This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 477282

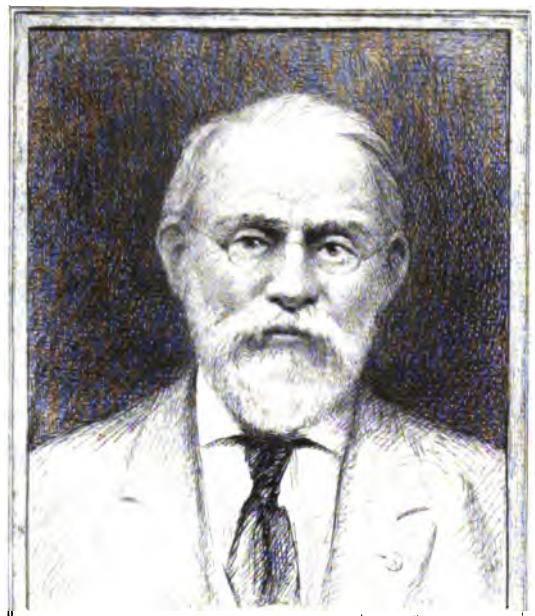

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

IIC
611
.P282
C8

Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, Arras.

BULLETIN

DE LA COMMISSION

DES ANTIQUITÉS DÉPARTEMENTALES

(PAS-DE-CALAIS)

TOME II

ARRAS

TYPOGRAPHIE D'AUGUSTE TIERNY, RUE DU VENT-DE-BISE

1862

Dumuny
Nijhoff
5-6-27
13603

L'accueil favorable que le public lettré a fait au 1er volume du Bulletin est pour la Commission un encouragement à poursuivre son œuvre ; elle continuera donc à publier les procès-verbaux de ses séances, ainsi que les communications et travaux de ses membres.

On a remarqué que ce qui se rattache à l'iconographie tient trop de place dans un ouvrage qui paraissait devoir être exclusivement consacré à la description et à la reproduction des monuments du second ordre, ou des fragments et types architectoniques, qui ne pouvaient être admis dans la *Statistique monumentale* du département. Ce reproche est trop sévère, car les travaux dont il s'agit n'ont été et ne seront admis que par exception et dans l'intérêt de l'histoire de l'art au moyen-âge. Leur valeur intrinsèque doit d'ailleurs justifier leur insertion au Bulletin. La Commission n'oublie ni son titre, ni le but de son institution.

La Commission a reçu récemment un précieux encouragement. M. le Ministre de l'Instruction publique vient, par sa décision du 9 novembre 1861, de lui accorder une allocation de 300 fr. Ce témoignage d'intérêt donné à ses travaux, est en même temps la preuve que le concours prêté aux vues de M. le Ministre, pour la solution de questions concernant la *Topographie des Gaules*, le *Dictionnaire géographique* et le *Répertoire ar-*

chéologique de la France, a été apprécié. On se rappelle, en effet, qu'en 1857, 1858 et 1859, Son Excellence fit appel à toutes les Sociétés savantes, réclamant leur utile coopération aux trois grands ouvrages qui s'élaborent sous son patronage, et que la Commission lui adressa des notions assez complètes, en ce qui touche notre département, pour permettre aux rédacteurs de parfaire leur œuvre.

Si, comme nous pouvons l'espérer, la Commission est désormais comprise au nombre des Sociétés subventionnées par le Gouvernement, les nouvelles ressources dont elle disposera lui assureront les moyens de multiplier les planches lithographiées, qui, par le fini de leur exécution, donnent tant de valeur réelle à notre Bulletin.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Commission des Antiquités départementales

AU 1er JANVIER 1862.

Président-né : M. le Préfet.

Vice-Président : M. HARBAVILLE, ✱, ancien conseiller de Préfecture, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Secrétaire : M. GODIN (Alexandre), archiviste en chef du département, au Palais de St-Vaast, à Arras, membre de plusieurs Sociétés savantes.

(Les membres domiciliés à Arras ou dans un rayon rapproché forment le Comité central.)

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. CARDEVACQUE (Adolphe DE), contrôleur des Contributions directes, à Arras.

CAVROIS, agent-voyer en chef du département, à Arras.

COLIN (Maurice), ✱ O., ancien Maire d'Arras, membre de plusieurs Sociétés savantes.

EPELLET (Firmin), architecte en chef du département et du diocèse, membre de la Société centrale des Architectes, à Arras.

GRANDGUILLAUME, ✱, professeur de dessin à l'école régimentaire du génie, à Arras, membre de plusieurs Sociétés savantes.

GRIGNY (Alexandre), architecte à Arras, membre de plusieurs Sociétés archéologiques.

MM. Havrincourt (Marquis Alphonse d'), ✻, ancien député, chambellan de S. M. l'Impératrice, membre du Conseil général, à Havrincourt.

Héricourt (Comte d'), ✻, Maire de Souchez, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Lamort, curé-doyen d'Oisy, correspondant du Comité des Arts et Monuments.

Lequette (L'abbé), vicaire général du diocèse, à Arras, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Linas (Ch. de), ✻, à Arras, membre titulaire non résidant du Comité historique des Arts et Monuments.

Parenty (L'abbé), vicaire général du diocèse, à Arras, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Parenty (Auguste), conseiller de Préfecture, à Arras, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Robitaille (L'abbé), chanoine titulaire de la Cathédrale d'Arras, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Terninck (Auguste), percepteur à Bois-Bernard, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Van Drival (L'abbé), directeur au Grand-Séminaire d'Arras, membre de plusieurs Sociétés savantes.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard, numismate, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Foulers (de), membre du Conseil général du Pas-de-Calais, à Lillers.

Hagerue (Amédée d'), à Lozinghem, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Lequien, ✻ O., inspecteur des monuments historiques, ancien Sous-Préfet, conseiller à la Cour des Comptes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM. Bayser (de), architecte à Boulogne.

Haignerè (L'abbé), archiviste de la ville de Boulogne, membre de plusieurs Sociétés savantes.

MM. Morand, juge d'instruction à Boulogne, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Rheims (de), archiviste et bibliothécaire à Calais.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM. Dovergne, bibliothécaire et archéologue à Hesdin, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Henneguier, à Montreuil, avocat, paléographe.

Robert (L'abbé), curé à Gouy-St-André, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Souquet (Gustave), à Etaples, archéologue.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

MM. Boistel, juge, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-Omer.

Delétoille (L'abbé), desservant à Tatinghem.

Deschamps de Pas (Auguste), archéologue, administrateur du Musée, à St-Omer.

Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, numismate, à St-Omer.

Legrand (Albert), archéologue, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Laplane (Henri de), ✻, à St-Omer, ancien député, inspecteur des monuments historiques, correspondant du Ministère de l'Intérieur, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères.

Quenson, ✻ O., à St-Omer, ancien député, président du tribunal civil, de la Société d'Agriculture, de la Société des Antiquaires de la Morinie, membre du Conseil général et de plusieurs Sociétés savantes.

Scott (Mgr), camérier secret de S. S., curé-doyen d'Aire.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

MM. Danvin (Bruno), ✻, à St-Pol, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Ledru, docteur en médecine, Maire à Avesnes-le-Comte.

HORS LE DÉPARTEMENT.

MM. Desmousseaux de Givré, ✻ O., ancien Préfet du Pas-de-Calais.

Gaucherel (Léon), dessinateur et graveur, à Paris.

Robaut (Alfred), artiste lithographe, à Douai.

Séance du 31 Janvier 1860.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

M. Harbaville donne lecture d'une circulaire du 10 décembre 1859, ayant pour objet le *Répertoire archéologique de France* (voir tome Ier, pages 420-21).

M. le Président dépose sur le bureau :

1° Rapport fait par M. Léon Renier, à l'Académie des inscriptions et belles lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France, sur les concours ouverts en 1859, lu dans la séance publique annuelle du 2 décembre 1859 ;

2° Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons), année 1858.

M. le Président est chargé de rendre compte de cet ouvrage.

ESSAI ARCHÉOLOGIQUE SUR L'ABBAYE DE SAINT-ÉLOI, PAR M. DE CARDEVACQUE.

Par sa lettre du 19 décembre 1859, M. Adolphe de Cardevacque fait hommage à la Commission d'un Essai archéologique sur l'abbaye de St-Eloi.

M. l'abbé Guillaume, par l'organe de M. l'abbé Robitaille, exprime ses regrets de ne pouvoir être aussi utile à la Commission qu'il le désirerait ; les nombreuses occupations dont il est chargé l'obligent de donner sa démission.

Mention en sera faite au procès-verbal.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 24 Février 1860.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Les procès-verbaux des séances des 29 décembre 1859 et 31 janvier dernier sont lus et adoptés.

ENCENSOIR DE L'ÉGLISE DE CANLERS.

M. Godin dépose sur le bureau un encensoir en cuivre du XIVe siècle, appartenant à l'église de Canlers, et signalé par M. le comte d'Héricourt dans la séance du 5 mai 1854. M. Sanson, desservant de cette paroisse, dans la lettre d'envoi de cet encensoir à M. Lequette, vicaire général, fait connaître qu'il existe encore dans le trésor de son église :

1° Un saint-ciboire pur argent, surmonté d'une belle couronne ; 2° une boîte également en argent, renfermant le vase aux saintes huiles ; 3° un ornement avec les douze apôtres sur fond d'or ; 4° une chape représentant la Très-Sainte Vierge remettant la sainte Chandelle à l'évêque Lambert et aux deux ménétriers.

Le Comité décide que l'encensoir sera dessiné par M. Robaut et publié dans le Bulletin, à l'appui de la notice de M. le comte d'Héricourt.

DESSIN D'UNE CHAPE REPRÉSENTANT LA SAINTE CHANDELLE.

M. de Linas possède un calque de la chape représentant la sainte Chandelle. L'honorable membre sera heureux d'offrir son travail à la Commission.

NOTICE SUR LE CHATEAU D'ANVIN, PAR M. ROBITAILLE.

M. l'abbé Robitaille donne lecture d'une notice sur le château d'Anvin. La rédaction en est approuvée ; il est décidé que ce travail sera livré immédiatement à l'impression, et fera partie de la 1re livraison du tome II de la *Statistique monumentale*.

QUESTIONNAIRE SUR LES PÈLERINAGES.

M. l'abbé Lequette, chargé de rédiger, conjointement avec M. l'abbé Van Drival, un questionnaire à adresser à MM. les

curés et desservants du diocèse, sur les pèlerinages qui ont existé ou qui existent encore dans un grand nombre d'églises, donne lecture de ce travail, qui est approuvé ; il sera imprimé prochainement.

M. Godin communique au Comité sa correspondance avec MM. les membres de la Commission, relativement aux notices, dessins ou lithographies qui doivent faire partie des prochaines livraisons, soit du Bulletin, soit de la *Statistique monumentale.*

Le Comité est heureux de constater que plusieurs membres s'occupent avec activité de la rédaction de travaux intéressants.

VACANCES A REMPLIR DANS LA COMMISSION.

M. le Président invite ses collègues à désigner, dans une prochaine séance, au choix de M. le Préfet, des candidats à l'effet de remplir les vacances qui existent dans la Commission par suite de décès ou de démissions.

REFUGE DE L'ABBAYE DE SAINT-ÉLOI.

M. d'Héricourt rappelle qu'il a été chargé de décrire l'ancien hôtel de Chaulnes, refuge de l'abbaye du Mont-St-Eloi. Il émet le vœu que ses collègues veuillent bien examiner avec lui ce qui reste de curieux de cet ancien édifice, et désigner les parties dignes d'intérêt que M. Alfred Robaut devra reproduire.

Cette proposition étant accueillie, les membres du Comité se rendent audit refuge, où ils étudient avec attention et déterminent les parties du monument que M. Robaut sera chargé de dessiner.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 30 Mars 1860.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Ge[illegible]

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

TABLE DU BULLETIN PUBLIÉ PAR LA COMMISSION.

M. le Secrétaire soumet au Comité les documents destinés à former la table des matières et la table des noms d'auteurs du 1er volume du Bulletin publié par la Commission.

Ce travail est approuvé et sera envoyé immédiatement à l'impression.

ÉGLISE DES URSULINES A ARRAS.

M. Grigny, sur la demande de ses collègues, entre dans quelques détails sur l'église qu'il fait construire pour les Dames Ursulines d'Arras ; il parle aussi de la sainte Chandelle et de quelques anciens monuments détruits.

CHAPELLE DE LA SAINTE CHANDELLE. — DÉCISION.

Après discussion, le Comité décide que la pyramide de la sainte Chandelle sera dessinée et reproduite dans la *Statistique monumentale* à l'époque de l'inauguration de l'église des Dames Ursulines.

M. Harbaville donne lecture du travail suivant :

DATE DE L'ÉGLISE D'ÉTAPLES.

Messieurs,

Il y a quelques années déjà que, dans une de nos réunions solennelles, notre honorable confrère, M. G. Souquet, mit sous vos yeux le *fac-simile* d'une inscription gravée en romaines sur le premier pilier de gauche de l'église de St-Michel d'Etaples, reproduite dans la séance du 14 juillet 1853.

L'énonciation *ab Anglis*, avec la date de 1004, a excité tout votre étonnement ; aussi avez-vous décidé que cette question serait l'objet d'un examen sérieux, et, dernièrement, l'attention du Comité ayant été de nouveau appelée sur ce point, je me suis chargé de l'étudier.

Un mot d'abord sur le monument dont il s'agit.

L'église d'Etaples est construite en pierres blanches de moyen appareil. Ses ouvertures à plein-cintre, dont la plupart ont été remaniées, les archivoltes et les cordons régnant autour de l'édifice, présentent tous les caractères du style roman du XIe siècle. La tour octogone, qui repose sur les quatre gros piliers du point d'intersection des nefs, est percée à chacune de ses faces d'une baie à plein-cintre. Ses contreforts sont adhérents. Cet extérieur accuse de nombreuses et misérables réparations exécutées en briques et formant une hideuse marqueterie. L'église est orientée, les deux premières travées de la nef sont sans collatéraux, les quatre travées suivantes ont des bas-côtés assez développés pour former transepts. Les nefs sont séparées par six piliers massifs et trapus qui supportent des voûtes ogivales surbaissées à fortes nervures entrecroisées. Le chœur a été reconstruit en 1702. Longueur dans œuvre, 36 mètres ; largeur dans les transepts, 22 mètres ; hauteur sous voûte, 8 mètres, de la croix du clocher au pavé, 29 mètres.

Je renvoie pour plus de détails à l'*Histoire et description des églises d'Etaples*, monographie consciencieuse publiée en 1855, par notre collègue, M. Souquet, et dans laquelle l'inscription ci-dessus se trouve naturellement reproduite.

Que l'église dont il s'agit ait été commencée en 1004, l'édifice étant à base romane, cette date est rigoureusement possible. Mais qu'elle ait été construite par des Anglais, c'est ce qui a paru moins vraisemblable. M. Souquet appuie cette mention d'un passage de l'*Histoire de Boulogne et de son Comté*, manuscrit de Philippe Luto, déposé à la bibliothèque de Boulogne (page 20), et duquel il résulterait que : « Vers l'an 983, une » colonie d'Anglais, pour se soustraire aux violences et à l'op- » pression des Danois, quittèrent leur pays et passèrent la mer » pour chercher ailleurs quelqu'établissement. Ils prirent terre » à l'embouchure de la Canche, et, ayant trouvé le lieu propre, » ils s'y arrêtèrent. Il n'y avait en cet endroit qu'une petite cha- » pelle, mais le peuple s'y étant multiplié en peu de temps, on » y bâtit bientôt après une église plus considérable sous l'invo- » cation de St-Michel..... Cette église fut édifiée en l'an 1004, » par ces Anglais qui s'étaient répandus dans le Boulonnais, » lesquels étaient des ouvriers de différentes professions qui en » furent chargés, ce qui est justifié par une inscription antique » qu'on voit dans cette église gravée sur une pierre d'un des » pilastres qui soutiennent la tour du côté gauche. La date de » 1004 était encore répétée en caractères de chiffres vers la cha- » pelle St-Jean, comme on me l'a assuré sur les lieux. »

Ce passage a un caractère de bonne foi, et j'invoquerai, pour fixer la valeur de Philippe Luto comme historien, l'autorité de mon savant ami M. Hédouin. Voici ce qu'il en dit dans une des pièces jointes à son édition de 1839, de l'*Histoire de N. D. de Boulogne*, pages 247-48 : « Le prêtre Luto vivait au commence- » ment du siècle dernier ; c'était un savant très-laborieux, qui » a compilé tous les manuscrits des bibliothèques nobiliaires et » religieuses du pays, pour éclaircir les points historiques su- » jets à contestation..... L'opinion de Luto mérite d'autant plus » de confiance qu'il avait fouillé nos archives et qu'il y avait » puisé les détails que transmet son manuscrit, et plus loin, » l'attestation de Luto nous paraît plus que suffisante. »

Ainsi, la mention *ab Anglis*, qui a d'abord paru étrange, s'expliquerait par la circonstance de l'émigration d'un certain nombre d'artisans anglais fuyant leur pays désolé par les Danois, et ce fait est d'ailleurs bien en rapport avec l'histoire d'Angleterre, à cette époque désastreuse.

Discutons maintenant la date de 1004. On sait qu'après les vaines terreurs de l'année millénaire, la chrétienté entière, comme poussée par une pensée commune, songea à rebâtir les

églises. Ecoutons sur ce point le moine Raoul Glaber, chroniqueur, qui écrivait vers l'an 1047. Il dit, liv. 3, chap. 4 :

« Près de trois ans après l'an 1000, les basiliques et les églises » furent renouvelées dans presque tout l'univers, surtout dans » l'Italie et dans les Gaules, quoique la plupart fussent encore » assez belles pour ne pas exiger de réparations ; mais les » peuples chrétiens semblaient rivaliser entre eux de magnifi- » cence pour élever des églises les unes plus belles que les » autres. On eût dit que le monde entier avait secoué d'un com- » mun accord les haillons de l'antiquité pour revêtir la robe » blanche des églises. Les fidèles, en effet, ne se contentèrent » pas de reconstruire presque toutes les cathédrales, ils em- » bellirent aussi tous les monastères dédiés à différents saints » et jusqu'aux chapelles des villages. »

Cette voix contemporaine est ici d'une grande autorité, et si l'on tient compte du nombre des monuments religieux qui, dans les seuls pays-bas, ont été construits ou rétablis dans la première moitié du XIe siècle, on ne s'étonnera plus de la date de 1004 inscrite sur les murs de l'église d'Etaples.

Reste maintenant à examiner la valeur épigraphique de l'inscription : « Les inscriptions gravées sur la pierre, dit Batissier » (Eléments d'archéologie), sont toujours écrites en grandes ca- » pitales romaines qui ne sont autre chose, selon l'avis des Bé- » nédictins, que les lettres majuscules que nous voyons aux » titres de nos livres imprimés. » Les abréviations marquées par des signes conventionnels n'ont rien que de très-ordinaire. Mais j'avoue que les sept lettres minuscules en caractère d'impression, et surtout la forme insolite de la lettre G (ɡ), font naître des doutes sur le temps où la date aurait été gravée.

Quoiqu'il en soit, le témoignage de Philippe Luto, mieux encore la lourdeur du monument et son analogie avec les types d'architecture saxonne existant en Angleterre, permettent d'assigner à sa construction la première moitié du XIe siècle.

Quant à son attribution à des ouvriers anglais émigrants, elle ne repose, il est vrai, que sur une tradition locale, mais cette tradition elle-même s'appuie sur des circonstances que l'histoire d'Angleterre de 975 à 993 rend probables. Dans cette période, en effet, les Danois mirent plusieurs fois le pays à feu et à sang, et traitèrent les Anglais avec une extrême rigueur. Tous les historiens sont d'accord à cet égard. De nombreuses émigrations ont dû être la conséquence de cet état de choses. L'attribution *ab Anglis* est donc possible, et cela suffit.

Je dois dire en terminant qu'il serait bien à désirer que la ville d'Etaples put faire quelques sacrifices pour restaurer convena-

blement l'extérieur du vénérable édifice et lui rendre ainsi toute sa valeur.

A l'appui de la date assignée comme probable à l'église d'Etaples, je crois utile de donner une liste de quelques églises ayant date certaine, élevées ou rétablies dans les Pays-bas, de l'an 1000 à l'an 1050, savoir :

St-Rombaut de Malines, 1002 (reconstruite en 1451).

Thérouanne, à la même date de 1002, Bauduin, 25e évêque, relevait de ses ruines sa cathédrale.

Aix-la-Chapelle, collégiale de St-Adalbert, 1002.

St-Gengulph, église abbatiale de Florines et St-Jean, idem, par l'évêque Gérard Ier, 1012-14.

St-Jacques de Liége, par l'évêque Baudry, 1014.
St-André du Câteau, par l'évêque Gérard Ier, 1020.
Bergues, église abbatiale de St-Winnoc, 1028.
St-Servais de Maëstricht, 1029.
Lens, collégiale, 1re fondation, 1029.
Cathédrale de Cambray, Gérard Ier, 1029-30.
Cathédrale d'Arras, rétablie à la suite d'un incendie, 1030.
Ste-Walburge de Furnes, érigée en 1030.
St-Laurent de Liége et le dôme d'Utrecht, 1034.
Béthune, collégiale de St-Barthelemy, 1037.
Phalempin, église abbatiale, 1037 ou 1039.
Pas, prieuré, 1038.
Hautmont en Haynaut, abbaye, 1040.
St-Jean-Baptiste de Florines, Gérard Ier, 1040.
Nivelles, abbaye, 1040. Fondation impériale.
Collégiale de Lillers, 1043.
Collégiale de St-Pierre de Louvain, 1045.
Collégiale d'Alost, 1046.
St-Aubin de Namur, 1046.
Ste-Gudule de Bruxelles, commencée en 1047.
Abbaye de Loo, près de Dixmude, 1050.
Collégiale de St-Sauveur, de St-Pol en Artois, 1050.

D'autres monuments sont de la même époque, mais on n'en peut préciser la date. J'en ai relevé plus de cinquante ayant date certaine, qui appartiennent à la période de 1051 à 1100. Il serait sans intérêt d'en donner la nomenclature.

Cette lecture est accueillie avec intérêt par le Comité, qui décide que le *fac-simile* de l'inscription n'étant pas correct, il sera fait appel au bon vouloir de l'agent-voyer cantonal, pour en obtenir un dessin exact.

Le Comité désigne provisoirement comme devant faire partie de la *Statistique monumentale*, le portail d'Heuchin, les églises de Dannes, d'Etaples et de Senlis.

M. de Linas donne lecture d'une note tendant à prouver qu'une crosse funèbre en cuivre rouge, du XIIe siècle, achetée récemment par M. Octave Petit, n'est autre que la crosse trouvée dans le cercueil de Frémaut, évêque d'Arras, mort en 1183. Le Comité vote l'insertion, dans le Bulletin, de cette notice et du dessin qui l'accompagne.

CROSSE FUNÈBRE DE FRÉMAUT, ÉVÊQUE D'ARRAS (1174-1183),

DESSINÉE PAR

M. CH. DE LINAS.

Dans le courant de mars 1860, mon ami M. Octave Petit, archéologue habitant Arras, me communiqua une sorte de crochet en cuivre rouge, fortement doré sous une épaisse couche de patine ; j'y reconnus sur le champ une crosse funèbre du XIIe siècle.

Cet objet consiste en un prisme octogone, contourné en volute et s'effilant en pointe amortie par une boule. Un nœud (*sperula*) en forme de sphéroïde aplati, comprimé entre deux disques, lui sert de base et surmonte un tenon triangulaire percé d'un trou

de goupille vers la partie supérieure: nulle trace de dorure n'existe sur ce tenon. La hauteur totale est de 0m,120, celle de la spérule de 0m,016, la largeur de la volute mesure 0m,050. Le travail est soigné, juste autant qu'il convient à un meuble destiné à ne jamais voir le jour.

Interrogé par moi sur la provenance de cette crosse microscopique, M. Petit voulut bien m'apprendre qu'il venait d'en faire emplette chez un brocanteur de la ville, lequel l'avait acquise des héritiers de M. l'abbé De Bray, récemment décédé curé de St-Nicolas-en-Cité.

Pareilles circonstances éveillèrent chez moi des soupçons que je m'empressai de vérifier; aujourd'hui, qu'ils sont changés en certitude, je viens communiquer à la Commission des Antiquités départementales les résultats de l'enquête à laquelle je me suis livré.

Le point, qui m'avait frappé tout d'abord, était la parfaite similitude du monument soumis à mon investigation avec le bâton pastoral figuré sur la mosaïque tumulaire de l'évêque d'Arras, Frémaut (Frumaldus), mort en 1183, mosaïque exhumée du chœur de notre ancienne cathédrale, l'an 1838, et transportée au Musée (1). La seule différence notable entre les deux objets ne roule que sur un détail insignifiant; la tête d'un serpent remplace sur le second l'amortissement sphérique du premier: les nœuds sont identiques, et le galbe anguleux du prisme pourrait, à la rigueur, être considéré comme rendu par la disposition trichrôme des *pastelletti*.

Or, l'usage général des crosses octogonales à volute simple et tête de serpent n'est guère antérieur au XIe siècle, témoins les crosses de St-Erhard, de l'église de St-Lizier, du musée de Lyon (2), des manuscrits (3), et ne dépasse le XIIe siècle (4). De plus, une petite crosse torique trouvée dans la tombe de Guillaume II, abbé de Fécamp au XIe siècle (5), se termine en boule.

(1) Cette dalle est reproduite en couleurs et in-folio dans l'*Architecture du Ve au XVIIe siècle*, par J. Gailhabaut, en noir et petite dimension dans la *Notice sur l'anc. cath. d'Arras*, 1831, et l'*Essai hist. et monographique*, de M. A. Terninck, 1853.

(2) *Mélanges d'archéologie*, par les RR. PP. Martin et Cahier, t. IV, pages 186, 191 et 192.

(3) Les crosses peintes sur les manuscrits antérieurs au XIe siècle ont la forme d'un bâton recourbé.

(4) Voyez les crosses de Roger, abbé de Jumiéges, mort en 1177 (musée de Rouen), et des sculptures de Chartres, *Mélanges d'archéologie*, t. IV, pages 210 et 211.

(5) *Mélanges d'archéologie*, t. IV, page 217.

Il n'y a donc pas à s'y méprendre, notre monument appartient aux périodes ci-dessus indiquées, et plus certainement à la deuxième, vu la tendance qu'avaient alors les courbes à s'aiguiser en polygones. Donc, de ces particularités de type, d'âge et de lieu, prises en regard de la dalle de Frémaut, conclure que la mosaïque est une copie du bronze ne serait pas trop hardi ; mais aux raisons purement analogiques viennent se joindre des faits qui donnent à la probabilité une consistance absolue.

Sur les vingt-cinq sépultures épiscopales qui jadis émaillaient la basilique artésienne, quatre seulement échappées aux ordres impies du ministre Bouchotte reparurent pendant les fouilles de 1838 (1), et parmi elles le cercueil en plomb de Frémaut, dont le corps, suivant la *Notice sur l'ancienne cathédrale d'Arras* (2), était encore revêtu de ses ornements pontificaux, crosse, mitre, anneau pastoral, etc. L'auteur de l'opuscule anonyme précité, M. l'abbé De Bray, assistait à cette découverte, et comme de son vivant cet honorable ecclésiastique m'a répété maintes fois qu'il gardait au presbytère certains objets exhumés du sol de son église, il devient indubitable que la crosse funèbre du XIIe siècle, provenant du doyen de St-Nicolas, n'est autre que le bâton pastoral inventorié dans sa brochure, et, par conséquent, celui de Frémaut.

J'ajouterai que les dépouilles de ce prélat n'ont pu aller qu'à l'évêché, au Musée ou chez M. De Bray ; elles ne sont pas aux deux premiers endroits, raison majeure pour croire que la succession du curé nous en rend une partie.

La note que je viens de lire n'était pas difficile à faire, il importe néanmoins qu'elle soit publiée avec un dessin, afin que l'identité de la crosse de M. Petit puisse toujours être constatée, et que l'importance historique d'un monument sans valeur intrinsèque le préserve de rejoindre la custode de Jean Sacquespée dans le creuset du fondeur (3).

(1) Frémaut, 12 mai 1183 ; Etienne Moreau, 8 janvier 1670 ; Guy de Sève de Rochechouart, 27 décembre 1724 ; Jean de Bonneguise, 1769.

(2) P. 30. L'auteur ajoute que les ossements étaient bien conservés, et que la tombe fut découverte en juin 1838, circonstances qui prouvent bien qu'il assistait à l'exhumation.

(3) Cette custode, en cuivre émaillé, recouvrait jadis l'étui d'argent du saint Cierge d'Arras ; jetée dans un égoût pendant la Révolution, elle fut retrouvée par des ouvriers qui la vendirent subrepticement à un fondeur : pas n'est besoin d'ajouter que deux heures après le chef-d'œuvre d'orfèvrerie avait cessé d'exister.

PROPOSITION POUR LA NOMINATION DE MM. HAIGNERÉ ET ROBERT.

MM. Harbaville, Grigny, de Linas et Godin, prient le Comité de proposer à M. le Préfet de nommer membres de la Commission M. l'abbé Haigneré, archiviste à Boulogne, en remplacement de M. Abot de Bazinghem, et M. l'abbé Robert, desservant à Gouy-St-André (arrondissement de Montreuil).

Le Comité décide que ces propositions seront adressées à M. le Préfet par les soins de M. le Secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Séance du 4 Mai 1860.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire communique des épreuves de l'intérieur de l'église et du château d'Anvin, envoyées par M. Robaut ; plusieurs observations sont faites relativement à l'exécution de ces dessins. Il est décidé que MM. Robitaille, auteur de la notice, et Alfred Robaut, lithographe, seront invités à assister à la prochaine séance.

M. Cavrois dépose sur le bureau un calque de l'inscription gravée sur le pilier de l'église d'Etaples.

Le Comité décide que ce calque, exécuté avec beaucoup de soin par M. Guilbert, jeune, agent-voyer, sera joint au travail lu dans la séance du 30 mars par M. Harbaville.

PIERRES TOMBALES DU COUVENT DES CARMES, A ARRAS.

M. Godin signale plusieurs pierres tombales de différentes dimensions, récemment découvertes dans les fouilles faites pour l'établissement des fondations de l'église que les Dames Ursulines font construire sur l'emplacement du couvent des grands Carmes ; il rappelle que plusieurs familles nobles avaient leur sépulture dans l'église des Carmes, et il propose de visiter les pierres retrouvées et conservées par M. Lefebvre, entrepreneur des travaux.

Cette proposition est accueillie, et les membres du Comité se rendent sur le chantier de la rue Saint-Jean-Ronville.

MM. d'Héricourt et Godin présenteront ultérieurement le compte-rendu de cette excursion.

Séance du 11 Mai 1860.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire communique une lettre par laquelle M. Terninck annonce qu'il est retenu dans sa perception par le contrôleur des contributions directes, et exprime le regret de ne pouvoir se rendre à la réunion de ce jour.

DESSINS DU CHATEAU D'ANVIN ET DE L'ÉGLISE DE FRESSIN.

M. le Président fait connaître à M. Robaut les observations de la Commission, touchant la dimension des dessins d'Anvin et le nombre de planches demandées pour Fressin.

M. Robaut se range aux observations qui lui sont faites ; il promet de revoir son travail et d'envoyer de nouvelles épreuves. L'artiste soumet à la Commission les dessins de Fressin ; il donne des détails sur les différentes parties de l'église et du château.

Après une longue discussion, il est décidé que trois planches seront exécutées, savoir :

1° Rétable sculpté en pierre blanche qui se trouve dans l'intérieur de la sacristie (tombeau de Jean de Créquy) ;

2° Une vue extérieure de l'église prise de la place, plus les détails qui resteront tels qu'ils sont sur le croquis présenté par M. Robaut ;

3° Vue intérieure de l'église, avec les détails de la sacristie.

ÉGLISE D'AUCHY-LEZ-MOINES.

M. Robaut communique les dessins d'Auchy-lez-Moines, et le Comité décide que deux planches seront jointes à la notice rédigée par M. Terninck.

Ces planches sont :

1° Vue intérieure de l'église (sans changement) ;

2° Vue extérieure, occupant la moitié de la planche in-4°, et une travée en dessin géométral complétant cette planche.

CROSSE DE L'ABBESSE D'ÉTRUN.

M. Robaut communique le dessin de la crosse d'Etrun; ce dessin est approuvé.

L'église d'Heuchin est définitivement désignée pour faire partie de la 2e livraison, tome II, de la *Statistique monumentale*.

La séance est levée à cinq heures.

Assemblée générale du 9 Août 1860.

L'an mil huit cent soixante, le neuf août, à deux heures du soir, la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais s'est réunie en assemblée générale, dans la salle des séances de l'Académie d'Arras, sous la présidence de M. Harbaville, Vice-Président.

Etaient présents : MM. Parenty, vicaire général ; comte d'Héricourt ; Lequette, vicaire général ; l'abbé Robitaille ; l'abbé Van-Drival ; Cavrois ; Grigny ; Auguste Terninck ; Robaut et Godin, Secrétaire.

M. Harbaville, dans une courte allocution, explique la cause des retards regrettables qu'ont subies les dernières publications de la Commission, et démontre que ces retards ne sont pas le fait des membres du bureau.

M. Godin, Secrétaire, rend compte des travaux de la Commission pendant l'année 1859-60. Ce travail constate de nouveau les heureux résultats obtenus par l'activité persévérante des membres de la Société.

PÈLERINAGES. — QUESTIONNAIRES.

M. l'abbé Lequette fait connaître qu'un grand nombre de questionnaires concernant les pèlerinages qui ont existé ou qui existent encore dans le diocèse ont été envoyés remplis à l'évêché. M. le vicaire général examinera et fera un résumé de ces précieux documents ; il présentera son travail dans une prochaine séance.

OBJETS D'ART DE L'ÉGLISE DE CANLERS.

M. Auguste Terninck annonce que M. le curé de Canlers a bien voulu lui confier, pour être étudiés ou décrits par lui, les objets signalés dans une précédente séance.

L'ordre du jour appelle l'élection du Vice-Président ; M. Harbaville est réélu à l'unanimité.

M. l'abbé Van-Drival donne lecture de la notice suivante :

LE GROUPE DE NOTRE-DAME DES ARDENTS A LA GRANDE PROCESSION DU 15 JUILLET 1860.

Un des monuments historiques les plus précieux que nous aient légués les âges anciens est assurément l'étui de la sainte Chandelle, si bien apprécié de nos pères, qu'ils le nommaient d'une manière absolue et comme pour écarter toute comparaison possible le joyau par excellence, ou le *Joyel*. Souvent on a parlé de ce monument ; mais comme une page très-importante vient, il n'y a pas un mois encore, de s'ajouter à l'histoire du saint Cierge et à celle de ce *Joyel*, il m'a semblé utile de consigner bien vite dans nos annales artésiennes cette page nouvelle, en ce moment où les souvenirs sont encore tout pleins de ce que nos yeux ont vu avec joie. C'est le triomphe de notre beau monument du XIIIe siècle, et en général le triomphe des plus pures idées de l'art chrétien que nous avons pu contempler en ce jour béni ; c'est à ce titre que la partie de la procession qui avait trait à l'histoire de la sainte Chandelle d'Arras devait être soigneusement décrite, et que j'ai cru bien faire en présentant aujourd'hui cette description à mes collègues de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

On voyait premièrement, comme dans les autres groupes, une grande bannière historique destinée à dire le sens général et précis du groupe dont elle était comme l'enseigne ou le titre. Cette bannière, en effet, portait une image de l'apparition de Notre-Dame des Ardents à l'évêque Lambert et aux deux ménétriers. Elle s'avançait avec une douce et pieuse majesté, commandant en quelque sorte l'attention et invitant à considérer avec soin les merveilles qui vont suivre.

C'est d'abord un travail gracieux et léger, un lys d'or avec couronne ornée de fleurs où le blanc, le vert et l'or sont admirablement nuancés et unis. C'est un des emblêmes de la Vierge toute pure, c'est le *Lys de pureté*, comme l'indique une élégante inscription ; ces symboles s'adressent à la Sainte-Vierge, comme le montrent suffisamment les huit chiffres de Marie portés par autant de modestes jeunes filles qui entourent l'emblême dont nous venons de parler.

Puis on voyait venir la première des quatre bannières spéciales, destinées à retracer comme en quatre chapitres toute l'histoire du saint Cierge d'Arras. *Les évêques d'Arras la proclament :* tels sont les mots inscrits sur cette bannière, où l'on voit en effet un évêque annoncer lui-même aux fidèles le fait merveilleux et instituer une confrérie que bientôt les Papes au-

torisent. Cette bannière, comme la précédente et toutes celles qui suivent, sont dues au pinceau de M. Demory, fils, qui a fait preuve, en cette circonstance solennelle, d'un véritable talent.

Après cette première bannière spéciale, on voyait briller une seconde bannière de fleurs, et cette fois l'emblême se nommait *Rose sans épines*, délicieuse allusion à la douceur et à la parfaite réunion de toutes les vertus dans la Reine des Saints. Des chiffres au nom de Marie entouraient encore cette ingénieuse composition.

Puis une seconde bannière historique venait nous apprendre la suite de l'histoire de la sainte Chandelle d'Arras. Elle portait cette légende : *Les Papes l'autorisent*, et en effet on y voyait un Pape, entouré de cardinaux, d'évêques et de religieux, siégeant sur un trône élevé. A genoux devant lui, un évêque d'Arras présente l'histoire du saint Cierge et les statuts de la confrérie de Notre-Dame des Ardents, et le Pape Gélase II, alors en France, dans l'abbaye de Cluny, reçoit favorablement cette demande. Il autorise cette dévotion, il déclare ce fait merveilleux, en l'an 1119, au jour de la fête de la Chaire de St-Pierre, comme six autres l'approuveront plus tard. Le peintre a choisi on ne peut mieux celui de ces Papes dont l'acte était le plus heureusement entouré de circonstances propres à fournir le sujet d'un tableau plein d'agréments, de contrastes, de variétés. La Cour pontificale, la France, Cluny, les évêques, les moines, l'histoire et les costumes, les idées et les formes, tout se réunit ici pour appeler l'attention et exciter le plus vif intérêt.

Après cette belle bannière, ou, pour mieux dire, après cette belle peinture, l'œil charmé se repose sur une gracieuse composition toute de fleurs, ou plutôt le regard se promène avec une sorte de ravissement dans ce *Jardin de délices*, nouvel Eden désignant d'une manière très-heureuse et toute biblique celle qu'en effet l'Eglise appelle ainsi. Le travail de ces petits monuments en fleurs est réellement quelque chose d'admirable. Des chiffres entourent également cet emblême nouveau, et ces chiffres sont en fleurs.

Une troisième bannière historique se présente à nous : *Les Princes l'honorent*. En effet, la comtesse Mahaut est à genoux devant un autel, et sur cet autel brille le précieux joyau que tout-à-l'heure nous allons contempler, cet étui merveilleux, chef-d'œuvre de délicatesse et de grâce offert par cette princesse à la Vierge d'Arras. Des pages et toute une cour accompagnent la princesse ; tout est dans le costume de l'époque, tout y respire un air moyen-âge qui est parfaitement compris. C'est une très-heureuse conception. Après cette troisième partie de l'histoire du saint Cierge, une quatrième bannière de fleurs s'avance ; elle est toute blanche et or, c'est la *Rose de Charité*. L'or, le plus pré-

cieux des métaux, a été choisi pour symboliser la charité, la première des vertus.

Puis on voyait la dernière partie de l'histoire du saint Cierge, une bannière avec ces mots : *Les peuples la vénèrent.* Sur ce tableau, la sainte Chandelle est portée sous un dais dont quatre bourgeois d'Arras tiennent les supports. St-Bernard, l'orateur populaire, est venu à Arras tout exprès pour contempler cette merveille ; il est à genoux sur le premier plan. Dans le lointain, on voit des fidèles en grand nombre vénérant le don de la Vierge immaculée. Autour de cette bannière, un groupe nombreux de jeunes filles porte sur des oriflammes les noms des villages qui eurent un cierge formé du Cierge d'Arras : les Petits-Ardents d'Arras, Lille, Desvres, Ruisseauville, Blandecques, Courtray, Bruges, Fleurbaix, Oblinghem, Aire, Pecquencourt, Douai, Zeninghem, Fauquembergue, Œuf, Moncheaux, Wambercourt.

L'histoire du Cierge est racontée, elle est connue ; maintenant le Cierge lui-même peut se présenter, il sera compris est vénéré.

En effet, une bannière plus simple que les autres, mais d'un caractère noble et solennel, s'offre à nos regards. Un seul mot y est brodé en lettres d'or, et trois des six lettres qui forment ce mot sont plus grandes que les autres. C'est le beau chronogramme CereVM, indiquant à la fois d'une manière simple et en quelque sorte sublime, que c'est là le cierge par excellence et l'année où la cité d'Arras en fut gratifiée.

Enfin voici venir le Cierge lui-même. Depuis l'an 1770, c'est-à-dire depuis bien près d'un siècle, il n'a plus paru dans les rues d'Arras. Aussi, pour cette résurrection glorieuse, l'a-t-on entouré d'un appareil extraordinaire. Il est dans une délicieuse flèche, image fidèle de celle qu'élèvent en ce moment même, en son honneur, les dames Ursulines d'Arras, avec le concours d'un de nos collègues, bien connu pour son talent, M. Alex. Grigny. Rien de grâcieux et d'élégant comme cette flèche octogonale. Tout y est revêtu de drap d'argent Des fleurs innombrables, en or et en argent, marquent les lignes de l'architecture, dessinent les courbes et festonnent les arceaux. Huit anges portent des guirlandes ; un bouquet en feuilles de vigne or et argent termine le tout avec une grâce, un goût qu'on ne saurait se lasser d'admirer. Au dôme inférieur sont des fleurs d'un bleu céleste ; partout l'imagination la plus fraîche et le goût le plus riche se sont unis pour orner cette flèche et honorer dignement le Cierge miraculeux.

Espérons que cette image grâcieuse d'un monument, et qui est elle-même un monument, sera conservée avec le soin dont elle est digne dans une des chapelles de la belle église qui s'élève à l'endroit le plus fréquenté aujourd'hui de la ville

d'Arras. Longtems on ira le voir, le contempler, comme nous avons vu bien des personnes le contempler déjà pendant de longues heures et ne pouvoir en détacher leurs regards.

Quand à l'étui du saint Cierge, souvent il a été décrit et dessiné, grâces surtout aux soins de nos excellents collègues, MM. de Linas, Deschamps de Pas et Terninck; il serait superflu d'en parler encore. Disons seulement qu'il vient d'être restauré et que, sauf un point qui pourtant n'est pas sans quelque importance, cette restauration est intelligente et bonne. Qu'elle est grâcieuse et forte à la fois, qu'elle est sévère et belle cette orfévrerie du moyen-âge que l'on comprend enfin sans être encore parvenu à bien la reproduire et l'imiter !

Le groupe dont nous venons de décrire en abrégé les splendeurs, se terminait par une grande bannière toute pieuse, toute de foi vive, toute pénétrée des sentiments que chacun partageait en cette belle journee : cette bannière, destinée comme les autres à orner la nouvelle église des Ursulines, représente le nouveau Bienheureux priant pour la ville d'Arras. La ressemblance est heureuse, la vue de la ville et de ses monuments est saisissante de vérité.

DESSIN DE LA NOUVELLE ÉGLISE DES URSULINES.

M. Grigny dépose sur le bureau un dessin de l'édifice qu'il fait construire rue St-Jean-en-Ronville, et dont le clocher représente l'ancien monument de la sainte Chandelle. On demande que ce dessin soit lithographié par M. Robaut, pour être joint à l'intéressante notice dont M. Van Drival vient de donner lecture.

Un membre dit que MM. de Linas, Terninck et plusieurs autres auteurs se sont occupés de la sainte Chandelle ; que l'Académie d'Arras paraît devoir publier un manuscrit sur le saint Cierge, qui se trouve dans la bibliothèque impériale ; par suite, il pense que l'on doit ajourner la reproduction du dessin de M. Grigny, lequel sera inséré ultérieurement dans la *Statistique monumentale.*

M. le Secrétaire répond que la notice lue par M. Van Drival ne se distingue pas seulement par l'élégance du style, mais encore par le mérite de l'actualité ; il demande, en conséquence, que le travail dont il s'agit soit inséré dans le Bulletin, qui sera prochainement livré à l'impression, et que le dessin de M. Grigny soit remis à M. Robaut pour être lithographié.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Grigny promet de décrire le monument qu'il fait ériger pour les Dames Ursulines. Ce travail sera joint à la notice de M. Van Drival et sera publié en même temps.

M. l'abbé Parenty lit la notice suivante sur les statues anciennes déposées dans la chapelle dite de St-Vaast.

STATUES DE LA CHAPELLE DE SAINT-VAAST DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'ARRAS.

(*Chapelle de St-Vaast.*) — Le rétable se complète par un tombeau surmonté d'une statue en marbre blanc qui représente un prélat assis horizontalement et dont le buste reste droit, appuyé qu'il est par des coussins. Ce monument, ainsi que ceux dont il va être parlé, provient de l'ancienne église abbatiale, et fut érigé pour honorer la mémoire de Philippe de Caverel, 74e abbé de St-Vaast, dont le corps repose sous la chapelle de St-Louis. Il est probable que cette statue tombale représente les traits de ce vénérable vieillard, mort le 1er décembre 1636, après un règne de 38 ans. L'architecte Letombe, qui n'avait point étudié l'histoire de l'abbaye, a cru devoir faire de ce monument une statue de St-Vaast. L'épitaphe de Philippe de Caverel avait été également conservée ; l'architecte ne s'est nullement douté de l'anachronisme archéologique dans lequel il allait tomber, en fixant dans le mur latéral de la chapelle cette épitaphe à côté d'un autre abbé de monastère mort dans le XIIIe siècle.

L'ancienne église de St-Vaast, commencée sous l'abbé Paul, en 1255, fut terminée sous Guarin, son successeur médiat, en 1295. Ce prélat mourut deux ans après, et les auteurs du *Gallia christiana* font remarquer que son tombeau se voyait dans le chœur. Tout porte à croire que les religieux, en démolissant leur église, auront pris soin de conserver la statue tombale de son principal fondateur pour la replacer honorablement dans le nouveau temple qu'ils allaient construire.

Cet abbé, dont la figure est celle d'un vieillard vénérable, est revêtu de riches ornements et paré des insignes de la prélature, c'est-à-dire qu'il est crossé et mitré. L'un de ces prédécesseurs, Martin 2e du nom, qui régna de 1237 à 1245, avait obtenu du pape Innocent IV, pour lui et ses successeurs, cet honorable privilége.

« Le monument a 1m,80 de long. La tête de l'abbé, coiffée de la mître, repose sur un des coussins délicatement brodés. La chasuble, drapée comme au moyen-âge, offre des plis gracieux. Sur la poitrine est une image de St-Vaast, gravée avec une remarquable délicatesse. On reconnait l'apôtre des Atrébates à l'ours qui est à ses pieds. Plus bas est représenté, avec la même finesse de ciseau, St-Pierre tenant en main les clefs du royaume des cieux. Ce prince des apôtres était le patron d'une ancienne collégiale annexée à l'abbaye de St-Vaast. Un semis de fleurs couvre le reste de la chasuble. L'un des pieds de la statue est mutilé; il en est de même de la crosse.

» Deux autres statues, l'une d'homme l'autre de femme, provenant aussi de l'ancienne église, sont déposées dans cette chapelle. L'une représente Philippe de Torcy, ancien gouverneur d'Arras, l'autre Suzanne d'Humières, sa femme. On a vu que les corps de ces nobles époux furent récemment découverts et déposés, avec ceux de plusieurs abbés, sous la chapelle de St-Louis. Le roi de France, Thierry III, avait reçu la sépulture dans l'abbaye de St-Vaast, qu'il avait dotée en expiation du meurtre de St-Léger, commis par les ordres de son ministre Ebroïn. Ce souvenir historique a fait croire que nos deux statues étaient celles de ce prince et de la reine Doda. »

Sur la demande de plusieurs membres, il est décidé que les statues en question, ayant une valeur artistique, seront reproduites dans le Bulletin, à l'appui du travail dont il vient d'être donné lecture. M. Parenty s'entendra à ce sujet avec MM. Robaut et Godin.

TOMBES GAULOISES. — NOTICE DE M. TERNINCK.

M. Auguste Terninck donne lecture d'une notice sur les tombes gauloises. Après quelques observations présentées par MM. d'Héricourt et Van Drival, M. Terninck reprend son travail ; il promet de le compléter et d'en donner lecture à la Commission.

ÉGLISE D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE.

La Commission, à l'unanimité, émet le vœu que l'administration départementale fixe son attention toute spéciale sur l'église d'Ablain-St-Nazaire. M. le comte d'Héricourt remettra prochainement un rapport sur ce gracieux monument, et M. le Secrétaire en fera l'envoi immédiat à M. le Préfet.

PLAN DE LA VILLE DE VIEIL-HESDIN.

M. Harbaville communique une copie, sur une très-petite échelle, du plan du Vieil-Hesdin. Des recherches seront faites à l'effet de reconnaître l'exactitude de ce plan.

M. Robaut dépose sur le bureau diverses épreuves des dessins qui doivent faire partie de la 2e livraison du tome II de la *Statistique monumentale*. Ces dessins sont approuvés et seront tirés immédiatement.

L'assemblée charge son Secrétaire de prier M. le Préfet de nommer membres de la Commission, pour l'arrondissement d'Arras, M. Auguste Parenty; pour l'arrondissement de St-Pol, MM. Ledru, docteur en médecine à Avesnes-le-Comte, et de Cardevacque, contrôleur des contributions directes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Séance du 26 Octobre 1864.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

NOMINATION ET INSTALLATION DE MM. PARENTY, LEDRU ET DE CARDEVACQUE.

M. le Secrétaire donne lecture d'un arrêté en date du 27 septembre dernier, par lequel M. le Préfet du Pas-de-Calais nomme membres de la Commission MM. Adolphe de Cardevacque, Auguste Parenty et Ledru, maire d'Avesnes-le-Comte. M. le Président déclare MM. de Cardevacque, Parenty et Ledru, installés comme membres de la Commission des Antiquités départementales. MM. Ledru et de Cardevacque adressent leurs remercîments et assurent la Commission de leur concours le plus dévoué. M. Parenty, retenu par une indisposition, écrit à la Commission et lui donne les mêmes assurances.

L'ordre du jour appelle la composition de la livraison du deuxième volume de la *Statistique monumentale*. M. d'Héricourt déclare que peu de monuments du Pas-de-Calais lui paraissent dignes d'une monographie spéciale; dans le premier volume, n'aurait-on pu supprimer beaucoup d'édifices, il en prend pour témoin la dernière livraison; l'orateur n'attaque pas le talent de M. Robaut, il lui rend au contraire toute justice; mais la dernière livraison n'a, selon lui, rien d'archéologique, elle ne présente que du pittoresque.

M. de Linas se rattache à l'opinion émise par son collègue et juge ce travail au même point de vue.

SOUCHEZ, AIX, VIMY.

M. d'Héricourt voudrait qu'on réunit dans une livraison plusieurs édifices appartenant à la même époque. Ainsi qu'il l'a déjà constaté, l'influence d'un architecte est plus grande qu'on ne le pense. Pour l'époque romane, les tours de Souchez, Aix, Vimy, paraissent avoir été construites à la même date; on pourrait ajouter que ces monuments ont été inspirés par la même pensée. Hinges et La Beuvrière nous montrent la dernière époque du roman fleuri, et à peu de distance Sains-en-Gohelle conserve des traces du XIIIe siècle. Faut-il parler du XVIe, des vitraux de La

Couture et du Locon, de l'Hôtel-de-Ville d'Arras, des églises d'Ablain-St-Nazaire, Avesnes, Ecoust-St-Mein, etc., etc.

Quelques temps même avant la Révolution, est-ce que les monastères de St-Eloi et de St-Vaast ne font point élever de nouvelles églises et réédifier les bâtiments claustraux. M. d'Héricourt se résume en demandant que dorénavant, pour les édifices qui n'offrent pas un intérêt spécial, on en décrira plusieurs dans la même livraison, et que, notamment les églises de Souchez, d'Aix et de Vimy soient traitées dans un seul travail pour lequel on accorderait deux planches.

Cette dernière proposition est accueillie par la Commission, et les deux planches seront ainsi composées : une vue géométrale de la principale façade de la tour de Souchez, présentant les détails des corbeaux, chapiteaux, ainsi que le nœud de la croix de grès.

Sur la même planche se trouveront les fonts baptismaux de Vimy.

L'autre planche contiendra une vue de l'église d'Aix, des détails de la partie romane et une porte du XVIe siècle, qui se trouve dans la travée gauche.

ÉGLISE D'HEUCHIN.

Parmi les monuments qui devraient être publiés, on signale l'église d'Heuchin. M. l'abbé Lequette veut bien se charger d'examiner cette église sur laquelle il fera un rapport dans une prochaine séance.

TOUR DE L'ÉGLISE DE LA BEUVRIÈRE.

On appelle l'attention de la Commission sur la tour romane de La Beuvrière. Les habitants auraient le désir d'élever une nouvelle église sous le prétexte que l'ancienne, venant du Prieuré, menace ruine ; il serait à désirer que du moins la tour fut dessinée. On rappelle à ce sujet que M. de Linas doit décrire une pierre tombale de la famille de Beaulaincourt ; la Commission confie à M. de Linas l'examen de cette question, et son travail paraîtra dans la prochaine livraison de la *Statistique monumentale*.

M. d'Héricourt rend compte d'un rapport sur les fouilles faites à Mont-St-Eloi, envoyé à la Commission par M. Adolphe de Cardevacque. M. d'Héricourt émet le vœu que ce travail soit inséré dans le plus prochain numéro du Bulletin, et propose à la Commission d'appeler de nouveau l'attention toute spéciale de M. le Préfet sur l'état déplorable des tours de l'ancienne abbaye.

Adopté à l'unanimité.

DESCRIPTION DES RUINES DE L'ANCIENNE ABBAYE DU MONT-SAINT-ÉLOI.

Messieurs,

Nous vous avons fait part, dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, du projet que nous avions formé d'instituer une Commission chargée de surveiller la démolition des derniers bâtiments de l'abbaye du Mont-St-Eloi.

Occupé nous-même à la rédaction d'une histoire de ce monastère, nous avons consacré dans notre travail un chapitre à la description de ses constructions grandioses et remarquables. Bien que nos recherches ne nous aient conduit qu'à la connaissance imparfaite d'un monument déjà avancé dans sa ruine, nous avons pensé que leur objet ne serait pas sans intérêt pour votre Commission, si zélée à reconstituer les anciennes gloires archéologiques de ce département.

Frappé du calme profond que respirait une solitude située à deux lieues d'Arras, un zélé missionnaire, Eloi, l'oracle et le modèle des peuples au VIIe siècle, venait souvent dans cette retraite choisie se reposer des labeurs de l'épiscopat et retremper son âme dans les sources vives de la méditation. Il s'y construisit à cet effet un oratoire, qui devînt bientôt le rendez-vous de plusieurs saints anachorètes. Vindicien, évêque de Cambray et d'Arras, à qui les éminentes vertus pendant sa vie, et les nombreux miracles qui s'opérèrent sur son tombeau après sa mort, valurent l'honneur de la canonisation, Vindicien, dis-je, voulut être enterré sur le Mont-Blanc, qui avait déjà changé son nom primitif contre celui du saint évêque de Noyon.

L'affluence des pèlerins qui fréquentèrent le Mont-St-Eloi y fit élever plusieurs habitations, fort simples à la vérité, mais qui n'en furent pas moins les antiques fondements de la brillante et riche abbaye que bien des membres de la génération actuelle ont encore pu voir debout.

A la place de l'oratoire renversé à la fin du IXe siècle par la fureur et la cupidité des Normands, l'évêque Fulbert fit élever vers l'an 950 une magnifique basilique, qui fut placée sous l'invocation des apôtres St-Pierre et St-Paul et de St-Vindicien.

Grâce à l'ardeur des moines à défricher les landes incultes, et leur vigilance à conserver leurs propriétés ; grâce aussi aux nombreuses donations qui leur furent faites par les principaux seigneurs du pays, le Mont-St-Eloi devînt l'une des plus puissantes maisons religieuses de l'Artois. Nous n'entreprendrons pas ici, Messieurs, d'énumérer les richesses qui s'accumulèrent dans cette sainte demeure, ni de dérouler la liste des vénérables prélats qui se succédèrent sur le siége abbatial ; nous appellerons particulièrement votre attention sur les annales archéologiques de ce monastère en vous reportant, pour de plus amples

détails, à mon histoire générale de l'abbaye, que la plupart d'entre vous ont honoré de leur adhésion.

Le premier prélat que nous voyons contribuer à l'embellissement de l'abbaye est Hugues. Cet abbé fit clore le parc de murs du côté d'Ecoivres, en 1130.

Au commencement du XIIIe siècle, l'église du couvent eût beaucoup à souffrir de la violence d'une tempête. L'abbé Asson projeta sa réédification sur des bases plus larges et plus durables. Didier poursuivit les travaux commencés par son prédécesseur, et le règne de Richard II les vit achever.

André Le Vaillant, dans son intéressante chronique des abbés du Mont-St-Eloi, a négligé de nous laisser la description de ce monument de la période du moyen-âge. Dans une de nos excursions au milieu des ruines du monastère, nous avons remarqué dans l'enclos situé à droite de la porte d'entrée de la ferme appartenant à Mme la comtesse de Wazières, des soubassements en forme de culs de lampe, des débris de pilastres et de fenêtres en style ogival, qui ne laissent aucun doute sur l'existence à cet endroit d'une église ou d'un cloître, dont la construction semble remonter à l'époque dont nous venons de parler.

Vers l'an 1270, Marguerite, comtesse de Hainaut, voulant honorer des marques de sa munificence l'abbé Jean de Barastre, lui fit don d'une somme de cent livres d'argent, destinée à couvrir les frais que devaient nécessiter la continuation des murailles de clôture du parc de l'abbaye et la construction d'une infirmerie. Dix ans après, Etienne du Fermont acheva cette enceinte du côté de Berthonval; nous croyons pouvoir faire remonter à cette époque l'édification de la porte, connue sous le nom de porte Malescamps, et dont l'architecture nous a paru digne d'être retracée (1).

Les guerres continuelles dont l'Artois fut le théâtre au XIVe siècle, exposèrent le monastère aux déprédations des armées qui traversaient sans cesse cette contrée.

L'abbé Michel d'Allène, voulant préserver sa maison de toutes ces vexations, obtint le 10 septembre 1413, du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, l'autorisation de munir de tours l'enceinte de l'abbaye, à charge d'offrir, à chaque mutation d'abbé, une lance d'argent au prince souverain d'Artois.

L'abbé Jean Bulot exécuta le projet que Michel d'Allène n'avait pu réaliser. Ce prélat dut réparer deux fois la tour de l'église ébranlée par la foudre. Ce fut aussi lui qui fit construire l'église

(1) Cette porte fait l'objet de l'une des planches de notre ouvrage sur l'abbaye du Mont-St-Eloi.

paroissiale du Mont-St-Eloi et la ferme de Berthonval, située à un quart de lieue du monastère.

En 1490, Antoine de Coupigny fit bâtir le grand réfectoire et renouveler une partie du clocher jusqu'à la fenêtre simulée.

Jean de Feucy fit construire les bâtiments situés dans la cour, depuis les cuisines jusqu'au logement du portier. On lui doit aussi l'édification du moulin situé dans l'enclos du parc. Il fit restaurer le grand dortoir et convertir en infirmerie le quartier occupé par l'abbé Jean Pingrelem.

Le 1er août 1525, l'abbé de Feucy fit poser dans le clocher de l'église des vitraux peints dans le genre du temps (1). Le monastère renfermait une ferme du côté de Berthonval, elle fut divisée en deux parties : l'une fut transférée à l'abbaye, dont elle forma la basse-cour ; l'autre fut établie à Berthonval (2), en dehors de l'enceinte du couvent.

En 1540, le prélat du Mont-St-Eloi, David Hay, fit entourer de murs les vignobles (3) que fit détruire dix ans après son successeur, Guillaume de la Ruelle, qui ne trouvait plus dans leur rapport une compensation aux charges dont ils grèvaient la maison. C'est à ce dernier prélat que l'église dût l'établissement de l'horloge, des orgues et des grandes chaires du côté de l'autel de St-Vindicien.

Non content de réparer les immenses dégâts causés par le passage des armées françaises, l'abbé Guillaume de la Ruelle fit reconstruire plusieurs corps de ferme appartenant à l'abbaye.

Le 17 mars 1606, il s'éleva une si grande tempête depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi « que plu-» sieurs édifices et clochers furent abattus, toutes les couver-» tures des toits emportées, beaucoup d'arbres déracinés dans

(1) La remarquable collection de M. Gentil-Descamps, qui remplit une des premières fonctions municipales à Lille, renferme encore divers objets provenant de l'église de l'abbaye du Mont-St-Eloi, sauvés par des mains pieuses du pillage de 1793. Ce sont : d'abord, sept vitraux où sont peints des têtes d'anges et de saints ; une statuette en bois représentant Ste-Anne portant la Vierge, qui tient elle-même dans ses bras l'enfant Jésus ; un chapelet dizain en bois sculpté, d'une très-belle conservation ; enfin plusieurs reliques précieuses de saints plus un morceau d'étoffe trempé dans le sang de St-Jean-Baptiste, et renfermé dans une custode d'une très-haute antiquité.

(2) Bibliothèque d'Arras. P. Ignace, Supplément aux mémoires, p. 374.

(3) Planté en 1210 par l'abbé Didier, le vignoble du Mont-St-Eloi fut, selon toute apparence, celui qui subsista le plus longtemps en Artois. Le terrain sablonneux et l'exposition du midi étaient très-propres à la culture de la vigne.

» l'enclos de l'abbaye ; l'épouvante fut si grande qu'on crut être » à la fin du monde ; les religieux durent abandonner le chœur, » au milieu de la grande messe, et aller achever le culte divin » dans la crypte. » L'abbé Duquesnoy s'empressa de réparer tous ces dégâts ; il fit de plus construire dans le parc une chapelle qu'il plaça sous l'invocation de St-Roch. Ce monument, qui existe encore de nos jours, changea plus tard de destination, il devînt un lieu de repos pendant la promenade et prit le nom vulgaire de *Vide-Bouteille*.

On doit à l'abbé Pierre Leroy la construction du bâtiment de l'administration, qui subsiste encore de nos jours, et la porte d'entrée du monastère donnant sur le parc, du côté de Berthonval. Cette porte, très-fortifiée, munie de créneaux et portant la date de 1673, vient d'être démolie.

En 1729, l'abbé Kilien Delecœuillerie fit bâtir le quartier abbatial. On déploya dans la construction une élégance et une richesse inouies ; la décoration intérieure répondait à l'aspect grandiose des bâtiments. L'entrée principale, située en face de la grande porte de l'abbaye, offrait un coup-d'œil imposant. En 1732, de concert avec les habitants et la fabrique, ce prélat fit rebâtir et agrandir le chœur de l'église. Un ouvrier maçon de Marœuil, nommé Jean Doby, en remuant la terre pour creuser les fondations, heurta avec sa pioche un petit pot de grès. Ce vase ayant été cassé, se trouva contenir 70 pièces d'or aux armes de France, d'Espagne et de Portugal. Il renfermait aussi quelques pièces d'argent.

L'an 1735, le 19 janvier, entre trois et quatre heures du soir, un ouragan terrible s'éleva et le vent souffla pendant une demi-heure avec tant de violence, que l'église du Mont-St-Eloi en éprouva de grands dommages. Plusieurs fenêtres furent brisées, vitres, bois, clous, fers et plomb furent précipités avec violence dans le chœur et sur l'autel, on n'eût que le temps de sauver le saint sacrement et les reliques ; le religieux chargé de ces soins faillit être écrasé par la chute d'une pierre, la plus grande partie du toit fut découverte, et les ardoises et les planches emportées bien loin par la force du vent ; il fallut pendant quelque temps célébrer l'office divin dans la crypte jusqu'à ce qu'on eût réparé ces dégâts.

En 1737, on commença à élever le grand corps du logis qui devait servir de dortoir aux religieux. Ce bâtiment était remarquable par sa longueur, son architecture et sa commodité. Cinq ans après, Vindicien Roussel joignit, à l'aide de nouvelles constructions, le grand bâtiment des dortoirs au quartier abbatial (1).

(1) P. Ignace. Sup aux mémoires, p. 804 à 808 inclusivement.

Il fit démolir, en 1749, l'ancienne porte d'entrée du monastère, dont les figures, les sculptures et les défenses ou créneaux accusaient une construction remontant au XIIe ou XIIIe siècle. Il la remplaça par une autre de style moderne ; il avait eu la précaution d'acheter auparavant six ou sept maisons qui en masquaient la vue et qu'il transféra ailleurs pour le bien de leurs habitants. Par ce moyen, il perça dans le village une avenue donnant sur la campagne et procurant la vue d'un agréable panorama au milieu duquel se dessinait le prieuré d'Aubigny.

L'ancienne église avait été tellement endommagée par l'ouragan de 1735, que des réparations n'avaient point suffi pour assurer sa conservation. L'abbé résolut de démolir ce beau monument gothique et fit rassembler en 1750 les matériaux qui devaient servir à sa reconstruction (1).

(1) Nous avons retrouvé chez MM. Desfontaines, anciens acquéreurs de l'abbaye, la pierre fondamentale de cette église. — Nous la reproduisons ici.

ABBAYE DU MONT-SAINT-ÉLOI

(FAC-SIMILE)

Hauteur, 0,36 cent. Largeur, 0,32 cent.

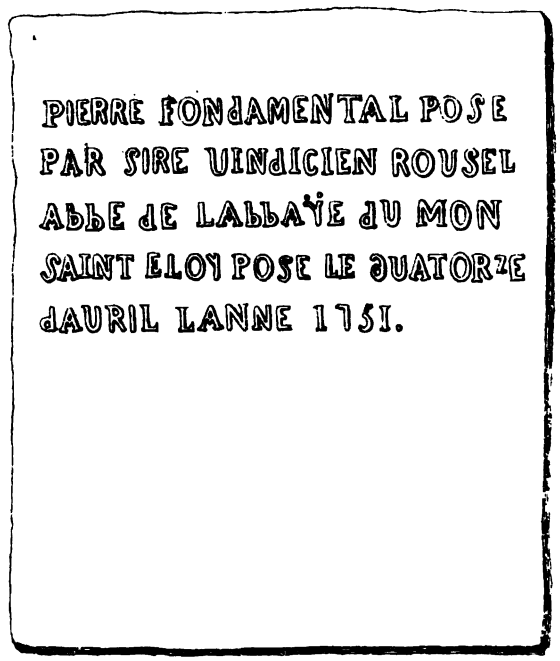

Lith. Devavary - Pichillet, Amat.

Les murs du temple moderne s'élevaient à la hauteur de plusieurs mètres, lorsque Vindicien Roussel mourut en 1753.

Ce fut sous Martin Lefebvre que l'église abbatiale, aujourd'hui entièrement détruite, et les deux tours jumelles que nous admirons encore, furent terminées. Du point élevé où elles sont situées, on les découvre à une très-grande distance, et elles forment, dans les riches plaines de l'Artois, un admirable point de vue. Elles sont de style grec, et on peut les comparer aux tours de St-Sulpice à Paris. Dom Martin Lefebvre poursuivit avec une vive ardeur et avec l'habileté d'un architecte consommé les travaux du sanctuaire commencés par son prédécesseur. Il y fit son entrée solennelle en 1761.

A peine les religieux avaient-ils terminé leur demeure, qu'ils croyaient à l'abri des épreuves du temps, que la tempête révolutionnaire vint renverser le noble sanctuaire. C'est à peine si quelques ruines de cloîtres étalaient naguère leurs murs ébranlés; de nos jours, les derniers vestiges ont disparu. Les deux tours seules existent encore.

Les documents de l'histoire de ce monastère sont rares et bien pauvres ; ils fournissent à peine quelques dates à l'archéologue. Les traditions populaires, quelques gravures et d'anciens plans sont les seules sources où nous ayons pu puiser des notions plus ou moins certaines sur l'état monumental de l'ancien couvent.

L'ensemble des bâtiments de l'abbaye du Mont-St-Eloi se composait de l'église, du quartier affecté au logement de l'abbé, des cloîtres, des salles du chapitre, du réfectoire, de diverses dépendances et de la ferme.

En attaquant les fondations de l'église, on a retrouvé une crypte (1) n'ayant qu'une nef et n'offrant rien de remarquable que son carrelage composé de pierres de différentes couleurs.

Le chœur de la basilique était réservé aux moines et communiquait aux cloîtres et aux bâtiments adjacents, de telle sorte que l'on pouvait s'y rendre directement et à couvert en venant soit du réfectoire, soit du dortoir. Une forte grille en fer, de plus de 50 pieds de long, s'étendait autrefois vis-à-vis le portail de l'église. Elle servait de clôture et a été remplacée plus tard par une muraille.

La grande porte de l'entrée principale était flanquée de deux

(1) Les cryptes étaient des caveaux ménagés souvent au moyen-âge sous les églises que l'on construisait ; plus tard, le sentiment religieux, qui avait fait élever des églises sur les cryptes primitives, porta les architectes à bâtir une église souterraine sous l'église extérieure. Cette crypte règne sous le sanctuaire et parfois sous l'édifice entier.

portes latérales dont l'une était simulée. Leur réunion formait un hémicycle où se trouvaient deux bâtiments circulaires à usage d'étables et d'écuries.

Au bout de la cour s'élevait le quartier abbatial ; cette habitation formait un corps-de-logis séparé, dans lequel était réuni tout ce qui peut contribuer au bien-être et à l'agrément de la vie. Remises, cuisines, écuries et dépendances, rien n'y manquait. Ce vaste bâtiment avait été commencé en 1728, sous la prélature de Dominique Toursel ; ses derniers débris ont disparu au mois d'août 1858. En fouillant le sol, on a retrouvé la pierre fondamentale qui portait la date du 12 mars 1728.

ABBAYE DU MONT-SAINT-ÉLOI

(FAC SIMILE)

Hauteur, 0,36 cent. Largeur, 0,32 cent.

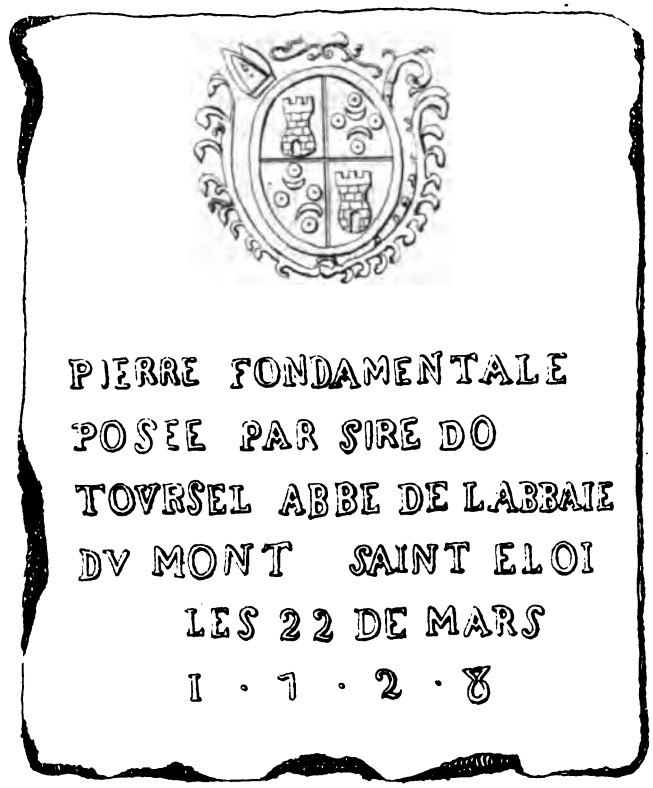

Après avoir traversé la cour du quartier abbatial, on arrivait au bâtiment formant la salle du chapitre et au cloître qui en dépendait. Venaient ensuite le chauffoir, appartement dont le nom indique l'usage, la salle de billard et la sacristie.

Autour du cloître, qui occupait toute la longueur extérieure de la nef principale de l'église, parallèlement à l'un des collatéraux, et au milieu duquel se trouvait un puits richement orné et répandant une agréable fraîcheur, dans cet asile de paix, autour de ce cloître, dis-je, étaient le vestibule, l'escalier conduisant à la bibliothèque et le réfectoire.

Ce dernier et somptueux local était carrelé de marbre noir et blanc, ses murailles étaient revêtues de chêne sculpté avec art; deux cadres immenses, gardant encore quelques traces de dorure, renfermaient sans doute des tableaux de prix; leurs toiles avaient disparu au commencement du XIXe siècle. Dans l'épaisseur du mur du corridor était placé un tour communiquant aux offices et aux cuisines, et destiné à faciliter le service de nombreux domestiques.

En face de la cheminée dont nous avons trouvé la plaque de fond (1), était une table séparée où siégeait l'abbé, entouré des dignitaires de la communauté. De cette place d'honneur, il présidait aux repas des moines, tandis que l'un d'eux, monté à une tribune, dont la tablette vermoulue avait encore conservé en 1833 le pivot en fer qui supportait le pupitre, faisait une lecture pieuse, conformément aux statuts de l'ordre. On remarquait naguère encore une belle entrée des caves par laquelle arrivaient les vins.

La partie des cloîtres, jadis consacrée au logement personnel des moines et des novices, faisait face aux trois magnifiques terrasses qui s'étendaient tout le long des bâtiments de l'abbaye, du côté du midi. Leurs murs de soutènement et jambes de force étaient entièrement établis en grès, choisis et piqués. Des pilastres rattachaient entr'elles les différentes parties d'une forte belle grille. Aux deux extrémités s'élevait un lion en pierres de taille, portant dans ses griffes un écusson. On y voyait d'un côté les armes du sire de Coucy, premier bienfaiteur du monastère, et de l'autre celles de l'abbaye.

Deux bassins revêtus en grès avaient été creusés sur la plateforme ou grande terrasse sous laquelle s'étendait une longue galerie à double étage, servant jadis de vastes caves voûtées ou taillées dans le roc. De cet endroit l'on jouissait d'un panorama magnifique, et l'œil des religieux n'apercevait rien qui ne leur

(1) Cette plaque en fonte est dans un état parfait de conservation et porte les armes de l'abbaye; elle pèse plus de 1100 livres et nous a été communiquée par Mme la comtesse de Wazières.

appartînt. La galerie souterraine, dont nous venons de parler, était éclairée par de larges soupiraux en briques. La partie supérieure en forme de voûte était ornée de deux arcs de style ogival, ménagés entre chaque ouverture. Le milieu de cette galerie présentait une suite de piliers sur lesquels venaient reposer les extrémités des arceaux. Ces colonnes, magnifiques monolithes en grès, étaient d'une ornementation simple et élégante. L'ensemble de ce souterrain, servant autrefois d'orangerie et de cellier aux religieux, nous a paru digne de remarque.

A droite de la porte principale et attenant autrefois à l'église, était l'emplacement de l'ancien cimetière. Plus loin, le long de la rue de l'abbaye, se trouvaient des jardins particuliers, où deux bassins entretenaient la fraîcheur et une végétation permanente. Au bout s'élevait le moulin à vent destiné à la mouture des grains. A gauche, du côté de la plaine de Berthonval, s'étendaient d'autres jardins. C'est là que de nos jours encore se déploient de magnifiques espaliers, où des milliers de fruits mûrissent sur des plants centenaires. On arrivait, en les suivant, à la porte Malescamps, dont les abords étaient occupés par des jardins légumiers ; un puits, une grange et un cabinet, dit le *Vide-Bouteille*, servaient à l'exploitation de ces riches enclos.

La partie nord de l'abbaye était occupée par des bâtiments spécialement affectés au logement des étrangers. Une brasserie y avait été établie. Cette construction du XVIIe siècle, nommée l'administration, et la moins ancienne sans doute, a survécu.

Dans la cour et non loin des murs de la ferme se trouvait un puits d'une construction remarquable, il existe encore de nos jours ; il a 300 pieds environ de profondeur ou 80 brasses. Deux énormes seaux étaient mis en mouvement au moyen de roues et de poulies : un homme suffisait à peine au service de ce puits qui fournissait l'eau à toute la maison. C'est là que chaque soir venaient s'abreuver 60 chevaux de labour à une auge gigantesque, creusée dans un seul grès. Ce puits est maçonné du haut en bas ; il a, près du niveau ordinaire de l'eau, une petite cavité établie dans le mur, en guise de chambre, pour y retirer les ouvriers lorsqu'il faut en nettoyer le fond. Un officier suisse s'y fit descendre par amusement, pendant la guerre qui éclata au commencement du XVIIIe siècle.

A côté de ces vastes bâtiments dont l'ensemble comprenait l'abbaye, s'élevait une ferme et ses dépendances. Sur deux à trois mille mesures possédées par les moines, sept cent cinquante étaient cultivées par leurs soins. Cette ferme était destinée à leur exploitation ; elle fut plus tard divisée en deux parties : l'une fut transférée à Berthonval, l'autre resta annexée au monastère ; au fond de cette dernière s'élevait une grange d'une architecture et d'une élévation remarquables ; un véritable por-

tail cintré y donnait entrée. La charpente, d'une complication surprenante et d'une solidité à braver les siècles, lui donnait l'aspect d'un monument. En présence de ces arceaux élevés, l'on sent le besoin d'y chercher d'autres idées que des gerbes entassées ! La moitié de cette grange a été démolie ; le seul pignon qui reste est bordé de chaque côté de redents en pierre, et semble rappeler le style de l'architecture espagnole.

Tout cet ensemble de constructions était renfermé dans une vaste enceinte de murailles, dont il ne restera bientôt plus la moindre pierre. Ces murailles étaient construites partie en grès, partie en pierres blanches ; elles étaient soutenues par des jambes de force très-solidement établies à peu de distance les unes des autres. Cette enceinte, selon le dire du temps, était assez grande pour contenir la ville de Béthune ; aussi était-elle un sujet d'orgueil pour le couvent. Le duc de Marlborough, passant au Mont-St-Eloi après la prise de Béthune, demandait aux religieux ce qu'ils trouvaient de plus beau dans leur maison ; le prince Eugène, sans attendre la réponse, s'écria : « Messieurs, c'est votre enceinte ! »

Que de trésors enfouis, que de patients travaux accumulés dans cette œuvre où n'avaient été admis que des matériaux de premier choix. Chose triste à penser, cette richesse même fut un de ses plus forts éléments de destruction. La main des hommes, guidée par les sentiments de l'intérêt et de la cupidité, fut plus prompte et plus inflexible que celle du temps.

Encore quelques instants, les derniers vestiges de l'antique abbaye auront disparu jusque dans leurs fondements, et les laboureurs sillonneront du soc de la charrue ces lieux où naguère les pas de tant d'illustres abbés, de tant de pieux cénobites, avaient gravé leur empreinte.

C'est avec un sentiment pénible que nous avons souvent parcouru ces ruines où la piété du souvenir nous conduisait, nous y venions chercher des traces de l'ancienne splendeur des disciples de St-Augustin ; souvent nos recherches furent interrompues par les occupations destructives des démolisseurs, ces sectateurs des ténèbres et d'un matérialisme grossier. C'est à peine si quelques vieillards ont pu nous tracer l'image des derniers religieux. La mort a attaqué cette demeure jusque dans ses fondations. La pierre, le plomb, les marbres, les boiseries, ont été arrachés et vendus à bas prix, les uns pour subir de nombreuses et vulgaires transformations, les autres pour entrer dans le domaine du luxe.

L'église a été la première en butte aux attaques du marteau. Le silence des tombeaux ne fut pas même respecté. Nous espérions trouver quelques débris de sépulture, quelques restes de ces vénérables abbés ; nos recherches ont été infructueuses ; ni

le plus humble plomb, ni la plus modeste pierre n'ont pu nous aider à découvrir quelque tombe abbatiale, des mains profanes nous avaient devancé. Le pic des travailleurs a seulement mis au jour quelques fragments incomplets de squelettes, tels que des crânes, des tibias.....

Les tours seules sont encore debout; il serait à désirer de les voir devenir les clochers d'un sanctuaire digne des souvenirs grandioses qu'a laissés la riche et puissante abbaye du Mont-St-Eloi.

M. le Secrétaire rappelle que M. d'Héricourt a été chargé de rendre compte de diverses brochures adressées par M. Souquet, d'Etaples, à la Commission. M. d'Héricourt répond qu'il n'a pas oublié le travail qui lui a été confié; il mentionne les titres de ces divers ouvrages, et en même temps il rappelle qu'une nouvelle brochure doit prochainement paraître où M. Souquet relève tous les souvenirs historiques d'Etaples. M. d'Héricourt fait remarquer que les historiens locaux s'occupent trop de mesquines questions de curiosité; il cite notamment l'exemple de M. Prarond, d'Abbeville, qui a publié plus de quinze brochures sur cette ville et l'arrondissement dont elle est le chef-lieu. M. Souquet a étudié avec amour les questions relatives à Etaples. M. d'Héricourt attend, pour présenter à la Commission le compte-rendu qui lui a été confié, l'époque où l'auteur aura terminé ses études partielles; il l'invitera à les résumer dans un travail appelé à tracer l'historique d'une localité importante.

INSCRIPTION DE L'ÉGLISE D'ÉTAPLES.

Une discussion s'engage sur la célèbre inscription qui reculerait à l'an 1004 la construction de cette église. M. Harbaville fait observer que dans cet édifice il y a plusieurs parties de l'époque romane.

M. de Linas pense que l'inscription d'Etaples est moderne, et pour démontrer l'exactitude de son assertion, il s'appuie sur deux monuments épigraphiques provenant de l'abbaye du Mont-St-Eloi et qui datent du XVIIIe siècle.

M. Harbaville apporte à cette opinion le témoignage de Philippe Lutho.

RELIQUAIRE DIPTYQUE.

M. l'abbé Lequette soumet à la Commission des Antiquités départementales un singulier reliquaire diptyque; sur chacune des faces se trouvent mêlées les divinités du paganisme, que l'on reconnaît aux inscriptions des phylactères, et les évangélistes. Nous n'avons pas la prétention de donner la date exacte de cet objet, les opinions ont été trop diverses au sein de la Commission; les uns, en effet, faisaient remonter le reliquaire à l'époque

carlovingienne, les autres y voyaient une œuvre de la fin du XIIIe siècle, enfin on a prétendu que ces figures, ou pour mieux dire ces petites statues, avaient été remaniées à une époque moderne. La Commission a renvoyé l'examen de ce reliquaire à trois de ses membres, MM. le comte d'Héricourt, l'abbé Van Drival et de Linas.

OBJETS ANTIQUES TROUVÉS DANS L'ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

M. Dancoisne signale à l'attention du Comité plusieurs découvertes d'objets antiques dans l'arrondissement de Béthune; il promet d'envoyer prochainement un travail sur ce sujet.

PÈLERINAGES. — QUESTIONNAIRES REMPLIS.

M. l'abbé Lequette informe la Commission qu'il a reçu environ cent cinquante questionnaires remplis, concernant les pèlerinages.

M. Dancoisne signale un manuscrit précieux sur ce sujet, provenant de la bibliothèque de feu M. Plouvain, de Douai; le savant numismate possède aussi dans sa riche collection 1,000 enseignes des pèlerinages anciens et nouveaux de nos contrées. Il promet de communiquer prochainement au Comité une vingtaine de cartes retraçant les décanats des environs de Douai et d'Arras.

M. Dancoisne est adjoint à la sous-Commission nommée pour les dépouillements des questionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 7 Décembre 1860.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PLAN D'HESDIN.

Un membre dépose sur le bureau une copie du plan de la ville d'Hesdin.

M. d'Héricourt fait observer que ce plan se trouve dans l'ouvrage de Mondelot. L'honorable membre s'engage à examiner l'original imprimé et la copie du plan, et à fournir quelques renseignements dans une prochaine séance.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES SIGNALÉES PAR M. DANCOISNE.

M. Dancoisne signale diverses découvertes archéologiques faites dans l'arrondissement de Béthune. Aussitôt qu'il aura recueilli sur les lieux mêmes les renseignements nécessaires, M. Dancoisne adressera un rapport à la Commission.

ÉGLISE D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE. — TRAVAUX DE RESTAURATION.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les travaux qui doivent être exécutés à l'église d'Ablain-St-Nazaire. M. d'Héricourt a la parole. Il déclare en commençant qu'il est heureux de payer un juste tribut d'éloges au zèle actif et intelligent de M. l'abbé Pingrenon, curé d'Ablain-St-Nazaire ; il s'est mis à l'œuvre sans autres ressources que le produit d'une souscription faite dans son village ; disons-le même, il a dû triompher de certains mauvais vouloirs. Cependant il a enlevé le rétable qui déshonorait l'abside, rétabli toutes les fenêtres du chœur, remis les meneaux, en un mot rendu à cette partie de l'église son ancienne physionomie. A la chapelle de la Vierge, placée dans la travée gauche, il a ouvert une baie fermée depuis longtemps. La pierre employée est celle de Bouvigny, elle est de bonne qualité, mais le prix en est trop élevé ; cette pierre, prise à la carrière, revient à 40 fr. le mètre cube. M. l'abbé Pingrenon a l'intention d'ouvrir la baie aveugle qui masque l'autel de St-Nazaire, mais cette dépense serait plus forte ; il faudrait, en effet, enlever le toit de la sacristie qui y est adossé, et le remplacer par une plate-forme de zinc ; en outre, la fenêtre qui se trouve à l'extrémité de la travée droite est dans un état regrettable, toutes les pierres qui forment les meneaux, imprégnées de salpêtre, se brisent ; les meneaux devraient donc être rétablis le plus tôt possible. De l'inspection sérieuse de l'église, il résulte que deux colonnes sont cerclées ; l'une d'elle l'a été à l'époque où on la coupa pour y placer la chaire ; on ne peut dire à quelle date ce cercle fut placée à la colonne voisine. Selon la tradition, ces travaux auraient été exécutés sous la Restauration. Toutefois, on prétend que plusieurs assises de pierres sont salpêtrées. Ni M. le curé ni M. d'Héricourt n'ont osé prendre sur eux d'ôter les cercles de fer.

La Commission décide que M. Lantoine, entrepreneur, visitera ces colonnes et lui fera un rapport à ce sujet.

M. d'Héricourt aborde les voies et moyens d'exécution. La Société française pour la conservation des monuments a voulu témoigner sa sympathie à l'église de St-Nazaire et a voté une somme de 300 fr. ; une souscription faite dans le canton de Vimy produira sans doute aussi quelques centaines de francs. Mais que sont ces ressources en présence des dépenses qu'elles doivent couvrir. La Commission des Antiquités départementales a déjà émis le vœu qu'une souscription fut ouverte, le rap-

porteur en a écrit à M. le Préfet ; ce magistrat lui a répondu que toutes les sommes qui en proviendraient devraient être versées dans la caisse municipale.

La Commission, renouvelant son ancienne résolution, décide qu'une souscription sera ouverte sous ses auspices dans le département du Pas-de-Calais, et que, comme témoignage de sa sympathie, elle s'inscrira pour une somme de 200 fr. à recueillir parmi les membres de la Commission. Un appel sera prochainement adressé.

ÉGLISE ET PRÉVÔTÉ DE LA BEUVRIÈRE. — ÉGLISES D'AIX, DE SOUCHEZ ET DE VIMY.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau divers dessins de M. Robaut; la Commission décide que deux planches accompagneront la notice que M. de Linas doit faire sur l'église et la prévôté de La Beuvrière; deux planches seront aussi accordées à M. d'Héricourt, pour son travail sur les tours romanes de Souchez, d'Aix et de Vimy; elles comprendront : la première, une vue générale de l'église d'Aix, une porte située du côté de l'évangile, le plan géométrique de la tour et deux chapiteaux; la seconde planche renfermera une vue géométrale de la tour de Souchez, un chapiteau, le nœud de la croix de grès et les fonts baptismaux de Vimy.

Les auteurs seront invités à donner prochainement lecture de leur travail.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée.

Séance du 1er Février 1864.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Gustave Souquet dépose sur le bureau et remet à chacun de ses collègues, à titre d'hommage, un travail qu'il vient de publier, intitulé : *Usages anciens conservés à Etaples.*

M. Harbaville, se faisant l'organe de ses collègues, remercie M. Souquet de ce nouveau témoignage de sympathie.

M. Souquet s'engage d'envoyer prochainement à la Commission diverses photographies de l'église d'Etaples.

M. le comte d'Héricourt, chargé précédemment de rendre compte à la Commission des travaux de M. Souquet, présentera son rapport dans une prochaine séance.

M. Harbaville passe en revue le personnel de la Société, et regrette vivement que plusieurs membres soient restés complètement étrangers aux travaux publiés par la Commission. M. le Président est chargé d'adresser une circulaire à chacun des membres, afin d'activer le zèle des retardataires.

M. le Président appelle l'attention sur le concours que les membres étrangers à l'arrondissement d'Arras pourraient prêter aux travaux de la Commission. Il pense qu'il serait à propos de leur signaler comme objets d'études certaines recherches à faire dans le canton qu'ils habitent ou dans les lieux circonvoisins. La forme de questionnaire spécial lui a paru la plus propre à atteindre un résultat utile. Comme spécimen, il soumet à la Commission les questionnaires suivants, qu'il adresse à M. Robert, curé de Gouy-St-André.

BEAURAINVILLE.

Que reste-t-il des ruines du château? Leur description? Leur étendue superficielle? Existe-t-il des plans de cet antique manoir?

La coutume de 1507, qui faisait loi tant audit Beaurain-Chatel qu'à *Neufville-Berck* et *St-West*, mentionne que cette circonscription était dite *entre les quatre portes dudit Beaurain-Chatel.* Rechercher l'origine de cette appellation.

DOURIEZ.

Que reste-t-il de l'ancien château? Quel est l'état de la collégiale? Analyser les documents qui existeraient aux archives communales sur le chapitre de cette église.

WABEN.

Le bourg de Waben, qui a eu une certaine importance au moyen-âge, avait obtenu du comte de Ponthieu une charte de commune en 1192. Existe-t-il des traces de cette organisation communale dans les archives? Y trouve-t-on copie de la coutume locale?

Reste-t-il des vestiges du château-fort, une des résidences des comtes de Ponthieu, et qui fut détruit dans le XIVe siècle, durant la guerre des Anglais.

La Commission approuve unanimement la proposition de M. le Président, dont l'application est de nature à donner de

bons résultats. Une copie du dessin du *scel* de Waben, qui se trouve dans la collection de M. Godin, sera envoyé à M. l'abbé Robert.

M. d'Héricourt désire que le classement et la mise en ordre des archives communales, antérieures à 1790, se fassent avec plus d'activité.

M. Auguste Parenty répond que ce service ne laisse rien à désirer, et que si des lenteurs sont parfois apportées par quelques administrations municipales, cela tient à ce que les ressources du budget sont insuffisantes pour solder les améliorations demandées.

M. Souquet signale une pierre tumulaire récemment découverte à St-Josse ; il pense que c'est le tombeau de Mathieu d'Alsace.

M. le Secrétaire rappelle à chacun des membres présents les notices ou renseignements qu'ils ont promis de fournir à la Commission.

M. l'abbé Van Drival résume ainsi une lettre qu'il vient de recevoir de M. le curé de Sains-lez-Marquion.

A un demi kilomètre de l'église actuelle, il y a 5 à 6 ans, un laboureur sentit la terre fléchir sous ses pieds. Il débarrassa l'ouverture et se trouva dans une pièce carrée, pavée, voûtée et environnée de murailles ; il y avait quatre colonnes aux quatre coins avec des statuettes (les paysans disent des marmousets). On croit que les colonnes sont du IXe siècle. La première moitié de cette pièce a été démolie, et les pierres en ont été vendues. Ces pierres, taillées, sculptées, ont dû être polies, unies, avant d'être employées. Puis, ennuyé du travail et du peu de profit, le propriétaire du champ referma le tout.

Sur la demande de la Commission, M. Cavrois promet qu'il fera exécuter, après la moisson, quelques fouilles par l'agent-voyer cantonnal et en fera connaître le résultat à la Commission.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 15 Mars 1861.

Président, M. Marbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Robert, curé de Gouy-St-André, dans laquelle l'honorable ecclésiastique, après s'être félicité de sa nomination comme membre de la Commission des Monuments historiques, promet de répondre à l'attente de ses nouveaux collègues en consacrant aux études archéologiques le temps que lui laisseront les devoirs de son ministère. Le pays où réside M. l'abbé Robert, ainsi que l'a dit le savant auteur du *Mémorial archéologique du Pas-de-Calais*, dans le Questionnaire récemment adressé à M. le curé de Gouy-St-André, offre beaucoup de sujets d'études. Là étaient, dit M. l'abbé Robert, les célèbres abbayes de St-André, de Dommartin, et dans leur voisinage les prieurés de Raye, de Biencourt, sanctifiés par le séjour et les miracles de St-Josse ; le château de La Broye, le prieuré de Dompierre, le château-fort des sires de Rambure, la collégiale et le château de Douriez, l'abbaye de Valloires, le prieuré et le château de Maintenay, dont on voit encore une ruine importante, le prieuré de St-Remi, le château des sires de Beaurain, enfin les fermes de St-Josse, où, selon la tradition, se fixèrent des ermites, au VIIe siècle, par respect pour la mémoire du saint qui légua son nom à ces riches métairies.

A son arrivée dans ces contrées, M. l'abbé Robert s'est mis de suite à l'œuvre. Il a été assez heureux pour y trouver les chroniques manuscrites de l'abbaye de St-André, au hameau de St-Remi. Des fouilles lui ont procuré une hachette druidique magnifique, et aux fermes de St-Josse, une pierre tumulaire que l'honorable membre décrit ainsi : « Ce sarcophage est une espèce de dalle en marbre bleu ; il est placé aujourd'hui dans l'église de Tortefontaine, les fermes de St-Josse dépendant de cette paroisse. Sa longueur est de 2 mètres 30 centimètres d'un côté, et de l'autre de 2 mètres 22 centimètres ; sa largeur est de 72 centimètres à la tête, et de 66 centimètres du côté des pieds. L'épaisseur de cette pierre est de 34 centimètres au milieu, et de 9 seulement aux bordures ; il ressemble beaucoup au couvercle de nos cercueils modernes. Dessus apparaissent des dessins d'un

aspect assez original, ce sont des rinceaux de feuilles ou fleurs qui courent enlacés sur toute la longueur, formant en spirale des demi-cercles pour passer dans autant d'anneaux au centre et à la bordure, au nombre de neuf, accompagnés de quatre figures de guerrier dont deux aux extrémités, deux au milieu et vis-à-vis l'une de l'autre. Ces dessins assez singuliers décèleraient le XIe ou XIIe siècle. Une large bande est tracée sur la longueur du sarcophage, elle est coupée par cinq anneaux formant comme autant de petites croix à sa partie supérieure, se terminant par deux autres bandes aux extrémités, en forme de triangle, pour se fixer aux quatre coins de la pierre, le tout encadré par une double bordure ou moulure concave. Dessous reposait depuis bien des siècles, sans doute, un squelette humain de première grandeur, la tête vers le levant. » Après avoir étudié les lieux, M. l'abbé Robert s'est aperçu que cette tombe avait été profanée à une époque déjà bien éloignée. Les ossements gisaient pêle-mêle et déposés seulement sur l'argile, à un mètre de profondeur et à 130 mètres de distance de l'église de l'antique abbaye de St-Josse. M. l'abbé Robert fit creuser plus avant, alors on mit à découvert un tombeau en pierres blanches, dans une argile qui ne paraissait pas avoir été fouillée; cependant il était vide. Quoiqu'il en soit, ce tombeau était dans un état parfait de conservation, formé de pierres taillées et posées debout, fermé par d'autres pierres superposées et sans ciment, ayant 18 centimètres d'épaisseur, avec encadrement pour la tête et les épaules. Cette partie avait 5 décimètres de large; au cou, 2 décimètres sur 2 de profondeur; aux pieds, 3 décimètres de largeur sur 3 de fond, le tout mesurant 2 mètres de long. De plus, à 10 mètres de là, on a trouvé des traces d'incinération et plusieurs médailles de bronze:

1° *Imperator Cæsar Postumus Pius Felix Augustus*; au revers, *Victoria Augusta, senatus consulto*;

2° *Imperator Cæsar Marcus Cassianus Latinius Postumus, Pius Felix Augustus*; au revers, *miles mil*;

3° *Imperator Cæsar Marcus Cassianus Latinius Postumus, Pius Felix Augustus*; au revers, *Lætitia Augus.*

Ces médailles romaines indiqueraient-elles un tombeau gallo-romain. Comment expliquer l'absence d'ossements dans celui de pierres blanches. Avait-il renfermé le corps d'un saint, enlevé par les moines pour le soustraire aux pirates du Nord, lors de leurs invasions dans ce pays; ou bien avait-il servi de première demeure au squelette trouvé au-dessus, et que recouvrait la pierre tumulaire dont l'honorable ecclésiastique vient de donner la description? C'est ce que l'on ignore complètement. Ce qui est certain, c'est que les quatre têtes, représentées sur le cénotaphe en marbre bleu, indiqueraient qu'il aurait servi de tombeau à quelque noble guerrier: ces têtes ont les cheveux héris-

sés, ainsi que la barbe, et sous le nez une longue et large moustache. On sait qu'un comte de Ponthieu, nommé Guillaume Talvas, fonda, en 1120, sur l'emplacement de la ferme actuelle de St-Josse, l'abbaye de Dommartin : et que St-Norbert y établit pour premier abbé Milon, promu depuis à l'évêché de Thérouanne. Serait-ce les restes de ce Guillaume ou ceux de Jean de Ponthieu, tué au siége de Ptolemaïs, et dont le corps fut amené en France, pour être inhumé, en 1190, dans cette abbaye ? C'est ce que la Commission aura à examiner.

M. l'abbé Robert signale encore un fragment de coin gaulois qu'il a trouvé sur la chaussée Brunehaut, à St-Remy, aujourd'hui route départementale de Douriez à Montreuil.

L'église de Montcavrel devrait bien aussi être signalée à la Commission départementale. Elle est extrêmement riche par ses chapiteaux artistement historiés sur lesquels on voit en reliefs très-bien sculptés les vies de la Sainte-Vierge et de St-Quentin. La cuve des fonts baptismaux ne manque pas non plus d'offrir quelqu'intérêt sous le rapport artistique.

Avant son départ du Transloy pour Gouy, M. Robert avait découvert un beau marbre blanc provenant de l'abbaye d'Arrouaise. Sur ce marbre on voit les armes de cette maison, avec les noms de tous les abbés, par ordre chronologique. On était sur le point de l'acheter pour le placer dans l'église du Transloy. L'heureux propriétaire de cette pierre est M. Tarlier, notaire à Combles, près du Transloy. (Combles, chef-lieu de canton, Somme.)

Sur la proposition de M. le comte d'Héricourt, des remercîments seront adressés à M. l'abbé Robert.

M. d'Héricourt fait connaître au Comité qu'il a complété, en collaboration, la liste des évêques du diocèse d'Arras. On sait, dit l'honorable membre, que le *Gallia Christiana* s'arrête à 1737. M. d'Héricourt communiquera son travail dans une prochaine séance.

M. l'abbé Lequette donne divers renseignements concernant l'église d'Heuchin. Il résulte des observations de M. le vicaire général qu'il est indispensable que cet édifice soit visité par quelques membres de la Commission, accompagnés de M. Robaut.

M. Van Drival signale une lacune fort regrettable dans le portail d'Ablain-St-Nazaire. C'est l'absence d'une statue dans la niche qui se trouve au-dessus de la porte.

La Commission, à l'unanimité, partage cet avis, et espère que par suite des travaux de restauration entrepris récemment avec tant d'intelligence et de dévoûment par M. l'abbé Pingrenon, on verra bientôt la statue du patron de la paroisse orner la niche en question.

M. le Secrétaire, au nom de plusieurs membres de la Commission, émet le vœu que les dessins qui doivent être joints et servir de complément aux notices destinées à la *Statistique monumentale* ou au Bulletin, soient à l'avenir examinés, corrigés et approuvés par les auteurs desdites notices, et que l'autorisation d'imprimer ne puisse être donnée que par le Président ou par le Secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 24 Mai 1861.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

DÉCOUVERTES A SAINS-LEZ-MARQUION.

M. de Cardevacque donne lecture du rapport suivant, relatif aux découvertes faites à Sains-lez-Marquion :

Messieurs,

Dans l'une des dernières séances de la Commission des Antiquités départementales, notre honorable collègue, M. l'abbé Van Drival, nous a fait part d'un rapport que lui avait adressé M. le curé de Sains-lez-Marquion, au sujet de la découverte d'un souterrain existant dans cette localité.

Désireux de reconnaître l'importance d'une telle communication, je me suis rendu à Sains dans le but de recueillir tous les renseignements propres à éclairer mes recherches. J'ai trouvé dans M. Hacherez un homme tout disposé à mettre son concours dévoué et intelligent au service de la Commission. Déjà il a recueilli de nombreux documents concernant le culte de Sainte-Saturnine, patronne de la paroisse, et objet d'un pèlerinage très-suivi. Je l'ai vivement engagé à continuer ses investigations, et à en transmettre les résultats à la sous-Commission, que vous avez chargée de recueillir les communications de ce genre.

Le culte rendu à Sainte-Saturnine, le pèlerinage qui y est attaché depuis les temps les plus reculés, les récits de Baldéric et de Malbranque, tout a porté M. le curé de Sains à croire que ces substructions n'étaient autre chose que les restes de l'ancien couvent de filles établi aux premiers siècles de l'ère chrétienne, sous l'invocation de la sainte, et détruit par les Normands vers la fin du IXe siècle.

Muni de ces divers renseignements, je me suis rendu auprès de M. le maire de la commune, lequel se trouve être propriétaire de la parcelle de terrain où les fouilles devront être pratiquées. M. St-Aubert, dans un accueil bienveillant, m'a donné l'assurance qu'aussitôt après la moisson il laisserait opérer des fouilles dans son champ, et faciliterait même les travaux de recherches.

J'ai vu chez lui plusieurs pierres achetées à l'exploitant, lors de la première découverte. Ce sont des grès de 1 mètre de longueur sur 20 centimètres de largeur; l'un d'eux est taillé en meurtrière. Il y a de plus un tronçon de colonne en pierre blanche très-dure et d'une forme très-simple.

J'ai vu aussi le locataire du champ où l'on a fait la découverte; j'ai recueilli de sa bouche la déclaration suivante : « A un demi-kilomètre environ du village de Sains, sur le chemin de Bourlon, en bêchant le sol, je trouvai une grande quantité de cendres et plusieurs *petits centimes* (*sic*) que je rejetai, vu leur peu de valeur. Poussé toutefois par la curiosité, j'enfonçai ma bêche plus profondément; elle vint frapper sur un grès, lequel mis à découvert se trouva accompagné de cinq autres, disposés en forme d'escalier; je descendis dans une sorte de cave, dont la voûte s'était écroulée : je découvris alors, au milieu des décombres, trois colonnes, dont l'une avec chapiteau. Cette chambre souterraine était parfaitement rejointoyée au ciment rouge, très-adhérent aux matériaux. Dans les murs étaient pratiquées deux ou trois petites niches cintrées, ayant environ 50 centimètres de profondeur. A 1 mètre 50 du sol, se déroulait tout autour un cordon de moulure. »

Ce ciment rouge et très-dur, ces petites pièces de monnaie, ces cendres, un pot ayant forme de lampe, toutes ces trouvailles faites dans le voisinage d'une voie romaine, ne doivent-elles pas nous engager à y trouver l'indice d'une de ces substructions que les Romains pratiquaient souvent près de leurs routes, plutôt que d'attribuer leur origine à l'érection d'un couvent placé sous l'invocation de Sainte-Saturnine, patronne du lieu ? C'est ce que des recherches plus approfondies nous apprendront sans doute.

M. Cavrois promet, de nouveau, de faire opérer quelques fouilles aussitôt la moisson terminée.

M. de Linas annonce que, dans une prochaine séance, sa notice sur Labeuvrière pourra être communiquée au Comité central.

Le Comité décide qu'il se réunira le 7 juin, pour entendre la lecture de ce travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Séance du 7 Juin 1861.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire communique une lettre par laquelle M. le comte d'Héricourt demande : 1° Qu'un délai de dix jours lui soit accordé pour terminer sa notice sur les églises d'Aix, Souchez et Vimy ; 2° Que la Commission veuille bien prendre part à la souscription ouverte pour offrir une médaille à M. de Caumont ; 3° Qu'une empreinte de l'inscription gravée sur la porte St-Pry, à Béthune, lui soit adressée en communication, à Paris.

Le délai réclamé par M. le comte d'Héricourt lui est accordé, et la Société s'inscrit pour la somme de 10 fr. sur la liste des souscripteurs à la médaille qui doit être frappée à l'effigie de M. de Caumont.

Quant à l'inscription de la porte St-Pry, le Comité, avant de l'adresser à M. d'Héricourt, consultera l'ouvrage publié par M. Félix Lequien sur la ville de Béthune.

M. de Linas a la parole pour lire son travail sur La Beuvrière, notice qui doit prendre place dans la 2e livraison du tome II de la *Statistique monumentale.*

Après cette lecture écoutée avec le plus vif intérêt, le Comité décide que la notice de M. de Linas sera livrée immédiatement à l'impression, par les soins de M. le Secrétaire.

M. de Linas pose ensuite les conclusions suivantes :

ÉGLISE DE LA BEUVRIÈRE.

Si j'ai pu préciser, Messieurs, les dates des diverses constructions de La Beuvrière et signaler l'intérêt qui se rattache à ces monuments respectables à tous égards, je ne veux pas non plus

vous laisser ignorer officiellement la conspiration ourdie contre l'église et la tour qu'il s'agit de rebâtir de fond en comble. Autant je suis prêt à encourager les communes qui, veuves de leurs sanctuaires, s'efforcent d'élever au Dieu que nous servons tous un temple convenable et proportionné au chiffre des populations, autant je suis hostile aux hommes entreprenants qui détruisent, sans trop savoir ce qu'ils auront en échange, et grèvent de dépenses inutiles le budget municipal, comme la bourse des paroissiens charitables. Je comprends très-bien les désagréments attachés à un édifice dont le flanc nord offre l'aspect d'une ruine; mais il me semble qu'en rétablissant le croisillon démoli, en rendant à la nef et aux parties intérieures leur physionomie primitive, on obtiendrait, à peu de frais, une église décente, hétérogène, il est vrai, mais dont le chœur élégant du XVIIIe siècle n'altérerait pas trop l'harmonie. Je viens, en conséquence, vous prier, Messieurs, de vouloir bien vous associer à ma protestation anticipée contre un projet sur le point d'éclore. L'insertion au procès-verbal de la note que vous venez d'entendre ne dépasse pas, que je sache, les limites fixées aux pouvoirs de notre Commission.

Le Comité unanime adopte les conclusions ci-dessus; leur insertion au procès-verbal est votée après quelques mots de M. le vicaire général Parenty, dont la parole ajoute une nouvelle autorité à l'opinion de M. de Linas.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du 16 Juillet 1861.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Linas soumet au Comité l'épreuve des planches de M. Robaut, relatives à La Beuvrière. Après examen et suivant l'avis de l'auteur de la notice, le bon à tirer est délivré par M. le Secrétaire.

On donne ensuite lecture du travail suivant :

RAPPORT SUR LES PIERRES TOMBALES TROUVÉES EN 1860 DANS L'ANCIEN COUVENT DES CARMES, MAINTENANT OCCUPÉ PAR LES DAMES URSULINES, PAR MM. LE COMTE D'HÉRICOURT ET ALEXANDRE GODIN.

Messieurs,

Après avoir visité les pierres tombales trouvées récemment dans la rue St-Jean-en-Ronville, vous avez chargé M. Godin et moi de vous faire un rapport sur cette découverte; nous avions espéré que la pioche de l'ouvrier aurait mis à jour de nouvelles dalles tumulaires. Il n'en fut rien. L'histoire ne s'invente pas; nous ne pouvons donc que vous faire connaître les pierres que vous avez déjà étudiées. Et d'abord, qu'on nous permette d'indiquer rapidement quel sol a été fouillé :

Vers 1260 (1), à l'époque des grandes fondations religieuses, on appela près d'Arras, au faubourg St-Sauveur, des religieux de l'ordre du Mont-Carmel, plus connu sous le nom de Carmes. Sous la protection des comtes d'Artois, ce couvent prit de rapides accroissements; mais la guerre obligea les religieux de se retirer en ville au xve siècle. Ils occupèrent d'abord l'hôtel de Mingoval, rue de Baudimont; mais l'archiduc Maximilien, qui, par lettre du 12 mai 1479, se reconnaissait comme successeur des comtes d'Artois, fondateurs de ce couvent, triompha des difficultés que le magistrat opposait aux bons pères, et leur permit de se fixer dans la rue St-Jean-en-Ronville. Jacques de Bourbon, seigneur de Carency, plaça la première pierre (2). Avant la fin du siècle une église fut construite; elle était absidale, mais sans voûte. Le maître-autel était un don de François Doresmieulx, abbé de St-Eloy, dont la piété ne le cédait qu'à la vaste érudition.

(1) Les Carmes furent reçus sous l'épiscopat de Pierre II, qui occupa le siége épiscopal d'Arras de 1259 à 1280. (*Gallia Christiana*, t. III, col. 333.) — On trouve des notes sur les Carmes-Chaussés d'Arras, dans les Mémoires manuscrits du P. Ignace, notamment t. II, page 279; t. VIII, page 740; Additions aux Mémoires, t. I, pages 50 et 495; t. IV, page 48, et Supplément aux Mémoires, pages 76 et 746. Nous avons publié une notice sur les Carmes, dans nos *Rues d'Arras*, t. II, page 382.

Il y avait un autre couvent des Carmes, situé à l'extrémité de la Grande-Place. Voyez *Rues d'Arras*, t. II, page 62.

(2) Jacques de Bourbon, seigneur de Carency, était fils de Jacques de Bourbon, à qui Louis XI avait donné la terre de Carency, confisquée sur son frère. Nous croyons que c'est par erreur que plusieurs auteurs lui donnent le titre de gouverneur d'Arras; toutefois, le père de Jacques, dans certains titres, est intitulé capitaine de la ville d'Arras. — Voyez notre notice intitulée : *Carency et ses Seigneurs*, page 58 et suiv.

Il avait ses armoiries dans l'église auprès de celles de Jacques Lemaire, abbé de Cercamp, également bienfaiteur de cette maison (1).

La Révolution chassa les Carmes d'Arras, mais leur maison fut rachetée en 1816 par Mme de Lochtemberg, qui y établit les Ursulines (2). Près du couvent des Carmes se trouvait l'hôtel de Diesbach, de cette noble famille originaire de Suisse, si française par son patriotisme et sa fidélité. Cet hôtel avait été occupé par M. Wartelle-d'Herlincourt, ancien maire d'Arras, créé baron en récompense de ses services, mort au mois d'avril 1856. Son fils, député de l'arrondissement d'Arras, voulant aider les religieuses et leur faciliter les moyens d'élever une église en rapport avec la prospérité de leur maison, leur céda cet hôtel. Les religieuses Ursulines appelèrent un architecte connu déjà par de nombreux travaux; des plans furent étudiés; mais l'on ne pouvait oublier l'élégant monument, véritable cierge de pierre, qui, pendant plus de cinq siècles, avait fait l'ornement de la Petite-Place. C'est donc sur les mêmes dessins que sera construite la chapelle des dames Ursulines, et nous y reverrons avec son élé-

(1) Doresmieulx, dont la biographie se trouve dans l'*Histoire des Abbés de St-Eloy*, par M. de Cardevacque, était aussi pieux que généreux. Lorsqu'on rétablit, en 1633, une partie de l'église St-Etienne, il donna une verrière qui représentait l'église, l'abbaye et le parc du monastère, dont il avait la direction. On y voyait les armoiries du Mont-St-Eloy et celles du religieux avec cette devise : *Meliora sequuntur*. Ces mêmes armoiries se retrouvaient dans l'église des Trinitaires d'Arras (*Epitaphier de la ville d'Arras*, par Thurien-Lefèvre, Sr d'Aubrometz). Il existe des copies de son manuscrit à la bibliothèque publique d'Arras, dans la bibliothèque de MM. Colin et baron de Hautecloque, anciens maires de la ville d'Arras; dans celle de M. A. Godin, etc. — Allié à la famille Doresmieulx de Fouquières, nous ne pouvons faire son histoire. Nous rappellerons qu'elle est une des plus anciennes de la province; qu'elle a donné à l'Eglise un saint, Alphonse, abbé de Favernay, en Bourgogne, désigné sous ce titre dans tous les manuscrits de l'abbaye de St-Vaast; deux abbés de St Eloy; un grand nombre de religieux de St-Vaast et de St-Bertin; un prieur de St-Pry-lez-Béthune; deux auteurs utilement consultés, Claude, dont la collection est peut-être la plus précieuse de la bibliothèque jointe aux archives municipales d'Arras, et François, dont la *Vie de saint Vindicien* a été éditée par les Bollandistes. — Faut-il dire que maintes fois les Doresmieulx ont versé leur sang pour la défense de leur roi et du pays? On trouvera des renseignements sur cette famille dans Leroux, *Histoire de la noblesse*, dans Roger, même titre, etc., et notamment dans M. l'abbé Van Drival, *Trésor sacré des Reliques*, page 11, et dans M. de la Plane, *Histoire des Abbés de St-Bertin*.

(2) Sur les Ursulines, voyez la *Vie de sainte Angèle*, par M. l'abbé Parenty, vic. gén.

gante architecture, nous allions dire sa poésie de pierre, revivre parmi nous la fidèle image de l'édifice élevé au XIIIe siècle (1).

Un grand nombre de familles nobles de l'Artois s'était fait enterrer dans la chapelle des Carmes ; la liste nous en a été conservée en partie dans l'*Epitaphier historique, critique et véridique de la ville d'Arras*, rédigé par le sieur Thurien Lefèvre, écuyer, seigneur d'Aubrometz et autres lieux, qui écrivait dans les premières années du XVIIe siècle. Nous espérions donc que ce précieux manuscrit nous aurait guidé pour la découverte des pierres tombales. Il avait en effet mentionné les épitaphes des personnes dont voici les noms :

François Fremin, docteur en droit et médecin, mort le 6 mars 1516 ;

N. Lemerchier, veuve de Desauteulx, licencié en droit, avocat postulant au Conseil provincial d'Artois ;

Crespieux, échevin d'Arras ;

Deslions, greffier des Etats d'Artois ;

Sépulture de Vignacourt, sans détail ;

Antoine Leroux, fils d'Antoine, religieux, mort en 1600 ;

Emmanuel de Moncheaux, écuyer, capitaine d'une compagnie de 200 hommes d'infanterie wallonne pour le service d'Espagne, page, puis gentilhomme de messire Charles Albert de Longueval (2), sous lequel il fit les guerres d'Allemagne, mort le 8 novembre 1633 ;

Maître Louis Le Cambier, avocat, échevin d'Arras, conseiller du roi d'Espagne, mort le 11 juin 1635 ;

Marie Desmolins, femme d'Antoine Dogmagny, morte le 9 mars 1636 ;

(1) Collègue de M. Grigny, nous ne pouvons faire son éloge. Quant à la chapelle élevée sur la Petite-Place, nous nous bornerons à dire qu'elle a été reproduite par M. Gaucherel dans les *Annales archéologiques* et décrite dans cette revue par M. de Linas. Le même auteur et M. Terninck ont publié chez M. Brissy des travaux sur la Sainte-Chandelle ; enfin, il a paru un livre intitulé *Cereum* qui contient de précieux détails.

On pouvait croire ce sujet épuisé, lorsque M Guesnon, professeur d'Anglais au collège d'Arras, retrouva un manuscrit dont la Bibliothèque impériale a fait depuis l'acquisition. Nous n'avons pu encore vérifier s'il porte le n° 5441, supp. qui est intitulé : *Registre de la confrérie des Jongleurs d'Arras depuis l'an* 1194.

(2) Nous avons dernièrement retrouvé un manuscrit très-curieux, relatif à la famille de Longueval. Il a été écrit par dom Gosse, religieux de l'abbaye d'Arrouaise, qui en a fait l'histoire au siècle dernier. Nous comptons présenter prochainement à la Commission un article spécial sur ce sujet.

Marie Lebourgeois, dame de Berles-Moustier, femme de Pierre Deslyons, seigneur de Fontenelle, morte le 5 juillet 1636;

Dlle de Wignacourt, fille de Louis, écuyer, seigneur de Willerval (1) en partie, morte à marier le 13 octobre 1636;

Hubert Le Dieu, prêtre, religieux de l'ordre des Carmes, mort le 18 juillet 1637; ancien prieur du couvent de Brugelette, en Hainaut, il était cité pour son talent de prédicateur;

Adrien Deslions, procureur postulant au Conseil d'Artois, et mayeur de la confrérie de N. D. des Ardents, mort le 18 octobre 1637;

Guillaume Authaudion de Haussy, seigneur d'Emborchies, capitaine espagnol, mort le 4 décembre 1637;

Marie Caudron, femme de Pierre Hersin, morte le 19 octobre 1634;

D. N., veuve Jehan Lemaire, lieutenant-général d'une partie du comté de St-Pol, morte le 8 mai 1638 (2).

Comme on le voit, Thurien Lefèvre n'a pas oublié la sépulture des Wignacourt; mais s'il n'a point parlé de la pierre de Charles de Lavacquerie, c'est que ce dernier n'est mort qu'en 1717, à une époque où Thurien Lefèvre n'existait peut-être plus; le fait est plus extraordinaire pour la famille du Carieul, mais on remarquera avec étonnement que si notre épitaphiste mentionne toutes les familles nobles, quelquefois même celles qui ne le sont pas, il n'a d'autre caprice que son affection, et que, dans son énorme recueil, il est très-bref sur tout ce qui est relatif à la famille du Carieul.

Le cimetière des Carmes vous fournira un exemple de la manière dont cet épitaphier fut écrit: Thurien ne cite qu'un seul religieux, et quoiqu'il fasse son éloge, il en raconte des anecdotes à la Voltaire et à la Diderot. Remarquons enfin que presque toutes les pierres tombales récemment découvertes, soit des provinciaux, soit des religieux, appartiennent au XVIIIe siècle.

(1) Sur Willerval, voyez un article de M. l'abbé Parenty, dans les mémoires de l'Académie d'Arras, et notre notice sur les pierres tombales de cette église: Bulletin de la Commission des Antiquités départementales, tom. I.

Louis de Vignacourt, seigneur de Willerval, écuyer et licencié-ès-droits, conseiller et échevin à son tour, mourut au mois de mars 1637. Voyez l'épitaphier précité de Thurien Lefèvre.

(2) Parmi les sépultures qui offrent de l'intérêt, Thurien Lefèvre mentionne encore celle d'une jeune fille, morte le 8 mai 1638. Elle aurait été, selon lui, la fille naturelle de François d'Orléans, duc de Fronsac, comte de Saint Pol-en-Ternois, gouverneur de Picardie, etc. On peut lire sur ce seigneur, qui joue un certain rôle dans notre histoire locale, une notice biographique dans Turpin : *Annales comitum Tervanensium.*

Quoi qu'il en soit, examinons les découvertes qui ont été faites.

La pierre tombale la plus remarquable est celle qui mentionne une fondation faite par Charles de Lavacquerie et sa femme, Walburge de Wignacourt ; elle porte l'inscription suivante :

CY DEVANT GISENT LES
CORPS DE CHARLES DE LA
VACQVERIE ESCVYER
LIEUTENANT - GÉNÉRAL DE LA
CHASTELLENIE DOISY, ET DE
DAM^le WALBVRGE DE WIGNACOURT SA COPAGNE QVY ONT FONDEZ
EN CE COVVENT 4 OBITZ ET VNE MESSE SOLENNELLE
PAR AN A PERPETVITÉ LES D^ts OBITZ AVX JOVRS DE St MARTIN,
PASQVES, QVASIMODO, 16 DE IVING ET 20e DE SEPTEMBRE,
ET LA D^te MESSE AV JOVR DE St CHARLES
28e DE JANVIER ESTANT LE D^t DE LA VACQVERIE DÉCÉDÉ LE 16e DE
IVING 1617 ET LAD.
DAM^le LE 19 DE
7^embre 1612, PRIEZ
DIEV POVR LEVRS AMES.

A chaque angle se trouvent les armoiries des Lavacquerie, des Wignacourt, des Balduin, et sans doute des Legorgue. Les armoiries des Lavacquerie sont échiquetées d'argent et d'azur au canton d'argent, chargées de trois fleurs de lys de gueules au pied nourri. La famille de Lavacquerie est ancienne ; le conseiller pensionnaire de la ville d'Arras, que Louis XI éleva à la dignité de premier président du Parlement de Paris, n'est que le cinquième membre connu de la branche aînée ; Charles en est le huitième. Outre l'illustration dont nous avons déjà parlé, Charles comptait parmi ses ancêtres des bourgeois de la ville d'Arras, des lieutenants généraux de la sénéchaussée de St-Pol et un mayeur de cette ville. Sa mère était Claire Legorgue ; il eut deux filles : Jeanne, mariée à Antoine de Crespieulx, et Claire, qui épousa Antoine de Thieulaine. Charles s'était marié à Walburge de Wignacourt ; cette famille, que réclament l'Artois et la Picardie, tire, selon quelques généalogistes, son origine d'un fief de l'Amiennois ; selon d'autres, de la terre de Wignacourt au comté de St-Pol, entre les villages de Croisettes et d'Héricourt. La famille de Wignacourt, qui remonte à Huon, déjà seigneur de ce lieu en 1209, a fourni deux grands maîtres à l'ordre de Malte et une foule d'officiers, de seigneurs, etc. Walburge était fille de Robert, licencié en droit, seigneur de Willerval en partie, Rolencourt en Liévin, mort en 1663, et de Suzanne Baudoin, dont le père était conseiller au Conseil provincial d'Artois. Les armoiries des Wignacourt sont d'argent à trois fleurs de lys de gueules au pied nourri. Lachesnaye des Bois rapporte que ces armoiries furent données à cette famille par Saint-Louis, en souvenir de la part brillante qu'un de ses mem-

bres aurait prise à la Croisade. Sur la pierre tombale que nous décrivons, les armoiries sont chargées d'un canton sur lequel apparaît distinctement un croissant. Ne peut-on admettre que ce supplément d'armoiries est un souvenir d'Aloph de Wignacourt, mort en 1622, qui fit fortifier Malte et sut, par ses victoires, donner tant d'éclat à son administration ? Quelques généalogistes prétendent que Robert, chef de la première branche des Lavacquerie, adopta le canton fleurdelisé ; mais lorsqu'on voit à moins d'un siècle de distance son arrière petit-fils s'allier aux Wignacourt, lorsque ce canton reproduit les armoiries de cette maison illustre, ne peut-on admettre que c'est à dater du mariage de Charles que les Lavacquerie ont ainsi modifié leur blason ?

Les autres armoiries sont celles des Balduin et des Legorgue, mères des époux. L'écusson des Legorgue est très-usé et difficile à blasonner.

Parmi les autres pierres tombales qui appartiennent à la noblesse artésienne, nous devons citer celle qui porte l'inscription suivante :

« Nobles personnes Jehan du Carie (éclat de pierre, il manque une lettre ou deux) escvier Sr de Cottignicourt Bovbers lez Inchy etc. Dam^le^ Michelle de Caverel inhumez en ceste chapelle y ont fondé 2 obitz avec vigiles, à IX psal et IX leçons, commendaces et libera le Ier av: X^e^ de feb. et le 11e aux VIII d'aovst iovr de levrs tréspas plus la messe de l'eav béniste par chacvn dimenche à 6 hevres en esté et a VII en hiver dont sera aspergé levr tombeav ; aprez le de *profvndis* povboir et libvres luminaires et ornements à ce ordonnez ; ils ont donné à ce couvent XX lib. V sol de rente devbz par cette ville d'Arras aux 1ers de nob^re^ et may. Accepté par devant notaire le XXI de novembre 1606.

» Pries Diev povr levrs âmes. »

Il est facile de reconnaître dans cette inscription tronquée et mutilée Jehan du Carieul, fils de Guillaume et d'Antoinette de Henne. La famille du Carieul, qui possédait un fief dépendant maintenant de Souchez, est trop connue dans l'histoire pour que nous ayons besoin de rappeler les services qu'elle a rendus. Quant à Jean du Carieul, né à Morchy, reconnu écuyer, seigneur de la Barque, près de Bapaume, il fut receveur de Charles-Quint dans cette ville; reçu bourgeois d'Arras le 22 juin 1554, il obtint en 1598 une sentence de noblesse de l'élection d'Artois pour l'exemption du droit de nouvel acquet. Nous avons parlé trop longuement dernièrement de la famille de Caverel pour avoir besoin d'y revenir (1) ; nous nous bornerons donc à cons-

(1) Voyez : Relation de l'ambassade de D. Sarrazin, abbé de St-Vaast, en Espagne et en Portugal ; cette publication a paru sous les auspices de l'Académie d'Arras.

tater que Michelle de Caverel était fille de Jehan, écuyer, seigneur de Neufville-au-Cornet, receveur général du comté de St-Pol en 1556, et de Anne Adin de Moncheaux. Cette pierre était dans un tel état de dégradation qu'elle ne fut point conservée ; on l'a employée dans les fondations comme moellon.

Nous regrettons que l'on n'ait point retrouvé la sépulture des Deslions, ni la pierre tombale de Jérôme Doresmieulx, mayeur héréditaire et bailly général en Artois, qui y fut enterré le 9 juillet 1562, auprès de sa femme Françoise de Bellechasse. Un grand nombre de seigneurs avaient en effet choisi cette chapelle pour y établir leur sépulture.

Il nous reste à parler des pierres tombales appartenant à des prieurs ou à des religieux carmes. Une seule est du XVIIe siècle, c'est celle de Cyrille de la Mère de Dieu, connu dans le monde sous le nom de Beaumont, supérieur de ce couvent, mort le 12 octobre 1682. Au XVIIIe siècle, les inscriptions sont plus nombreuses ; on sait, en effet, que pour prévenir toutes les difficultés, arrêter l'ambition, éviter les désunions, un règlement du mois d'avril 1742 prescrivit que les communautés d'Arras et de Lucheux, St-Pol, Montreuil et Ardres, seraient obligées de choisir pour prieurs des religieux nés en Artois (1). Cette assemblée générale de tous les couvents de France était présidée par un Artésien, le P. Beharel (2), né dans la ferme de Sauchoy, près de Mazingarbe ; il mourut à Arras le 15 décembre 1764, à l'âge de 77 ans. Sa pierre tombale a été retrouvée ; nous en rapporterons l'inscription, moins encore à cause des fonctions que remplit Beharelle que pour la beauté du latin et l'élégance des idées :

« Hic jacet ; adm. pater Romanus a. s. Josepho, alias Beharel, qui dùm vixit in Carmelo fructus protulit uberes ; sacræ theologiæ professor, ab omni novitate abhorrens, sanam suis discipulis consignavit doctrinam. Electus Prior in conventibus Poloponensi, Baccarentensi, Monstroliense et in hoc Carmelo ; deinde a munia provincialis, commissarius generalis electus ubique se regularis disciplinæ exhibuit æmulatorum, ingravescens ætate soli Deo sibique vacans vitam degit absconditam cum X variisque corporis infirmitatibus diù probatus obiit 15 decembris, anno 1764 ; ætatis 77 ; professionis 54 ; sacerdotii 53.

» Requiescat in pace. Amen. »

Les autres religieux dont on a retrouvé les pierres sont :

(1) P. Ignace. Mém. manuscrits du diocèse d'Arras. Tom. 8 pag. 740.

(2) C'était le second religieux artésien élevé à cette dignité. François Courcol, natif de Magnicourt-sur-Canche, élu à Arras en 1736, avait été le premier.

Sylvestre de St-Antoine (prévôt), mort le 30 août 1753 ;
Anselme de Ste-Agnès, dit Binet, mort le 3 avril 1754 ;
Adrien de St-Ange, dit de Gand, mort le 14 août 1756 ;
Philippe de St-Pierre, dit du Moulinet, mort le 10 janvier 1757 ;
Jacques de St-Philippe, dit Delattre, mort le 27 janvier 1762 ;
Marc Verret, mort le 28 avril 1773 ;
Gervais de Moncheaux, mort le 22 mars 1780 ;
Joseph de Febvin, mort le 6 février 1784 ;
R. P. Bruno de Jésus, dit Leclercq, mort le 8 décembre...

Enfin nous devons encore parler d'une inscription, mais elle est tellement fruste qu'à peine peut-on en lire quelques mots ; elle doit être de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe, et sans doute elle a recouvert la tombe d'un religieux.

Tel est, Messieurs, l'inventaire des pierres tombales que vous avez découvertes. Nous aurions voulu qu'elles offrissent un plus vif intérêt. Quoi qu'il en soit, ce rapport prouve que votre investigations s'étend sur toutes les fouilles faites dans l'arrondissement d'Arras, ainsi que sur les découvertes qui en proviennent.

On s'occupe ensuite de fixer le jour qui sera proposé à M. le Préfet pour la tenue de l'Assemblée générale. Le jeudi 8 août 1861 est désigné ; la Commission se réunira comme précédemment dans la salle des séances de l'Académie d'Arras, à deux heures précises.

Le programme de cette séance est composé comme il suit :

Discours de M. le Président ;

Réélection du Vice-Président ;

Compte-rendu des travaux de la Commission, par M. Godin, Secrétaire ;

Notice sur les restes de l'ancienne abbaye de Ham, par M. l'abbé Parenty, vicaire général ;

Communications diverses.

La séance est levée à cinq heures.

Assemblée générale du 8 Août 1861.

L'an mil huit cent soixante-un, le huit août, à deux heures du soir, la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais s'est réunie en Assemblée générale dans la salle des séances de l'Académie d'Arras, sous la présidence de M. Harbaville, Vice-Président.

Présents : MM. Parenty, vicaire général ; comte d'Héricourt ; l'abbé Robitaille ; docteur Ledru ; A. de Cardevacque ; N. Cavrois ; Dancoisne ; Gustave Souquet ; A. Parenty ; Robaut ; Terninck et A. Godin, Secrétaire.

M. Harbaville ouvre la séance par le discours suivant :

Messieurs,

Appelé en l'absence de M. le Préfet à présider votre réunion annuelle, j'ai à vous dire en peu de mots que la conservation des monuments historiques a été l'objet constant de la sollicitude de votre Comité central. Notre honorable collègue, M. le comte d'Héricourt, a provoqué son attention sur la nécessité de créer des ressources pour arriver à la restauration de l'intéressante église d'Ablain-St-Nazaire, et de venir en aide au zélé pasteur, M. Pingrenon, qui a exécuté avec une rare intelligence les travaux les plus urgents. Le Comité, s'associant à cette généreuse pensée, a décidé qu'il y avait lieu d'ouvrir une souscription en tête de laquelle la Commission s'inscrirait pour 200 fr., en réclamant le concours de tous ses membres dans cette séance générale. Notre appel, nous l'espérons, sera entendu.

MM. Lequette et Van Drival poursuivent leurs recherches sur les pèlerinages encore existants dans beaucoup de communes rurales.

Nous avons lieu de croire que cette œuvre sera terminée d'ici à notre prochaine réunion.

Nous nous proposons également d'aborder prochainement le projet dont je vous ai précédemment entretenu, relativement à la confection d'une carte historique et archéologique du département.

La 2e livraison du 2e volume de la *Statistique monumentale*, et le 1er fascicule du tome IIe du Bulletin, retardés par diverses circonstances, paraîtront prochainement.

M. le Secrétaire va vous rendre un compte sommaire des travaux de l'année.

M. Godin, Secrétaire, résume les divers travaux des membres de la Commission pendant l'année 1860-61.

On procède ensuite à l'élection du Vice-Président.

M. Harbaville, réélu à l'unanimité et pour la seizième fois Vice-Président de la Commission, remercie ses collègues du nouveau témoignage de confiance et d'estime qu'ils viennent de lui accorder.

M. Souquet lit le travail suivant :

EXCURSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DANS LE CANTON D'ÉTAPLES.

ROMBLY. — LEFAUX. — LE FAYEL.

L'intérêt que vous avez paru témoigner l'an dernier à une notice que j'ai eu l'honneur de vous offrir sur l'emplacement du *Locus ornensis* des Romains, m'a engagé à continuer mes explorations archéologiques et à vous présenter cette année une rapide excursion dans les villages qui composent le canton d'Etaples.

Nous ne pourrions mieux commencer cet article que par un aperçu sur cette ville, si riche en souvenirs historiques ; mais, comme elle a été l'objet de plusieurs notices spéciales publiées depuis quelques années, et qu'elle a été le centre de différentes fouilles exécutées par la Société des Antiquaires de la Morinie, il est inutile de nous y arrêter plus longtemps.

ROMBLY.

En quittant Etaples et en se dirigeant vers le nord, par l'ancienne route de Boulogne, on arrive dans une vallée aujourd'hui recouverte de sables et entourée de petites montagnes qui semblent l'envelopper sur tous les points. C'est là qu'existait depuis une époque très-reculée le village de Rombly, l'ancien *Romiliacum*, Romblyo du VIe siècle, sur lequel nous n'avons que des souvenirs.

La première preuve de son existence qui soit parvenue à notre connaissance, nous est révélée par Guarin, abbé de St-Josse en 1059, qui, en admettant comme moine dans son couvent Baudoin, fils du chevalier Fulcon d'Hesdin, reçut de lui un alleu dans le fond de Rombly. Cette donation fut confirmée en 1067 par Guy, comte de Ponthieu (1).

Plus tard, en 1226, Simondesville, abbé de St-Josse, fit une

(1) *Gallia christiana*, tom. X, p. 1289.

transaction avec Hugues de Brimeux, curé de Camiers et de Rombly, car ce dernier village, après avoir été paroisse pendant quelque temps, avait été annexé à l'église du premier (1).

En 1235, l'église de Rombly fut accordée à l'abbaye de St-Josse par Jean, évêque de Thérouanne (2).

En 1346, les Anglais incendièrent Rombly (3).

En 1360, dans la donation faite à l'église de Notre-Dame de Boulogne, par Charles, Dauphin, régent du royaume de France, des divers droits royaux qu'il avait sur la ville et banlieue d'Etaples, se trouve un journal de terre situé le long du chemin de Rombly (4).

Il paraît qu'à cette époque le village de Rombly était bien boisé et possédait une forêt que l'on peut voir sur une carte intitulée : *Nouvelle description du pays boulonnais*, faite en 1558 (5).

M. de Bergemont, d'Etaples, était seigneur de Rombly, et, en cette qualité, il avait un droit de fief sur ce village (6).

Vers 1608, les sables de la mer, poussés par les vents d'ouest, commencèrent à se répandre sur toutes les côtes et à former des dunes qui menacèrent d'envahir le territoire. Aussi, pour arrêter les progrès de ce fléau dévastateur, il fut ordonné par lettres-patentes du 4 mars de cette année de planter des hoyats sur tout le littoral ; mais le gouvernement, ayant laissé détruire cette barrière au profit des malheureux qui en faisaient leur chauffage habituel, les sables recommencèrent leurs ravages et parvinrent à ensevelir totalement le village de Rombly en 1686.

Cet évènement nous est raconté par M. Henry, dans son *Histoire du Boulonnais*, lorsqu'il nous parle de l'ensablement de toute la côte, depuis Gravelines jusqu'à l'embouchure de la Somme (7).

Les habitants, forcés d'aller chercher un nouvel asile, se refugièrent au hameau de Lefaux, qui était situé sur le haut d'une montagne qui dominait leur malheureux pays. Ils eurent le temps d'emporter tout ce qui leur appartenait, et même les matériaux de leurs anciennes demeures ; c'est ce qui explique pourquoi il ne reste aucun vestige de leurs constructions particulières et de leur église.

(1) *Gallia christiana*, tom. X, p. 1289.

(2-3) *Mémorial hist. et arch. du Pas-de-Calais*, par M. Harbaville, tom. II, p. 110.

(4) Lequien, Ms. de la bibliothèque de Boulogne, f. 195.

(5) Bibliothèque impériale, chemise T, n° 17.

(6) Minutes de M. Becquet, notaire à Etaples, 1771.

(7) Henry, page 186.

Comme souvenir de l'emplacement de ce village, on ne voit plus qu'une pierre ronde, percée d'un trou, qui servait de base à une croix en pierre, connue encore aujourd'hui sous le nom de *Croix de Rombly*, dont il est fait mention dans un acte passé par devant M. Meignot, notaire à Etaples, le 22 février 1636, entre le sieur Blondin et Robert de Rocquigny, seigneur du Fayel.

Dans les sables de Rombly, on trouve assez souvent des médailles religieuses à l'usage des pèlerins. Elles proviennent sans doute de ces voyageurs qui faisaient une station à l'église de Rombly dans leur trajet de Notre-Dame de Boulogne à l'abbaye de St-Josse, où ils y recevaient l'hospitalité.

La première est une médaille de Saint-Jean-Baptiste. Le plomb, de 0m,045 de diamètre, n'a qu'une seule face, représentant une figure humaine en forme de lune, placée sur une draperie. Cette figure est portée par un personnage. A droite et à gauche, deux autres à genoux et tenant un cierge à la main semblent adorer la figure. On lit autour, en lettres gothiques : *Ecce : singnum : faciei : beati : Johis : Baptiste.*

Cette médaille, aujourd'hui très-rare, est décrite par le docteur Rigollot, page 91, dans son ouvrage sur les monnaies inédites des évêques des innocents.

La seconde représente Saint-Michel-Archange, patron de l'église d'Etaples ; la troisième, Notre-Dame de Lorette, et la quatrième, Sainte-Marie de Ville-Dieu.

LEFAUX.

Lefaux, par l'accroissement de la population de Rombly, devint un village plus important, et l'on y bâtit une petite église qui, comme l'ancienne église de Rombly, dépendit de celle de Camiers. Elle n'a de remarquable qu'une statue grossièrement sculptée, provenant, suivant la tradition, de l'église de Rombly, et représentant Saint-Jean, patron de cette ancienne paroisse. Une nouvelle preuve de la liaison entre Rombly et Lefaux, et de la succession immédiate de l'un à l'autre, c'est que la fête patronale de Lefaux est fixée depuis cette époque à la St-Jean. D'ailleurs, Lefaux ne se composait que de deux grandes fermes et d'un château. Au XVIIe siècle, ces fermes appartenaient au seigneur de Bergemont, et le château et ses dépendances à la famille de Fiennes. Dans une reconnaissance de rente en date du 12 octobre 1775, l'un de ses membres prend le titre de seigneur de la Tour de Lefaux (1).

Nous avons en notre possession un bail à cens et à rente du 8

(1) Minutes de M. Gressier, notaire à Etaples.

avril 1434, par l'abbaye de St-Wulmer, qui nous apprend que ces deux fermes relevaient de ce monastère.

En 1833, le 7 novembre, un incendie éclata dans la commune, qui consuma douze maisons et plongea soixante-dix-huit habitants dans la misère.

Comme Rombly, Lefaux était bien planté d'arbres, ainsi que l'indique l'étymologie de son nom : *Fagus*, hêtre.

LE FAYEL.

Le hameau du Fayel, *Fagelus*, qui aujourd'hui dépend de la commune de Lefaux, a la même origine.

Il a donné son nom à la famille du Fayel, bien connue au moyen-âge, et dont un des descendants, Guillaume du Fayel, était allié aux comtes de St-Pol (1).

Ce hameau était remarquable au moyen-âge par son château féodal, ses jardins, et l'immense forêt qui l'entourait. Il n'en reste aujourd'hui que le principal corps-de-logis. qui est converti en ferme, et le bois, qui, comme autrefois, appartient à l'ancienne famille de Rocquigny du Fayel, dont plusieurs membres ont été seigneurs et gouverneurs d'Etaples (2).

FROMESSENT.

Sur la route d'Etaples à Lefaux, on gravit une éminence qui porte le nom de *Tombe*, et qui, d'après dom Grenier, aurait été élevée par la main des hommes pour servir de sépulture aux guerriers illustres dans les temps anciens (3).

Ce terrain, d'une étendue de douze mesures, sur lequel on avait construit une tour, dépendait du château d'Etaples, avec lequel il communiquait par un souterrain. Plus tard, sur l'emplacement de cette tour démantelée, on éleva un moulin à vent qui était donné en adjudication au profit du roi avec la pêche et la garenne (4).

Sur cette élévation on aperçoit le hameau de Fromessent, autrefois célèbre par son château, dont il reste encore quelques-débris que l'on a pu convertir en corps de ferme.

Le livre des miracles de Saint-Vandrille nous apprend que Grippon, préfet de l'*Emporium* de Quentowic, ayant été chargé d'une

(1) M. Harbaville, tome II, p. 113.

(2) *Histoire du château d'Etaples*, par G. Souquet.

(3) *Documents inédits sur l'Histoire de Picardie*, p. 180.

(4) Archives impériales, S. D. Q. — 922.

ambassade en Angleterre, par ordre de Charles-le-Chauve, en 859, aperçut un phare en revenant de cette île. Du Cange est d'avis que c'était le fanal que le seigneur de Fromessent faisait allumer toutes les nuits au sommet de la tour de son château pour diriger les navires qui abordaient au port d'Etaples (Quentowic) (1). Aussi, en récompense de ce service, le seigneur de Fromessent avait le droit de percevoir un écu sur chaque vaisseau entrant dans le port et le plus beau poisson de chaque pêche sur les bateaux pêcheurs (2). Il était haut justicier de l'église d'Etaples, et, en cette qualité, il avait droit à une stalle dans le chœur et aux grands honneurs dus à son rang (3).

Guy, comte de Boulogne, surnommé Barbe-Blanche, donna en 986, au monastère de Samer, où il fut enterré, plusieurs biens situés dans le Boulonnais, entre autres la terre de Fromessent (4).

En 1544, Louis Du Tertre d'Escuffon, lieutenant-général de la sénéchaussée du Boulonnais, se retira en son château de Fromessent, qu'il arma pour résister aux excursions des Anglais (5).

En 1597, le 8 décembre, Henri IV accorda à Michel Patras de Campaigno, sénéchal du Boulonnais, le fief de Fromessent, appartenant alors au comte du Rœux, qui avait suivi le parti du roi d'Espagne (6).

En 1658, Antoine de Guizelin, seigneur de Fromessent, fut gouverneur de la ville et du château d'Etaples (7).

Le fief de Fromessent a donné son nom à une noble famille dont la race n'est pas éteinte, et qui possède encore aujourd'hui le bois et la ferme.

FRENCQ.

De Fromessent on arrive à Frencq, *Franciliacum*, par la nouvelle route d'Etaples à Boulogne. Ce nom indique, par son étymologie, un cantonnement des Franks, qui remonte à la fin du IIIe siècle, époque où la Morinie était si dépeuplée, que l'empereur Maximen y permit l'établissement de quelques colonies franques, vers l'an 291. Ce village, compris dans la donation

(1) Man. de la Bibliothèque impériale, notice sur Etaples.
(2) Dom Grenier, man. de la Bibliothèque impériale.
(3) Archives de la paroisse d'Etaples, 17 février 1782.
(4) Dubuisson, man. de la bibliothèque de Boulogne, f. 262.
(5) Dom Grenier, man. de la Bibliothèque impériale.
(6) *L'Année historique*, par F. Paquet, 2, n. 17, Morand, p. 27.
(7) Etat-civil, 1661 à 1664.

d'Adroald, à St-Omer, en 654, était en 672 la limite du comté de Boulogne (1).

On y voyait une pierre de dix pieds de haut, que Malbrancq prend pour une borne de ce comté (2).

Ce village, qui est encore l'un des plus importants du canton d'Etaples, était, avant le concordat, le chef-lieu d'un doyenné, dépendant de l'évêché de Boulogne-sur-mer. Son importance était de dix-sept paroisses, ainsi désignées :

Bréxent, — Aix-en-Issart et Marant, — Marenla et St-Deneux, — Marles, — Brimeux et Lépinoy, — Etaples, — Cormont et Hubersent, — Attin et Beutin, — Neuville et Estrée, — Etréelles, — Sempy, — Beussent, — Bernieulles, — Inxent, Frencq et Halinghem, — Longvillers et Maresville, — Tubersent.

Il renfermait le prieuré de Beussent, le personnat d'Enocq et huit chapelles : 1° chapelle de la Madeleine, à Frencq ; 2° d'Engoudsent, à Beussent ; 3° de St-Vincent, à Cormont ; 4° castrale de Sempy ; 5° de Notre-Dame, à Aix-en-Issart ; 6° castrale de St-Louis, à Brimeux ; 7° des Carmes, à Bernieulles ; 8° des Chartreux, à Neuville (3).

L'église actuelle de Frencq ne présente pas un caractère fort ancien d'architecture ; elle a été rebâtie avec les matériaux de l'église primitive, dont on découvre encore les fondations dans le cimetière qui l'entoure. Elle possède néanmoins une tour qui mérite de fixer l'attention des archéologues par sa forme, son élévation et les ornements qui y sont sculptés. Elle a trois étages, est quadrangulaire au rez-de-chaussée et au 1er étage, octogone aux 2e et 3e. Une rangée circulaire de têtes humaines est placée à la naissance du 2e étage, et un cordon à dents de scie contourne le 3e étage.

Elle est percée de fenêtres à plein-cintre, soutenues par de petites colonnes, et surmontée d'une flèche de dix mètres de hauteur. Ce monument paraît être du style roman, et l'on pourrait faire remonter l'époque de sa construction au XIIe siècle.

Une chapelle adossée au chœur de l'église, et assez bien conservée, a été bâtie au XIVe siècle par Enguerrand d'Eudin, seigneur de Frencq, gouverneur du Dauphiné et grand chambellan du roi Charles VI. Ce seigneur, qui était natif de Frencq, mourut en 1391, et fut enterré dans ladite chapelle, laissant 1500 livres d'or pour plusieurs fondations.

Au mois de janvier 1844, en démolissant un vieil autel, on dé-

(1) M. Harbaville, tome II, p. 113.

(2) *De Morinis*, tome II, p. 313.

(3) *Le diocèse de Boulogne*, par Jules Lion, p. 22.

couvrit un cœur embaumé et renfermé dans une boîte de plomb, ayant la forme d'un cœur. Les archives de la paroisse constatent que ce cœur est celui d'Enguerrand d'Eudin, qui avait été déposé le 7 mars 1391 aux Célestins d'Amiens, puis exhumé le 7 juin 1628, en présence de M. le gouverneur d'Amiens, du duc d'Elbœuf, de MM. de Chaulnes et du Pagny, pour être réuni au corps de ce personnage, qui reposait déjà dans l'église de Frencq.

En 1845, le hasard fit trouver sous le badigeon une peinture représentant un chevalier armé de l'épee et de l'écu, et agenouillé sur un prie-Dieu. Encouragé par ce succès, on fit dans l'église des fouilles qui mirent à découvert la statue d'Enguerrand d'Eudin, que l'on avait enfouie pendant la Révolution, et qui est aujourd'hui l'ornement de cet édifice.

On remarque encore dans cette chapelle deux écussons sur lesquels figure la croix des Templiers. La tradition rapporte en effet qu'il y avait à Frencq une maison de cet ordre célèbre. On voit aussi, non loin de l'église, près d'une source nommée la *Fontaine du Temple*, et sur une pièce de terre connue sous la désignation du *Clocher du Temple*, l'emplacement d'une vieille forteresse dite le *Château du Temple*. C'est la même dont il est question dans l'histoire du Boulonnais et de la Ligue, et dont il ne reste plus de traces aujourd'hui. Une maison du pays possède dans son mobilier une table et une crémaillère que l'on prétend avoir appartenu aux Templiers.

Il existait également dans ce village, sur l'ancienne route de Montreuil à Boulogne, un hôpital qui avait été doté par les seigneurs de Frencq, de Leturne, de Pagny, de Widehem et de Longvillers. Une partie des revenus était destinée au soulagement des pauvres de la paroisse, et l'autre servait à héberger les pauvres passants et nécessiteux, et à leur donner le couvert, le bois, la paille et la soupe. Une maladrerie s'y trouvait annexée pour y recevoir les lépreux, qui, comme l'on sait, étaient très-nombreux au moyen-âge. On ne retrouve que peu de titres de ces fondations, qui datent pour la plupart de la fin du XIIe siècle. Les biens et revenus des hôpitaux et maladreries de Frencq et de Wissant furent réunis le 13 août 1696 à l'hospice de Boulogne-sur-mer, qui fut érigé en hôpital général par lettres-patentes de Louis XIV, en 1692 (1).

En 1010, il était payé, d'après l'art. 316 des gages des officiers, à M. de Montzun, capitaine et bailli de Frencq, 27 livres 10 sous, faisant les deux quartiers de 55 sous de gages (2).

En 1355, le duc de Lancastre, après avoir débarqué à Calais

(1) Dubuisson, f. 280.
(2) Dubuisson, f. 280.

et brûlé le faubourg de Boulogne, livre Etaples au pillage et continue ses ravages en retournant vers Calais par Frencq, Halinghem et Samer (1).

En 1429, le baron de Wezemael céda Frencq à Richard II, comte de Mérode, sous la condition de prendre le nom de baron de Wrentzen (2).

Le 27 août 1549, l'armée commandée par Henri II en personne, pour arracher Boulogne aux Anglais, s'arrêta à Montreuil et passa par Frencq, pour se rendre à Neufchatel (3).

Dans l'assemblée des trois ordres du Boulonnais, pour la nomination des députés aux Etats de Blois, qui eut lieu à Boulogne le 22 juillet 1588, François de Saveuse, seigneur de Frencq et d'Hubersent, fut désigné pour y représenter la noblesse (4). C'était le même qui, en 1576, avait fait présent à Notre-Dame de Boulogne de la croisée du côté du château, à l'époque de la réparation de l'eglise (5).

Le 3 mai 1642, Jehan de la Hodde, bachelier en droit-canon, était titulaire de la cure de Frencq (6).

En 1672, Frencq possédait une étude de notaire, qui fut transférée à Etaples par Me Lartizien, par suite des guerres qui ravageaient le pays (7).

ROSAMEL.

Ce hameau fait partie de la commune de Frencq.

La terre de Rosamel appartenait au sieur Augustin de Gouffier, comte de Rosamel, le 15 avril 1700; elle fut cédée à dame Françoise-Antoinette de Gesson, veuve de Joseph de Houssaye, seigneur d'Anault, et à ses enfants, qui, par décret de la sénéchaussée du Boulonnais, la vendirent à Louis du Camp de Rosamel, seigneur de Tardinghem. Elle échut en succession à Benoît-Antoine du Camp de Rosamel; puis, le 28 novembre 1756, à son fils, Claude-Marie du Camp de Rosamel, lieutenant-général.

Ce fut lui qui, vers 1778, jeta les fondations du château, qui ne fut complètement terminé qu'en 1820.

Située dans une riche vallée, traversée par une rivière, cette

(1) Dubuisson, f. 574.

(2) M. Harbaville, tome II, p. 112.

(3) *Hist. de Boulogne*, par Bertrand, tome II, p. 304.

(4) Mss. de la bibliothèque de Boulogne.

(5) *Hist. de Notre-Dame de Boulogne*, par Leroy, p. 166.

(6) Minutes de M. Meignot, notaire à Etaples.

(7) Minutes de M. Lartizien, notaire à Etaples.

demeure est une des plus belles et des plus remarquables du département.

Son fondateur fut l'un des principaux rédacteurs du cahier des doléances présenté par la noblesse à l'assemblée des trois ordres, à Boulogne-sur-mer, le 16 mars 1789.

A sa mort, le château, après être resté dans l'indivision entre ses quatre enfants, Marie-Claude, capitaine de cavalerie, Charles-Claude, vice-amiral, Armand, capitaine de cavalerie, et Elisabeth, devint en 1840 la propriété du vice-amiral.

Né à Frencq en 1774, Charles-Claude du Camp de Rosamel entra dans la marine à 17 ans, fit partie de la flotille amarrée au port d'Etaples, en 1803, en qualité de lieutenant de vaisseau, et se distingua dans plusieurs combats. Contre-amiral en 1823, il fut successivement préfet maritime à Toulon en 1830, vice-amiral en 1831 et pair de France en 1839.

Les nombreux services qu'il rendît, particulièrement à la marine d'Etaples, l'avaient fait surnommer le Père du Matelot. Il ne profita de sa haute position que pour secourir les malheureux, et se retira du ministère sans avoir augmenté sa fortune.

Mort à Paris en 1848, il fut, selon ses dernières volontés, inhumé dans le cimetière de Frencq, où il repose sous une modeste pierre, ainsi qu'il en avait manifesté le désir. Si son cortége n'eût pas toute la pompe militaire due à son rang, il n'en fut pas moins une preuve de l'attachement de toute la contrée; la population d'Etaples se transporta spontanément à son château, précédée de la garde nationale et des autorités auxquelles se joignirent les habitants des communes voisines. L'église et le cimetière étaient trop étroits pour contenir ceux qui étaient venus rendre leurs derniers devoirs à ce bienfaiteur du pays. Le chagrin que l'on voyait sur toutes les figures était bien plus éloquent que les discours d'usage et les cortéges de commande qui étaient interdits dans un temps où la France était en pleine révolution.

Le domaine de Rosamel appartient aujourd'hui à M. Charles du Camp de Rosamel, son fils aîné, capitaine de vaisseau, qui vient d'être appelé à siéger au Conseil général par les électeurs du canton d'Etaples.

LONGVILLERS.

De Frencq nous arrivons à Longvillers.

Le nom de cette commune dérive de la langue celtique. *Villar, Villare*, village, hameau, dont Malbrancq fait *Longovillare*, long village, Longvillers (1).

(1) Pourquoi pas du latin *longa villa? (Note du Comité.)*

Elle était traversée par la voie romaine d'Amiens à Boulogne, passant par le Vert-Bois, Estrée, Recques, Longvillers, Bernieulles, Cormont, etc. (1).

La mention la plus ancienne qui soit à notre connaissance sur ce village, se trouve dans une donation d'Adroald, à Saint-Omer, en 654.

Le cartulaire de St-Bertin constate 1° une donation faite par le vicomte Gozelin, de 1030 à 1066, au monastère de la Sainte Trinité, de 10 arpents de vignes situés à Longvillers ; 2° l'acquisition d'une autre partie de vignes d'un nommé Alcepied de Longvillers, pour 22 *solidos*, au profit dudit monastère ; 3° un testament par lequel Osmond de Longvillers, surnommé la *Bête*, lègue à l'abbaye de la Sainte Trinité 3 arpents de vignes situés à Longvillers « pour le repos de son âme et de celui de ses pa- » rents, pour en avoir la propriété après sa mort dans le cas où il » ne laisserait pas d'enfants légitimes. Dans le cas contraire, le » bien serait partagé par moitié entre ses enfants et les moines ; » 4° donation faite par un soldat du nom de Oger de Panillose au même monastère une vigne de son patrimoine, située à Longvillers, « à cause de l'hospitalité qui lui a été faite, et pour le » salut de l'âme d'un de ses frères, nommé Géréline, décédé » dernièrement en Angleterre, à la condition de chanter à chaque » anniversaire de Saint-Omer le service et la commémoration des » morts à l'intention de son frère ; » 5° confirmation d'une donation des deux frères Hippe et Otte, faite par eux d'un arpent de terre situé à Longvillers, » comme aumône pour eux et leurs » parents ; » 6° donation de 4 arpents de terre situés à Longvillers, par Hérent, en échange de 4 *solidos* ; 7° et enfin une donation d'une portion de terre située à Longvillers, par Ensme, mère d'Iron (2).

On voit par ces actes qu'à cette époque on cultivait la vigne dans nos contrées.

Le château-fort dont il est souvent question dans l'histoire du pays fut construit en 1049 par Eustache, comte de Boulogne, en même temps que ceux de Fiennes, Tingry et Bèll, pour garder la frontière du Boulonnais et mettre sa capitale à l'abri des entreprises des comtes de Flandre et des comtes de Ponthieu. Il qualifia ces forteresses du titre de chatellenies, leur assigna un territoire circonscrit avec haute, moyenne et basse justice, et les donna en arrière-fiefs à des gouverneurs et commandants qui reconnurent les tenir de lui et de sa couronne par un relief de cent sous parisis et le tiers pour chambellage (3).

(1) *Trois voies romaines du Boulonnais*, par M. L. Cousin, p. 5.

(2) Cartulaire de St-Bertin, pages 427 à 432.

(3) *Coutumes du Boulonnais*. — Dubuisson, f. 1050.

En 1374, Jean, seigneur de Longvillers, gentilhomme du Boulonnais, était lieutenant au gouvernement de Boulogne; en 1385, il fut un des tenants français à la passe d'armes de St-Inglevert, et joûta contre le sire de Courtenay (1).

En 1412, Jean Blondel, seigneur de Longvillers et grand bailli d'Etaples, fit présent à Notre-Dame de Boulogne d'un reliquaire très-riche fait en croix avec deux anges à côté (2).

En 1580, Pierre de Courhenelle était seigneur de Longvillers.

En 1589, les ligueurs boulonnais poussèrent une de leurs excursions jusqu'au château-fort de Longvillers, où commandait le sieur du Halde, gentilhomme de la chambre du roi. Cet officier, depuis les événements qui venaient d'avoir lieu, s'attendait à cette expédition; aussi avait-il fait retirer dans la ville de Boulogne sa femme, ainsi que la dame de Rousoy, sa fille, veuve de Robert de Halwin, qui avait été tué quelque temps auparavant dans un combat contre les ligueurs. Le sieur de Rambure investit le château le 30 janvier 1589, à la sollicitation du sieur de Magneux, et le fit battre si furieusement du côté de l'Orient, avec son canon, qu'au bout de huit jours, après un rude assaut qu'il donna par trois brèches, il força les assiégés à se rendre. Les défenseurs du château se conduisirent avec valeur; mais, manquant de vivres et de munitions, ils ne purent résister longtemps (3).

En 1591, après le siége du château d'Etaples, les ligueurs abandonnèrent le château de Longvillers, que le marquis de Rouillac fit occuper par soixante arquebusiers, sous les ordres de Barthélemy de Montesson de Busca (4).

En 1729, Marie-Amboise-François-Louis Du Tertre, seigneur de Laire, chevalier de St-Louis, officier de la 2e compagnie des mousquetaires de la garde à cheval du roi, résidait au château de Longvillers (5).

Il ne reste aujourd'hui de cette forteresse qu'un mur de rempart très-bien conservé, et qui pourra durer encore longtemps si la main de l'homme le respecte.

Ce village possédait autrefois un monastère qui fut fondé en 1135, à la sollicitation de Saint-Bernard, par Mathilde, comtesse de Boulogne, petite-fille de Sainte-Ide et d'Etienne de Blois, roi d'Angleterre, son mari (6).

(1) M. Harbaville, tome II, p. 114.
(2) *Hist. de Notre-Dame*, p. 80
(3) Dubuisson, *Siége de la ligue.*
(4) Dubuisson, *Siége de la ligue.*
(5) Minutes de M. Gressier, notaire à Etaples.
(6) *Le diocèse de Boulogne*, par Jules Léon, p. 24.

L'abbaye de Longvillers, ordre des Citeaux, se composait de neuf religieux, y compris le prieur, et d'un abbé commandataire. Elle devait à l'abbaye de St-Josse une dîme qui lui avait été accordée par Philippe de Raye, en 1196 (1). Elle avait également une part de la dîme de Brexent (2). Les revenus de l'abbé étaient de 3000 livres (3).

En 1564, l'abbaye de Longvillers avait droit à 25,000 harengs sur la rente annuelle de 100,000 harengs que le domaine du comte de Boulogne devait livrer à huit ou dix monastères par dons et aumônes (4).

Lors de l'assemblée des trois ordres du Boulonnais en vertu de l'édit de Blois, le couvent de Longvillers fut représenté par dom Jehan Lefort, religieux de ladite abbaye (5).

1566. — Réné de Mailly, de la maison de ce nom, fut un des abbés les plus distingués de ce monastère qu'il gouverna pendant 52 ans. Il mourut le 12 novembre 1618, et fut inhumé au milieu du chapitre.

Roger et Charles d'Aumont furent successivement abbés après Réné de Mailly.

En 1629, le prince de Bourbon, comte de Moret, fils légitimé du roi, était abbé commandataire de l'abbaye (6).

En 1662, M. Roger d'Aumont, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et prince-évêque d'Avranches, était abbé commandataire de ladite abbaye (7).

En 1657, Oudart Ohier, sieur de La Mothe, mayeur d'Etaples, était receveur de l'abbaye de Longvillers (8).

En 1766, Nicolas Picot, docteur en Sorbonne, était prieur de l'abbaye de Longvillers, dont Jean-Baptiste Bucaille était procureur et messire Joachim Gratien Melliet d'Arvellars, prêtre, abbé commandataire (9).

En 1729, Caron de Liane, chevalier seigneur de Carly, Bezinghem, Zoteux et autres lieux, était abbé commandataire de l'abbaye de Longvillers (10).

(1) M Harbavi le, p. 114.
(2) M. Harbaville, p. 104.
(3) *Le diocèse de Boulogne*, par Jules Léon, p. 24.
(4) *L'Année historique*, par Morand, p. 4.
(5) *Les Huguenots*, par l'abbé Lefebvre, p. 152.
(6) Minutes de M. Meignot, notaire à Etaples, 1er février 1629.
(7) Minutes de M. Meignot, notaire à Etaples, 21 août 1652.
(8) Archives municipales d'Etaples.
(9) Minutes de M. Becquet, d'Etaples, du 9 septembre 1766.
(10) Minutes de M. Gressier, à Etaples, 16 août 1729.

A la révolution de 1791, les moines furent dispersés et le monastère détruit comme la plupart des édifices religieux. A cette époque, les cloîtres renfermaient les sépultures de plusieurs personnages du pays, entre autres d'Agnès de Dommartin, dame de France et de Longvillers, sœur de Renaud, comte de Boulogne, décédée en 1209, et d'Adelaïde de Fosseux, épouse de Jean de Mailly, seigneur de Créqui, morte le 6 décembre 1323 (1).

Dans les registres des églises réformées qui reposaient à Boulogne, on voit souvent reparaître le village de Longvillers (2).

En 1690, le 27 avril, César-François de Guizelin, écuyer, sieur de Fromessent, rentra en possession des biens de demoiselle Marie de Guizelin, sa tante, évadée du royaume depuis le mois de mars 1687 (3).

Les seigneurs de Longvillers étaient propriétaires de la forêt du même nom, qui appartient encore aujourd'hui à leurs descendants.

LA LONGUEROYE.

Au village de Longvillers se rattache la ferme de la Longueroye, qui autrefois relevait de l'abbaye et possédait un écho très-remarquable avant l'incendie qui dévora cette propriété quelques années avant la révolution de 1793 ; il répétait, dit-on, dix-sept fois les paroles qu'on lui confiait. Depuis ce temps, il ne redit plus les sons que sept fois (4).

De Longvillers on aperçoit le petit village de Maresville.

MARESVILLE.

Maresville sur la Dordonne, nom qui provient de sa position sur un marais. Ce lieu dépendait au XIe siècle de la chatellenie de Longvillers. L'abbaye était propriétaire d'une partie du marais en 1164 (5).

De ce village nous nous dirigeons sur Tubersent.

TUBERSENT.

Tubersent, sur le Huitrepin, affluent de la Canche, est nommé Torbodessa dans les tables de St-Folquin, en 854, dans le cartulaire de St-Bertin, qui contient l'énumération des villages d'où

(1) *Le diocèse de Boulogne*, page 24.

(2) *Les Huguenots*, par l'abbé Lefebvre, p. 229.

(3) *Les Huguenots*, par l'abbé Lefebvre, p. 229.

(4) Archives départementales, Renseignements fournis par les maires en 1811.

(5) M. Harbaville, tome II, p. 114.

les moines tiraient leur nourriture, énumération faite par l'abbé Adalard, le 15 décembre 857.

On voit donc d'après ces renseignements, qu'à Tubersent il y avait une église avec 8 bonniers de terre et un journal, une maison leur appartenant en propre, une prairie de 15 bonniers, 146 bonniers de terres labourables, 8 bonniers d'une forêt à coupes et une belle partie de pâturage. Il y avait dix-huit hommes dont l'un occupait 12 bonniers, dix autres 10 bonniers et sept autres 9 bonniers. Il s'y trouvait douze esclaves travaillant trois jours par semaine et sept femmes faisant chacune la moitié de la tâche habituelle. Pour l'*houst* (1) on fournissait 4 *solidos* et pour le vin 3 tonneaux. On faisait 10 mesures de *brai* (2) et autant de farine; on recueillait deux petits poulets et dix œufs. Il y avait six esclaves et quinze hommes libres payant pour l'entretien du luminaire 2 *solidos* 8 deniers. Un moulin fournissait comme impôt 12 mesures de terre et 9 bonniers de terre. Il en cultivait trois et donnait un mouton.

En 1026, Roderic, abbé de St-Bertin, fit avec Baudoin, évêque des Morins, un échange de certaines terres pour l'autel et l'église de Tubersent (3).

Ce lieu, dont le nom, d'après l'étymologie de M. Henry, indique un petit village, était traversé par une voie romaine de Boulogne à Amiens, passant par Isques, Condette, Neufchatel, Widehem, Frencq, Tubersent, pour aller joindre la Canche à Attin (4).

LA ROQUE.

On a découvert dans le hameau de La Roque, dépendant de la commune de Tubersent, un dolmen ou monument celtique du plus haut intérêt.

C'est une énorme pierre dont la longueur est de 4 mètres 50, la largeur de 1 mètre et l'épaisseur de 2 mètres.

Divers monticules de forme conique lui servent pour ainsi dire d'enceinte.

Ce monolithe a été étudié par moi.

Il serait désirable que les fouilles fussent continuées, et nul doute qu'elles n'amèneraient d'heureux résultats pour la science. Tout ce qui se rattache à l'ère celtique a en effet une grande importance à cause de sa rareté.

(1) L'*houst* est l'équipement d'un cheval.

(2) Le *brai* est une espèce de blé.

(3) *Iperius*, chap. 35, p. 2.

(4) *Trois voies romaines du Boulonnais*, par M. L. Cousin, p. 17.

ATTIN.

De Tubersent nous nous rendons à Attin.

La commune d'Attin, appelée dans les anciens titres *Mero-Attiniacum*, est située sur la Canche, à quatre kilomètres de Montreuil-sur-Mer. Elle présente un aspect riant, à cause des arbres qui l'environnent et de sa position en amphithéâtre qui lui permet de fixer son regard très-loin dans la campagne (1).

Comme l'indique l'étymologie de ce nom, le flux de la mer remontait autrefois jusqu'au village dont il s'agit, et rendait la Canche navigable en tout temps. La preuve est que la plupart des villages voisins ont un nom qui rappelle également le séjour de la mer dans ces parages.

Une voie militaire qui longeait les côtes conduisait à Attin en passant près de Brexent, comme il est prouvé par une charte de 1248, et traversait la Canche à un bac qui servait de communication entre les deux rives, et portait comme aujourd'hui le nom de *bac d'Attin* (2).

A l'époque de la construction du pont d'Attin, en 1776, on a découvert des vestiges de l'ancienne chaussée Brunehaut, ayant 7 pieds d'épaisseur et formée par trois couches de différentes matières. On a également trouvé à 8 pieds de profondeur un saule entier non pétrifié ni déformé (3).

La plus ancienne mention qui soit faite de ce bac est une charte du roi Thierry en 676, par laquelle il accorde à Bertin, abbé de Sithieu, le fisc royal ou le droit de péage de ce lieu.

« L'an de l'incarnation le N. S. DCLXXVI, indiction IIII, le » dixième du règne de Thierry, glorieux roi des Franks, frère » du roi Clotaire, le même roi Thierry rendit une ordonnance » de garantie au profit du seigneur Bertin, pour ce qu'il acheta » dans le fisc d'Attin. En voici le texte :

« Si nous offrons quelque chose aux tombeaux des saints » pour venir en aide aux serviteurs de Dieu, nous espérons que » cela tournera à notre louange et récompense éternelle.

» Donc, que votre grandeur ou votre utilité sache que nous » accordons au vénérable Bertin, abbé du monastère de Sithin » tel bénéfice, que ce qu'il a acheté de notre fisc en-dessous » d'Attin, ou qu'il pourra trouver à acheter à l'avenir, sauf les » manses d'où sortent des travaux de charronage, cela lui est

(1) Dom Grenier. *Introduction à l'Histoire de Picardie*, p. 59.

(2) Dom Grenier. *Introduction à l'Histoire de Picardie*, p. 495.

(3) *Essai sur l'histoire topographique, physico-médicinale du district de Boulogne*, par Souquet, médecin, p. 69.

» accordé ; et pour cela vous ne devez exiger ni requérir de lui
» aucune rente foncière ni aucun service public. C'est pourquoi
» nous décrétons plus spécialement par cette ordonnance que
» nous voulons maintenir à perpétuité, que ni vous, vos enfants
» ou vos successeurs, ni aucun autre revêtu de la puissance
» judiciaire, ne requériez des terres que le susdit abbé a acquises
» de notre fisc d'Attin ou qu'à l'avenir lui, ses successeurs ou
» les ayant droit du monastère pourraient acquérir, sauf les
» manses d'où proviennent les charriots, ni rentes foncières ni
» service public ; et ensuite excepté ce que notre fisc pourra
» percevoir, nous l'accordons au susdit abbé, aux ayant droit
» du monastère de Sithiu, ou à ses successeurs, comme don de
» notre munificence. Et pour que cette ordonnance soit plus
» durable et soit mieux observée à l'avenir, nous avons voulu la
» valider en la souscrivant de notre main.

» Seing du glorieux roi THIERRY.

» Donné le sixième jour des calendes de novembre, la dixième
» année de notre règne, en notre palais de Compiègne (1). »

En 850, le comte Helgaut, qui éleva le château de Montreuil, fit faire un port au bas de la colline, aboutissant au bac d'Attin (2).

Après la fameuse bataille de Wimille et le sac de Boulogne par les Normands en 881, Hennequin, comte de Boulogne, ayant perdu la bataille qu'il avait livrée aux ennemis, fut forcé de fuir, et, après avoir erré longtemps, il arriva en face des murs du fisc d'Attin. En ce moment la rivière coulait librement et était large comme un bras de mer ; mais se voyant poursuivi, il n'hésita pas à traverser la baie à la nage et dirigea aussitôt ses pas vers l'abbaye de St-Wulmer, à Samer, pour y chercher un refuge (3).

D'après une tradition fort ancienne rapportée dans une ordonnance de Charles, régent du royaume de France, en 1360, la veuve d'un nommé Ægédius d'Attin aurait donné au roi de France tous les biens que son époux possédait sur la ville d'Etaples (4).

Dans les guerres de religion, Attin apparaît quelquefois dans les registres des ministres réformés résidant à Boulogne (5).

Il y a dans cette commune une chapelle élevée à Sainte Godeleine.

(1) Cartulaire de St-Bertin, part : 1. liber 1, p. 27.

(2) Lequien, f. 53.

(3) Lequien. — Dubuisson, f. 230.

(4) *Hist. de Notre-Dame de Boulogne*, p. 332.

(5) *Les Huguenots*, par l'abbé Lefebvre.

On remarque encore aujourd'hui dans ce village les restes d'un ancien château.

En continuant notre route pour revenir à Etaples, nous rencontrons Beutin.

BEUTIN.

Beutin, sur la Canche, d'après M. Harbaville, peut dériver du mot latin *Butta*, Buttum, maison des limites.

Une charte de Henri, datée de 1042, porte confirmation d'une donation faite par le chevalier Renier, d'un fonds de terre situé à Beutin, en faveur de l'abbaye de St-Saulve (1).

En 1171, ce village, qui était autrefois une paroisse, devint une annexe d'Attin, en considération du seigneur qui habitait ce dernier lieu. Il releva ensuite du château d'Etaples (2).

M. le marquis de Villequier, avant d'être gouverneur du Boulonnais, avait sa résidence à Beutin (3).

Nous terminons notre course par le village de Brexent-Enocq, et les hameaux d'Hodicq et d'Helbert.

BREXENT.

Brexent, sur la Dordonne, affluent de la Canche, du mot *brai*, marais, et *sain*, bois. En 1174, l'abbaye de Longvillers avait une part dans la dîme de Brexent (4), ainsi que l'abbesse de Ste-Austreberthe (5).

ENOCQ.

Du village de Brexent dépend le hameau d'Enocq (*En*, auprès, *noc*, bac), dont le nom rappelle le bac qui existait en cet endroit.

Ce hameau, qui autrefois était un personnat, possède une église très-ancienne avec un porche et desservie par le curé de Brexent.

Renaud, comte de Boulogne, accorda en 1189 plusieurs priviléges à sa ville de Boulogne, qu'il fit signer par un certain nombre de personnages distingués, parmi lesquels on remarque Godefroy d'Enocq (6).

En 1314, Marguerite d'Evreux, femme de Robert III, comte de Boulogne, augmenta de deux cellules le monastère de Notre-

(1) Dom Ducrocq. Ms. de la bibliothèque de Boulogne, f. 108.

(2) M. Harbaville, p. 104.

(3) Minutes de M. Meignot, à Etaples.

(4) M. Harbaville, p. 104.

(5) Archives départementales. Renseignements fournis par les maires en 1811.

(6) Dubuisson, f 454.

Dame des Prés, des Chartreux de Neuville, et lui donna les terres qui formaient la ferme d'Enocq (1).

Enocq est la patrie de deux hommes remarquables :

1° Charles d'Hodicq, seigneur d'Enocq, écrivain du xve siècle. On a de lui un poème intitulé : *L'Adresse du Fourvoyé captif de Visant de l'Estrif, entre amour et fortune* (2) ;

2° Dubuisson, Michel-François, historien, né le 4 octobre 1716, et mort le 17 novembre 1786. Son nom est tellement connu et son *Histoire du Boulonnais* si souvent consultée, qu'il est inutile de lui faire ici une biographie. Il suffit de citer son nom pour rappeler le souvenir d'un historien aujourd'hui très-célèbre dans les annales du pays. Il naquit de parents pauvres qui, après avoir habité successivement plusieurs endroits, se fixèrent enfin à Boulogne. Il a laissé quelques vers latins en tête de son manuscrit, où il a réuni les principales époques de sa vie (3).

HODICQ.

Près d'Enocq se trouve le hameau d'Hodicq, qui formait autrefois une principauté dont les représentants parurent à l'assemblée de Boulogne, par la convocation des États de Blois. Ce sont Claude de Courteville, sieur d'Hodicq, Troilus d'Hodicq, sieur d'Enocq, et François d'Hodicq, écuyer (4).

Les habitants de ces deux hameaux eurent souvent les mêmes intérêts, et en 1771, ils présentèrent une requête au roi, par l'entremise de M. de Belleterre, pour obtenir l'autorisation de redresser la Canche entre Enocq et Hodicq, sous la condition d'une concession de terrain (5) qui leur fut refusée.

HILBERT.

Hilbert, qui est une dépendance d'Etaples, se trouve sur un roc qui domine la vallée de la Canche et ressemble de loin à une forteresse. Il se compose d'une ferme considérable entourée d'arbres qui lui font une enceinte et lui donnent un aspect remarquable.

C'était autrefois une terre seigneuriale. Elle est mentionnée dans le cartulaire de St-Bertin, par une donation de Guntbert, du 27 mars 857, comme ayant une forêt.

Le château d'Hilbert a vu naître M. de Pufemont, jésuite, mort à Douai en odeur de sainteté. Le 2 février 1628, il fit pré-

(1) *Hist. de Notre-Dame*, par Le Roy, p. 87.

(2) Note de M. L. Cousin.

(3) *L'Année historique*, par F. Morand, p. 266.

(4) *Les Huguenots*, par l'abbé Lefebvre, p. 152.

(5) Arrêté municipal d'Etaples.

sent à la chapelle de Notre-Dame de Foi d'une vierge miraculeuse, à la condition qu'on lui chantât un *Salve Regina* fêtes et dimanches. C'est en commémoration de cette date que ce jour-là on célébrait une neuvaine (1).

Cette neuvaine n'a plus lieu, mais on a conservé l'usage de chanter un *Salve Regina* à la fin de chaque messe que font dire les marins d'Etaples à la chapelle où cette vierge est encore de nos jours en grande vénération.

DEUXIÈME EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE.

En quittant Etaples pour se diriger vers le village de Camiers, on traverse une vaste plaine de sable, nommée vulgairement la *Pièce à liards*, qui a donné lieu à d'excellentes fouilles dont le résultat a été d'y reconnaître l'emplacement d'une ville (2). Cette propriété devait son nom aux médailles romaines trouvées par des ouvriers ignorants qui, n'en connaissant pas la valeur, les comparaient à la pièce de monnaie la plus commune de cette époque. On y découvrit sous le sable un assez grand nombre de fondations de maisons, des vases, des fibules, des statuettes. Plus loin, on traverse une seconde plaine nommée le *Pli de Camiers*, où l'on fit les mêmes découvertes. Une voie romaine reliait ces deux plaines. Elle allait de *Quentowic* à *Gessoriac* (3). Ces preuves authentiques corroborent le témoignage de la plupart des historiens, qui ont voulu y voir l'ancienne ville de *Quentowic*. C'est là qu'existait, dans les quatre premiers siècles de la domination franke, *le Locus Hornensis*, qui a conservé jusqu'à ce jour son nom de *Hornez*, l'Hornez ou Lornel. On voit, en effet, dans la *Notice de l'Empire romain*, rédigée au commencement du ve siècle, sous l'empire d'Honorius, et commentée par Pancirole, qu'il y avait une flotte romaine destinée à la défense de ces côtes et portant le nom de *classis sombrica*, ou *sambrica;* que cet emplacement était composé de plusieurs divisions, qu'il y en avait une commandée par le préfet maritime, stationnée dans la baie de Canche ou *Hornez*. (*In loco quartensi, seu Hornensi.*) M. Louis Cousin pense que lorsque ce lieu nommé Hornez eût assez d'habitations pour faire une ville, on le nomma *Quentowicus*, nom qui, comme le premier, dérivait de la Canche (*Quantia vicus*) (4).

(1) Archives de la paroisse d'Etaples. Tradition du chapelain Martin, en 1703.

(2) Rapport de M. Marguet sur les fouilles faites en 1841, à la Société des Antiquaires de la Morinie.

(3) *Trois voies romaines du Boulonnais*. Société dunkerquoise, 1858-1859, p. 421 à 423.

(4) *Emplacement du Locus Hornensis*, par G. Souquet. *Congrès archéologique de France*, XXVIIe session, 1860, p. 139.

CAMIERS.

Camiers, *Casmera*, sur l'affluent de la Canche, altération du mot *Camera*, port (1).

Comme Etaples, ce pays a une origine fort ancienne, car Luto nous apprend que lorsque César eut achevé son expédition dans la Grande Bretagne, il revint au *Port Itius*, d'où il était parti. Quelques-uns de ses bateaux qui n'avaient pu entrer dans le port avec les autres furent obligés, par la marée, de relâcher plus bas, à l'endroit où sont situés les villages de Dannes et de Camiers, à une lieue environ d'un camp de César, lequel était placé sur la pointe d'une montagne, au-dessus de Neufchâtel (2).

Camiers dépendait, en 854, de l'abbaye de St-Bertin. L'abbé Adalard avait acquis d'un nommé Adwin différentes parties de terres, situées dans le Boulonnais, entre autres 30 bonniers à Camiers (3). En 1026, cette propriété fut échangée entre l'évêque de Thérouanne et l'abbé de St-Bertin (4).

En 872, l'étang de Camiers limitait le comté de Boulogne (5).

En 1226, l'abbaye de St-Josse avait une dîme sur Camiers, et Jean, évêque de Thérouanne, lui accorda en 1235 l'autel et l'église de ce village (6).

En 1229, Ferrand, comte de Flandre, obéissant aux ordres de Blanche de Castille, régente du royaume, envahit les terres de Philippe Hurepel, comte de Boulogne, et, après avoir massacré les habitants de Boulogne, continua ses ravages dans les campagnes jusqu'à Camiers (7).

On remarqua que le 1er novembre 1755, pendant le tremblement de terre de Lisbonne, les eaux de l'étang furent très-agitées et se tinrent au-dessus de leur niveau habituel (8).

Autrefois, cet étang débordait au point d'inonder une partie du village. Depuis que l'on a creusé un ruisseau pour porter les eaux à la mer, cet accident ne se reproduit plus. Il reste une ordonnance du 9 septembre 1750, de la maîtrise des eaux et forêts

(1) *Mémorial historique*, par M. Harbaville, tome II, p 104.
(2) Luto, f. 47.
(3) Luto, f. 212.
(4) Cartulaire de St-Bertin, p. 175.
(5) Malbrancq.
(6) Cartulaire de St Josse.
(7) Dubuisson, f. 512.
(8) Henry. — Harbaville.

du Boulonnais, qui oblige les habitants de Camiers à l'entretien de ce ruisseau (1).

Le village, qui présente un aspect triste et désert, n'est habité que par des pêcheurs dont les ressources consistent en quelques coins de terres sèches et arides, ou dans la pêche côtière. Ils sont obligés de venir chaque jour à Etaples pour y apporter le produit de leurs pêches qu'ils ne pourraient vendre dans leur localité.

Lors de l'invasion des sables sur tout le littoral, Camiers ne fut pas épargné, et une partie du village fut couverte en même temps que Rombly. C'est alors qu'en 1766 il y eût une assemblée des habitants de Camiers, où se trouvaient Jean-François de la Pie, avocat au parlement et fondé de pouvoir du sieur comte d'Aye, seigneur de Tingry et de Camiers, et Pierre de Savoye, curé de ce dernier village. Il y fut décidé la construction d'une église pour remplacer celle qui avait été ensevelie sous les sables, et d'un logement pour le maître d'école, sur un terrain concédé par le comte d'Aye.

WIDEHEM.

Ce village est nommé Widinghem dans le registre des possessions de St-Bertin, fait par l'abbé Adalard en 857. L'abbaye y possédait un manoir (2).

Henry croit que ce lieu voisin d'Halinghem était comme lui consacré à Jupiter, dieu des récoltes, car il y a de l'analogie entre Eiden et Widehem (3) ; ce qui peut donner raison à cette opinion est une inscription qui se trouvait autrefois dans l'église d'Halinghem, et qui aujourd'hui orne le musée de Boulogne-sur-Mer. Ce monument, qui, d'autel consacré à une divinité païenne, a servi ensuite de fonds baptismaux, fait connaître que ce village s'appelait autrefois Doluscen, et que, par les soins de Vitalis Priscus, il fut consacré à Jupiter Eidéen (4).

Ce village reparaît quelquefois sur les registres des ministres réformés du Boulonnais (5).

Sur la gauche de Widehem on voit encore les restes d'un ancien chemin qui paraît avoir appartenu à la voie romaine.

Un chemin de moyenne communication nous conduit à Hubersent.

(1) Minutes de Me Gressier, notaire à Etaples.

(2) M. Harbaville. — Cartulaire de St-Bertin, liv. 2, p. 161.

(3) Henry, p. 240.

(4) Henry, p. 240.

(5) *Les Huguenots*, par l'abbé Lefebvre.

HUBERSENT.

Hubersent, du celtique *Sain*, bois, littéralement bois d'Hubert.

Il est mentionné dans une charte de 1196 (1).

Bernard d'Audinghem, chevalier, seigneur et marquis d'Hubersent, habitait cette commune lorsqu'il fut nommé, le 23 août 1665, gouverneur du château d'Etaples, sous les ordres de Mgr le duc d'Aumont (2).

François de Saveuse, sieur de Frencq et Hubersent, représentait la noblesse à l'assemblée des trois ordres du Boulonnais, pour la nomination des députés aux Etats de Blois, le 22 juillet 1588 (3).

Nous prenons la route impériale pour nous rendre à Cormont, Bernieulle et Inxent.

CORMONT.

Cormont, *Corminium*, *Cormontium*, sur un affluent de la Canche.

Saint Chrysole y prêcha l'évangile en 300, et Saint Victrice, apôtre du Boulonnais, en 390.

Au commencement du même siècle, ce lieu appartenait à un noble du nom de Mevorus, qui avait été converti par Saint Fuscien. Il céda en 339, aux compagnons de Saint Gudual, un terrain pour y bâtir un monastère. Il en fut récompensé, dit la légende, par la cessation de stérilité de sa femme.

Guntbert donna son domaine de Cormont à St-Bertin, en 823 (4).

Cormont est compris dans le privilége de l'abbé Adalard, au sujet du petit monastère du Sauveur, dans le Steneland (5).

Alfroid fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de St-Saulve, à laquelle il donna trois terres à labour qu'il avait à Cormont. Cette donation se fit publiquement à Montreuil, l'an 1042 (6).

La voie romaine qui aboutissait au bac d'Attin passait sur le territoire de cette commune (7).

Dans l'église de Cormont, il y a une chapelle élevée à Saint-

(1) M. Harbaville, tome II, p. 113.
(2) Minutes de Me Meignot, notaire à Etaples.
(3) *Les Huguenots*, par l'abbé Lefebvre, p. 154.
(4) Cartulaire de St-Bertin, liv. 1er, p. 79.
(5) Cartulaire de St-Bertin, liv. 1er p. 161.
(6) Dom Ducrocq, f. 508.
(7) Henry, p. 85.

Vincent par la générosité de M. de Mançay, seigneur de Campon (1).

Le 8 mars 1690, messire Ambroise du Tertre, sieur d'Escuffon, rentra en possession des biens maternels de Jacqueline Reynard de Bertinghen, fille unique de David Reynard, sœur de Bertinghen, avocat, et d'Anne du Tertre, sœur dudit du Tertre, et des biens de Jean-Charles et Ambroise du Tertre, ses enfants légitimes. Une ordonnance du roi de décembre 1687 voulait que les biens des fugitifs huguenots fussent donnés à leurs plus proches parents catholiques (2).

BERNIEULLES.

Lorsque les Normands débarquèrent sur la côte d'Etaples, en 918, ils remontèrent la Canche avec leurs barques pour se rendre à Thérouanne. Une partie de leurs troupes passa la rivière à Bernieulles et gagna Maninghem. Rodolphe, roi de Bourgogne, allié d'Arnoul, comte de Flandre, se porta à leur rencontre avec une telle célérité qu'il mit les barbares en déroute et les força de retourner sur leurs pas. Ils se replièrent sur le port d'Etaples où ils avaient laissé des troupes pour garder les barques; et, après avoir brûlé ce lieu, ils passèrent en Angleterre (3).

Bernieulles devint en 1040 une des douze baronies du Boulonnais. Elle fut établie par Eustache Ier, comte de Boulogne; mais elle ne devait rien au Roi, parce qu'elle relevait de l'abbaye de Samer (4). Les seigneurs portaient d'or à la croix de gueules (5).

D'après le registre de Feuillet et la partition de Thérouanne, la paroisse dépendait d'Inxent et renfermait un couvent de Carmes, fondé par une dame de la maison de Bernieulles. Il rapportait 109 livres (6).

Le château appartenait à une branche de la maison de Créquy.

Françoise de Rubempré, dame de Bernieulles et de Bléquin, épousa le 1er septembre 1478 Jean VI, sire de Créquy, de Fressin et de Canaples (7).

(1) Pouillé du diocèse de Boulogne.

(2) *Les Huguenots*, par l'abbé Lefebvre, p. 233.

(3) Dubuisson, f. 247.

(4) Scotté de Vélinghem, tome II, f. 758.

(5) Renseignements fournis par le maire en 1810. Archives départ.

(6) Henry. — Scotté de Vélinghem, p. 766. — *Le diocèse de Boulogne*, par M. Lion.

(7) *Mémoire de Duclercq*, tome Ier, p. 234.

Philippe de Créquy, leur troisième fils, a fait la branche des seigneurs de Bernieulles (1).

Le père Anselme, en son *Histoire des grands officiers de France*, page 311, dit que Henri-Alphonse Gouffier, marquis de Bouvines, sieur de Crèvecœur, fut brûlé avec sa femme en son château de Bernieulles, dans le Boulonnais, dans la nuit du 22 au 23 mars 1645, qui était la première nuit de ses noces (2).

On ne voit plus aujourd'hui que l'emplacement de cette demeure seigneuriale.

INXENT.

Sur la Bauge, affluent de la Canche, du celtique *Inck*, vallon, *Sain*, bois (3).

Ce lieu était proche de la chaussée d'Arras à Thérouanne, réparée par la reine Brunehaut. Ce village a eu un château-fort situé dans la vallée.

Louis de Monchy, seigneur d'Inxent, fut élu, en 1588, député de la noblesse du Boulonnais aux Etats de Blois (4). George, seigneur d'Hocquincourt, gouverneur du Boulonnais en 1620, père du maréchal du même nom, épousa la fille du seigneur d'Inxent (5).

Marc de Lastre, écuyer, seigneur de la Chevalerie, était de la maison seigneuriale d'Inxent (6).

Le seigneur d'Inxent s'abstint de paraître à l'assemblée des trois ordres, à Boulogne pour la convocation des Etats de Blois (7).

Il y a, sur le territoire de cette commune, le *Camp du Carme*, ouvrage dont on ne connaît ni l'origine ni la destination (8).

RECQUES.

Recques, *Reka*, sur la Bauge, affluent de la Canche, lieu pierreux, d'après l'étymologie. Saint Josse y fonda un oratoire en l'an 639; on y montra longtemps une croix de pierre, dont la base portait l'empreinte de ce saint personnage. Cette merveille donna lieu à un pèlerinage.

(1) *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chenaye des Bois, tome II, p. 374.

(2) Scotté de Vélinghem, p. 201.

(3) M. Harbaville, tome II, p. 113.

(4) Coutumes du Boulonnais.

(5) Pouillé du diocèse de Boulogne.

(6) Minutes de Me Lartizien, notaire à Etaples.

(7) *Les Huguenots*, par l'abbé Lefebvre, p. 154.

(8) M. Harbaville, tome II, p. 113.

Recques est compris dans la donation d'Adalard, au sujet du petit monastère de St-Sauveur, dans le Steneland, le 27 mars 857 (1).

De ce village dépend le hameau de Mailly, dont le nom rappelle une assemblée judiciaire sous les deux premières races (2).

Recques est traversé par la voie romaine allant de Cormont à Attin, par Longvillers et Tubersent (3).

Il possède aujourd'hui un château occupé par la famille de Montbrun.

De Recques, nous nous transportons à Montcavrel.

MONTCAVREL.

Montcavrel, *Mont Capriani, Monte Cavrelium, Mont Chevreuil* (Mont des Chèvres).

En 1107, le seigneur se nommait Falcon ; ses successeurs furent des hommes hardis qui souvent avaient la lance au poing. Leurs prises d'armes et leurs querelles féodales avec les châtelains de Beaurain sont célèbres dans la contrée. En 1385, le sire de Montcavrel fut un des tenants français au combat de St-Inglevert (4).

Depuis le temps du moyen-âge, les sieurs de Montcavrel furent honorablement mêlés aux affaires du Boulonnais.

La chronique d'Ardres fait mention, vers l'an 1186, d'Enguerrand de Montcavrel parmi les principaux seigneurs du pays, et l'histoire de Philippe-Auguste met Guillaume de Montcavrel avec les seigneurs de Fiennes et de Thiembronne entre les gentilshommes baronnets du Boulonnais (5).

La terre de Montcavrel fut érigée en marquisat en faveur du seigneur du lieu, M. de Mailly, marquis de Nesle, par Louis XIV (6). Elle entra dans l'illustre maison de Monchy depuis 1440, époque où Edmond de Monchy épousa Jeanne, dame de Montcavrel, d'où sont descendus les seigneurs de Sénarpont, de Longueval et de Monchy d'Hocquincourt. C'est lui qui fit construire en la même année, au sommet d'un mont escarpé, le château qui devînt la résidence de sa famille, et qui subsista jusqu'à la révolution de 1793. Il se divisait en une citadelle dominante et une place d'armes entourée de murs et de tours. On y

(1) M. Harbaville, tome II, p. 845.

(2) Malbrancq.

(3) Henry, p. 85.

(4) M. Harbaville, tome II, p. 115.

(5) Pouillé du diocèse de Boulogne.

(6) Scotté de Vélinghem, p. 87.

remarquait une belle porte à pont-levis coiffée d'un superbe crénelage (1).

Les descendants de la maison de Monchy ont été gouverneurs du château d'Etaples.

Il y avait à Montcavrel une justice seigneuriale, et les honoraires des officiers étaient payés par le marquis de Nesle, seigneur de la commune (2).

Le seigneur de Montcavrel s'abstint de comparaître à l'assemblée des trois ordres qui eut lieu à Boulogne, en exécution de l'édit de Blois.

Ce village est désigné comme chef-lieu de section dans le Boulonnais d'un greffe de justice où les habitants doivent faire la déclaration de leurs grains, en vertu de l'ordonnance du 3 mai 1709 (3).

Dans l'*Histoire des Huguenots*, on voit que les réformés de Montcavrel venaient au temple d'Etaples pour y entendre les prêches des ministres de cette religion (4).

Montcavrel est la patrie de M. Roubier d'Hérembault, qui, depuis 1830, remplit les fonctions de député au Corps législatif, pour l'arrondissement de Montreuil-sur-mer.

ESTRÉES. — ESTRÉELLES.

Ces deux villages, situés près de l'ancienne voie romaine d'Amiens à Boulogne, tirent leur nom de *Strata*, qui signifie *chaussée royale*, et dont *Stratella* est un diminutif (5).

ESTRÉES.

Estrées est compris dans la donation de Guntbert à l'abbaye de St-Bertin, en 827 (6), ainsi que dans le privilége de l'abbé Adalard, au sujet du petit monastère de St-Sauveur, dans le Steneland (7).

Guy, comte de Boulogne, surnommé *Barbe-Blanche*, donna en 986, au monastère de Samer, où il fut enterré, plusieurs biens dans le Boulonnais, et entre autres une terre qu'il possédait dans la commune d'Estrées (8).

(1) *Hist. de Boulogne*, par Bertrand, tome II, p. 35.
(2) Renseignements fournis par le maire en 1810. Archives départ.
(3) M. Morand, l'*Année historique*, p. 100.
(4) *Les Huguenots*, par l'abbé Lefebvre, p. 219.
(5) Henry, p. 84.
(6) M. Harbaville, tome II, p. 105.
(7) Cartulaire de St-Bertin, liv. 1er, p. 161.
(8) Dubuisson, f. 262.

Estrées était jadis une seigneurie ; il y avait un château-fort dans le marais, qui fut détruit par l'invasion des Espagnols (1).

Raoul d'Estrées prit la croix et partit pour la deuxième croisade avec le comte de Boulogne (2).

Jean d'Estrées, seigneur de Cœuvres, premier baron, sénéchal du Boulonnais, était pourvu en 1550 de la charge de grand-maître d'artillerie. Antoine d'Estrées, son fils, gouverneur de Picardie et premier baron du Boulonnais, vicomte de Soissons et marquis de Cœuvres, fut grand-maître de l'artillerie en 1569. Ce fut lui qui fit publier les lettres-patentes du roi pour la convocation des trois ordres à Boulogne par l'édit de Blois. Il s'abstint de paraître à cette assemblée (3).

ESTRÉELLES.

Estréelles faisait partie du domaine de St-Riquier, en 813 (4).

En 1400, la seigneurie d'Estréelles appartenait à un nommé Mathieu Nazaire ; en 1582, nous la retrouvons entre les mains de la famille d'Hardenthun, puis, par un mariage d'un membre de cette maison avec M. de Louvigny, gouverneur du château d'Etaples, nous la voyons en 1591 passer dans cette dernière famille. Enfin elle échût à la branche de Du Blaisel de Belle-Ile, par l'alliance de ce seigneur avec une descendante des Louvigny (5).

En 1645, Estréelles avait un temple protestant qui avait été construit par les seigneurs du lieu, du nom de Louvigny. Plusieurs membres de cette famille y sont enterrés. L'un d'eux, y fut même tué à ce rapporte la tradition. On sait en effet que les réunions dans ce temple étaient souvent interrompues par les projectiles que la garnison de Montreuil ne se lassait pas de lancer aux huguenots pendant leurs prêches. On voyait encore, il y a quelques années, sur l'un des murs de cet ancien temple, aujourd'hui transformé en grange, la trace des balles lancées par les catholiques (6). Ce temple servait aux calvinistes des villages voisins et même aux habitants de Montreuil, qui l'avaient entouré d'une muraille crénelée avec un fossé profond extérieur, pour se livrer avec plus de sûreté à la pratique de leur culte (7).

(1) Renseignements fournis par le maire en 1810. Archives départ:

(2) Dubuisson, f. 549.

(3) *Les Huguenots*, par l'abbé Lefebvre, p. 149.

(4) M. Harbaville, tome II, p. 105.

(5) Renseignements communiqués par un membre de cette famille, M. le baron Morand, ancien procureur impérial à Montreuil.

(6) *Les Huguenots*, par l'abbé Lefebvre, p. 219.

(7) *Histoire de Montreuil*, par Lefils, p. 244.

En 1748, messire Benoit du Blaisel était seigneur de ce village (1).

M. l'abbé Robitaille communique la note suivante sur trois manuscrits conservés dans la bibliothèque de Cambrai, et signalés par M. le docteur Le Glay :

Le premier, dit l'honorable membre, rédigé par les soins de l'évêque Albéric, qui occupa les sièges d'Arras et de Cambrai, de 770 à 790, est un in-folio considérable partagé en livres et chapitres. Cet ouvrage traite des ordinations et des diverses fonctions du ministère ecclésiastique, de l'administration des sacrements, de l'observation des règles de la discipline, des principes de la morale chrétienne, des bonnes œuvres, enfin des remèdes et des pénitences à imposer à ceux qui seraient tombés dans quelque faute grave.

2° Le manuscrit d'Hildouard, successeur d'Albéric, est un sacramentaire en tout conforme à celui de Grégoire-le-Grand.

3° Le manuscrit d'Halitgaire est un pénitentiaire intitulé : *Des remèdes, des peines et de l'ordre de la pénitence,* composé à la prière d'Ebbon, archevêque de Reims.

M. le comte d'Héricourt lit une notice sur les églises de Souchez, Aix-en-Gohelle et Vimy. Ce travail, qui doit paraître dans la 2e livraison du tome II de la *Statistique monumentale,* sera immédiatement livré à l'impression.

M. Souquet informe la Commission qu'on a découvert récemment à Etaples la sépulture d'un chevalier chrétien, du XIIIe au XIVe siècle :

Un ouvrier, dit M. Souquet, en labourant une pièce de terre située dans les anciens fossés de la ville d'Etaples, et dépendant autrefois du cimetière de l'église de Notre-Dame de Foi, a mis à découvert une sépulture très-ancienne.

Contre un mur souterrain d'une assez grande longueur, était adossé un caveau, construit en silex et en chaux.

Il renfermait des ossements humains, divers objets en fer, et quelques vases remplis de cendres.

Le tout était recouvert d'une terre noire, provenant sans doute de la pourriture du coffre.

J'ai pu recueillir une partie de ces objets, qui se trouvent reproduits dans la photographie ci-jointe.

N° 1. Epée à deux tranchants, creusée en gouttière dans le milieu, longue de 0m,88c. Le pommeau est en cuivre.
N° 2. Un éperon.
N° 3. Un chandelier à manche.

(1) Minutes de Me Gressier, notaire à Etaples.

N° 4. Divers clous à têtes rondes et en T, mesurant 0m,09c de longueur.

N° 5. Deux ferrures d'étriers, auxquelles il manque le sabot en cuir.

N° 6. Une ferrure d'un emploi incertain, mais qu'on peut supposer être le dossier d'une selle.

N° 7. Un vase en terre grise renfermant des cendres.

M. l'abbé Cochet, avec qui j'ai eu l'honneur d'entretenir une correspondance sur cette découverte, en conclut que cette sépulture est celle d'un chevalier chrétien inhumé avec ses armes du XIIIe au XIVe siècle de notre ère (1).

M. le Président remercie M. Souquet de cette intéressante communication, et la Commission décide que le dessin déposé par M. Souquet sera reproduit ci-après.

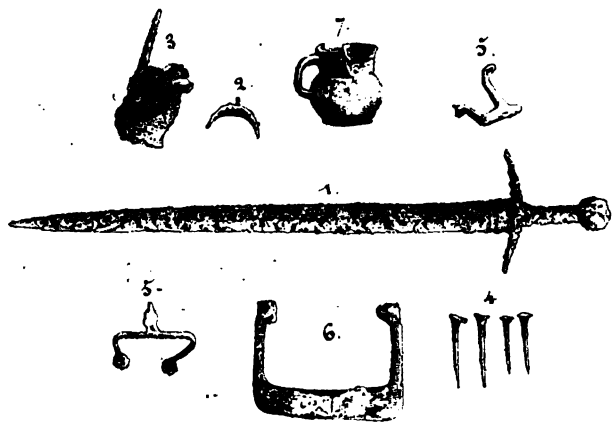

Lith. Desavary-Duhilleux. Arras

SÉPULTURE CHRÉTIENNE
d'un Chevalier chrétien du XIIe au XIIIe siècle.
trouvée à Etaples en 1861.

M. Dancoisne met sous les yeux de ses collègues un grand médaillon romain en or, orné d'une large bélière, trouvé dans nos contrées il y a peu de temps.

Cette magnifique médaille de sa collection a 32 millimètres de diamètre ; elle représente d'un côté le buste à gauche de Constantin-le-Grand, couronné, portant dans la main droite un globe surmonté d'une victoire. Légende : DN CONSTANTINVS MAXIMVS AVG.

(1) Voir : *La Picardie*, tome VII, p. 433 à 447.

Au revers, on voit les bustes affrontés des fils de cet empereur, Crispus et Constantin le Jeune, tous deux aussi couronnés.

Il existe dans le module ordinaire d'or et d'argent une médaille offrant ce revers, mais avec de notables différences (1). On connaît aussi un petit médaillon au même type (2). Quoiqu'il en soit, la pièce ci-devant décrite n'en reste pas moins une curiosité numismatique de premier ordre, inédite et probablement unique.

Le même membre croit encore être agréable à la Commission en lui communiquant une suite de sept belles médailles en argent, en bronze et en plomb, d'un évêque d'Arras, Antoine Perrenot, plus connu sous le nom de cardinal de Granvelle.

On sait que ce prélat, l'un des politiques les plus habiles de son siècle, fut successivement évêque d'Arras, conseiller d'Etat, ministre de Charles-Quint et de Philippe II, archevêque de Malines et cardinal. Ce qui rend ces médailles si intéressantes, c'est qu'elles représentent toutes Perrenot comme évêque d'Arras. Ce sont d'ailleurs de magnifiques pièces, remarquables sous le rapport du module, des types, du dessin et de la ciselure. Dans sa belle *Histoire métallique*, Van Loon a publié cinq de ces raretés; les deux autres sont inédites.

M. Dancoisne met encore sur le bureau un manuscrit, petit in-4°, de 348 pages, d'une écriture très-régulière, enrichi de nombreux dessins et gravures de monnaies. Ce manuscrit autographe a pour titre:

« Chronologie numismatique courte et briefve tirée de plu-
» sieurs et diverses sortes de pièces d'or, d'argent, de cuyvre et
» de papier, forgées en dernières cent années en tous les Pays-
» Bas, par divers princes, seigneurs et républiques, recueillez
» et exposées par Jean-François Le Petit, greffier de Béthune. »

Tout le monde connaît les ouvrages si précieux de Van Mieris et de Van Loon, sur l'histoire métallique des dix-sept provinces des Pays-Bas; le premier comprenant la période de 1405 à 1558, le second commençant à l'abdication de Charles-Quint (1555) et finissant à la paix de Bade (1176).

Ces travaux estimables à tant de titres ont coûté à leurs infatigables auteurs des recherches immenses; ils ont été traités avec tant de soins qu'il a été jusqu'ici bien difficile de trouver une pièce que ces savants n'ait connue et publiée.

Toutefois, le manuscrit qui nous occupe étant demeuré inédit, a été complètement ignoré de Van Loon et de Van Mieris. De là diverses lacunes dans leurs volumineux recueils.

(1) Mionnet, *De la rareté et du prix des médailles romaines*.

(2) M. Meynaerts, *Revue numismatique belge*, 1er vol., p. 334.

Ce nouvel ouvrage de Le Petit a sans doute été égaré pendant de longues années. Il passa dans les riches bibliothèques de Pierre Van Damme, de Otto heer et du baron de Jonghe ; il fait aujourd'hui partie de celle de M. Dancoisne.

Ainsi que l'indique son titre, c'est l'histoire de tout un siècle, racontée par un auteur contemporain avec le secours des médailles et jetons destinés à rappeler les principaux événements qu'elle retrace.

Il est facile d'apprécier l'importance historique d'un tel travail ; aussi l'analyse de ce manuscrit rendrait-elle un véritable service à la science.

M. Dancoisne ajoute que les travaux de terrassement opérés en ce moment dans les environs d'Hénin-Liétard, pour l'établissement du chemin de fer, amènent chaque jour la découverte d'une grande quantité de poteries romaines ; l'honorable membre pense devoir attendre encore quelque temps avant de livrer à la publicité ces précieuses découvertes.

M. Souquet propose à la Commission de rechercher les noms des fabricants de poteries gallo-romaines qui se trouvaient dans la Morinie.

Déjà la Société de Picardie a publié une liste de potiers gallo-romains dans ses Mémoires.

M. l'abbé Cochet en a fait autant dans le département de la Seine-Inférieure.

Et cette question fait partie du programme des questions pour le congrès de Reims.

M. Souquet donne une liste de vingt-deux noms de potiers incrustés dans des fragments de vases, trouvés à Etaples, qui font partie de son cabinet d'antiquités ; savoir :

ALBVCANI	2 — MALLEDVI
ALBVCI	MARTIN
AMILVI	MILLACI
AC—BI	NAMIANI
ADVOCIS	PVCMINI
DEOMI—M — vase entier.	QVINTINI
EVRI	SILVINIM
2 — GEMININI — vases entiers.	SEXTVS FF
IVIN	SORINI
ICMIN	T TVRONIS
LVDCVIC	VLC—VIC

La proposition de M. Souquet est accueillie favorablement, et il est décidé que l'on fera appel à tous les membres de la Société

pour les prier de rechercher et de signaler au Comité les noms des anciens potiers.

M. le Secrétaire donne lecture de la notice suivante, rédigée par M. le docteur Danvin :

CROIX EN GRÈS DE VACQUERIE-LE-BOUCQ.

Quand on va de Frévent à Auxi-le-Château par la route départementale, en arrivant à Vacquerie-le-Boucq, patrie du chroniqueur Pierre Leprêtre, abbé de St-Ricquier (1), on remarque sur la gauche, en dehors des haies du village, sur l'accôtement d'un chemin vert dit de Doullens à Hesdin, une sorte de calvaire en grès qui n'est abrité par aucune plantation, qu'aucune grille n'entoure, et qui semble avoir été simplement élevé sur un petit tertre construit de main d'homme et garni modestement d'un gazon aujourd'hui mal entretenu. Derrière lui, au nord-ouest, existe une route abandonnée appelée le chemin de guerre, qui va dans la direction de Boubers-sur-Canche; presqu'en face débouche une rue de la commune de Vacquerie.

Ce petit monument, que sa situation topographique caractérise déjà, a trois mètres cinquante-quatre centimètres au-dessus de la faible motte qui lui sert de base. Il se compose : 1° d'un soubassement formé par cinq grès rectangulaires juxtà-posés et non cimentés ; 2° d'un fût en grès assez grossièrement travaillé, d'une seule pièce, de deux mètres sept centimètres de hauteur ; 3° d'une sorte de polyèdre octogonal de trente centimètres d'élévation, à trois facettes de bas en haut sur chacun de ses pans ; cette pièce est un peu mieux piquée ; 4° d'une croix de soixante-trois centimètres de hauteur dans sa partie perpendiculaire, et de cinquante-deux centimètres dans sa partie transversale, de l'extrêmité d'une branche à l'autre ; c'est la portion du monument qui a été le mieux soignée.

La croix qui nous occupe est donc composée de quatre éléments distincts, le socle, le fût, le polyèdre, et la croix proprement dite.

Etudions successivement ces parties constituantes.

Le socle. Il se compose de cinq pièces, une médiane monolithe, exactement carrée, qui se rétrécit de bas en haut, elle offre quatre-vingt-cinq centimètres à sa base et soixante à sa partie supérieure. Les angles ont vingt centimètres de développement dans leur courbe gracieuse qui se dirige vers les arêtes du fût. Au milieu de cette pièce est pratiqué un trou rectangulaire où s'implante le pied de la croix, et sur l'une de ses faces est creusée une espèce de petit godet, à usage de bénitier sans doute,

(1) Né en 1418. — Voir le *Puits artésien*, t. V, p. 295 et suivantes.

de cinq centimètres environ de profondeur, présentant la forme d'un demi-cercle dont les deux extrêmités seraient réunies par une ligne droite supérieure oblique, eu égard au plan horizontal.

Des quatre grès qui enveloppent la pierre que nous venons de décrire, deux ont un mètre cinquante centimètres de longueur, les deux autres n'ont que quatre-vingt-cinq centimètres et se trouvent comme encadrés dans les premiers, de façon toutefois à constituer avec eux un carré parfait.

Le fût. Il est carré depuis sa sortie du soubassement, où il a vingt-six centimètres sur chacun de ses côtés, jusqu'à quatre-vingt-dix centimètres d'élévation où, après s'être légèrement amoindri, il se termine par un cintre, mais seulement du côté de la face du monument. Puis il s'évide et diminue de volume en se transformant en octogone jusqu'au polyèdre d'intersection. Cette partie octogonale a un mètre dix-sept centimètres de hauteur et va ainsi s'amincissant de bas en haut.

La partie carrée de ce fût porte sur celle de ses faces qui regarde la route départementale et qui est terminée par une sorte d'arcade en plein-cintre, une inscription en lettres saillantes, formée de caractères modernes, et que nous allons transcrire exactement :

1 | 62 | 8

A LA PL
US GRA
NDE GLO
DIEV VOV
S TOVS ME
S AMIS QV
I PAR ICI PA
SSES AIES R
ECORDACI
ONTRE SP
ASSE PRIE
DIEV POV
R LARDET
ANDELAD
LAVIDLV
IERO CI
N CLIEVL
14 DE MAI
LAN DE N
OS SEIGN
EV RS

1578

CROIX DE GRÈS
(Vacquerie le Boucq.)

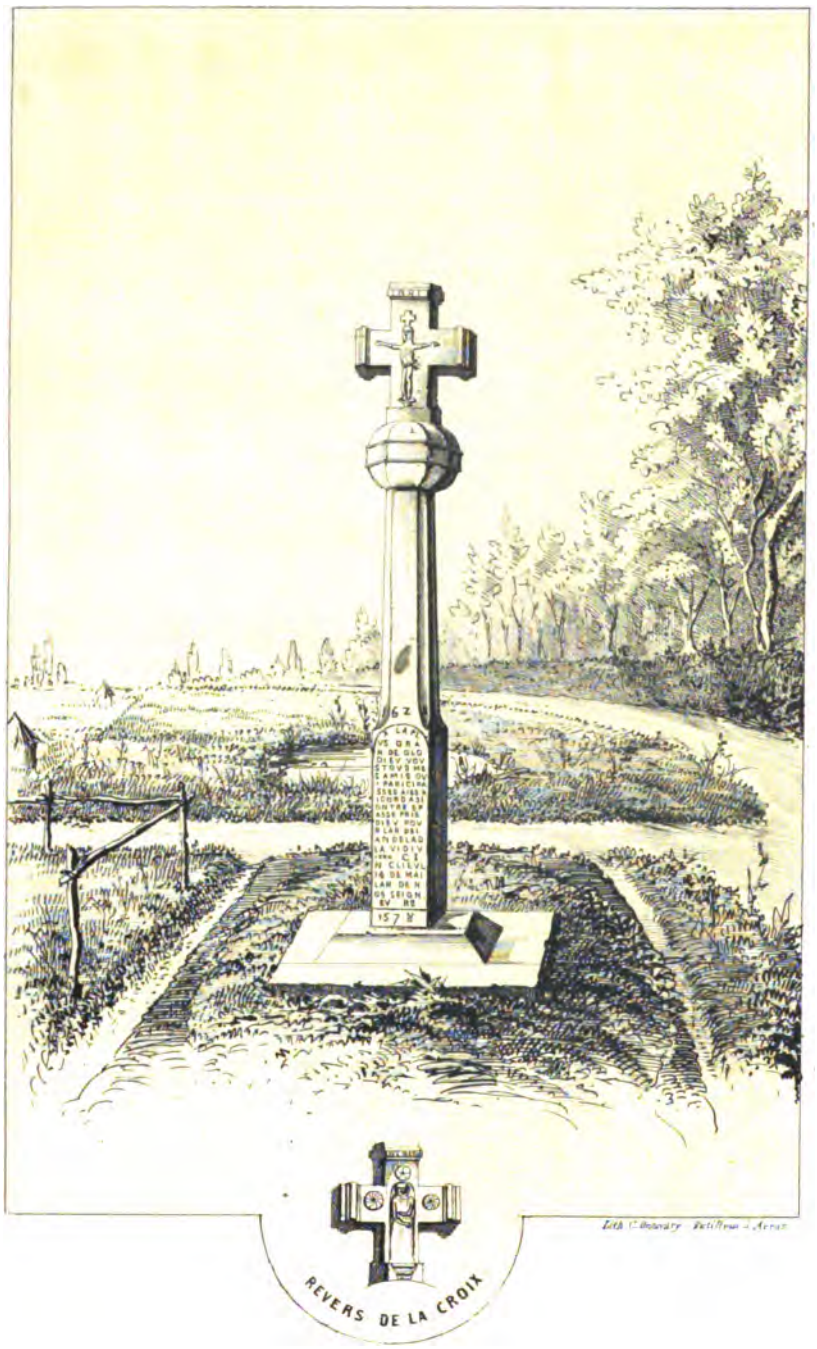

UNIV. OF MICH.

Les deux dates différentes sont en chiffres arabes, séparées du texte, la plus ancienne, qui est au-dessous de l'inscription, par une barre en saillie, la plus récente qui se trouve au-dessus par l'arcade dont nous avons parlé : elle se compose de quatre chiffres également en relief écrits le premier et le dernier chacun sur un pan de l'octogone, les deux du milieu sur un pan intermédiaire.

Cette inscription est évidemment commémorative. Elle se rapporterait, suivant une tradition confuse demeurée sans détails dans la mémoire des plus anciens habitants de la paroisse, à un événement tragique, assassinat ou bataille, dont un sieur Lardet et peut-être d'autres avec lui auraient été victimes (1). Quatre lignes sont pour nous indéchiffrables et inintelligibles.

Le ciseleur de cette inscription pouvait être un piqueur habile, mais il n'était à coup sûr ni artiste ni lettré. Il ne s'est occupé que de figurer les lettres qui composent les mots sans en comprendre le sens, car elles offrent un très-bizarre assemblage entr'elles avec des rejets extravagants d'une ligne à l'autre, circonstance qu'on a d'ailleurs plus d'une fois rencontrée dans des monuments de ce genre.

Que signifient les deux dates ? Il est manifeste que le millésime 1578 se réfère à l'événement, et que celui de 1628 indique l'année de l'érection de la croix. Le caractère moderne de l'écriture et des chiffres ne laisse aucun doute à cet égard.

Pièce d'intersection. Ce polyèdre travaillé par le maillet et le ciseau en forme octogonale, mesure trente centimètres de hauteur et un peu plus dans le sens transversal. Elle offre de bas en haut, sur chacun des huit pans, trois facettes successives d'égale dimension, de façon à figurer vingt-quatre surfaces parallélogrammatiques dans son périmètre, séparées les unes des autres par des arêtes régulièrement accusées. Deux petites bandes carrées en relief, ou mieux deux rubans horizontaux, limitent ces facettes et en font comme trois lits séparés. A leur naissance à la partie inférieure, les lignes anguleuses ascensionnelles s'ajustent correctement avec celles du fût.

La croix proprement dite. C'est la partie la plus ouvragée, la plus ornementée de ce petit monument du XVIIe siècle. La face principale représente Jésus crucifié. Mais l'image du Christ est très-grossièrement sculptée. Rien ne révèle ici un travail d'art ; tout y est disproportionné. La tête est énorme, les bras démésurément longs se terminent par une digitation incomplète (4 doigts), les jambes ont le même cachet, le corps étriqué n'a aucun modelé. Au-dessus de la tête droite et rigide du Dieu du

(1) Peut-être une escarmouche entre Espagnols et Français.

calvaire se trouve figurée, au lieu d'une couronne d'épines, une petite croix à quatre branches égales, méplate et peu saillante. Sur un fond uni, lui-même en relief avec une petite bande en retraite au-dessus et en-dessous, se détache le monogramme INRI. Les extrêmités des branches transversales sont ornementées d'une espèce de moulure plate, perpendiculairement ciselée. Sous les pieds du Christ se trouve un bandeau saillant qui ne se continue pas sur les retours.

A l'avers se voit dans une sorte de niche creusée peu profondément et arrondie à son extrémité supérieure, l'image de la mère du Sauveur, figurée debout, sans auréole, affublée d'une faille et portant les bras l'un fléchi, la main sur le cœur, l'autre également plié, appuyé sur le ventre. Trois rosaces, une au-dessus de la niche, les deux autres de chaque côté, décorent les bras de la croix et lui donnent une apparence assez élégante et gracieuse. Au-dessus de la tête de la madone, sur un bandeau, sont écrits ces mots en relief : AVE MARIA.

Sur la section carrée des branches de la croix existent des deux côtés des saillies que la mousse ne permet pas de bien déterminer et qui semblent avoir dû être taillées en pointes de diamant.

Telle est la description, aussi complète que possible, de la croix de grès de Vacquerie-le-Boucq, dont nous donnons ici la représentation exacte dans un remarquable dessin fait à la plume avec une habileté digne de tous les éloges, par M. Balavoine, instituteur de la commune. Ce jeune homme, aussi modeste que complaisant, a bien voulu nous fournir des indications précises sur les dimensions du monument. Il a su, à force de patience, reproduire identiquement dans le pied de la croix l'inscription telle qu'elle est sur le monument, avec le grotesque assemblage des lettres et des mots. C'est une photographie pour l'exactitude. On admirera avec nous le fini de ce travail. Les archéologues seraient bien heureux de rencontrer de temps en temps des auxiliaires aussi capables.

A la révolution de 93, la pièce qui porte la figure du Christ et de Marie a été soustraite à la mutilation. Elle fut enfouie dans une prairie et ainsi cachée à tous les yeux. Quand les temps furent devenus plus calmes et que le culte de Dieu et le culte des souvenirs purent s'exercer librement et sans danger, la croix a été exhumée et replacée sur son piédestal.

Dans l'origine elle avait été plantée, le Christ tourné vers le couchant, exposé au salut respectueux de ceux qui passaient sur la route de Ligny à Auxi-le-Château, dont elle n'est éloignée que de 60 à 70 pas. Depuis quelques années, pour les besoins de la procession du Saint-Sacrement, on a tourné la face principale de la croix vis-à-vis du village, presqu'en regard d'une rue de

Vacquerie, ce qui donne au monument un air étrange, l'inscription se trouvant ainsi sur le côté et le bénitier sur une autre face.

Il conviendrait, ce semble, de rendre à ce calvaire commémoratif son assemblage régulier, et de placer, dans le même sens, le Christ, l'inscription et le bénitier. Du reste, les différentes pièces sont mal agencées et hors d'aplomb. Une réparation est indispensable, elle serait peu coûteuse. La Commission jugera peut-être à propos de rendre à cette croix son cachet primitif et la solidité qui puisse la garantir contre les outrages du temps.

Nous avons pensé que le petit monument de Vacquerie-le-Boucq devait trouver sa place dans la *Statistique* et l'iconographie des Antiquités départementales, à côté des croix de Divion et de Demencourt, bien qu'aucune légende pittoresque ou sentimentale ne s'y rattache.

On entend ensuite la lecture d'une notice sur la tour St-Pierre, à Calais, due à M. De Rheims. Ce travail est ainsi conçu :

TOUR DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-LES-CALAIS.

La tour de l'église de St-Pierre-les-Calais est l'une des plus intéressantes reliques du Calaisis. Dépouillée de ses caractères primitifs, appartenant au IXe siècle pour son appareil inférieur, et au XIVe par ses baies et sa voûte, rattachée à une chétive église de campagne, dont la reconstruction date de 1608, cette tour ne se recommande plus que par les souvenirs historiques qu'elle réveille.

Sans pouvoir assigner de date bien précise à la fondation de St-Pierre, *Péternesse* ou *Pétresse*, on peut avancer hardiment que, dès le VIIe siècle, il y avait là une station de pêcheurs, et que c'est dans ce centre naissant que St-Bain, le bienheureux apôtre du Calaisis, sema la divine parole. Les assèchements et les conquêtes des riverains sur le détroit éloignèrent successivement St-Pierre des bords de la mer, et lui suscitèrent, au lieu même où venaient aborder ses barques, une rivale, qui, cinq cents ans plus tard (1190-1196-1224), devait se développer avec une remarquable rapidité, puis absorber et effacer le bourg qui avait préparé sa *cale* ou son berceau, et lui avait imprimé son premier essor, car la vieille tour de St-Pierre, le seul vestige de cette station primitive, a abrité et encouragé les premières années de la ville de Calais, dont elle devait bientôt n'être plus que la tributaire, que l'humble banlieue. Calais a donc grandi sous la protection des créneaux, des meurtrières et des machicoulis de la tour de St-Pierre, qui, en même temps qu'elle défendait l'église mise sous l'invocation du saint patron des pêcheurs, servait de guet en cas d'invasion du côté de la mer. Son beffroi, où se balançait la cloche qui convoque les fidèles, a dû

plus d'une fois trembler sous les coups d'alarme qui signalaient l'approche des nefs ennemies. La massive tour de l'église de St-Pierre n'aurait-elle pas remplacé l'ancienne tour de garde, élevée en 869 par Baudouin de Flandre, dont parle M. Harbaville dans le *Mémorial historique*.

Dès le xe siècle, l'église de Pétresse avait été cédée par Arnoul Ier, dit le Vieux, comte de Flandre, comte de Boulogne, et 23e abbé de St-Bertin, aux moines de cette abbaye, ainsi que l'attestent la confirmation souveraine de 962, les décrétales de 1093, 1107, 1139 et 1144, et la reconnaissance épiscopale de 1097.

En 1179, le Pape Alexandre III, à la sollicitation de l'abbé Simon, accorda aux religieux de St-Bertin le droit de prélever la dîme des harengs dans le comté de Flandre. Philippe d'Alsace, comte de Flandre et tuteur de la comtesse Ide, de Boulogne, assembla aussitôt ses gens de Gravelines, de la châtellenie de Bourbourg, du comté de Boulogne, et, entr'autres, les côtiers de Calais et de Pétresse, les engageant à respecter les ordres du Souverain-Pontife. Ceux de Calais refusèrent obstinément d'acquitter la dîme et poussèrent l'insubordination jusqu'à menacer de mort les envoyés de l'abbaye, chargés de percevoir le nouvel impôt. Philippe d'Alsace, pour châtier les Calaisiens, frappa la population d'une amende de 333 livres, et décida que la dîme de la pêche serait répartie par tiers entre l'abbaye, les pauvres et la dépense à faire pour la construction d'une nouvelle église dans la ville de Calais. Cette décision fut confirmée en 1184, par décrétale de Lucius III.

Depuis 1170, Calais avait une charte de commune, des lois ; Calais se transformait en ville, et St-Pierre, *Pétresse*, avec laquelle elle se confondait encore en 1124, n'était déjà plus que la banlieue de Calais, ainsi qu'il est dit dans les coutumes et privilèges octroyés alors aux bourgeois de Calais : « *La banlieue sera* » *depuis la grosse dune jusqu'au delà du chemin qui est près de l'âtre* » *de St-Pierre, et depuis la croix de l'âtre, le long du chemin, jus-* » *qu'au pont de Nieuhavene, et depuis ce pont, en suivant l'eau du* » *moulin.* »

En 1192, Renault, comte de Boulogne, confirma la dîme de la pêche du hareng, à prélever par les moines de St-Bertin sur ses hommes de Pétresse et de Calais.

Sur les différents qui s'élevèrent entre les cures de Pétresse et de Calais et l'abbaye de St-Bertin, au sujet de cette dîme et des droits des deux cures, intervint, en 1205, un réglement ou sentence prononcée par Roger, abbé de St-Jean-au-Mont, et Baudouin, doyen de la cathédrale de Thérouanne, désignés par le Pape comme commissaires en cette partie. (Malbrancq. Mém. de Pigault de Lépinoy, tome II, folio 10.)

En 1216, le Pape Innocent reconnaît les droits de St-Bertin

sur Pétresse et Calais, mais, de l'aveu même d'Ypérius, pour le spirituel seulement.

Au mois d'août 1224, Adam, évêque de Thérouanne, en considération des accroissements de la ville de Calais, et à la demande des moines de St-Bertin, répartit, en présence de Symon, prêtre de St-Nicolas, de Jean, curé de Ste-Marie, et d'Olivier, prêtre de Pétresse, les territoires de Calais et de St-Pierre, qui s'étendent jusqu'à la paroisse de Marck, entre les églises de Pétresse, de St-Nicolas et de Ste-Marie. Aux termes de la répartition, ces deux dernières paroisses, érigées dans la ville et dérivées de celle de Pétresse, lui servaient une redevance annuelle de quinze livres, monnaie de cours.

En 1228, Calais est un poste important qu'il faut défendre; on l'entoure d'une ceinture de murailles. En 1252, Mahaud, comtesse d'Artois, confirme les privilèges accordés aux bourgeois de Calais, et leur donne toute la paroisse de St-Pierre pour banlieue.

Dès lors, Petresse ou St-Pierre, obscurcie par Calais, ne figure plus dans l'histoire. Pendant le siége meurtrier de 1346 et 1347, Edouard III y dressa pourtant sa tente, et transforma ce bourg en un véritable camp, qui essuya tour à tour la fureur des assiégeants et des assiégés. Le nom de St-Pierre, dévasté, ne figure même pas dans les innombrables documents écrits, qui attestent la sollicitude d'Edouard pour sa nouvelle conquête.

Toutefois, c'est dans l'église de St-Pierre qu'eût lieu, le 9 juin 1500, la fameuse entrevue de Henry VII, d'Angleterre, avec Philippe, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas et père de Charles-Quint.

« L'église de St-Pierre, hors Calais, dit, à cette occasion, » l'auteur de la *Chronicle of Calais*, fut divisée en plusieurs ap- » partements, au moyen de tentures. La chapelle de Notre-Dame » fut ornée d'une riche tapisserie offrant l'histoire d'Assuérus et » d'Esther; elle était destinée à servir de chambre pour l'archi- » duc. Le derrière de l'autel, tendu d'une étoffe écarlate brodée » aux armes du roi, fut transformé en cabinet particulier. La » partie supérieure de l'appartement de Philippe était couverte » de tapis, sur lesquels on avait répandu des fleurs et des par- » fums; la partie inférieure était ornée d'une riche tenture, re- » présentant le siège de Troie; le chœur était garni de drap » bleu, couvert de fleurs de lys et du mot JAMAIS, en lettres » d'or. A la gauche du maître-autel se trouvait un rideau rouge, » et là aussi le sol était couvert de tapis. Au sud, l'église était » ornée plus richement encore, et servait de logis à la reine, » qui avait son cabinet particulier dans le petit vestiaire. La sa- » cristie était richement tendue et servait de salle du conseil. Le » beffroi et le bâtiment contigu avaient été appropriés au ser- » vice de la panneterie, des vins et des confitures. »

Cette transformation d'une église en hôtellerie et en salle de banquet semblera fort singulière, surtout lorsque nous aurons ajouté que les choses se firent avec assez peu de sobriété. On y servit un bœuf gras venu d'Angleterre, et des charges de chevreaux, de venaisons cuites dans de la pâtisserie, de gâteaux, de crêmes, de pommes, de cerises, de fraises, de pains épicés et de sucreries. On ne put tout consommer, et le roi dut faire distribuer les restes aux paysans.

En juillet 1527, le cardinal Wolsey, se rendant en ambassade auprès de François Ier, fut à l'église de St-Pierre, hors Calais, et y entendit un service, célébré en son honneur avec une grande pompe.

L'église de St-Pierre dut beaucoup souffrir aux différents sièges soutenus par la ville de Calais, et durant les occupations étrangères. Elle tombait en ruines au commencement du XVIIe siècle. On la réédifia en 1608, elle se composait alors de trois nefs, le collatéral du nord a été supprimé depuis. La tour du beffroi a longtemps servi de porche à cette église. Il y a une vingtaine d'années, on y a rattaché, à l'ouest, un avant-porche.

Situées à quelques pas de la rivière qui conduit à St-Omer et à Guînes, la vieille tour et l'église de St-Pierre-lez-Calais ont été élevées au milieu d'un marais, qui, du temps des Anglais, s'étendait encore de la petite rivière de l'Abyme au Laubanie et au Plein-Fossé, et de la Rivière-Neuve ou des Pierrettes à la rivière de Guînes.

Les plans, dressés au XVIe siècle, représentent la tour de l'église de St-Pierre, surmontée d'une flèche.

Un coup-d'œil sur les caractères architectoniques de la tour de l'église de St-Pierre-lez-Calais suffira pour corroborer l'opinion que nous avons émise sur l'âge de ce monument.

Sa hauteur totale est de 19 mètres 50; son développement extérieur de 9 mètres sur les côtés est et ouest, et de 9 mètres 50 sur les façades nord et sud, les contreforts non compris. A l'intérieur, on mesure 10 mètres depuis le sol jusqu'à la voûte; 7 mètres de longueur du nord au sud, et 6 mètres 50 de largeur de l'est à l'ouest. Les murs ont depuis 1 mètre 15 jusqu'à 1 mètre 55 d'épaisseur. Les quatre contreforts, nord et sud, donnent 1 mètre de saillie et 1 mètre 55 de largeur au pied.

La voûte, sous le beffroi, est divisée par cinq nervures. Leur arc, du style ogival secondaire, prend naissance sur de simples colonnettes engagées qui comptent 4 mètres de hauteur, depuis le sol jusqu'au chapiteau qui a la forme de poulaine et se compose d'une modeste console, avec méplat et chanfrein. Partout

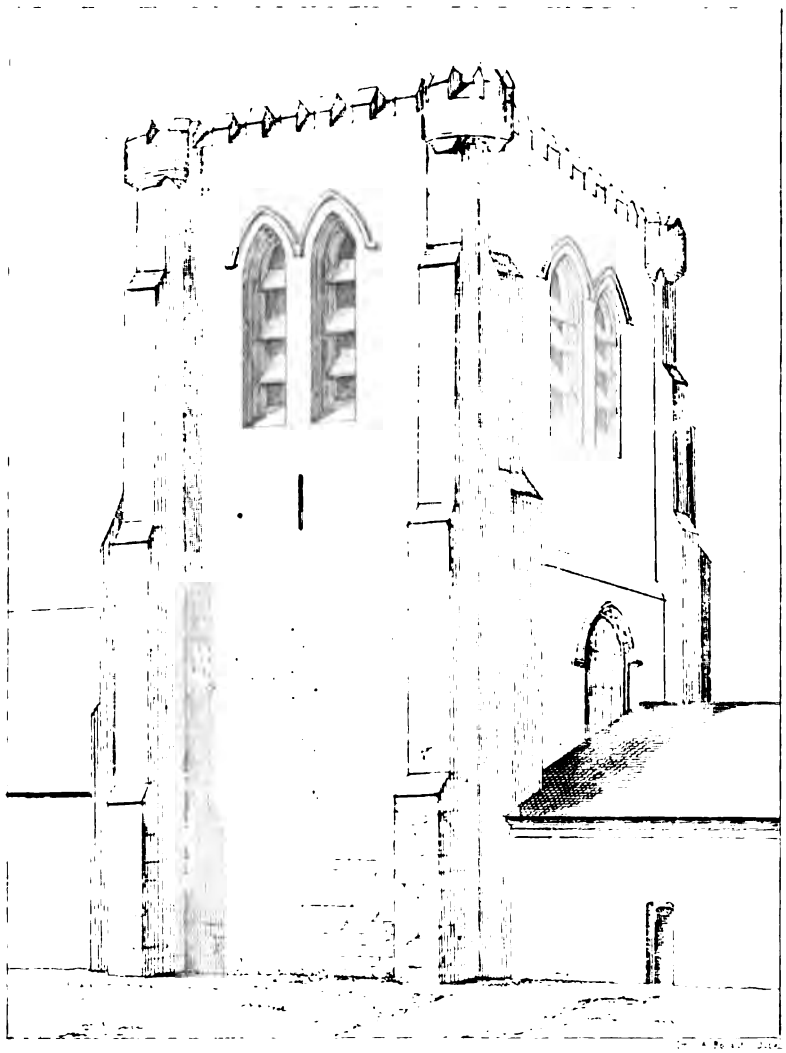

Tour St Pierre à Saint-Pierre-les-Calais

UNIV. OF MICH.

règne une épaisse couche de badigeon, et par suite du placage les arêtes des nervures se confondent avec le mur et les fonds de la voûte.

L'appareil inférieur de la tour, jusqu'à hauteur de la retraite et des baies du beffroi, sur le côté ouest, présente un blocage irrégulier, consistant en moellons, stinkal ou pierres de mer; blocage qu'on retrouve également au pied des contreforts sud-ouest et nord-ouest. L'appareil des autres façades est plus régulier, il se compose de briques jaunes et rouges. Les côtés nord et sud portent des traces de réparations successives.

A l'angle, ou encoignure sud-ouest, se trouve une tourelle, dans laquelle on pénètre par une petite porte à plein-cintre, dont la baie a 65 centimètres d'ouverture, 80 centimètres avec l'évasement et 1 mètre 46 de hauteur sous clef. C'est dans cette tourelle que se trouve l'escalier de 70 marches par lequel on gagne la plate-forme. Les murs de la tourelle ont 22 centimètres d'épaisseur; la largeur, depuis le bourdon jusqu'au mur, est de 70 centimètres. Ce bourdon a 25 centimètres de diamètre; la hauteur moyenne de dessous jusqu'au dessus des marches est de 1 mètre 60.

A la 35e marche, l'œil plonge dans la tour par les jours de deux machicoulis percés à hauteur de la voûte. L'ouverture de ces machicoulis rectangulaires et dépourvus de caractères architectoniques a 25 centimètres; leur saillie mesure 20 centimètres.

A la 45e marche, on arrive au beffroi, qui est pavé en briques et se trouve éclairé, sur chaque façade, par deux baies d'ouïes géminées, à l'arc ogival surmonté extérieurement d'un simple cordon ou lambel en briques. Chacune des baies est garnie de trois abat-sons. Au sud, on voit les vestiges d'une gargouille.

A la 48e marche, on parvient sur la plate-forme des bers. Elle porte cinq cloches : la *Marie-Catherine Bonvoisin*, qui remonte à 1757; la *Charles-Louise*, qui date de 1830; l'*Etienne-Adèle*, la *Pétronille* et l'*Augustine*, qui ont été fondues en 1832.

A la 64e marche, on distingue les restes d'un châssis de porte.

De la plate-forme de la tour, la vue s'étend sur tout le bas pays et sur la mer. Cette plate-forme, qui se compose d'un toit en charpente, recouvert en zinc et surmonté d'une girouette, s'abrite derrière des créneaux. On en compte sept sur chaque façade.

Les trois autres angles du monument sont pourvus de fausses tourelles crénelées, qui devaient être jadis couronnées de clochetons.

On pénètre dans la tour de St-Pierre, située entre l'église de 1608 et le porche moderne, par deux arcades ménagées intérieurement, à l'ouest et à l'est. L'ogive de la première est dé-

paurvue de moulures et d'ornements ; elle date de l'époque secondaire. Des raccordements maladroits ont enlevé à la seconde son type primitif.

La fenêtre percée sur la façade ouest est sensiblement hors de l'axe. Cette baie, masquée inférieurement par l'avant-porche, est de style ogival secondaire. Le temps a déformé son misérable lambel de briques. Il y a, au-dessus de la fenêtre, une retraite qui n'existe pas sur les autres façades de la tour.

Un modeste calvaire qui fait face au nord, et des fonts baptismaux modernes dans l'un des angles de la tour, voilà toute l'ornementation de ce monument, l'un des plus pauvres en vestiges artistiques ou architectoniques, l'un des plus riches en souvenirs historiques.

L'église, par elle-même, n'a rien de monumental. Elle consiste en deux tristes nefs, avec des voûtes au cintre surbaissé ; on n'y rencontre pas une seule relique de l'art, pas une inscription et pas une dalle tumulaire, hormis celle qui se trouve devant l'autel principal, et sur laquelle on lit :

D. O. M.

Cy devant et le milieu de
L'autel repose le corps de
Mᵉ Louis Marie Antoine
Andre LHEUREUX natif de
Boulogne Bachelier de
Sorbonne et Curé de
Cette Eglize décédé
Le 13 Avril 1743 age de 35 ans
Qui par sa piété envers Dieu
Son zele pour sa gloire
Et sa charité vraiment
Chretienne et pastorale
Merita le regret de
Ses ouailles et demande
Leurs prieres. Souvenez
Vous de les luy accorder
Pour son repos eternel.

—

Requiescat in pace.

Enfin, M. l'abbé Parenty lit un travail sur les restes de l'ancienne abbaye de Ham; l'honorable vicaire général s'exprime ainsi :

ABBAYE DE HAM.

Messieurs,

Dans l'une de vos dernières séances, vous m'avez confié le dessin d'un entablement qui orne, à l'extérieur, l'un des murs latéraux de l'église abbatiale de Ham-lez-Lillers. Il est aisé de reconnaître qu'il présente tous les caractères de l'architecture romane. La frise ornée d'arcatures et de corbillons peut-être considérée comme l'un des plus beaux types du genre que possède encore l'ancienne province d'Artois.

J'ai visité en 1850 ce qui reste de l'abbaye de Ham. A l'intérieur de l'église, l'ogive se trouve mêlée au cintre roman. C'est donc un monument de transition. Il avait primitivement la forme d'une croix latine, mais l'un des bras a été supprimé, probablement à l'époque de la reconstruction de la tour et du chœur. Les nefs divisées par des colonnes cylindriques ne sont pas voûtées. D'après les données architectoniques on peut, sans témérité, faire remonter cette construction à la fin du XIe siècle, ou à la première période du XIIe.

L'abbaye de Ham dût sa fondation, vers 1080, à Enguerrand, seigneur de Lillers. Elle eût lieu à la suite d'un pèlerinage qu'il fit avec Bauduin Ier du nom, comte de Guînes, à St-Jacques de Compostelle. Au retour de ce pieux voyage, nos deux chevaliers s'arrêtèrent en Poitou, dans l'abbaye de Charroux. Ils furent tellement édifiés de la bonne discipline et de la haute piété qui régnaient dans cette retraite, qu'ils résolurent d'en détacher des religieux pour les amener dans leurs terres. Ce fut ainsi qu'on vit s'élever, près de Guînes, l'abbaye d'Andres et celle de Ham, près de Lillers. Il fut stipulé que les religieux de ces deux monastères éliraient leurs abbés parmi les moines de Charroux. Mais ils obtinrent du Saint-Siége, au XIIIe siècle, l'autorisation de les choisir *in gremio capituli*. On peut consulter à ce sujet la chronique d'Andres.

Enguerrand de Lillers reçut la sépulture dans l'église dont il était le fondateur. Voici l'épitaphe qui fut gravée sur son tombeau :

HIC FLOS MILITIÆ, PARIDIS GENA, SENSUS ULYSSIS
ÆNÆ PIETAS, HECTORIS IRA; JACET.

Ces vers, puisés dans les reminiscences du paganisme, ont donné lieu à la composition de ce quatrain :

Cy gist un chevalier, la fleur des chevaliers,
Il rassemblait en lui tous les dons singuliers;
La beauté de Paris, d'Ulisse la prudence,
La piété d'Enée et d'Hector la vaillance.

L'ancienne abbaye de Ham est située sur un monticule qui forme une légère saillie entre deux marais, près du ruisseau de St-Hilaire, qui verse là ses eaux dans celui de Fontes. Ce riche et plantureux manoir, que sa tour octogone fait apercevoir de loin, n'est éloigné de la ville d'Aire que de sept kilomètres et touche à celle de Lillers par le hameau d'Orgiville.

Les lieux claustraux furent démolis en notable partie, pendant la révolution de 1793, mais l'église fut respectée. Le chœur de cet édifice fut reconstruit en 1680 sous la prélature de Jean Dubois, 18e abbé. L'abside est revêtu d'un riche lambris qui s'élève jusqu'à la voûte où il prend la forme d'un baldaquin. Cinq niches pratiquées dans ce rétable monumental, de style corinthien, renferment des statues d'une grandeur plus que naturelle. Elles représentent les quatre évangélistes, et une ascension du Sauveur. Cette majestueuse sculpture se compose, en outre, de guirlandes et de médaillons qui offrent divers sujets en relief, où l'artiste a représenté les principaux fondateurs des ordres religieux. Ce chœur reçoit le jour par un fenestrage haut et étroit à cintres surbaissés. La voûte est à plein berceau et à nervures croisées. La tour, placée entre les nefs et le chœur, est aussi de construction moderne.

Le rétable qui vient d'être décrit fut construit sous l'abbé Michel Rogeau, qui siégea de 1748 à 1757.

Le village de Ham, faisant partie du bailliage de Lillers, appartenait au diocèse de Thérouanne, et plus récemment à celui de St-Omer. La cure était séculière, mais l'abbé du lieu y nommait.

Les religieux suivaient la règle de St-Benoît. Le monastère était dédié au Sauveur et en portait le nom.

Les abbés de Ham siégeaient de droit aux Etats d'Artois. Ils avaient obtenu du Saint-Siége l'autorisation de porter les insignes de la prélature, c'est-à-dire la crosse et la mitre. Cette abbaye fut administrée depuis 1180 jusqu'en 1791 par quarante deux prélats, dont quelques-uns appartenaient à des familles hautement recommandables en Flandre et en Artois. Nous citerons Jean de Ham, né à Furnes, Jacques de Rosembois, Jean de Wallon-Capelle, tous trois du xve siècle. Julien Bournel, de la maison de Calonne alliée à celle de Licques, Jean de Pradelles, Robert d'Audrehem, neveu du précédent, François d'Aussy, né à Béthune, au xvie siècle ; Maximilien d'Outreleau et Antoine de Vignacourt, au xviie. La liste des abbés est close par Dominique Verdevoy, né à St-Omer d'une famille honorablement connue. Il refusa en 1791 de prêter le serment à la constitution civile du clergé, chercha un asile sur la terre étrangère, et vint, après la tourmente révolutionnaire, se fixer à Aire, où il mourut en 1805, à l'âge de 82 ans.

HAM (P.D.C.)

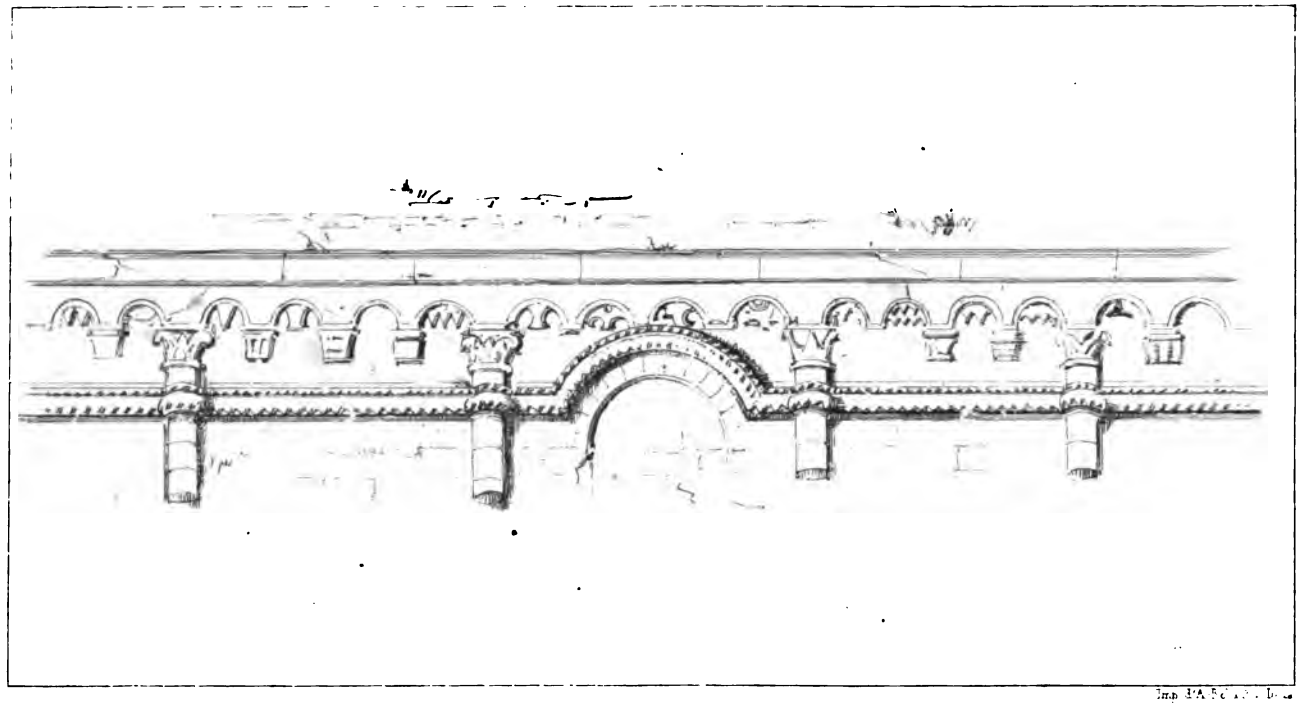

Restes d'ancienne Abbaye.

UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 25 Octobre 1861.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

NOTES HISTORIQUES SUR BEAURAIN-CHATEAU.

M. Godin rappelle que, vers Beaurain-Château, sur la droite de la route impériale d'Hesdin à Montreuil, apparaissent de larges fragments de murailles, restes d'une antique forteresse, sur l'attribution de laquelle les traditions varient. Les uns en font le château primitif de Beaurain; les autres, l'ancienne commanderie du Temple de Loison. Ces ruines informes sont décrites avec détail dans une lettre de M. l'abbé Robert, curé de Gouy-St-André, en date du 17 septembre dernier, et dont la lecture a été donnée dans une précédente séance.

La Commission a désiré que cette lettre fut analysée dans son Bulletin, afin d'établir l'âge de ces ruines, sur lesquelles l'histoire se tait.

M. l'abbé Robert constate qu'elles portent dans le pays le nom de château de *Liane*. Il paraît probable que c'est le nom altéré du lieu nommé dans d'anciens documents *Léaume-lez-Beaurain*. Ces ruines, qui occupent une superficie d'environ 20 mètres, sont composées de pans de murs épais, formant trois côtés inégaux, d'un carré long. Le fragment le plus élevé a environ 14 mètres de hauteur. Les murs en pierre blanche portent sur des soubassements en grès et en silex noirs taillés, placés en lozange. Les étages étaient voûtés. On y remarque des baies plein-cintre et à l'intérieur des traces d'arceaux en ogive, s'appuyant sur des culs de lampe. Les murs de l'étage supérieur sont percés de meurtrières. Un large fossé entourait ce donjon. Les ouvertures plein-cintre et l'appareil en silex taillé de la basse, ne laissent aucun doute sur l'âge de cette forteresse, qui appartient à la période romaine.

Beaurain-Châtel eût des portes au moyen-âge, car la coûtume rédigée en 1507 mentionne « les lieux voisins dudit Beaurain, » que on dit anchiennement *entre les quatre portes* d'icelle ville. »

Ce qui suppose une enceinte plus considérable que ce lieu n'avait au commencement du XVIe siècle. M. Robert, répondant sur ce point au questionnaire qui lui a été adressé, croit avoir retrouvé une de ces portes près du pont existant sur un petit bras de la Canche, où il signale un mur en grès de 2 mètres de hauteur, sur une assez grande largeur, et qui aboutissait au chemin de Thérouanne.

On donne ensuite lecture d'une lettre de M. de Laurens, demandant des renseignements sur les statues érigées à la mémoire des grands hommes du Pas-de-Calais. Ces renseignements sont fournis et un membre se charge de les transmettre à M. de Laurens.

REFUGE DE SAINT-ELOI.

M. de Cardevacque communique plusieurs photographies de l'ancien refuge de St-Eloi à Arras.

Sur la proposition de M. Godin, le Comité décide qu'à l'avenir 25 exemplaires des notices, gravures ou lithographies publiées par la Commission seront accordés gratuitement aux auteurs de ces travaux.

CROSSES D'ABBESSES.

M. de Linas propose de réunir dans un même travail et de publier dans le Bulletin toutes les crosses d'abbesses qui existent dans le Pas-de-Calais.

Cette proposition est ajournée après une discussion de quelques instants.

ÉGLISE DES JÉSUITES DE SAINT-OMER.

M. de Linas signale à l'attention du Comité l'ancienne église des Jésuites de St-Omer, dont l'abside et le vaisseau sont des plus remarquables ; il demande que cet édifice soit reproduit dans la prochaine livraison de la *Statistique monumentale*.

Après quelques observations de M. Harbaville, touchant la construction toute moderne de cette église et la nécessité de reproduire d'abord les monuments anciens, le Comité accueille favorablement la demande de M. de Linas, et décide que la notice sur l'église des Jésuites de St-Omer sera rédigée par M. Louis Deschamps de Pas.

INSCRIPTION DE L'ÉGLISE D'ÉTAPLES.

M. le Secrétaire soumet au Comité le calque d'une inscription gravée sur un des piliers de l'église d'Etaples.

Au premier examen, M. de Linas déclare que cette inscription est relativement moderne, et il appuie son assertion sur deux monuments épigraphiques provenant de l'abbaye du Mont-St-Eloi, et datant du XVIIIe siècle.

Le Comité ne paraissant pas disposé à adopter sans plus d'examen l'avis exprimé par l'honorable membre, ce dernier remet à une autre séance la preuve du fait qu'il vient d'avancer.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 30 Décembre 1861.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Van Drival donne lecture des rapports suivants sur deux objets d'art :

RELIQUAIRE D'UNE DENT DE SAINT-NICOLAS, REPOSANT EN L'ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS-EN-CITÉ, A ARRAS.

Messieurs,

Le premier des deux objets d'art chrétien sur lesquels j'ai à vous présenter le rapport que vous avez bien voulu me demander, est un reliquaire renfermant une dent de St-Nicolas, avec cette inscription parfaitement lisible : + : DENS : S : NICHOLAI : Le dessin en a été fait avec beaucoup de soin par M. Robaut, et vous l'avez sous les yeux. Ce reliquaire n'a du reste rien de précieux quant aux matières dont il est composé, mais il est curieux et même très-utile à étudier à un autre point de vue, celui du travail.

C'est un spécimen bien conservé d'un genre d'ouvrage particulièrement adapté aux reliquaires et aux calices, et qu'avec le P. Cahier nous croyons originaire d'Asie. C'est là très-probablement ce qui est désigné souvent dans les actes anciens par les expressions : *Opus Persicum, theca Persica ;* les Perses auraient les premiers autrefois inventé ce moyen ingénieux d'employer ensemble l'or et les pierres précieuses, pour en former un tout plein de grâce et de vie.

A l'aide de légères lames de cuivre doré, contournées avec goût et fixées de temps en temps par de petits clous de même métal, l'artiste a encadré dans une série de feuillages aux formes élégantes et variées, des pierres de diverses couleurs qui sont comme les fruits brillants de cette mystérieuse végétation. Déjà dans un assez long travail sur la belle croix d'Oisy, publié dans la *Revue de l'Art chrétien*, j'ai décrit un mode d'ornementation analogue, et depuis lors j'ai vu plusieurs autres objets du même genre, mais beaucoup plus riches, surtout à Cologne et à Aix-la-Chapelle ; c'est partout le même système, fort simple dans ses éléments, fort varié dans ses résultats parfois étonnants.

Ce mode de décoration a été expliqué dans tous ses détails par le moine Théophile, dans son ouvrage si instructif intitulé : *De diversis artibus*, traduit il y a quelques années par M. l'abbé Bourassé et publié dans le second volume de son dictionnaire d'archéologie sacrée. Tous les procédés y sont décrits avec un soin minutieux. On voit l'artiste prendre les fils granulés et les travailler doucement sur l'enclume. Puis il les arrondit et les courbe en feuillages variés à l'aide de pinces délicates ; il les assujettit sur le fond de son œuvre, autour des pierres qu'il a placées çà et là après les avoir serties elles-mêmes et fixées provisoirement avec de la colle de farine, comme il fixe et agence les *filigranes*, pour leur faire subir bientôt après l'opération de la soudure et les assujettir d'une manière durable.

On a ainsi retrouvé, dans un texte authentique et composé tout exprès, la description du procédé qui a servi à façonner notre petit reliquaire, et c'est un religieux, contemporain ou peu s'en faut, qui s'est chargé lui-même de nous fournir cette description.

Le travail, la forme générale du reliquaire en ovale pointu accompagné de quatre feuilles à trois lobes, les caractères de l'inscription et surtout le revers, tout nous dit l'époque de ce curieux objet et le fixe au XIIe siècle.

On remarquera aussi l'élégance des feuilles qui forment le bord extérieur de l'ovale et font ressortir les filigranes du centre et des quatre bras.

Le revers est une mince feuille d'argent travaillée au repoussé et fixée comme de l'autre côté, sur un simple morceau de bois de chêne. Ce côté-ci représente un *Agnus Dei* debout, le nimbe crucifère à la tête et portant glorieusement le brillant étendard pascal. On sait que cet agneau ainsi figuré est l'emblême de N. S. ressuscitant glorieux d'entre les morts. Il est facile de saisir le rapprochement qu'il y a entre cette résurrection première et celle qui est promise aux reliques des saints. Les feuilles qui entourent cet agneau de Dieu et lui forment une croix toute belle, sont particulièrement remarquables par les lignes largement conçues qui les rattachent à la bordure et laissent l'œil parcourir avec plaisir les plus harmonieux contours. C'est d'une beauté et d'une simplicité antique. Le pointillé qui vient relever partout ces lignes et les accuser avec force, et qui suit d'ailleurs jusqu'aux contours de l'*Agnus Dei* lui-même, aide le tout à produire un effet plein de grandeur. Quelques parties sont dorées, le reste est la feuille mince d'argent dans toute sa blancheur.

Voilà, Messieurs, la description de ce petit reliquaire, dont feu M. l'abbé Debray, qui me l'a fait connaître, n'a jamais pu me

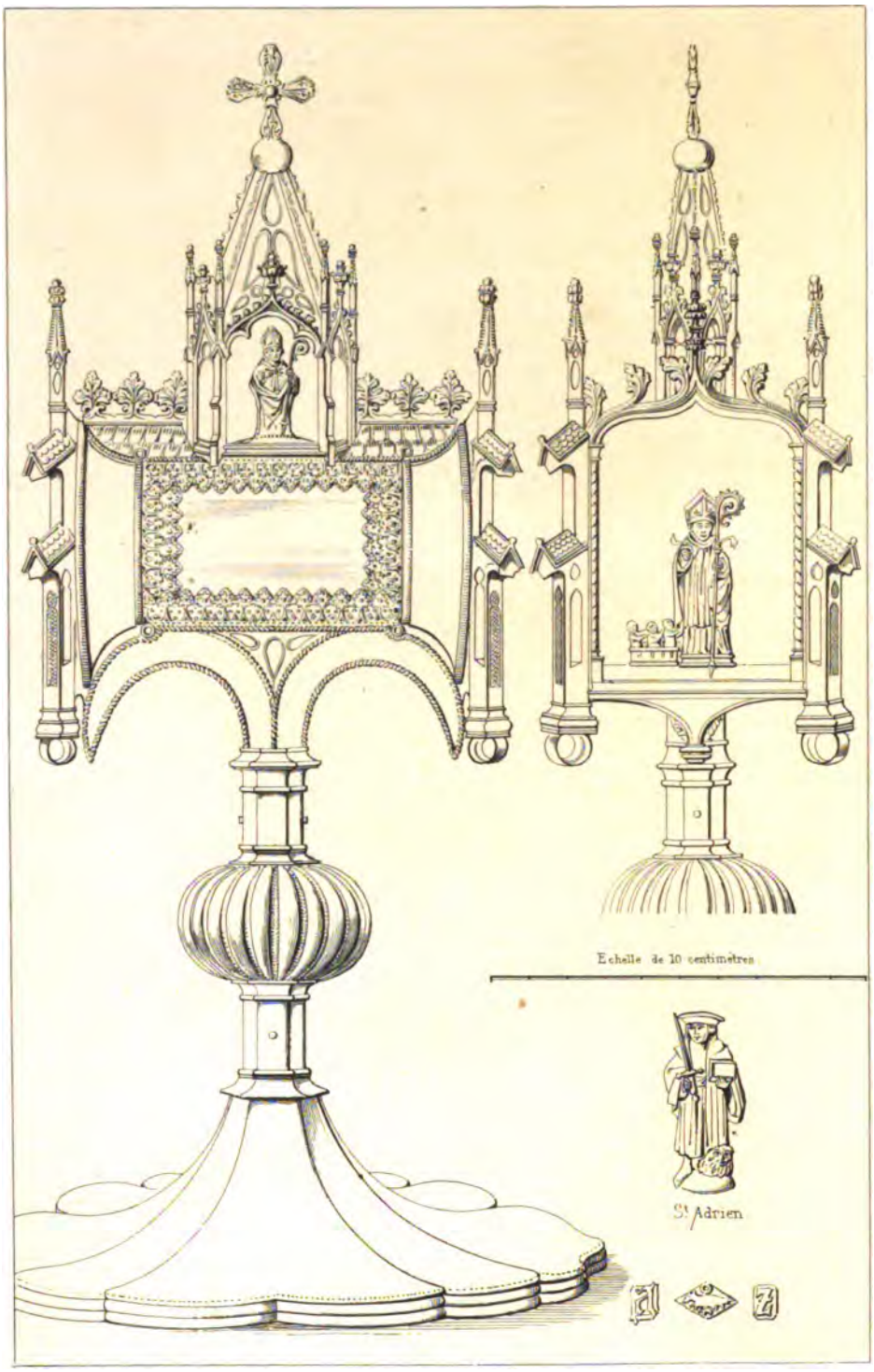

Imp Alf. Robaut, Douai — Mercier, lith. — dessiné d'après nature, Alf. Robaut

Reliquaire du XVe siècle.
ciselé en argent à Arras,
conservé dans l'Eglise d'AMETTES (P.d.C.).

UNIV. OF MICH.

dire, et dont il m'a été impossible, malgré mes recherches actives, de découvrir l'origine. Il n'appartenait certainement pas à l'ancienne cathédrale d'Arras, ni à l'abbaye de St-Vaast, et c'est probablement une des saintes épaves qu'a semées sur notre sol artésien la tempête révolutionnaire. Il est armé d'un anneau d'argent à une extrémité et l'autre est percée d'un trou assez profond. Ceci indique évidemment que tantôt on le fixait sur un pied et tantôt on le portait suspendu au cou, lors des processions solennelles, comme une sorte de croix pectorale. C'est ainsi que M. Debray m'a dit l'avoir vu porter à un curé plus ancien que lui.

Ce reliquaire de St-Nicolas, quoique sans valeur intrinsèque, est donc un objet d'art d'un mérite réel, et c'est avec raison assurément que la Commission a voulu que cet objet fût dessiné et décrit. Laissez-moi vous dire en finissant ce qui a rapport à ce précieux objet, qu'il nous a servi de modèle pour plusieurs calices vraiment magnifiques que j'ai fait exécuter à Bruxelles par un artiste qui s'est inspiré de ces dessins et a bien compris et reproduit le *faire* ancien. Ces vases sacrés sont ainsi entièrement dans le système enseigné par le moine Théophile; ils sont d'un effet ravissant. C'est là de l'archéologie pratique et de l'imitation bien comprise des œuvres de nos aïeux.

RELIQUAIRE D'AMETTES.

Je viens maintenant au second reliquaire.

Ce reliquaire est tout en argent massif; il appartient à l'église d'Amettes. Ce qu'il a de remarquable, c'est qu'il a été fabriqué à Arras au XVIe siècle et restauré à Arras au XIXe. La marque primitive se voit encore très-bien sous le pied; une inscription mentionne la restauration et la consacre.

Vous remarquerez, Messieurs, la légèreté et la grâce de ce petit monument dont un dessin vous est présenté par M. Robaut pour être joint à cette notice. La statuette de St-Sulpice, patron d'Amettes, s'y remarque, avec celles de St-Nicolas et de St-Adrien. Le dessin de broderie qui forme encadrement au cylindre de corne transparente où sont les reliques est fort grâcieux; il avait beaucoup souffert, mais M. Chatelain l'a rétabli dans toute sa pureté. Sauf la croix, qui surmonte ce reliquaire et qui est un peu moderne de style, ce vase précieux est aujourd'hui remis dans toute sa beauté première, et il est tout à fait digne d'aller reprendre sa place auprès de l'autre reliquaire d'Amettes, où se trouve la manne ou l'huile du Sinaï.

C'est que depuis longtemps Amettes est célèbre sous ce rapport. Le P. Malbrancq, au 3e volume de son ouvrage *de Morinis* (page 216), a parlé de ce fait important. « Notandum verò, dit-il, in dictâ Hamettensi ecclesiâ, oleum ex monte Sinaï allatum honorifice asservari, nec sine prodigio... » Il ajoute d'autres

circonstances qui n'existent plus, bien que la petite fiole, en verre très-ancien, existe toujours, et que je l'aie touchée de mes mains et remise moi-même, avec d'autres reliques, dans le second reliquaire, aussi en argent massif, et non moins beau que celui dont je viens de vous donner la description. Notre honorable Président, M. Harbaville, avait déjà mentionné ces faits, au moins quant à ce qui a rapport à l'huile mystérieuse, dans son *Mémorial historique du Pas-de-Calais*. Est-il besoin de dire ici que cette huile ou manne est une liqueur semblable à celle que l'on retire du tombeau de St-Nicolas, semblable encore à celle du tombeau de Ste-Elisabeth de Hongrie, témoignage de la charité pleine d'onction et de douceur, comme d'odeur agréable et d'action communicative et pénétrante, par laquelle se sont spécialement distingués quelques-uns de nos plus grands saints?

Amettes et ses environs sont réellement d'une grande richesse artistique, au moins sous le rapport des vases et objets sacrés. C'est ainsi que tout près de là, dans le petit village de Nédon, j'ai trouvé, au mois de septembre dernier, deux autres reliquaires presque aussi beaux que ceux d'Amettes, et dont la restauration, exécutée à Bruxelles, a été faite avec le goût le plus exquis. L'un d'eux surtout est remarquable par une statuette de Ste-Apolline, d'une assez forte dimension, faite au repoussé et d'un travail délicat. La sainte est assise sous un beau dôme ou baldaquin, couronnement élégant du reliquaire; elle tient les pinces qui caractérisent son martyre, et un petit cylindre de cristal où repose une parcelle de ses reliques. C'est d'un effet un peu extraordinaire de conception, mais très-heureux d'exécution.

Dans cette même église j'ai trouvé plusieurs statues du moyen-âge, dans un bon état de conservation, et une de marbre, représentant St-Eloi, restaurée ou plutôt défigurée d'une manière triviale au commencement de ce siècle. Sous le plâtre et le plomb qui alourdissaient cette œuvre, j'ai deviné des formes bien différentes. Toutes ces grossières choses enlevées, l'œuvre primitive a reparu; M. Tavernier, d'Aire, l'a restaurée et décorée. Aujourd'hui c'est une statue remarquable, en même temps qu'un objet sérieux et digne d'être exposé à la vénération.

Tels sont, Messieurs, les objets divers d'art chrétien sur lesquels je devais vous entretenir; notre pays est riche encore, il s'agit seulement de l'explorer avec soin.

MANUSCRIT DE FRANÇOIS DE BOFFLES, SEIGNEUR DE SOUCHEZ.

M. le comte d'Héricourt fait connaître un manuscrit de François de Boffles, déposé à la bibliothèque communale d'Arras:

Il existe, dit l'honorable membre, entre les villes d'Arras, Béthune et Lens, une gracieuse et fertile vallée. Deux cours d'eau, dans leurs sinuosités, y entretiennent toujours la fraîcheur.

Au centre du village s'élève une croix de grès, naguères restaurée.

C'était l'un des plus élégants monolithes du XIVe siècle. On lit sur la base hexagonale : *Jehan de Mahegny.*

A cette époque, il y eut un grand nombre d'hérésies dans le nord de la France. Les coupables étaient obligés de faire un pèlerinage, de verser une somme d'argent pour la croisade, et comme témoignage de leur repentir d'ériger une croix de grès. Telle est vraisemblablement l'origine de celle de Souchez.

Quelques pas plus loin on rencontre l'église adossée à un élégant château du XVIIe siècle. L'église n'offre pas un grand intérêt; il n'en est pas de même de la tour : ogivale à sa base elle est romane à la partie supérieure. Autrefois cette tour se trouvait au centre de l'église, ainsi que le constate un plan ancien conservé dans les archives municipales. Un travail de substruction eut lieu, d'énormes colonnes de grès furent placées aux angles, et une voûte ogivale servit de support à la partie romane. Celle-ci est réellement belle, avec ses larges baies, ses colonnettes engagées, ses chapiteaux ciselés et sa frise où grimacent des hommes barbus, à côté de monstres du *bestiaire.*

Dans l'intérieur de l'église, qui se distingue surtout par sa propreté, on remarque une croix processionnelle qui date du XVIe siècle.

L'église de Souchez a une origine ancienne. Saint Remi en fait mention dans son testament; ce qu'il y a de positif, c'est que, dès le Xe siècle, elle était soumise au chapitre d'Arras qui exerçait les droits de dîme et nommait à la cure.

La tour seule relevait du château allodial de Lens. En 1213, Ferrand de Portugal, comte de Flandre, déclara la guerre à la France. Pendant ces hostilités, que devait terminer la bataille de Bouvines, nos provinces eurent à souffrir de cette lutte sanglante. Souchez ne fut pas à l'abri des dévastations de l'armée franco-allemande; il fut entièrement brûlé. Naguères encore on voyait les ruines de son château. C'est sans doute après ce désastre, lorsque la prise du comté de Flandre eut mis fin à la guerre, qu'on construisit la belle tour romane dont nous avons parlé. Elle est imposante, prouve la piété des habitants, mais en même temps on voit qu'elle aurait pu soutenir un siége (1).

(1) Qu'on nous permette une simple note sur le Carieul, ancien fief de la commune de Souchez et notre résidence. La famille de Carieul est ancienne; elle était en 1200 vassale de la maison de Carency; plus tard, elle releva du château de Lens. La famille de Carieul, qui appartenait à la religion réformée, perdit ce fief pendant les troubles religieux du XVIe siècle. La cense seigneuriale fut con-

Les seigneurs de Souchez occupent, du reste, un certain rôle dans l'histoire artésienne. En 1215, Eustache de Souchez vend à l'église de St-Barthélemy, à Béthune, toutes les dîmes qu'un nommé Wallon occupait sur le territoire de La Couture. Dans les actes des plaids tenus à Arras le 3 juin 1259, figure, parmi les trente-six barons d'Artois, Jehan de Souchez, qu'Olivier de Vrée appelle aussi Jehan de Marigny. Nul doute qu'il ne fût l'un des ancêtres de ce Marigny ou Mahégny, dont le nom se trouve gravé sur la base de la croix de Souchez. Ce domaine était encore dans cette famille, lorsqu'en 1303 les Flamands étendirent de nouveau leurs ravages sur le territoire artésien. Irrités d'avoir échoué au siége de St-Omer, ils firent un vaste désert entre Lens, La Bassée et Lillers; cent quatre-vingts villages, parmi lesquels se trouvait Souchez, furent livrés aux flammes; les arbres mêmes ne furent pas épargnés. A peine s'était-il relevé de ses ruines que les Anglais vinrent y établir leur camp en 1380. Leurs victoires de Crécy et de Poitiers n'étaient plus que de glorieux souvenirs. Repoussés énergiquement par Charles V, les Anglais craignaient d'être rejetés de l'autre côté de la Manche. Buckingham, apres avoir échoué devant plusieurs places, s'avança vers Béthune; mais le sire de Coucy, alors à Arras, y avait envoyé de nombreux renforts. Les Anglais redoutèrent un nouvel échec, et ils vinrent camper à Souchez. Avertie aussitôt, la garnison d'Arras partit de grand matin sous la conduite de Saint-Pry; déjà les Anglais avaient abandonné Souchez. Le seigneur de cette terre était alors Guillaume de Werchin, fils de Pascal, chevalier. Pendant près d'un siècle, l'histoire n'offre que la filiation des seigneurs, mais en 1464, le 30 janvier, elle mentionne une excursion faite à Souchez par Louis XI. Ce prince, que nul n'égala en fourberie et en violence, et dont on ne peut

fisquée et fut vendue par Louis XIV, moyennant 1300 livres, à Boistel du Cardonnois, dont l'héritière aînée fut unie à M. le comte de Servins d'Héricourt, chevalier de Malte. Cette terre nous est ainsi parvenue.

Il existait entre Ablain-St-Nazaire et Souchez, au lieu dit le Pachis, une chapelle construite en 1723 par Marie Feugère, veuve de Louis-Alexandre Boistel du Cardonnois. Son portrait est encore dans la famille du Cardonnois. Marie Feugère acheta, le 3 mai 1703, la haute justice de Souchez. Cet acte, conservé dans le registre aux commissions du conseil d'Artois, donna lieu à une longue procédure.

La chapelle fut l'objet de nombreuses difficultés entre les seigneurs de Souchez et du Carieul. Construite, lorsque les terres de Souchez et d'Ablain se trouvaient réunies, elle n'avait rien qui pût appeler l'attention de l'archéologue.

On conserve dans les archives de Lille le dénombrement de la terre du Carieul du 27 avril 1557 et celui du 22 mai 1654.

dans cette ville prononcer le nom sans frémir, descendit chez Martin Cornille, d'Arras, alors receveur des aides.

François de Boffles (1), écuyer, seigneur de Souchez, fut reçu bourgeois d'Arras en 1566; il occupa, quelque temps après, les fonctions d'échevin dans la même ville. C'est lui qui fit construire, en 1573, un château dont la description a été conservée. C'était un corps de logis en briques et en pierres blanches; selon l'usage de ces siècles de foi, il était placé près de l'église (2). On voyait encore en 1749 une tour carrée qui, sans doute, avait servi à la défense, et qui alors était à l'usage de pigeonnier. Robert de Boffles était seigneur de Souchez en 1615. Ce domaine fut vendu à Jean-Guillaume Fruleux (3), anobli par lettres de 1727, pour avoir occupé une charge de secrétaire du Roi près le Conseil d'Artois. Cette terre était encore dans cette famille lorsqu'éclata la révolution de 1793.

Guillaume Fruleux porta l'année suivante sa tête sur l'échafaud révolutionnaire (4).

(1) Thurien Lefebvre, seigneur d'Aubrometz, relate dans son épitaphier divers faits relatifs à la famille de Boffles. Marie Deleval, femme de messire Philippe de Boffles, mourut le 20 septembre 1637, et son corps fut reporté à Souchez.

La famille de Boffles possédait également la terre de Manin. D'après le même historien, les armoiries de la famille de Boffles étaient au fond de sinople à deux bandes.

On peut voir sur Thurien Lefebvre et son livre une notice contenue au Bulletin et relative aux pierres tombales découvertes dans l'église des Ursulines d'Arras.

(2) En 1650, le château de Souchez avait été fortifié pour arrêter les courses de l'armée alliée; on y avait même placé une garnison de 25 hommes commandés par un sergent. Dans la nuit du 11 au 12 août, le château fut attaqué par la garnison de Douai et complètement détruit par les flammes. P. Ignace, mèm., vol. 8, pag. 543)

(3) Jean-Guillaume Fruleux acheta, en 1709, moyennant 67,000 livres, du sieur de Boffles seigneur d'Ablain et de Souchez, qui avait épousé la fille unique du seigneur de Lannoy, la terre de Souchez. Il fut l'un des premiers membres de la Société littéraire d'Arras, et il pressa l'abbé Michaud, en 1741, d'écrire sur Lens un mémoire qui n'est plus inédit. Ce fut lui qui, en 1720, fit construire le château qui existe encore.

(4) Nous n'avons pas cru utile de mentionner les luttes qui eurent lieu à Souchez en 1793; s'il y eut des délations, on remarqua des dévoûments en plus grand nombre. C'est Galvaire qui, au moment où la terreur est partout, ne craint pas de juger sévèrement ces poursuites. L'église reste debout; elle est sauvée par la piété des habitants.

Il y a peu de temps encore on voyait quelques ruines au milieu de larges fossés que le temps n'a point comblés.

C'est tout ce qui reste de l'antique donjon de Souchez, détruit au XIVe siècle par les Flamands.

Nous avons voulu recueillir les divers documents historiques qui se rapportent à ce village, et le hasard nous a fait trouver dans la bibliothèque communale d'Arras un manuscrit des plus intéressants.

C'est le registre secret de François de Boffles, seigneur de Souchez au XVIe siècle (1).

François de Boffles était gentilhomme artésien dans toute l'acception de ce mot. Il aimait la guerre, et maintes fois il écrit des sentences dans le genre de celle-ci :

« Il est beau de mourir pour le Christ et pour sa patrie. » Mais son cœur parle également, et alors, prenant une allure plus morose, il déclare qu'il a le cœur percé par le *dart* d'amour, le *dart d'amourette ma navré.*

Dans cette correspondance de famille, François de Boffles entremêle des vers, des chansons, des *dicts philosophiques*. Il se demande par exemple à qui l'on peut le mieux confier un secret. Il répond que c'est à un menteur, parce que celui-ci ne serait pas même cru en le révélant.

On trouve également un grand nombre de pièces politiques. L'Artois était, comme on le sait, le théâtre de guerres religieuses. Le prince d'Orange cherchait à détacher cette province de la monarchie espagnole. Les Etats d'Artois eux-mêmes furent inquiétés, et ils ne pouvaient tenir leurs réunions avec ce calme et ce sang-froid nécessaires aux discussions.

Le seigneur de Boffles gémissait de cet état de choses, mais,

(1) Registre secret de François de Boffles, seigneur de Souchez. — Petit in-folio papier, écriture bâtarde du XVIe siècle.

Au troisième feuillet on lit : En ce livre sont insérées copies, lettres missives et autres.

Ce livre renferme toute la correspondance familière de François de Boffles, depuis 1561 jusqu'à 1598. On y trouve entremêlés des vers et des pièces politiques.

Sur le titre on lit :

Je suis à François de Boffles, seigneur de Souchez.

Pro christo patriâque suâ succombere pulchrum est.

180 feuillets. Prov. St-Vaast.

(Extrait du catalogue des manuscrits de la ville d'Arras. — Arras, 1860.)

à l'exemple de l'Estoile, il enrichissait sa collection, et son registre secret fournit à l'historien de précieux renseignements.

Nous n'irons pas aujourd'hui soulever les mystères historiques contenus dans ce livre secret; nous nous bornerons à publier une pièce que nous croyons inédite et qui indique les vrais caractères de la noblesse, tels que les comprenaient les François de Boffles et les seigneurs du XVIe siècle :

DOUZE VERTUS DE NOBLESSE.

—

Tous issus de noble maison
Et de gentilz gens successeurs,
Tant de vertuz que de rayson
Devez estre vrais successeurs;
De vos parfaitz predecesseurs
Avez le nom et heritaige,
Mais douze vertus qui sont seurs
Font seulement noble couraige.

NOBLESSE.

La vertu première est noblesse,
Car le noble doilt estre extraict
De noble sang et gentilliesse
Dont son nom et ses armes traict;
Se garde de faire faulx traict
Et se montrer filz légitime,
Et soit son nom au vif pourtraict
De nobles mœurs et bon régime.

FOY.

Par cas pareil doibt avoir foy
Tout noble homme, premierement
Envers Dieu le souverain Roy
Et a l'Eglise pareillement;
Et son Prince entierement
Le doibt garder sans quelqu'offense
Quy sa foy faulse ou son serment,
En tout pert honneur et credence.

LOYAULTÉ.

Tiercement ensuit loyaulté
Dont le noble doibt possesser
Comme la fleur de sa bonté,
En son cœur le doibt encasser :
Pour nul cas ne le doigt faulser,
Soit vers son espouse ou sa dame,
Car mieulx vault loyal trepasser
Que desloyal vivre en blasme.

HONNEUR.

Sur honneur doibt estre fondé
Du noble le desir finable
Quy veult estre recommandé
En tout ses faictz soit honorable,
Il ayt la bouche veritable
Et cœur assis plus hault que roche,
Ainsy poulra estre samblable
Aulx parfaictz qui sont sans reproche.

DROICTURE.

Apres honneur ensuit droicture
Quy le noble faict obliger
A garder toutte creature ;
En droict et mauvait corrigier
Ses armes ne doibt encharger
S'il n'a bonne et juste querelle
Que doibt croire de legier
Mais partyz ouïr sans cautelle.

PROESSE.

Proesse est la haulte vertu
Quy le cœur du noble enlumine,
Son nom est mort et abatu
Sa proesse en lui ne domine ;
Preux et vaillant se determine
Pour loyer et honneur acquerre,
Ou aultrement il n'est pas digne
De tenre seigneurye ne terre.

AMOUR.

Amour est la vertu fiable
Quy au noble faict Dieu aymer,
Refuge doulx et amiable
Se doibt le noble à tous clamer ;
De feire le doibt heaulmer
Amour conduicte de franchise
En gardant par terre et par mer
Vesves, orphelins et l'Eglise.

COURTOISYE.

Courtoisye est la vertu noble
Que au gentil cœur faict decorer,
C'est ung des beaulx faiz de vignoble
Que le noble puist savourer ;
Il doibt entendre de labourer,
De estre doulx et de humble voloir,
Sy se polront en luy mirer
Tous et touttes pour mieulx valoir.

DILIGENCE.

Diligence acquiert par son gré
Proesse et honneur largement,
Et mect le noble en hault degré
S'il la veult croire seullement;
Attendre ne peult franchement,
Des autres vertus l'excellence
Quy premier ne a le fondement
Et le moyen de diligence.

NETTETÉ.

Le gentil cœur quy honneur charche
Doibt avoir netteté entiere,
Car on voit une seulle tache
Gaster la robe tant soit chere;
En faictz, en dictz et en maniere
Netteté le doibt esclarchir,
C'est de tous biens la tresoriere
Quy des nobles poeult enrichir.

LARGESSE.

Un noble cœur et gracieulx
Doibt estre largesse entreprinsse,
Car ung cœur avaricieulx
Ne sera de haulte entreprine;
Quy est large, chacun le prise,
Bien est servy et tant aymé
Que pour sa largesse bien prinse
Il est haultement renommé.

SOBRESSE.

Sobresse faict l'arriere garde
Dont le noble homme est cappitaine,
Affin que ses vertus bien garde,
Sa bouche dont naist gloire vaine
Ne dict parolle villaine
Et de exces se garde en tout lieu,
Car poinct un aura vertu haultaine
Quy de son ventre faict son dieu.

L'acteur.

Ceulx quy gentilz nommer se sçavent
Et nobles dire et maintenir,
Se pour nobles tenir se veullent,
Douze vertus doibvent tenir,
Lesquelles pour mieulx retenir
Cest abregé leur administre
Se ils le veullent entretenir
Et en leur cœur faire registre.

Ces vers naïfs et d'une si complète orignalité, montrent le véritable caractère du chevalier, du gentilhomme tel que le comprenaient François de Boffles et ses contemporains, les seigneurs du XVIe siècle.

LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU SAINT-SANG A BOULOGNE-SUR-MER. RAPPORT PAR M. L'ABBÉ ROBITAILLE.

M. l'abbé Haigneré, dit l'honorable membre, a fait imprimer l'année dernière une savante monographie de cette chapelle vraiment intéressante par sa haute antiquité, par la précieuse relique qu'elle renferme et par les diverses traditions qui s'y rapportent. J'ai pensé qu'une analyse de cette belle étude serait convenablement placée dans notre Bulletin destiné à conserver le souvenir des monuments historiques de notre pays.

Peut-être eût-il été préférable d'offrir au lecteur des pages inédites, des recherches nouvelles, en un mot, un travail de première main, auquel s'attache toujours un intérêt plus grand qu'à un simple compte-rendu. Mais il serait difficile de remuer avec succès un terrain que l'érudit archiviste de Boulogne a si bien fouillé, ou même de glaner dans un champ qu'il a dépouillé de toutes ses richesses. Si, du reste, je rencontre sur ma route quelques épis échappés à ses soins laborieux et à ses curieuses découvertes, je m'empresserai de les recueillir et de les faire entrer dans le cadre que je me suis tracé.

Quelles sont les origines de la chapelle de Notre-Dame du Saint-Sang et celles de la vénérable image de Notre-Dame de Boulogne qu'on y conserve? L'authenticité de l'auguste relique du Saint-Sang de Notre-Seigneur qu'on y adore, est-elle démontrée d'une manière inattaquable? Telles sont les questions que je vais examiner, en suivant pas à pas l'auteur de la monographie.

Tout le monde sait dans ce diocèse que l'église St-Nicolas de Boulogne a vu successivement s'élever autour d'elle trois magnifiques églises, formant autant de nouvelles paroisses, distraites de la paroisse-mère; St-Pierre dans le quartier des marins, St-Vincent-de-Paule à Capécure et St-François-de-Sales dans la partie de la ville appelée Bréquerecque.

Dans cette dernière paroisse, située sur les limites ouest de Boulogne, on remarquait, il y a peu de temps encore, une petite chapelle, de misérable apparence, dédiée à la Sainte-Vierge, avec cette inscription : *Notre-Dame de Saint-Sang, priez pour nous*. Rien ne la recommandait à l'attention du touriste, mais la piété populaire, fidèle au culte des souvenirs, n'avait pas oublié ce lieu de prière, et les marins de la côte boulonnaise y venaient faire dire la messe à certains jours de l'année, avant que son état de délabrement devint tel qu'il fût impossible d'y célébrer le saint sacrifice.

M. l'abbé Leuillieux, à qui la nouvelle paroisse de St-François-de-Sales devait déjà la construction d'une église, qui pour l'étendue, l'ingénieuse conception du plan, la richesse du style et des décorations ne le cède qu'à bien peu de monuments religieux de la contrée, eut l'heureuse idée de réveiller la dévotion à Notre-Dame de Saint-Sang parmi ses paroissiens, et son zèle fut couronné d'un tel succès qu'il pût bientôt songer à la restauration complète de l'antique chapelle, tant les offrandes des fidèles devinrent considérables.

Mais on ne pouvait s'arrêter au projet d'une reconstruction sur les bases primitives devant l'élan généreux des habitants, et surtout après le recouvrement de l'ancienne image de Notre-Dame de Boulogne, perdue depuis la révolution de 93, et la reconnaissance canonique de la relique insigne du très-précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que l'on devait déposer dans cet oratoire vénérable.

M. Charles Hansom, de Clifton, voulut bien se charger de faire le plan du nouvel édifice, dont la première pierre fut posée le 19 mars 1859. Tous les matériaux de l'ancien sanctuaire furent religieusement enfouis dans les fondements du nouveau, et à la place des vieux murs en ruines on vit s'élever en belles pierres de taille un gracieux monument de style ogival. C'est un quarré de 12 mètres de longueur sur 4 mètres 20 de largeur, dans œuvre, terminé par un abside à trois pans, de forme hexagonale. Le portail est orné à l'extérieur d'une statue de la Sainte-Vierge, debout dans la niche du fronton. Un bas-relief, sculpté en pleine pierre, décore le tympan. Les murs sont appuyés sur des contreforts, surmontés de pinacles élancés. Une galerie fleurdelisée relie les contreforts à la base du toit, et une flèche à jour, en bois sculpté, domine l'ensemble de la décoration supérieure. La chapelle, pavée en carreaux de Minton, aux couleurs diaprées de l'émail le plus pur, est éclairée par onze fenêtres garnies de vitraux peints, dont six sont des grisailles. Les autres retracent les scènes de la vie de Notre-Seigneur relatives au précieux Sang. La voûte en pierres, à nervures, est ornés de motifs sculptés qui représentent les instruments de la Passion. Un autel en pierre, avec colonnettes en marbre de Hainaut, porte un double tabernacle destiné à recevoir le reliquaire du Saint-Sang et la statue de Notre-Dame. Toutes les sculptures dues à l'habile ciseau de M. Farmer, de Londres, sont exécutées avec une fermeté, une aisance, une grâce, un fini des plus remarquables.

Un chemin de ronde, en laissant la facilité d'en faire le tour, permet de découvrir toutes les beautés de ce bijou d'architecture, un des monuments les plus parfaits que possède la ville de Boulogne, pourtant déjà si riche en monuments religieux.

Que cette œuvre admirable néanmoins, fruit du zèle ardent

du pasteur et de la générosité des fidèles, ne nous fasse pas perdre de vue le vieil et modeste édifice si miraculeusement transformé. Trop de souvenirs l'entourent sous sa première forme pour que les hommes soucieux des traditions anciennes le condamnent à un injurieux oubli. Voyons donc d'abord à quelle époque il remonte et à qui il doit son origine ?

On ne peut demander la solution de ce problème aux monuments antiques, dont on ne retrouve aucune trace dans les archives de Boulogne. La Morinie toute entière est dépourvue de toute espèce de documents relatifs aux premiers siècles du christianisme. Heureusement, à défaut de preuves écrites, nous avons des traditions auxquelles on ne saurait refuser une certaine valeur historique, sans méconnaître les lois d'une critique sage, et sans se rapprocher d'un scepticisme plus dangereux qu'une trop grande crédulité.

La première de ces traditions regarde l'origine même de la chapelle de Notre-Dame du Saint-Sang et le saint missionnaire que l'opinion commune en proclame le fondateur.

Tous les historiens de Boulogne disent que, vers le milieu du IIIe siècle, l'un des premiers apôtres de la Morinie, St-Victorique, vint de Thérouanne annoncer l'Evangile aux habitants de l'antique *Gesoriacum*, et qu'il les rassemblait dans un petit oratoire construit par lui à quelque distance des murs de la cité. Avant la révolution française, on voyait dans la chapelle un monument destiné à rappeler et à perpétuer la mémoire de la prédication de St-Victorique. L'historien Dubuisson dit que « sur l'un des tableaux dont cette chapelle était décorée et qui en faisait le lambris, paraissait un vieillard, assis au pied d'un arbre, l'Evangile à la main, et environné d'une foule de peuples auxquels il annonçait la parole de Dieu. La ville haute était d'un côté avec la Tour-d'Ordre ; un ange descendu du ciel venait couronner de fleurs celui qui prêchait les merveilles de Jésus-Christ, et au pied du tableau était écrit : *Sanctus Victoricus Christi fidem prædicasse Bononiensibus et ædiculam Deo hic erexisse traditur ; martyrio coronatus est Ambiani, anno CCCIII.* On tient par tradition que St-Victoric annonça icy aux Boulonnais la foi de Jésus-Christ ; et après avoir élevé cet autel à Dieu, il reçut à Amiens la couronne du martyre, l'an 303. » (Antiquités du Boulonnais. Ms de la Bibl. de Boulogne, p. 101.)

Malbrancq assure qu'une tradition ancienne attribue à St-Victorique la construction d'une chapelle placée sur un terrain qui s'étend en avant de Boulogne, du côté de l'ouest. Il ajoute qu'un prêtre romain, nommé Birinus, allant, vers l'an 635, prêcher la foi dans la Grande-Bretagne, offrit le saint sacrifice à Boulogne dans un oratoire que l'on croit avoir été bâti par St-Victorique.

M. l'abbé Parenty, vicaire-général de Mgr Parisis, rapporte également cette pieuse tradition et adopte l'opinion de Malbrancq pour ce qui regarde l'origine de la chapelle de Notre-Dame du Saint-Sang, dans sa vie des saints Fuscien, Victorique et Gentien, insérée dans le légendaire de la Morinie.

N'est-il pas vraisemblable que ce premier temple chrétien connu sur la rive boulonnaise a servi de lieu de réunion aux fidèles auxquels un saint apôtre, nommé Victrice, devenu plus tard archevêque de Rouen, annonça la parole de Dieu, vers la fin du IVe siècle, selon le témoignage de St-Paulin, évêque de Nole? N'est-ce pas aussi dans cette église que furent déposés les restes vénérés de St-Pierre, premier abbé de Cantorbéry, l'un des compagnons de St-Augustin, apôtre de l'Angleterre, qu'on avait d'abord inhumé sur le territoire d'Ambleteuse? Bède, dans son histoire ecclésiastique, rapporte ce fait à l'année 606. C'est une hypothèse d'autant plus plausible que les historiographes ne signalent aucun autre monument religieux à Boulogne dans les six premiers siècles, bien que plusieurs font remonter aux temps les plus reculés la prédication évangélique dans cette partie de la Morinie.

Quoi qu'il en soit, il n'est plus question dans l'histoire locale de la chapelle de Notre-Dame du Saint-Sang jusqu'à la fin du Xe siècle, où l'historien Dubuisson suppose qu'elle fut rebâtie ou du moins restaurée. Mais une tradition de la première année du XIIe siècle vient la remettre en lumière. Il s'agit des précieuses reliques envoyées de Jérusalem par Godefroi de Bouillon à l'église de sa ville natale, Notre-Dame de Boulogne. Ecoutons à ce sujet le touchant récit de Malbrancq (tome III de Morinis): « Un jour que la bienheureuse comtesse Ide de Lorraine, mère de Godefroi de Bouillon, était en prières dans une petite chapelle de la Sainte-Vierge, située près de la mer, à quelque distance des murs de l'antique *Bolonia,* elle reçut une lettre de son fils Godefroi qui lui annonçait l'envoi de plusieurs saintes reliques enfermées dans une cassette fermée de son sceau. Merveilleusement réjouie de la réception de ce précieux trésor, la sainte comtesse convoque à l'instant tout le clergé boulonnais qui s'empresse d'accourir revêtu de ses vêtements de chœur, et transporte, au milieu d'un concours universel de toute la ville, à la basilique de la Vierge, le très-saint présent du pieux Godefroi. En souvenir de ce fait, les Boulonnais vont en procession à cette chapelle, le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement. » Malbrancq ajoute que des monuments qui existaient à Boulogne de son temps attestent la vérité de ces faits.

Ils sont également constatés par le martyrologe des fondations de l'église cathédrale de Boulogne, approuvé par Mgr Claude Le Tonnelier de Breteuil, en 1694. L'abbé Philippe Luto, mort curé

de St-Inglevert, en 1746, raconte le fait à peu près dans les mêmes termes, et cette croyance était universelle au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Elle s'appuyait, du reste, sur deux monuments très-anciens et d'une très-grande autorité. C'est, en premier lieu, un vieux légendaire du chapitre de Boulogne, cité par l'archidiacre Leroy dans son histoire de Notre-Dame, où il est dit « que l'église de Boulogne était fournie et ornée d'un grand nombre de saintes reliques, envoyée de la Syrie et de la Palestine par Godefroi de Bouillon, comte boulonnais, et par Bauduin, son frère. » Nous n'avons plus ce légendaire qu'on croit avoir été écrit vers 1134. C'est, en second lieu, un document publié par Aubert-le-Mire, et qui contient l'histoire de la reconnaissance de reliques envoyées aux églises de Lens et de Boulogne par Godefroi de Bouillon, faite en 1247 en présence de l'évêque d'Arras et d'un légat du Saint-Siége. (Voyez la note page 127.)

Ces deux témoignages prouvent d'une manière incontestable l'existence de la chapelle de St-Victorique, au XIIe et au XIIIe siècle.

Enfin, une troisième tradition nous parle des vicissitudes de ce lieu de prière, si cher au cœur des habitants. Outre les pèlerinages ordinaires et continus à la *Capelette*, comme on la nommait alors, « il y avait autrefois, dit l'historien Luto, un concours de peuple qui venait en pèlerinage à cette chapelle de tous les cantons du Boulonnais, du pays reconquis, du Ponthieu, de l'Artois et de Flandre, à certains jours de l'année ; mais ces pèlerinages ont été interrompus par les guerres avec l'Espagne, qui ont duré des siècles entiers dans nos quartiers. »

La *Capelette* fut plusieurs fois sans doute victime des ravages de la guerre, mais elle se releva toujours de ses ruines, tant elle rappelait de pieux souvenirs ! Pendant l'épiscopat de Mgr de Pressy elle fut témoin d'une de ces solennités qui rappelait l'époque de l'arrivée des reliques de la Terre-Sainte. Le pieux évêque de Boulogne, ayant obtenu pour sa cathédrale des reliques des saints Fuscien et Victorique, voulut qu'elles fussent déposées à la *Capelette*, où il alla les chercher en grande pompe, accompagné de son chapitre, des différents corps de la ville et d'une foule immense de peuple. Cette cérémonie se fit en 1773. Elle prouve que dans les temps qui précédèrent la révolution française, la chapelle de Notre-Dame du Saint-Sang ne fut jamais dans l'abandon où on l'a vue depuis.

Venons à l'image de Notre-Dame de Boulogne qu'on y vénérait. C'est une statuette représentant Notre-Dame de Boulogne, assise entre deux anges dans son bateau traditionnel. La forme de ce bateau et le bois dont il est fait ont un certain caractère

d'antiquité : c'est une œuvre qui date des premières années du XVIIe siècle, et par conséquent l'un des plus anciens monuments sculptés qui nous reste du culte de Notre-Dame de Boulogne.

Sa conservation dans la tempête révolutionnaire est non-seulement providentielle, mais vraiment miraculeuse. Voici l'abrégé du récit de M. Haigneré. Des hommes impies ayant dépouillé et profané la chapelle du Saint-Sang, prirent l'image de Notre-Dame et coururent la jeter à la mer, en disant : « Tu as un bateau, voyage. » Cette insulte devint une prophétie. Un habitant du hameau d'Ostrohove, témoin de ce sacrilège attentat, vit la statue remonter le cours de la Liane et se diriger vers la chapelle. Etonné de ce fait extraordinaire, il s'avança vers elle, entrant dans la rivière, la reçut dans ses bras avec une indicible émotion et courut la cacher dans le lieu le plus secret de sa demeure, où elle resta jusqu'en 1858, inconnue de tout le monde, excepté de la famille de celui qui l'avait sauvée du naufrage.

Cependant la chapelle du Saint-Sang avait été épargnée par les Vandales modernes, qui se contentèrent de la dévaster et d'en faire un corps-de-garde qu'on abandonna bientôt, parce qu'on n'y trouvait plus un abri sûr contre la pluie et le vent. Elle fut oubliée jusqu'en 1814. A cette époque, on s'occupa de sa restauration, et, deux après, on put l'ouvrir au culte. Mais on n'y voyait plus l'ancienne image de Notre-Dame que l'on croyait détruite avec les autres objets du culte, au moment de la dévastation des églises.

M. l'abbé Leuillieux, attentif à tout ce qui intéresse ce lieu de prière si vénérable, entend dire que cette statuette n'a pas péri dans l'orage révolutionnaire, qu'un généreux chrétien l'a sauvée et cachée dans sa maison, où elle a constamment reçu ses hommages et ceux de sa pieuse famille. Sans perdre de temps il se livre à d'actives recherches et acquiert la certitude de l'existence de l'objet tant aimé. Celui qui l'a dérobé aux fureurs des impies s'appelait Claude-Marie-François Fauquemberg, né à Ostrohove, le 26 mars 1760, et décédé le 26 février 1838. Mais qu'était devenue la sainte image depuis sa mort ? M. le curé de Bréquerecque apprit enfin que Liébert Pacquez, de Tubersent, l'avait en sa possession, et fut assez heureux pour le déterminer, à force d'instances, à la lui remettre pour la restituer à son ancienne chapelle. C'est le 11 novembre 1858 qu'eut lieu cette translation qui combla de joie les fidèles de la ville de Boulogne tout entière.

Mais la statuette de Notre-Dame n'était pas la seule perte qu'avait faite la chapelle du Saint-Sang. La relique du Saint-Sang elle-même avait aussi disparu dans la révolution, et pendant de longues années on ignora son existence. On va voir que sa conservation et la découverte qu'on en fit dans ces derniers temps sont aussi des faits vraiment providentiels.

Avant tout, il est bon de savoir ce qu'on entend par une relique du Saint-Sang. Le Bulletin des Antiquités départementales ne saurait être ouvert aux discussions purement théologiques, on le comprend ; aussi il ne contiendra qu'un mot sur cette matière.

D'après plusieurs auteurs et en particulier d'après Mgr Malou, évêque de Bruges, il y a dans le monde très-peu de reliques du sang véritable et naturel de Notre-Seigneur. Et la plupart dont se glorifient les diverses églises de la chrétienté, proviennent du sang miraculeux qui a coulé de certaines hosties ou de certaines statues. La relique de Boulogne doit-elle être placée au nombre des premières ; a-t-elle été conservée intacte pendant la révolution ? Deux questions des plus importantes et que la brochure de M. Haigneré environne des lumières les plus vives. L'histoire à la main, l'érudit archiviste leur donne à toutes deux une réponse affirme dont je vais tracer un court résumé.

Le sang de Notre-Seigneur qui a coulé de toutes ses blessures à la flagellation, au couronnement d'épines, dans la voie de la croix et au crucifiement sur le calvaire, a été conservé à Jérusalem ou dans la Judée. C'est un fait admis sans contestation. Il s'agit donc de prouver pour la première thèse que le précieux sang vénéré pendant sept siècles dans la cathédrale de Boulogne vient réellement de la Palestine ou de la ville sainte de Jérusalem. Or ce fait repose sur des preuves incontestables.

On sait par une relation écrite vers 1134, que l'église de Notre-Dame a été dotée par Godefroi de Bouillon de précieuses reliques envoyées de Syrie ou de Palestine. Cette relation est confirmée par une charte de 1247. Une procession immémoriale, dont l'institution doit être reportée à une époque contemporaine de ces événements, atteste que la relique du Saint-Sang a été reçue par le clergé boulonnais, à l'endroit où fut bâtie la chapelle commémorative. La tradition du chapitre de Boulogne, consignée dans son martyrologe, en 1694, corroborée par les historiens des deux derniers siècles, est d'une clarté que rien ne saurait obscurcir. Le reliquaire lui-même est à lui seul une espèce de démonstration, puisque la critique archéologique lui assigne au moins six cents ans de date. D'un autre côté on ne peut citer aucun texte historique, ni aucune autorité qui diminue la valeur des témoignages invoqués à l'appui des croyances de l'église de Boulogne. Il faut en conclure que la relique vénérée depuis sept siècles dans cette église est le véritable sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cette insigne relique, digne non-seulement des hommages des fidèles, mais de leurs adorations, en la considérant dans l'humanité du Sauveur dont elle a fait partie, a-t-elle été conservée intacte pendant et depuis les jours orageux de la révolution française ?

Pour répondre à cette question, il suffit de rappeler le texte de la reconnaissance qu'en a faite Mgr Parisis, le 4 octobre 1858 : « Nous déclarons, dit l'illustre prélat, que ladite relique doit être tenue en même vénération qu'elle l'a été pendant sept siècles dans tout le pays. C'est pourquoi nous l'avons laissée dans son antique reliquaire, bien fermé, close d'un côté par un petit cristal avec un émail, où on lit cette inscription : *De sanguine Jesu-Christi.* »

Qu'on me permette de dire en quelques mots comment cette relique fut mise à l'abri des investigations des révolutionnaires. Je tiens ce touchant récit de la bouche même du prêtre dont la Providence s'est servie pour la conserver.

M. Ballin, mort curé-doyen de Fruges, le 14 février 1828, me disait, peu de temps avant de mourir, qu'il était heureux de se rappeler qu'avant de quitter Boulogne pour gagner la terre de l'exil, il avait enlevé de la cathédrale la relique du Saint-Sang et remise en des mains sûres ; que, depuis peu de semaines, il l'avait retrouvée à Bourthes, chez Mlle Noël, dans un parfait état de conservation, et qu'il avait l'espérance de la voir bientôt rendue à l'église de Boulogne, où elle avait été vénérée depuis le XIIe siècle. C'est seulement trente ans après que la précieuse relique fut canoniquement reconnue et replacée dans l'église de Boulogne.

Enfin, aujourd'hui elle retrouve sa place dans la nouvelle et charmante chapelle de Notre-Dame de Saint-Sang dont je viens d'esquisser l'histoire, d'après la belle monographie de M. l'abbé Haigneré.

ROBERT Ier, *comte d'Artois, fait ouvrir en 1247, en présence du Légat Apostolique et de Jacques de Dinant, évêque d'Arras, une cassette de reliques envoyées de Syrie, par Godefroi de Bouillon, à l'église Notre-Dame de Lens.*

ROBERT, comte d'Artois, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut en Notre-Seigneur.

Les hommes de la génération actuelle tiennent et racontent, d'après la tradition constante des anciens, que Godefroi de Bouillon, très-chrétien roi de Jérusalem, duc de Brabant, seigneur de Lens en Artois et comte de Boulogne-sur-Mer, par une prérogative d'amour spécial, a jadis doté et enrichi ses églises de Notre Dame de Lens et de Boulogne, de précieuses et miraculeuses reliques, qu'il s'était procurées dans les pays d'outre-mer, et qu'il avait, dit-on, réparties par moitié en faveur de chacune de ces deux églises ; que celles qui, dans ce partage, furent assignées spécialement à l'église de Lens, enveloppées de soir et enfermées dans une simple cassette, sont restées dans

cette même église, riche d'ailleurs en autres reliques, sans avoir été examinées jusqu'à présent.

C'est pourquoi, Nous, et Mahaut notre noble épouse, auxquels appartient, comme chacun sait, l'église de Lens, avons estimé que de si saintes Reliques ne devaient pas rester plus longtemps sous le boisseau, mais qu'il fallait les mettre sur le chandelier.

Aussi, en présence de Révérends Pères [Odon de Châteauroux], évêque de Tusculum, Légat du Siége Apostolique, et Jacques, évêque diocésain d'Arras, de nobles personnes, Henri, duc de Brabant, Guillaume, comte de Flandre, [Marguerite] sa mère, et [Béatrix] son épouse, toutes deux comtesses de Flandre, et de beaucoup d'autres barons, qui, à notre prière, se sont là réunis, nous avons fait ouvrir publiquement, à la face et sous les yeux de tous, ladite cassette, sur le grand autel de l'église de Lens, le lendemain de l'octave de la fête de saint Martin d'hiver [19 novembre].

Ladite cassette ayant été ouverte, on y a trouvé une grande quantité de saintes reliques, accompagnées de marques d'authenticité que tous les assistants ont pu voir, et qui ont paru dignes de foi ; de sorte que, pour fonder en l'honneur des saintes reliques un mémorial perpétuel de cette cérémonie, Monseigneur le Légat a ordonné qu'on célébrât désormais, chaque année, ce jour-là, dans notre église, une fête solennelle, par une messe de la sainte Vierge, avec soixante jours d'indulgence, accordés par lui, et quarante accordés par l'évêque d'Arras, et confirmés par le Légat, en vertu de son autorité Apostolique, à tous ceux qui ce jour-là visiteront par dévotion ladite église.

Nous prions en conséquence et nous supplions instamment tous et chacun de ceux qui auront connaissance de ce fait, de visiter notre église avec plus de zèle et de piété, pour l'amour de Dieu et de nous, et de lui accorder avec plus d'abondance le secours de leurs aumônes, jusqu'à ce qu'ils la voient achevée, et que lesdites reliques étant enchâssées dans l'or et l'argent, on les puisse contempler et baiser librement et sans obstacle.

Donné l'an de Notre-Seigneur mil deux cent quarante-sept, au mois de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 24 Janvier 1862.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le comte d'Héricourt par laquelle cet honorable membre informe le Comité qu'il s'occupe de la rédaction d'une notice sur l'ancien hôtel d'Artois à Paris, hôtel dont le donjon est un fort beau spécimen d'architecture. M. d'Héricourt ajoute que la description de ce monument se trouve dans Monstrelet, et l'on peut en consulter le dessin dans un ouvrage intitulé : *Description archéologique des monuments de Paris,* par M. le baron de Guilhermy. On remarque aussi deux belles planches dans l'ouvrage de M. Lenoir; mais cette publication est trop architecturale. M. d'Héricourt fera photographier cet intéressant édifice et donnera lecture de son travail dans une prochaine séance.

ANCIENNE ÉGLISE DE NEUVILLE-VITASSE.

M. Grigny fait hommage à la Commission du plan relevé d'après les fondations de l'ancienne église de Neuville-Vitasse.

Ce monument coupait diagonalement l'église actuelle (bâtie vers 1804), et son entrée était en regard de la chaussée Brunehaut. Il fut détruit pendant la Révolution.

La forme insolite de cette construction, la situation du clocher entre la nef et le chœur, avaient fait penser à M. Grigny qu'elle remontait à la période romane, mais il n'est guère possible d'acquérir de certitude à cet égard. Neuville était constitué en paroisse dès le commencement du XIIe siècle, au temps de l'évêque Lambert, et une bulle du pape Eugène III, du 4 février 1152, adressée à l'évêque Godescale, confirma à l'église d'Arras la possession de l'autel de *Nova villa* (Locrius, chron. belg.)

Vers 1229, Wistasse, sire de Neuville, chevalier, fondateur de l'abbaye du Vivier, à Wancourt (1227), établit dans l'église de Neuville la confrérie *des douze prêtres,* composée des curés du voisinage (1).

(1) Ms. du P. Ignace, supplément.

C'est sans doute pour recevoir cette association de prières, que le chœur a été allongé outre mesure.

CAVE ANCIENNE.

M. A. Parenty appelle l'attention de la Commission sur une cave avec galeries qui existe place de la Préfecture, ancienne maison de Damiens, sonneur.

Le Comité décide que M. Epellet sera prié d'examiner ces substructions et d'adresser un rapport accompagné de dessins.

DÉPÊCHES EN CHIFFRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

M. le comte d'Héricourt fait une communication qui intéresse vivement la Commission. Vers le milieu du XVIIe siècle, lorsque Richelieu avait, par la conquête de La Rochelle, dominé le parti protestant, lorsque la féodalité était déjà vaincue, il résolut de porter dans les provinces belges un coup énergique contre la maison d'Autriche. L'Artois fut le principal théâtre de la guerre. Ce fut, en 1639, que la ville d'Hesdin succomba ; trois maréchaux de France triomphèrent d'Arras l'année suivante. M. d'Héricourt a communiqué au Comité la clé qui servait à expliquer les dépêches en chiffres adressées aux gouverneurs et aux généraux, et cette communication qui apporte un jour nouveau sur l'histoire diplomatique, a été accueillie avec un vif intérêt. Il ne faut pas oublier, en effet, que la cour de France avait pendant près d'un siècle été soumise à l'influence de la politique italienne ; que sous le règne du faible Louis XIII chacun jouait à la conspiration, et même que les dépêches en chiffres servaient à cacher les désordres des gentilshommes. Ce document, qui mettait le cardinal Mazarin, l'élève et le successeur de Richelieu, en relation avec les généraux et les gouverneurs de toutes les villes du nord, présente un intérêt qui a été apprécié par les membres de la savante réunion.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 21 Février 1862.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante :

« Monsieur et cher collègue,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 10 courant. Il ne m'est pas possible de me charger du travail que la Commission des Monuments historiques a bien voulu me confier, sur la proposition de M. Parenty, relativement aux caves et galeries existant sous la maison du sonneur.

» Veuillez en exprimer mes regrets à M. le Président et le prier d'en charger un de nos collègues.

» Veuillez agréer, etc.

» Signé : EPELLET. »

CAVES ET SOUTERRAINS DE LA VILLE D'ARRAS.

M. d'Héricourt rappelle que plusieurs membres de la Commission ont précédemment visité les caves de la maison maintenant occupée par M. Hérard, à la *Fille d'Honneur*, et celles du tribunal ; il demande que l'on fasse pour les souterrains de la place de la Préfecture et autres qui existeraient en ville, ce que l'honorable M. Harbaville a fait précédemment pour les substructions de la Salle des Concerts, à Arras (1).

Cette demande est favorablement accueillie, le Comité s'occupera dans une prochaine séance des monuments à décrire.

M. le comte d'Héricourt donne lecture d'un travail historique sur l'hôtel élevé par les comtes d'Artois à Paris.

En voici le résumé :

Les comtes de cette province d'Artois, apportée en dot à Philippe II, par suite de son mariage avec Isabelle de Hainaut, eurent de nombreuses relations avec la ville de Paris. Ils firent construire un hôtel sur le terrain qui occupe maintenant la rue Française. Placé contre le mur d'enceinte construit par Philippe-Auguste, cet hôtel tenait d'une part à la rue Pavée, de l'autre à la rue Mauconseil, et s'étendait jusqu'à cette dernière rue.

Robert d'Artois, l'auteur de la guerre centenaire contre l'Angleterre, aimait beaucoup cette résidence où avaient habité ses pères, et il l'augmenta pendant les séjours qu'il fit à la cour.

Marguerite d'Artois, de Bourgogne et de Flandre, apporta cet hôtel à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Son fils Jean et Marguerite y firent d'importantes constructions qui furent encore augmentées par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne et d'Artois. Ce dernier y établit un donjon dont Monstrelet nous a conservé la description dans sa chronique.

A la mort de Charles-le-Téméraire, cet hôtel fut confisqué,

(1) Ce travail a été publié dans le Bulletin, tome Ier, page 128.

mais il fut réclamé par Maximilien en faveur de son fils Philippe; aucune réparation n'y fut faite et ces constructions tombèrent en ruines.

En 1543, François Ier fit diviser en plusieurs lots l'hôtel d'Artois, devenu un repaire de voleurs. Quelques-uns furent démolis, d'autres vendus à des particuliers qui les approprièrent à leur goût et à leurs besoins. Toutefois, l'un de ces lots fut donné à don Diégo de Mendoza, qui avait abandonné le roi politique pour le roi chevaleresque, et le donjon, qui convenait à son humeur guerrière, lui fut sans doute abandonné. Telle est la cause probable de la conservation de cet édifice.

En 1548, la confrérie de la Passion acheta une partie de l'hôtel pour y établir un théâtre; mais le Parlement lui défendit de jouer les mystères sacrés. Une nouvelle vente eut lieu à des artistes qui, plus tard, furent connus sous le nom de comédiens de l'hôtel de Bourgogne.

Après avoir fait la description du monument, M. d'Héricourt a montré que l'origine de la comédie française et celle de l'opéra-comique ont eu lieu sur le terrain dont il vient de rappeler les phases historiques. Une partie en est occupée aujourd'hui par le marché aux cuirs, marché provisoire depuis plus d'un siècle.

La Commission décide que ce travail sera imprimé dans la *Statistique monumentale*.

M. d'Héricourt ajoute qu'il lui a été impossible, jusqu'à présent, de faire photographier le donjon de l'hôtel d'Artois; il dépose provisoirement sur le bureau l'ouvrage de M. le baron de Guilhermy.

DÉCOUVERTE D'ANTIQUITÉS A AVESNES-LE-COMTE.

M. Harbaville annonce que M. Ledru a découvert à Avesnes-le-Comte diverses antiquités romaines, et que l'honorable membre se propose, à une prochaine séance, d'en faire le sujet d'un rapport à la Commission.

NUMISMATIQUE BÉTHUNOISE, PAR M. DANCOISNE.

M. d'Héricourt signale l'ouvrage intitulé *Numismatique béthunoise*, recueil historique de monnaies, mereaux, médailles et jetons de la ville et de l'arrondissement de Béthune, que vient de publier M. Louis Dancoisne. Le Comité, à l'unanimité, décide que l'expression de ses sympathies pour ce beau travail sera consignée au procès-verbal.

M. de Cardevacque donne lecture du travail suivant:

DESCRIPTION DE L'ANCIEN REFUGE DE L'ABBAYE DU MONT-St-ÉLOI, A ARRAS, JADIS HÔTEL DE CHAULNES.

Messieurs,

Dans une de vos excursions archéologiques, vous avez remarqué parmi les rares débris d'anciens édifices que renferme encore notre ville, l'ancien refuge de l'abbaye du Mont-St-Eloi, jadis hôtel de Chaulnes. Après avoir visité les bâtiments qui offrent d'intéressants détails de l'architecture civile des XIVe et XVIe siècles, votre savante Commission reconnut dans un examen sérieux qu'il y avait lieu de s'occuper de ces curieux restes.

C'est à M. d'Héricourt que fut délégué le soin de décrire ce monument. Notre honorable collègue avait accepté cette proposition, mais les nombreux travaux qui l'occupent d'une manière si utile pour notre histoire locale, les intéressantes publications qui viennent chaque jour enrichir nos collections, l'ont empêché jusqu'ici de s'acquitter de cette mission.

Quoique je sois encore novice dans la carrière parcourue avec tant de succès par M. d'Héricourt, c'est à moi que l'on a bien voulu confier l'exécution de ce travail. Je n'espère pas vous le présenter aussi complet que s'il sortait de ses mains, mais au moins y ai-je apporté tout le zèle capable de justifier votre bienveillante distinction.

Sur la place du Wetz-d'Amain, en face de l'hôpital actuel et précisément au lieu où l'on voit une construction nouvelle servant de halle à la viande, se trouvait autrefois un vaste bassin alimenté par les eaux du Crinchon. Derrière ce rempart, successivement restreint et définitivement comblé en 1812, s'élevait au XIIIe siècle l'hôtel de Chaulnes, véritable forteresse, encore reconnaissable de nos jours à ses tourelles, ses larges voûtes et ses murailles épaisses (1).

Nous voyons dans les annales du nord de la France que la famille de Chaulnes y joua longtemps un rôle important. Elle portait le nom d'une propriété située dans le Santerre. Les chartes du XIIIe siècle constatent déjà les largesses de ses membres à cette époque.

Jean de Chaulnes et messire de Boissy, seigneur de Chaulnes, arrosèrent de leur sang le champ de bataille d'Azincourt. La terre de Chaulnes passa successivement dans les maisons de Brimeu et d'Oignies. Jean de Brimeu, fils du seigneur d'Humbercourt, épousa mademoiselle de Chaulnes le 23 janvier 1425, et ce fut

(1) D'Héricourt et Godin, *Rues d'Arras*, tome II, page 429.

en faveur de Louis d'Oignies, chevalier, gouverneur de St-Quentin, que ce domaine fut érigé en comté en 1563 (1).

Il devint ensuite l'apanage de la maison d'Ailly et ne tarda pas à être élevé en duché-pairie, par suite du mariage de Charlotte-Eugénie d'Ailly, comtesse de Chaulnes, avec Honoré d'Albert, en 1619. Louis XIII voulut aussi récompenser la bravoure et les loyaux services de son fidèle serviteur.

Honoré d'Albert, connu d'abord sous le nom de Cadenet, était frère de Charles d'Albert de Luynes, favori de Louis XIII. Il fut successivement nommé mestre-de-camp et lieutenant-général du gouvernement de Picardie. Il devint maréchal de France en 1619 et fut duc en 1621. Nommé gouverneur de Picardie en 1633, Honoré se distingua en repoussant de ce pays les Espagnols qui l'avaient envahi. Nous le voyons le 3 août 1640, de concert avec les maréchaux de Châtillon, de la Meilleraye et du Hallier, sommer Arras de se rendre, et signer la capitulation de cette ville le 7 du même mois.

Son fils, Charles d'Albert, duc de Chaulnes, né à Amiens, fut ambassadeur à Rome et gouverneur de Picardie.

Michel d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, leur descendant, eût aussi le gouvernement de cette province. Il s'en démit en 1643 et obtint celui d'Auvergne, qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée en 1649 (2).

Cette famille est éteinte. Elle portait primitivement pour armes *d'or à 3 lions de sable* (3). Nous avons inutilement cherché à en retrouver quelques traces. Les nouveaux acquéreurs de cet hôtel, ou plus vraisemblablement les hordes révolutionnaires, les auront fait disparaître.

Le pouvoir de Chaulnes au commencement du xve siècle s'étendait depuis la porte de la cité jusqu'au moulin du Wetz-d'Amain (4). Il comprenait les deux côtés de la rue St-Jean-en-Lestrée. Les habitants qui demeuraient dans l'étendue de ce pouvoir étaient soumis à la juridiction du magistrat d'Arras. Les actes de justice étaient confiés aux sergents à verges qui étaient dispensés d'être assistés du sergent (5) de ce fief; ce dernier toute-

(1) De Cagny, *L'arrondissement de Péronne*, page 255.

(2) D'Héricourt, *Sièges d'Arras*, page 157 et suivantes.

(3) Roger, *Archives de la Picardie et de l'Artois*, tome I, page 330.

(4) On voit dans plusieurs dénombrements du fief de Chaulnes, rédigés les 30 mai 1436, 19 août 1533, 8 mai 1701, 22 février 1730 et 12 juillet 1739, quelle était son étendue.

(5) Nous avons retrouvé dans les registres mémoriaux de la ville

UNIV. OF MICH.

REFUGE DE St ÉLOI.

A ARRAS.

fois devait être présent à tous les actes qui s'y passaient, tels que *prise de corps, décret, exécution, exploits, mise de fait.*

Deux individus furent condamnés à 60 sols d'amende pour avoir scié de l'herbe sur le rempart derrière le refuge.

Vers le milieu du XVIe siècle, l'échevinage d'Arras céda à l'abbaye une ruelle située près de son hôtel, moyennant une reconnaissance annuelle de 30 sols.

Le fief de Chaulnes était exempt non-seulement de la juridiction de l'échevinage, mais même de celle du curé de St-Nicolas-en-Lattre. Les religieux qui tombaient malades où venaient à décéder étaient transportés à l'abbaye sans que ce prêtre fut appelé, soit pour l'administration des sacrements, soit pour la célébration des funérailles (1).

C'est vers cette époque qu'il devint une dépendance de l'abbaye du Mont-St-Eloi.

Ce monastère, qui avait acquis dès le XIVe siècle une très-grande importance, avait compris la nécessité d'avoir dans la ville et sous l'abri des remparts un refuge dans lequel il put sauver, pendant les guerres si fréquentes au moyen-âge, et ses trésors et parfois aussi la vie de ses religieux, que ne respectait pas toujours le soldat. Son abbé, Adrien Duquesnoy, avait d'abord acheté en 1313, dans la cité, une maison à l'enseigne des *Maillets d'Or*, et qui prit le nom de *Cloquant*. Il y avait bâti une chapelle dédiée à St-Vindicien, et qui resta debout longtemps encore après le départ des religieux pour un autre refuge. Autour d'elle s'étaient élevés des bâtiments d'habitation pour loger les moines en temps de guerre. Mais plus tard cet asile fut reconnu trop exigu, et l'abbé Jean Bulot acheta, en 1434, le pouvoir de Chaulnes, où il fit bâtir un refuge appelé encore de nos jours le *Refuge de St-Eloy*, laissant aux hommes d'armes de l'avoué, ou protecteur de l'abbaye, la défense des remparts et des tours du monastère.

d'Arras les noms de plusieurs sergents du pouvoir de Chaulnes.

Le 27 novembre 1471, Jehan Chevalier remplace Jean Delamotte, dit Degand, en qualité de sergent du pouvoir de Chaulnes.

Le 13 novembre 1477, c'est le tour de Jean Passez Fournier.

Pierre Delebarre, bailly du Mont St-Eloi, présente le 19 novembre 1732, au nom de l'abbé et des religieux, aux magistrats du conseil échevinal d'Arras, Adrien François Cannesson, bourgeois d'Arras, pour exercer l'office de sergent du pouvoir de Chaulnes. Ce dernier prête dans cette séance le serment accoutumé.

(Nous devons ces documents aux obligeantes communications de M. Guesnon.)

(1) Manuscrit du P. Ignace, Dict. du dioc. d'Arras, tome II, page 190.

Philippe, duc de Bourgogne, de qui relevait ce fief, leur en confirma la possession par ses lettres de 1435. Plus tard, vers le commencement du XVIe siècle, l'abbé Antoine de Coupigny, entrant dans le même dessein que son prédécesseur, agrandit ce refuge par l'acquisition qu'il fit de la maison des *Maillets*, qui y attenait.

Malgré ces sages mesures, l'abbé du Mont-St-Eloi ne trouva pas toujours, dans l'asile destiné à préserver ses religieux, un rempart efficace contre les vexations des chefs de parti qui se disputaient le pouvoir. Les provinces des Pays-Bas s'étant révoltées contre l'Espagne et les puissances confédérées, reconnurent l'archiduc Mathias et le prince d'Orange pour leurs chefs dans la guerre qu'elles soutinrent contre don Juan d'Autriche. En Artois, les patriotes accusant les Etats de la province d'être les partisans de don Juan, secouèrent le joug des autorités légales en 1578. Une émeute populaire livra une partie du pouvoir aux révoltés, qui s'en servirent pour nommer quinze tribuns ; et, ayant à leur tête les chefs des Verts-Vêtus, Ambroise Leducq et l'avocat Nicolas Gosson, ils emplirent les prisons d'Arras des citoyens les plus honnêtes et les plus riches. La noblesse et le clergé prirent la fuite. Les religieux du Mont-St-Eloi, qui s'étaient précédemment mis à l'abri dans leur refuge d'Arras, durent chercher à Douai une retraite plus sûre.

Nous voyons qu'un conflit s'éleva en 1612 entre les religieux du Mont-St-Eloi et l'échevinage d'Arras au sujet du pouvoir de Chaulnes. Le dossier de l'affaire fut remis entre les mains du sieur de Vert-Bois (1), mais rien n'indique l'objet de ce différend.

En 1630, l'abbé François Doresmieulx, avec le consentement de l'archevêque de Cambray, vendit à l'évêque d'Arras, Paul Boudot, la maison des *Maillets*, et employa le produit de cette vente à l'acquisition d'une maison située près du pouvoir de Chaulnes, et qui appartenait aux héritiers de Guillaume de la Rivière. On l'appela le petit refuge, pour le distinguer du grand. Il avait une communication avec celui-ci à l'aide d'un pont jeté sur le Crinchon au-dessous du moulin de l'abreuvoir de Wetz-d'Amain. Un nouveau différend survint entre l'abbé Toursel et le magistrat d'Arras, au sujet de l'exercice de la police dans l'étendue du pouvoir de Chaulnes. Le prélat du Mont-St-Eloi gagna son procès devant le Conseil d'Artois ; le magistrat en appela

(1) « Sy at este ordonne q. les besoingnes et pieches concernant » le différent contre Messieurs du Mont-St-Eloy touchant le pouvoir de » Chaulnes, seront mises es mains du Sr du Vert-Bois. »

(Du registre mémorial 1597-1676. (Résolution I) fo 108 vo Archives communales d'Arras).

successivement au Parlement de Paris et au Conseil d'Etat, sans pouvoir obtenir gain de cause (1).

Une troisième contestation s'était élevée en 1751 entre l'abbaye et les échevins d'Arras. Ceux-ci avaient vendu, après se l'être approprié, un terrain situé dans l'étendue du fief de Chaulnes, et dont une partie était occupée par les boucheries; une autre était comprise dans les remparts et fortifications de la porte de cité; le surplus formait la dépendance d'une maison relevant de ce fief, et chargée d'une redevance annuelle envers l'abbaye de deux chapons et douze deniers. Par suite d'un jugement rendu, l'acquéreur fut obligé de reconnaître les droits de l'abbaye et de lui solder annuellement la rente seigneuriale (2).

Enfin une transaction passée le 29 décembre 1775 entre l'abbaye du Mont-St-Eloi et l'échevinage d'Arras, vint terminer les différends relatifs à la juridiction du pouvoir de Chaulnes, et qui subsistaient depuis près de deux siècles (3).

Un des prélats du Mont-St-Eloi, l'abbé Lefebvre, termina ses jours à Arras en 1775. Son corps fut transporté au Mont-St-Eloi. Son successeur, Kilien Delecœuillerie, augmenta considérablement l'étendue de ce refuge, du côté de l'église paroissiale de St-Aubert.

Enfin il fut vendu nationalement le 6 août 1793 au sieur Louis Gorillot, moyennant la somme de 42,300 livres. Il avait été mis en vente le 23 juillet de la même année, mais aucune enchère n'ayant été faite, on avait dû ajourner l'adjudication.

Deux maisons situées rue des Gauguiers, et un terrain à l'usage de jardin potager, dépendant de cette propriété, avaient été vendus précédemment les 11 juillet et 17 mars 1791, au prix de 23,100 fr.

Ces constructions ont été conservées en grande partie, ce qui nous permettra d'entrer dans quelques détails à leur sujet. Rappelons auparavant que la loge maçonnique s'y établit au commencement de ce siècle, et faisons mention de la maison construite autrefois sur le bord du Crinchon, à l'angle de la place du Wetz-d'Amain. Elle formait le siége du fief du Gaule de Sançoire, appartenant à l'abbaye de St-Vaast, et fut incorporée dans le refuge de l'abbaye du Mont-St-Eloi, en 1757, par l'abbé Martin Lefebvre.

(1) Mss. du P. Ignace, mém. du dioc. d'Arras, tome VII, page 13.

(2) (Archives départementales) 1er inventaire des papiers de la ci-devant intendance de Flandre et d'Artois, liasse n° 12.

(3) Voir la transaction entre l'abbaye du Mont-St-Eloy et les mayeur et échevins d'Arras, au sujet de la dite seigneurie (29 septembre 1775).

Nous avons retrouvé aux archives départementales et dans nos recherches particulières un plan très-détaillé des bâtiments de l'ancien hôtel de Chaulnes; nous ne croyons pouvoir mieux le décrire qu'en nous aidant de la légende qui l'accompagne.

La porte d'entrée extérieure mérite quelque attention: elle est voisine d'un petit bâtiment latéral surmonté d'une tourelle; le mélange de pierres et de briques dont il se compose rappelle les constructions de la fin du XVIe siècle. Après avoir traversé une espèce d'avant-cour, on arrive à une seconde porte d'architecture plus remarquable. Son arcade, de forme ogivale, présente les caractères du XVe siècle. Au-dessus se trouve ménagée une niche de forme trilobée et protégée par un larmier. Il est lui-même surmonté par une baie géminée avec plate-bande et larmier.

A gauche, au rez-de-chaussée, se trouve une petite salle qui sert maintenant de loge de concierge. On y remarque une superbe voûte datant du XVe siècle: elle consiste en une seule voussure formée de quatre arceaux croisés, ornés d'une clef centrale. Nous l'avons cru digne d'être reproduite. Etait-ce la salle-basse d'une ancienne tour? rien ne vient confirmer cette opinion, d'autant plus, ainsi que MM. les membres de la Commission l'ont remarqué dans leur exploration, que le mur se continue sans rencontrer aucune trace de restauration plus moderne. Ce mur présente des caractères d'architecture différente, les baies affectent des formes appartenant aux XIVe et XVIe siècles, et on y remarque une entrée de cave dont le soubassement rappelle le XIIIe.

Deux énormes pierres bleues, sur lesquelles se voient des signes bizarres, que l'on prétend être maçonniques, ont été transportées il y a plusieurs années de la maison dite des Templiers, située sur la Grande-Place, dans la cour du refuge St-Eloi, probablement à l'entrée de l'une des anciennes loges maçonniques d'Arras.

L'aspect extérieur du bâtiment principal ne présente aucun détail digne d'être remarqué. Les fenêtres indiquent clairement le XVIe siècle, et justifient la date de 1551 que l'on peut lire sur le mur faisant face à la rue du Vingt-Neuf Juillet. Une autre date de 1441 se lit à l'ancrage de l'un des murs latéraux.

L'intérieur offre quelques particularités intéressantes. Une vaste salle dominée par une voûte portant la date de 1662, et enrichie d'une ornementation dans le goût de l'époque, rappelle le réfectoire des religieux. Les arcades venaient aboutir à un mur adossé jadis à la partie du rempart de la cité, que l'on appelait le Claque-Dent. A l'extrémité de cette salle on reconnaît facilement quelques constructions plus anciennes et remontant au temps de l'hôtel de Chaulnes.

Ce bâtiment se termine par de vastes greniers auxquels on parvient par un escalier d'une structure originale.

Les nombreuses dépendances et les grandes dimensions de ce refuge prouvent que la communauté toute entière pouvait y résider en temps de guerre. Le pont jeté sur le Crinchon établissait une communication entre le petit refuge et l'ancien hôtel de Chaulnes. Dans ce dernier se trouvaient le quartier abbatial et la chapelle de St-Vindicien, érigée sous Adrien Duquesnoy, Le corps-de-logis s'étendait au-delà du ruisseau.

Après quelques observations et le dépôt sur le bureau de divers dessins des édifices décrits par M. de Cardevacque, le Comité décide que ce travail sera publié dans le Bulletin.

ÉGLISE D'HEUCHIN. — DESSINS.

Le Comité, sur la demande de M. le Secrétaire, invite M. Robaut à se rendre à Heuchin pour y dessiner la façade de l'église de cette commune; le dessin précédemment fait par un frère mariste de St-Pol, et qui a été déposé sur le bureau, sera confié à M. Robaut à titre de renseignement.

ÉGLISES DES JÉSUITES D'AIRE ET DE SAINT-OMER.

Le Comité examine de nouveau la liste des monuments à reproduire dans la *Statistique monumentale;* il décide que M. Deschamps de Pas sera chargé de rédiger une double notice sur les églises des Jésuites à Aire et à St-Omer, et que ces deux monuments seront publiés dans la même livraison de la *Statistique.*

ÉGLISE D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE.

M. l'abbé Van Drival communique au Comité le résultat des recherches faites par M. l'abbé Pingrenon, curé d'Ablain-St-Nazaire, au sujet de la belle église de cette paroisse.

Ces recherches faites dans les archives du lieu viennent ajouter plusieurs faits importants à l'histoire déjà fort riche de la célèbre église d'Ablain. C'est ainsi que l'on a pu reconstruire, par la pensée, la triple crête en plomb qui ornait autrefois les trois toits de l'église, et sur laquelle la fureur aveugle de la Révolution s'acharna tout d'abord.

Tempus edax, dit-on souvent, et on ajoute avec raison : *Homo educior*. Cet adage se vérifie une fois de plus dans ce qui arriva alors, ce n'est pas le temps qui a détruit cette belle galerie, aujourd'hui à demi restaurée, ce sont les hommes, les hommes de 93. Ajoutons que c'est un homme, doué d'une énergie et d'une présence d'esprit bien remarquables, qui a sauvé, d'abord tout seul, avec quelques enfants, ce bel édifice, que les femmes vinrent ensuite prendre sous leur protection et conserver à notre

pays. Le nom de ce grand bienfaiteur de la contrée est sur les lèvres et dans le cœur de tous. Les détails de cette belle action et les moyens ingénieux et hardis employés par ce digne chrétien ont été recueillis avec soin, ils seront plus tard l'objet d'une relation spéciale.

L'église d'Ablain était fort riche avant la Révolution ; elle pouvait alors se suffire, même dans les cas extraordinaires. Son mobilier était très-remarquable ; on sait qu'il en reste encore quelque chose en ornements, dont les plus beaux ont été décrits et restaurés. Il y avait dans la tour une sonnerie de seize cloches, dont on a retrouvé tous les noms et l'histoire.

Les fonds baptismaux étaient en cuivre, aussi bien que le lutrin et les ornements principaux des autels. Il est question, dans les indications données par les mêmes archives, de deux grilles, l'une intérieure, l'autre extérieure, de nombreuses statues, entre autres de celles de tous les apôtres, de calices, de vases divers et d'autres objets sacrés en grand nombre.

En un mot, cette église était aussi riche à l'intérieur et dans les choses du culte qu'elle l'est dans son architecture et surtout dans son merveilleux portail.

Beaucoup de notes appartenant à l'histoire proprement dite, plutôt qu'à l'art chrétien, viennent s'ajouter à ces indications précieuses ; les unes et les autres seront mises en œuvre pour compléter le plus possible l'histoire et la description de l'église d'Ablain-St-Nazaire, déjà si bien traitées dans la *Statistique monumentale* par M. le comte d'Héricourt.

Sur la proposition d'un membre, le Comité autorise M. le curé d'Ablain-St-Nazaire à réimprimer la notice sur l'église de cette paroisse, publiée par la Commission dans la 8e livraison de la *Statistique monumentale*. M. le Secrétaire est en outre autorisé à remettre à M. l'abbé Van Drival plusieurs exemplaires de la livraison dont il s'agit.

INSCRIPTION DE LA PORTE SAINT-PRY A BÉTHUNE.

M. d'Héricourt fait connaître au Comité qu'il a communiqué à des épigraphistes de Paris, connus par leurs travaux, le fac-simile de l'inscription placée sur la porte St-Pry de Béthune, et qu'ils n'ont pu en déterminer le sens.

Depuis lors la Commission des Antiquités départementales a obtenu de M. le commandant du génie à Béthune que le badigeon soit enlevé ; un nouveau moulage a été exécuté par M. Robaut ; il faut constater que, malgré la persévérance des études, la lecture n'a point été plus satisfaisante. Le grès est si poreux, si strié que le nouveau moulage était encore plus illisible que ne l'était l'ancien. A moins que l'étude des archives de Béthune ne

fournisse de nouveaux documents, on peut donc regarder cette inscription comme illisible.

La Commission s'est donc contentée d'en ordonner le dépôt dans ses archives.

La Commission, considérant les services que M. de Caumont a rendus à l'archéologie, décide qu'elle s'associe à la souscription ouverte pour lui offrir une médaille comme souvenir de gratitude et de sympathie.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 26 Mars 1862.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Brassart, avocat à Douai, fait hommage à la Commission du tome Ier des *Souvenirs de la Flandre wallonne*, publié en 1861, avec prière d'en rendre compte dans le Bulletin.

ANALYSE PRÉSENTÉE PAR M. HARBAVILLE.

Il présente l'analyse de cet ouvrage qui a pour but de faire pour la Flandre wallonne ce que M. A. Dinaux a fait pour le nord de la France et le midi de la Belgique. Seulement, une circonscription si restreinte ne permettra pas aux éditeurs de recueillir une aussi ample moisson de documents historiques, et le champ de leurs investigations sera plus vite épuisé.

Le volume dont il s'agit contient dix-huit articles ou notices. Les plus remarquables sont :

1° Les *bannis de Douai*, article qui rappelle les franchises accordées à ces malheureux à l'époque de la foire de St-Rémy, et qui étaient annoncées par la plantation sur la grande place de l'arbre du *Banni-ban*; 2° Un *acte politique des échevins de Douai*, curieux document qui témoigne quelle était en 1199 l'indépendance de ces magistrats; 3° *Coup-d'œil sur quelques anciennes seigneuries*, notamment l'avouerie de *Rumaulcourt*, qui met en relief diverses coutumes peu connues.

M. le Secrétaire est chargé d'adresser à M. Brassart les remerciements de la Commission.

M. le comte d'Héricourt fait une communication que nous croyons pouvoir résumer ainsi :

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

Les travaux du chemin de fer nouvellement établi, les larges et profondes tranchées que l'on a ouvertes ont amené de riches et importantes découvertes archéologiques. Le territoire de Méricourt est connu depuis longtemps ; toutefois, on a peu profité des objets que la pioche du travailleur a mis au jour, parce que les ouvriers belges qui composaient cet atelier ont vendu presque toutes les découvertes. On dit que des fouilles faites à certains endroits, qui pourraient être signalés à la Commission des Antiquités départementales, seraient fructueuses.

A Bailleul-sir-Berthould, on a été plus heureux ; les ouvriers ont découvert un tombeau que l'on nous a déclaré gallo-romain ; il contient des cendres, des fibules et autres objets. Ce tombeau a été recueilli par l'un des ingénieurs les plus distingués de la Compagnie du chemin de fer du Nord, qui en a fait exécuter un dessin fidèle ; il le tient à la disposition de la Commission des Antiquités départementales ou du Musée de la ville d'Arras, si on lui en fait la demande.

On peut assurer que, depuis la belle découverte du tombeau mérovingien de Méricourt, qui est l'un des plus beaux ornements du Musée d'Arras, on n'a rien trouvé de plus complet dans nos contrées.

La Commission, après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Harbaville, Van Drival et Godin, charge M. d'Héricourt de rédiger ue rapport sur les antiquités découvertes à Bailleul et ultérieurement sur les fouilles faites dans le département.

MORT DE M. FÉLIX LEQUIEN.

M. Godin communique une lettre annonçant la mort de M. Félix Lequien, officier de la Légion-d'Honneur, ancien sous-préfet de Béthune, ancien député, conseiller-maître à la Cour des Comptes et membre de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, depuis son établissement en 1846.

Le Comité, à l'unanimité, décide que l'expression de ses regrets sera insérée au procès-verbal et transmise, par les soins de M. le Secrétaire, à la famille de l'honorable M. Lequien.

NOTICE BIOGRAPHIQUE A RÉDIGER PAR M. DANCOISNE.

Il est en outre arrêté que M. Dancoisne, membre de la Commission et ami du défunt, sera invité à rédiger, pour en donner lecture à une prochaine séance, une notice biographique sur la vie et les ouvrages de M. Lequien.

RAPPORT SUR LES DÉCOUVERTES FAITES A AVESNES-LE-COMTE PAR M. LEDRU.

M. Ledru lit le rapport suivant sur les découvertes d'objets anciens faites à Avesnes-le-Comte. Il s'exprime ainsi :

Sépultures franques à Avesnes-le-Comte. — Un des beaux sites du terroir d'Avesnes-le-Comte est le petit vallon désigné de temps immémorial sous le nom de Fonds-Dragon (1). Si surtout l'observateur se reporte à quelques siècles en arrière, il voit qu'à l'orient se déroulait comme elle se déroule encore aujourd'hui la vallée du Gy, bornée à trois ou quatre lieues par les hauteurs de Mont-St-Eloi, et un peu à gauche par celles qui s'étendent jusqu'à la route d'Arras à Béthune. Au couchant, des accidents de terrain formaient un aspect pittoresque dans les collines boisées qui encaissaient le val. Ces montagnes, en se rapprochant, limitaient le côté méridional à courte distance, tandis qu'au nord s'échelonnaient les habitations qui formaient Avesnes.

Dans les temps éloignés, les sépultures avénoises s'alignaient au Fonds-Dragon, peut-être ainsi dénommé parce que quelque génie ou divinité payenne à formes chimériques ou fabuleuses était réputée veiller sur les cendres des habitants. Quoiqu'il en soit, les tombes étaient reliées à la cité par un chemin (*via fossaria*). Cette voie se continuait au-delà des tombes et aboutissait non loin à un autre centre de population (*Fossarii*, aujourd'hui Fosseux). Dans des siècles entourés de ténèbres et que le hasard nous révèle comme notre origine, ne peut-on pas exprimer une hypothèse si naturelle ?

Alors un ruisseau courait limpide et sans bruit vers la Scarpe, longeant les deux côtés du Fonds-Dragon. En certaines années nous avons vu les sources se rouvrir dans ces lieux, sources du Gy, qui sont aujourd'hui reculées vers Lattre-St-Quentin et quelquefois plus loin.

Le ruisseau du Gy est surmonté du côté des sépultures par un petit versant sur lequel se faisaient les inhumatians. Les tombes paraissent disposées en une ligne principale allant de l'est à l'ouest sur un parcours de cent cinquante mètres. En deçà et au-delà quelques groupes de tombeaux ont été remarqués, mais sans dispositions bien régulières.

C'est à l'occasion de travaux ayant pour but l'extraction de silex pour les routes que les ouvriers ont rencontré sous leur pioche les premières poteries. Il est arrivé là comme ailleurs que pensant trouver des trésors dans ces vases ils les ont brisés

(1) Fonds ou vallons. Beaucoup de ces vallons existent sur le territoire.

et, déçus dans leur espoir, ils ont jeté au loin leurs tessons dans des amas d'argile où on n'a pu les retrouver.

Bientôt informé de ces faits, je m'empressai de courir aux mines. Je remarquai plusieurs tombeaux et recueillis quelques rares poteries qui ne m'ont laissé aucun doute sur leur ancienneté et sur leur provenance.

L'occasion était belle de servir la science. Mais je me heurtai vite contre une concurrence acharnée et malveillante. Néanmoins mon zèle, mes sacrifices d'argent et aussi l'attachement de nos bons ouvriers me laissèrent maître du terrain (1).

En examinant avec attention la coupe des terres, on remarque à la surface une couche de sol végétal brun de quinze centimètres d'épaisseur. Cette couche recouvre un banc d'argile jaune clair parfaitement homogène et superposé à environ deux mètres et demi à de beaux dépôts de silex, terrains tertiaires également riches en découvertes de squelettes et de fossiles antédiluviens. C'est dans cet argile que sont creusées les tombes à des profondeurs variables, mais la plupart à cent quinze centimètres du niveau du sol.

Les tombes sont dirigées généralement du nord-ouest au sud-est. Quelques-unes sont bien orientées, d'autres ont une direction transversale. Plusieurs sont à une plus grande profondeur sans pourtant présenter plus d'objets curieux. Elles sont la plupart oblongues, de un mètre cinquante à un mètre quatre-vingts centimètres de longueur, sur soixante à soixante-dix de large et autant de hauteur. Quelques-unes constituent un carré d'environ un mètre. On y rencontre beaucoup plus de charbons et de cendres dans les terres qui les recouvrent et on n'y retrouve pas comme dans les autres de vestiges d'ossements. On en a ouvert plus de quarante dont un certain nombre ne contenait aucun objet digne d'être recueilli.

Avesnes-le-Comte. Coupes de tombes. 1862.

(1) Ces découvertes ne me causèrent pas une grande surprise. Déjà dans des fouilles faites à Avesnes le-Comte, j'avais moi-même recueilli des débris de poteries romaines à une grande profondeur.

Les tombeaux se ressemblent à peu près tous. Si on les visite isolément, on remarque principalement la base ou couche inférieure et les parois.

Celles-ci sont formées d'un enduit grisâtre comme cendré qui rappelle la couleur et la nature du ciment romain. Très-probablement la tombe une fois creusée était plaquée sur toutes les faces de cet enduit. L'épaisseur de cette couche varie de deux à cinq centimètres. Elle se perd généralement en montant.

La base de la tombe est plus épaisse. Elle présente la même couche de ciment, des cendres et des charbons de bois. Quelques fosses contiennent des débris d'ossements et toujours la substance compacte des os longs, et notamment une portion de femur volumineux. Une seule sépulture contenait des dents, l'émail paraît encore frais et nacré.

Dans la coupe du fonds se voit encore une couche de fer rouillée épaisse en certains endroits, et dans laquelle on retrouve de gros et longs débris de ce métal oxidé et presqu'entièrement détruit. Plusieurs conservent encore des formes variées. Nous avons pensé que les morts étaient recouverts ou entourés de quelques armures ou bien d'objets à leur usage habituel. Nous avons noté aussi dans plusieurs une sorte de pâte très-dure, blanchâtre comme un solide mastic. Il se peut qu'une large dalle de cette nature ait été superposée à la tombe, et que le jour où cette dalle, ramollie par les siècles, aura fléchi sous le poids de la masse argileuse, elle se sera trouvée brisée en mille fragments. Cette pâte est de toute autre composition que les vases.

On a aussi recueilli des morceaux de bois qui nous ont paru être des débris de madriers ou planches échappés aux causes si nombreuses de destruction auxquelles ils ont été soumis, le moindre frottement les réduit en poudre.

Les objets découverts dans les tombeaux peuvent être divisés en armures, en bijoux et en vases.

Armures. — Les armures sont dans un état de destruction qui ne nous permet pas de bien les caractériser. Plusieurs ont la forme de fers de lance, de dagues ou poignards, de pommeaux d'épée. Des débris nombreux de matière très-dure et d'un poids remarquable font penser que ce sont des plaques de plomb provenant peut-être de cuirasses.

L'objet le plus curieux que les ouvriers trouvèrent de prime-abord fut une sorte de cloche en cuivre, dont un fragment nous a été représenté. A l'aide de ce fragment et des explications bien précises données par les ouvriers, nous sommes parvenu à le reconstruire dans un dessin qu'ils ont trouvé très-exact. Le frag-

ment en question, assez mince, présente un rebord inférieur retroussé à angle droit et estompé de festons saillants; son diamètre d'ouverture est de trente centimètres, sa hauteur d'environ trente-trois. Le sommet de cette espèce de coiffure ou casque était terminé par un objet ressemblant à un petit œuf de poule dont la partie supérieure formait un godet sculpté de quelques empreintes imitant des impressions digitales. A sa vue, ils le prirent pour un vieux chapeau, se le jetèrent de l'un à l'autre et finirent par le mettre en pièces.

Deux autres morceaux de cuivre oxidé et rongé présentent absolument les caractères et le diamètre du rebord du précédent. Nul doute que ce ne soient les débris d'un casque de même forme et de même métal.

Bijoux. — Une petite cassolette en fer est surmontée d'un buste de femme. La petite caisse servant à renfermer les parfums ou peut-être du poison est à la partie inférieure; elle a trois centimètres et demi de haut; elle est fort usée, et une partie de la figurine est détruite par la rouille.

Nous avons aussi trouvé un anneau ou bague pouvant s'adapter à un doigt de femme; elle est simple à joue unie et d'une assez forte épaisseur, son diamètre est de vingt-deux millimètres. On remarque un peu de gangue sur sa circonférence.

A côté se trouvait une épingle aussi en argent à tête épaisse et carrée. On y voit encore quelques traces de dorures; c'était en quelque sorte du vermeil.

Dans la même tombe se trouvaient également quatre bracelets incomplets et brisés. Le plus beau, presque complet, est très-ouvragé; il est formé d'une tige circulaire dentelée, entourée de chaque côté d'une guirlande festonnée de petits cercles, lesquels sont percés au milieu d'une petite ouverture ronde.

Les débris d'un second formaient une torsade. La moitié d'un autre, cercle épais, arrondi, sans dessins ni ornements, fermait par une charnière.

Enfin un autre plus mince également incomplet, sans ornement.

Ces quatre bracelets sont en cuivre.

Dans deux tombes nous avons trouvé plusieurs boucles, dont une plus forte aussi en cuivre; elles sont ovalaires et munies de leur ardillon. Près d'une boucle, la plus mince, se trouvait une plaque en cuivre carrée, de deux centimètres et demi, ayant évidemment appartenu à un ceinturon. Cette plaque a un côté antérieur ouvragé et un postérieur dans l'intervalle desquels nous avons trouvé une substance noirâtre et pourrie qui a dû être le cuir. Elle est percée vers un de ses bords de deux trous qui

communiquent à deux ouvertures semblables de son dédoublement, et quoique ne les ayant pas trouvés, nous sommes conduits à croire que deux petits clous à tenons unissaient la plaque en ceinturon. De semblables objets dont on n'appréciait pas bien l'emploi ont été rencontrés en bien des lieux de sépulture, et ils étaient généralement plus ouvragés que le nôtre (1).

Sur l'une de ses faces règne une sorte de croix de St-André, gravée par une sorte de petit zig-zag linéaire à traits anguleux et fort rapprochés. Sur le bord opposé aux deux trous indiqués ci-dessus, rayonnent quelques empreintes linéaires. Les bords sont à crans peu rapprochés.

Une longue tige en beau cuivre rouge offrant à ses deux extrémités deux ouvertures oblongues nous a paru devoir s'adapter à une double agrafe qui n'a pas été retrouvée.

Des médailles sont aussi venues donner un cachet de date précise à nos découvertes. Outre un Adrien trouvé en dehors des sépultures, on a extrait de l'une d'elles une monnaie de Constantin, petit module de bronze à tête laurée et frappée à Constantinople. Au revers, deux soldats soutiennent une enseigne avec l'exergue : *Gloria Romanorum.*

La seconde, aussi petit module en bronze, est un Constantin, tête casquée ; elle est un peu fruste (2).

En même temps que ces objets et d'autres qui ne méritent pas de mention spéciale, des vases nombreux garnissaient les sépultures. Ils sont en verre, en grès et en terre rouge.

Vases en verre. — Sans compter ceux qui ont été brisés par les ouvriers, nous en possédons cinq :

1° Une fiole à ventre assez épais à encolure mince, terminée par un large goulot ; elle est cannelée extérieurement dans un sens vertical ; hauteur, 0m,125, circonférence, 0m,28. Verre verdâtre.

2° Une coupe de forme demi-sphérique avec un léger rebord en haute lisse et unie partout. Verre verdâtre. M. l'abbé Cochet en décrit plusieurs semblables dans ses *Sépultures romaines et franques*, pages 190, 348, 423. Hauteur, 0m,065, circonférence, 0m,25.

Une autre brisée en plusieurs endroits, de même forme et de même dimension.

(1) L'abbé Cochet. — Dufresne de Metz.

(2) Nous devons à l'obligeance de M. Henri Colin la description exacte de nos médailles. On sait la valeur dont jouissent ses sentences.

3° Une coupe de la même forme, mais moins sphérique, en ce sens qu'elle se rétrécit vers le bas, ornée, dans sa moitié inférieure, de six filets saillants parallèles s'enroulant à larges festons autour d'elle.

4° Un fragment d'une coupe plus élevée de la même forme avec un rebord supérieur et une couronne de rudentures, recouverte au-dessous et sur toute son étendue d'héxagones formés par des filets saillants. Ces deux dernières verreries ou coupes méritent de fixer au plus haut point l'attention des amateurs ;

5° D'après le récit des ouvriers, celles qui ont été brisées différaient de celles-ci et n'étaient pas moins remarquables.

Vases en terre. — 6° Deux larges plats en terre rouge orangée s'élevant en pente douce de la base au sommet, sans autre décoration qu'un relief qui entoure le bord supérieur, étaient recouverts d'un beau vernis rouge qui s'est enlevé en grande partie par le lavage. Ces vases, comme d'autres que nous possédons, contiennent quelques objets granuleux, blancs, nacrés, adhérents, et qui nous ont paru des restes d'aliments y déposés. Leur diamètre est de $0^m,25$.

7° Une écuelle en terre rouge, brisée ; diamètre, $0^m,1$. Elle est unie et sans ornements.

8° Une autre petite écuelle rose, à pâte fine, qui était recouverte d'un beau vernis rouge, enlevé en grande partie par le lavage, entourée à sa partie inférieure de quatre lignes de pointillé disposées horizontalement avec un rebord supérieur assez élevé ; diamètre, $0^m,64$, hauteur, $0^m,065$.

9° Une urne en terre rouge, aussi à pâte fine, à panse arrondie, décorée de quatre étoiles à quatre lobes tracés en creux vers le milieu. Nous n'en pouvons préciser qu'approximativement les dimensions, car il en manque presque la moitié. Hauteur, $0^m,13$, circonférence de la panse, $0^m,24$.

10° Un vase sans manche (*lagena*), en grès fin, à large ventre, dont l'encolure se rétrécit en montant et se termine par un rebord. Elle était recouverte d'un vernis noir, dont une partie est encore adhérente. Hauteur, $0^m,20$, circonférence de la panse, $0^m,39$.

11° Un autre vase plus petit n'ayant presque pas d'encolure et terminée aussi par un rebord ; une partie de l'encolure est brisée. Hauteur, $0^m,155$.

12° Une urne en grès grisâtre recouverte d'un vernis noir un peu enlevé par un simple lavage et présentant une hauteur de $0^m,125$, une circonférence de $0^m,40$, son diamètre d'ouverture, $0^m,095$.

13° Une autre semblable. Hauteur, 0m,125, circonférence, 0m,352, diamètre d'ouverture, 0m,077.

14° Une autre en grès gris, mais d'un grain plus gros quoique plus flatteur, à formes un peu plus délicates et plus élégantes, sans enduit. Hauteur, 0m,11, circonférence, 0m,31, diamètre d'ouverture, 0m,062.

15° Un petit vase à forme d'urne, grès gris très-fin. Hauteur, 0m,066, circonférence, 0m,29, diamètre d'ouverture, 0m,10.

16° Un petit vase, forme globuleux, pâte grise brune. Hauteur, 0m,09, circonférence, 0m,33, évasement, 0m,055.

17° Une écuelle de grès gris, avec enduit noir. Hauteur, 0m,095, circonférence, 0m,62, évasement, 0m,16.

18° Une autre écuelle, même pâte. Hauteur, 0m,055, circonférence, 0m,54, évasement, 0m,15.

19° Une autre. Hauteur, 0m,07, circonférence, 0m,45, évasement, 0m,13.

20° Une autre. Hauteur, 0m,065, circonférence, 0m,45, évasement, 0m,12.

21° Une écuelle plus grande avec un rétrécissement supérieur surmonté d'un rebord élargi. Hauteur, 0m,09, circonférence, 0m,475, évasement, 0,14.

22° Une autre de même forme. Hauteur, 0m,105, circonférence, 0m,46, évasement, 0m,125.

23° Nous avons encore à noter le fonds d'un vase différent, dont la forme ne peut être signalée à cause de son état incomplet. Il présente des débris de manger exactement comme ceux du numéro 6, mais en plus grande quantité.

24° Les fonds ou bases de deux autres vases dont l'un devait être une grande écuelle, l'autre un vase à pâte fine et à large panse.

Nous possédons aussi beaucoup de tessons dont la plupart indiquent d'assez grands vases avec des filets circulaires. Ils sont en terre grisâtre recouverts d'un enduit noirâtre. L'intérieur de leur cassure semblerait faire croire qu'ils ont été au feu et qu'ils ont servi aux usages culinaires, d'autres sont en terre rouge.

D'autres écuelles et autres poteries que nous avons vues ne sont pas décrites ici, n'étant pas en notre possession.

Tous ces vases se font remarquer par l'étroitesse de leur base, laquelle consiste chez tous en un filet circulaire plus ou moins élevé et sur lequel ils reposent.

Dans une tombe, deux pierres à aiguiser l'acier se trouvaient à côté de débris de fer.

Plusieurs fragments d'un granit rougeâtre ont aussi été re-

marqués dans les tombes. Cette pierre étrangère au pays avait-elle quelques propriétés considérées comme sacrées? Nous ne saurions l'affirmer.

A l'extrémité occidentale des sépultures, nous pensions rencontrer une vaste tombe, et dans la couche noire et grise habituelle, ainsi que dans les terres superposées, nous avions remarqué beaucoup de charbons. Nous y avons trouvé plusieurs débris de cheval, entr'autres un omoplat et des dents, quelques morceaux de ciment très-dur, des débris de vases, de tuiles et de briques. Mais, en continuant les fouilles, nous avons vu s'étendre considérablement cette fosse; on peut l'appeler ainsi, car elle est située au-dessous du niveau des tombes. En outre, son côté méridional a un niveau plus élevé que celui du nord. Son étendue dans ce dernier sens, c'est-à-dire du nord au sud, est de plus de six mètres. Dans le sens opposé on a déjà mis à découvert les mêmes dimensions, et on n'est pas encore arrivé à l'extrémité ; peut-être les déblais ultérieurs nous diront si c'est l'emplacement d'une habitation, d'un temple ou d'une vaste tombe destinée aux chevaux des chefs ou des esclaves immolés à leurs funérailles.

A quelques mètres au nord des tombes et à soixante-dix centimètres de profondeur est une voie empierrée de quatre à cinq mètres de large. Outre une couche peu épaisse de silex, on y voit beaucoup de bizettes ou éclats de grès qui, évidemment, y ont été amenés de loin, car la contrée, c'est-à-dire le voisinage du cimetière, en est totalement dépourvue. Nous y avons trouvé beaucoup de morceaux de fer, une médaille fruste, des éclats de brique ou de tuile. Le peu qu'on a découvert de cette voie indique une direction dans le prolongement de la vallée ou du chemin d'Equarval (*Equorum vallis*). En effet, dans d'autres extractions de silex, la même voie, mais plus solide, a été remarquée à la Longuigneul, à côté d'habitations anciennes signalées par de vieux restes de maçonnnerie et de vastes amas de charbons de bois. Quoiqu'il en soit, le chemin d'Equarval, ou la voie romaine, se dirige sur nos anciens plans vers le Blanc-Mont, un peu au-dessous du lieu dit la Justice, pour de là se diriger en ligne droite vers Arras, par Montenescourt et Wagnonlieu.

Dans les endroits où elle a été mise à jour, on y voit encore l'empreinte des roues ou les ornières. Nous n'avons pas la prétention de voir là une route de premier ordre, mais elle est à celle-là ce que le chemin de grande communication est aujourd'hui à la route impériale.

Le dernier mot n'est peut-être pas encore dit sur nos découvertes. La Commission des Antiquités départementales peut être assurée qu'elle trouvera en nous le zèle le plus ardent pour

servir la science comme Avesnes-le-Comte y trouvera le plus soucieux instigateur de son passé.

Ne pouvons-nous pas déduire naturellement de ce qui précède les conclusions suivantes :

I. Les fosses carrées, la grande quantité de charbons et de cendres trouvés dans les tombes, l'absence d'ossements dans quelques-unes, attestent une époque où l'inhumation des morts se faisait concurremment avec l'incinération, celle-ci plus rare, l'autre beaucoup plus usitée.

II. La forme des vases, le vernis peu adhéreni qui les recouvre, leur pâte, qui manque de finesse dans beaucoup, leur poids assez considérable, indiquent assez l'époque de décadence de l'art céramique, c'est-à-dire l'époque franque. Nous pouvons ajouter à ces données la forme et la nature des beaux verres qui les accompagnent, et surtout la date précise que leur donnent nos médailles. Nul doute que les sépultures n'appartiennent à la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe. (An 290 à 350).

III. Les divers modes de sépulture, la voie romaine découverte en plusieurs endroits et très-fréquentée par la cavalerie, la médaille du haut empire trouvée dans la voie, les poteries romaines découvertes antérieurement dans l'enceinte de la bourgade (*Pagus*) assignent à Avesnes une importance et une ancienneté plus grandes encore que les sépultures et viennent confirmer l'opinion émise par notre savant et vénéré Président, M. Harbaville, que nous descendons bien évidemment d'une colonie romaine.

IV. La forme des sépultures et les découvertes que nous signalons méritent de fixer l'attention du monde savant.

V. Enfin, comme probabilité fort admissible, nous croyons que la prédication de l'Evangile dans la contrée aura fait abandonner le cimetière et les usages payens pour grouper les morts autour de notre vieille et intéressante église.

Je termine par un mot de reconnaissance bien méritée pour mes chers collègues, MM. de Cardevacque et Terninck, qui ont bien voulu me visiter pendant mes explorations et m'aider de leurs conseils, pour notre vénérable Président, M. Harbaville, et pour nos collègues de la Commission, qui ont accueilli avec un si bienveillant intérêt mes modestes trouvailles, pour M. de Linas et surtout pour Mlle Blazart, directrice de notre bureau de poste, qui ont mis si gracieusement à ma disposition leur talent iconographique.

A l'appui de son rapport, M. Ledru communique les dessins des objets décrits par lui.

Le Comité constate avec plaisir que les dessins ont été faits

avec beaucoup de goût, d'exactitude et de talent par Mlle Blazart, directrice des postes à Avesnes-le-Comte. Il décide aussi que le travail de M. Ledru, ainsi que les dessins des principales pièces de sa découverte, seront insérées dans le Bulletin.

M. le Président, organe du Comité central, adresse des félicitations et des remercîments à M. Ledru.

M. d'Héricourt fait connaître divers travaux en préparation pour l'histoire de notre pays. M. de Coussemaker, très-connu par ses travaux sur la musique moyen-âge, prépare un mémoire sur Adam de la Halle, l'un de nos plus célèbres trouvères. Un manuscrit de la bibliothèque communale lui a fourni des variantes aussi nombreuses que remplies d'intérêt.

M. Kervyn de Lettinhove, de l'Académie royale de Belgique, lauréat de l'Académie française, doit prochainement donner une nouvelle édition de Chastelain.

Cet auteur, né en 1404, mort à Valenciennes en 1474, fut panetier, puis écuyer de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Il a laissé, sur les évènements dont il a été témoin, une intéressante chronique publiée diverses fois, notamment par Buchon, d'après le manuscrit d'Arras. Toutefois, dans le classement des manuscrits de ce dépôt, M. Quicherat reconnut que l'autographe de cette chronique n'avait pas été suffisamment étudié, et il signala dans un article inséré dans la bibliothèque de l'Ecole des Chartes l'importance de diverses variantes qu'il avait relevées.

Dans le même temps, M. le major Renard découvrait dans la bibliothèque du Vatican, à Rome, un autre manuscrit également autographe, qui avait été donné à ce dépôt par Christine de Suède.

Dans le but de faire connaître les auteurs nationaux et de faciliter les recherches historiques, le gouvernement belge a voté l'impression de nos anciens chroniqueurs ; le choix en a été laissé à M. Kervyn de Lettenhove, dont le savoir ne le cède qu'à l'activité. On a donc la certitude que, dans un temps peu éloigné, on possédera une chronique complète et exacte des événements dont Chastelain a été le témoin.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 2 Mai 1862.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PIERRE TOMBALE DE L'ÉGLISE DE CROIX.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau, au nom de M. Gustave de Hauteclocque, le dessin d'une pierre tombale bien conservé qui existe dans l'église de Croix. Sur cette pierre sont gravées les armoiries de la famille de Pippemont et celles de Fiennes ; les premières sont couronnées d'un casque ayant un oiseau pour cimier. Il est impossible d'en dire les couleurs : elles sont à deux chevrons superposés surmontées d'une bande ou chef. On lit l'inscription funéraire suivante : « Ichy devant gist noble hoe » Jacques de Pippemont, vivant escuyer, sievr dvdit liev, Croix » Faviep, et leqvel trespassa le 24e de decembre 1611. »

Au-dessous se trouve l'écusson bien connue de la maison de Fiennes : d'argent au lion de sable ; toutefois il porte un écartellement qu'il nous est difficile de blasonner. On lit au-dessous l'inscription suivante : « Ichy gist aussi noble damoiselle Phi- » lippe de Fiennes, femme dvdit sievr, laqvelle trespassa le ... »

Les huit quartiers de noblesse dont les écussons se trouvent bien conservés sont Pippemont, Lorfebvre, Volles, Francières, Fiennes, Bencthum, Grospré, Fléchin.

Nous ne connaissons rien, dit M. Godin, de la famille de Pippemont ; celle de Fiennes était, on le sait, une des plus anciennes du Boulonnais, et Eustache, qui en était le seigneur, accompagna Godefroi de Bouillon à la conquête des saints lieux. Moreau de Fiennes fut nommé connétable de France en 1356 ; dans sa vieillesse, il se démit de sa charge en faveur de Duguesclin.

Des remercîments seront adressés à M. Gustave de Hauteclocque par les soins de M. le Secrétaire.

PLAQUE D'ARGENT REPRÉSENTANT SAINT-JÉRÔME.

M. A. de Cardevacque communique une œuvre d'art très-intéressante ; c'est une plaque d'argent repoussée et ciselée. Elle

représente St-Jérôme agenouillé dans sa grotte ; à ses pieds se trouve le lion qui lui sert d'attribut ; un livre fermé surmonté d'une tête de mort achève de le caractériser, il en sort l'arbre de vie au trône aussi noueux que vigoureux dominé par le christ en croix. Il est facile, comme on le voit, d'expliquer ce sujet religieux. Toutefois, une difficulté se présente. On remarque dans le fond une élégante maison à laquelle est annexé un moulin à l'eau. L'artiste a-t-il voulu donner un sens symbolique à ce moulin ? est-ce un caprice, ainsi qu'on en a maints exemples ? Quoiqu'il en soit, cette plaque d'argent, qui a dû servir de fermeture à un reliquaire, est du plus haut intérêt.

On prétend que cette œuvre a été travaillée par Charles-Quint, lorsque, fatigué d'avoir gouverné cet empire si vaste que, selon l'expression d'un historien, le soleil ne s'y couchait jamais, il chercha du repos dans la solitude de San-Just. M. de Cardevacque a mis sous les yeux de la Commission un certificat signé de l'un des prieurs de cette pieuse maison qui affirme le fait que nous venons de rapporter. On savait que le puissant empereur s'était occupé d'horlogerie, mais, jusqu'à présent, nul historien n'avait parlé de son talent de ciseleur. M. l'abbé Van Drival, dont on connaît l'érudition, s'est chargé de faire un rapport sur cet intéressant sujet.

Dans la même séance, M. d'Héricourt a communiqué un plan ancien de la commune de Souchez. Quoiqu'une écriture moderne ait tracé la date de 1626, il est probable qu'il est antérieur à cette époque. Ce plan est curieux à divers points de vue. Il représente la tour au centre de l'église, tandis qu'elle est maintenant à l'une des extrémités ; on s'explique de cette manière comment la partie la plus élevée de cet édifice est la plus ancienne. C'est une nouvelle substruction ; on sait en effet que plusieurs archéologues avaient déclaré que le moyen-âge ne présentait aucun exemple de ces sortes de travaux. L'ancien château de Souchez, que Meyer prétendait avoir été détruit au XIVe siècle, s'y retrouve avec son donjon et ses fortifications. M. d'Héricourt a également montré un calque-copie qu'il a fait faire pour sa collection et qui a été exécuté par M. Robaut avec un soin, on pourrait même dire une perfection qui donne à la copie une valeur au moins égale à l'original.

HÔTEL D'ARTOIS A PARIS.

M. le comte d'Héricourt donne de nouveaux renseignements sur l'hôtel d'Artois à Paris. Cet hôtel est, comme on le sait, au centre d'un quartier très-peuplé ; les rues sont étroites, l'air et la lumière y pénètrent difficilement. Il serait heureux qu'un projet déjà soumis à M. le Préfet de la Seine reçut son exécution : ce serait de former un square dans ce quartier. L'hôtel d'Artois

isolé en formerait l'ornement. Déjà plusieurs architectes se sont occupés de cette question importante, espérons donc que la solution ne s'en fera pas longtemps attendre.

RAPPORT SUR LA PORTE SAINT-PRY A BÉTHUNE.

M. le comte d'Héricourt lit un rapport sur la porte St-Pry à Béthune. L'honorable membre s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Vous avez renvoyé à mon examen le calque d'une inscription qui se trouve sur la porte St-Pry de Béthune. Il importe, en effet, que le souvenir en soit conservé, c'est la preuve que nos investigations se portent sur tous les points de notre histoire locale, que vous justifiez votre titre de Commission des Antiquités départementales, et que, selon la pensée du fondateur de notre Commission, M. Desmousseaux de Givré, il n'y aura, dans le pays, aucune pierre intéressante qui n'ait été soumise à votre examen.

» La ville de Béthune doit surtout appeler votre attention ; n'est-ce pas elle qui nous présente, dans le nord de la France, l'histoire municipale la plus curieuse à étudier ? Ce n'est point en effet par la violence que les bourgeois de cette ville ont obtenu leurs libertés municipales : ils les devaient à la libéralité de ces seigneurs qui versèrent leur sang dans les plaines de l'Orient et qui répétaient aux échos lointains les chants harmonieux composés sur les bords de la Biette.

» L'archéologie nous donne aussi à Béthune des souvenirs intéressants : c'est l'antique château maintenant détruit et dont on suit encore le dessin sur le sol, c'est l'enceinte de Béthune avec ces vieilles tours respectées par le génie de Vauban, c'est la porte du rivage, encore connue sous le nom de porte des Vignes, avec sa date du XVIe siècle, son élégance et sa gracieuse ornementation. Vous nous avez permis, Messieurs, de faire connaître ce beffroi dont M. Léon Gaucherel a fait l'une des plus jolies planches de notre *Statistique*. Nous espérions donc, sur cette porte St-Pry qui mettait en relation les seigneurs de Béthune et les comtes de St-Pol, faire une étude sérieuse. Un capitaine du génie avait eu l'obligeance de prendre un estampage de l'inscription qui se trouve à son fronton ; il était donc difficile d'obtenir une plus grande exactitude.

» Les caractères sont du XIVe siècle, ils ne remontent donc point à une date tellement ancienne qu'on ne puisse les lire. Nous devons cependant avouer l'insuccès de nos efforts ; nous nous sommes adressé à des savants sans rivaux pour la paléographie, ils n'ont pas obtenu de meilleurs résultats. Qu'est donc l'inscription de la porte St-Pry.

» D'après les caractères qu'on peut lire, elle n'aurait qu'un sens banal ; la traduction paraît être : *Frappez et on vous ouvrira, ai ouvrée al cop* ; en-dessous et dans la ligne inférieure on lit : *Jehan le M.*, c'est-à-dire le maçon qui a construit ou fait exécuter ce travail.

» Pourquoi cette inscription est-elle illisible ou du moins présente-t-elle tant de difficulté de lecture ? C'est que le badigeon accumulé depuis plusieurs siècles a enlevé aux lettres leur forme.

» Dans ces conditions, Messieurs, nous proposons de réclamer de M. le Préfet du Pas-de-Calais l'autorisation de faire évider ces caractères : que la pierre devienne ce qu'elle était au XIVe siècle. M. le comte de Tanlay est trop ami des arts pour nous refuser son concours, et nous connaîtrons enfin la plus vieille inscription murale qu'ait conservé le département du Pas-de-Calais.

» Nous remettrons donc à un prochain rapport la description de cet intéressant monument. »

La Commission, s'associant aux conclusions du rapport, charge son Secrétaire d'en adresser une copie à M. le Préfet.

CARTE ARCHÉOLOGIQUE DU PAS-DE-CALAIS. — PROJET.

M. Harbaville donne lecture du rapport suivant sur un projet de carte archéologique du Pas-de-Calais ; l'honorable membre s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» J'ai eu l'honneur de vous soumettre dans notre assemblée générale du 11 août 1859, un projet de carte archéologique du Pas-de-Calais. Vous vous êtes réservé d'examiner mûrement cette question, mais maintenant que plusieurs départements sont entrés dans cette voie et possèdent déjà leur carte archéologique, l'idée est mûre pour donner suite à ma proposition. Je vous soumets donc le cadre développé du projet, divisé en dix-neuf catégories de monuments appartenant à deux cent quarante localités ; chaque catégorie est distinguée par un signe particulier.

» A vous, Messieurs, d'améliorer et de compléter mon projet.

» Je propose, en conséquence, de consacrer une prochaine séance à l'examen du projet. »

Le Comité témoigne sa gratitude à M. le Président pour ce travail, résultat de longues et savantes recherches, et décide qu'il sera autographié s'il y a lieu, et remis à ceux des membres de la Commission qui désireraient l'étudier et soumettre leurs observations.

CLOCHE DE LA PAROISSE D'HÉRICOURT.

M. le comte d'Héricourt fait connaître à la Commission qu'il existait dans l'église d'Héricourt, près de St-Pol, une cloche du XVIe siècle. Elle était peu élevée comme celles de cette époque, et comme nous en donne un exemple la cloche dite du Sang ou du Voisin à Arras; sa hauteur n'était que de 0m,65, sur une circonférence de 2m,21. Elle portait une inscription dont la hauteur des lettres était de 0m,015. On lisait sur cette cloche: *Laudate eum in cimbalis bene sonantibus. Laudate in cimbalis; jubilationibus laudet dominum; et me fit Jaspro Munier*, 1569. Cette inscription était en deux lignes circulaires; chaque mot était séparé par deux feuilles unies.

M. d'Héricourt rappelle que la terre de ce nom a longtemps appartenu à la famille d'Héricourt, qui fournit plusieurs hommes d'armes et notamment le fondateur de l'abbaye de Soissons. Dès le XVIe siècle, elle passa dans la famille de Servins d'Héricourt, qui la possède encore (1).

MANUSCRIT CONCERNANT LA FAMILLE DE LONGUEVAL.

M. le comte d'Héricourt soumet à la Commiseion un manuscrit de dom Gosse, abbé d'Arrouaise, contenant des détails fort curieux sur l'ancienne famille de Longueval. Nous croyons pouvoir résumer ainsi cette communication :

Il existe encore, dans les villages d'Angres et Liévin, des représentants de l'illustre famille de Longueval, l'une des plus anciennes de l'Artois, puisqu'on en connaît des membres avant les croisades. L'une des branches de cette famille, sous le titre de comtes de Bucquoy, jeta un grand éclat au XVIe siècle et occupa les plus hauts emplois sous Maximilien et Charles-Quint.

(1) Un sentiment de convenance qu'on comprendra facilement n'a point permis à notre collègue de rappeler les illustrations de sa famille; nous nous bornerons à dire que la famille de Servins d'Héricourt, originaire d'Italie, ne vint en Artois qu'au milieu du XVe siècle, et qu'elle contracta des alliances avec la maison de Béthencourt. Quelques années plus tard elle achetait une partie de la terre d Héricourt qu'elle posseda en entier. Serry de Servins d'Héricourt fut blessé à la prise de Lens; Alexandre, lieutenant au régiment de la Reine, fut tué au siége de Turin. Cette famille a fourni à l'armée d'autres hommes d'armes; elle eut des religieux de St-Bertin et d'autres ordres; elle reçut des lettres de chevalerie et, au mois d'août 1779, Louis XV lui concéda, par lettres-patentes, le titre de marquis. La famille de Servins d'Héricourt avait ses entrées aux Etats d'Artois. Elle a fait ses preuves de noblesse pour l'ordre de Malte. Ses armoiries sont d'azur au croissant d'or, placé entre cinq étoiles, d'argent 3 et 2. (*Note du Secrétaire.*)

Elle a encore des représentants en Allemagne. Plus modeste, la branche établie à Angres vit de son travail; cependant elle tient à ses titres et même, en 1770, elle obtint de l'élection d'Artois une sentence qui reconnut l'authenticité de sa noblesse. La nouvelle loi appela son attention; un de leurs parents est officier et ils ne voulaient pas qu'on lui déniât le droit de porter ce nom illustre. En mettant en ordre les papiers de cette famille, M. d'Héricourt vient de faire une découverte des plus intéressantes pour les sciences historiques: c'est la généalogie de la famille de Longueval, non point une filiation sèche et aride comme on la rencontre partout, et notamment à la bibliothèque d'Arras dans les manuscrits de Lepez, mais une généalogie comme les faisait Duchesne, avec récits historiques, citations d'auteurs et surtout pièces justificatives. Elle est due à dom Gosse, de l'abbaye d'Arrouaise, auteur d'une excellente histoire de cette maison. Une simple mention de ce manuscrit se trouve dans un ouvrage intitulé: *Essais posthumes en vers et en prose*, par un Belge, page 40; mais depuis lors on en avait perdu la trace. Cet énorme in-folio, qui contient plus de 600 pages, en a au moins 300 consacrées aux pièces justificatives; ce sont pour la plupart des chartes tirées de l'abbaye d'Eaucourt, dont les archives se trouvent à Reims, et d'autres monastères maintenant détruits.

Il serait à désirer qu'une copie de cet ouvrage, que recommande l'intérêt historique ainsi que l'érudition de l'auteur, fût placée dans la bibliothèque communale ou dans les archives départementales.

M. le Président remercie M. d'Héricourt de cette intéressante communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Séance du 6 Juin 1862.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le docteur Ledru fait connaître que récemment des sépultures anciennes ont été découvertes à Villers-Châtel, qu'il s'est mpressé de se rendre sur les lieux et de recueillir auprès des

ouvriers de nombreux renseignements sur la situation, la construction de ces tombeaux et aussi d'acheter une partie des poteries et des fioles en verre retrouvées et qu'il dépose sur le bureau.

TOMBEAU GALLO-ROMAIN DE VILLERS-CHATEL.

Dans les premiers jours de juin 1862, dit M. Ledru, un ouvrier, réglant les accôtements du chemin de Villers-Châtel à Mingoval, découvrit contre la haie d'un manoir de ce premier village quelques grès peu profonds formant un polyèdre régulier à six faces. La démolition de ce monument fit voir qu'il était composé de six dalles en grès, plates, régulieres, bien équarries, sans avoir été finement piquées. Ces dalles offraient les dimensions suivantes :

Dalle inférieure	Longr, 1m,60	Largr, 0m,90	Epaisr, 0m,125
Dalle supérieure. . . .	Id., 0m,90	Id., 0m,85	Id. Id.
Dalles latérales.	Id., 1m,60	Id., 0m,78	Id. Id.
Dalles des extrémités.	Id , 1m,00	Id., 0m,80	Id. Id.

Le tombeau était dirigé du sud au nord.

Le sol de Villers-Châtel ne renferme pas de grès, mais les environs, notamment Camblain, Cambligneul et Villers-au-Bois en sont suffisamment pourvus.

La tombe contenait des ossements renfermés dans un grand vase en terre. D'autres étaient en dehors de ce vase ; ces derniers non calcinés nous ont paru appartenir à des animaux sacrifiés aux funérailles du mort, une vertèbre était bien évidemment celle d'un animal de la force d'un petit chien ou d'un chat.

Il y avait outre la grande urne qui ne nous a pas été représentée, mais qui nous a été promise et que nous destinons au Musee d'Arras, d'autres vases en terre et en verre.

Parmi les premiers on remarque un pot en terre rouge à forte panse, à encolure ornée d'une anse et de quelques filets circulaires. Sa hauteur est de 215 millimètres ; l'anse était décollée.

(Il est au Musée d'Arras.)

Une écuelle à long manche en terre noire et une quantité d'autres tessons dont plusieurs fonds de beaux vases à pâte fine et quelques beaux rebords indiquaient des écuelles et des lacrymatoires.

Les verres se composaient : 1° D'une fiole à quatre pans carrés, à partie supérieure cintrée et munie d'un goulot. Sa hauteur est de 85 millimètres.

(Elle est au Musée d'Arras.)

2° D'un petit vase arrondi à rebord supérieur, haut de 45 millimètres, ressemblant à un œuf dont les deux extrémités seraient tronquées.

(Au Musée d'Arras.)

3° De nombreux débris de très-jolis vases ou de fioles très-minces ornées de filets multicolores jaunes et bleus. Ces morceaux très-délicats dénotaient un assez grand luxe de fabrication et eussent constitué une de nos plus magnifiques trouvailles s'ils n'avaient été maladroitement mis en pièces. Là comme dans bien d'autres circonstances une cupidité sauvage a poussé sur ces objets les avides curieux présents à la découverte, et des objets du plus grand prix ont été convertis en un instant en débris et en tessons qu'ils nous ont cédés pour quelques sous.

Beaucoup de débris de fer rongés par les siècles se trouvaient également dans le tombeau. Beaucoup n'offraient plus de formes reconnaissables. Un seul nous a paru être une poignée d'épée.

Une monnaie en bronze présentait bien visibles l'effigie de Marc-Aurèle et son inscription ; elle donne un cachet de date à cette tombe qui ne peut être postérieure à la moitié du second siècle de notre ère.

Sépulture par incinération, elle est éminemment curieuse par les beaux vases en verre qu'elle contenait. Elle a plus d'un point de contact avec celles que nous avons trouvées à Avesnes-le-Comte, sinon par la forme des vases au moins par leur texture. Elle dénote une origine ancienne au village de Villers-Châtel,

qui, d'après sa dénomination même, aurait toujours été le siége d'un établissement militaire.

Villers-Châtel fut fortifié et fortement occupé par les troupes de Charles VI en 1414, pendant le siége d'Arras. Son château présentait un appareil de défense par ses tours et ses fossés, tel que, plus d'une fois, les gens du pays y trouvèrent leur salut. Les nobles familles de Habarck, de Lens et d'Egmont l'ont habité au XVIe siècle. Plus tard il eût le sort de tant d'autres, il fut renversé par le marteau des démolisseurs, à l'exception d'une belle tour qui subsiste encore.

Il est aujourd'hui la résidence de M. de Florimond, à qui nous devons la conservation de plusieurs des objets décrits dans cette courte notice.

Une pièce de monnaie que, d'après les caractères, la Commission attribue à Marc-Aurèle, est également communiquée par M. Ledru.

La Commission remercie M. Ledru de cette intéressante communication et décide que les objets déposés sur le bureau seront remis, par les soins de M. le Secrétaire, au Musée d'Arras, avec l'indication des lieux où ils ont été découverts. M. Ledru ajoute que cette mesure lui permettra de recueillir tous les objets que, chaque jour, l'on rencontre dans les environs d'Avesnes, et que cette vitrine sera remplie en peu de temps.

A ce sujet la Commission tout entière exprime le vœu que M. le Préfet veuille bien recommander d'une manière toute spéciale à MM. les Sous-Préfets, Maires, ingénieurs, agents-voyers, architectes et autres fonctionnaires ou employés chargés de surveiller ou de diriger des travaux de construction, d'informer immédiatement l'administration préfectorale des découvertes de monuments anciens qui pourraient être faites, et d'empêcher par tous les moyens en leur pouvoir la détérioration des objets retrouvés.

M. l'abbé Van Drival rappelle que Mgr Parisis a fait rechercher et transcrire par MM. les curés de son diocèse les renseignements historiques et archéologiques, manuscrits ou traditions sur leurs paroisses respectives, et que la plupart des notices envoyées à l'évêché sont curieuses, intéressantes.

MONNAIE GAULOISE. — VALLÉE DE CARENCY ET DE SOUCHEZ

M. d'Héricourt dépose sur le bureau une médaille gauloise en or; elle présente en effigie un cheval libre, avec tous les caractères de l'énergie et de l'activité; à l'avers on voit sept points saillants qui paraissent simuler des étoiles. Invité par ses col-

lègues à donner quelques explications, l'honorable membre rappelle que la vallée dans laquelle a été trouvée cette monnaie est très-ancienne. Soit que l'on accepte l'opinion de M. Harbaville, faisant dériver le nom du village de Carency du mot *Carex*, c'est-à-dire roseau, soit qu'on se reporte à la sienne, *Kar-en-cy*, d'après Bullet, pierre sur la source, soit qu'on ne veuille voir dans le mot Carency, avec les philologues allemands, que *voie de charriot*, et pour complément le *Carieul*, point d'accord ou de détour, on ne peut nier l'antiquité de la vallée de Souchez. Ce village n'est-il point près, en effet, de ceux de Vimy, de Givenchy, etc., dont la terminaison indique également une origine ancienne? Souchez se trouvait dans la Gohelle (pays de bois) dont l'origine est essentiellement celtique, car la Gohelle est désignée comme l'un des pays les plus importants du nord des Gaules.

M. d'Héricourt, après avoir rappelé que son regrettable collègue, M. Hermand, de St-Omer, n'avait point voulu traiter la numismatique celtique, et après avoir parlé du travail de son ami, M. Dancoisne, d'Hénin-Liétard, a exprimé la pensée que cette médaille, fréquemment trouvée dans le pays, appartenait à la région des *Remi*. Il a prié la Commission d'en faire hommage en son nom au Musée de la ville d'Arras, dont il a été pendant quelque temps le secrétaire général.

M. d'Héricourt ajoute que puisqu'il a parlé du village de Carency, il croit utile de constater l'état déplorable dans lequel se trouve la tour. Ce monument, qui date du XVIe siècle, rappelle de précieux souvenirs. Carency a été possédé par les plus anciennes familles de France, les de Béthune, les de Chatillon, les de Condé ; il a eu un gouverneur de la Flandre, lorsque Philippe-le-Bel en eût fait la conquête ; enfin, au XVIe siècle, il appartenait à la famille de Bourbon. Son donjon, qui existe encore, vit successivement les Descars, les de Quelen, les de Béthencourt, les de Montmorency et les de Vaudemont. La tour fut construite par les de Béthencourt, et l'on y trouve encore leur écusson mutilé. Il y a deux ans, une partie de la tour s'effondra ; il suffisait de modestes réparations, et M. le Préfet avait bien voulu promettre d'y souscrire largement. Des plans furent dressés, mais les rigueurs de deux hivers ont augmenté les dégradations : la dépense sera double de ce qu'elle était au début.

La Commission décide qu'un chaleureux appel sera adressé à M. le Préfet, en faveur d'un monument si digne, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, de sa haute protection.

ÉGLISE D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE.

M. le comte d'Héricourt lit le rapport suivant sur l'église d'Ablain-St-Nazaire :

Il y a deux ans, les membres de la Société française pour la

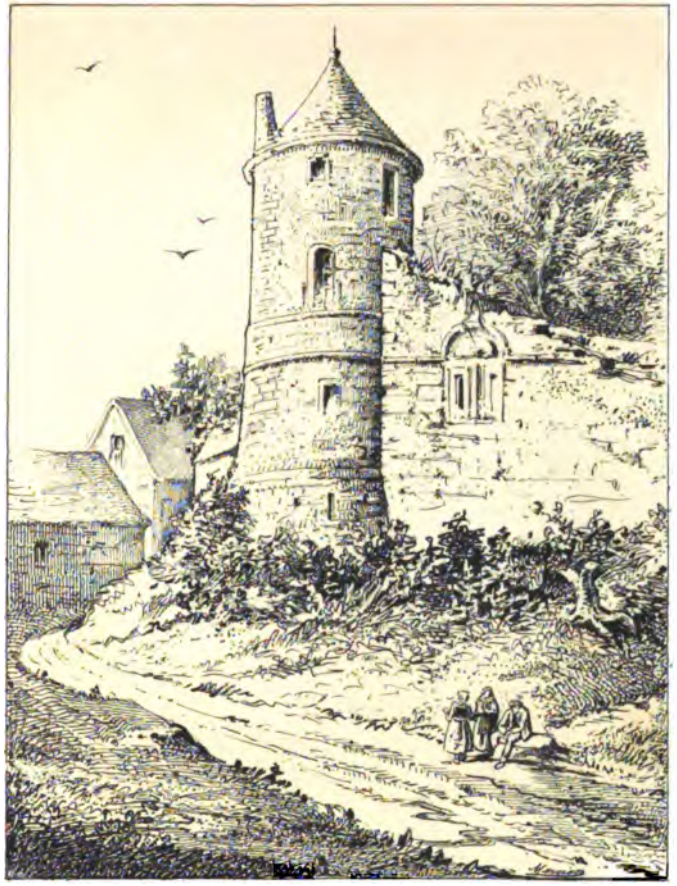

d'ap. F. Devigne

Tour de Carency.

Imp. Alf. Robaut - Douai.

d'ap. C. Dubiéux.

Château d'Ablain St Nazaire.

UNIV. OF MICH.

conservation des monuments se trouvaient réunis à Dunkerque; sur un rapport qui leur fut présenté, ils accordèrent un secours de deux cents francs à l'église d'Ablain-St-Nazaire. Cet édifice, qui appartient à la dernière période du style ogival, a été construit vers 1525 par le prince de Bourbon-Carency, seigneur de cette terre. L'église a trois nefs, le chœur est absidal, le porche est d'une très-grande richesse ; les voûtes, aux arceaux profondément fouillés, aux clefs de voûte saillantes, reposent sur des colonnes sans chapiteaux. C'est l'un des monuments les plus remarquables du nord de la France, attendu qu'il est complet et homogène. Cette église avait subi de nombreuses mutilations ; à une époque déjà ancienne, le curé avait renversé le jubé et la magnifique grille de pierres qui fermait le chœur. Pendant la révolution du siècle dernier, on avait enlevé les fleurs de lys qui formaient la crête du toit ainsi qu'une partie du plomb des gargouilles et gouttières. Des sculptures en grand nombre furent brisées ; l'eau filtra dans les voûtes et même dans les murailles ; presque tous les meneaux flamboyants se rompirent ; un pilier fut coupé pour supporter une chaire due au menuisier de l'endroit ; les voûtes n'étaient protégées que par la paille qu'un cultivateur avait placée sur leurs arêtes ; le chœur avait un autel que nous n'oserions qualifier. Nous nous bornerons à dire que le rétable cachait les belles fenêtres de l'abside ; il se composait de planches peintes, dévidées à la scie et simulant les évangélistes.

Tel était le triste état de l'église d'Ablain-St-Nazaire, lorsque M. l'abbé Pingrenon fut mis à la tête de la paroisse, et que la Société française donna l'encouragement que nous avons cité plus haut. Déclarons-le immédiatement : la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais avait, à plusieurs reprises, élevé la voix. Dès 1842, M. Desmousseaux de Givré, alors préfet (1), chargeait M. Epellet, architecte du département, d'étudier ce monument, et M. Epellet se mit immédiatement à l'œuvre. Sans réclamer aucune indemnité, il leva des plans et fit des devis qui furent transmis à M. le Ministre de l'instruction publique. Plus tard, la Commission des Antiquités départementales chargea l'un de ses membres de décrire l'église d'Ablain, et son travail fut publié dans la *Statistique monumentale*. Des appels furent faits au Conseil général, ils ne furent pas entendus, sans doute parce que les travaux n'étaient point commencés, car les membres du Conseil général du Pas-de-Calais, à l'exemple de leurs confrères du Nord, de la Seine-

(1) La Commission des Antiquités départementales a été établie par cet administrateur, et on peut dire que sa première occupation a été la conservation de l'église d'Ablain-St-Nazaire.

Inférieure et de tant d'autres départements que nous pourrions citer, donnent de généreux encouragements aux sciences et aux arts ; leur appui est acquis à la restauration de l'église d'Ablain-St-Nazaire, et si jusqu'à ce jour aucun subside n'a été voté, c'est que les habitants devaient prendre l'initiative. A l'appel de la Société française, les membres de la Commission des Antiquités départementales répondirent sympathiquement, et chacun d'eux s'engagea par sa souscription personnelle. Avec ces encouragements, M. l'abbé Pingrenon se mit à l'œuvre ; selon son expression, il avait mis sa confiance en Dieu. Une dizaine de mille francs ont été dépensés, et cet ecclésiastique zélé a maintenant la conviction de conduire à bonne fin l'œuvre qu'il a entreprise.

Examinons rapidement les plus importants travaux faits à l'église.

D'abord l'autel a été enlevé, les fenêtres du chœur ont donné un jour qui a permis de comprendre ce que sera cette partie de l'église lorsque des vitraux auront été placés ; un nouvel autel d'un style simple et religieux a été fait d'après le dessin d'un savant archéologue (1). Dans la nef de droite, ou du côté de l'épître, se trouvait l'autel dédié à St-Nazaire, patron de la paroisse ; on a retrouvé l'ancienne pierre entière (2), il n'a fallu que faire tomber la charpente ou la menuiserie qui la recouvrait. A une époque récente, on avait rendu aveugle la baie placée à l'extrémité de cette nef ; en outre, on avait adossé à son chevet un bâtiment qui servait de sacristie, mais dont la toiture, mal entretenue, jetait sur la muraille une humidité regrettable ; cette toiture fut démolie, la sacristie fut couverte en plomb, la baie fut rouverte, et ici encore on apprécie, par quelques morceaux anciens de verres soigneusement conservés, quel effet produiront les vitraux.

Le zèle de M. l'abbé Pingrenon s'est surtout exercé sur la nef gauche (côté de l'Evangile), qui est dédiée à la sainte Vierge. Il a sans doute été inspiré par deux motifs : mettre sous la protection de la patronne de la France l'œuvre qu'il a entreprise, et en se-

(1) M. l'abbé Van Drival, professeur au Grand-Séminaire d'Arras, est connu par les nombreux travaux qu'il a fait exécuter dans diverses églises et par un dévoûment qu'aucune fatigue, aucune démarche ne peut ralentir.

(2) Dans l'église d'Ablain, son zèle s'est montré de la manière la plus complète ; tandis que son éloquente parole conduisait à l'autel les paroissiens et contribuait à exciter leur générosité, il guidait M. Pingrenon dans ses restaurations. Son habile direction se retrouve jusque dans les moindres détails : c'est ainsi qu'une piscine de l'époque a été rétablie et qu'on a remplacé sur les piliers des croix anciennes de consécration.

cond lieu, en poussant activement les travaux de consolidation, montrer ce que sera, dans quelques années, l'église d'Ablain-St-Nazaire. La baie aveugle, qui se trouvait à l'extrémité de la nef, a été ouverte ; les autres fenêtres sont restaurées, les meneaux flamboyants, réduits presque en poussière par l'action de la pluie et par la négligence des hommes, ont été partout rétablis. Des fonts baptismaux sont placés à l'extrémité occidentale de cette nef. Selon les prescriptions suivies au moyen-âge et rappelées dans le traité de St-Charles-Borromée, que M. l'abbé Van Drival a fait réimprimer il y a quelques années, les fonts sont légèrement en contrebas de l'église.

Les habitants ont tenu à prouver qu'ils ne restaient point indifférents à de semblables travaux; les plus riches ont donné un vitrail, les autres ont remis leur offrande à M. le curé de la paroisse, et l'on a établi tous les vitraux de la nef gauche (1).

En outre des parties de l'église qui avaient le plus souffert, la galerie de la façade méridionale a été restaurée presque en entier ; au moment actuel, la toiture est solide, la charpente n'inspire aucune inquiétude, des travaux en maçonnerie ont consolidé le porche, les voûtes ont été rejointoyées et raffermies, les pierres minées par le salpêtre ont été remplacées, les fenêtres ont retrouvé leurs meneaux et leurs arceaux flamboyants. Tels sont les résultats obtenus. Ajoutons que M. l'abbé Pingrenon a su créer, à l'exemple de ses prédécesseurs, des artistes qui sculptent la pierre et qui, nous osons le dire, travaillent plus pour l'amour de l'art que pour le salaire quotidien. Cette entreprise rappelle l'époque où la foi était vive et ardente; elle doit recevoir les encouragements de toutes les personnes qui ont conservé la religion de leurs pères et l'amour du beau. L'œuvre de M. le curé de St-Nazaire obtiendra de nombreuses souscriptions, et, nous en avons la certitude, celles de la Société française et de la Commission des Antiquités départementales, qui l'ont encouragée dès le début, ne lui feront point défaut.

La Commission décide que ce rapport sera immédiatement imprimé en brochure, en attendant qu'il soit inséré dans le Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

(1) MM. les ecclésiastiques du canton ont voulu prouver à leur collègue d'Ablain combien son œuvre leur est sympathique; ils se sont cotisés et ont donné à l'église le vitrail des fonts baptismaux, représentant le baptême de Jésus-Christ.

Assemblée générale du 5 Août 1862.

L'an mil huit cent soixante-deux, le cinq août, à deux heures et demie du soir, la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais s'est réunie en assemblée générale dans la salle des séances de l'Académie d'Arras, sous la présidence de M. Harbaville, Vice-Président.

Présents : MM. l'abbé Parenty, Dancoisne, docteur Ledru, Auguste Terninck, A. de Cardevacque, l'abbé Van Drival et Godin, Secrétaire.

MM. le marquis d'Havrincourt, de Linas, Dovergne, d'Héricourt, Henneguier, Morand, de Rheims et Cavrois s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.

MM. Parenty et Robitaille sont retenus par leurs fonctions de membres d'une commission d'examen réunie à la Préfecture.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Harbaville, Vice-Président, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Je ne puis mieux ouvrir cette séance solennelle qu'en exprimant toute notre gratitude pour le témoignage d'intérêt que M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu nous accorder, en nous allouant une subvention de 300 fr. Cette faveur, d'autant plus précieuse qu'elle n'a pas été sollicitée, prouve que nos travaux ont été appréciés. Elle nous donne aussi l'espoir que la Commission départementale des Monuments historiques sera désormais comprise au nombre des Sociétés subventionnées par le gouvernement. A nous donc, Messieurs, à justifier cet encouragement par de nouveaux efforts.

» Je n'ai pas à vous entretenir des travaux de l'année, M. le Secrétaire vous en rendra compte. Je me bornerai à constater que votre Comité n'a pas perdu de vue que son premier devoir est de veiller à la conservation des monuments historiques. Ainsi, il ne pouvait rester étranger à l'œuvre d'intelligente restauration de la belle église d'Ablain-St-Nazaire, entreprise par l'initiative de notre honorable collègue, M. le comte d'Héricourt, et qui se poursuit avec tant de zèle sous l'habile direction de M. l'abbé Pingrenon. Malgré l'exiguité de ses ressources, le Comité a voulu témoigner de sa sympathie par le vote de 200 fr.,

mais, n'ayant pu prélever sur ses fonds libres que le tiers environ de cette somme, il a décidé de demander le surplus à une souscription des membres de la Commission. M. le Secrétaire inscrira les offrandes de chacun.

» L'état de dégradation des tours de St-Eloy nous a été signalé. Comme ce monument appartient au département, et que la commune de Mont-St-Eloy, chargée de l'entretien ordinaire, n'est pas en position de supporter les dépenses de grosses réparations, encore moins celles de travaux confortatifs, je vous propose, Messieurs, d'appeler l'attention sérieuse de M. le Préfet sur l'urgence de ces travaux, en le priant de faire étudier la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de consolider le monument par la construction de deux contreforts avec arcs-boutants, destinés à remplacer les premières arcades de l'église démolie, sur lesquelles s'appuyaient les tours.

» Il me reste à parler d'un incident qui s'est produit à l'occasion de la reconstruction prochaine de l'entrée principale du palais de St-Vaast. Dans le sein de la Commission municipale et en présence de M. l'architecte des édifices diocésains, on discutait quels emblêmes il conviendrait de sculpter au-dessus de la porte. Placerait-on d'un côté les armes de la ville, et de l'autre celles du prélat, ou quelques symbole allégorique ? Comme on hésitait, j'ai été assez heureux pour faire prévaloir l'idée de placer au centre du fronton les armes de l'ancienne abbaye, le *Castrum nobiliacum*. La reproduction de cet emblême historique qui ne doit éveiller aucune susceptibilité, servira à perpétuer le souvenir de l'établissement religieux qui a élevé cette somptueuse demeure. »

M. Godin, Secrétaire, présente le compte-rendu des travaux de la Commission pendant l'année 1861-1862.

M. Harbaville est réélu à l'unanimité et pour la dix-septième fois Vice-Président de la Commission.

TOURS DE SAINT-ÉLOY.

Sur la proposition de M. le Président, la Commission, à l'unanimité, décide qu'il y a lieu d'appeler l'attention sérieuse de M. le Préfet sur l'état de dégradation des tours de St-Eloy qui lui a été signalé, en le priant de vouloir bien faire établir le devis des grosses réparations urgentes, et de faire en même temps étudier la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de consolider le monument par la construction de deux contreforts avec arcs-boutants destinés à remplacer les premières arcades de l'église démolie, sur lesquelles s'appuyaient les tours.

CARTE ARCHÉOLOGIQUE DU PAS-DE-CALAIS.

M. le Président expose qu'en 1859 il a engagé la Commission

à s'occuper de la carte archéologique du département; que, dans la séance du 2 mai dernier, il en a présenté les bases au Comité; que depuis lors il a su qu'un de nos collègues, M. Terninck, avait préparé un travail du même genre pour quelques parties du département, et M. Dancoisne pour l'arrondissement de Béthune; que, dans cet état de choses et sans s'arrêter au mode de communication précédemment adopté et qui a des inconvénients, il y a lieu de nommer une Commission de six membres qui étudierait les divers projets et préparerait un travail d'ensemble qui serait soumis à la révision de l'assemblée. Il ajoute que la Société des Antiquaires de Picardie a adopté, pour le département de la Somme, cette manière d'opérer.

Conformément à cette proposition, MM. Harbaville, Dancoisne, l'abbé Parenty, l'abbé Van Drival, de Linas et Terninck, sont nommés membres de cette Commission qui a pour but de préparer et de lui présenter ultérieurement un projet de carte archéologique du département.

ÉGLISE D'OIGNIES.

M. l'abbé Van Drival lit un travail qu'il vient de composer sur la belle église d'Oignies. Ce travail qui a pour titre: *Une visite à l'église d'Oignies*, est une description à la fois pleine de poésie et d'exactitude de ce magnifique monument, déjà historique assurément et très-digne de l'attention spéciale dont il est l'objet. A la suite de M. Van Drival on visite par la pensée et on exprime bientôt après de toute part le désir de visiter en réalité cette belle église, si complète à tous les points de vue. Architecture, sculpture, ameublement, autels, reliquaires, vitraux peints, ouvrages de ferronnerie, vases sacrés, sacristie même, tout est réellement du goût le plus pur et le plus riche dans cette église modèle. Une couronne de lumière, rivale de celle de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, va compléter cet ensemble, dont la vive description de M. Van Drival nous peint la majesté.

M. Dancoisne signale divers documents qui se trouvent dans les manuscrits du P. Ignace et qui concernent l'ancienne église d'Oignies.

ÉGLISE D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE.

M. Van Drival fait à l'assemblée le récit de la belle solennité qui a eu lieu dimanche dernier à Ablain-St-Nazaire. L'œuvre de la restauration de l'église est en voie de prospérité; une vie nouvelle du saint martyr est publiée, la notice de M. d'Héricourt sur l'église est sous presse; M. Robitaille est venu avec son zèle bien connu faire le panégyrique de St-Nazaire; une procession digne de figurer à côté de l'œuvre de M. Jules Breton, l'éminent artiste artésien, a couronné cette belle cérémonie. Des médailles

nombreuses ont été distribuées à une foule immense, remarquable par son recueillement. On le voit, tout marche bien de ce côté et la Commission des Monuments historiques peut aujourd'hui se féliciter de l'initiative qu'elle a prise dans cette œuvre de restauration.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE.

M. Terninck, parmi les fouilles nombreuses qu'il a pratiquées pour étudier et exhumer les tombes et les antiquités du pays, a découvert entre Rouvroy et Billy les restes d'une grande construction antique. Il en a trouvé les fondations du corps de logis, les réservoirs de cendres et d'immondices, les fours à cuire le pain et les traces des constructions rurales.

A l'extrémité du corps de logis était la cave, ou *cella*, qui était bâtie en pierres de petit appareil, entremêlées parfois de grandes tuiles ou carreaux rouges : on y descendait par neuf marches en grès ou en pierres calcaires recouvertes de tuiles.

Elle était remplie des débris du bâtiment, de pierres taillées, de restes de bois carbonisé et de tuiles, soit plates, soit bombées. Au fond de l'excavation était une paire de meules avec ses supports, elles sont en grès, ont un diamètre de 0m,50 sur 0m,20 d'épaisseur, et sont finement taillées en rayons et rainures à courbes variées sur les faces correspondantes, concave de l'une et convexe de l'autre ; les côtés opposés sont plats. Un trou assez large les traverse et pénètre dans le support en pierre calcaire couverte de sculptures. C'est là que passait le pivot de fer qui maintenait les meules l'une sur l'autre et régularisait le mouvement rotatif de celle de dessus, la concave. Une autre armature en fer était fixée à cette dernière dans les creux qui y sont pratiqués et communiquait au levier que faisait tourner un âne dont la carcasse gisait encore écrasée au pied de la meule.

M. Terninck compare ces objets à ceux que l'on trouve en Italie et à ceux aussi que l'on rencontre souvent, soit en débris, soit entiers dans le pays, et il en fait ressortir les différences.

D'après lui, celle qu'il décrit aujourd'hui constitue la *mola asinaria* des anciens, tandis que celles que l'on trouve ordinairement et qui sont beaucoup plus légères parce qu'on en a évasé la partie opposée au moulage, sont la *mola mannaria*, la meule portative.

Dans cette cave a été aussi trouvé un disque en terre cuite qui serait, d'après l'auteur, ou bien un *verticullus*, flotte ou peson au travers duquel passait le bout inférieur du futeau pour qu'on put lui imprimer un mouvement de rotation, et que, grâce à son poids, il tendît et serrât mieux le fil ; ou encore un projectile au travers duquel on passait la corde ou lanière dont on lâchait l'une des extrémités, après lui avoir donné une force expulsive par quelques tours de rotation précipitée.

Parmi les tuiles, plusieurs avaient de curieuses empreintes faites avant la cuisson. Sur l'une était celle de la patte d'un fort chien ; sur une autre était une inscription incomplète dont on ne lit plus que les lettres *n n c ae.*

Sur deux autres enfin étaient deux empreintes de sandalles ou de semelles : l'une de forme ordinaire à peu près, avec deux rangs de petits clous à tête ronde. L'autre ayant la partie antérieure allongée, pointue et relevée comme celle des souliers à la poulaine du moyen-âge. M. Terninck fait remarquer que cette forme était en effet usitée pour les chaussures de luxe chez les Romains ; on la trouve reproduite sur un denier romain aux pieds de la déesse Junon. Caton et Scaliger donnaient le nom d'*Unciatus* à cette chaussure, et Tertullien nomme *Uncipedes* ceux qui la portaient.

A la suite de cette communication, M. Terninck est prié de donner quelques renseignements sur les nombreuses découvertes qu'il a faites et qui ont enrichi son cabinet ; on lui demande notamment s'il est parvenu à discerner les caractères des différentes époques de sépultures antiques du pays.

Il répond à cela par une assez longue et curieuse énumération de ses études sur cette matière ; il passe rapidement en revue les dix-huit ou dix-neuf cimetières gaulois, romains ou mérovingiens qu'il a explorés, et il conclut ainsi : « Sans doute on ne peut encore poser des règles certaines, mais les observations nombreuses que j'ai faites me permettent presque toujours, en consultant soit le mode d'inhumation, soit la nature et la forme des vases, soit les monnaies et fibules qui accompagnent souvent les antiques sépultures, d'en apprécier l'âge et l'origine. »

CARTE DES ENVIRONS D'ARRAS ET DE DOUAI.

M. Dancoisne dépose sur le bureau neuf cartes ou plans concernant : 1° les décanats d'Arras, Douai, Bapaume, Pas, Béthune, Hénin-Liétard, Hesdin et Lens ; 2° les districts d'Arleux, Vitry, Marchiennes, Raches, Bucquoy, Arrouaise, Monchy-au-Bois, Beaumetz-lez-Loges, Beuvry, etc. On y remarque : les lieux de la dénomination des districts, les églises paroissiales, les églises succursales, les abbayes, hameaux, annexes, châteaux, châteaux ruinés, chapelles, fermes ou censes, calvaires, cimetières, tours, mines de charbon, justices ou fourches patibulaires, moulins au blé, moulins à l'huile, moulins à eau, rivières, montagnes ou éminences, lieux ou champs de bataille, cabarets, ponts, commanderies.

Des remercîments sont adressés à M. Dancoisne pour cette intéressante communication.

Le même membre donne ensuite des détails sur la vie et les

ouvrages de M. Lequien ; il présentera prochainement un travail complet sur ce sujet.

M. Terninck lit quelques notes nouvelles sur la motte Vireul. Ce travail sera complété et renvoyé ensuite à la Commission.

L'honorable membre donne aussi quelques détails sur les découvertes faites jusqu'à présent et qu'il consignera avec son collègue, M. Dancoisne, dans un rapport spécial.

L'assemblée décide que M. le Préfet sera prié de vouloir bien nommer membre de la Commission des Antiquités départementales MM. Coffinier et de Sède, chefs de division à la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Séance du 7 Novembre 1862.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

M. le Secrétaire donne lecture d'un arrêté de M. le Préfet, en date du 8 août 1862, portant nomination de MM. Coffinier, chef de la 1re division, et de Sède, chef de la 3e division à la Préfecture, comme membres de la Commission départementale des Monuments historiques.

M. le Président installe M. de Sède et lui adresse ses félicitations personnelles et celles de la Commission.

M. de Sède remercie la Commission et M. le Président du bienveillant accueil qui lui est fait. Il se félicite d'avoir à partager des travaux dont la haute utilité ne saurait être méconnue et vers lesquels un goût naturel autant que les nécessités de sa position l'ont toujours porté. Associé déjà à diverses institutions archéologiques, il a pu apprécier les services rendus aux sciences historiques et aux arts par les hommes de dévoûment et d'abnégation qui acceptent le soin de préserver des ravages du temps, ou, ce qui est plus à craindre encore, des mutilations qui se voilent sous le titre de restaurations des vieux édifices que nous a légués le passé. On doit déjà beaucoup sous ce rapport à la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, et connaissant son passé l'on ne peut qu'être fier de participer à son avenir.

M. le Secrétaire annonce que, suivant le vœu émis par la Commission lors de l'assemblée générale, il a appelé l'attention de M. le Préfet sur l'état de dégradation des tours de St-Eloy.

M. de Sède trace l'historique des tours de St-Eloy; l'honorable membre s'exprime ainsi :

« Si j'avais pensé qu'il dût être question dans cette séance des tours de St-Eloy, j'aurais pu vous fournir des renseignements complets et précis sur l'objet de la communication qui vient d'être rappelée ; toutefois, si mes souvenirs sont fidèles, la question de la restauration de ces tours est bien plus aujourd'hui dans les attributions de la commune que dans celles de l'administration supérieure. Vous n'ignorez pas, en effet, qu'à la demande du Conseil municipal de Mont-St-Eloy, qui promit d'en prendre l'entretien à sa charge, l'Etat et le département du Pas-de-Calais fournirent une somme de 30,000 fr. pour opérer le rachat de ces tours, qui offrent une magnifique perspective et dont on ne pourrait que regretter la ruine. Le propriétaire, moyennant ce prix, s'était obligé à les livrer en bon état. Mais à peine furent-elles remises à la commune que des contestations se sont élevées sur ce point. On prétendit que le propriétaire n'avait pas rempli ses engagements et on réclama divers travaux regardés comme nécessaires pour mettre les tours en bon état. Pour couper court à des difficultés qui n'auraient pu se résoudre que par un procès avec l'ancien propriétaire, le département voulut bien prendre à sa charge les travaux dont il s'agit. Mais une fois ces travaux exécutés on est rentré dans les termes de l'engagement primitif. La commune a reçu les tours en bon état, elle a dû, à partir de ce moment, pourvoir à leur entretien. Malheureusement elle s'est médiocrement acquittée de cette tâche; cet entretien, que des réparations annuelles opportunes et peu coûteuses auraient assuré, est devenu aujourd'hui très-défectueux et réclame des dépenses importantes que ni l'Etat, ni le département ne sont tenus de s'imposer. Il serait donc très-désirable que la commune, acceptant les obligations qui découlent de ses promesses formelles, fit elle-même, au moins en partie, les frais de la restauration nécessaire. Elle trouverait probablement dans cette voie l'appui de l'administration qui ne fait jamais défaut aux œuvres utiles et pourrait espérer un secours proportionné à ses sacrifices. Ces derniers se légitimeraient d'autant plus que l'une des tours est affectée à une destination communale et sert de clocher. Au surplus, les craintes exprimées au sujet des tours de St-Eloy ont paru exagérées, et je tiens de M. le Maire de la commune que, même dans leur état actuel, elles peuvent user de nombreuses générations et ne font nullement craindre les accidents que l'on a paru redouter. Je n'accepte pas la responsabilité de cette opinion, bien qu'elle émane d'un honorable magistrat

Lith A. Robaut, Dou

ENCENSOIR DE CANLERS.

UNIV. OF MICH.

dans lequel on peut avoir toute confiance, attendu qu'il est toujours un peu imprudent de se prononcer dans une question de cette gravité. »

M. le Secrétaire annonce que le 2e fascicule, tome II du Bulletin, publié par la Commission, est maintenant sous presse, et que les lithographies à joindre aux notices, rapports, etc., sont terminées.

On appelle de nouveau l'attention de la Commission sur les caves situées place de la Préfecture, et l'on demande qu'un membre de la Société veuille bien en faire la description et les dessiner.

M. Grigny, sur l'invitation de M. le Président, promet de s'occuper de ce travail et d'en donner lecture dans une prochaine séance.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau une lithographie faite par M. Robaut, et représentant l'hôtel d'Artois à Paris.

La Commission adresse ses félicitations à M. Robaut, pour le talent avec lequel il a reproduit cet édifice.

M. Godin donne lecture de la notice suivante, rédigée par M. le comte d'Héricourt :

ENCENSOIR DE CANLERS.

Nous avons signalé, Messieurs, à votre attention, l'encensoir en cuivre qui se trouve dans l'église de Canlers, et vous nous avez laissé le soin de le décrire. Nous avons fait connaître, dans le 1er volume du Bulletin, page 204, l'historique de la maison de Canlers, de cette terre qui fut longtemps possédée par la famille d'Héricourt.

Nous ne reviendrons pas sur cet objet, nous nous renfermerons d'une manière très-concise dans la description de l'encensoir de Canlers. On ne s'attend pas à une histoire de l'encensoir, son usage remonte à l'époque la plus reculée, car une des formes les plus suivies pour que la créature témoigne son respect envers l'Etre-Suprême, était de brûler de l'encens sur les autels.

Un travail spécial vient de paraître sur les encensoirs ; il nous serait donc facile d'y puiser à larges mains.

Au moyen-âge les encensoirs étaient très-brillants ; il nous suffira de citer ceux de Trèves et de Lille, dessinés dans les Annales archéologiques de M. Didron.

L'encensoir que nous décrivons est loin d'offrir la même richesse ; il se compose d'une coupe au pied rond ; à l'intérieur, elle est de forme hexagonale, le dessus se divise en deux parties, une première galerie est hexagonale. On a ajouté trois étuis pour le passage des chaînes, chaque face représente une baie treillée, à six ouvertures, surmontée d'un autre treillage de forme irrégulière, le tout est surmonté d'une fleur de lys. Ce travail paraît

avoir été fait au marteau ; la partie supérieure de cet encensoir se compose d'une galerie hexagonale qui sert de support à un dôme sur lequel fleurissent six lys.

Le cuivre est jaune. Voici les diverses mesures que nous croyons utile de relever :

	Hauteur de l'encensoir	0m,19
	Id. de la coupe	0m,09
	Id. de la 1re galerie compris les fleurs de lys.	0m,065
Ces deux parties sont réunies.	Hauteur de la 2e galerie. . . .	0m,04
	Id. du dôme.	0m,04
	Hauteur du pied de la coupe.	0m,05
	Diamètre de la coupe hexagonale	0m,09
	Chaque face.	0m,04
	Longueur de la chaîne	0m,74

Comme on le voit, l'encensoir de Canlers n'offre point pour l'art un grand intérêt ; il est sévère dans sa forme, il convient à une église de village où le recueillement est devenu pour ainsi dire proverbial ; il n'a point de ces longues chaînes qui distraient les enfants de chœur. Il peut servir de modèle, et il serait à désirer que ses formes simples fussent admises dans les églises. Nous n'avons point voulu décrire une œuvre d'art, nous nous sommes bornés à faire connaître l'encensoir, tel qu'il existait au XVIe siècle ; toutefois, nous ne quitterons pas l'église de Canlers sans avoir mentionné un calice ancien et un ciboire ; ce dernier, orné d'une couronne d'argent, porte cette inscription : « Marie » de Faudier mat donné à l'église de Canlers A° 1669. » Quant à l'édifice, il fut construit en 1684 ; il n'offre rien de remarquable. Pendant la Révolution du siècle dernier, deux cloches furent fondues, les pierres tumulaires brisées, l'église elle-même fut vendue ; l'ancien concierge du château l'acheta 400 livres, elle fut revendue le même prix en 1803.

Nous aurions pu facilement faire de l'érudition ; plusieurs travaux sur des encensoirs remarquables ont en effet paru dans les Annales archéologiques.

Le Bulletin monumental de M. de Caumont s'en est également occupé. On peut notamment consulter :

Beauté des encensoirs au XIIe siècle, tome XI, page 607, tome XIV, page 187.

Au XIIIe siècle, encensoir de Trèves, tome XII, page 363.

Autre encensoir trouvé à Buchols, près Trèves, époque de la transition, tome XIII, page 195.

Encensoir du XIIe siècle, 186.

Celui de Théophile, tome XIV, page 185, tome XXX, page 238.

Symbolisme de l'encensoir et de ses parties, tome XIII, pages 351, 410, tome XIV, page 185 et suivantes.

De la Navette, tome XIII, page 410.

Formes variées de l'encensoir selon les modifications des formes architecturales de chaque siècle, tome XIV, page 1883.

Encensoir, attribut du patriarche Lévi, 192.

Du roi mage Gaspard, 276.

M. le Secrétaire ajoute que le dessin de cet encensoir, dû au crayon exercé de M. Robaut, sera adressé sous peu de jours à la Commission.

M. Godin communique une note de M. Ledru, sur un objet découvert en 1862 dans le cimetière gallo-romain d'Avesnes-le-Comte, et quelques autres découvertes postérieures :

« J'ai décrit dans mon mémoire sur le cimetière gallo-romain d'Avesnes-le-Comte un casque de parade en forme de cloche, que les ouvriers ont mis en pièce parce qu'ils n'en connaissaient point la valeur. Cet objet en cuivre, assez mince, était haut de 0m,33, son diamètre d'ouverture était de 3 décimètres, sa face inférieure offrait un rebord retroussé et estompé de festons saillants imitant des impressions digitales. Vers le milieu de sa hauteur une couronne circulaire des mêmes empreintes servait comme de soubassement à son extrémité supérieure rétrécie comme un cône, et le sommet de cette espèce de coiffure était terminé par un objet ovoïde de même métal dont le dessus formait un godet sculpté sur son pourtour d'imitation de petites feuilles de rosier.

J'ai annexé à mon mémoire un dessin fort ressemblant dû au crayon de notre directrice des postes, Mlle Blazart.

Nos sépultures se continuent à l'est à plus de cinq cents mètres de l'espèce de temple qui les limite vers l'ouest. J'ai l'honneur d'adresser à la Commission quelques objets trouvés dans des amas de charbons, de cendres, de tuiles et de ciment :

1° Une médaille en bronze très-bien conservée de Magnentius. Barbare de naissance, il usurpa la puissance souveraine à Autun en 350. Après avoir fait assassiner l'empereur Constance, il se rendit maître de l'Afrique, de l'Italie, des Gaules et de quelques autres provinces. Vaincu plusieurs fois dans divers combats, il se rendit à Lyon où il tua sa mère, et se tua lui-même en 353.

Tête laurée. D. N. MAGNENTIUS P. F. AUG.

Au revers, un soldat tenant de la main gauche une enseigne et sur la droite une petite victoire qui lui présente une couronne. Exergue : FELICITAS REIPUBLICÆ ;

2° Un gros et lourd morceau de fer dont il est difficile de reconnaître l'usage, mais paraissant provenir d'une arme;

3° Une petite lame en acier de la largeur d'une lame de rasoir, terminée par une tige de même métal, destinée à recevoir le manche;

4° Le pied d'une coupe en verre présentant à son pourtour un filet saillant, diamètre, 0m,057;

5° Un morceau d'une longue épingle en cuivre de 7 à 8 centimètres, terminée par une grosse tête taillée à 9 facettes ayant servie à la parure d'une femme;

6° Un fragment de cuivre long de 4 centimètres 1/2, large de 0m,007, présentant une rainure le long de chaque bord et entre ces rainures, taillé d'angles transversaux séparés chacun par une petite entaille selon le dessin ci-joint:

Cet objet nous paraît avoir appartenu à une agraffe;

7° Nous avons encore recueilli dans nos sépultures des quantités de fragments de tuiles, de ciment, et beaucoup d'ossements humains que le moindre contact réduit en poussière.

Nos recherches continueront tant que les terrains soient entièrement fouillés, et nous aurons soin de mettre sous les yeux de la Commission tout ce qui pourra lui offrir quelqu'intérêt. »

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante, adressée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes à M. de Linas, membre de la Commission :

« Paris, le 7 juin 1862.

» Monsieur,

» La section d'archéologie du Comité a entendu, dans sa dernière séance, un rapport sur l'inscription prétendue commémorative de la construction de l'église d'Etaples, comprise dans l'un de vos précédents envois.

» M. Guilhermy pense comme vous, Monsieur, que cette inscription aura été supposée à une époque moderne. Il serait facile, du reste, de s'assurer si l'église d'Etaples présente les caractères architectoniques des premières années du XIe siècle, ce qui paraît fort douteux au savant membre du Comité.

» Agréez, etc. »

M. Harbaville fait observer que la Commission n'a relaté l'inscription dont il s'agit que sous toute réserve, quant à l'époque où elle aurait été gravée ; mais que quant à l'âge du monument il persiste à penser qu'il appartient à la première moitié du XIe siècle, par les motifs consignés dans son travail inséré dans le procès-verbal de la séance du 30 mars 1860 (pages 12 et suivantes du tome II du Bulletin).

LETTRES DE HENRI IV.

Un membre informe le Comité que M. Deschamps de Pas, dont on connaît l'activité et qui a fait une étude sérieuse des archives de St-Omer, vient de découvrir un certain nombre de lettres de Henri IV. Outre l'intérêt qui s'attache à ce prince que l'histoire proclame un de ses plus grands rois, que le peuple réclame comme un de ses meilleurs, cette correspondance en présente un plus particulier encore : les Espagnols, au moyen d'une ruse grossière, avaient enlevé, en 1597, la ville d'Amiens. Henri IV fut très-sensible à cet évènement. On prétend même que s'arrachant aux fêtes de la cour, aux plaisirs qui n'avaient jamais été si nombreux qu'à cette époque, si l'on en croit Pierre de l'Estoile, il s'écria : « C'est assez faire le roi de France, il faut redevenir le roi de Navarre. » Il reprit sa cuirasse d'Arques et d'Ivry, et peu de temps après la ville d'Amiens tombait sous ses coups. Mais déjà il avait jeté un coup-d'œil envieux sur cette province d'Artois dont la fertilité ne le cédait qu'à la fidélité des habitants à leurs princes.

Une entreprise fut dirigée vers Arras, elle échoua, et pendant quelque temps les projets de la France contre la maison d'Autriche furent abandonnés, du moins dans le nord de la France ; mais il n'en est pas moins vrai que des négociations avaient été entreprises. C'est une partie de cette correspondance que, selon toute vraisemblance, M. Deschamps de Pas vient de retrouver dans les archives de St-Omer et qu'il a communiquée à M. le Ministre de l'instruction publique.

Le Comité, sur l'invitation de M. le Président, désigne les vases et autres objets découverts dans le cimetière gallo-romain à Avesnes-le-Comte, et qui devront être joints à l'appui du travail lu par M. le docteur Ledru, dans la séance du 26 mars dernier.

M. Robaut est chargé de réduire les divers dessins qui lui sont remis et de les reproduire en une seule planche.

M. Harbaville soumet au Comité quelques observations sur les caractères architectoniques des églises des Jésuites d'Aire et de St-Omer, et laisse à l'expérience de M. Robaut à décider

quelles parties de ces monuments, sous le rapport de l'effet, doivent être reproduites dans la prochaine livraison de la *Statistique monumentale.*

M. Grigny donne lecture de la notice suivante :

MAITRE-AUTEL DE LA PAROISSE SAINT-GÉRY A ARRAS.

Il existe dans notre ville, Messieurs, un petit chef-d'œuvre d'architecture du style Louis XV, dit rocaille, que vous connaissez tous et sur lequel je viens appeler particulièrement votre attention.

Ce monument est le maître-autel de la paroisse St-Géry appartenant autrefois à la chapelle des Carmes (1) ; cet autel fut vendu à vil prix pendant la Révolution à un petit commerçant de cette ville, nommé Marcan, qui conserva ce meuble précieux jusqu'au jour de la réouverture des églises. Ce fut M. Pochaud, curé de la paroisse de St-Géry, qui, se trouvant dénué d'ameublement pour son église et n'ayant que de faibles ressources pour subvenir aux besoins nombreux et pressants du culte, finit par découvrir cet autel et en fit l'acquisition pour la modique somme de 300 fr. J'avoue, Messieurs, que le monument dont je vous entretiens est d'un genre plus moderne que ceux dont nous nous occupons plus spécialement ; genre dont les productions sont assez communes et qui a servi à l'ameublement de la plus grande partie de nos édifices religieux, sans parler des choses gigantesques et monumentales telles que l'autel du Val-de-Grâce, l'autel de la chapelle de Versailles et tant d'autres chefs-d'œuvre qui se rapprochent encore de l'art romain et de la renaissance.

Le petit monument qui me préoccupe est plus spécialement rocaille et est de l'école des décorateurs du temps où l'artiste, n'écoutant ni Vignole ni Vitruve, oubliant la colonne ou le fronton, jetant au loin le compas et l'équerre, laissait courir à sa fantaisie son crayon qui ne produisait que feuilles enroulées, bouquets de fleurs, nids d'oiseaux et enfants gracieux.

Le siècle avait produit de si nombreuses et de si grandes choses que vers sa fin il ne resta qu'à décorer et meubler, et sauf quelques maisons, nous n'avons pas en France de monument proprement dit de ce genre, et cependant cette architecture tient sa place, elle exprime au plus haut degré le caractère de son temps, elle est française par le goût qui est presque son unique principe.

Depuis le retour à l'étude des œuvres gigantesques du moyen-âge, on a compris que l'art du XIIIe siècle était infiniment plus propre que tout autre à rendre l'expression religieuse de notre

(1) Les Carmes-Chaussés, rue St-Jean-en-Ronville.

UNIV. OF MICH.

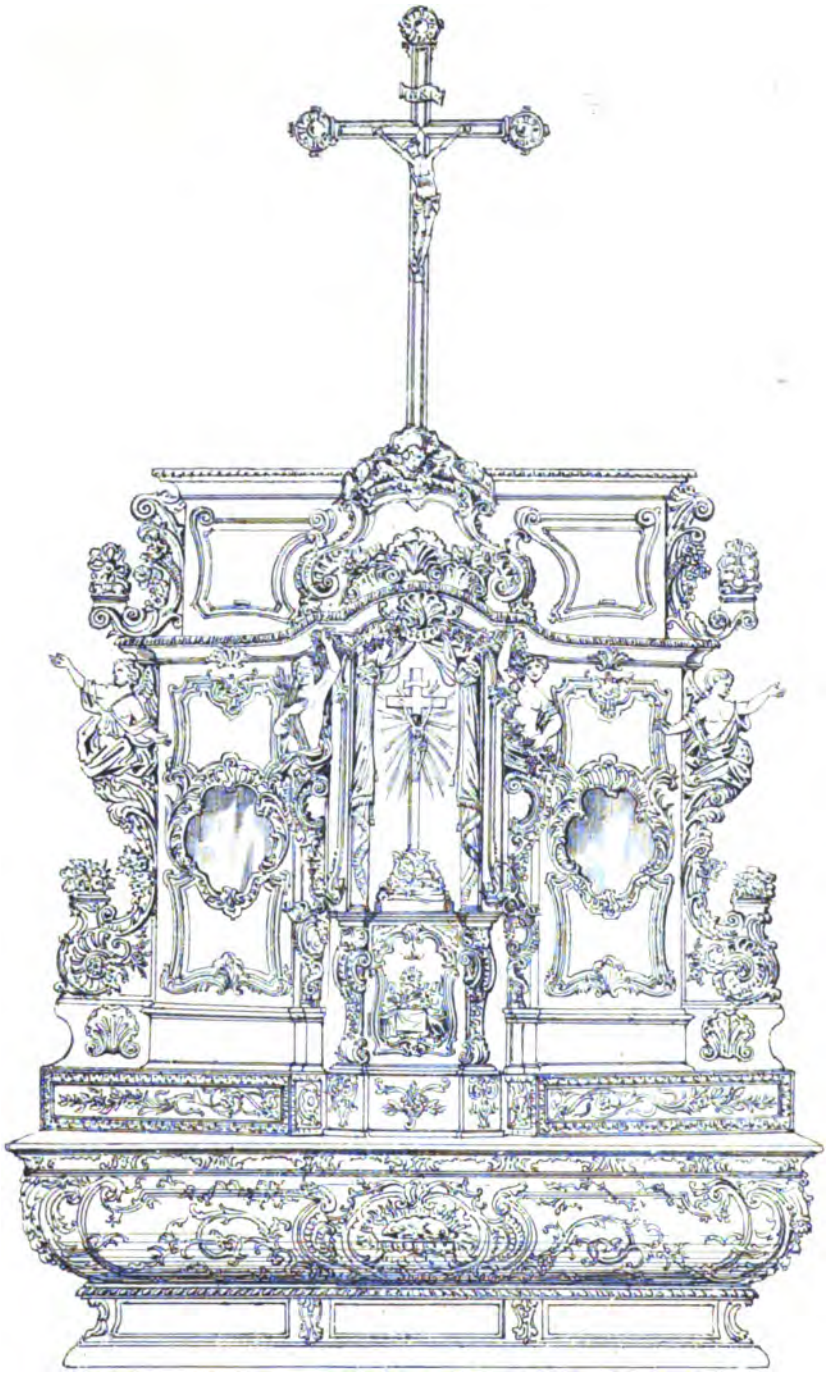

Imp. Aj. Robaut-Donat.

Maître-Autel de l'Eglise St Géry à Arras

foi. Mais il ne saurait résulter de cette conclusion que toute œuvre en dehors de ces styles ne saurait avoir un caractère religieux comme l'ont dit quelques esprits exclusifs. Tout œuvre d'art, quel que soit son genre, inspiré par une pensée vraiment chrétienne, porte dans une composition harmonieuse son idée créatrice. L'autel des Carmes est une composition de cette nature, ordonnée d'après les traditions du moyen-âge : il se compose d'un rétable renfermant le tabernacle, l'exposition et des reliquaires, le tout arrangé dans les dispositions que comporte le style de l'époque, la table de l'autel a la forme d'un tombeau orné de panneaux et arabesques. Au centre, dans un cartouche, se trouve une sculpture parfaite dans son exécution, représentant l'agneau pascal couché sur le livre des saintes écritures, orné des sept sceaux mystiques. Vient ensuite le tabernacle dont la porte représente la Cène. Au-dessus une exposition tournante dont la face ordinaire est une croix avec le Christ, surmontée de deux draperies arrangées avec infiniment d'art (1). Au moment de l'exposition, il suffit de tourner le tabernacle, alors le brillant ostensoir apparaît dans un cadre d'or et devant une glace qui reflète ses rayons dorés ; ce cadre, qui est l'exposition, est orné de deux anges adorateurs dont l'attitude respectueuse, la grâce infinie avec laquelle ils tiennent une guirlande de fleurs couronnant l'exposition, rend presque aussi bien que les anges drapés du moyen-âge l'idée de grandeur et de respect qui convient à la place qu'ils occupent. L'exposition est surmontée d'un dôme composé d'ornements rocailles, orné de têtes d'anges et terminé par une croix magnifique. Ce dôme, par sa composition, ressemble à un rocher et rend bien l'idée du mont du Calvaire. Les côtés des deux rétables à panneaux sinueux ont au centre un reliquaire encadré ; le bord de ces panneaux est orné de consoles ; celle du bas, composée de feuilles de palmiers, de guirlandes de fleurs, vient supporter une élégante draperie d'où sort un ange semant des fleurs vers le tabernacle.

Pour conclure, Messieurs, je viens proposer à votre Commission de faire dessiner ce gracieux petit monument et de lui donner place dans l'album de votre *Statistique*, car cet autel, qui appartient à la fabrique de la paroisse St-Géry, ne saurait être convenablement placé dans la nouvelle église dont le principe architectonique est basé sur des lignes longues et sévères.

Il est donc probable que l'ancien autel des Carmes ne sera

(1) Un membre de la Commission a fait observer qu'au point de vue liturgique, les tabernacles tournants offrent l'inconvénient de mouvoir l'ostensoir de droite à gauche et de gauche à droite, ce qui est peu respectueux à l'égard du Saint Sacrement. Le rite ecclésiastique veut qu'on l'expose avec plus de vénération.

placé dans le nouvel édifice que jusqu'à ce que la fabrique trouve acquéreur de cet ancien autel, dont le produit l'aiderait à en construire un nouveau dans le style de l'édifice ; alors le petit monument disparaîtra pour nous, et si vous accueillez, Messieurs, la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, nous en conserverons le précieux souvenir.

La Commission remercie M. Grigny de cette intéressante communication et décide que M. Robaut sera chargé de dessiner le maître-autel dont il s'agit, lequel sera ensuite lithographié par ses soins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du 23 Décembre 1862.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Les procès-verbaux de l'assemblée générale et de la séance du 7 novembre sont lus et adoptés.

INSTALLATION DE M. COFFINIER.

M. Coffinier, nommé membre de la Commission par arrêté de M. le Préfet, en date du 8 août dernier, a voulu faire acte de présence en venant témoigner de ses regrets qu'une mission officielle qu'il a en ce moment à remplir, ne lui permette pas d'assister à la séance. M. le Président lui adresse quelques chaleureuses paroles de bienvenue en exprimant l'espoir que son utile concours ne fera pas défaut à ses collègues.

M. Coffinier remercie M. le Président et lui donne l'assurance qu'il sera toujours heureux de partager activement les travaux de la Commission.

COMMISSION HISTORIQUE DU NORD. — ÉCHANGE DE PUBLICATIONS.

M. le Secrétaire-Archiviste de la Commission historique du département du Nord adresse les 5e et 6e volumes publiés par ladite Commission et demande, à titre d'échange, l'envoi des publications faites par la Commission des Antiquités départementales.

L'assemblée accueille favorablement cette demande.

ÉGLISE DE RUISSEAUVILLE.

M. le Secrétaire donne lecture d'un Essai historique sur l'église de Ruisseauville, rédigé par M. l'abbé Robert.

Ce travail est renvoyé à l'examen de M. Terninck.

M. Ledru donne lecture de la note suivante :

DÉCOUVERTE DU SCEL DU PRIEURÉ DE LUCHEUX.

J'ai l'honneur d'adresser à la Commission des Antiquités départementales l'empreinte du sceau du prieuré de Lucheux. Ce sceau était à l'époque de la Révolution entre les mains de M. Lemaire, dernier prieur des Carmes de Lucheux, qui le rapporta à Noyelles-Vion où habitait sa famille. M. le prieur Lemaire, oncle de M. le chanoine Lemaire, dont la mémoire est encore vivante à Arras, cacha ou égara son sceau dans les mauvais jours de 93, et le hasard le fit tomber tout dernièrement entre mes mains.

SIGILLUM PRIORIS CARMELI LUCETENSIS.

Je le mets à la disposition de la Commission, qui décidera s'il n'est pas plus convenable de le restituer à la mairie de Lucheux.

La Commission remercie M. Ledru de cette communication et invite l'honorable membre à remettre le scel qu'il vient de décrire à M. le maire de Lucheux pour être déposé aux archives de la mairie de cette localité.

M. Godin donne lecture, au nom de son collègue et ami, M. le comte d'Héricourt, de la note suivante :

CHATEAU D'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE. — FORT SAINT-PHILIPPE. TOUR DE CARENCY.

A plusieurs reprises nous vous avons entretenu de l'église d'Ablain, des craintes qu'inspirait sa conservation, des efforts tentés par M. l'abbé Pingrenon et des résultats qu'il a obtenus grâce à votre protection et à l'initiative que vous avez prise, la conservation de ce monument paraît assurée. Laissez-nous vous entretenir aujourd'hui des ruines que le temps a faites.

L'antique château d'Ablain est, comme vous le savez, une maison du XVIIe siècle, sans aucun caractère archéologique, mais au centre de la cour s'élevait un donjon de forme carrée, ayant des machicoulis ; l'étage inférieur se terminait par une voûte qui ne manquait point d'une certaine hardiesse ; une vaste ouverture qui, dans les derniers temps, avait servi de cheminée, était autrefois, selon toute vraisemblance, une défense intérieure. Avant l'invention des armes à feu, la résistance se prolongeait jusqu'au dernier moment, et lorsque la baliste avait déjà enfoncé

la lourde porte bardée de fer, tout espoir n'était point encore perdu. Des pierres, de l'huile bouillante tombaient sur les vainqueurs et quelquefois un secours arrivait à temps pour délivrer la place. Cette forteresse a disparu, un jardin fruitier occupe son emplacement. A une distance rapprochée de l'église, on voyait les ruines d'une construction qui remontait au XIVe siècle ; elle était connue dans le pays sous le nom de fort St-Philippe ; il n'en restait qu'une voûte en mauvais état et les supports qui soutenaient les arêtes. Cette construction a été également renversée pour les besoins de la vicinalité. On connaît le goût éclairé de M. l'agent-voyer en chef, les services qu'il a rendus à l'archéologie, c'est dire que ces restes mutilés ne présentaient plus aucun intérêt. Toutefois il nous a paru utile de constater leur disparition. Le fort St-Philippe était en effet l'un de ces nombreux fiefs seigneuriaux qui existaient à Ablain. Quelques pas plus loin on voit encore une maison ancienne dont les meneaux naguères encore étaient en croix ; le premier étage fait saillie, le type de cette maison très-commune à Beauvais et à Rouen ne se retrouve pas souvent dans notre pays. Placé entre le royaume de France et le puissant comté de Flandre, l'Artois fut souvent le théâtre de guerres sanglantes. Partout on retrouve le cri de douleur de nos paysans ; toutefois, la maison dont nous parlons ne présente point un intérêt artistique assez grand pour que nous proposions de la faire dessiner, mais elle était surmontée d'une cheminée dont la forme était des plus bizarres et des plus singulières ; jamais nous n'en avons vu de semblable. Les briques étaient superposées de telle sorte que l'angle de chacune était saillant ; chaque face présentait ainsi sept ou huit pointes qui reposaient sur un support en pierre blanche ; par malheur les briques disjointes par les temps ont été renversées par l'un des derniers ouragans, M. Robaut en a conservé un dessin ; du reste, hâtons-nous de le dire, cette cheminée était plus singulière qu'élégante. Pendant longtemps les destinées de St-Nazaire et de Carency ont été les mêmes, ces deux terres appartenaient en effet au seigneur de Bourbon qui fit construire la belle église qu'on restaure actuellement. Vous apprendrez donc avec plaisir, Messieurs, que la tour de Carency, dont on craignait la ruine, a été l'objet d'intelligentes restaurations. M. Carré, architecte, lui a conservé son caractère primitif ; il ne reste plus qu'à placer au sommet une galerie en pierre blanche ; l'architecte, avec prudence, a laissé passer les froids rigoureux de l'hiver avant de commencer ce travail.

M. Terninck dit qu'il possède le dessin du château d'Ablain-St-Nazaire et du fort St-Philippe, et qu'il est heureux de les mettre à la disposition de la Commission.

La Commission remercie l'honorable membre et décide que

ces dessins ainsi que la tour de Carency seront lithographiés et joints à la notice de M. le comte d'Héricourt.

A la suite de cette lecture, M. le Secrétaire fait connaître au Comité qu'il a adressé à M. le Préfet un extrait du procès-verbal de la séance du 6 juin dernier concernant la tour de Carency.

M. de Sède répond :

« La commune de Carency a fait des efforts très-sérieux pour la conservation de ce monument. Malheureusement elle n'a pu obtenir le concours du gouvernement qui, à raison de la limitation extrême des ressources mises à sa disposition par le Corps législatif, a été obligé de restreindre très-rigoureusement sa participation aux travaux des édifices religieux. De longs retards ont été la conséquence de cette situation. Mais en dernier lieu la commune a pris la généreuse résolution de suffire par elle-même aux nécessités de la situation. Il est permis d'espérer que, de son côté, M. le Préfet, prenant en considération les sacrifices nécessités par la restauration de cette tour, viendra, dans la limite des ressources dont il dispose, au secours de la commune (1). »

M. Ledru met sous les yeux de ses collègues un grand nombre d'objets gallo-romains découverts à Avesnes-le-Comte et dans les environs, et qui doivent enrichir le Musée d'Arras. La Commission prie M. l'abbé Van Drival de vouloir bien classer auparavant et indiquer par une note le caractère de ces intéressants objets. Elle envoie aussi à l'examen du même membre, connu par ses études toutes spéciales en iconographie, les précieux restes de peintures murales que M. Ledru signale comme venant d'être découvertes dans l'église d'Avesnes-le-Comte, et sur lesquelles il communique un premier mémoire à la Commission. M. l'abbé Van Drival saisit cette occasion pour dire quelques mots des peintures murales qui viennent d'être exécutées dans le chœur de l'église d'Aire ; il promet même un travail complet, non-seulement sur ces peintures, mais sur le sujet qu'elles retracent (les neuf chœurs des Anges) ; ce travail paraîtra prochainement dans la *Revue de l'Art chrétien*.

M. le Secrétaire donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, du 17 janvier 1863, qui a pour objet de réclamer le concours des Sociétés savantes afin de recueillir, pour la collection anthropologique du muséum d'histoire naturelle, les débris osseux des diverses races humaines qui se sont succédé sur notre territoire.

(1) Par une décision postérieure de quelques jours seulement à la séance du 23 décembre 1862, M. le Préfet a bien voulu accorder, sur les fonds départementaux, un secours de 500 fr. pour la restauration de la tour de Carency.

Pour répondre aux vues de Son Excellence, plusieurs membres de la Commission seront invités à recueillir *soigneusement*, dans les sépultures antiques qu'ils pourraient découvrir, les débris humains, soit squelettes entiers ou ossements, et spécialement les têtes ou crânes qui y seraient conservés, et de les adresser à M. le Secrétaire avec les renseignements demandés sur la situation et la nature des terrains, la forme des tombes et les divers objets qu'elles recélaient. Les ossements appartenant à chaque individu devront être enveloppés séparément.

M. Cavrois communique une lettre de M. Pouilly, agent-voyer du canton de Marquion, de laquelle il résulte que de nouvelles fouilles ont été faites à Sains-lez-Marquion, dans le champ désigné par la Commission, et qu'elles n'ont produit aucun résultat satisfaisant; que dans un champ voisin appartenant à M. Coupé, de Sains, la sonde a rencontré diverses substructions qui donnent l'espoir de découvrir ce monastère de filles établies à Sains-lez-Marquion sur le tombeau de Ste-Saturnine qui, d'après le savant auteur du *Mémorial archéologique du Pas-de-Calais*, fut détruit par les Normands en 881-882, et qui ne fut jamais rétabli.

Sur la proposition de M. Godin, l'assemblée charge M. Cavrois de remercier M. l'agent-voyer cantonal des renseignements qu'il a envoyés et lui accorde, à titre d'encouragement, les dernières publications de la Société. Il est en outre arrêté que de nouvelles fouilles auront lieu, aussitôt la moisson de 1863 terminée, sous la direction de M. l'agent-voyer en chef du département.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 14 Mars 1863.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre dernier est lu et adopté.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

M. le Président rappelle que l'assemblée générale des délégués des Sociétés savantes doit avoir lieu à Paris, au mois de mars prochain ; il propose, en conséquence, de déléguer un membre pour représenter à cette réunion la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

La Commission, à l'unanimité, désigne M. le comte d'Héricourt pour remplir cette mission.—L'honorable membre accepte le mandat qui lui est confié.

NOTICE SUR L'ÉGLISE D'HEUCHIN.

M. l'abbé Lequette donne lecture d'une notice sur l'église d'Heuchin.

Le Comité décide que ce travail sera livré immédiatement à l'impression.

PIERRE TOMBALE DÉCOUVERTE A WILLERVAL.

M. le comte d'Héricourt appelle de nouveau l'attention de la Commission sur l'église de Willerval, et signale une pierre tombale récemment découverte.

Le Comité décide que cette pierre sera décrite par M. d'Héricourt et dessinée par M. Robaut.

SÉPULTURE DÉCOUVERTE AU CHATEAU DE GORRE.

M. de Cardevacque informe le Comité qu'il a découvert récemment une sépulture ancienne dans l'enceinte du château de Gorre, où s'élevait autrefois la prévôté de ce nom, dépendant de l'abbaye de St-Vaast.

La pierre tombale ne porte aucune inscription ; elle est en dalle bleue, assez artistement découpée et recouverte de fleurons bien dessinés ; en face et dans un mur qui semble avoir fait partie de l'église, sont retracées les armoiries de Jean Sarrazin,

l'un des plus illustres abbés de ce monastère, et la croix ancrée de l'abbaye.

Ces blasons sont entourés d'une couronne en pierre, très-ouvragée et surmontée de la croix abbatiale. Au milieu se trouve une petite statuette représentant St-Pierre et reposant sur un cul-de-lampe, au-dessous duquel est inscrite la date de 1589.

N'ayant pu découvrir la moindre trace qui pût aider à reconnaître l'origine de cette inscription, M. de Cardevacque croit devoir rappeler à la Commission que c'est l'abbé Jean Sarrazin qui fit rebâtir la nef de l'église de la prévoté de Gorre en 1589, et qui, en souvenir de cette construction, avait fait graver ses armoiries sur différentes parties de cet édifice (1).

BIBLIOGRAPHIE. — HISTOIRE DE LILLE PAR MONTLINOT ET OBSERVATIONS D'UN RELIGIEUX DE SAINT-ÉLOY.

M. d'Héricourt demande à la Commission la permission de l'entretenir de bibliographie; il a déjà été assez heureux pour appeler l'attention de ses collègues sur une science peut-être trop négligée de nos jours. La bibliographie, d'ailleurs, appartient d'une manière détournée à l'archéologie; cette science n'a-t-elle point pour objet la connaissance de tout ce qui est ancien? et à ce titre elle ne saurait négliger les livres.

Montlinot a fait, comme on le sait, une *Histoire de Lille*, depuis sa fondation jusqu'à l'année 1434. C'est un livre assez médiocre, sur lequel nous ne croyons pas devoir appeler l'attention des érudits.

Wartel, religieux de l'abbaye du Mont-St-Eloy, publia des observations sur l'*Histoire de Lille*. Son ouvrage, si on en croit le titre, aurait été imprimé à Avignon chez Barthélemy-Joseph Eméritoni, imprimeur-libraire, au *Soleil couchant*, 1765. Il était alors dans les usages des bibliophiles de prendre des titres bizarres; mais il n'en est pas moins vrai que les observations du chanoine Wartel sont sorties des presses d'Arras. Elles ont une certaine valeur scientifique. On y trouve vingt-cinq pièces justificatives qui ne manquent pas d'intérêt. Ces observations se rencontrent du reste assez fréquemment dans le commerce.

La critique de Wartel était douce; cependant elle blessa le chanoine de Lille, et ce dernier publia une brochure intitulée: *Molinos, pénitent à Genève*, 1766. Il prit pour devise ces deux vers:

Sanguineos oculi lacrymarum fundite rivos.
Deleri hund alio possunt scelera impia fletu.

(1) Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque d'Arras, intitulé: *Dictionnaire du Diocèse d'Arras*, par le R. P. Ignace. Tome 3. G—O, page 133.

Le chanoine de Lille se montre violent. Il débute ainsi : « Peux tu encore tarder, cœur perfide ! Non, non, il est temps, brise et fais jour à cet amas confus de soupirs retenus par une injuste contrainte. Et vous mes yeux devenez deux sources intarissables pour y laver la noirceur de mes forfaits, et que ma bouche, autrefois le berceau des mensonges et des calomnies, devienne celui des noirs soupirs et des lamentations. »

Cette brochure n'a que huit pages, en y comprenant même le titre. Elle n'offre aucun intérêt historique ; mais elle nous a paru devoir être signalée à cause de sa rareté. Nous ne connaissons d'autre exemplaire que celui déposé dans notre bibliothèque. Par beaucoup de collectionneurs, cette brochure aura sans doute été confondue avec celles qui ont été publiées sur le Molinisme. C'est, en effet, dans un lot de brochures théologiques, que nous avons été assez heureux pour découvrir cette perle bibliographique.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 27 Avril 1863.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION.

M. le Président appelle l'attention du Comité sur les publications de la Commission.

A ce sujet, M. Godin fait connaître que la Notice sur l'hôtel d'Artois à Paris est imprimée, et que le tirage du dessin qui doit accompagner cette Notice est terminé.

M. le Secrétaire ajoute que la Notice sur l'église d'Heuchin est sous presse, et que deux feuilles du deuxième fascicule du tome second du *Bulletin* sont composées, et qu'il a donné le bon à tirer.

M. Terninck donne lecture du travail suivant :

SÉPULTURES ANCIENNES.

« Messieurs,

» Un grand nombre des auteurs qui ont écrit sur l'époque gauloise ont avancé que les Celtes employaient pour la sépulture de leurs morts, tantôt l'inhumation et tantôt la crémation. Ils appuient surtout cette opinion sur un passage des commen-

taires de César qui, cependant, ne me paraît pas résoudre la question en ce sens. Cet auteur dit en effet : « *Funera sunt, pro cultu gallorum, magnifica et sumptuosa, omnia que quæ vivis cordi fuisse arbitrantur in ignem inferunt, etiam animalia; ac paulo supra hanc memoriam, servi et clientes, quos ab ïs dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, una cremabuntur.*

» Ce passage nous indique bien qu'au moment des funérailles les objets appartenant au défunt étaient déposés dans sa tombe après avoir été brûlés, mais il ne dit pas que le corps lui-même avait passé par le bûcher. Tous ces objets avaient été brûlés ensemble, *una cremabantur*; mais César n'ajoute pas qu'ils l'avaient été avec le corps ; nous ne pouvons donc pas faire dire à cet auteur plus qu'il ne dit réellement.

» Et d'ailleurs, pourrait-on, sur cette question, avoir une confiance absolue en César, occupé sans cesse à guerroyer, et qui souvent avait à lutter contre des armées coalisées de Celtes et de Germains, dont les modes de sépulture étaient différents.

» Une étude de la plupart des découvertes faites depuis longtemps dans les diverses parties de nos pays, et qu'il serait trop long d'énumérer ici, semble prouver aussi que les tombes par ustions ne se trouvent que dans les contrées habitées par les Germains, et que les provinces dans lesquelles ils n'ont pas pénétré ne contiennent que des sépultures par inhumation.

» Et puis, il ne me paraît pas admissible qu'une même religion ait admis les deux modes, dont le but et l'origine dérivent évidemment de croyances contraires ou du moins très-dissemblables. Car nous savons que les peuples primitifs, les Celtes notamment, chez qui le pouvoir des druides était si grand, n'admettaient de diversités ni dans les croyances, ni dans les cérémonies religieuses qui constituent une partie si essentielle du culte.

» Quant aux auteurs qui ont écrit sur cette matière, ils paraissent à chaque instant embarrassés pour concilier leurs observations, avec cette pensée que les Celtes employaient les deux modes de sépultures; et plusieurs même, sans vouloir se prononcer cependant, arrivent tacitement aux conclusions que je pense les plus logiques.

» Ainsi, M. de Ring remarque que dans l'Allemagne on appelle les tumulus qui contiennent des sépultures par inhumations *Hunengræber* (tombe des géants) et *Heidengræber* (tombe des paysans), celles qui contiennent des tombes par ustions.

» Ces tombes par inhumation sont donc, dans la pensée des peuples, antérieures aux autres, puisque dans tous les pays, le nom de géants désigne toujours les races primitives, les habitants les plus anciens qui ont disparu pour faire place aux races plus nouvelles. Or, les plus anciens habitants de l'Allemagne sont les Celtes, qui ont été plus tard chassés et remplacés par les Germains.

» Et M. de Caumont, lui-même, dans son cours d'antiquités, n'arrive-t-il pas aussi à peu près aux mêmes résultats, quand il dit : « Il paraîtrait que d'abord on enterra le corps entier, qu'en-
» suite l'usage de brûler les morts s'introduisit, et subsista con-
» curremment avec le premier mode d'inhumation. Qu'enfin on
» enterra les cadavres sans les brûler, et en les étendant sur
» toute leur longueur. » Et il ajoute qu'il indique cet ordre d'après l'anglais sir Richard Houre.

» Or, en Angleterre, les premiers habitants étaient encore les Celtes, qui furent vaincus, mais non détruits par des races germaniques. Les premières tombes, celles par inhumations, appartiennent donc à cette race qui a pu conserver ses coutumes anciennes, même après les invasions germaniques, d'où résulte ce mélange pendant la deuxième période des deux modes de sépulture que signalent les archéologues anglais. Plus tard, en Angleterre comme partout ailleurs, reparut l'inhumation qui seule fut usitée depuis le IVe siècle, dans presque toute l'Europe.

» Enfin M. Schayes dit positivement, dans sa description des Pays-Bas avant la domination romaine, que les tombes à ustion trouvées dans les tumulus sont évidemment d'origine germanique.

» Je ne m'étendrai pas davantage ici sur ces observations préliminaires, qui trouveront place dans un travail plus complet que je me propose de publier, et j'arrive de suite à la description des tombes celtiques, que seules nous retrouvons dans ce pays que les Germains n'ont pas habité. Mais comme tout près de nous, en Nervie et même aussi dans quelques parties de la Morinie, ces derniers ont fondé des établissements importants, je vais, en peu de mots, et d'après les meilleurs auteurs, décrire leurs sépultures par ustion.

» Les tumulus des Germains contenaient un cercle de pierres, et au centre un caveau formé d'autres grosses pierres et renfermant une urne remplie de cendres. On y trouve aussi des haches ou marteaux de pierre, souvent en jaspe, qu'on nommait *donders-humers* ou marteaux de tonnerre, en souvenir ou peut-être parce qu'on les prenait pour ces marteaux enflammés, que, suivant les croyances germaniques, le dieu Thor lançait dans les airs pour produire la foudre. Quelquefois aussi on y rencontre des vases en cuivre, en bronze ou en oricalque, des pointes de flèches et des lances en silex, des cornes de cerf ou des défenses de sanglier, comme trophées de chasse du défunt. Dans les tombes de femmes on voit des miroirs, des aiguilles à cheveux, des ciseaux et autres objets à l'usage du sexe, et parfois aussi des pièces de monnaies.

» M. de Ring ajoute que ces tombes sont circulaires pour symboliser l'Eternité, comme en Egypte, et qu'au milieu de ce cercle sont presque toujours des traces du feu qui a sanctifié la tombe.

» Dans quelques tumulus est une espèce de voûte en pierres brutes, qui manque à quelques autres, et qui arrive souvent presqu'en haut du tertre; elle est formée de pierres non cimentées.

» Quant à l'Artois, je ne pense pas qu'une seule de ces tombes par ustion y ait été découverte; aussi ne m'étendrai-je pas davantage sur leur description.

» Les tombes celtiques sont aussi recouvertes par des tumulus factices, souvent même elles sont placées dans leur sein et au-dessus du sol. Quand ces tertres ne contiennent qu'une tombe, on y trouve un caveau en grosses pierres appuyées l'une contre l'autre, ou plutôt une sorte d'entonnoir composé de pierres superposées, dont la projection, toujours plus allongée vers le centre, arrive à former une sorte de voûte ou de dôme conique. C'est en-dessous de ce creux qu'est placé la tombe contenant le cadavre avec les objets qu'on a déposés près de lui.

» Quand, au contraire, le tumulus renferme plusieurs tombes, alors souvent il ne contient pas de caveau, mais chaque cadavre est enfermé dans une sorte de cercueil, formé de pierres brutes plus ou moins grandes, et disposées sans ciment.

» Enfin, quand les cadavres sont nombreux, soit qu'ils se soient multipliés à la suite d'une bataille, soit qu'ils aient été les victimes d'un sacrifice offert aux dieux, ce qui est beaucoup moins probable, alors nous les voyons, comme à Vimy, dans cet immense tumulus que j'ai eu l'honneur de vous décrire en 1851, disposés en cercles plus ou moins nombreux et plus ou moins grands. Dans ce cas, les circonférences sont formées par les têtes, tandis que les pieds se dirigent vers le centre.

» Cette disposition, qui rappelle et remplace les pierres dont parlent MM. de Ring et Schayes, a été retrouvée aussi par M. Charles Gomart, sous une grosse pierre que l'on déplaça à St-Etienne de Veuvray, et sous un tumulus que décrit Guilbert de Nogent dans sa chronique.

» Un grand nombre de tumulus existaient autrefois dans nos pays; mais beaucoup ont été rasés, soit pour la facilité de la culture, bien plus avantageuse sur un sol uni que sur ces tertres à pentes plus ou moins rapides, soit pour fournir aux cultivateurs des terres nouvelles destinées à améliorer des parties arides du territoire.

» Beaucoup aussi sont encore debout; mais ils ont été fouillés à différentes époques à cause des pierres qu'ils contenaient et que l'on a retirées sans précautions.

» Les cadavres et les objets qu'ils renfermaient ont donc été broyés ou écrasés, et les fouilles que nous pourrions y faire aujourd'hui seraient probablement improductives.

» Le pays que j'habite montre encore un assez grand nombre de ces tertres, plus ou moins élevés, et qui tous étaient bien

plus grands autrefois. Je citerai notamment ceux de Izel, Vitry, Beaumont, Bois-Bernard, Rouvroy, Avion, Givenchy. Ce dernier surtout est très-remarquable et offrirait, je crois, de curieuses découvertes à l'archéologue qui l'explorerait. Les autres communes voisines en possédaient aussi autrefois, et j'en ai constaté l'existence principalement à Vimy, Quiéry, Oppy, Acheville, Billy, Hénin, Méricourt, Ablain, etc.

» J'ai dirigé ou surveillé l'exploration de quelques-uns de ces derniers, et c'est alors que j'ai pu constater le bouleversement ancien de plusieurs, opéré par l'enlèvement des grès qu'ils contenaient. D'autres, celui de Rouvroy, par exemple, ne m'ont pas laissé voir ces traces d'explorations, mais j'ai pu remarquer que sous lui, comme sous plusieurs autres, sont disposées des galeries souterraines, dans lesquelles sans doute sont placées les tombes. Ce même fait a, du reste, été plusieurs fois observé en Angleterre, et M. de Caumont en fait mention dans son *Cours d'Antiquités*, à la page 144 de son premier volume.

» Enfin, bien des sépultures celtiques reposaient aussi, soit sous des galgals ou tumulus formés de pierres amoncelées, soit sous, ou à côté de ces monuments de pierres, connues sous le nom de *menhirs, peulvans, cromleck,* etc. Une foule d'exemples prouvent ce fait, notamment les découvertes faites à Provins par M. Michelin; à Meudon et à Villers-St-Sépulcre, par M. Serre, de l'Académie des Sciences; à St-Etienne de Veuvray, par M. Gomart; à Decise, par M. Abord; à Santenay, à Troyes et dans bien d'autres localités, par divers autres savants explorateurs.

» Notre pays lui-même, ainsi que nous allons le voir, confirme ce fait, qu'a du reste constaté également M. de Caumont.

» La Société des Antiquaires de la Morinie, dans les fouilles qu'elle a fait exécuter à Etaples en 1861, a trouvé un monument de ce genre, qu'elle décrit ainsi dans ses Mémoires : « Un peu » plus loin, on a découvert une inhumation qui doit remonter » à une très-haute antiquité, attendu que le corps était placé » sous deux pierres en grès, d'un volume considérable..... Le » corps était entier, la tête placée sous la plus grande pierre et » les pieds sous la plus petite, vers l'ouest. »

» A Villers-au-Bois, les ouvriers occupés à l'extraction des grès, qui se trouvent dans les bois de cette commune, ont plusieurs fois trouvé, sous de grands blocs qu'ils venaient de briser, des cadavres accompagnés de poteries grossières et d'autres objets.

» Enfin, les vieillards et la tradition constante, dans tous les villages qui entourent nos monuments celtiques en pierre, assurent que les fouilles qui, autrefois, ont été pratiquées à leurs pieds, ont toujours amené la découverte d'ossements humains.

» Parmi les sépultures découvertes dans nos pays sous les

tumulus, le plus curieux était bien certainement celui de Vimy, dont vous avez bien voulu publier la description dans la *Statistique monumentale*.

» Les autres, celles du moins dont on a décrit l'exploration, étaient bien moins importantes, mais offraient cependant de l'intérêt. Ainsi, en 1861, la Société des Antiquaires de la Morinie fit ouvrir un tumulus à Etaples, au lieu dit *les Communes* et mit à découvert quatre cadavres entiers et, à côté d'eux, un bout de lance en cuivre.

» M. Cousin, au Congrès archéologique de Dunkerque, déclara qu'à Hervelinghem (canton de Marquise), existaient trois tumulus, dont deux en cailloux, Galgals et un en terre. Dans un des premiers on a trouvé, en 1820, quatre squelettes avec des bouts de lances en cuivre et en bronze.

» A Audembert, une autre motte a été fouillée et a montré un squelette avec une vieille armure, une hache en forme de pique et quelques autres objets (Cong. de Dunk.)

» Enfin, à St-Omer, au faubourg de Lyzel, en 1848, a été trouvée une autre sépulture de ce genre, relation que la Société des Antiquaires de la Morinie a publiée dans ses mémoires et dont je vous montrerai tout-à-l'heure les richesses artistiques.

» Il me semble inutile de multiplier ces citations, qui prouvent que toutes les découvertes faites en Artois, sous les tumulus, ne nous ont montré que des sépultures par inhumations, par la raison bien évidente, ce me semble, que les Celtes ont seuls habité ce pays.

» Permettez-moi maintenant, Messieurs, de décrire ici rapidement les objets de cette époque que l'on voit parfois dans ces tombes ; presque tous sont tirés de mon cabinet et ont été trouvés dans ce pays.

» Je commencerai d'abord par ceux en pierre, jaspe, silex ou grès, car ils sont les plus anciens, ou du moins ils dénotent une civilisation moins avancée.

» Les Celtes primitifs, en effet, comme les peuples sauvages, ont cherché d'abord à utiliser pour en faire des armes, des instruments usuels, et même pour l'ornement du corps, les matières les plus faciles à travailler, les arêtes de poissons, les bois de cerf ou de daim, la terre glaise (argile plastique) les coquillages et la pierre. Plus tard seulement, lorsqu'ils furent un peu civilisés, au contact des autres nations, soit par le commerce, soit même par leurs excursions guerrières, ils essayèrent de forger ou de couler le cuivre et le bronze. Enfin, et ce ne fut que bien plus tard, ils apprirent à travailler le fer et à l'utiliser pour leurs armes de guerre.

» Nous trouvons dans ce pays des objets appartenant à ces trois époques différentes, et je vais, en peu de mots, énumérer ceux que j'ai pu rencontrer.

» La plus commune des armes en pierre est certainement la

hache ou coin : les auteurs sont en désaccord sur l'usage auquel elle était destinée, et en ont fait tantôt des instruments aratoires, tantôt des coins pour fendre le bois, tantôt des ustensiles de sacrifices, tantôt des crampons pour escalader les murs, et tantôt des armes. Cette dernière opinion a cependant prévalu, surtout depuis que plusieurs de ces objets ont été trouvés montés encore sur des manches en corne.

» Ces haches diffèrent beaucoup pour la grandeur et même pour la forme. J'en ai recueilli plus de trente presque intactes, et formant une série de grandeurs, depuis 6 jusqu'à 29 centimètres. Quelques-unes sont longues et étroites, et semblent presque des pointes de lances, d'autres assez larges et tranchantes à l'extrémité la plus large, se rétrécissent ensuite parfois rapidement pour se terminer en pointes comme les premières.

» Parfois aussi on en rencontre dont les faces plates sont ornées de dessins gravés, et représentant tantôt des caractères bizarres, des hiéroglyphes, tantôt des têtes barbues et tantôt une nacelle. deux des premières ont été trouvées sur le territoire d'Izel-lez-Equerchin, et la troisième sur celui de Rouvroy. Cette dernière, assez petite, est, en outre, percée du côté de sa pointe d'un petit trou qui permet de la suspendre.

» Après les haches viennent les couteaux, tranchant souvent des deux côtés, entièrement plats sur l'une des faces, renflées de l'autre et ayant tantôt une assez large et épaisse face, plate au milieu, flanquée d'un bizeau de chaque côté, et tantôt montrant ces deux bizeaux se réunissant en angle obtus vers le milieu ; sur toutes, qu'elles soient en jade ou en silex, on voit la trace des éclats enlevés pour tailler la pierre, et qu'on n'a pas essayé de dissimuler.

» Puis viennent les pointes de flèches qui varient souvent de formes : celle que j'ai trouvée près de Béthune forme un triangle ayant les trois pointes prolongées et acérées. Elle est en silex.

» Enfin, nous trouvons aussi des boules en silex qui semblent avoir servi, dit M. de Caumont, comme projectiles de guerre, soient qu'elles aient été lancées par la fronde, soit par d'autres moyens projectoires, usités alors, et puis des dés à jouer et d'autres objets dont l'usage ne m'est pas connu.

» Quant aux instruments en arêtes de poissons, en cornes ou autres matières analogues, j'en ai peu trouvé dans le pays, et je ne citerai que ces sortes d'épées minces, pointues et garnies d'un côté de dents de scies tranchantes et ayant les pointes recourbées en dedans. Par ce moyen elles pouvaient pénétrer plus facilement dans les chairs et n'en sortir ensuite qu'en les déchirant horriblement. Celles que je possède proviennent des marais de Beuvry et sont en bois de cerf.

» Les objets en cuivre ou en bronze trouvés dans nos pays sont aussi assez variés, et je commencerai par ceux qui sont regardés comme armes de guerre.

» Ce sont d'abord des bouts de lances, d'épées et de javelots; j'en ai trouvé de diverses grandeurs, pointues et tranchantes des deux côtés.

» Puis viennent ces instruments qui portent le nom de haches. Elles diffèrent aussi de formes et de grandeurs ; la plus longue que j'ai rencontrée a 18 centimètres. Son tranchant s'évase comme celui d'une hache, mais sur le bout opposé l'on voit, au lieu de virole, deux saillies longitudinales formant coulisse, ou plutôt une surface plate munie de rebords droits, saillants de trois à quatre lignes, qui s'abaissent à mesure qu'ils s'éloignent du centre de la tige.

» D'autres ressemblent à des coins; elles sont creuses intérieurement et sont munies d'un petit anneau sur les deux côtés; leur facettes latérales ressemblent à des feuilles lancelées, et elles varient beaucoup de grandeurs.

» Plusieurs sont creuses aussi, mais bien plus élégantes; leur tige est d'abord arrondie à l'extrémité supérieure; puis elle devient hexagone, à partir du crochet latéral. La forme de hache se prononce près du tranchant, qui décrit une courbe elliptique.

» Il en est aussi de massives et dont la tige, renflée au premier tiers de sa longeur, diminue ensuite vers les deux extrémités, ce qui donne à leur facette latérale la figure d'un fer de javelot ; au centre de la lame est un bourrelet qui s'abaisse et disparaît vers le tranchant. La partie extérieure de ces instruments est évidée des deux côtés sur le plat de la tige, jusqu'au renflement, endroit aussi où le vide ménagé a le plus de profondeur.

» Ces divers instruments étaient évidemment ajustés sur des manches en bois ou en corne ; car plusieurs de ces derniers ont été trouvés encore attachés à ces armes; quant à celui que j'ai trouvé, il avait été brisé et n'était plus garni de sa hache.

» Après les armes, nous devons naturellement parler des ornements que l'on considère comme des décorations, et qui portent le nom de torques. Il en est de diverses grandeurs et de de métaux différents. A Picquendal, près de Fauquembergue, un de ces torques, en or, a été trouvé en 1851, et a été décrit par M. Quenson.

» Ceux trouvés à Lyzel sont en cuivre autrefois doré, ornés de ciselures assez curieuses; un peu oblongs, interrompus au milieu d'une des faces latérales et garnis à chaque extrémité de cette séparation d'un évasement large, plat et saillant au-dehors du cercle.

» Ceux que je possède varient de grandeurs, mais doivent tous être classés dans cette catégorie des torques minors que l'on suspendait au cou par le moyen d'une lanière en cuir.

» La tombe de Lyzel, contenait, en outre, des bracelets formés d'un cercle de métal, parfois tourné en spirale, un couteau en

cuivre rouge et à pointe arrondie, une sorte d'agrafe composée de deux anneaux, l'un plus petit que l'autre, et réunis par trois torsades parallèles de quatre centimètres de longueur.

» Trois ornements demi-circulaires, renflés dans leur milieu, encadrés de moulures, et garnis d'une bellière par le moyen de laquelle on pouvait les enfiler, peut être avec les boules d'ambre et de cuivre qui se trouvaient auprès d'eux.

» Une pince à épiler, composée d'une bande de métal arrondie en anneau dans son milieu, puis formant encore en rapprochant les deux extrémités un second anneau.

» Des défenses de sanglier, une pointe de flèche en os, et beaucoup d'anneaux de divers poids et grandeurs. Ceux-ci pourraient bien être de ces anciennes monnaies que César nomme *annuli*, et qui avaient cours en même temps que les rouelles, autres anneaux garnis de rayons plus ou moins nombreux, suivant leur valeur, probablement.

» J'ai rencontré, près de Béthune, un bijou que je crois une boucle d'oreille et qui rappelle ces rouelles. C'est en effet un anneau garni de quatre rayons, et sur lequel est attaché, par de minces ligatures, un autre anneau en turquoise. Au centre du cercle est un ornement en forme de petit timbre qui vient affleurer avec la surface supérieure de l'anneau. Enfin une bélière se rattache à l'anneau métallique, et se termine par un crochet. Ce bijou est en bronze.

» On pourrait citer encore, parmi ces objets que l'on rencontre dans les tombes gauloises, les vases en terre grossière et aussi mal pétrie que mal cuite ; les colliers en ambre ou en coquillages, et bien d'autres bijoux ou instruments, mais j'en ai rencontré peu dans nos pays, et je crois préférable de n'en pas parler.

» Je finirai donc, Messieurs, en vous faisant connaître deux statuettes probablement gauloises et qui ont été trouvées, l'une à Calais, par M. Pigault de Beaupré, et l'autre, à Avion, par moi-même.

» La première, qui a été décrite dans les Mémoires de la Société de Morinie, par M. Charles Pagart, est en bronze et représente un vieillard nu, et sans apparence de sexe. Ses traits sont graves et sauvages ; de longues moustaches tressées descendent des deux côtés de sa lèvre supérieure et viennent se mêler à une barbe longue et épaisse. Son front est ceint d'une corde tressée qui semble retenir la chevelure qui lui tombe sur les épaules. Tout le haut de la tête, en dedans de cette sorte de diadème est dépouillé de cheveux, et montre au sommet une ouverture assez profonde. L'un de ses bras est levé, et la main, percée d'un trou, semble avoir porté une arme ou un attribut.

» Enfin cette statue a les reins ceints d'une autre corde, et l'intérieur des cuisses porte une rainure longitudinale qui

semble indiquer qu'elle était posée à cheval sur un autre objet.

» M. Pagart attribue cette figurine à l'art gaulois et y voit la représentation de l'hercule Ogmios, que nos pères adoraient comme le dieu des mers.

» La seconde statuette a été trouvée contre le tumulus d'Avion, et dans un endroit qui a dû être couvert par lui avant qu'on l'eût diminué de grandeur. Elle représente un cheval en bronze, tel qu'on les retrouve sur les monuments de cette époque, et ses pieds rapprochés par le bas et garnis de restes de clous, semblent indiquer qu'il a servi d'ornement ou de complément à un autre objet, peut-être à un manche de poignard. »

OBSERVATIONS DE M. HARBAVILLE.

M. le Président fait observer que la qualification de celtique, donnée aux tombes signalées par M. Terninck, devrait être restreinte à celles qui renfermaient des haches, ou coins en silex et autres objets d'un travail grossier et en quelque sorte primitif, et qu'il conviendrait de nommer gauloises celles qui contenaient des objets qui dénotent quelque pratique des arts et une civilisation plus avancée.

Il rappelle, à cette occasion, qu'à la suite des invasions kymriques antérieures à la conquête romaine, qui refoulèrent les Celtes dans les contrées montagneuses de l'Est et du Midi de la Gaule, et, par l'effet du mélange des races, le nom de Celtes comme peuple disparaît pour faire place à celui de *galli*.

Cette observation donne lieu à une discussion intéressante, à laquelle plusieurs membres prennent part.

OUVRAGES DÉPOSÉS.

M. Godin dépose sur le bureau les Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 21, 22 et 23 novembre 1861. (*Archéologie, — Histoire, — Philologie et Sciences morales*, 2 volumes.—Imprimerie impériale, 1863).

Renvoi à l'examen de M. l'abbé Van Drival.

La séance est levée à quatre heures et demie.

VISITE A LA CHAPELLE DES URSULINES, A ARRAS.

Après la séance, les membres de la Commission se sont transportés à la nouvelle église des Dames Ursulines, pour la visiter avec soin et en apprécier l'architecture et l'ornementation.

Tous furent unanimes à constater la belle harmonie des lignes, l'heureuse proportion des parties et de l'ensemble, la sévérité en même temps que l'élégance des formes, et ce caractère religieux que M. Grigny sait si bien imprimer à ses œuvres, tout

en leur donnant un cachet d'actualité et n'en faisant jamais de simples reproductions des monuments des âges anciens. C'est ainsi que l'on conçoit l'art toujours traditionnel et toujours pourtant créateur. Il y a là des voûtes à arêtes qui sont d'une construction très-remarquable ; des combinaisons ingénieuses de lignes et de plans qui produisent de beaux effets de perspection ; une netteté, une précision de coupes qui attestent les fortes études et la connaissance parfaite des moindres secrets des *maîtres de l'œuvre* d'autrefois. On est heureux de voir des choses aussi pures, aussi belles, aussi irréprochables, quand il y a malheureusement à constater dans plusieurs endroits tant de plagiats, dans lesquels l'œuvre copiée a été souvent si peu comprise !

Les membres de la Commission ont examiné avec le plus vif intérêt plusieurs des clefs de voûte sculptées, qui ont été mises sous leurs yeux. Ils ont approuvé le système de M. Grigny, qui conserve tout le symbolisme ancien, en y joignant la perfection des lignes du dessin moderne. Ils ont prié M. l'abbé Van Drival de vouloir bien se charger d'indiquer l'inscription à mettre autour la clef centrale. Ils n'ont point voulu se retirer sans avoir présenté leurs hommages à Madame la Supérieure de ce digne monastère, qui donne un si bel exemple d'amour pour l'art, et d'encouragement aux artistes. Grâce au pieux dévoûment de ces Dames, l'entrée principale de la ville d'Arras va être bientôt décorée de telle manière que les cités voisines n'auront rien de semblable à offrir à leurs visiteurs.

Séance du 27 Mai 1863.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Grigny donne lecture du rapport suivant :

SOUTERRAINS DE LA PLACE DE LA PRÉFECTURE, A ARRAS.

« Messieurs,

» Conformément au désir exprimé par votre Commission, j'ai visité les souterrains de la Place de la Préfecture, qui commu-

niquent à la maison formant un des angles saillants de cette Place, autrefois occupée par le sonneur de St-Nicolas, figurée par le croquis visuel ci-joint, que j'ai fait pour l'intelligence de ce rapport :

SOUTERRAIN D'ARRAS.

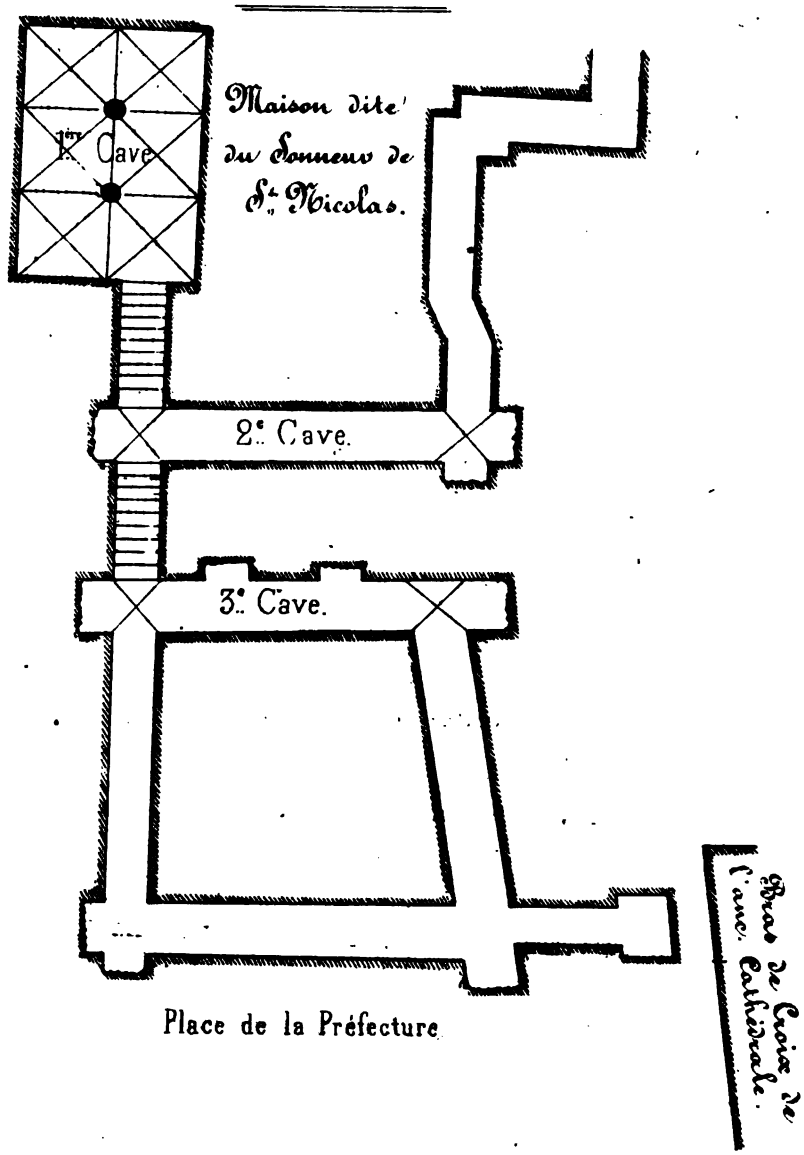

» La descente actuelle de la première cave de cette maison, donnant à l'extérieur de la Place, a été nouvellement pratiquée; il est fort probable que cette première cave a eu une extension plus grande que celle que j'ai pu constater, mais les proportions existantes aujourd'hui sont d'environ 12 mètres de longueur et 8 mètres de largeur.

» Deux colonnes en grès avec chapiteaux sculptés soutiennent des voûtes de formes ogiviques à vives arêtes.

» Ce système de construction et d'appareil régulier remonte à la fin du XVIe siècle. Les chapiteaux qui terminent les colonnes sont parfaitement sculptés, ornés de feuilles d'eau et semblent accuser le caractère du XIIIe siècle; mais on ne peut conclure de là que cette cave remonte à cette époque.

» On a pu employer à cette construction d'anciennes colonnes ou copier d'anciens chapiteaux. La maçonnerie de la voûte caractérise plus particulièrement l'époque de la construction.

» De cette première cave et dans l'angle de droite en descendant, est construit un escalier avec marches en grès; la voûte ogivique est formée de claveaux superposés et suivant par ressauts l'inclinaison de l'escalier, qui se compose de vingt marches environ.

» La maçonnerie de la voûte et des murailles de cet escalier a été faite avec le plus grand soin; il en est de même du reste de la construction du grand couloir dans lequel il vous conduit et qui compose la deuxième cave. Les deux extrêmités de ce couloir n'ont pas été murées, et il semble que la construction est disposée pour recevoir un prolongement. La voûte de ce couloir est circulaire et forme des arêtes à l'endroit des embranchements qui s'y rattachent. On y rencontre çà et là de petites niches destinées à y placer des lumières.

» Au fond de ce couloir et à gauche est pratiqué un autre souterrain, de forme irrégulière, faisant coude et se dirigeant vers l'église St-Nicolas-en-Lâtre.

» L'extrémité de ces embranchements est également construit de manière à recevoir un prolongement; tout, dans cette seconde cave, laisse supposer qu'elle n'a pas eu le prolongement projeté.

» De ce second étage souterrain et en face de la descente, se trouve un autre escalier identiquement semblable au premier.

» De là on arrive dans de larges couloirs formant un trapèze et s'avançant vers l'entrée de la place de la Préfecture (rue de Beaudimont). A chacune des extrémités et dans les angles du trapèze, du côté où l'on arrive, il existe également des attentes pour de nouvelles constructions. Et si l'on parcourt de gauche à droite les deux côtés du trapèze, on rencontre à l'angle gauche un conduit qui se dirige jusqu'au pérystyle de la nouvelle église St-Nicolas, ou plutôt au bras de croix de l'ancienne cathédrale.

» La ville d'Arras est bâtie en partie sur calcaire tendre, et

vers la période du XIIe au XVIIe siècle on a extrait, dans le terrain même les pierres qui servaient à élever les constructions. Il y avait, pour le constructeur, le double profit de percer des caves et de se servir des matériaux enlevés pour la construction. Il est plus que probable que ces carrières, une fois entreprises, fournissaient même la pierre aux constructions voisines; de là ces énormes souterrains que l'on nomme dans ce pays *boves*, qui existent notamment sous les grande et petite Places d'Arras.

» Votre Commission a déjà visité plusieurs de ces souterrains; et quelques-uns d'entre eux ont été construits avec infiniment d'art.

» Celui dont je viens de vous faire la description n'a pu être établi en vue d'extraire de la pierre; sa disposition particulière, le soin apporté dans sa construction, dénotent une chose faite par utilité. Cette construction ne coûterait pas moins de 40 à 45,000 fr. Quelle a pu être sa destination ? C'est un problème. Je laisse à la Commission et à nos chers collègues les savants auteurs de l'ouvrage sur les rues d'Arras, à résoudre cette question locale, et je me permettrai ici de formuler une opinion, hasardée, il est vrai, mais qui, je crois, peut être prise en considération.

» La place de la Préfecture qui a été nommée autrefois Cloître, avait à chacune de ses entrées des portes que l'on fermait chaque soir, et les maisons de cette place étaient particulièrement habitées par les chanoines du chapitre, ou autres ecclésiastiques desservant la paroisse de St-Nicolas-en-Lâtre.

» On sait qu'au Moyen-Age, les églises et les cathédrales étaient entourées, soit du côté de l'évêché, soit du côté de la communauté, de cloîtres qui correspondaient aux appartements. Les prêtres ou religieux se revêtissaient, dans leurs cellules, de leurs habits de chœur, et traversaient les cloîtres pour se rendre à l'église.

» Il y avait, dans nos anciens monuments, des salles capitulaires, des trésoreries ; mais il n'y avait pas de sacristies telles que nous les comprenons aujourd'hui, et je pense que le souterrain qui nous préoccupe a été conçu pour former un cloître souterrain, aboutissant à l'un des bras de croix de l'ancienne cathédrale, qui permît aux chanoines habitant les maisons voisines, ou autres ecclésiastiques desservant les cryptes et les chapelles de la cathédrale, de se rendre à couvert et sans se confondre avec les passants, aux services qui les appelaient dans l'église.

» Il existait également un cloître aboutissant de l'évêché à notre ancienne cathédrale, mais dans ces derniers siècles, une ordonnance épiscopale avait autorisé les chanoines à avoir leur habitation particulière.

» La galerie plus profonde et qui forme la troisième cave s'expliquerait ainsi : Qu'ayant rencontré, dans la première ga-

lerie, un sol très-peu résistant et créant des difficultés de construction, on a dû descendre plus avant pour trouver un terrain plus ferme qui permît d'exécuter à moins de frais et plus facilement cette construction. »

OBSERVATIONS DE M. HARBAVILLE.

M. Harbaville pense que l'hypothèse touchant la destination de la crypte est contestable. Comment supposer, en effet, que le chapitre ait fait construire à grands frais, au XVIIe siècle, trois caves superposées, pour servir de vestiaire aux chanoines? N'avait-il pas à sa disposition la vaste salle ou cloître qui flanquait le côté ouest de la cathédrale et auquel on accédait par trois portes? Ce cloître ne devait-il pas contenir le long de ses murs des armoires ou des cases propres à recevoir les habits de chœur des chanoines?

Il rappelle incidemment qu'en 760, Chrodegand, évêque de Metz, et ensuite Raban-Maur, archevêque de Mayence, avaient pris l'initiative d'une réforme qui soumettait les prêtres attachés aux églises épiscopales ou chanoines à la vie commune, réforme qui fut consacrée par le concile d'Aix-la-Chapelle en 816. Que, dès le XIVe siècle, cette règle était tombée en désuétude, notamment à Arras. Nous croyons, en effet, qu'en janvier 1464, le roi Louis XI, étant venu en cette ville, « se logea, dit Ducleroq » (livre 5), au cloître de l'Eglise, en l'hostel de maître Jehan » Thiébault, canoine et official, qui estoit bien petit hostel, et » ne voulut avoir autre, combien qu'il y oit en cloistre de très- » beaux hostels de canoines. »

Or, les maisons canoniales qui bordaient l'*Inclaustrum* existaient bien antérieurement à cette époque (1).

La Commission, avant de se prononcer sur la question dont il s'agit, prie M. l'abbé Van Drival de faire des recherches à cet égard.

LETTRE DE Mme LA SUPÉRIEURE DES URSULINES D'ARRAS.

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante qui lui a été adressée :

« Arras, le 8 mai 1869.

» Monsieur,

» J'ai été bien sensible à l'attention que vous avez eue de

(1) Ayant eu connaissance des observations auxquelles a donné lieu la lecture de ce procès-verbal, touchant l'hypothèse sur la destination des cryptes de l'ancienne cathédrale, M. Grigny déférant à ces observations, s'est empressé de déclarer à M. le Président « qu'il retirait ce » que les conclusions de son rapport avait de trop absolu : se bornant » à présenter son hypothèse comme une simple possibilité, en l'absence » de documents. »

» nous adresser un article concernant notre chapelle. Votre » but, Monsieur, a été rempli ; car nous l'avons lu avec un » vrai plaisir, il fait du reste l'éloge de la Commission des Monu- » ments historiques autant qu'il honore l'architecte qui a conçu » le plan et qui en dirige l'exécution.

» Veuillez agréer mes bien sincères remercîments, et l'expression du respect avec lequel je suis,

» Monsieur,

» Votre très-humble servante,

» Sr DE St-FRANÇOIS-XAVIER,

» *Supérieure des Ursulines.* »

DÉCOUVERTES FAITES SUR LE TERRAIN DE L'ANCIEN COUVENT DE LA PAIX, A ARRAS.

M. le Secrétaire fait part au comité que, par lettre en date du 18 de ce mois, il a demandé à M. Epellet, architecte en chef du département, membre de la Commission, des renseignements sur une découverte de poteries anciennes qui aurait été faite sur l'emplacement de l'ancien couvent de la Paix, à Arras, où doit être construite la maison départementale de détention.

M. de Sède répond que jusqu'à présent l'administration n'a eu connaissance d'aucune découverte digne d'intérêt. Des instructions formelles ont été données à l'entrepreneur et aux surveillants pour que tous les objets trouvés dans les fouilles soient remis à l'architecte. Quelques débris de poteries grossières et quelques ossements humains composent aujourd'hui le seul résultat archéologique de cette entreprise ; à moins de soustractions opérées par les ouvriers, on peut affirmer que ce résultat sera entièrement stérile.

En effet, les poteries ne paraissent pas remonter à une date ancienne. Quant aux ossements rencontrés sur un seul point et pêle-mêle, sans trace d'inhumation régulière, et sans aucun indice qui en puisse faire apprécier l'âge, ils appartiennent à quatre ou cinq individus, et peuvent avoir été réunis sur le point qu'ils occupaient à la suite de précédentes fouilles opérées dans le terrain de la Paix. Quelques substructions d'une date assez moderne appartenant au couvent détruit, et quelques vestiges d'une ancienne chaussée complètent les observations qui ont été faites sur le chantier des travaux. Mais, ni les unes ni les autres ne méritent l'attention de la Commission des Monuments historiques.

Le comité passe en revue les monuments anciens à reproduire dans la *Statistique du Pas-de-Calais* ; il entend avec in-

térêt les détails donnés par M. Robaut sur le bailliage d'Aire, édifice portant la date de 1600, et décide que ce monument complètera les 3e et 4e livraisons, en cours de publication.

M. Deschamps de Pas est chargé de la description de ce monument.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du 28 Juillet 1863.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'INQUISITION DANS LA VILLE DE BÉTHUNE.

M. d'Héricourt communique un document tiré des archives de Béthune et relatif à l'inquisition, dans cette ville qui a donné le jour à Jean-François Lepetit, auteur de la grande chronique de Hollande. Les précautions les plus grandes furent prises pour empêcher la religion dite réformée de se répandre. Le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, avait ordonné que l'on fît une visite chez tous les libraires et marchands de livres. En 1568, il n'y en avait qu'un seul à Béthune, nommé Lévesque. Le corps échevinal se rendit chez lui et y apposa les scellés ; ils furent levés le lendemain par l'autorité ecclésiastique qui procéda à une enquête dont le procès-verbal ne nous a pas été conservé.

CHRONIQUE DE FROISSART, PUBLIÉE PAR M. KERVYN DE LETTENHOVE.

M. d'Héricourt appelle encore l'attention de la Commission sur la nouvelle publication du premier livre de Froissart, par M. Kervyn de Lettenhove. Cet érudit, qui a obtenu le prix proposé par l'Académie française pour la meilleure étude sur le chroniqueur de Valenciennes, a profité de son séjour à Rome pour étudier les nombreuses bibliothèques de cette ville, et dans le fonds laissé par Christine de Suède, il a retrouvé un manus-

crit autographe de Froissart. Si l'on en excepte le chapître des amours de la belle comtesse de Salisbury, que le chanoine supprima, parce que, dans ses vieux jours, il le trouvait trop léger, ce manuscrit compte de nombreuses variantes ; il en est une que le Bulletin monumental ne peut passer sous silence. On sait qu'Edouard d'Angleterre, maître de Calais, mais irrité de la résistance que lui avait présentée cette ville, avait exigé qu'un certain nombre de bourgeois vinssent devers lui, pieds nus et la corde au cou, et avait résolu leur mort. On a mis en doute le dévoûment d'Eustache de St-Pierre ; des travaux modernes ont jeté un jour tout nouveau sur cette question. Ce texte de Froissart ne laisse plus aucune incertitude, car il donne les noms des compagnons d'Eustache. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire ce passage :

NARRATION SUR EUSTACHE DE SAINT-PIERRE ET SES COMPAGNONS.

« Une espasce apriès, se leva en piés li plus rices bourgeois de la ville de Calais et de plus grande recommandation, que on clamoit sire Ustasse de St-Pierre, et dist devant tous et toutes ensi : « Bonnes gens, grans pités et grands meschief seroit de » laissier morir un tel peuple que chi a, par famine ou aultre- » ment, quant on i puet trouver auqun moyen, et si seroit grande » ausmonne et grant grâce enviers Nostre-Signeur, qui de tel » mescief les poroit garder et esquièver. Je, en droit de moi, ai » si grande espérance d'avoir grâce et pardon enviers Nostre- » Signeur, si je muir pour che peuple sauver, que je voel » estre li premiers, et me meterai volentiers en purs ma cemise, » à nu chief et à nu piés, la hart ou col, en la merchi dou gentil » roi d'Engleterre. »

» Quant sires Ustasses de Saint-Pierre ot dit ceste parole, tout homme le alèrent aourer (1) de pité, et plusieurs hommes et femmes se jettèrent en genouls à ses piés, tendrement plorant. Ce estoit grans pités de là estre et euls oïr et regarder. Secondement uns aultres très-honeste bourgeois et de grant afaire, et liquel avoit deus damoiselles à filles, jones, belles et grâtieuses, se leva et dist tout ensi que il feroit compagnie en ce cas à son compère et cousin sire Ustasse de St-Pierre, et se nommoit li dis bourgeois Jehans d'Aire. Apriès se leva li tiers bourgeois de Calais qui se nommait Jaquèmes de Wissant, qui moult estoit rices homs de meubles et d'iretages dedens Calais et au dehors de Calais, et se ofri à aler en lor compagnie, et aussi fist sire Pierres de Wisant, son frère. Li chinquimes fu sire Jehans de Fiennes et li sisimes sires Andrieus d'Andre. Tout

(1) *Aourer*, embrasser.

chil sys bourgeois avoient esté en la ville de Calais, li plus rice et li plus manant et qui plus avoient d'iretage ens et hors Calais et dont la ville par mer et par terre s'estoit le plus estofée, mais pour pité et pour sauver lors femmes et lors enfans et le demorant de la ville, il se offrirent tout de bonne volenté et disent à lor chapitainne : « Sire, délivrés-vous (1) et nous emmenés deviers le » roi d'Engleterre, ou point et en l'estat que vostre trettiés de- » vise ; car nous volons tout morir se nous sommes à ce destiné, » et prendrons la mort en ben gré. » — Messires Jehans de Viane avoit si grant pité de ce qu'il veoit et ooit, que il plorait ausi tenrement que dont que il veist tous ses amis en bière. Toutes fois, pour abrégier la besongne, puisque faire le convenoit, il les fist desvestir en la halle en purs lors braies et lors cemisses, nus piés et nus chiefs, et là furent aportées toutes les clefs des portes et des guicès de la ville de Calais, messire Jehan de Viane qui ploroit moult tendrement devant euls, et aussi faisoient tout li chevalier et li esquier qui là estoient, de la grande pité que il avoient. Hommes et femmes et enfans honestes de la nation de la ville les sievoient et crioient et braioient si hault que ce estoit grans pités au considérer. Li sys bourgeois, par avis assés liement, en aloient et avoient petite espérance de retourner, et pour renconforter le peuple, il disoient : « Bonnes gens, ne plorès point. Ce que nous faisons, » c'est en instance de bien et pour sauver le demorant de la » ville. Trop mieulx vault que nous morons, puisque il fault » qu'il soit ensi, que toutes les bonnes gens de la ville soient » péri et Dieus aura merchi de nos âmes. »

Le Comité fixe ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée générale, qui sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Assemblée générale du 4 Août 1863.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Présents : MM. l'abbé Parenty, de Linas, l'abbé Lequette, l'abbé Robitaille, de Sède, l'abbé Van Drival, l'abbé Delé-

(1) *Délivrés-vous*, hâtez-vous.

TOILE, l'abbé LAMORT, CAVROIS, docteur LEDRU, PARENTY (Aug^te) et TERNINCK (Aug^te).

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Dancoisne, comte d'Héricourt, Coffinier, marquis d'Havrincourt, comte de Fouler et Deschamps de Pas, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président adresse l'allocution suivante :

DISCOURS DE M. HARBAVILLE.

« Messieurs,

» En ouvrant cette réunion annuelle, j'éprouve une bien vive satisfaction d'avoir à constater les résultats que nous avons obtenus depuis notre dernière assemblée générale. Votre comité a recueilli une foule de documents intéressants pour l'histoire du pays : les recherches et les nombreux travaux de ses membres prouvent qu'il n'est pas resté au-dessous de ce qu'on attendait de son zèle, Ces travaux, il appartient à M. le Secrétaire de les énumérer. Je me bornerai à rappeler que nous n'avons cessé de nous préoccuper de la conservation des monuments historiques, soit en appelant sur leur état l'attention de l'administration départementale, soit en les préservant d'actes de vandalisme ou en cherchant à recueillir les précieux débris du passé, que des fouilles ont mis à découvert. Enfin, nous sommes en mesure, malgré l'exiguité de nos ressources, de publier très-prochainement les 3e et 4e livraisons du tome II de la *Statistique monumentale*, comprenant six planches d'une exécution soignée, dues au talent de notre collègue M. Robaut, ainsi que le 2e fascicule, tome II de notre *Bulletin*, également avec planches.

» C'est beaucoup sans doute pour un budget aussi modeste, et la prudence commandait peut-être de réduire l'importance de ces livraisons. Mais nous avons craint de décourager de laborieux collègues. Un précédent, d'ailleurs, nous permettait de compter sur une subvention. Nous espérons que cette prévision ne sera pas vaine, et que l'envoi de nos publications au ministère, produira l'effet attendu. Ce secours, joint au produit des abonnements fera cesser une gêne momentanée.

» Pardon, Messiieurs, si je touche un mot de cette situation peu grâcieuse, dont les corps savants ne sont pas plus exempts que d'autres conditions sociales et que le poète nomme *res angusta domi* : c'est qu'il faut justifier le temps d'arrêt que subira l'impression du n° 3 du Bulletin, dont les matériaux sont en partie rassemblés.

» En terminant, je me plais à reconnaître que le succès de nos efforts est dû surtout à l'harmonie qui n'a cessé de régner parmi nous. Cette communauté de vues m'a rendu facile la

tâche si honorable que votre confiance m'a depuis longtemps imposée. »

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle l'élection du Vice-Président.
M. Harbaville est réélu par acclamation.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION.

M. le Secrétaire présente le compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques pendant l'année 1862-1863. Il constate les efforts incessants de la Commission pour obtenir la consolidation des tours de l'ancienne abbaye de Mont-Saint-Eloy ; il mentionne, entr'autres travaux, le projet de carte archéologique du Pas-de-Calais préparé par M. Harbaville ; la notice de M. l'abbé Van Drival sur un reliquaire en argent appartenant à l'église d'Amettes, la restauration de l'église d'Ablain-St-Nazaire ; la description par M. Auguste Terninck des restes d'une grande construction antique et de plusieurs objets curieux découverts à Rouvroy ; un intéressant travail du même membre sur les sépultures anciennes de notre pays ; les rapports et notices de M. d'Héricourt sur l'inscription de la porte St-Pry, à Béthune ; l'encensoir de Canlers ; la communication de M. Dancoisne concernant les décanats d'Arras, Douai, Bapaume, la description des caves de la Préfecture et du maître autel de l'église St-Géry, par M. Grigny, etc.

M. Auguste Terninck a la parole. L'honorable membre lit le rapport suivant :

RAPPORT SUR L'ÉGLISE DE RUISSEAUVILLE ET SUR LE TRAVAIL DE M. SANSON.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur un travail que vous a envoyé M. Sanson, curé de Ruisseauville et qui a pour titre : *Esquisse historique sur l'église de Ruisseauville*, faite d'après le témoignage de témoins oculaires. Pour remplir cette mission, j'ai cru devoir résumer certaines parties de ce travail qui m'ont paru peu intéressantes et en citer textuellement quelques autres en y ajoutant quelques faits. D'un autre coté, je l'ai complété en y annexant plusieurs dessins représentant des objets très-curieux conservés dans l'église de cette commune, et que notre collègue, M. Robaut a dessiné avec l'exactitude que vous lui connaissez, lors d'une tournée archéologique que nous avons faite ensemble.

Autrefois une vaste forêt, qui se reliait à celle de Fruges et de Créquy, couvrait le territoire actuel de Ruisseauville ;

elle faisait partie des domaines de la puissante maison de Créquy. Mais en 1099, la piété, qui était héréditaire dans cette antique famille, inspira à Ramelin de Créquy et à son épouse Alix, d'Oisy, la pensée d'ériger en ces lieux une abbaye, sous le vocable de Sainte-Marie-au-Bois. 1,500 mesures de terre formèrent sa première dotation, et son enclos fut composé de 377 mesures qu'une vaste muraille renferma.

Avec de pareilles ressources, que les bons religieux firent bientôt fructifier en défrichant ces grands bois, et en les rendant fertiles, la sainte maison prospéra rapidement et put, dans la suite, lorsque les constructions du monastère devinrent caduques, ériger pour les remplacer des constructions magnifiques et une église très-remarquable.

Mais ce luxe attira sur elle bien des malheurs, elle devint la proie de toutes les armées qui traversèrent ce pays ; celle du duc d'Alençon surtout, en 1581, ne se contenta pas de la piller, car elle la réduisit en cendres.

Les dernières constructions abbatiales remontaient donc à cette époque, aussi son église était encore ogivale, mais sa décoration intérieure portait le cachet de la renaissance. La tour était plus moderne, « elle datait, dit M. Sanson, de 1740, et elle était aussi renommée que celle de Chartres pour sa hauteur prodigieuse, sa solidité et l'élégance de sa construction. On y voyait une belle horloge avec un carillon et sept cloches. »

Aujourd'hui tout a disparu, bâtiments claustraux et chapelle, et de tant de magnificence, il reste à peine deux portiques assez simples, espacés l'un de l'autre dans une longue et belle avenue et qui portent la date de 1705.

Je ne suivrai pas l'honorable auteur de notre esquisse dans les détails qu'il nous donne sur les propriétés de l'abbaye, sur les bienfaits qu'elle répandit autour d'elle, sur les nombreuses églises que ses religieux étaient chargés de desservir, et sur l'éclat et la majesté des offices et des processions qu'ils célébraient. Je me contenterai de citer ce qu'il nous dit au sujet des fêtes de Notre-Dame-du-Joyel, parcequ'elle concerne l'église actuelle de cette commune et qu'elle nous rappelle ces fêtes de la Sainte-Chandelle que notre ville d'Arras célébrait avec tant de pompe. « C'était un spectacle imposant et bien édifiant pour les peuples venus des villages circonvoisins de voir un cortége immense d'hommes en dignité, de prêtres en habits de chœur et en chapes magnifiques, précédés de joueurs d'instruments, de violons, de chalumeaux accompagnant le chant des cantiques et suivi du révérend père abbé, crosse en main, mître en tête, venant commencer l'office par la bénédiction solennelle de l'eau dans laquelle il laissait tomber quelques gouttes de la Sainte-Chandelle, que chacun emportait pour en penser les plaies des malades. »

Nous avons vu que la révolution arrêta ces fêtes, chassa les moines et renversa leurs constructions si belles ; ici encore, nous laisserons parler M. Sanson, qui sur les lieux mêmes et de la bouche des vieillards spectateurs de ces faits nous en détaille si bien les navrantes péripéties. « L'âme est saisie d'un sentiment de douleur en pensant aux ravages que la révolution a faits en ces lieux. Aussitôt que le décret de l'État ordonnant la fermeture des couvents, et la vente des biens du clergé eût été notifié, tous les religieux ont dû prendre la fuite. L'abbaye et ses terres furent vendues à Arras, capitale du comté d'Artois, au nommé Doutremer, d'Amiens. Alors un habitant d'Auchy-les-Hesdin (nommé Lebrun ou Lenoir), acheta l'église au prix de 800 fr., payables en quatre termes. Le clocher seul avec le cimetière fut réservé pour la commune. Un notaire de Fruges, appelé Guilluy, vint faire la vente de tout le mobilier dans l'église même. La bibliothèque, les croix, les statues des saints, les riches ornements, les vases sacrés, les autels furent jetés sur le pavé et mis en vente à la criée. On voyait plus de curieux que d'acheteurs ; quelques-uns dérobaient secrètement pour s'enrichir, d'autres pour sauver de la destruction. L'orgue en partie, le confessionnal et trois chariots de meubles composés de belles statues et des autels qui décorent l'église de Fruges furent emportés par des gens de ce pays. Les sept cloches furent enlevées pour être fondues au profit de l'Etat ; enfin tout ce qui ne fut pas dérobé ou vendu fut brûlé sur place. Les statues que l'on voit dans l'église de Fruges représentent le Père éternel entouré d'anges, St-Pierre, St-Paul, Ste-Monique, St-Augustin, deux anges adorateurs et une Assomption en bois, sculptées d'une grandeur plus que naturelle, et d'une très-bonne exécution. »

« Revenons à l'église, l'acquéreur l'offrit à la commune pour 1,200 fr. ; celle-ci ayant refusé son offre, il envoya des ouvriers pour procéder à sa démolition. Des habitants de Ruisseauville, en partie des femmes, s'y opposèrent avec larmes et prières ; efforts inutiles, c'était de l'argent qu'il fallait pour sauver leur église. Des gendarmes vinrent les disperser avec le sabre ; les démolisseurs passèrent la première journée à poser des échelles autour de l'église. Pendant la nuit on alla les cacher dans le bois, où on les mit en pièces. Le lendemain des troupes furent envoyées d'Hesdin pour protéger l'œuvre de destruction, le plomb fut détaché de la toiture, la charpente démontée, le fer arraché des murs ; on employa la poudre pour faire tomber des pans de murailles, et d'une de nos plus belles églises, il ne resta plus que son clocher muet au milieu des débris. »

L'auteur de notre esquisse raconte ensuite le dévoûment du père abbé, nommé Hurtevent, de M. Plainchon, curé de Willeman et d'un moine de Ruisseauville nommé Hochart, qui, pendant

les mauvais jours vinrent, au péril de leur vie, administrer les sacrements aux habitants du pays « ils se tenaient cachés dans les maisons des Ticitte et des Chartrel ». Mais le premier mourut à la peine et fut inhumé à la hâte, en secret et sans cercueil dans le cimetière de l'abbaye.

M. Sanson arrive ensuite à l'église actuelle de Ruisseauville, et nous lui laissons encore la parole, pour donner l'historique de cette misérable construction, et pour nous indiquer les objets si curieux qu'elle possède.

« La chapelle de Notre-Dame-du-Joyel (l'église d'aujourd'hui, que les moines avaient fait construire en 1664), a failli avoir le même sort que l'église abbatiale, elle a été vendue au nommé Foret, de Fauquembergue. Celui-ci fit enlever le cercle de fer qui l'entourait au-dessus des fenêtres, et la charpente avec laquelle il fit construire une maison, et ne laissa que les murs ; c'est la première maison à usage de cabaret en entrant à Fauquembergue. Le calme revenant après les jours d'orage, le peuple redemanda ses prêtres et son église, la commune fit construire une nouvelle charpente sur les murs de cette chapelle pour en faire son église, le patriote de Fauquembergue le sut, il réclama et il obtint encore une indemnité de 400 francs. »

» Cette chapelle étant trop petite pour servir d'église, on construisit pardevant, en 1803, une espèce de clocher en paillotis ou torchis qu'on appelle étable à baudets, et on en fit une église sous le patronage de St-Nicaise. Par décret du 24 janvier 1860, elle a été érigée en chapelle de secours. Nous allons raconter un autre fait non moins déplorable que tous les autres.

« La révolution avait conservé le beau clocher de l'église avec le cimetière qui l'entourait, contenant deux mesures *pour cause d'utilité publique*, et, par un esprit de vertige inexplicable, de son autorité privée, *sans aucune autorisation*, le maire de la commune, nommé Flageollet, qu'on dit avoir été un *ton homme* (se laissant gagner par de belles promesses), aliéna ce beau clocher, le cimetière et l'avenue qui y conduisait, l'an 1814, en faveur du nouveau propriétaire des biens de l'abbaye (M. Choinard, de Boulogne), qui donna en échange *une petite maisonnette* dont on fit l'école communale, et *un coin de terre* à l'extrémité du village pour en faire un nouveau cimetière. »

» Ainsi ce que les vandales de la révolution n'avaient pas détruit, ce qui était encore pour le pays d'une valeur inappréciable (d'une valeur au moins de cinquante à quatre-vingt mille francs), a été cédé par faiblesse pour un bien d'une valeur de cinq à six cents francs, et personne n'a osé protester, réclamer contre une si grande iniquité ! Deux entrepreneurs, Robitaille, du bas Parques et Mouton, de Blangy, furent chargés de démolir ce beau clocher qui avait trois cent soixante-cinq marches et n'était

construit que depuis soixante-treize ans seulement. On mina les piliers avec de la poudre, et on les voyait tomber tout d'une pièce sans se partager. Après des efforts inouis pendant plus d'une année, tout fut rasé jusque dans ses fondements, et maintenant toutes sortes d'animaux paissent dans ces lieux vénérés, où l'on voyait une de nos plus belles églises et où reposaient les ossements d'illustres religieux, de onze guerriers célèbres de la famille de Créquy, de parents, d'aïeux..... et il ne reste plus que les deux vieilles arcades qui servaient d'entrée à l'église et à l'abbaye.

» Les débris de l'église et du clocher furent employés à la construction de la nouvelle ferme. Plusieurs des pierres tumulaires servirent à paver la mare de la cour. Une d'elles fut placée au frontispice de la grande grange.

» De l'ancien mobilier on a conservé des choses assez précieuses, qui sont :

» 1° Une chaire de vérité en chêne parfaitement sculptée. On voit au-dessus un aigle aux aîles déployées, tenant dans son bec un anneau qui supporte le ciel de la chaire ; dans le fond on voit le portrait majestueux de Notre-Seigneur, en relief, sur un encadrement avec cette inscription en lettres d'or : *Véritas*. Pardevant, le souverain Pontife que le St-Esprit inspire. A l'un des côtés St-Pierre. A l'entrée de l'escalier un petit ange debout tenant un oriflamme avec un écusson. Dans l'ensemble on voit une tête d'ange, un cœur brûlant d'amour, avec des dessins très-variés ;

» 2° Une statue de la Vierge-Mère en marbre blanc, avec cette inscription autour du socle : *Antonius Tamagnianus de Porta et Paxius de Gazino mediolanenses fœcérunt ;*

» 3° Les quatre Evangélistes en bois sculpté ;

» 4° Une chasse très-ancienne enrichie de reliques, qui ont été exposées publiquement à la vénération dans l'église de l'abbaye. Les anciens pensent que ce sont les reliques de Sainte-Ursule et des ses compagnes ;

» 5° Le chef de Saint-Blaise avec relique, accompagné de deux petits anges ;

» 6° Une petite statue de Notre-Dame-de-Foi, estimée par les antiquaires (entr'autres par M. Hamille, professeur de rhétorique au collége de Montreuil), d'un plus grand mérite que celle qu'on vénère avec pompe à Gravelines ;

» 7° Une boîte aux Saintes-Huiles, en argent, renfermée dans une autre boîte bien travaillée en forme de chapelle, avec cette inscription : *Don de Jacques Lescuyer, chanoine et pasteur de cette église.* 1631 ;

» 8° Une chape fond-blanc avec dessins en fleurs représentant la Sainte-Vierge enveloppée de nuages, offrant la Sainte-Chandelle à Saint-Lambert qui est à ses pieds, accompagné de

deux ménestrels, implorant tous trois, les mains étendues, son secours ;

» 9° Une chasuble en velours rouge, avec les douze apôtres en relief, d'un tissu d'or fin de grand prix ;

» 10° Le tableau du maître-autel qui représente le martyre de Saint-Nicaise ;

» 11° Le cadre du devant d'autel, remarquable par ses dessins variés en soie et or fin ;

» 12° On a encore conservé l'inscription des seigneurs de Créquy. Ce sont deux couronnes de fierre ou d'un autre feuillage, surmontées d'une face de soleil radieux ; celle à gauche est ornée d'une espèce de branche avec sept ramifications, dans celle à droite on voit une espèce de léopard, et au-dessous une fleur de lys.

NOTICE SUR L'ÉGLISE DE CANLERS (1).

» L'église Notre-Dame de Canlers était une église paroissiale du diocèse de Boulogne, ayant Tramecourt pour annexe. Elle fut construite l'an 1684 par le seigneur d'Héricourt qui habitait l'ancien château de Canlers. Tous les beaux manoirs et les terres qui en dépendaient ont été vendus pendant la révolution ; sur trois cloches deux ont été enlevées pour être fondues, les pierres tumulaires du sanctuaire et de la chapelle latérale où reposaient les ancêtres illustres ont disparu. Le nommé Nicolas Déprets, ex-concierge du château, l'a acheté 400 fr. et l'a rendu pour le même prix en 1803.

» De l'ancien mobilier on n'a plus retrouvé que le maître-autel, le confessionnal et la chaire de vérité en chêne que Mlle de Landas avait donnés.

» Il reste encore un encensoir en cuivre, et un St-Ciboire avec couronne en argent, remarquables par leur antiquité et le travail artistique. Le ciboire porte cette inscription : *Marie de Faudier m'a donné à l'église de Canlers. An* 1669 (2).

» Le premier curé titulaire a été M. Vanhove, ancien moine de Ruisseauville. Il est venu exercer en l'an X de la République française (1802) ; il a pourvu aux besoins du culte à l'aide des offrandes des habitants. M. Lecygne lui a succédé. »

OISY ET SES SEIGNEURS. — L'ABBAYE DU VERGER.

M. l'abbé Lamort, curé-doyen, communique un travail intitulé : *Oisy. — Ses seigneurs. — L'abbaye du Verger.*

Les seigneurs d'Oisy étaient, au moyen-âge, châtelains de Cambrai ; leur cri de guerre était *Crévecœur et Oisy*. Huit grandes

(1) Nous transcrivons intégralement le travail de M. le curé Sanson.
(2) Voir la description de cet encensoir, page 173 du présent *Bulletin*.

familles ont successivement gouverné cette seigneurie qui s'étendait sur 37 terres à clocher, des portes de Cambrai et de celles de Bapaume jusqu'à l'Escarpelle, au-delà de Douai. Ce sont les maisons de Lens, de Montmirel, de Coucy, de Guines, de Bar, de Luxembourg et de Bourbon. Au commencement du XVIIe siècle, la seigneurie d'Oisy fut vendue par Henri IV, alors encore roi de Navarre, à la maison d'Assignies, des mains de laquelle elle passa, peu de temps avant la révolution française, aux seigneurs de Plotho, barons du Saint-Empire et du pays d'Ingelmunster, qui la transmirent aux comtes de Montblanc, les possesseurs actuels.

Un des comtes d'Oisy, Jean de Montmirel, a été inscrit au nombre des bienheureux. Il avait été l'ami de Philippe-Auguste auquel il sauva la vie, dans l'un des combats de Gisors. Un autre, Robert de Bar, fut tué à la bataille d'Azincourt. Plusieurs accompagnèrent nos rois dans diverses croisades. Enguerrand VII fut fait prisonnier avec Henri de Bar, son gendre, à la bataille de Nicopolis et mourut à Burse, des mauvais traitements des Turcs. Le plus célèbre de tous fut Louis de Luxembourg, si connu dans l'histoire sous le nom de comte ou de connétable de Saint-Pol.

La terre d'Oisy eut aussi ses poëtes. Hugues III, comte d'Oisy, et Enguerrand figurent au nombre des trouvères du nord de la France, dans la collection de M. Arthur Dinaux.

La terre d'Oisy fut donnée, par le traité de Cambrai, comme garantie de la rançon de François Ier à l'empereur Charles V qui la posséda jusqu'en 1531, époque à laquelle le roi de France ayant payé les 510,000 écus d'or, convenus pour sa mise en liberté, la terre d'Oisy fut rendue à l'héritière du fameux connétable, Marie, comtesse de Luxembourg.

Oisy possédait un monastère cistercien, fondé au XIIIe siècle par Jean II de Montmirel, seigneur d'Oisy, comte de Chartres, et sa femme, Elisabeth de Chartres, sous le nom du Verger, *Virgultum ou viridarium*. B. M. V.

La notice de M. l'abbé Lamort donne des détails très-étendus. On y retrouve la formule du serment que prêtaient les seigneurs d'Oisy en qualité de châtelains de Cambrai, la charte d'Oisy, monument important du XIIIe siècle, où l'on voit déjà figurer un prévot et des eschevins, l'état du comté, à une époque reculée et beaucoup d'autres pièces fort intéressantes.

L'abbaye du Verger était une des plus belles de l'ordre de Cîteaux. Sa dépense annuelle était de 40,000 florins. De 1227, époque de sa fondation, à 1791, elle compta 34 abbesses, presque toutes des plus illustres maisons de la province. Il reste de l'abbaye deux reliquaires, chefs-d'œuvre d'orfévrerie religieuse décrits par nos honorables collègues, l'un, le reliquaire de la Sainte-Épine, dans les annales archéologiques, l'autre

connu en archéologie sous le nom de *Croix d'Oisy*, dans la revue de l'art chrétien.

Quant à la paroisse d'Oisy, voici ce qu'on lit dans un pouillé du XIVe siècle (bibl. de Douai). *Oisiacum archidiaconatus cameracensis, de canatus de cameraco, patronus S. Desiderius : collatorès abbates aquicinences : laxatum XXXII.* D'après le registre des centièmes de l'année 1569, l'église était dans le château et pouvait contenir, avec le cimetière, environ deux mencaudées. L'église actuelle bâtie en style roman sur les plans de M. Grigny, est aperçue de tous les points de l'horizon, et reçoit chaque jour de nombreux visiteurs. Elle est enrichie de précieuses verrières dues au talent de M. Claudius Lavergne et de belles mosaïques sorties des ateliers de M. Lusson. Le clocher a conservé les débris d'un beau carillon donné par la maison d'Assignies.

DÉCOUVERTE DE POTERIES ROMAINES A NOYELLES-VION.

M. le docteur Ledru donne lecture du rapport suivant :

« A deux kilomètres nord d'Avesnes-le-Comte, le riant village de Noyelle-Vion est assis sur une petite colline. Privé depuis plusieurs siècles de son importante forteresse et de son donjon et depuis quarante ans de sa ceinture de bois, il n'en est pas moins beau dans sa demi-nudité.

» Nos pères, si bons appréciateurs des beaux sites, s'y étaient établis dès la période romaine. Des sépultures, découvertes le long du chemin du Marais, le démontrent assez.

» En 1863, à l'entrée du village, des ouvriers mirent à découvert le four d'un potier romain. Il semble que la destruction de cet établissement ait eu lieu dans son plein exercice; car on y a retrouvé la terre préparée pour le moulage, la poterie séchée et prête pour la cuisson et grand nombre de fragments de vases différents, mais de la nature des poteries du temps et ressemblant à celles des sépultures d'Avesnes-le-Comte.

» Le fond de ce four, profond d'un mètre cinquante centimètres est formé d'une aire en terre noire très-dure, bien arrondie et large d'un mètre cinquante centimètres, à surface supérieure lisse et polie et bien horizontale. Ses parois s'élargissent en remontant, elles sont constituées par de la terre glaise dure et rougeâtre présentant les traces d'une forte cuisson et incrustée de nombreuses branches de bois menu qui y ont été carbonisées; à chaque cuisson l'intérieur du four était plaqué de cette terre molle et humide.

» Sur les côtés de cet *infundibulum*, deux ouvertures étaient pratiquées pour donner accès au potier, à l'une d'elles correspond une descente en forme d'escalier.

» La Commission remarquera dans les débris que nous mettons sous ses yeux, des poteries d'un grain assez fin, d'autres plus

communes et diversement ouvragées, de nombreux charbons garnissaient les terres environnantes et étaient mêlés à ces fragments de vases.

» A l'autre extrémité du village, une petite plaine s'appelle encore aujourd'hui la Poterie, elle abonde en grès et en terre glaise. Il est probable que vers les premiers siècles de notre ère l'industrie céramique était répandue dans cette localité. Partout où nous avons découvert des sépultures anciennes, nous y avons vu des poteries identiques à celles de Noyelle-Vion. Sur aucune nous n'avons jamais remarqué le nom de l'artisan. »

Au sujet de cette découverte, M. le Secrétaire annonce à la Commission qu'il a remis à M. le conservateur du musée d'Arras tous les débris des poteries anciennes découvertes dans les environs d'Avesnes-le-Comte.

NOTES SUR LES ANCIENS SEIGNEURS DE BEAURAINVILLE.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Robert, en date du 1er août 1863, ainsi conçue :

« Monsieur le Préfet,

» A mon très-grand regret, ne pouvant répondre à votre bienveillante invitation, pour la séance de la Commission du 4 courant, j'ai l'honneur de vous adresser, pour elle, quelques rares documents sur les anciens seigneurs de Beaurainville, afin de compléter, par là, s'il est possible, le travail si modeste que je vous ai fait tenir, il y a un an, sur cette seigneurie et terre de Beaurainville et Beaurain-Château.

ORDRE CHRONOLOGIQUE DE LEURS ANCIENS SEIGNEURS.

» Le premier connu fut Guillaume de Saint-Omer, l'an 1185 ; après lui Guillaume de Saint-Omer, son fils; le premier, décédé en l'année 1196, le second en 1244. Ils eurent pour successeurs Guillaume de St-Omer, 3e du nom, fils du susdit Guillaume II, l'an 1248 ; Beauduin de Créquy, seigneur de Beaurain, 1253, à cause de sa femme, sœur et héritière de Guillaume III ; Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, 1257 ; Béatrix de Saint-Pol, sa fille, décédée en 1319 ; Raoul, comte d'Eu et de Guînes, connétable de France, fils de ladite Béatrix de Saint-Pol, l'an 1338 ; Raoul II de ce nom, fils du précédent également comte d'Eu, de Guînes, et connétable de France, 1345 et 1348, tous seigneurs et propriétaires de Beaurain ; Raoul II, pour crime de lèse-majesté, condamné et exécuté, dans l'hôtel de Nelle à Paris, 1350, perdit ses droits sur cette terre et seigneurie, confisquées au profit du roi qui la donna en viage : premièrement à Robert de Loris, son chambellan, 1353 ; puis à Jean de Loris, écuyer du roi, décédé en l'an 1358 ; à Edmond de Lamotte, premier écuyer du Roi, mort en l'année 1362 ; à Jean de Danville, chevalier, maître

d'hôtel du roi, l'an 1369 ; 5° à Houdart de Renty, décédé l'an 1371 ; 6° à Engerand de Coucy, seigneur de Célier, de Marles de La Fère, comte de Soissons, 1380 et 1381, décédé l'an 1397, prisonnier chez les Turcs dans la ville de Burse, après la défaite de Nicopolis. La seigneurie de Beaurain revint alors au roi Charles VI, qui la donna à Jean de Croy quelque temps après, en propriété et à toujours, et qui depuis a été héréditaire dans cette maison jusqu'à la Révolution française. Les seigneurs actuels, ou mieux les propriétaires de Beaurain sont les comtes de Lascase, par ailliance avec la noble et antique famille des Croy.

» Vers le commencement du XVI° siècle vivait seigneur de Beaurainville, noble homme de Leaune, au caractère fier et très-jaloux de ses droits. Un jour, dit la chronique de St-André, il faillit perdre une rente assez considérable qui lui était due par les religieux de cette maison ; mais, grâce à l'imprudence d'un de ces mêmes religieux qui s'était confié à *son barbier ou chirurgien*, lui faisant la tonsure, *ce dernier, barbier également du sieur de Leaune*, il n'en fut pas ainsi, car il *lui alla sy tost son retour, faire le rapport, pourquoi il fust disgracié de ceste maison.*

» Les barbiers d'alors, dirons-nous à cette réflexion, ne valaient pas mieux que ceux de nos jours, car naguère un de nos plus célèbres écrivains disait :

Le barbier donne ses nouvelles,
La fauvette donne son chant

» L'abbé Ledé qui rapporte ce fait, dans le tome deux de ses chroniques, ajoute :

» La modestie et discrétion portent toujours de bons fruits ; mais l'imprudence et ostentation se trouvent aussi toujours courtes en leurs fins et persuasions. Cependant le sieur de Leaune eût pu abandonner son droit, s'il ne se fût *senti piqué* de paroles. Il fallait l'amollir et non pas l'aigrir, *surtout lorsqu'il est homme de cœur*. Un homme qui a du courage est encore plus sensible aux *piques, qu'un homme de basse condition n'est pas aux soufflets. Il faut bien se garder de piquer le lion sur les autres animaux.*

» Je termine à la hâte ces quelques notes que je n'ai que le temps de transcrire, Monsieur le Préfet, afin qu'elles arrivent pour le 4, et me dis, avec le plus profond respect, réclamant votre grande indulgence,

» Monsieur le Préfet,

» Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

» ROBERT,

» *Curé de Gouy-Saint-André.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 11 Décembre 1863.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

LETTRE DE M. LE COMTE D'HÉRICOURT.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le comte d'Héricourt, ainsi conçue :

FINES ATREBATENSES. — QUESTIONS A ÉTUDIER.

« Paris, le 10 décembre 1863.

» Monsieur le Président,

» Je vous prie d'agréer, ainsi que mes collègues les regrets que j'éprouve de ne pouvoir assister à la prochaine réunion de la Commission des Antiquités départementales. Si j'avais su qu'elle dût avoir lieu si tôt, je n'aurais point fait insérer, dans le *Courrier du Pas-de-Calais,* une note sur les *Fines Atrebenses.* Il serait important d'étudier quel est le point exact où doivent être placées ces limites. Le pays des Atrébates était très-étendu, mais allait-il jusqu'à Binche, dans le Hainaut belge ? L'opinion émise par M. le général Creuly ne me paraît pas concluante à cet égard.

» J'aborde l'autre travail dû au général Creuly, sur les points d'embarquement et de débarquement de César lors de son expédition en Bretagne. Je suis assez heureux pour partager votre opinion, que le *Portus Itius* doit être placé à Wissant. J'ai lu avec beaucoup d'attention les travaux modernes ; il n'ont en rien ébranlé ma manière de penser. Si Henry vivait encore, il se bornerait à ajouter de nouveaux noms à la longue liste bibliographique qu'il a donnée des auteurs qui ont soutenu ces points controversés ; peut-être devrait-on laisser reposer ce débat, du reste peu important. Quoiqu'il en soit, les travaux pleuvent ; pour ne parler que de ceux étrangers à notre département, je citerai ceux de M. de Saulcy, traduits en allemand par M. Haller, qui les appelle « une thèse très-solidement établie » *Eine sehr grundlich Abhandlung* ; l'ouvrage de M. Lewin : *The invasion Britain by Julius Cesar*, etc.

» Le point de débarquement était généralement fixé à *Deal* ; le savant général le porte à *Romney-Marsh*, près du point où fût

élevé le fort Sutherland. Les raisons qu'il donne, en comparant les divers textes de César paraissent justifier cette assertion ; mais revenons à la côte morinienne. Plusieurs villes prétendent avoir été l'ancien *Portus Itius* : Boulogne, Ambleteuse, Wissant, Sangatte et Calais. L'auteur fait remarquer que les vaisseaux de César séjournaient sur une simple plage, soit à l'ancre, soit à sec ; en supposant, dit-il, que le *Portus Itius* soit à Boulogne, Ambleteuse représenterait le *Portus supérior* ou *ultérior*, ce qu'il est difficile d'admettre. On se rappelle que deux navires au retour de la première expédition, manquèrent les ports et pénétrèrent un peu plus bas, *Paula Infra*. Mais si Boulogne est le *Portus Itius*, le mot : *Paula Infra* n'est-il point élastique ? En outre, six mille morins se trouvèrent réunis en un instant pour attaquer César, et Labienus fut chargé de les poursuivre avec les troupes de l'expédition de Bretagne. Un rassemblement de six mille hommes, dit le général, ne pourrait pas se faire, même aujourd'hui, en aussi peu de temps, sur un point quelconque des campagnes du Boulonnais, où les villages ne présentent pas une agglomération sérieuse.

» M. Creuly penche pour Ambleteuse, et fixe le *Portus supérior* à Wissant. L'histoire prouve l'importance d'Ambleteuse, qui fut, jusqu'au milieu du XVIe siècle, un port avec bassin. Le général Creuly combat l'opinion du général Gœrler, qui place le *Portus Itius* à Calais et le *Portus supérior* à Wissant.

» Il résulterait de ceci, que Boulogne resterait le *Gésoriac* et que l'expédition se serait étendue d'Ambleteuse à Wissant.

» Je vous le répète, Monsieur le Président, ces explications, dont il est peut-être bon de tenir compte dans nos Bulletins, si quelque historien futur veut reprendre la question, n'ont de valeur que par la science incontestable des hommes qui les soutiennent ; en vous les transmettant, je n'avais d'autre désir que de montrer à mes collègues que je n'ai point oublié ces études artésiennes, où vous avez été mon guide toujours sûr et sympathique.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

» Cte D'HÉRICOURT. »

La Commission accueille cette communication avec intérêt ; elle décide que la question des *Fines Atrebatenses* sera étudiée par MM. Harbaville et l'abbé Parenty pour être discuté ultérieurement.

Quant à la question si controversée du *Port Itius*, en présence des travaux sérieux récemment publiés sur ce sujet, et des discussions qu'ils ont fait naître au sein des corps savants sans arriver à une certitude, la Commission a pensé qu'il n'y avait pas lieu de s'en occuper.

M. Coffinier communique une lettre, en date du 24 juillet 1863, de M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, par laquelle Son Exc. adresse une brochure imprimée rappelant les circulaires et principaux rapports concernant le service des monuments historiques, et aussi à la suite de ces documents, une liste des monuments qui, dans chaque département, ont été signalés à l'intérêt de l'Etat et dont il importe d'assurer la conservation.

La Commission est d'avis de rappeler aux autorités civiles et religieuses, par la voie du *Recueil des Actes de la Préfecture* les instructions que contiennent notamment les circulaires des 16 novembre 1842, 19 février, 18 septembre et 1er octobre 1841, et de les inviter à joindre leurs efforts à ceux du gouvernement, pour assurer la conservation de nos antiquités départementales.

Liste des monuments historiques de la France, classés provisoirement :

Tour du beffroi, à Arras ;
Tours de St-Eloi, près Arras ;
Beffroi de Béthune ;
Eglise de Douvrin, près Labassée (triptique) ;
Cripte de l'église de Boulogne ;
Eglise du Notre-Dame à St-Omer,
Tour de St-Bertin, à St-Omer ;
Eglise d'Aire-sur-la-Lys.

LA CROIX DU METZ.

Un membre donne lecture, au nom de M. de Cardevacque, de la notice suivante :

« Messieurs,

» Les croix nombreuses, que l'on voit s'élever sur le sol de notre département, sont presque toutes l'œuvre ou l'expression d'un sentiment exclusivement religieux. Cependant plusieurs d'entre elles, telles que celles de Divion, de Démencourt, etc., etc., ou rappellent des souvenirs liés à l'histoire du pays, ou ont reçu pour mission de conserver vivante la mémoire de quelque touchante légende. Celle dont nous allons nous entretenir aujourd'hui, quoique ne présentant qu'un intérêt historique de très-faible importance, ne nous a pas semblé à dédaigner complètement, à cause de l'attention que sa vue ne manque pas d'éveiller chez tout voyageur qui l'aperçoit sur son chemin.

» A peu de distance de la route d'Arras à St-Pol, avant d'arriver au lieu dit la Maison-Blanche, dépendance du bourg d'Aubigny-en-Artois, on découvre à droite, sur la hauteur, une croix de grès, appelée dans la contrée *la Croix du Metz*. Cette désigna-

tion provient de son emplacement sur une terre dépendant de la ferme *du Metz*, connue au XVIIIe siècle sous le nom d'*Ometz*.

On distinguait autrefois le *haut* et le *bas Metz*. Le *haut Metz* était une ferme dépendant du prieuré d'Aubigny, le *bas Metz*, qui constituait une autre ferme, située au milieu des prairies voisines de la Scarpe, avait une seigneurie particulière ; toutes deux faisaient partie de la paroisse de Capelle-Fermont (1).

» *La Croix du Metz* fut érigée en 1595, ainsi que l'atteste l'inscription qu'on y remarque au-dessous de l'écusson que surmontent les bras : c'est un grès bien piqué, ayant environ 1m50c

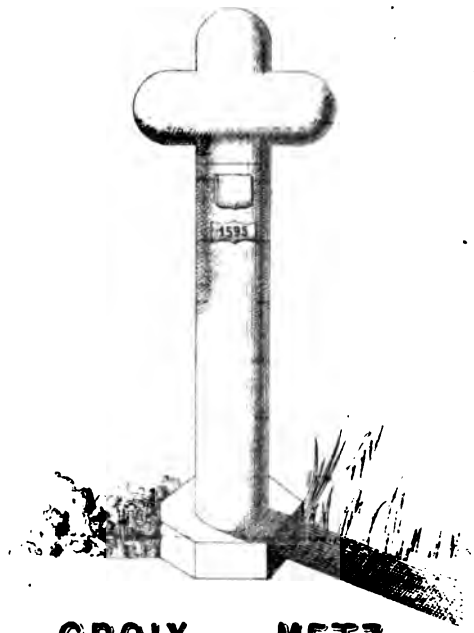

CROIX DU METZ

de hauteur. On y voyait encore vers le milieu du siècle dernier un Christ et les images de la Vierge et de St-Jean l'évangéliste, le tout en relief. La tradition, accréditée dans le pays, rapporte que cette croix a été plantée en cet endroit, en mémoire de la découverte que l'on y fit d'un vol de plusieurs ornements d'église commis au préjudice de l'abbaye du Mont-St-Eloi, peu distante du lieu qui nous occupe ; elle ajoute même que les voleurs, qui

(1) Mss. Père Ignace. Dictionnaire, tome II, page 45.

s'étaient reposés à cette place, ne purent se relever et continuer leur route, arrêtés par la main de Dieu en punition de leur crime, et qu'ils durent restituer le produit de leur brigandage, pour recouvrer la liberté de leurs mouvements.

» Aucun document ne venant du reste contredire cette légende, nous l'avons acceptée, sans toutefois en garantir l'authenticité. »

Le Comité décide que le dessin qui accompagne la notice sera reproduit dans le Bulletin au moyen d'un cliché.

ÉGLISE D'ÉTAPLES. — DESSINS ET NOTICE.

On dépose sur le bureau les dessins de l'Eglise d'Etaples.

Sur la proposition de M. le Président, le Comité charge M. Souquet de rédiger la notice descriptive de ce monument.

CHAPELLE DES URSULINES.

M. Harbaville signale à l'attention de la Commission la chapelle en construction des dames Ursulines d'Arras, et principalement le clocher qui surmonte ce splendide édifice et reproduit avec la plus scrupuleuse exactitude ; mais sur une échelle double, la flèche de la Sainte-Chandelle démolie pendant la première révolution.

L'honorable Président annonce que M. Grigny doit publier prochainement une notice sur ce monument avec une lithographie à deux teintes. Après avoir adressé à l'habile architecte de chaleureuses félicitations sur la belle exécution de son œuvre, il demande à M. Grigny d'autoriser la Commission à reproduire cette notice, avec le dessin réduit, dans une des prochaines livraisons de la *Statistique monumentale*. Cette proposition est accueillie par la Commission, et M. Grigny y donne son assentiment.

La séance est levée.

Séance du 19 Février 1864.

Président, M. Harbaville.— Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau une notice intitulée : Réédification de la flèche de la Sainte-Chandelle d'Arras, par

les religieuses Ursulines de cette ville, sur les plans et sous la direction de M. Alexandre Grigny, architecte ; cette notice, offerte à titre d'hommage, à la Commission, par le savant architecte artésien, est accompagnée d'une belle lithographie à diverses teintes, qui représente ce magnifique monument tel qu'il se verra lorsque l'ornementation sera terminée.

Le Comité, à l'unanimité, décide que des remercîments et des félicitations seront adressés à M. Grigny, par les soins de M. le Secrétaire.

M. Godin donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 15 février, par laquelle Son Exc. annonce que la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes, à la suite du concours de 1863, doit avoir lieu à la Sorbonne, le samedi 2 avril, et invite la Commission à déléguer un de ses membres pour la représenter à cette solennité littéraire.

Le comité décide que M. le comte d'Héricourt et M. de Sède seront priés de se charger de cette mission.

M. Dancoisne annonce qu'il est prêt à lire la notice biographique et nécrologique sur M. Félix Lequien ; toutefois il désire que son travail soit préalablement revu par M. le Président et quelques membres de la Commission qui ont connu l'honorable défunt.

Le Comité décide que M. Dancoisne s'entendra avec M. le Secrétaire pour la fixation du jour où cette lecture aura lieu.

M. Dancoisne dépose sur le bureau six haches celtiques découvertes à Vaudricourt dans une mine de gravier au lieu dit les Montagnes.

Le même membre communique un manuscrit in-folio, intitulé : *Chronica sive historia S. Bertini*, qu'il a acheté à Gand le 26 mai 1863. Ce précieux travail sur papier du xve siècle, de 222 feuillets à longues lignes, caractères gothiques, initiales peintes. Le volume commence par l'indication des 54 chapitres dont l'ouvrage est composé, suit la vie de Saint-Bertin et l'origine de cette célèbre abbaye, et finit à l'année 1294, époque de la prélature d'Eustache, 54e abbé. Cette chronique n'est pas seulement une histoire de l'abbaye de St-Bertin, mais c'est en même temps une histoire politique depuis le temps de Clotaire II jusqu'au xiiie siècle, il y a même des chapitres exclusivement consacrés à des évènements purement profanes.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du 27 Mai 1864.

Président, M. Parenty, vicaire général. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

RAPPORT SUR LA QUESTION DES FRONTIÈRES DE L'ATRÉBATIE, PAR M. HARBAVILLE.

M. le Secrétaire donne lecture du rapport suivant sur la question des frontières de l'Atrébatie, par M. Harbaville :

« Messieurs,

» La lettre de M. le comte d'Héricourt, en date du 10 décembre 1863, et son article inséré dans le *Courrier du Pas-de-Calais* du 5 du même mois, ont mis en quelque sorte la Commission en demeure de s'occuper de la question assez obscure des *Fines Atrebatenses* du milliaire de Tongres. Vous avez renvoyé l'étude de ce problème historique à M. l'abbé Parenty et à moi, pour être discuté ultérieurement. J'ai l'honneur de vous faire connaître le résultat de nos investigations.

Et d'abord, pour fixer le terrain, transcrivons l'inscription du milliaire de Tongres, rectifiée par M. le général Creuly :

ITEM
ACAS
TELLO
FINES ATREBATEN[S]
L LVIII
NEMETAC L LVIII
ITEM.

Que signifie l'énonciation *à castello* ? Tongres s'est-il appelé *Castellum* ? Nous ne le pensons pas. Nous trouvons dans les auteurs anciens, que cette ville a porté les noms de *civitas Tungrorum, Aduatuca, Aduatucum* ; et J. Meyer dit dans ses annales : « *civitas Tungrorum quam atuatucum vocabat antiquitas.* » Ainsi la mention *A Castello* ne paraît pas devoir s'appliquer à Tongres.

Or, si *Castellum* n'est pas Tongres, si ce nom ne peut convenir davantage à Cassel, *Castellum menapiorum*, faute d'indication et

en raison du calcul des distances de ce lieu à *Nementacum*, Arras, le point de départ nous manque, et alors à quoi bon rechercher les distances d'un point inconnu aux *Fines Atrebatenses*? Aussi, pour ne pas nous lancer dans des suppositions sans base, en voulant combler les lacunes des 5e et 6e lignes de l'inscription dont il s'agit, nous avons cru devoir nous borner à l'examen de la question des frontières de l'Atrébatie à un point de vue plus positif, en les cherchant dans les limites de l'ancien diocèse d'Arras. Ce système est plus rationnel que celui qui tendrait à reculer cette limite jusqu'à Binche et Thuin en Hainaut, et qui engloberait sans preuve aucune dans l'Atrébatie Bavai, l'antique capitale des Nerviens, qui n'en a jamais fait partie et dont le territoire dépendit de l'archidiaconné de Valenciennes dans l'église de Cambrai.

» Ainsi, nous n'hésitons pas à écarter l'adjonction hypothétique que César aurait faite de la Nervie à l'Atrébatie ; on sait d'ailleurs que les délimitations des districts du *pagi* ont varié, avant et après la chute de l'empire romain. Nous citerons deux documents propres à éclairer la question.

» La notice des provinces et cités de la Gaule, rédigée sous Honorius en 410, comprend Arras, Cambrai et Tournay au nombre des douze cités dépendant de la métropole de Reims, et qui devinrent plus tard le siége d'autant d'évêchés.

» Dans le partage de ses Etats entre ses enfants, en 837, Louis le Débonnaire assigne à Louis le Germanique (1) la deuxième Belgique, qui se composait alors de treize cantons, dont le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis et l'Ostrevent. L'Escaut séparait l'Artois (*Adertensis pagus*) du Hainaut.

L'Ostrevent, *Austrevandia*, *Austerban*, (pays des Atrébates orientaux), situé entre le Hainaut, le Cambrésis et l'Artois, avait pour chef-lieu Bouchain, et eut titre de comté dès le XIe siècle. L'Ostrevent donnait son nom à un des deux archidiaconnés de l'évêché d'Arras, comprenant les doyennés de Douai, d'Hénin-Liétard et de Valenciennes. Une petite partie de cette contrée, bornée par le cours de la Sensée, s'étendait dans le canton actuel de Vitry. Deux surnoms de communes, Sailly-en-Ostrevent et Vis-en-Artois, situées à environ 6 kilomètres de distance l'une de l'autre, rappellent encore sur un point les anciennes délimitations.

Il est maintenant admis que les anciens diocèses se renfermaient dans les limites des *pagi*. D'après cette donnée, l'Artois, dès le Ve siècle, s'étendait jusqu'à l'Escaut ; et les *Fines Atrebatenses* vers le Hainaut, doivent être fixées à ce fleuve qui divisait Valenciennes en deux parties : l'une, la plus étendue, dé-

(1) *Præceptum Ludovici pii, de divisione regni.* — Baluze. Tome I.

FÉLIX LEQUIEN

INDIA OFFICE

pendait de l'ancien évêché de Cambrai; l'autre, la moindre, était le chef-lieu d'un doyenné du diocèse d'Arras.

» Nous terminerons en disant que, durant la réunion des deux siéges d'Arras et de Cambrai sous un même évêque, (l'espace d'environ 500 ans), les circonscriptions diocésaines ne furent pas confondues, l'église d'Arras ayant toujours conservé deux archidiacres pour son service spécial et un vidame pour les affaires temporelles. »

La lecture de ce rapport est écoutée avec beaucoup d'intérêt, et après quelques observations présentées par MM. l'abbé Parenty, Dancoisne, l'abbé Van Drival, l'assemblée vote des remercîments à M. Harbaville.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET NÉCROLOGIQUE SUR M. FÉLIX LEQUIEN.

L'ordre du jour appelle la lecture de la Notice biographique et nécrologique sur M. Félix Lequien, par M. Dancoisne.

M. Félix Lequien naquit à Saint-Omer le 14 août 1798. Son père, M. Henri Lequien, l'honnête homme par excellence, était licencié en droit, savant jurisconsulte, avoué plaidant près le tribunal de première instance de St-Omer, puis près celui de Béthune. Sa mère, Anastasie Posteaux, modèle de toutes les vertus, se faisant remarquer par l'élévation de son âme et par la bonté de son cœur.

Les parents de Félix savaient que l'avenir de leur enfant était entre leurs mains ; aussi développèrent-ils ses heureuses qualités par de sages conseils et les meilleurs exemples. C'est avec la plus vive sollicitude qu'ils cultivèrent cette jeune intelligence, et de bonne heure ils lui inspirèrent le goût du travail. Félix était un bel enfant qui faisait l'envie de bien des mères ; son bon naturel, son caractère ouvert, sa douceur pleine de charmes le faisait chérir de tous ceux qui l'approchaient.

Le jeune Lequien fit une partie de ses études à Haubourdin dans une institution particulière. Il s'y distingua moins par son aptitude que par son ardeur pour le travail ; il passait souvent ses récréations à préparer ses devoirs et se montrait toujours l'élève le plus attentif. Son intelligence ne fut pas très-précoce, ce qui prouve que les esprits les plus solides ne se forment d'ordinaire qu'avec le temps et peu à peu, et que pour pouvoir rendre un jour des services sérieux à la société, il est indispensable de s'y préparer par le travail.

Il entra ensuite comme externe en troisième au lycée de Douai. Son goût le portait plus particulièrement vers les sciences exactes, mais il ne négligea pas toutefois les autres parties de l'enseignement. Il y termina ses classes, et il subit avec succès les épreuves du baccalauréat.

En 1817, le bachelier de dix-neuf ans fut envoyé à Paris

pour y faire son droit; il y passa trois années dans la compagnie intime de son cousin germain, M. Emile Leroy qui se distingua plus tard à Douai comme avocat et comme maire. Dès la seconde année de leur séjour à Paris, les deux étudiants avaient organisé des conférences où ils prirent l'habitude de la discussion. Ces exercices les formèrent vite à la pratique si difficile de cette profession dans laquelle, sous peine d'insuccès, il est nécessaire de savoir être maître de sa parole et sûr de sa pensée, ce qui veut dire : posséder à fond sa matière et toujours se posséder soi-même.

Ces mêmes exercices servirent tout d'abord au jeune Lequien au jour de ses examens et de sa thèse : il obtint alors toutes boules blanches, première et douce récompense, prélude de ses succès prochains et durables.

En 1820, il rentrait à Béthune, sa ville adoptive, et s'y faisait inscrire sur le tableau de l'ordre des avocats ; bientôt après son vieux père lui cédait son cabinet pourvu d'une nombreuse clientèle.

» Le cœur de Félix avait été cruellement éprouvé dans la seconde année de son droit. Sa mère qu'il aimait tant venait de lui être ravie. Oh ! combien sa douleur fut vive et sa tristesse profonde ! Que de larmes et de regrets! Quelques années plus tard, un nouveau malheur devait encore l'atteindre. Son vénérable père qu'entourait l'estime publique, mourait victime d'un accident déplorable. Qui redira la désolation de ce pauvre fils ainsi privé de ce double appui, si nécessaire encore à son inexpérience.

Obligé d'agir par lui-même à l'âge où tant d'hommes ont encore pour longtemps ces guides sûrs et ces amis vrais, M. Lequien se mit à l'œuvre avec résolution et courage. L'étude était pour lui à la fois un moyen de réussite et une consolation. Il s'y livra avec plus d'ardeur que jamais. Dès cinq heures du matin, il se mettait à ses travaux qu'il ne quittait que fort tard. On se rappelle l'activité, l'ordre et le soin qu'il apportait à toutes les affaires ; on se rappelle surtout le talent qu'il y déployait, sa franchise et sa loyauté.

Il préparait ainsi les affaires importantes qu'il devait plaider: il jetait son plan, puis écrivait une grande partie de la discussion. Sa mémoire longtemps cultivée était devenue si heureuse qu'il pouvait déclamer sa plaidoirie telle qu'il l'avait écrite. Sa parole, sans avoir tout le prestige de l'éloquence, n'en était pas moins facile et persuasive. Il plaidait sans passion, avec calme et assurance, avec logique, avec clarté.

Mais c'était surtout dans les consultations écrites que M. Lequien excellait et qu'il se montrait comme son père, jurisconsulte savant et profond ; aussi son cabinet était-il toujours rempli de personnes de toutes les classes qui venaient le consulter.

Le talent, les connaissances et les qualités de l'avocat lui valurent les suffrages de ses collègues et l'estime publique. Il n'avait pas tardé à être classé au premier rang du barreau de Béthune ; il en fut le bâtonnier depuis 1829 jusqu'en 1838, année de sa nomination à des fonctions administratives.

En effet, la confiance dont il jouissait dans son arrondissement et l'influence qu'il y exerçait avait attiré sur lui l'attention du gouvernement qui le nommait, en 1838, à la Sous-Préfecture de Béthune. Ce n'est pas sans regret que l'avocat échangea sa robe contre l'habit de Sous-Préfet. Il comprenait combien étaient difficiles et périlleuses les fonctions publiques dont il venait d'être investi. Cette élévation, qui s'appuyait sur la vraie considération dont il était l'objet, fut généralement accueillie comme un bienfait. Nul autre que lui ne connaissait d'une manière aussi complète l'arrondissement qu'il était appelé à administrer et ne pouvait y faire plus de bien.

Toutefois les commencements de son administration furent assez pénibles : la jalousie et l'envie lui suscitèrent des difficultés ; mais il sut bientôt les surmonter et justifia pleinement les espérances que sa nomination avait fait naître partout. Quelque temps après, il recevait la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

C'est à cette époque, en 1839, que M. Lequien épousa Mlle Charlotte Ricard, d'Hesdin. De leur mariage sont nés trois enfants, un fils et deux filles.

Le Sous-Préfet qui connaissait déjà si bien son arrondissement, l'étudia de nouveau avec tout l'intérêt qu'il lui inspirait. Il proposa un grand réseau de chemins vicinaux, conception hardie dont l'exécution amena la richesse et le bien-être dans un grand nombre de communes pauvres et délaissées jusqu'alors. L'amélioration et l'entretien des routes furent l'objet constant de ses études et de ses soins.

Placé à la tête d'un arrondissement essentiellement agricole, M. Lequien voulut donner à la culture tous les développements, toutes les améliorations dont elle était susceptible ; il ne cessa de l'encourager par tous les moyens en son pouvoir. Il organisa des commissions et institua le Comice agricole d'Houdain, composé d'hommes instruits et pratiques, à la tête desquels il convient de placer M. Frémeaux, juge-de-paix du canton. Ce Comice rendit d'éminents services en propageant les connaissances agronomiques ; il a amené la constitution de la Société d'agriculture de Béthune, dont on a depuis longtemps apprécié l'importance.

La sollicitude du Sous-Préfet s'étendait à toutes les branches de son administration ; elle était surtout acquise à l'instruction primaire. M. Lequien se plaisait à visiter les écoles communales, à interroger les élèves les plus avancés ou les plus intelligents,

méditant alors le livre qu'il devait composer bientôt pour l'éducation de la jeunesse.

Son activité ne se ralentissait pas. Continuant sa vie de travail, on le trouvait à l'œuvre dès cinq heures du matin, ainsi que nous l'avons vu plus haut : il avait terminé sa nombreuse correspondance à neuf heures quand ses bureaux s'ouvraient. Toujours abordable, il recevait avec bonté ses nombreux visiteurs. Sa seule distraction était une courte promenade. M. Lequien était pour tous les maires un guide sûr, débrouillant sans peine les affaires les plus épineuses et aplanissant ainsi une foule de difficultés.

Malgré ses occupations incessantes, M. Lequien avait encore trouvé le moyen de se livrer à des études historiques : en 1838, il avait publié une *Notice sur la ville de Béthune*. Cet intéressant travail n'a pas la prétention d'être une histoire complète. L'auteur déclare modestement qu'il n'a eu d'autre but que d'offrir quelques notions sur l'origine de Béthune et sur les principaux événements qui s'y sont accomplis. Ces recherches sont divisées ainsi en quatre parties.

La première intitulée : *Notions sommaires sur l'Artois*, présente quelques indications sur les anciens habitants de cette contrée, sur ses divisions géographiques, sur ses péripéties aux différentes époques de l'Empire romain et du Moyen-Age.

Dans la seconde partie portant pour titre : *Origine de Béthune, ses établissements*, M. Lequien retrace sommairement l'histoire de cette ville qui, dès le IXe siècle, est le siége d'une seigneurie importante comprenant une paroisse.

Dévastée par des incendies en 1137 et en 1176, Béthune se rétablit progressivement. Au XVIe siècle, elle possède des fabriques, des corps de métiers et une halle aux draps. L'auteur décrit ensuite rapidement l'ancien château féodal, les établissements militaires annexés à la ville, les édifices publics, entre autres la halle échevinale et le beffroi, les églises, notamment celle de la collégiale de la St-Barthélemy ; les prieurés de St-Pry et du Perroy, les couvents d'hommes et de femmes, les deux hôpitaux, le béguinage, le mont-de-piété, les deux écoles primaires, le collége, dirigé d'abord par les jésuites, puis par les oratoriens. Il décrit à grands traits l'aspect intérieur et extérieur de la ville.

La troisième partie a pour titre *Gouvernement de la ville.—Ses Chartes*. Ici M. Lequien signale tour à tour les Chartes octroyées par les princes et les souverains depuis 1210 jusqu'au XVIe siècle ; l'organisation municipale avec les changements qui y furent apportés à diverses époques, les principales ressources et les revenus de la ville, leur destination et leur emploi. Il rappelle la juridiction répressive des échevins, investis de la haute, moyenne et basse justice ; le serment qu'ils prêtaient à leur en-

trée en fonctions ; les conditions acquises pour jouir du droit de bourgeoisie. Cette partie se termine par des renseignements sur les divertissements publics.

La quatrième partie est intitulée : *Évènements divers*. L'auteur y indique d'abord les tremblements de terre qui furent nombreux au XIIe siècle. Il décrit les épidémies dont le pays fut affligé, surtout la peste de 1188 qui donna lieu à la fondation de la confrérie des charitables de St-Elvi. Un magistrat de Béthune en a rédigé une relation reproduite ici et qui se compose de quatre chapitres. M. Lequien continue la revue des événements, signale les guerres qui eurent plus particulièrement pour théâtre Béthune et ses environs, depuis la défaite de la comtesse Richilde en 1070 par Robert-le-Frison, jusqu'au XVIIIe siècle. La milice bourgeoise eut aussi sa part dans les combats ; elle était divisée en douze compagnies. Une ordonnance des échevins de 1624 mentionne les positions qu'elle devait occuper en cas d'alerte. Parmi ces positions figure la *Tour du diable*, au sujet de laquelle M. Lequien rappelle une légende tragique.

Telle est la notice de M. Lequien. Ajoutons qu'elle se recommande par une précision remarquable et par une grande netteté d'exposition ; qu'elle résume en un petit nombre de pages une multitude de faits recueillis dans les manuscrits, dans les chartes et dans les documents de tous genres. C'est un ouvrage substantiel et plein de curieuses recherches.

La publication de M. Lequien, accueillie partout avec une grande faveur, lui valut l'entrée de plusieurs sociétés savantes. Ces encouragements imprimèrent une nouvelle ardeur à ses études historiques et archéologiques.

Président de la commission instituée, en 1843, pour la conservation des monuments historiques de l'arrondissement de Béthune, le Sous-Préfet se fit aussi remarquer par son érudition autant que par son zèle et son activité. Il y lut, en 1845, les travaux suivants : 1° *Rapport sur les monuments celtiques de l'arrondissement de Béthune ;* 2° *Rapports sur les anciennes voies romaines ; et* 3° *Rapports sur l'origine du patois dans l'arrondissement de Béthune*. Ces recherches, fruit d'études approfondies, sont restées manuscrites ; elles ont été offertes par leur auteur à la commission des antiquités départementales qui, depuis 1846, remplace la commission d'arrondissement.

M. Lequien a aussi dressé une *Carte archéologique de l'arrondissement de Béthune au Moyen-Age*, qu'il a terminée en 1847. Cette carte faite avec beaucoup de soin, à l'aide de longues investigations et de patientes recherches, et ornée de vues de villes et châteaux, retrace l'état géographique du pays au Moyen-Age, les nombreuses forêts et les vastes marais qui entouraient la Lys et ses affluents. Il y est fait mention des monuments druidiques, des chaussées romaines, des batailles et siéges, des monastères,

églises et châteaux. Enfin le nom des villes et villages y est indiqué d'après leur dénomination au Moyen-Age. Il est à regretter que cette précieuse carte, qui est conservée soigneusement dans la famille de l'auteur, n'ait pas encore été imprimée.

Homme d'ordre par excellence, M. Lequien exerçait partout la surveillance la plus active. Quand les circonstances l'exigeaient, il savait aussi se montrer ferme et énergique. En 1847, un bateau chargé de farine qui passait à Cuinchy sur le canal d'Aire à La Bassée, y était pillé par les habitants de six communes environnantes. Informé de cet évènement, le Sous-Préfet se rend en toute hâte sur les lieux, accompagné de quelques gendarmes ; par son attitude ferme et par ses exhortations bienveillantes, il parvient à calmer l'effervescence des populations accourues de toutes parts et à faire opérer soixante arrestations. Peu de mois après M. Lequien était nommé officier de la Légion d'honneur.

Cependant un grand changement devait s'opérer dans la carrière de celui dont nous racontons la vie. La révolution de 1848 venait d'éclater. Le fameux banquet d'Annezin en avait été dans nos contrées le signe avant-coureur. Le Sous-Préfet savait que dans un nouveau gouvernement il faut des hommes nouveaux ; il donna sa démission sans l'attendre, tout en restant à son poste et en continuant ses fonctions jusqu'à la nomination de son successeur.

Sans doute M. Lequien éprouvait une peine bien vive en voyant sa carrière administrative si tôt rompue, mais il prit courageusement son parti. Comme sa présence aurait pu gêner l'action du nouveau Sous-Préfet, il quitta Béthune où il comptait tant d'amis, et se retira à Douai pour y suivre l'éducation de ses enfants. Il emportait du moins dans sa retraite la reconnaissance de son arrondissement et la douce satisfaction du bien qu'il y avait fait.

» A peine installé dans sa nouvelle demeure, l'homme laborieux avait retrouvé ses habitudes d'ordre et de travail. Il continua ses recherches historiques pour un *Album archéologique de l'arrondissement de Béthune*, œuvre considérable pour laquelle il avait fait prendre divers plans et de nombreux dessins, mais qu'il n'eût pas le temps de terminer (1).

(1) Ce précieux recueil est divisé de la manière suivante : Cartes archéologiques et routières de l'arrondissement. Ere gallique : pierres druidiques de Fresnicourt, armes et monnaies gauloises. Ere gallo-romaine : voies, tombeaux, poteries et armes. Ere franque : armes et bijoux. Moyen-Age : 1° tombeaux et bas-reliefs, plans, détails et ornements de l'église de Lillers ; 2° église de Verquin, portail de celle de Vermelles, galet de Cauchin ; 3° château de Rombly, ruines de celui de Liettres ; tombeaux et sceaux ; vue, portail et détails de l'église de Guarbecque ;

Il serait à désirer que la famille d'un homme qui a laissé tant de précieux souvenirs dans cet arrondissement, rendît sa mémoire encore plus chère et plus durable par la publication de ce travail important. Si l'entreprise paraissait trop difficile, nous ne doutons pas que la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais qui comptait M. Lequien parmi ses membres les plus dévoués et les plus érudits ne soit heureuse d'enrichir la *Statistique monumentale* du département des parties achevées de cette œuvre remarquable.

M. Lequien avait été frappé de l'insuffisance des abrégés de l'histoire de France destinés à l'éducation de la jeunesse. Il conçut le projet d'écrire un résumé de cette histoire, qui fût d'une étude plus facile et plus attrayante à la fois et qui se distinguât en même temps par la méthode, la précision et la clarté. Il se prépara à ce travail par l'étude de nos chroniqueurs et de nos principaux écrivains. Les événements politiques lui firent abandonner ce projet.

Il eût probablement donné à l'enseignement élémentaire un livre utile et bien fait, car déjà il avait parfaitement réussi dans un autre ouvrage qu'il composa dans un but analogue et qui est fort remarquable.

Cet ouvrage a été imprimé à Douai en 1849. C'est un in-8° de près de cent pages, intitulé : *Manuel de l'enseignement de la lecture* ou *Principes de lecture à l'usage des instituteurs et des institutrices*..... Avec un titre aussi modeste, on ne s'attendrait pas à voir l'auteur analyser, disséquer, raisonner tous les sons de notre langue et trouver les règles les plus claires, les plus précises, pour la lecture si difficile du français. Ce livre donne sur toute cette matière obscure des notions d'un lucidité extraordinaire. Dans ses trois chapitres sur les lettres, les syllabes et les mots, on trouve non-seulement les règles de la prononciation, mais aussi bien souvent les raisons de l'orthographe et de l'étymologie. M. Lequien avait évidemment l'esprit d'observation à un haut degré et le talent qui consiste à bien exposer des vérités pratiques ; c'est une raison de plus pour regretter qu'il n'ait pu éxécuter son projet d'un semblable travail pour notre histoire.

Dès le 8 décembre, M. Lequien avait été accueilli comme membre résidant par la Société d'agriculture, siences et arts du département du Nord, séant à Douai ; il fit partie de la commission des sciences morales et historiques.

C'est en cette qualité qu'il donna communication d'un Mé-

4° tombeau d'Hubert de Ranchicourt ; 5° ruines du château de Blessel ; tombeaux et monnaies flamandes ; 6° église de La Couture et sa corniche extérieure, en six planches, corniches de celle de Richebourg et vitraux du Locon. Renaissance : tour et détails de l'église de Lambres. Epoque moderne : plans d'églises et châteaux, cartes et dessins divers.

moire, encore inédit, sur les origines des populations de la France. Il y fit des rapports sur une lettre de Jacques de Vitry, évêque de St-Jean-d'Acre, cardinal et légat du Pape, et sur une notice de M. Capelle, relative à Notre-Dame de Grâce de Cambrai.

L'ancien fonctionnaire avait trouvé les plus douces consolations dans sa famille et dans l'étude. Il se préoccupait peu des évènements politiques qui se succédaient si sombres et si menaçants ; il avait foi dans l'avenir ; il espérait le retour prochain du calme et de la confiance. Ce qui est digne de remarque, c'est que dans ce temps d'agitation sociale, les hommes du pouvoir rendaient hommage au mérite et à la loyauté de l'ancien administrateur ; c'est ainsi que M. Odilon Barrot, alors ministre, lui offrit une préfecture importante qu'il refusa.

Déjà en août 1848, M. Lequien avait été appelé par le canton d'Houdain à faire partie du Conseil général du Pas-de-Calais. Pendant trois ans, il y apporta les fruits de toute sa carrière d'avocat et d'administrateur, fit de nombreux rapports, notamment sur l'organisation communale, cantonale et départementale et sur les impôts ; prit une part active à toutes les discussions et traita, avec autant de talent que de succès, toutes les questions, quelque difficiles qu'elles fussent. Il faut parcourir les procès-verbaux des séances pour se faire une idée de la prodigieuse facilité, de la vaste intelligence et de la profonde sagesse de l'éminent conseiller général.

Il serait trop long de rappeler ici les principales améliorations dues à son initiative, à ses lumières et à son zèle. Nous ne saurions cependant omettre de dire que, frappé de l'élévation du contingent assigné au département du Pas-de-Calais dans le fonds commun, il présenta, pendant plusieurs sessions, les observations les plus approfondies sur cette grave matière, qu'il les fit appuyer par le Conseil général et enfin accueillir par le gouvernement.

La nomination de M. Lequien au Conseil général devait être un acheminement à de plus hautes fonctions. Répondant aux instances de ses anciens administrés qui n'avaient point oublié ses nombreux services, l'ancien Sous-Préfet s'était porté, en 1849, candidat à l'Assemblée législative. Il obtint des électeurs du Pas-de-Calais 18,019 suffrages et fut proclamé représentant.

Le député se fit aussitôt remarquer par sa politique conciliante autant que par ses vues sages et libérales ; aussi se lia-t-il bientôt avec les hommes les plus distingués de la Chambre qui devaient profiter et de ses études et de ses lumières. Il consacra tout son temps aux affaires publiques : travailleur infatigable, de jugement aussi sûr que de science profonde, il fit partie de diverses commissions, où il traita toutes les questions avec une incontestable supériorité.

Dans les trois sessions de cette législature, il fit de nombreux rapports sur des projets de loi concernant des modifications aux réglements de l'assemblée nationale, la cour des comptes, des délimitations de la zone frontière, la translation d'Abd-el-Kader, la police du commerce des vins, l'abolition des octrois et le moyen d'y suppléer, l'impôt des forêts de l'Etat et des mesures financières.

En outre, le laborieux député présentait à la Chambre des amendements sur le budget, objet constant de ses études, sur l'administration intérieure, sur le régime commercial de l'Algérie, sur les priviléges et hypothèques, sur les ventes publiques de fruits et récoltes pendants par racines.

Il soumettait encore à la même assemblée une proposition sur le système financier des départements et des communes, un contre-projet de loi sur les contributions directes, enfin des dispositions additionnelles sur la loi des finances.

Ces divers travaux se font tous remarquer par les solides qualités qui constituent le caractère véritable et tout pratique du talent de M. Lequien. On y constate la connaissance sérieuse de la matière, une grande clarté d'exposition, une logique inattaquable. On est étonné qu'un seul homme ait pu mener à fin tant de travaux ; mais son activité était si grande et son esprit d'ordre si parfait qu'il savait trouver le temps nécessaire à toute chose. Il répondait le jour même à toutes les lettres qu'il recevait, et dans son ardent désir d'être utile, il se chargeait de nombreuses démarches.

Comme il l'a écrit lui-même, il n'a jamais été un homme de parti ; toujours il a eu pour principes : dans les questions sociales, l'inviolabilité des bases de la société ; dans les questions politiques, la nécessité de soutenir et de fortifier l'autorité ; dans les questions financières, la régularité et l'économie.

Lorsqu'en 1851, arriva la journée du 2 décembre, annonçant une ère nouvelle qui devait mener à l'Empire, M. Lequien accepta sans hésitation le nouvel ordre de choses dans lequel il entrevoyait la grandeur et la prospérité de la France. Quelques mois plus tard, il était réélu député du Pas-de-Calais, à une immense majorité. C'était une douce récompense de la sagesse de sa conduite politique, du talent qu'il avait déployé, des services qu'il avait rendus.

Il reprit au Corps législatif ses travaux habituels avec une nouvelle ardeur qui devait abréger sa vie. Membre de nombreuses commissions, il y apporta sa large part de lumières et d'études ; il présenta des rapports remarquables sur des projets de loi relatifs aux crédits supplémentaires et aux réglements des budgets.

Ses études financières surtout lui avaient acquis à la Chambre une autorité considérable ; aussi ses collègues l'ont-il appelé,

pendant cinq années consécutives, à la présidence de la commission du budget, l'une des positions les plus importantes et les plus hautes auxquelles on puisse s'élever. Dans ces matières son ascendant sur ses collègues était tel et ses connaissances spéciales étaient si bien appréciées, qu'en présidant la commission, il faisait, pour ainsi dire, un cours de budget dans lequel les ministres eux-mêmes puisaient des enseignements aussi nécessaires que profitables. L'Empereur, qui l'honorait d'une estime toute particulière, aimait à s'entretenir avec lui des graves questions financières qui le préoccupaient.

En 1857, M. Lequien était élu, pour la troisième fois, député du Pas-de-Calais ; quoiqu'il eût été sans concurrent, il avait obtenu un nombre considérable de suffrages, nouveau témoignage bien flatteur de la confiance et de la reconnaissance publiques. C'est avec bonheur que la chambre vit revenir l'honorable député qui s'était acquis les sympathies les plus vives et jouissait d'une considération si profonde.

M. Lequien continua de déployer la même activité et de justifier le titre de premier piocheur de la Chambre, que ses collègues se plaisaient à lui donner. Il fit de nombreux rapports et s'occupa des questions financières avec une supériorité toujours croissante.

Il trouva encore le temps de publier, de 1858 à 1861, dans la *Revue contemporaine*, plusieurs études d'une haute importance et d'une grande valeur, notamment : 1° *De l'Amortissement et de son rôle dans les finances de l'Etat* ; 2° *la Caisse d'amortissement, son passé, son avenir* ; 3° *la situation financière de l'Autriche et son influence sur la question italienne* ; 4° *les finances de la France depuis* 1789, travail considérable dont l'auteur a donné trois parties et qui est resté inachevé ; 5° *les besoins et les ressources de la France, d'après le budget de* 1862.

Les études spéciales et approfondies de M. Lequien, sa longue expérience des affaires publiques, son caractère droit et intègre, son activité prodigieuse, ses travaux estimés, ses cinq présidences de la commission du budget, tout le désignait au choix de l'Empereur pour une place importante à la Cour des comptes. L'honorable député y fut appelé, le 22 août 1862, comme conseiller-maître. Sa nomination fut accueillie partout ; c'était en effet la juste récompense d'une longue et honorable carrière.

Les excès de travail de M. Lequien et ses veilles prolongées avaient gravement altéré sa santé qui déjà, depuis quelque temps, était chancelante et inspirait de vives inquiétudes. Quoiqu'il fût souffrant, il suivit avec assiduité, sans fatigue trop apparente, les longues séances de ce corps composé de tant d'hommes distingués ; il y fournit sa large part de travail et de science et se fit remarquer par les qualités les plus solides.

Mais cette existence si bien remplie devait hélas avoir bientôt

un terme. Entraîné par son excessive ardeur pour le travail, l'infatigable fonctionnaire s'était aperçu trop tard qu'il avait épuisé sa vie dans un labeur au-dessus des forces humaines. Il tomba malade et fut bientôt dans un état désespéré ; malgré des souffrances aigües, il conserva la plénitude de ses facultés intellectuelles jusqu'à son dernier soupir. Il reçut avec bonheur les secours de la religion, entouré d'une épouse chérie, de ses trois enfants qu'il aimait tant et d'amis dévoués, il rendit son âme à Dieu le 22 mars 1862.

Tous nous ressentons cette perte immense, tous nous pleurons notre collègue, l'homme éminent qui honorait la Société dont il était un des membres. Qu'il soit permis à l'auteur de cette notice de dire que personne plus que lui n'est affecté de cette séparation cruelle. M. Lequien le regardait comme son ami : c'est à cette qualité qu'il doit d'avoir été choisi pour rappeler à ses collègues les actes si nombreux et si féconds d'une vie toute de dévouement et de travail. Il s'estimera heureux s'il a réussi à donner de son ami une idée juste et vraie, à inspirer envers l'un des hommes les plus sérieux et les plus utiles qu'ait produits notre pays les sentiments d'estime et de reconnaissance qui lui sont dûs. Tel est le but qu'il s'est proposé en traçant ces lignes. On éprouve d'ailleurs une consolation véritable quand on se rappelle les qualités de l'ami dont on pleure l'absence, quand on les médite une à une ; et lorsqu'on voit les résultats précieux de ces actes utiles et féconds se produire encore, lorsqu'aux fruits délicieux on peut se rappeler et sentir encore la présence de l'arbre, on peut se consoler et penser que sa vie est encore au milieu de nous, par le développement des idées et des principes qu'il a semés, par les conséquences des actes qu'il a posés : il est mort, mais il parle et il agit encore, et c'est pour le bien de tous.

LISTE DES TRAVAUX HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES, ADMINISTRATIFS ET LÉGISLATIFS DE M. FÉLIX LEQUIEN.

1.—1838. Notice sur la ville de Béthune.
2.—1844. Supplément au Bulletin n° 4, publié par la Société centrale d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Béthune.
3.—1845. Rapport sur les monuments celtiques de l'arrondissement de Béthune. Cahier ms. de 16 pages.
4.—1845. Rapports sur les anciennes voies romaines. Cahier ms. de 24 pages.
5.—1845. Rapport sur l'origine du patois dans l'arrondissement de Béthune. Cahier ms. de 52 pages.
6.—1847. Carte archéologique de l'arrondissement de Béthune au moyen-âge. Ms.

7.—1848. Album archéologique de l'arrondissement de Béthune. (Recueil de dessins et notes manuscrites.)

8.—1849. Contre-projet de loi proposé à titre d'amendement sur les contributions directes et les services tant départementaux que communaux de l'exercice de 1850.

9.—1849. Amendements proposés sur le projet de loi relatif au budget de l'exercice 1850.

19.—1849. Dispositions additionnelles proposées sur la loi des finances de 1850.

11.—1849. Amendements sur le projet de loi relatif à l'impôt des boissons.

12.—1850. Rapport fait au nom de la 6e commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de M. Monet, relative au tirage au sort des places des représentants dans la salle des séances.

13.—1850. Rapport fait au nom de la 6e commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de M. Etienne, relative à la loi organique de la cour des comptes.

14.—1850. Rapport fait au nom de la 7e commission d'initiative parlementaires sur la proposition de MM. de Buissières, Chadenet et Monet, relative à la délimitation de la zône frontière et à la compétence de la commission mixte des travaux publics.

15.—1850. Rapport fait au nom de la 8e commission des intérêts locaux, sur le projet de loi relatif à la réunion de la commune de Boisbenâtre à celle de Coulouvray, et à la distraction du territoire de cette première commune du canton de Saint-Sever, arrondissement de Vire, département du Calvados, pour l'incorporer dans le canton de Sainte-Foix, arrondissement de Mortain, département de la Manche.

16.—1850. Rapport fait au nom de la 9e commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de M. de la Grange (Gironde), relative à la police du commerce des vins.

17.—1850. Propositions relatives à la réunion du commerce des vins.

18.—1850. Rapport fait au nom de la 2e commission de l'initiative parlementaire, sur la proposition de M. Chouvy, relative à l'inéligibilité, comme conseillers généraux, des juges-de-paix dans les cantons où ils exercent leurs fonctions judiciaires.

19.—1850. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1854, 1855 et 1856. Dispositions additionnelles proposées sur la loi des finances de 1850.

20.—1850. Rapport fait au nom de la 11e commission d'initiative parlementaire, sur la proprosition de M. de Castillon, relative aux primes à accorder à l'exportation des vins, eaux-de-vie, esprits et liqueurs alcooliques récoltés et fabriqués en France.

21.—1850. Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen de diverses propositions tendant à modifier les articles 75, 90, 91 et 117 du règlement de l'Assemble nationale.

22.—1850. Rapport fait au nom de la 12e commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de M. le général Fabvier, relative à la translation d'Abd-el-Kader à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre.

23.—1850. Rapport fait au nom de la 12e commission d'initiative parlementaire sur les propositions de MM. Gustave de Girard et Michaut (Meurthe), de Douhet Andren de Kerdrel (Ille-et-Vilaine), Base et Amable Dubois, tendant à modifier diverses dispositions du réglement de l'Assemblée.

24.—1850. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les propositions faites l'une par MM. de Tinguy, Démarest et Tron, l'autre par les représentants du Pas-de-Calais et tendant à autoriser la réunion extraordinaire des conseils généraux.

25.—1850. Rapport fait au nom de la 12e commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de M. Pougeard, tendant à changer, pendant la durée de la prorogation, les dispositions actuelles de la salle des séances de l'Assemblée.

26.—1850. Rapport fait au nom de la commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de M. Rochut, relative aux maladies contagieuses des animaux domestiques.

27.—1850. Rapport fait au nom de la 14e commission d'initiative parlementaire sur la proposiiion de M. Huguenin, tendant à l'abrogation des dépositions législatives qui soumettent les communes et les établissements publics à la retenue du vingtième de leurs revenus et produits forestiers à titre d'indemnité envers l'Etat des frais de régie et d'administration de leurs bois.

28.—1850. Rapport fait au nom de la 3e commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de M. de Vaujuas, tendant à modifier l'article 50 du réglement.

29.—1850. Amendement au projet de loi sur les priviléges et hypothèques.

30.—1850. Amendement sur le projet de loi relatif au régime commercial de l'Algérie.

31.—1851. Rapport fait au nom de la 15e commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de MM. Joret et Soubies, relative à l'abolition des octrois et sur celle de M. Sautayra, tendant au remplacement des octrois, centimes additionnels et raxes municipales, par un impôt sur le capital.

32.—1851. Rapport fait au nom de la 16e commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de M. Huguenin, tendant à affranchir les bois des communes et des établissements publics de la taxe de main-morte.

33.—1851. Rapport fait au nom de la 16e commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de M. Francisque Bouvet, tendant à soumettre les forêts de l'Etat à l'impôt des centimes additionnels votés par les communes de leur situation.

34.—1851. Rapport fait au nom de la 17e commission des intérêts locaux, sur le projet de loi, tendant à ériger, sous le nom d'Euguialès, une commune nouvelle dont le territoire serait distrait de la commune d'Entraygues (Aveyron).

35.—1851. Amendement au projet de loi sur les ventes publiques de fruits et récoltes pendants par racines, etc.

36.—1851. Proposition sur le système financier des départements et des communes.

37.—1851. Amendements au projet de loi sur l'administration intérieure, livre 1er.

38.—1851. Rapport fait au nom de la 22e commission d'initiative paslementaire, sur la proposition de M. Lequien, relative au régime financier des départements et des communes.

39.—1851. Rapport sur la question de transformation de l'impôt des portes et fenêtres.

40.—1851. De la peréquation de l'impôt foncier.

41.—1852. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au réglement

42.—1852. De la dette inscrite et de son amortissement.

43.—1853. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au règlement définitif du budget de l'exercice 1850.

44.—1853. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires de l'exercice 1852 et des exercices clos et périmés.

45.—1853. Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à un emprunt et à diverses impositions par le Pas-de-Calais.

46.—1854. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant demande par divers ministères, de crédits additionnels pour dépenses des exercices clos et périmés.

47.—1854. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant réglement définitif du budget de l'exercice 1851.

48.—1855. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet d'autoriser une imposition extraordinaire pour le département de la Seine.

49.—1856. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant réglement définitif du budget de l'exercice 1853.

50.—1856. Du libre-échange et des prohibitions douanières (Volume de 343 pages).

51.—1857. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant réglement définitif du budget de l'exercice 1854.

52.—1857. Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen de deux projets de lois ayant pour objet d'approuver : le premier, les articles 1, 2, 6, 12 et 17 de la convention passée le 11 avril 1857, entre le Ministre des travaux publics et la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans ; le second, les articles 2, 10, 12 et 18 de la convention passée le même jour, entre le Ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à la Méditerranée.

53.—1857. Rapport sur la question de la transformation de l'impôt des portes et fenêtres.

54.—1857. Rapport de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'organisation communale, cantonale et départementale.

55.—1857. Des charges fiscales de la propriété foncière (*Revue contemporaine* du 15 mars 1857.)

56.—1858. Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi portant réglement définitif du budget de l'exercice 1855.

57.—1858. Rapport fait au Corps législatif par la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1857 et sur la situation de ces deux établissements.

58.—1858. De l'amortissement et de son rôle dans les finances de l'Etat (*Revue contemporaine.*)
59.—1859. La caisse d'amortissement : son passé, son avenir. (*Revue contemporaine.*)
60.—1859. La situation financière de l'Autrice et son influence sur la question italienne (Même recueil.)
61.—1859-60. Les finances de la France depuis 1889 (Même recueil.)
62.—1861. Les besoins et les ressources de la France, d'aprè le budget de 1862 (Même recueil.)
63.—1862. Le nouveau régime financier de la France.

Le comité remercie M. Dancoisne de ce beau travail et décide qu'il sera inséré *in-extenso*, avec les pièces à l'appui, dans le *Bulletin*.

M. de Linas communique le dessin d'un tableau qui existait autrefois dans l'église de St-Nicolas, d'Arras, et dont parle le Père Anselme (Bibliothèque Impériale.)

L'honorable membre présentera ultérieurement, au comité, quelques observations au sujet de ce tableau.

RAPPORT SUR LES TOURS DE L'ANCIENNE ABBAYE DE MONT-SAINT-ÉLOI.

M. de Cardevacque, chargé par le comité de lui adresser un rapport sur les tours de Mont-Saint-Eloi, lit le travail suivant :

« Messieurs,

» Dans une des dernières séances de votre commission, j'avais fait part à notre honorable président de plusieurs réclamations adressées au sujet de l'état de dégradation dans lequel se trouvent les tours de l'ancienne abbaye de Mont-Saint-Eloi, chargé par lui d'aller constater la véracité de ces faits, et le degré de dépérissement de ce monument, je viens vous rendre compte du résultat de mes démarches.

» Le 9 mars 1864, je me suis transporté sur les lieux, accompagné de M. le maire et de M. l'adjoint de la commune de Mont-Saint-Eloi ; nous avons inspecté aussi scrupuleusement que possible, à l'intérieur et à l'extérieur, les deux gigantesques tours, et nous avons constaté leur état actuel.

» Comme j'ai eu précédemment l'honneur de vous le dire, Messieurs, dans la description des ruines de l'ancienne abbaye de Mont-Saint-Eloi, ce fut sous Martin Lefebvre que l'église abbatiale, entièrement détruite aujourd'hui, et les tours jumelles furent terminées. Ce prélat poursuivit avec une vive ardeur et avec l'habileté d'un architecte consommé, les travaux du sanctuaire commencés par ses prédécesseurs. Il y fit son entrée solennelle en 1761.

» A peine les religieux avaient-ils vu l'achévement de leur demeure, et pu se croire à l'abri des vicissitudes du temps déjà difficile alors, que la tempête révolutionnaire vint renverser ce noble monastère ; c'est à peine si elle laissa debout quelques ruines des ses cloîtres désolés, dont les derniers vestiges ont disparu de nos jours. Les deux tours, seules, attestent encore l'existenee de ce célèbre couvent ; mais leur état de dégradation est tel qu'une prompte réparation peut seule prévenir leur destruction complète. Depuis longtemps déjà le couronnement des tours était dégarni des plates-formes ; la pluie pénétrait à l'intérieur et avait réduit en pourriture le plancher des différents étages.

» Il y a quinze ans environ, ce monument, devenu la propriété du département et de l'Etat, éveilla l'attention du Conseil général. Une somme de 3,000 fr. fut allouée pour faire de nouveaux planchers aux plates-formes et réparer la toiture des anciennes voûtes reliant les tours, à la hauteur du premier étage. M. le maire et M. l'adjoint de la commune de Mont-Saint-Eloi nous ont déclaré, et nous avons pu en acquérir nous-même la preuve par l'inspection de l'intérieur de ces constructions, qu'au lieu d'employer des bois neufs, l'architecte, ou l'entrepreneur chargé de ces travaux, a enlevé les sommiers placés intérieurement, et les a débités pour en faire les deux nouvelles plates-formes. Ces dernières furent recouvertes de feuilles de zinc très-minces, et si mal ajustées, qu'un an après il n'en restait plus la moindre trace.

» Dans le projet de dépenses approuvé par le Conseil général, on devait établir des gouttières destinées à déverser les eaux : on n'y plaça que de petits tuyaux en zinc, qui, bien loin d'avoir une utilité réelle, n'ont eu pour résultat, par suite de leur mauvaise disposition, que de faire retomber les eaux pluviales sur la voûte du bâtiment du milieu et sur les corniches qui, maintenant, s'affaissent par morceaux. Celles-ci étaient autrefois recouvertes d'un plomb très-épais ; mais il disparut en 1834, époque de la cession des tours au département et à l'Etat.

» Au-dessus de l'ancienne porte d'entrée, reste de construction appartenant à l'église, et reliant encore aujourd'hui les tours, se trouvait une grande ouverture ou baie, que M. l'architecte a fait murer à l'épaisseur d'une demi-brique. Au commencement de l'hiver de 1863, les premières fortes gélées détachèrent ce mur qui, dans sa chûte, vînt crever une des voûtes ; dommage d'une grande gravité, dont la préfecture fut avertie trois fois officiellement par M. le maire de la commune. C'est aussi à dater de cette époque que commencèrent à se déclarer les plus sérieuses avaries. Rappelons qu'aussitôt après l'achèvement du travail voté par le Conseil général, la commune de Mont-Saint-Eloi avait fait boucher toutes les ouvertures des tours,

pour arrêter les dégradations occasionnées sans cesse par les oiseaux, qui s'y réfugiaient de toutes parts.

» Voici maintenant, Messieurs, l'état actuel des tours de Mont-Saint-Eloi.

» Celle de droite, en regardant le nord, n'a plus de plate-forme ; l'intérieur se trouve complètement dégarni de sommiers, dont l'enlèvement fait sans aucune précaution a fortement détérioré les murs, aux endroits de leurs attaches : par suite de ces dégâts, les planchers ont entièrement disparu.

» Quant à l'extérieur, les faces est et ouest sont en bon état. Du côté nord, l'encadrement de la fenêtre du second étage tombe en ruines, et de grosses pierres s'en détachent journellement. Le ragréement de la base du côté sud, jusqu'à la hauteur des voûtes de l'ancienne église, est urgent. De plus, les corniches entièrement dégarnies de plomb ont éprouvé de nombreuses cassures.

» La tour de gauche est dans un état de conservation meilleur; si l'on en excepte la disparition de la plate-forme, et quelques réparations à faire aux corniches, le reste de la construction n'a pas souffert.

» La voûte reliant entre elle les deux tours demande des réparations un peu plus considérables. La toiture exige une nouvelle garniture d'ardoises, car les anciennes ont été détériorées par la chûte de l'eau, tombant par deux tuyaux qui déversent leurs eaux pluviales de la hauteur du second étage.

» Le mur servant à combler l'ouverture qui regarde la place du village, est à reconstruire entièrement et avec une épaisseur assez forte pour l'empêcher de tomber de nouveau.

» L'arcade de la voûte défoncée étant solidement construite en grès, il suffirait d'enlever les débris qui sont à moitié descellés pour éviter les accidents que pourrait occasionner leur chûte.

» Enfin, le frontispice qui fait face au village est entièrement lézardé du haut en bas.

» Nous croyons devoir vous faire remarquer que les escaliers, la charpente et les planchers étant détruits, il ne reste plus de communication possible par l'intérieur des tours avec leur sommet.

» Il nous est impossible, Messieurs, de vous préciser ici un devis de ces réparations; nous nous résumerons en vous signalant les plus urgentes, et même celles de première nécessité : Le rétablissement des plates-formes des tours, et l'enlèvement des deux tuyaux déversant les eaux sur le bâtiment du milieu. Nous conserverons ainsi ces derniers vestiges des souvenirs grandioses qu'a laissés la riche et puissante abbaye de Mont-Saint-Eloi, et qui, se découvrant à une très-grande distance, forment encore, de nos jours, un admirable point de vue au milieu des riches plaines de l'Artois. »

M. de Sède donne quelques détails sur les obligations imposées à la commune de Mont-Saint-Eloi, touchant l'entretien de ces tours.

La Commission décide, à l'unanimité, que la situation des tours de Mont-Saint-Eloi sera signalée à l'attention toute particulière de M. le Préfet.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre, en date du 15 mai courant, par laquelle M. le vicomte de Calonne, de Divion, fait connaître que la croix de grès située en cette commune est exposée à disparaître, en partie, par des travaux de maçonnerie projetés par un cabaretier qui en est voisin.

M. Godin rappelle que le Comité s'est occupé, à plusieurs reprises et avec sympathie, de ce petit monument, notamment dans les séances des 13 août 1853, 15 février et 5 mars 1854 ; que dans une desdites séances, son collègue et ami, M. Cavrois, a retracé au point de vue de l'art et des souvenirs historiques, l'intérêt tout particulier qui s'attache à la croix de Divion. Il demande, en conséquence, que l'examen de cette affaire soit renvoyé à M. l'agent-voyer en chef du département.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Assemblée générale du 4 Août 1864.

L'an mil huit cent soixante-quatre, le quatre du mois d'août, à deux heures et demie du soir, la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais s'est réunie en assemblée générale, dans la salle des séances de l'Académie d'Arras, sous la présidence de M. Harbaville, Vice-Président.

Présents : MM. l'abbé Parenty, l'abbé Lequette, Dancoisne, Coffinier, le docteur Ledru, l'abbé Robitaille, Robaut, Terninck, de Linas et Godin, Secrétaire.

Plusieurs membres s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ALLOCUTION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT.

M. Harbaville prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Je crois de mon devoir de vous parler brièvement de la situation de la Commission. Je vous rappellerai qu'elle a publié au mois d'août dernier les 3e et 4e livraisons de la *Statistique*

monumentale du département et le 2e fascicule, tome II, du *Bulletin*. Ces publications simultanées qui ont absorbé toutes nos ressources, nous forcent de laisser en préparation la 5e livraison de la *Statistique*. Aussi, pour rester dans les limites étroites de notre budget, c'est à peine si le Comité pourra offrir au Conseil général le 3e fascicule du *Bulletin*, vers l'époque de la session.

» Ces retards, Messieurs, accusent assez l'insuffisance de nos moyens, et j'ai dû la signaler dans mon rapport à M. le Préfet, en date du 9 juilet dernier. Je dois ajouter que l'espoir d'une allocation ministérielle, sur laquelle nous avons cru pouvoir compter, ne s'est pas réalisé.

» Enfin, je suis heureux de constater que la commission s'est occupée avec zèle de toutes les questions qui intéressent les arts et l'histoire du pays, et n'a cessé de veiller avec sollicitude à la conservation des monuments historiques. »

RÉÉLECTION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. le Vice-Président.

M. Harbaville demande que la Société veuille bien le relever des fonctions de Vice-Président, qu'il remplit depuis dix-huit ans.

La Commission tout entière témoigne le vif désir de voir M. Harbaville continuer les honorables fonctions qu'il a remplies avec tant de savoir et de dévoûment, depuis l'établissement de la Commission par M. Desmousseaux de Givré ; elle saisit cette occasion de témoigner au savant auteur du *Mémorial archéologique du Pas-de-Calais*, ses sentiments de reconnaissance et d'estime pour les nombreux services qu'il a rendus à l'histoire de notre pays.

Sur la demande formelle de M. Harbaville, on vote au scrutin secret.

M. Harbaville est réélu Vice-Président à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION.

M. le Secrétaire présente en ces termes le compte-rendu des travaux de la Commission pendant l'année 1863-64 :

« Messieurs,

» Vous avez entendu, il y a un an, la lecture de différents travaux, parmi lesquels je citerai le rapport de M. Auguste Terninck sur une notice de M. l'abbé Sanson, concernant les églises de Ruisseauville et de Canlers ; une petite monographie par M. l'abbé Lamort, ayant pour titre : Oisy — *Ses Seigneurs* — *L'Abbaye du Verger*. M. Ledru nous a fait connaître une découverte d'antiquités à Noyelle-Vion, et M. Robert, curé de Gouy-

St-André, nous a envoyé des notes très-intéressantes sur les anciens seigneurs de Beaurainville.

» Depuis notre dernière assemblée générale, le zèle et l'activité des membres du Comité central ne se sont point ralentis. On trouve, en effet, dans le registre des procès-verbaux de nos séances ordinaires, une foule de documents que je vais rappeler d'une manière très-sommaire.

» Ainsi, M. le comte d'Héricourt nous a donné, dans une lettre, des explications très-curieuses sur la question si controversée de l'emplacement du *Portus Itius;* il en résulte que le travail publié par M. le général Creuly a fourni sur ce sujet des éclaircissements nouveaux, sans toutefois avoir terminé définitivement le débat. M. d'Héricourt s'est occupé aussi d'une autre question assez importante, celle des *Fines Atrebatenses*. Ses observations ont été accueillies avec intérêt, et la Commission a chargé MM. Harbaville et l'abbé Parenty de les étudier ultérieurement.

» M. de Cardevacque nous a donné une notice sur la *Croix du Metz* que l'on voit près de la route d'Arras à St-Pol, à une petite distance du bourg d'Aubigny. Ce travail sera reproduit dans notre *Bulletin*, avec un dessin.

» La Commission aura, sans doute, à s'occuper encore prochainement de la Croix de Divion, pour la protéger contre les injustes prétentions d'un cabaretier de cette localité, qui voudrait agrandir le terrain de son habitation, au détriment de celui qui a été réservé à la croix.

» L'église d'Etaples a été dessinée, et M. Gustave Souquet a bien voulu se charger de décrire ce monument.

» Vous savez, Messieurs, que M. Alexandre Grigny nous a autorisés à reproduire, dans la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, sa notice sur la chapelle des dames Ursulines d'Arras. Le dessin qui l'accompagne sera réduit selon les exigences du format de nos publications.

» Le 19 février dernier MM. de Sède et d'Héricourt ont été été délégués par vous, à l'effet d'assister à la séance qui a eu lieu à la Sorbonne, le 2 avril, pour la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, et nous savons tous que la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais a été dignement représentée à cette assemblée, par nos deux savants collègues.

» M. Dancoisne a déposé, dans une de nos dernières réunions, six haches celtiques qui ont été trouvées à Vaudricourt. Nous lui devons aussi une notice biographique sur notre regretté collègue M. Félix Lequien. Ce travail doit être imprimé prochainement, pour paraître, avec un portrait, dans notre *Bulletin*.

» M. de Linas nous a communiqué la lithographie d'un tableau ancien qui existait dans l'église de St-Nicolas à Arras, et qui se trouve cité par le Père Anselme.

» Enfin, nous avons eu lecture d'un rapport de M. de Cardevacque, qui signale les réparations qu'il serait urgent de faire, pour préserver les tours de Mont-St-Eloi des dégradations qui augmentent chaque année, par suite de l'état d'abandon dans lequel elles se trouvent maintenant. Un extrait de ce rapport a été adressé à M. le Préfet, en le priant de vouloir bien appeler l'attention du Conseil général sur le monument dont il s'agit.

» La publication de la 5e livraison de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais* et du 3e fascicule, tome II, du *Bulletin* a été retardée, à cause de l'épuisement de nos ressources ; mais, nous espérons pouvoir reprendre ces publications à la fin de la présente année. »

STATUES QUI DÉCORENT LA CHAPELLE DE SAINT-VAAST, DANS LA CATHÉDRALE D'ARRAS.

M. l'abbé Parenty donne lecture d'un rapport sur les statues qui décorent la chapelle de St-Vaast dans la cathédrale d'Arras.

L'honorable membre s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» J'ai eu l'honneur d'appeler votre attention sur les statues tombales qui ornent l'une des chapelles du chevet de la cathédrale d'Arras. Cette chapelle est dédiée à St-Vaast, apôtre des Atrébates et patron secondaire de cette basilique.

» Vous m'avez chargé de faire mieux connaître ces monuments dont les dessins confiés au talent de M. Robaut, doivent s'ajouter à ceux déjà produits par cet artiste et publiés dans le *Bulletin* de la Commission des antiquités départementales.

» La statue en marbre blanc très-fin qui couronne le retable de l'autel érigé dans cette chapelle, décorait dans l'ancienne église abbatiale de St-Vaast le tombeau de Philippe de Caverel, 74e abbé du monastère. Il est probable qu'elle représente les traits de cet éminent prélat, mort le 1er décembre 1636, à l'âge de 82 ans. Il est représenté à demi-couché ; le buste reste droit, appuyé sur des coussins. On l'a revêtu d'une chape riche et artistement drapée. Les pieds s'appuient sur les insignes de la prélature.

» L'architecte Letombe qui ornementait la nouvelle cathédrale, de 1830 à 1833, n'avait point étudié l'histoire de l'abbaye de St-Vaast, et, aussi bien que l'immense majorité des artistes de cette époque si peu reculée, il était dépourvu de connaissances suffisantes pour apprécier, au point de vue archéologique, l'âge du monument.

» Il crut donc pouvoir faire de ce mausolé, une statue de St-Vaast, qu'il plaça au-dessus des gradins d'un autel en menuiserie qui masque en partie la fenêtre destinée à éclairer la chapelle.

UNIV. OF MICH.

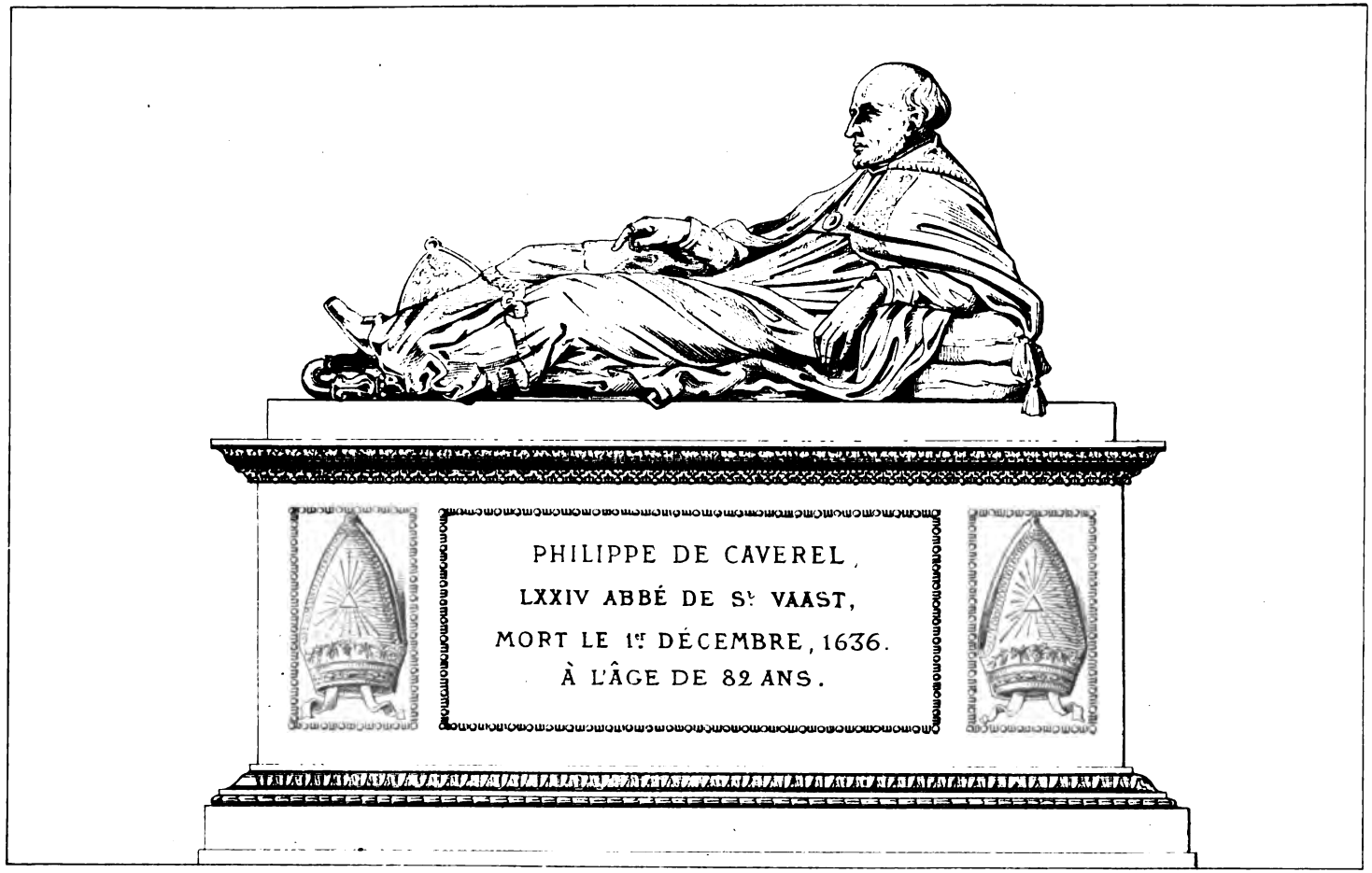

Alf Robaut, del^t

Imp. Alf Robaut — Douai.

Mercier lith^t

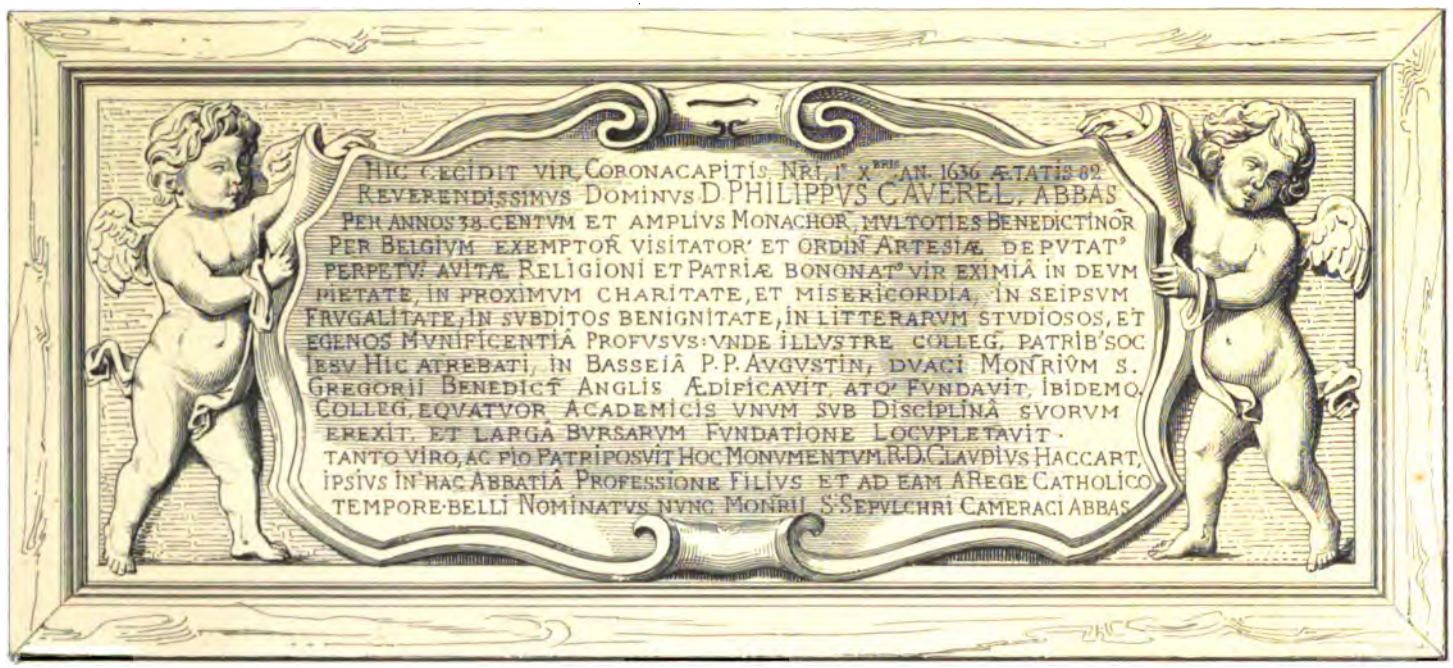

Alf Robaut del. Imp Alf Robaut – Douai C. Mercier lith.

Epitaphe de Philippe de Caverel.

UNIV. OF MICH.

» L'épitaphe de Philippe de Caverel, reproduite également par M. Robaut, fut incrustée par l'architecte dans le mur latéral de la chapelle, au-dessus du tombeau de Jean Sarrazin, que nous décrirons tout à-l'heure.

» Nous croyons devoir transcrire, pour qu'on puisse la lire sans abréviations, cette épitaphe, par respect pour la mémoire d'un Artésien, éminent par sa science et ce qui vaut mieux, par ses bonnes œuvres. Cette inscription diffère d'ailleurs d'une autre épitaphe qu'on trouve imprimée tome III, colonne 391 du *Gallia christiana* :

« Hic cecidit vir, corona capitis nostri 1ª decembris, an. » 1636, ætatis 82, reverendissimus D. Philippus Caverel, » abbas per annos 38, centum et amplius monachorum; Multo- » ties Benedictinorum per Belgium exemptorum visitator; et » ordinum Artesiæ deputatus perpetuus. Avitæ religioni et pa- » triæ bono natus, vir eximiâ in Deum pietate, in proximum » charitate et misericordiâ, in seipsum frugalitate, in subditos » benignitate : in litterarum studiosos, et egenos munificentiâ » profusus : undè illustre collegium patribus societatis Jesu, hìc » atrebati ; in Basseiâ P. P. Augustinis. Duaci monasterium S. » Gregorii Benedictinis anglis œdificavit, atque fundavit : ibi- » demque collegium èc quatuor academicis unum sub disciplinâ » suorum erexit, et largâ bursarum fundatione locupletavit.

» Tanto viro, ac pio patri, posuit hoc monumentum. R. D. » Claudius Haccart, ipsius in hâc abbatiâ, professione filius, et, » ad eam a rege catholico tempore belli nominatus, nunc monas- » terii S. Sepulcri Cameraci abbas. »

» Cette épitaphe est gravée sur une dalle en marbre blanc, de forme oblongue ; elle est encadrée d'un élégant cartouche appuyé sur deux supports qui représentent deux anges artistement sculptés en relief.

» Le monument élevé à la mémoire de Philippe de Caverel fut déposé dans l'église abbatiale, par les soins de Claude Haccart, comme le révèle l'inscription qu'on vient de lire. Ce religieux avait été canoniquement élu en 1641 ; mais le roi Louis XIII, qui venait de conquérir Arras sur les Espagnols, n'agréa point ce choix et préféra Maximilien de Bourgogne. De son côté, le roi d'Espagne approuva l'élection régulière de don Haccart. Dans cet état de choses, le Souverain-Pontife refusa les bulles d'institution canonique. Il en résulta une sorte de schisme qui dura jusqu'après la paix des Pyrénées (1659). Il intervint alors une transaction, d'après laquelle Maximilien obtint définitivement l'abbaye de St-Vaast, et Claude Haccart celle de St-Sépulcre à Cambrai.

» Cet abbé administrait les biens du monastère, situés hors des limites du territoire récemment conquis par les armées françaises. Il trouva les ressources nécessaires, pour ériger, à son

illustre prédécesseur, un monument en rapport avec la haute réputation de science et de vertu qu'il s'était faite. La statue tombale qui nous occupe a donc été sculptée de 1641 à 1660 ; et, on ne peut guère douter qu'elle ne soit l'œuvre d'un artiste attaché au gouvernement espagnol.

» Dans votre séance du 18 juillet 1863, vous avez reconnu, Messieurs, d'après des données archéologiques qui vous ont paru certaines, que le monument tumulaire qui longe le mur latéral gauche de la chapelle, a été érigé pour honorer la mémoire de Jean Sarrazin, prédécesseur immédiat de Philippe de Caverel. Cet illustre abbé mourut archevêque de Cambrai, le 5 mars 1598, et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Vaast, dont il avait continué la direction depuis son élévation sur ce siége métropolitain. Jean Sarrazin était né à Arras en 1539, de parents peu favorisés des biens de ce monde, on le choisit parmi les enfants de chœur, à l'église de la Madeleine, pour lui faire commencer ses études à St-Vaast. Les religieux l'envoyèrent ensuite à Paris, puis à Louvain pour y suivre les cours de belles-lettres, de philosophie, de droit canonique et de théologie. Il remplit dans le monastère diverses charges, notamment celles de grand prieur et de grand prévôt. Ce fut à la recommandation du roi d'Espagne, Philippe II, qu'il dut sa promotion en qualité d'abbé (1578).

» Ce prélat a été l'une des gloires du célèbre monastère. Il fut conseiller d'Etat du roi d'Espagne et conseiller clerc au conseil d'Artois. Durant les troubles suscités par les huguenots, l'évêque Mathieu Moulart lui confia, pendant son exil, l'administration de son diocèse. Peu après, on le chargea de se rendre auprès du duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, pour l'assurer de la fidélité de la province d'Artois. Une autre mission lui fut dévolue en 1582 : les Etats de la province le désignèrent pour se rendre en Espagne, et demander au Roi le pardon des troubles suscités par les protestants dans le pays d'Artois. Philippe de Caverel le suivit dans cette ambassade, en qualité de secrétaire. Jean Sarrazin fut assez heureux pour obtenir une amnistie complète et l'oubli du passé.

» Nous transcrivons ici l'épitaphe que Philippe de Caverel avait fait graver près du tombeau de Jean Sarrazin :

« D. O. M. Sacrum, nec non piæ memoriæ illustrissimi ac reve-
» rendissimi D. D. Joannis Sarraceni Atrebatensis ; hujus quon-
» dam cœnobii archimandritœ, qui, ex religioso prœpositus, dein
» prior, tandem prœsul, cum in perturbata civili bello tempora
» incidisset ; orthodoxœ tamen fidei, regiœ que majestatis auto-
» ritati tuendœ strènuan navavit operam: undè à factiosis indigna
» passus, periculosissimâ in hispaniis et Lusitaniaâ ad Philippum
» II, legatione functus ; ab eodem in senatu regum allectus. De-
» mum in archiepiscopum cameracensem est inauguratus. In
» quo rerum fastigio lentâ tabe confectus, Bruxellæ diem clausit

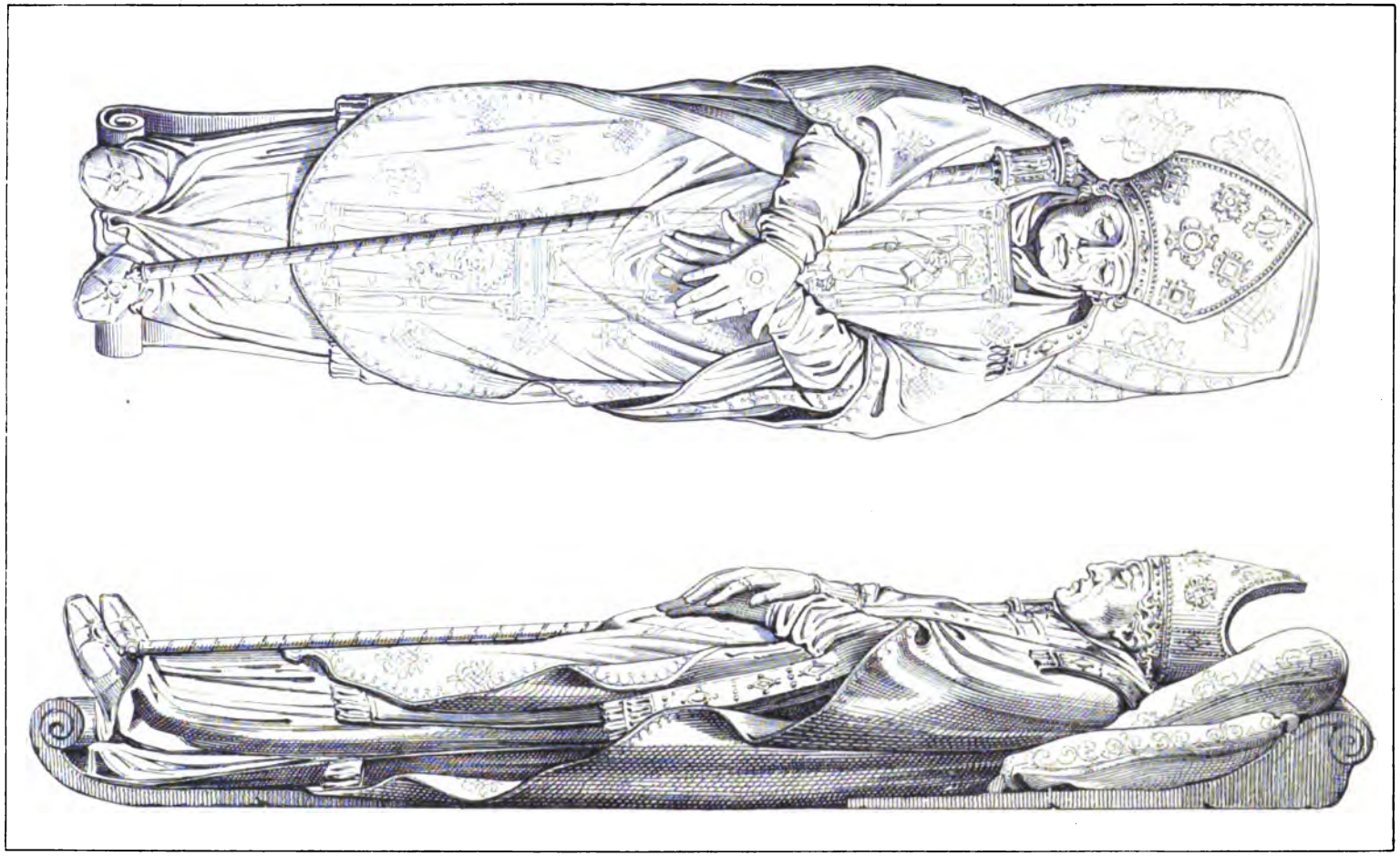

Alf. Robaut del. Imp. Alf. Robaut, Douai. Mercier lith.

Jean Sarrazin, LXXIII abbé de St. Vaast, mort Archévèque de Cambrai, en 1598.

» extremum die 5 martii 1598, œtatis 63 ; regiminis abbatialis
» 18, archiepiscopatûs 2 ; cum jam P.P. capucinis Atreb. domum
» a fundamentis erexisset. »

» Le monument érigé à la mémoire de Jean Sarrazin le représente couché horizontalement sur un socle de 2 mètres de long. Le pontife est revêtu de ses ornements et paré des insignes de la prélature ; c'est-à-dire, qu'il est crossé et mitré. Tout porte à penser que les traits du vénérable archevêque ont été exactement reproduits. La tête repose sur des coussins délicatement brodés. La chassuble affecte les formes de l'époque de la Renaissance : elle est drapée avec beaucoup de grâce. Sur la poitrine, est une image de St-Vaast, gravée sur le marbre avec une remarquable délicatesse. On reconnaît l'apôtre des Atrébates à l'ours qui est à ses pieds. Plus bas, est représenté, avec le même talent de ciseau, Saint-Pierre tenant en main les clefs du royaume des Cieux. Un semis de fleurs couvre le reste de la chasuble.

» On remarque, dans la même chapelle, deux autres statues en marbre, l'une d'homme, l'autre de femme, provenant aussi de l'ancienne église des religieux de Saint-Vaast. Elles représentent Philippe de Torcy, ancien gouverneur d'Arras et Susanne de Crevant d'Humière, sa conjointe.

» Le roi de France Thiery III avait contribué à la dotation du monastère, en expiation du meurtre de St-Leger, commis dans le diocèse d'Arras par les ordres d'Ebroïn. Ce souvenir historique a induit à penser que ces statues, d'un type moderne et d'une assez défectueuse exécution, représentaient le prince fondateur et la reine Doda.

» Philippe de Torcy était gouverneur d'Arras sous Louis XIII. Il mourut en 1652.

» On découvrit en 1848, dans l'un des caveaux de l'aîle gauche de l'abbaye, six cercueils en plomb, qui, sans aucun doute, y avaient été déposés par les religieux, pour être honorablement inhumés dans la nouvelle basilique qui sert aujourd'hui de cathédrale.

» Ces cercueils que nous avons vu ouvrir, portaient les noms ci-après : Roger de Montmorency, mort en 1572. Thomas Parenty, mort en 1576. Jean Sarrazin, 1598. Philippe de Caverel, 1636. Tous quatre abbés successifs de St-Vaast. Les deux autres corps qui faisaient partie de ce dépôt, étaient Philippe de Torcy et Suzanne de Crévent d'Humière.

» Mgr le cardinal de la Tour d'Auvergne réclama ces précieux restes que l'autorité civile lui abandonna sans opposition. On les déposa sous la chapelle de St-Louis, parallèle à celle de St-Vaast. Une pierre tombale en marbre blanc, rappelle ces hauts personnages à la piété des fidèles. Il est regrettable que la chapelle de St-Vaast n'ait point été préféré pour renfermer ces dépouilles

mortelles. Mais on ignorait encore à cette époque, que les monuments qui la décorent avaient été élevés pour honorer la mémoire de Jean Sarrazin, de Philippe de Caverelle, de Philippe de Torcy et de sa femme, issus tous deux de nobles familles d'Artois. »

TOMBEAUX DÉCOUVERTS DANS LES CAVES DES BATIMENTS DE St-VAAST.

MM. de Linas et Godin demandent que les notices et les dessins publiés par M. Grandguillaume, lors de la découverte de divers tombeaux dans les caves de St-Vaast, en 1848, soient aussi reproduits dans un prochain numéro du *Bulletin*.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

TOMBEAU DU ROI THIERRY.

M. Terninck donne quelques détails sur le tombeau du roi Thierry.

PÉLÉRINAGE DE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ, A BAPAUME.

M. Robitaille lit une notice intitulée : *Pélérinage de Notre-Dame-de-Pitié, à Bapaume.* Voici l'analyse de cette notice :

L'auteur se demande quelle est l'orgine de ce pélérinage, à quelle époque il remonte, et si l'on en trouve des traces avant le XIVe siècle.

Vers le milieu du XIe siècle, dit-il, alors que Bapaume n'était encore qu'un simple donjon ou château, vivait au centre de la forêt d'Arrouaise un audacieux voleur, nommé Bérenger, devenu par ses forfaits la terreur du pays. Ce brigand, dit la chronique, vient fondre tout-à-coup sur le castel de Bapaume, assassine lâchement le châtelain, vieillard incapable de se défendre et père d'une jeune fille d'une rare beauté dont il s'empare, et qu'il veut traîner au fond de son repaire. La noble jeune fille, tremblant pour sa vie et plus encore pour son honneur, demande *pitié*, et au même moment un libérateur inconnu l'arrache des mains de son ravisseur et lui conserve l'honneur et la vie. A-t-on attribué ce secours inattendu à la protection de la Sainte-Vierge ; et faut-il chercher dans ce tragique événement l'origine de la dévotion à Notre-Dame-de-Pitié à Bapaume ? C'est possible.

On peut rapprocher de ce fait la découverte d'une église faite à Bapaume, en 1854, dans les fouilles opérées à la suite de la destruction des remparts de cette ville, et que M. Harbaville, dans une savante dissertation, prouve avoir été construite, à la fin du XIe siècle, en l'honneur de Notre-Dame. Etait-ce Notre-Dame-de-Pitié ou simplement une église paroissiale bâtie par l'abbaye d'Avesnes, pour servir de secours à ses tenanciers de Bapaume, sous le vocable de la Sainte-Vierge ? On peut admettre cette dernière hypothèse avec M. Harbaville, sans rejeter la dé-

nomination de Notre-Dame-de-Pitié, qui remonterait alors au XIe siècle.

Quoi qu'il en soit de cette haute antiquité assignée à cette dévotion, devenue plus tard si célèbre dans la contrée, on ne saurait douter du moins qu'elle n'ait pris naissance au commencement du XVe siècle. C'est le sentiment de Brunel de Brulard, officier supérieur d'artillerie, dans sa notice sur Bapaume, imprimée à Mons, en 1854 ; et le fait suivant est de nature à fortifier cette opinion généralement admise, du reste, par la tradition du pays.

Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, ayant fait assassiner le duc d'Orléans, au milieu de Paris, en 1411, se réfugia sur ses terres en toute hâte, pour se dérober aux poursuites dirigées contre lui, par suite de ce meurtre. Il arriva vers une heure de l'après-midi à Bapaume, et ordonna qu'à l'avenir on sonnât l'*Angelus* à une heure pour implorer la *pitié* ou le pardon de son crime de la Mère de Miséricorde.

On lit dans un vieux manuscrit, conservé dans une famille de Bapaume, qu'une association en l'honneur de Notre-Dame-de-Pitié y fut fondée dans le XVe siècle, et que sa statue était l'objet d'un culte particulier tant de la part des habitants de la ville que de ceux des villages voisins. Cette statue, dite miraculeuse est en pierre, haute d'un mètre, et représente la Sainte-Vierge tenant son fils sur ses genoux, après sa descente de la croix.

La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, dans l'église de Bapaume, était en vénération dans les temps les plus reculés, et les fidèles la visitaient en foule le 25 mars, jour de l'Annonciation de la Sainte-Vierge. Elle est célèbre, dit Hennebert, dans son *Histoire d'Artois*, par de nombreux et éclatants miracles, et par les pèlerinages que l'on y fait. A cette époque, continue-t-il, on y célébrait la messe tous les samedis en son honneur, et beaucoup de paroissiens y recevaient la sainte communion pour mieux honorer leur divine mère.

On trouve ce pieux pèlerinage établi dès 1578, l'année même où Lelièvre, natif de Basseux, et capitaine dans les troupes de don Juan d'Autriche, livra Bapaume aux Français. On lit en effet dans les archives de la ville que « le samedi 14 juin, audist an quinze cent soixante-dix-huit, environ les six heures du matin, et au moment où l'on commençait à célébrer la messe de Notre-Dame, en l'église paroissiale St-Nicolas dudist Bapalme, en la messe qui se dit tous les samedis de l'an, et où la plupart desdists bourgeois communient, ledist Lelièvre arriva à la porte dudist château chargé d'un sac plein de grains *Brasle* pour avoir accès vers les soldats qui estaient à la garde d'icelle porte. »

Les habitants de Bapaume, voulant montrer leur reconnaissance envers le brave Hugues Fleury, ou Hugo de Florian,

gouverneur de la cité, mort en 1756, et conserver le souvenir des victoires remportées sur les Français, gravèrent son nom dans le sanctuaire de Notre-Dame-de-Pitié, près de son casque qu'ils y avaient déposé, comme dans le lieu le plus vénérable et le plus cher à leur cœur.

Dès lors, des *ex-voto* riches et variés couvraient les murs de cette chapelle, et témoignaient tout à la fois de la puissance de la Vierge de Bapaume et des sentiments reconnaissants de ceux qui en avaient reçu des faveurs extraordinaires. La tradition, de son côté, a constaté l'existence de nombreux miracles opérés dans ce lieu vénéré.

Cette dévotion prit de nouveaux développements à la suite d'une magnique procession organisée à Bapaume en 1667, huit ans après la réunion définitive de cette ville à la France, au traité des Pyrénées, 1659. Les chroniqueurs en donnent une descriptions qui prouve la simplicite de la foi dans les démonstrations religieuses à cette époque.

Cette procession se renouvela d'année en année, plus ou moins brillante, selon les circonstances, mais toujours avec le concours des autorités de la ville.

Après les jours mauvais, le clergé de Bapaume s'empressa de ranimer le culte de Notre-Dame-de-Pitié, dont le souvenir était encore tout vivant dans le cœur des habitants de la paroisse et des paroisses voisines On rétablit la procession, qu'on transféra, en 1854, au mois de septembre. Peu à peu cette belle démonstration reprit son éclat primitif, et peut-être n'a-t-elle plus rien à envier aux siècles passés pour le nombre et la piété des fidèles qu'on y voit accourir de tous les lieux voisins, pour l'ordre qui y règne, ni pour les richesses qu'on y admire. C'est surtout à M. Ténar, doyen de Bapaume, que l'on doit le renouvellement des merveilles du moyen-âge. La procession du 19 septembre 1858, présidée par Mgr Parisis, entourée d'un nombreux clergé, fut la plus splendide de toutes celles qui ont eu lieu dans ce siècle.

Les vastes proportions de l'église Saint-Nicolas de Bapaume, son mérite artistique, les intelligentes restaurations qu'y a faites M. Ténar ne permettent pas de les passer sous silence, en parlant du pélérinage célèbre de la Vierge qu'on y honore.

Devenue la proie des flammes en 1543, elle fut reconstruite en 1570; mais son parfait achèvement n'eut lieu que sept ans après, en 1577. La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié est une œuvre à part, bien qu'attenante à l'église; elle a sa nef et son chœur particuliers, qui se prolongent en saillie sur les chapelles latérales, du côté de l'épître. Elle appartient, comme le reste de l'édifice, au XVIe siècle par son architecture.

La main du vandalisme n'avait pas plus épargné l'église de Bapaume que les autres monuments religieux qui décoraient le

sol de la France avant la fin du siècle dernier. Le mauvais goût s'était joint à l'impiété pour lui infliger un autre genre de dégradations sous le nom d'embellissements. Plusieurs couches de badigeon couvraient les murs, les colonnes et les charmantes voussures dont elles émoussaient les vives arêtes, et faisaient disparaître les nervures aux contours ingénieux. Des boiseries riches, si l'on veut, par la matière et le travail, mais en désaccord de style avec l'édifice, entouraient le chœur et d'autres parties de l'église, et cachaient les arcatures et les retombées, qui avaient subi certaines mutilations pour en faciliter le placement. Les menaux des fenêtres avaient aussi complètement disparus.

Il fallait du zèle, de l'amour de l'art et des ressources pécuniaires pour concevoir l'idée d'une restauration générale, et pour la réaliser en quelques années. C'est ce qu'a fait M. l'abbé Ténar avec un succès qui dépasse peut-être ses espérances. Grâce aux appels multipliés faits à la générosité de ses paroissiens, grâce à ses sacrifices personnels et à l'infatigable courage avec lequel il a poursuivi son plan, s'entourant du coucours d'artistes éclairés, mettant lui-même la main à l'œuvre pour les décors intérieurs, tandis qu'à sa demande l'administration municipale se chargeait des travaux du dehors, il a fait de son église un des édifices religieux les plus remarquables du diocèse.

Le grattage des murs mit à découvert des peintures anciennes dont on retrouve des vestiges sur les colonnes et aux voûtes des nefs et du sanctuaire. M. le doyen crut devoir adopter la pensée de nos pères en reproduisant ces peintures dans toutes les parties de l'église, donnant plus de richesse et d'éclat à celles qui décorent les murs et les voûtes du chœur.

Cette polychromie générale a pu sans doute être l'objet de quelques observations de détail ; mais dans son ensemble elle communique au monumen un cachet de grandeur qui porte l'âme au recueillement et s'harmonise avec les verrières qui en ornent maintenant les nombreuses fenêtres.

Parmi ces vitraux on remarquera ceux des sept hautes baies du chœur, représentant des sujets relatifs à l'histoire de Bapaume, et en particulier le mariage de Philippe-Auguste, roi de France, avec Isabelle de Hainaut, célébré dans cette église le 28 avril 1180, par Royer, évêque de Laon, en présence des comtes de Hainaut, d'Alsace, de Namur, de Clermont, de Soissons de Ponthieu et de Saint-Pol. Des critiques pourraient être essayées sur ces divers tableaux, aujourd'hui surtout que l'art du verrier fait d'étonnants progrès ; on sera pourtant forcé de reconnaître que le dessin en est correct, le coloris vif et moelleux à la fois, l'agencement des couleurs et la nuance des tons souvent heureusement ménagés.

Ajoutez à cette riche ornementation la série de tableaux placée dans les chapelles latérales, dont l'auteur est M. Demory, fils,

d'Arras, les travaux exécutés à la tribune des orgues, un chemin de croix monumental et l'acquisition de vases pour remplacer ceux que des voleurs ont enlevés en décembre 1854, et vous aurez une idée des sommes immenses dont a pu disposer M. le doyen.

LES SÉPULTURES ROMAINES ET GALLO-ROMAINES DE L'ATRÉBATIE.

M. Terninck donne lecture du travail suivant :

« Messieurs,

» J'ai eu plusieurs fois l'occasion de vous parler des explorations que j'ai entreprises dans les lieux qui me paraissaient recéler des débris antiques. Je vous ai dit en peu de mots les succès qui ont couronné mes recherches et les curieuses trouvailles qu'elles m'ont procurées. Permettez-moi de résumer aujourd'hui devant vous la série de ces découvertes et d'en tirer les conclusions qui me semblent en découler. Je ne vous entretiendrai plus des tombes celtiques, car j'ai déjà traité devant vous cette question; mais je vous décrirai les nombreuses sépultures romaines et gallo-romaines que j'ai trouvées dans ce pays et je vous indiquerai les caractères qui m'ont semblé distinguer celles qui appartiennent aux différentes époques de l'occupation.

» On sait que grâce aux divisions qui régnaient parmi les Celtes depuis la chûte du pouvoir druidique, les Romains furent appelés par l'un des partis qui se partageaient la Gaule, par celui des Educs et des Remois. Ils aidèrent ces peuples à vaincre leurs adversaires les Overnes et les Séquanes, et à chasser le prince germain Arioviste, que ceux-ci avaient fait venir à leur aide. Mais on sait aussi que César voulut profiter de sa position à la tête d'une forte armée au milieu de la Gaule pour s'en rendre maître, et que grâce encore au concours que lui prêta une partie des Gaulois eux-mêmes et des Germains. il mena à bonne fin cette entreprise jusque-là réputée impossible.

» Mais cette conquête fut, malgré tout, des plus périlleuses, et César y éprouva de terribles résistances qui plusieurs fois le mirent en péril aussi bien que ses légions.

» Aussi cette guerre fut-elle des plus désastreuses pour la Gaule qui vit tomber sur les champs de bataille plus d'un million de ses guerriers, tandis que d'autres, en nombre au moins égal, étaient emmenés en esclavage. Dans cette lutte, notre pays, l'un desplus braves de la Gaule, fut surtout bien châtié ; les Eburons furent anéantis, les Nerviens et les Ménapiens eurent à peu près le même sort, et leur pays n'offrit plus qu'un vaste désert.

» Les Atrébates souffrirent aussi beaucoup par cela même que, les derniers, ils restèrent sur la brèche sous la conduite de leur roi Comius, et qu'ils ne déposèrent les armes qu'après la

soumission complète de la Gaule. Au reste les faits cités par César prouvent suffisamment la dépopulation que cette lutte causa dans leur pays. En effet, lorsqu'en l'an 57 avant Jésus-Christ la Gaule s'était liguée contre Rome, les Atrébates, alors cependant qu'il ne s'agissait encore que d'un danger lointain, avaient pu fournir à l'armée confédérée un corps de 15,000 hommes, et ils ne purent en armer que 4,000, lorsque six ans après ils furent obligés de défendre leurs propres foyers. Ils formèrent alors cette ligne des peuples belges qui soutint les derniers efforts de la résistance, mais qui en appelant sur eux la colère du vainqueur, acheva de les ruiner et de les dépeupler.

» Aussi l'Atrébatie demeura-t-elle presque déserte, et c'est ce qui explique cette rareté si grande que nous y remarquons des tombes et des traces d'habitations appartenant aux deux premiers siècles de notre ère. Au reste, tout prouve que cette solitude et cette dépopulation se continuèrent pendant de longues années, même pendant le moyen-âge, et nous avons aussi la preuve que les Celtes n'acceptèrent jamais la domination du vainqueur. Toutes nos recherches établissent en effet qu'ils continuèrent, en partie du moins, de vivre isolés dans leurs grandes forêts, et qu'ils y conservèrent leur religion et les coutumes de leurs pères. Les écrivains de la première période du moyen-âge nous le disent, et nous voyons que le concile de Nantes en 658, et les capitulaires de Charlemagne au VIIIe siècle, sont obligés encore de combattre ces rites de la vieille religion druidique.

» Enfin les découvertes archéologiques confirment ces preuves écrites, et il me suffira, pour l'établir, de décrire rapidement les sépultures nombreuses que j'ai étudiées.

Ier ET IIe SIÈCLES.

» Je ne vous parlerai ici que des exhumations faites loin des villes anciennes, là où ne prédominait pas l'élément romain ; en un mot, je n'étudierai que les campagnes dans lesquelles le vainqueur n'osait pas encore se fixer à moins qu'il n'eût près de lui un poste fortifié.

» J'ai reconnu un grand nombre de localités indiquant par les débris errants sur le sol, l'emplacement de constructions antiques. J'en ai rencontré surtout beaucoup entre Douai, Cambrai, Arras et Lens, dans un terrain par conséquent exceptionnel, puisqu'il était situé près d'une ville importante, Arras, et que peu après il montra peut-être le seul exemple dans la Gaule-Belgique de villes et de forteresses gallo-romaines aussi rapprochées. Il est évident que dans cet endroit si bien protégé, sillonné de tous côtés par des voies solides, les colons ont pu bien plus facilement qu'ailleurs, se livrer à l'exploitation des terres ou des forêts qui couvraient notre pays. Aussi y trouvons-

nous beaucoup de traces d'habitation du IIIe siècle tandis que celles des deux siècles précédents y sont presque nulles.

» Et encore devons-nous constater que ces constructions du IIIe siècle sont peu solides, qu'elles ne sont bâties qu'en terre sur un simple tassement de craie de 3 à 4 centimètres d'épaisseur, que presque toutes n'étaient couvertes qu'en chaume et qu'enfin elles ne constituaient que des cabanes isolées et pauvres. Tout semble indiquer en outre qu'elles n'ont été que des demeures passagères, des sortes de campements destinés peut-être à loger les esclaves envoyés par les habitants des villes pour exploiter quelques coins de forêts, car je n'ai trouvé près de ces débris que des objets appartenant à une même époque, et même à une période de temps très-courte. Les tombes que j'ai exhumées près de ces fondations sont aussi peu nombreuses, et la date de leur inhumation est toujours très-rapprochée. Ce fait, je l'ai constamment remarqué dans les vingt cimetières antiques que j'ai explorés ou étudiés.

» Là aussi j'ai pu me rendre compte des différents modes de sépultures usités pendant les quatre siècles de l'occupation romaine, et constater l'influence bien passagère que le pouvoir du vainqueur exerça sur les mœurs du peuple indigène.

» En effet les sépultures des deux derniers siècles de notre ère, hors des villes, conservent encore presque tous les caractères celtiques. Ce sont des caveaux grossiers en pierres brutes, superposées sans ciment et formant tantôt une espèce de grand cercueil, comme je l'ai vu Méricourt (Courtagne), à Bailleul et à Roclincourt ; ou bien un puits peu profond. circulaire, garni aussi de pierres brutes superposées et recouvertes de très-grandes pierres plates, comme étaient ceux d'Hénin, au lieu dit le Thilloy et ceux de Rouvroy, au Vireuil.

» Quelquefois aussi les pierres font défaut, sans doute, quand le cadavre était celui d'un pauvre hère, mais alors de longs et forts clous attestent qu'elles furent remplacées par un coffre en bois épais.

» Dans ces tombes on voit toujours le cadavre entier étendu sur le dos, sans orientation, et ayant souvent près de lui des vases et des restes de vêtements.

» Dans la tombe d'Hénin, dont notre savant ami et collègue, Monsieur Dancoisne, vous donnera la description, nous avons trouvé six vases en verre, dont un très-grand et très-curieux, et deux en terre, plus les débris d'un miroir métallique, des débris de fer oxidé et des anneaux en cuivre qui avaient été suspendus, aux vêtements sans doute, par des ligaments en chaînettes ou par des lanières en cuir, dont nous n'avons retrouvé que les attaches métalliques.

» La tombe de Bailleul était presqu'aussi riche, mais les pierres qui formaient le caveau rectangulaire était en calcaire ;

il contenaient deux vases en verre, une cruche et un lacrématoire ; deux urnes en terre grise, deux cruches en terre rouge dont l'une couronnée d'une tête barbue, trois coupes et soucoupes, et un trépied en fer très-oxidé. Ces vases semblent indiquer une époque un peu plus récente que celle à laquelle appartiennent les tombes de Méricourt et d'Hénin.

» Les sépultures de Vireuil, de Roclincourt et de Méricourt étaient moins riches, mais dans toutes j'ai remarqué la présence de vases en verre que je n'ai jamais rencontré dans celles du IIIe siècle, et dans toutes aussi, j'ai trouvé le squelette entier, comme l'étaient ceux des Celtes-Belges. Je dois cependant faire observer que la tombe de Bailleul ayant été découverte et dépouillée en mon absence, je n'ai pu m'assurer si elle contenait les débris d'un corps entier, et si réellement elle appartient au IIe siècle, ou si plutôt elle n'est pas d'une époque intermédiaire entre le IIe et le IIIe siècle. Elle était au reste placé près de la chaussée romaine d'Arras à Tournay et pourrait fort bien être une tombe romaine, comme l'était celle de Chérisy trouvée aussi près de la voie, et qui renfermait un officier romain du nom de Sylvain.

» Les vases trouvés dans ces tombes du IIe siècle sont ordinairement de facture romaine, la forme en est élégante, la pâte fine, les parois minces et la couleur solide et inhérente à la matière, ce qui a assuré sa conservation parfaite.

» Tout me porte à croire aussi que ces tombes étaient alors encore surmontées de tumulus ou de pierres levées ; car les mottes de Vireuil et de Warlencourt ont évidemment été élevées à cette époque, le premier surtout qui est au milieu contre des sépultures que je viens de décrire. Quant au champ qui contenait la sépulture de Méricourt, il porte depuis les temps les plus reculés le nom de la *longue Borne*.

IIIe SIÈCLE.

» Au IIIe siècle nous trouvons l'incinération des corps ayant presque partout remplacé l'inhumation. Les caveaux en pierres brutes ont disparu, et souvent l'urne cinéraire et les autres vases ou objets qui l'entouraient sont placés dans des caisses de bois carrées. Parfois cependant, comme à Plouvain, ces objets sont enfermés dans un coffre formé de silex maçonnés, ou comme à Noyelle, dans une boîte composée de six grands carreaux en terre rouge.

» Dans ces tombes les débris du corps calciné sont déposés dans des urnes en terre noire, presque toujours, et mélangés parfois à des fibules, à des bagues et à des agraffes en cuivre. Près de cette urne sont d'autres vases plus ou moins nombreux, suivant la qualité du défunt. Parmi eux, on voit des plats ou des assiettes dans lesquels sont des restes de sucre ou de morceaux

de porc. Ces poteries dites de Samos, couvertes d'ornement et de figures en relief ; des lagènes élégantes en terre fine, blanche, rouge ou jaune, avec une ou deux anses ; des bols assez hauts, rouges ou gris, très-fins et ornés de dessins gravés, formés de lignes ou de zics-zacs croisés ou entrelacés ; des poteries élégantes avec anses historiées ; des cruches de diverses formes et grandeurs ; des coupes et sous-coupes très-variées ; et à côté de ces beaux vases d'autres plus communs, d'une pâte épaisse, grossière et mal pétrie.

» En général, donc, les vases du IIIe siècle sont encore assez fins, grâcieux et légers, mais en général la couleur qui les couvre n'est pas aussi solide, elle n'est que déposée sur la pâte, et s'enlève avec plus de facilité que sur les vases du IIe siècle ; enfin, comme je l'ai dit plus haut, jamais, excepté peut-être à Bailleul, si nous classons sa tombe dans cette catégorie, jamais, dis-je, je n'ai trouvé dans les sépultures du IIIe siècle de vases en verre et cependant j'en ai étudié un très-grand nombre, tandis que des deux siècles précédents je n'en ai trouvé que cinq à six, et tous en contenaient.

» Les sépultures de cette époque ne sont pas comme celles de l'âge précédent, isolées, et semées de loin en loin, elles sont agglomérées assez nombreuses, parfois très-profondément enterrées quand elles sont riches, et placées, non pas le long des chemins, mais dans des terrains situés souvent vers le nord-est des habitations. A quelques décimètres au-dessus d'elles on remarque une couche de cendres et de braises qui sont peut-être les débris du bûcher, ou les restes des objets qui ont appartenu au défunt.

» Mais à côté de ces tombes romaines, on trouve encore de loin en loin des sépultures par inhumations et probablement celtiques ; je ne citerai ici de cette catégorie, que ce cadavre entier renfermé dans un cercueil en osier tressé, ayant près de lui des monnaies de Gallien, de Postume et des autres empereurs du IIIe siècle et trouvé dans les marais d'Oisy. Je ne décrirai pas cette tombe qui a été parfaitement décrite dans votre Bulletin par notre honorable collègue et ami M. Dancoisne, mais je vous ferai remarquer que l'existence de sépulture de cette époque, par inhumation, semble nous prouver qu'alors encore une partie des Celtes boudaient le dominateur et se cachait dans les forêts ou dans les marais pour y conserver son indépendance, et ses coutumes.

IVe SIÈCLE.

» Avec le IVe siècle reparaît l'inhumation qui bientôt fait disparaître pour toujours l'inacération dans nos pays. Comme je l'ai dit plus haut, les sépultures de cette époque sont très-rares ; mais à la différence de celle des deux premiers siècles, elles sont

agglomérées. Il semble que les peuples qui nous ont laissé les premiers étaient nomades encore, qu'ils voyageaient sans cesse, et qu'ils enterraient leurs morts là où ils avaient été frappés, sans songer à avoir des lieux communs de sépulture. Leurs successeurs des siècles suivants, au contraire, avaient, en général, des habitations un peu plus fixes, et ils avaient réservé près d'elles, des terrains spéciaux ou des cimetières proprement dits.

» Au IVe siècle encore un cercueil en bois enfermait le cadavre, et une couche de cendres et de braises se trouve entre deux couches de terre un peu au-dessus de lui. Dans le cercueil sont placés souvent deux vases près de la tête et deux ou trois autres près des pieds. A Bétricourt, ceux placés de chaque côté de la tête sont ordinairement un bol et une cruche en terre. Aux pieds est un plat en terre jaune contenant des ossements d'oies, de poulets ou de cochons de lait et un vase en verre.

» Tous sont faits avec une pâte plus grossière et surtout plus épaisse que celle des siècles précédents ; la forme n'en est pas non plus aussi grâcieuse, ni la couleur aussi solide. En un mot ces vases sont plus lourds, plus massifs et moins beaux que ceux que nous avons décrits tout-à-l'heure. On y voit les effets de la décadence de l'art et de la barbarie qui avait repris le dessus sur l'art plus parfait, importé par les Romains.

» Çà et là cependant on rencontre encore un vase plus fin, plus beau, qui évidemment avait été conservé dans la famille du défunt depuis longtemps et qui trouva place autour du corps.

» Ainsi dans ces fouilles de Bétricourt que j'ai pu étudier avec soin, grâce à l'intelligence et au dévoûment de mon ami, M. Pierre-Antoine Tamboise, propriétaire de ce cimetière, j'ai rencontré un bol à ventre renfoncé par intervalles réguliers, et des cruches imitées de l'étrusque, mais dont les dessins et enroulements n'étaient que peints sur la pâte du vase et ont par conséquent à peu près disparu. Parmi les vases de l'époque, trouvés à Bétricourt en était un autre plus épais en terre jaune représentant gravés en creux des canards et des grands roseaux alternés. Sur un autre plus grand en terre noire étaient des ornements blancs, et trois lettres assez grandes S. C. F. séparés par de gros points blancs.

» Les vases en verre, dont plusieurs sont assez élégants ont leurs parois excessivement minces, ce qui fait que très-souvent ils sont brisés.

» Sur le cadavre se voient aussi quelques débris des vêtements et des ornements qui les couvraient ; ce sont des bracelets, des colliers en verroteries, des agraffes et des bagues dont une en verre jaunâtre avec chaton monolite, était encore passée au doigt d'un cadavre de femme.

» La tête d'un enfant était ceinte d'une sorte de diadème formé

d'ornement en cuivre ayant la forme de la coquille, dite peigne, ou écaille du pèlerin ; sur le front était une petite boîte circulaire dont le devant était fermé par une verroterie.

» Un cadavre de très-grande taille avait sur la poitrine une suite d'écaille en cuivre émaillé qui semblent avoir orné un baudrier. Ce corps avait la tête séparée du tronc et déposée entre les jambes. Les vases qui l'entouraient étaient assez beaux. Parmi eux étaient les cruches imitées de l'étrusque et un plat contenant des ossements d'oie et des monnaies disposées en cercle autour d'eux.

» Un cercueil avait été fermé par une forte serrure que nous avons retrouvé assez bien conservée ; elle pouvait s'ouvrir de l'intérieur par le verrou tourné de ce côté. Malheureusement l'individu qui sans doute avait fait disposer pour lui ce moyen de sauvetage en cas de léthargie, n'avait pas songé que les cinq pieds de terre jetés sur le cercueil feraient obstacle à ses moyens de fuite.

» Enfin nous avons souvent trouvé à côté du cadavre, vers la hanche, quelques médailles de Constantin ou de ses fils, et qui semblaient avoir été enfermées dans un sac ou dans une boîte parfois ornée de larges clous. Une seule pièce, mais fruste et laissant à peine deviner un grand bronze de Néron était déposée dans la bouche d'un cadavre.

» Le cimetière d'Avesne-le-Comte, que vous a si bien décrit notre collègue M. le docteur Ledru, offrait à peu près les mêmes caractères, seulement il était moins riche en objets d'art, et était par conséquent moins curieux à étudier.

» Au reste toutes les tombes que j'ai étudiées dans nos campagnes semblent n'avoir renfermé que des individus assez pauvres, car dans deux seulement étaient quelques pièces d'argent, et aucune ne contenait ni monnaie d'or, ni aucun ornement en métaux ou en pierres précieuses.

» Ces diverses modes de sépultures que nous venons de visiter ne nous donnent-ils pas l'histoire des habitants du pays pendant les quatre siècles de la domination romaine ? Ils nous montrent d'abord l'élément celtique dominant encore, mais nomade et caché dans nos campagnes, que le vainqueur n'osait habiter ni cultiver pendant les deux premiers siècles de notre ère. Plus tard, nous trouvons les stations d'esclaves ou d'ouvriers romains se multipliant dans les endroits protégés par des villes ou des forteresses, et de loin en loin une tombe celtique encore cachée dans les marais ou au fond des grandes forêts. Plus tard encore, lorsqu'au IVe siècle, les barbares relevèrent la tête et attaquèrent de toutes parts nos frontières, appelés peut-être par les habitants gaulois du pays, nous ne retrouvons plus que des traces excessivement rares d'habitations, puisque sur vingt-deux cimetières gallo-romains trouvés dans ce pays, deux seulement, ceux

d'Avesne-le-Comte et de Bétricourt appartiennent à ce IVe siècle.

» Tout nous montre donc que nos campagnes ont encore été abandonnées alors par les colons romains, qui sans cesse inquiétés, avaient retiré leurs ouvriers, et avaient déserté les travaux d'exploitation qui, dans nos pays frontières, du moins, leur offraient trop de périls. »

INSCRIPTIONS A PLACER DANS LES CADRES DU SOUBASSEMENT DE LA FLÈCHE DE LA SAINTE-CHANDELLE, A ARRAS.

M. Grigny, en informant la Commission qu'il ne pouvait se rendre à la séance, lui a adressé, par écrit, la proposition suivante, dont il est donné lecture :

« Messieurs,

» Votre Commission s'est intéressée vivement à la construction de la chapelle élevée par les dames Ursulines de cette ville et particulièrement à la réédification de la flèche de la Sainte-Chandelle servant de clocher à cet édifiee. Une de vos excursions à ce monument est relatée dans un procès-verbal dont la rédaction ne laisse aucun doute sur l'intérêt que vous attachez à cette nouvelle construction, et c'est pour ce motif que je viens aujourd'hui, après avoir pris avis de Madame la Supérieure de la communauté, vous prier d'apporter vos lumières à un problème qui offre quelques difficultés dans sa réalisation. Il s'agit du mode et du choix des inscriptions à placer aux cadres dessinés dans l'architecture de la partie supérieure du soubassement de l'édifice. A la vue de ces cadres on se demande naturellement les inscriptions qu'ils ont dû contenir dans le monument détruit.

» Etaient-elles écrites en français avec les abréviations et le caractère de l'époque ? Voilà, Messieurs, ce que nous ne pouvons connaître, et faute de documents que faire ? Pourrait-on dans quatre cadres d'environ 0m60c carrés retracer les points les plus saillants de l'histoire du cierge miraculeux ? Serait-ce en prose ou en vers, en latin ou en français, et quel sera le caractère des lettres ? Voilà Messieurs les points sur lesquels je viens appeler l'attention de nos collèges compétents qui, dans une prochaine séance, pourraient confondre leurs documents particuliers en une solution complète de la question posée.

» Cet édifice qui appartient particulièrement à la communauté qui l'a fait élever à ses frais n'en est pas moins un monument historique pour le pays et s'il se distingue par l'exactitude et la pureté de son style, il est important que les inscriptions que l'on doit y placer soient sanctionnées par des hommes érudits en a matière. »

Cette proposition est renvoyée à l'examen de MM. Harbaville, de Linas, l'abbé Parenty, Van Drival, Terninck et Godin.

NOTE SUR QUELQUES PEINTURES MURALES NOUVELLEMENT DÉCOUVERTES DANS L'ÉGLISE D'AVESNES-LE-COMTE.

M. Ledru appelle, de nouveau, l'attention de ses collègues sur les peintures murales de l'église d'Avesnes-le-Comte, par la lecture de la note suivante :

« Les personnes d'un certain âge ont pu voir l'église d'Avesnes-le-Comte décorée de peintures murales dues au pinceau d'un d'un artiste Avesnois du nom de Heudes. Ces peintures ont disparu lorsque notre dernier doyen, M. Bernard, substitua à celui qui les supportait, un enduit au plafond dont il recouvrit la face intérieure de l'église jusqu'à la hauteur des fenêtres. La fabrique, dans des vues plus intelligentes, vient de faire tomber l'enduit de M. Bernard, pour rétablir les murailles dans leur état primitif au moyen d'un grattage et d'un rejointoiement qui ne laissent rien à désirer. On alla plus haut, et en poursuivant le grattage jusqu'au sommet des voûtes, on ne fut pas peu surpris de découvrir à la hauteur des fenêtres et sous l'ancien platrage des fragments de peinture du XVIe siècle. Malheureusement, pour faire adhérer au mur le plâtage en question, l'ouvrier dut entailler la pierre à des endroits très-rapprochés et occasionner dans les peintures un piquage regrettable qui ne permet plus bien d'en saisir le sens. Toutefois après un examen très-attentif, nous avons cru qu'il était utile d'en relever autant que possible la représentation.

» Déjà, en 1855, M. le doyen, en dépâtant les voûtes, avait trouvé çà et là des traces d'une décoration polychromatique. Nul doute que ces peintures n'aient été en grande partie grattées à une époque que l'on ne peut préciser ; les chapitaux de deux colonnes en présentent encore des vestiges bien conservés. Les découvertes récentes consistent en trois tableaux situés au côté gauche de l'église où est la chapelle de la Sainte-Vierge.

» Le tableau le plus rapproché de l'autel de la Vierge a une étendue d'environ 1^m 20^c sur 1^m 30^c de large, on y remarque deux personnages nimbés. Celui de droite paraît revêtu d'un costume antique de l'ordre civil avec une aumônière au côté ; il présente de la main droite une sorte de coffret surmonté d'une espèce de ciboire au personnage de gauche, ce dernier semble paré d'une tunique recouverte d'arabesque et surmonté d'un camail en damier ; un long manipule pend de son bras gauche ; il a les mains jointes et paraît être un dignitaire ecclésiastique. Sous leurs pieds est un pavé de dalles noires et blanches en forme de damier. Le fond du tableau ne permet pas d'en bien reconnaître le sens, cependant nous opinions qu'il y a là un acte d'hommage rendu par le pouvoir suzerain au pouvoir ecclésiastique. A l'époque de la fondation de l'église, l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie était souveraine du domaine d'Avesnes-le-Comte et l'aspect des vêtements de femme qui recouvrent le personnage

offrant l'hommage donnerait quelque ressemblance à notre supposition.

» Le tableau qui vient ensuite est un tombeau sculpté dans le mur et recouvert de peintures, non-seulement sur la pierre, mais encore au-dessus et à l'entour. Une main barbare a brisé les belles sculptures de la tombe. On y voit encore toutefois comme une urne surmontée d'une croix et la partie supérieure de deux personnages adossés à cette urne. Ce tombeau est cintré entouré d'un encadrement à fleur du mur et surmonté d'une frise couverte de deux rinceaux ; au-dessus de cette frise règne une corniche surmontée d'une attique ; cette dernière partie est en peinture. Dans le fonds de l'attique le Père éternel sous la forme d'un vieillard doux et vénérable plane dans un ciel d'or, les yeux fixés vers la terre, une espèce de tiare couvre sa tête, un large menteau de pourpre couvre ses épaules et ses plis onduleux se perdent dans quelques nuages d'azur ; ses bras sont tendus en avant comme pour recueillir les pieux personnages qui dorment dans leur sépultures. Au sommet et aux deux angles inférieurs de l'attique sont posés des urnes funéraires.

» Ce tombeau est évidemment celui de Jeanne Froistier, épouse de Hugues de Wignacourt, seigneur d'Ecalus, gouverneur et bailli d'Arras et d'Avesnes-le-Comte et de sa fille Isabeau de Wignacourt mariée à Jean IV de Morel Tangry, seigneur d'Ecalus. Leur épitaphe, gravée sur la tombe, a été grattée. Nous l'avons retrouvée dans nos archives. En voici la copie :

» Chy Gist

» damoiselle Jeanne Froistier, veufve de feu Hugues de Wigniacourt, escuyer, sieur d'Escalus,
» Et damoiselle Isabeau de Wignacourt, leur fille, lesquelles
» mues de dévotion ont fondé et ordonné être dits et célébrés en
» cette église d'Avesnes-le-Comte, pour le salut d'elles leurs pa-
» rents et amis... ayant ladite damoiselle fondé un obit chacun
» mercredi de la nouvelle année se doit payer au curé trois pa-
» tars et au clerc six deniers et ladite damoiselle Isabeau douze
» obits solennels qui se doivent aussi chanter et célébrer par
» lesdits curé et clerc chacun premier lundi de chaque mois de
» l'an avec vigiles aux psalmes et xii lechons, commendaces et
» messe par ledit curé, une prédication charitable vers le peuple
» d'un *Pater noster* et *Ave Maria* et dire le *De profundis* à haute
» voix et l'oraison *Presta* pour le salut d'elle comme d'effet pour
» lesquels obits sera payé au curé vi partars vi deniers et au
» clerc ii patars vi deniers, durant chacun desquels obits seront
» mis deux cierges sur le maistre autel et sera donnée une au-
» mône de xii deniers chacune à les pauvres honestes per-
» sonnes les plus indigents qui se trouveront en la poche dudit

» Avesnes à la discrétion des gens de ladite damoiselle, du
» greffier et desdits curé et manégliers lesquels pauvres com-
» paraîtront personnellement si avant que le bien possible adites
» vigiles et obits lesquels iront à l'offrande avec un copon de
» cire, pour toutes lesquelles fondations et ordonnances perpé-
» tuellement accomplir ycelles damoiselles ont donné à ladite
» église la somme de quatre florins à l'h^t chacun de V^l II^s mon-
» noie de Flandres, chaque florin courant en renre héritière sur
» aucuns biens personnels au profit de ladite église comme ap-
» pert par lettres obligatoires étant de sa possession es mains
» desdits manégliers lesquels avec ledit curé et pochiens moyen-
» nant lesdites sommes et lettres se sont et chacun d'eux submis
» héritiers perpétuels fournis de toutes les charges ordonnances
» et fondations des susdites et de résigner chacun aux us la
» table au jour de la reddition de comptes, lesdites lettres de
» constitution de rente et de remploie en achat d'autres rentes
» au cas qu'aucun rembours fut fait desdits principaux comme
» de tous ceux apperts par lettres.

» Pour ce fait en double dont doit l'un être en la ferme de l'é-
» glise et l'autre ès mains des héritiers desdites damoiselles.

» Priez Dieu pour Elles. — 1560. »

» Les dimensions de ce tombeau sont de 1^m 40^c de large sur 3 à 4 mètres d'élévation.

» La troisième peinture présente à peu près les dimensions de la première.

» A gauche, des colonnes, des tapisseries aux riches couleurs, un auvent. Sous cet auvent, une sorte de *velum* ou bannière jaune encadrée de franges rouges et couvertes d'inscriptions illisibles. Au haut du pavé, formé de dalles bleuâtres, règne une balustrade recouverte d'une belle tapisserie verte, offrant dans son milieu un petit ornement rouge. A gauche, au premier plan, un personnage vêtu d'un manteau de pourpre, la tête couverte d'une coiffure pareille, est prosterné la face contre terre ; près de lui un autre personnage richement vêtu est à genoux, les mains jointes, priant avec ferveur, la tête élevée vers une statue nimbée paraissant nue jusqu'à la ceinture, et au-dessous de laquelle on croit voir deux personnages également nimbés dont l'un paraissant vêtu d'ornements sacrés regarde à droite et en haut vers la statue.

» Nous nous permettrons de trouver dans ce tableau un souvenir du passage de Louis XI agenouillé le 23 janvier 1464, sur les dalles de notre église, priant avec un personnage de sa cour à ses côtés devant une image de l'*Ecce homo* sous laquelle se tient debout le clergé paroissial.

» Il serait peut-être utile, pour rectifier des idées humblement hazardées, que des membres éclairés de la Commission des An-

tiquités départementales vinssent étudier ces quelques fragments déjà si compromis par les ravages du temps et par le vandalisme de nos pères... »

La Commission invite M. Van Drival à visiter tout particulièrement l'église d'Avesnes-le-Comte, afin d'y étudier les peintures dont il s'agit.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 15 Décembre 1864.

Président, M. Harbaville. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de l'assemblée générale est lu et adopté.

MM. Parenty, Coffinier et de Sède s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

LETTRE ET CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le Président donne lecture d'une lettre en date du 1er de ce mois par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique fait connaître que la distribution des récompenses qui seront décernées aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1864, aura lieu à Paris dans les premiers jours d'avril prochain.

La Commission désigne MM. l'abbé Van Drival, comte d'Héricourt et de Sède pour la représenter à cette solennité scientifique.

M. Harbaville donne encore lecture d'une circulaire du même Ministre qui demande que la Commission veuille bien lui indiquer les livres présentant un caractère d'intérêt particulier pour les populations de telle ou telle localité et spécialement appropriés à leurs besoins, en un mot, les ouvrages qui pourraient être le plus utilement répandus dans le Pas-de-Calais.

M. l'abbé Robitaille est chargé de recueillir les renseignements nécessaires et de dresser la liste demandée par Son Excellence.

DOLMEN DE TUBERSENT.

M. Cousin, président de la Société dunkerquoise appelle l'attention du Comité sur le dolmen de Tubersent, et émet le vœu que tous les monticules qui l'entourent soient fouillés, explorés et décrits.

M. Godin rappelle qu'une Commission, composée de MM. Cavrois, Souquet, Henneguier et Auguste Deschamps a été nommée par l'asemblée générale du 25 août 1853. Il propose, en conséquence, d'inviter MM. les membres de cette Commission à prendre les mesures nécessaires pour l'exploration du dolmen dont il s'agit, et de faire connaître au Comité, dans le courant de 1865, le résultat de leurs études.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CHAPELLE DES URSULINES, A ARRAS. — INSCRIPTIONS. — PROJET.

M. Grigny appelle l'attention de la Commission sur les inscriptions ou tableaux qui doivent orner la flèche de la chapelle des dames Ursulines d'Arras.

Après une longue discussion, le projet présenté par M. Grigny est remis à M. l'abbé Van Drival, qui se charge de faire un rapport à la prochaine séance.

TOURS DE MONT-SAINT-ÉLOY.

M. de Cardevacque demande si le Comité s'est occupé des tours de l'ancienne abbaye de Mont-Saint-Eloy.

M. le Secrétaire répond que la sollicitude de M. le Préfet a été appelée sur cet intéressant monument, et un membre propose d'adresser en communication, à M. Epellet, architecte en chef du département et des édifices diocésains, et membre de la Commission, le rapport rédigé par M. de Cardevacque, en le priant de vouloir bien le renvoyer avec ses observations.

Cette proposition est accueillie à l'unanimité.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 17 Février 1865.

Président, M. Harbaville.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

TOURS DE MONT SAINT-ÉLOY. — LETTRE DE M. ÉPELLET.

M. le Secrétaire rappelle que le Comité, dans sa dernière séance, a décidé que le rapport soumis à la Commission par

M. de Cardevacque, sur l'état de dégradation des tours de St-Eloi, serait adressé à M. Epellet, architecte en chef du Pas-de-Calais et membre de la Commission des Antiquités départementales, afin de le prier de vouloir bien présenter à la Commission ses observations et donner son avis; qu'obéissant au vœu formulé par le Comité, il a transmis à son collègue le rapport en question, et que l'honorable membre le lui a renvoyé accompagné de la lettre suivante :

A M. le Secrétaire de la Commission des Monuments historiques.

« Arras, le 16 décembre 1864.

» Monsieur,

» Vous vous êtes probablement trompé dans la suscription du paquet que je viens de recevoir et que je vous renvoie; c'est à M. le Préfet que vous devez adresser ce rapport et non à moi.

» Je saisis cette occasion pour vous rappeler, Monsieur, que comme architecte du département, je ne relève que de ce magistrat, et que c'est à lui seul que je dois des explications ou faire des propositions lorsqu'il m'en demande, surtout quand il s'agit d'un édifice départemental.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» *L'architecte en chef du département,*

» Signé : EPELLET. »

Plusieurs membres témoignent des regrets au sujet de la réponse de M. Epellet.

M. de Cardevacque déclare que, chargé par la Commission de lui adresser un rapport sur lesdites tours, il n'y a eu de sa part, comme de celle de M. de Madre, maire de Mont-St-Eloi, aucune malveillance; il affirme, de la manière la plus absolue, avoir recueilli à bonne source les renseignements consignés dans son rapport, et constaté les faits tels qu'ils se sont passés.

ÉGLISE DE SAINS-EN-GOHELLE.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante qui lui a été adressée et par laquelle M. d'Héricourt appelle son attention sur une église qui doit bientôt disparaître. « A Sains-en-Gohelle, dit M. d'Héricourt on trouve encore deux fenêtres du XIIIe siècle; la date, d'après les caractères architectoniques, ne saurait être mise en doute. M. l'abbé Van Drival les a aussi étudiés et peut en rendre témoignage. Ces fenêtres méritent d'être dessinées, non-seulement à cause de leur antiquité, mais parce qu'elles ont

un caractère spécial. Les églises du XIIIe siècle ne sont pas rares, nous avons nos belles cathédrales du nord de la France qui sont encore sans rivales dans le monde chrétien.

» Nous avons étudié l'archéologie dans les livres depuis Monfaucon jusqu'à Léon Château, nous avons surtout suivi ses variations à l'étranger, car nous voulions connaître les secrets de cette architecture allemande, empruntant à la ville d'Arras un architecte pour construire sa cathédrale de Prague, nous ne pouvions nous expliquer cette persistance du style ogival dans le nord de la France, tandis que la rive gauche de la Loire nous garde de si beaux monuments en plein cintre. Parker d'Oxford, la Suisse avec ses rêves, ont été l'objet de nos méditations, mais nulle part nous n'avons trouvé le cachet qu'on rencontre à Sains-en-Gohelle ; c'est l'église simple, avec tous ses caractères typiques. On sent la piété qui a élevé cet édifice. C'est réellement du XIIIe siècle, mais non majestueux comme on le comprend, simple et religieux ; en un mot, c'est le seul type que nous ayons rencontré de l'architecture rurale.

» Puisse cette note appeler l'attention de mes collègues, provoquer leurs discussions et déterminer la Commission à reproduire dans son *Bulletin*, le dessin de l'église de Sains-en-Gohelle, prise du côté de l'habitation de M. Lucas, maire de la commune. »

Plusieurs membres prennent la parole et la proposition de M. le comte d'Héricourt est ajournée.

STATISTIQUE MONUMENTALE DU PAS-DE-CALAIS. — 5e LIVRAISON.

Le Comité passe en revue les monuments anciens du Pas-de-Calais qui paraissent dignes de prendre place dans la *Statistique monumentale*, et après avoir entendu de nombreuses observations, décide que la 5e livraison sera composée de l'église d'Hénin-Liétard (2 planches) et de l'église de Wismes (2 planches). La description de ces monuments sera faite, pour le premier, par M. Dancoisne, et pour le second, par M. Quenson.

CHATEAU DE BAILLEULVAL.

M. Robaut communique à la Commission un dessin du château de Bailleulval.

Sur la proposition de plusieurs membres, il est décidé que ce monument sera reproduit dans le *Bulletin* et que la notice qui doit l'accompagner sera faite par M. de Cardevacque.

M. Grigny donne quelques détails sur l'état d'avancement des travaux de construction de l'église des dames Ursulines.

La séance est levée.

Assemblée générale du 1er Avril 1865.

Président, M. Levert, Préfet du département.
Secrétaire, M. A. Godin.

Présents : MM. Parenty, vicaire-général, de Linas, de Sède, Auguste Parenty, Grigny, de Cardevacque, l'abbé Lequette, Cavrois, A. Terninck, Epellet, l'abbé Haigneré, Cte d'Héricourt, Coffinier et Robaut.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. le comte de Fouler, docteur Danvin, Mis d'Havrincourt, l'abbé Lamort, Henneguier et l'abbé Scott, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

DÉMISSION DE M. HARBAVILLE, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante, qui lui a été adressée par l'honorable M. Harbaville, Vice-Président :

« Arras, le 24 mars 1865.

» Monsieur et cher collègue,

» Je vous avais dernièrement manifesté l'intention de quitter, pour cause de santé, la présidence de la Commission ; une autre considération achève de me déterminer : c'est qu'il est utile qu'une Société ne laisse pas trop longtemps dans les mêmes mains la direction de ses travaux.

» J'ai en conséquence l'honneur de vous adresser ma démission des fonctions de Vice-Président, que la bienveillance de mes collègues m'a continuées pendant 18 ans. Veuillez provoquer de suite mon remplacement.

» Restant membre de la Commission, mes bons et anciens rapports avec mes collègues ne cesseront pas.

» Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

» HARBAVILLE. »

Par suite, une convocation spéciale a été adressée à tous les membres de la Commission, et l'ordre du jour appelle d'abord l'élection d'un Vice-Président.

ÉLECTION DE M. L'ABBÉ PARENTY AUX FONCTIONS DE VICE-PRÉSIDENT.

Le dépouillement du scrutin ayant donné la grande majorité des suffrages à M. l'abbé Parenty, M. le Préfet le proclame Vice-Président de la Commission des Monuments historiques.

TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE ENVERS M. HARBAVILLE.

Sur la proposition de MM. l'abbé Parenty et Godin, l'assemblée, à l'unanimité, décide que l'expression de sa gratitude et de sa vive reconnaissance pour la savante et sage direction donnée, par M. Harbaville, aux études et aux travaux de la Commission depuis plus de dix-huit années, c'est à dire depuis l'époque de sa fondation par M. Desmousseaux de Givré, sera consignée au procès-verbal de la présente séance, et qu'un extrait dudit procès-verbal sera adressé à M. Harbaville par les soins de M. le Secrétaire.

RAPPORT DE M. GUSTAVE SOUQUET SUR DES FOUILLES FAITES AU CHATEAU D'ÉTAPLES.

M. Godin donne communication d'un rapport qui lui a été adressé par M. G. Souquet, membre de la Commission, sur les fouilles faites au château d'Etaples en 1864. Ce travail est accompagné de quatre planches photographiées qui représentent: 1° les ruines du château avant l'époque indiquée ci-dessus; 2° des vases de différentes grandeurs et de formes variées, qui ont été retrouvés en exécutant les fouilles; il est ainsi conçu :

« Sur la rive gauche de la Canche, et à l'entrée de la petite ville d'Etaples, on pouvait admirer, il y a quelques années, les ruines d'un château bâti, comme nous l'apprend le *Cartulaire de St-Josse*, par Mathieu d'Alsace, en 1172, puis vendu comme propriété nationale en 1792 et détruit peu à peu par le temps et la main des hommes (1).

» Ces premiers vestiges d'une gloire passée ont maintenant complètement disparu. La pioche des ouvriers vient de faire tomber ce qui restait encore d'un mur de rempart et d'une partie de la haute cour du château non entamée; mais avant d'arriver au roc sur lequel reposait cet édifice, les travailleurs se sont heurtés à des ossements humains et à des vases qui leur révélèrent l'existence d'un cimetière gallo-romain.

» Plus de trente tombes furent successivement mises à jour, toutes parfaitement orientées de l'est à l'ouest, et toutes placées à une égale profondeur. Il serait difficile d'en fixer exactement

(1) Histoire et description du château d'Etaples, par G. Souquet. 1 vol. in-8°. — Amiens, 1855.

UNIV. OF MICH.

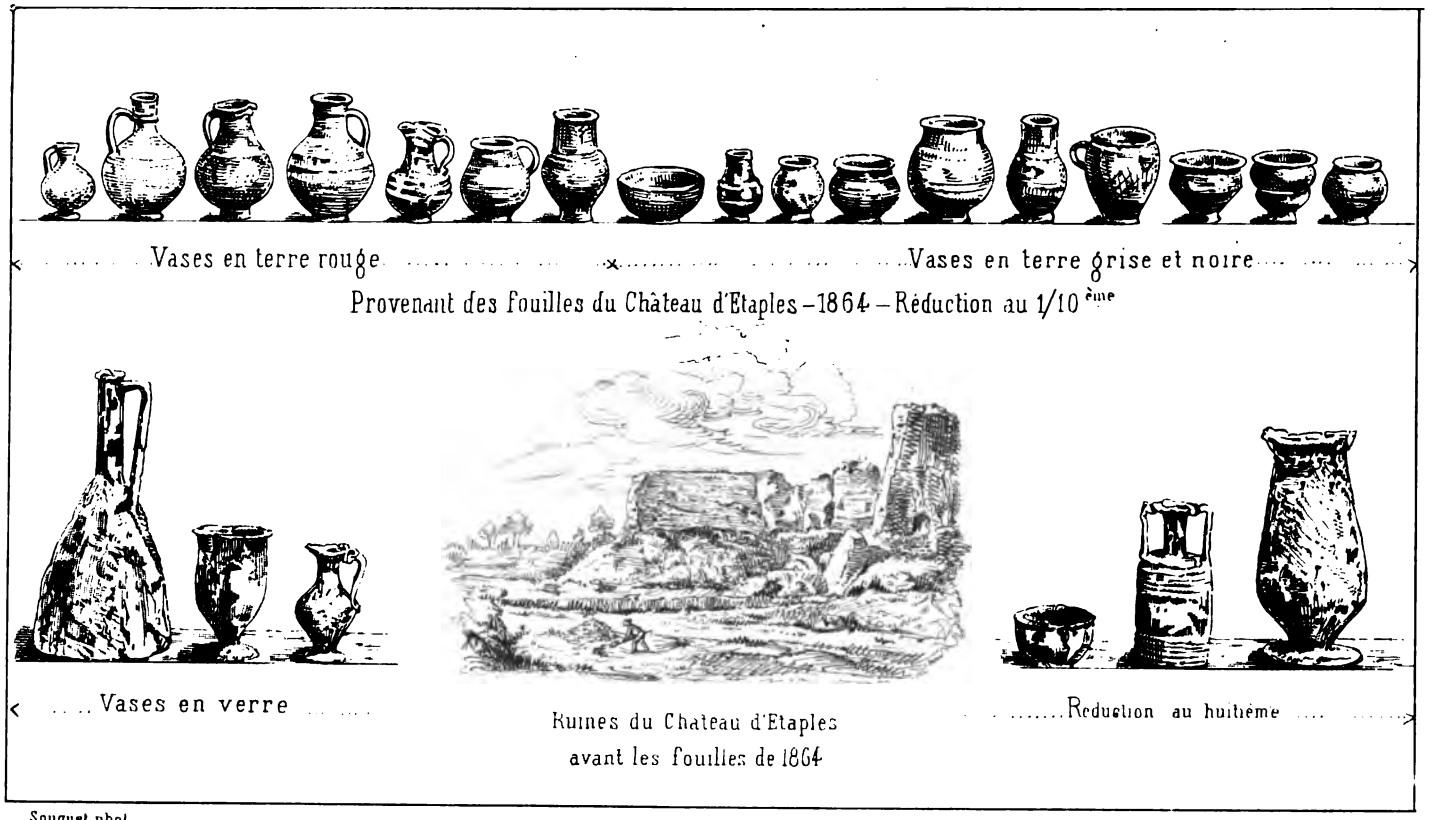

Souquet phot.

Lith. Alf Robaut, Douai

ÉTAPLES (Pas-de-Calais)

la forme et la hauteur, car leur présence n'était annoncée que par une ligne de poussière noire et de quelques morceaux de bois pourri qui disparaissaient au moindre toucher. Néanmoins, la longueur des clous que l'on a ramassés, mesurant de 10 à 20 centimètres, laisse à présumer que le bois de ces cercueils était d'une épaisseur considérable.

» Elles contenaient toutes un nombre à peu près égal de vases en terre et en verre, d'une forme assez variée, comme on peut en juger par les planches ci-jointes, et d'une belle conservation. Ces vases étaient presque tous vides, quelques-uns cependant renfermaient des ossements d'animaux tels que poules, lapins, etc., et des arêtes de poissons, vieux restes sans doute d'un paganisme à peine éteint. On a recueilli une grande quantité d'os à moitié pourris de débris de squelettes et de crânes dont plusieurs avaient encore une grande partie de leurs dents, d'un émail frais et nacré; mais à l'exception de quelques colliers en perles de verre, de bracelets en argent et en bronze, et d'une bague en bronze qui semblait appartenir à un enfant, on n'a trouvé aucun autre bijou. Quant aux médailles, on n'en a vu qu'une seule, encore était-elle collée sur un crâne et tellement oxydée qu'il a été impossible d'en lire l'inscription et d'en reconnaître l'effigie.

» J'ai pu, grâce à la photographie, reproduire une partie des différents objets, et les réunir dans les planches que je vais avoir l'honneur de mettre sous les yeux de la Commission.

1re PLANCHE.—*Vases en verre réduits à 1/8 de leur grandeur naturelle.*

1° Ampoule avec anse terminée par une torsade ;
2° Vase funéraire;
3° Vase en forme de baril, surmonté d'un goulot avec deux anses. Les cercles du tonneau sont figurés en relief au nombre de six;
4° Vase funéraire,
5° Ampoule avec le manche relié au goulot par une torsade;
6° Tasse ou bol.

2e PLANCHE.— *Vases en terre rouge réduits à 1/10 de leur grandeur naturelle.*

1° Cruchon à goulot rond;
2° Idem;
3° Cruchon à goulot triangulaire;
4° Cruchon à goulot rond;
5° Cruchon en terre dite de Samos, avec des cercles blancs en relief, à goulot triangulaire;
6° Cruchon à rebord, sans goulot;
7° Urne;

8° Ecuelle en terre dite de Samos, avec dessins en creux.

3e PLANCHE. — *Vases en terre grise, réduits à 1/10 de leur grandeur naturelle.*

1° Ecuelle ;
2° Vase à parfum, vernissé en noir, présentant sur la panse, entre deux cercles blancs, les lettres P·L·E· ;
3° 4° 5° 6° } Vases funéraires ;
7° Cruchon rayé avec manche très-petit ;
8° 9° 10° } Urnes funéraires.

4e PLANCHE.

Vue stéréoscopique du château d'Etaples en ruines, au commencement des fouilles de 1864.

» Bien que l'absence complète de pièce de monnaie ne nous permette pas de donner à ce cimetière une date précise, je crois cependant qu'on peut, sans crainte de se tromper, le faire remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine. En effet, la forme de ces vases, le mode de placement dans les tombeaux me semblent suffisamment indiquer cette période de décadence entre le IVe et le Ve siècle. Cette idée se trouve, du reste, confirmée par les fouilles qui ont été faites en 1848 et dont j'ai dit quelques mots dans une notice que j'ai publiée sur le château d'Etaples en 1855.

» Ces fouilles amenèrent la découverte de deux fondations superposées, l'une supérieure, ensevelie sous 5 mètres de matériaux et de démolitions au milieu desquels on ramassa des fragments d'épées, de mors de brides, d'étriers, voire même une petite pièce de canon et plusieurs pièces des rois de France et d'Espagne et des comtes d'Artois; l'autre inférieure, cachée sous une couche de terre glaise, fortement damée, et de décombres parmi lesquels on trouva des vases d'une forme analogue à ceux dont j'ai donné plus haut la description, des fibules, des médailles toutes à l'effigie de Gordien.

» Quel était le château sur l'emplacement duquel Mathieu d'Alsace bâtit le sien ? Quand fut-il édifié ? Quand disparut-il ? C'est ce que rien ne nous indique.

» Peut-être fut-il élevé par les ordres de Dioclétien, qui, pour se garantir des ravages des Saxons, fit garnir de forteresses toutes les frontières de son Empire ? Peut-être fut-il détruit par le feu et la main des Barbares du Nord ? Ce ne sont que des hypothèses. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne peut remonter au-delà de Gordien. Quoiqu'il en soit, le cimetière qu'on vient de

découvrir a tous les caractères distinctifs des sépultures de transition entre les Gallo-Romains et les Francs-Mérovingiens, et doit remonter au IVe siècle. »

OBJETS MÉROVINGIENS TROUVÉS A WABEN.

M. le Président fait connaître à l'assemblée que son attention a été appelée sur un grand nombre d'objets mérovingiens découverts à Waben en 1860, dans la propriété de M. Bodescot-Corne, et que ces antiquités seraient sur le point d'être vendues à la Société des Antiquaires de Picardie.

M. le Préfet, afin que la Commission puisse donner son avis en connaissance de cause et bien apprécier la valeur des objets, dépose sur le bureau le catalogue qui en a été dressé par M. l'abbé Haigneré.

DÉCISION DE LA COMMISSION.

L'assemblée, après avoir examiné le catalogue en question, entendu les observations de MM. d'Héricourt, Haigneré, de Linas, Robaut et Godin, adopte l'avis de M. le Président, et déclare qu'il n'y a pas lieu d'acquérir ou de revendiquer, soit pour la Commission des Monuments historiques, soit pour tel ou tel musée du Pas-de-Calais, la collection dont il s'agit.

La séance est levée.

Séance du 30 Juin 1865.

Président, M. l'abbé Parenty. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE. — ÉCHANGE.

M. le Président dépose sur le bureau le premier volume des publications de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, du département de Seine-et-Marne, fondée en 1864, et propose d'adresser en échange, à cette Société, les dernières publications de la Commission.

Cette proposition est adoptée.

DISCOURS DE S. EXC. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

On dépose également sur le bureau un exemplaire du discours prononcé par S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique à la réunion des Sociétés savantes, le 22 avril 1865.

M. le Secrétaire donne lecture de la notice suivante adressée à la Commission par M. le comte d'Héricourt :

VASES GALLO-ROMAINS TROUVÉS A SOUCHEZ, CANTON DE VIMY.

« Nous avons à plusieurs reprises parlé de Souchez (*Sabucetum*), si pittoresquement placé au fond d'une vallée dont la fertilité du sol ne le cède qu'à la richesse des souvenirs historiques.

» Nous avons décrit cette belle tour romane du XIIe siècle, aux larges baies, aux gracieuses colonnettes, aux pierres saillantes (1) : nous avons mentionné cette élégante croix de grès restaurée par nos soins (2), et qui offrait l'un des plus beaux monolithes du nord de la France. Nos recherches dans les bibliothèques nous ont permis d'étudier, le premier, un manuscrit du XVIe siècle, dû à la plume d'un seigneur de Souchez, et dans lequel on trouve des documents importants sur l'histoire agitée de cette époque, et de gracieuses poésies, dont nous avons publié des fragments (3). Enfin, nous avons redit l'antiquité de ce village (4), déjà mentionné dans le testament attribué à Saint-Remy, brûlé au XIIIe siècle, visité par Louis XI, servant de point d'appui à l'armée française lors de la bataille de Lens, et payant à la violence révolutionnaire un tribut par la mort de son dernier seigneur sur l'échafaud.

» Si nous revenons sur ce village, c'est qu'annuellement la pioche du travailleur met à nu des objets anciens : c'est le boulet espagnol lancé au XVIIe siècle contre l'armée française, un cadavre près de la croix de grès, un cimetière entier dans la craie, au lieu dit *à la Maladrerie*, et enfin les urnes dont le dessin est joint à cette notice.

» Sur le rideau nord qui resserre la vallée de Souchez, et d'où

(1) *Notice archéologique sur les églises d'Aix, de Souchez et de Vimy*, Arras, 1861. (Extrait de la Statistique monumentale du Pas-de-Calais).

(2) Voir, dans le Bulletin de la Commission précitée, le procès-verbal de la réception.

(3) *Les douze vertus de Noblesse*. Ce travail avait d'abord paru dans la *Revue nobiliaire*, tome Ier, mais la brochure est plus complète.

(4) Ce qui prouve l'antiquité de Souchez, c'est la découverte d'ossements au centre de la vallée. MM. les professeurs du Muséum de Paris y ont facilement reconnu un humérus de bœuf gigantesque. Des fouilles seront continuées cette année et amèneront sans doute de nouvelles découvertes.

Antiquités Gallo-Romaines trouvées à Souchez *(Sabucetum)*

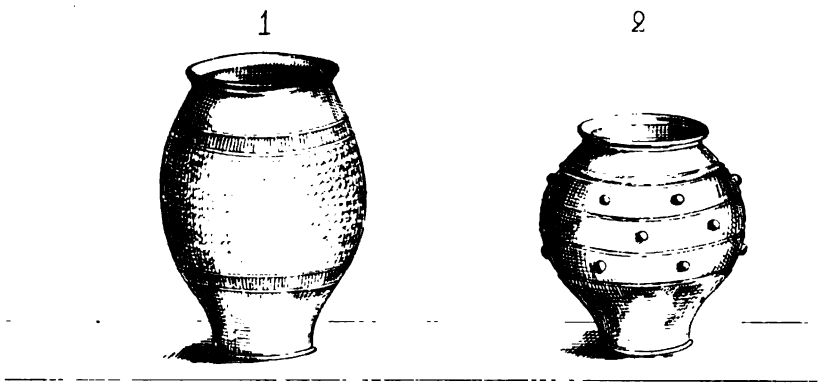

(Réduction au 6ème)

LÉGENDE

1 Ouverture: 0.145 – Circonférence: 0.48 — Hauteur: 0.225

2 Ouverture: 0.11 – Circonférence: 0.52 — Hauteur: 0.17

3 Ouverture: 0.07 – Circonférence: 0.39 — Hauteur: 0.13

4 Ouverture: 0.65 – Circonférence: 0.35 — Hauteur: 0.105

5 Ouverture: 0.135 – Circonférence: 0.44 — Hauteur: 0.07

Imp. Alf. Robaut à Douai

UNIV. OF MICH.

l'on domine la gracieuse et élégante église d'Ablain-Saint-Nazaire, le cours de la rivière, et au centre du paysage, l'antique collégiale de Lens qui rappelle le souvenir d'Ide, la sainte mère du premier héros des Croisades, près d'affleurements du terrain dévonien, s'étendait un bois où poussaient quelques bouleaux rabougris, de maigres aulnes, et qu'émaillaient les fleurs sauvages. Il était connu dans le pays sous le nom de bois de Wazel, ce qui semble indiquer une origine ancienne. Une partie de ce bois est défrichée, mais, pour rendre le sol fertile, on extrait une grande quantité de silex, employé sur nos routes industrielles.

» A quelque distance, se voit un bosquet entouré de larges fossés, et dont le sol est à peine couvert de quelques souches d'aulnes. Mais dès que la bêche a pénetré, on rencontre des objets anciens. Il est à désirer que des fouilles sérieuses soient faites sur ce point. En attendant, nous allons nous occuper des objets découverts à Souchez.

» Il est impossible d'indiquer la position des cadavres; les fouilles ont été jusqu'à ce jour mal dirigées. Le médecin de Souchez n'a même pu avoir un crâne entier. Quant aux cendres, il était inutile de s'en occuper; elles proviennent toutefois de corps humains. Cette mixtion nous permet de fixer approximativement l'époque de ces urnes à la fin du IIe siècle.

» Le vase n° 1 est en terre vernissée, grisâtre et lisse. Sa hauteur est de 0,225 millimètres, sa circonférence de 0,480 et son ouverture, d'un bord extérieur à l'autre, de 0,145.

» Le vase n° 2 est en terre rougeâtre ; il est claviculé et très-intéressant à cause des exubérances qu'il présente. Nous devons également signaler sa légèreté ; sa hauteur est de 0,17, sa circonférence de 0,52 et son ouverture de 0,11.

» Le n° 3 porte 0,13 de hauteur, 0,39 de circonférence, et 0,07 d'ouverture.

» Le n° 4 : 0,105 de hauteur, 0,35 de circonférence et 0,065 d'ouverture (1).

» Le n° 5 : 0,07 de hauteur, 0,44 de circonférence et 0,135 d'ouverture. Il est pourvu d'une espèce d'assiette qui mesure 0,04 de hauteur et 0,54 de circonférence.

» Un autre vase a été trouvé, mais il est si friable qu'il ne résiste point au toucher. Il est formé d'argile tellurienne et noirâtre au centre ; je ne lui accorde pas une grande importance. Les vases vraiment intéressants sont ceux qui portent les nos 1

(1) C'est par erreur que le dessin joint à cette notice porte 0,65 ; lisez : 0,065.

et 2. Ajoutons que l'on a trouvé divers ornements en fer; ils sont tellement oxidés que nous nous bornons à constater leur présence.

» Pour résumer notre découverte, nous dirons que les nos 3, 4, 5 ont un certain mérite, mais on les retrouve décrits dans les mémoires des antiquaires du nord, à Copenhague, dans les publications de l'abbé Cochet; nous croyons qu'on en trouverait de semblables dans la belle collection de M. Bodescot à Waben (1), dans les fouilles faites par la Société d'Avesnes (2), dont les travaux sont si savamment dirigés par M. Cabaret.

» Les deux premiers vases ont des titres divers; le n° 1 haut de forme; selon quelques antiquaires, il serait plus ancien. Ce qui constate son antiquité, c'est qu'il est en deux parties, de telle sorte que celle supérieure se trouve juxtaposée à l'inférieure.

» Les antiquaires aiment cette forme élevée, cette poterie vernissée. Quant à nous, nous préférons comme grâce, et nous regardons comme plus ancienne l'urne n° 2. Elle est d'une légèreté étonnante; et cette argile rougeâtre, si fine, si soignée, présente un caractère claviculé que l'on rencontre moins souvent.

» Tels sont les vases trouvés à Souchez. Cette découverte n'offre peut-être pas un immense intérêt; nous avons cru toutefois devoir la signaler, car c'est surtout par le dessin que l'on comprend mieux la valeur des objets. On a beaucoup écrit sur l'antiquité. Il suffit de signaler les ouvrages de Lenoir, les travaux de M. l'abbé Cochet, qui vient de donner une suite à la *Normandie souterraine* (3). Il faudrait étudier les mémoires des Sociétés de la province, les revues archéologiques, le *Bulletin monumental*, si savamment rédigé par M. de Caumont, et où les recherches sont simplifiées par des tables bien faites. Alors on pourra déterminer l'âge exact de ces découvertes gallo-romaines.

» Un autre intérêt local s'attache à notre découverte, c'est qu'elle permet de fixer un nouveau point de l'occupation romaine, dans un pays où Commius résista à César, et poussa, avec Vercingé-

(1) Sur les antiquités de Waben, voyez le rapport si complet dû à M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie. Bulletin, p. 489.

(2) Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord). Tom. I.

(3) Toutefois nous nous permettrons d'engager notre savant collègue à compléter son index bibliographique. Il trouvera quelques adjonctions dans le *Wegweiser durch die geschichtswerke des Europaïschen mittelalters von* 375-1500, assez complètement analysé dans la *Bibliotheca historica medii ævi*, d'Auguste Pothast, publiée à Berlin en 1862.

torix, un dernier cri de nationalité, où Labénius fonda Thérouanne, où partout on retrouve les vestiges de cette héroïque époque. Peut-être, en fouillant ce modeste chemin vert qui relie Bouvignies à Souchez, découvrirait-on une de ces artères qui servaient au commerce de Rome.

» Guillaume Camden (1), que Bergier, dans son histoire des grands chemins de l'empire romain, édition de Bruxelles (1728), appelle Canderus, ne disait-il pas : *Viæ militares nostræ nunc alicubi intercissæ rustices inde glareum effodientibus vix apparent. Alibi per aria et pascua ducentes, alto aggere sunt conspicue.*

» Puisse cette note trouver auprès du monde savant une sympathique indulgence, et engager nos collègues à signaler toutes les découvertes, quelle que soit leur importance ! »

ÉGLISE DE WISMES.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Quenson, par laquelle l'honorable membre promet de s'occuper prochainement de la rédaction d'une notice sur l'église de Wismes. Il s'entendra avec M. Robaut, dessinateur, pour les parties de cet édifice qui devront être dessinées.

COLLECTION DE M. AUGUSTE LEGRAND, A BÉTHUNE.

M. Godin communique à l'assemblée un catalogue des documents historiques mis à la disposition de la Commission départementale par M. Auguste Legrand, rue du Carillon, 2, à Béthune, pour être consulté à son domicile.

Remerciements à M. Legrand et dépôt du catalogue au secrétariat de la Commission.

MORT DU DERNIER DESCENDANT D'EUSTACHE DE SAINT-PIERRE.

Un membre annonce qu'il vient de lire dans un journal que récemment, à Oullins, près de Lyon, est mort le dernier descendant d'Eustache de St-Pierre, l'un de ceux qui se dévouèrent pour le salut de leurs compatriotes, lors de la prise de Calais par Edouard III. Il vivait d'une manière très-retirée et était très-aimé dans le pays.

La séance est levée.

(1) Camden, l'un de ces modestes historiens qui travaillent pour défricher l'aride champ de l'érudition et que ses contemporains appelaient déjà le *Nourricier de l'antiquité*, Camden, qui a donné son nom à une société savante fondée à Londres en 1838, et à d'autres institutions du même genre, était Anglais ; il vivait au xvie siècle (1551 à 1623). Ses livres sont trop connus pour que nous ayons besoin d'en citer les titres.

Séance du 11 Août 1865.

Président, M. l'abbé Parenty.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau la Revue des Sociétés savantes, janvier et février 1865.

ÉGLISE D'HÉNIN-LIÉTARD.

M. Dancoisne informe le Comité que sa notice sur l'église d'Hénin-Liétard est presque terminée.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION.

M. le Secrétaire annonce que M. le Préfet, par sa lettre du 20 juin dernier, a demandé un rapport sur les travaux de la Commission départementale, depuis la dernière session du Conseil général; que ce rapport, dont il donne lecture à l'assemblée, a été adressé à la Préfecture dans le délai fixé par le premier magistrat du département.

Le Comité approuve les termes de ce rapport.

ÉGLISE DE SENLIS.

L'église de Senlis est désignée par le Comité pour paraître dans une prochaine livraison de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*. La description de cet édifice est confiée à M. A. Terninck.

ÉGLISE DES URSULINES D'ARRAS.

Mme la Supérieure des Ursulines écrit à la Commission pour inviter les membres qui la composent à assister à la consécration de l'église de sa communauté.

M. le Secrétaire rappelle que précédemment la Commission a décidé que la belle église des Ursulines, construite d'après les plans de M. Grigny, serait reproduite dans la *Statistique monumentale*, à l'époque de sa consécration. Le Comité, s'associant aux éloges donnés par les archéologues les plus distingués de nos contrées, décide que M. Van Drival sera prié de rédiger, le plus tôt possible, une notice descriptive de ce monument. Deux planches accompagneront cette notice, une pour la flèche, l'autre pour la vue intérieure.

ÉGLISE DE WISMES.

M. Robaut soumet à l'appréciation de ses collègues plusieurs dessins de l'église de Wismes.

La séance est levée.

Séance du 22 Septembre 1865.

Président, M. l'abbé Paronty.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGE ACCORDÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMISSION.

M. le Président donne communication d'une lettre, en date du 12 septembre 1865, annonçant que M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder à la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, un exemplaire des *Monuments de l'Histoire de France*, par M. Hennin, et que cet ouvrage peut être retiré au dépôt des livres du Ministère.

NOUVELLES PROPOSITIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.—DÉCISION.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. Lhuillier Secrétaire général de la Société d'archéologie, sciences et arts du département de Seine-et-Marne, fait connaître que cette Société a envoyé, en 1864, le premier volume de ses publications à la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais, afin d'entrer en relations avec elle et de recevoir le *Bulletin* qu'elle publie; cette lettre contient de nouvelles propositions tendant à continuer l'échange des publications dont il s'agit.

Le Comité accepte les propositions ci-dessus, et décide que son *Bulletin* sera envoyé régulièrement à la Société archéologique de Melun.

ÉGLISE DE BUSNES.

M. le Président fait connaître à l'assemblée que M. l'abbé Robert a bien voulu se charger de la description archéologique de l'église de Busnes.

PIERRES TUMULAIRES DE L'ÉGLISE DE WILLERVAL.

M. le Secrétaire rend compte que, récemment dans une de ses tournées comme Inspecteur des archives communales du Pas-de-Calais, il a visité les précieuses pierres tombales de l'ancienne église de Willerval, maintenant démolie, et que des mesures vont être prises par M. le Maire de ladite commune pour assurer la conservation de ces belles pierres tumulaires qui doivent être replacées dans l'église que l'on fait construire aujourd'hui d'après les plans de M. Carré, architecte.

ÉGLISES DE WISMES ET D'HÉNIN-LIÉTARD.—DOLMEN DE TUBERSENT.

La Commission décide que, dans une prochaine séance, elle entendra la lecture des notices rédigées par MM. Quenson et Dancoisne, sur les églises de Wismes et d'Hénin-Liétard, et que MM. Cavrois, Deschamps de Pas, Souquet et Henneguier, qui ont été précédemment chargés de l'exploration du Dolmen de Tubersent, seront priés d'adresser leur rapport à la Commission.

DESCRIPTION DE LA CHAPELLE DES URSULINES D'ARRAS.

M. l'abbé Van Drival donne lecture de son beau travail sur la nouvelle église des Dames Ursulines d'Arras.

Ce travail, hautement apprécié et loué à diverses reprises par ceux qui en ont entendu la lecture, est un des plus complets qui aient été jusqu'ici présentés à la Commission. Il décrit la belle flèche, l'église, les autels, le trésor, les vitraux ; il entre dans tous les détails et il fait connaître l'ensemble ; en un mot, c'est une bonne monographie de cette belle œuvre de M. Grigny.

L'architecte présent à cette lecture n'a pu qu'approuver l'exactitude et la précision de toute la partie de ce travail, qui avait pour objet l'architecture proprement dite. Assurément, il lui était difficile de trouver un meilleur appréciateur et un juge plus éclairé.

La flèche est la reproduction de l'ancienne Sainte Chandelle, avec ses quatre étages et leurs subdivisions, réalisant toutes les idées et les modifications qui conduisirent à la perfection l'art du XIIIe siècle. L'auteur a fait sentir toutes ces nuances et a fait toucher au doigt ces remarquables qualités.

L'église offre dans son plan et dans ses détails des choses admirables. M. Van Drival a surtout fait ressortir le mérite des pignons intérieurs du transept, des groupes de colonnes du chœur, des voûtes du déambulatoire. Partout ce sont des œuvres originales, vigoureuses de conception, composées et non imitées. La crypte et les sacristies ont eu aussi leur part d'éloges bien mérités.

L'autel est décrit avec le plus grand soin et les objets précieux du trésor y sont exposés avec bonheur. M. Van Drival fait sur-

tout connaître, avec de nombreux détails, le beau reliquaire émaillé du XIIIe siècle, qui a fixé l'attention particulière d'un souverain, homme de goût, l'an dernier, à l'exposition de Malines, et sur lequel il a, depuis lors, trouvé plusieurs documents intéressants qu'il a présentés à la Commission.

Les quarante-sept fenêtres ou ouvertures ornées de vitraux ont ensuite été l'objet d'une description complète : l'histoire de l'ordre, les sujets généraux de l'histoire de la religion, les vitraux symboliques, tout a été expliqué avec cette science et cette clarté d'exposition qui est le caractère spécial de tout ce qu'écrit M. Van Drival.

L'impression de cette belle monographie est commencée. Elle sera accompagnée de quatre planches dont les projets ont été soumis à la Commission, et qui sont confiées à l'habile crayon de M. Robaut.

Après cette lecture, un membre communique un article que vient de publier M. Louis Auvray, le savant directeur de la *Revue artistique et littéraire* (livraison de septembre 1865), auquel nous empruntons les passages suivants sur les travaux de M. Grigny :

« Mais Valenciennes ne se borne pas à augmenter les richesses de son Musée, l'un des plus remarquables des départements. Le même journal (le *Courrier du Nord*) annonce que le 2 septembre dernier on a placé la dernière pierre à la flèche de la magnifique église de Notre-Dame du Saint-Cordon.

» Voici donc complètement achevée, au ravalement près, s'écrie notre confrère et compatriote, cette superbe construction, commencée il y a treize ans à pareille époque. »

« Valenciennes, dit encore à ce propos le *Courrier du Pas-de-Calais*, cette cité artistique, doit être fière d'avoir une œuvre aussi remarquable par son architecture que par ses proportions qui en font le monument le plus élevé (280 pieds) qui ait été construit en France depuis plusieurs siècles.

» C'est la plus belle perle du riche écrin d'artiste de notre compatriote, de M. Grigny, qui, conjointement avec l'entrepreneur, M. Blondeau, de Valenciennes, a su mener à bonne fin cette entreprise difficile pour la province.

» Riche écrin, c'est le mot, car le nombre des monuments dont M. Grigny a doté les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Oise, de la Somme et de la Suisse, s'élève à plus de cinquante, tous dans un style pur et monumental, quels que soient les matériaux qu'il ait été forcé d'employer. »

L'assemblée tout entière s'associe à ces éloges si bien sentis et si indubitablement mérités.

La séance est levée.

Séance du 27 Octobre 1865.

Président, M. l'abbé Parenty. — Secrétaire, M. A. Godin

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

TOURS DE SAINT-ÉLOY.

M. de Cardevacque appelle de nouveau l'attention de la Commission sur l'état de dégradation des tours de St-Eloy, et invite ses collègues à s'adresser à S. Exc. le Maréchal Vaillant, Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, afin de solliciter les fonds nécessaires pour réparer ce beau monument.

M. Auguste Parenty, tout en s'associant au vœu qui vient d'être exprimé par l'honorable membre, relativement à la restauration des tours de St-Eloy, pense qu'il convient de rester sous le patronage de M. le Préfet, et de réclamer de nouveau ses sympathies pour la conservation des tours de St-Eloy.

M. de Sède fait connaître qu'en présence de la situation financière du département, il a été impossible d'inscrire aucun crédit au budget de 1866, pour la restauration des tours de St-Eloy.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau un exemplaire du compte-rendu de la réunion annuelle et de la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 22 avril 1865, et une livraison de la *Revue des Sociétés savantes*, mars-avril 1865.

M. Ledru donne lecture de la notice suivante :

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN A AVESNES-LE-COMTE.

« Après le rapport que j'eus l'honneur de faire part à la Commission en 1862, sur les sépultures anciennes d'Avesnes-le-Comte, je continuai mes explorations, et des découvertes non moins intéressantes m'auraient mis à même de compléter mon travail, si je ne m'étais dessaisi trop vite des objets trouvés. Ces objets ont été soumis à diverses reprises à l'examen de la Commission, sans que je prisse soin d'en conserver des notes, et mes souvenirs ne me permettent aujourd'hui que d'en rapporter une partie.

» A l'Est des sépultures, je trouvai, à la profondeur d'un bon mètre, un sol composé de terre noire, terre végétale et comme

tourbeuse. Les terres superposées à cette couche consistent en une argile d'alluvion, amenée dans le vallon par les diverses inondations qui s'y formaient lors des orages ou des dégels.

» Une grande quantité de tuiles rouges, épaisses, à rebords volumineux, étaient éparses dans la couche de terre noire. On en mit au jour d'enormes amas. Toutes étaient à l'état de fragments plus ou moins grands. L'absence de maçonnerie indique que ces tuiles recouvraient des constructions en terre ou en paillotis.

» J'ai retrouvé aussi bon nombre de fragments d'écuelles de la même composition que celles déjà décrites. Un pot en terre rouge à ventre volumineux a été trouvé brisé, mais ses fragments étaient assez complets pour pouvoir en retracer le dessin.

» Un fragment de corne, paraissant provenir d'une statue de bélier, me faisait espérer des découvertes plus intéressantes. Mais je n'ai pas été assez heureux pour réaliser mon désir.

» Des médailles, dont une belle de Magnentius, d'autres du Haut-Empire, des débris de collier en fer bien ouvragés avec pendants, des fragments d'agrafes en cuivre, ont encore été retrouvés.

» J'ai envoyé aussi à la Commission des meules brisées provenant de moulins à bras, des débris d'armures indiquant des portions d'épée, des fers de lances, dont une fort bien conservée, présentait cette particularité, que sa pointe était recourbée en crochet après avoir été rougie au feu. On sait que ces armes étaient quelquefois ainsi recourbées après la mort du guerrier pour indiquer qu'elles ne devraient plus servir à d'autres.

» Plusieurs tombes isolées furent encore ouvertes çà et là, à cinquante mètres environ au nord du cimetière. Elles contenaient seulement des vases qui étaient brisés. Je les signale comme démontrant la vaste étendue du terrain affecté aux sépultures.

» Il n'est pas oiseux de rappeler ici que, dans une autre partie du terroir, au lieu dit la Longuigneul, quelques rares sépultures furent encore découvertes, ainsi que des traces de maçonnerie. Les vases qui y étaient renfermés et dont les débris m'ont été représentés, indiquent une époque identique à ceux du fonds Dragon.

» Mon attention fut particulièrement attirée vers une enceinte assez vaste dont l'aire m'avait préoccupé dans mes premières explorations. Je pus suivre cette aire qui offrait des dimensions considérables et constater qu'elle avait plus de vingt mètres carrés. Elle était jonchée çà et là de cendres et de charbons. A la partie occidentale on a retrouvé sept ou huit grès de forme cuboïde et très-volumineux, paraissant avoir servi de pierres angu-

laires. L'un d'eux était creusé d'un trou dans son milieu, comme s'il avait dû supporter une forte pioche en fer : du reste, aucune trace de maçonnerie.

» Tout indique que cette vaste enceinte devait être un temple attenant au cimetière, à sa partie occidentale, qu'il a dû disparaître sous un incendie et qu'il était construit en terre et très-probablement recouvert en chaume. A son extrémité, vers l'Ouest, se trouvait un puits recomblé avec des terres vers sa partie supérieure et que j'aurais fait désobstruer jusqu'au fond si des éboulements ne m'avaient démontré qu'il y avait danger pour les ouvriers. Il est des circonstances où l'amour de la science doit s'effacer devant l'amour de l'humanité.

» Ainsi, pour me résumer, le cimetière était borné à l'Occident par un temple, à l'Orient par des habitations, au Nord par une voie romaine, et au Midi par le ruisseau du Gy, qui en était séparé par un versant d'environ trente pas.

» Sur la face qui donnait accès au temple, passe aujourd'hui le chemin qui mène à Fosseux. Au-delà du chemin et dans un sol qui a été fouillé profondément (1), devaient encore s'élever de nombreuses habitations, car trois autres puits y ont été découverts, deux n'ont pas paru offrir d'intérêt, le troisième a été exploré jusqu'à son extrémité inférieure, et voici ce qu'il m'a été donné d'observer.

» Sous la couche de terre arable, se trouvaient des terrains rapportés, mélangés de débris de végétaux, de fragments de tuile, de charbons, de cendres, de ciment et de silex. On recueillit ensuite des grès ou bizettes entremêlées de terre, et à un mètre et demi de profondeur, une large dalle en grès mesurant 2 mètres 60 centimètres sur sa longueur, un mètre et demi de large et environ 40 centimètres d'épaisseur. Cette pierre était couchée sur un angle d'environ 45 degrés. Au-dessous et jusqu'au fond, le puits était rempli d'une énorme quantité de belles bizettes mélangées de silex. Ces bizettes, assez polies à leur face, paraissaient provenir de pavés. Quelques fragments de meule usée dénotent que l'établissement remontait à une époque fort reculée.

» A diverses profondeurs, on rencontra trois grès grossièrement arrondis et comme cuboïdes, à peu près semblables. Ces objets roulés là en même temps que la grande dalle nous ont donné à penser qu'ils devaient lui servir de supports, et quoique la largeur de cette dalle laisse un peu à désirer, notre opinion est que ces objets ont dû constituer, dans les temps Gaulois, un monument druïdique ou dolmen. Cette pierre est trop longue

(1) Les ouvriers avaient ouvert des galeries souterraines pour extraire le silex.

pour avoir servi de paroi à l'enceinte du puits, comme on en rencontre dans la contrée. Elle n'eût pas alors été seule. Si l'on objecte que les dolmens ont une largeur plus étendue, nous répondrons que, dans un pays dépourvus de grès comme Avesnes, nos druïdes auront pu s'estimèr heureux de se servir d'une pierre à pareilles dimensions, et qu'alors comme aujourd'hui il n'était pas donné aux populations d'un *pagus* de posséder des autels comme ceux d'un centre plus important. La différence de nos modestes églises aux cathédrales de nos cités!

» Bon nombre de grosses pierres de taille se trouvaient encore au milieu de ces débris. Quoique grossièrement apprêtées pour l'usage de la maçonnerie, plusieurs portent des empreintes ou chiffres comme les tailleurs de pierres font encore aujourd'hui pour indiquer les assises. Et comme pour ne laisser aucun doute sur leur destination, un chapiteau fort mutilé se trouvait en-dessous.

» Plus au fond et sous les objets que nous avons indiqués, se trouvaient une grande quantité de fragments d'urnes de toutes grandeurs et de toutes formes. Les unes sont en terre rouge, les autres en grès gris ou noir. Elles présentent des goulots multiples formés dans l'épaisseur de leur rebord supérieur, et quelques-uns de ces vases paraissent avoir été munis d'anses ou d'oreilles. Les rouges sont recouverts d'un beau verni, qu'enlève le lavage, mais où l'on retrouve encore de beaux dessins formant des filets circulaires, et au-dessus une sorte de damier en losanges plus ou moins grands et à filets plus ou moins larges. Pareilles dispositions ont été étudiées par moi dans les vases des sépultures, dont une grande partie étaient recouverts de ces vernis, peu adhérents aujourd'hui.

» Le fond du puits se trouvait, on peut dire, encombré de beaucoup d'ossements paraissant avoir appartenu à de petits animaux comme des poulets, des lapins, des chats ou des petits chiens. On y a aussi remarqué des ossements de grands animaux, comme le cheval ou le bœuf. Dans cette dernière couche, il existait aussi quelques gros fragments de bois informe, peut-être les restes des statues des dieux qu'avaient sculptés nos pères, et que les siècles ont réduits à l'état de tronçons méconnaissables : *Sic transit gloria mundi.*

» J'ai enfin à noter un manche de couteau bien conservé, en os blanc, dont les côtés sont unis par des clous à tenons.

» Une faucille en fer, cassée dans son milieu, offrant parfaitement la forme d'un croissant, avec la tige qui recevait un manche en bois détruit par le temps. Cet instrument, rapproché du dolmen, n'a-t-il pas été consacré au culte druïdique, et ne pouvons-nous pas le considérer, dans un lieu trop pauvre, pour avoir

possédé la faucille d'or, comme ayant servi à la cueillette du gui sacré ?

» J'ai encore en ma possession une petite agraffe en cuivre, percée à ses deux extrémités de deux trous, dans lesquels passait une petite tige en fer.

» Toutes ces ruines que le hasard est venu remettre au jour depuis peu d'années étaient oubliées et n'avaient laissé aucun souvenir dans la contrée. Comment les siècles ont-ils recouvert d'un voile impénétrable un emplacement où se sont peut-être accompli tant d'évènements ? Le feu, peut-être le fer ont fait disparaître tant de choses !

» En voyant ces sépultures oubliées, ces lieux abandonnés depuis si longtemps, je ne pus m'empêcher de remarquer qu'une main intelligente a nivelé ces ruines, et qu'on n'a quitté ces lieux qu'après avoir comblé comme une tombe tout ce qui pouvait avoir joué un rôle sur cette terre. Le temple brûlé, les puits remplis avec les pierres qui avaient été témoins du culte des idoles, les autels renversés et enfouis, tout ne dénote-t-il pas une œuvre, un travail volontairement effectué ? Alors l'Evangile était prêché par les Apôtres des Gaules ; nos pères ouvrant, après Clovis, leurs yeux à la foi du Christ, n'auront-ils pas voulu que tout ce qui leur rappelait un culte payen fut effacé, et n'auront-ils pas fait un auto-da-fé de tout ce qu'ils avaient adoré, pour venir adorer dans notre temple actuel le dieu de leurs princes ? Quoiqu'il en soit, je m'estimerai toujours heureux d'avoir pu retrouver le berceau de ma localité et d'avoir eu l'honneur de produire ces modestes et très-incomplètes découvertes devant la Commission des Monuments historiques, dont le bienveillant accueil et la touchante indulgence vivront toujours dans ma mémoire. »

M. Auguste Terninck lit le travail suivant :

ÉTUDE SUR LE CAMP D'ÉTRUN.

« Messieurs,

» Les luttes opiniâtres qui accompagnèrent la conquête des Gaules par les Romains, et le séjour si prolongé des vainqueurs dans nos pays, auraient dû y laisser de nombreux souvenirs. Comme dans les provinces du midi de la Gaule, nous devrions retrouver dans nos villes les restes grandioses de leurs monuments ; et cependant rien au-dessus du sol ne rappelle ce peuple roi, aucun vestige ne montre l'emplacement de leurs cités. Tout a été détruit par les Barbares ; ils ont tout renversé quand, vainqueurs à leur tour, ils eurent repoussé loin de nous ces conquérants étrangers. Et si quelques ruines sont restées debout après leur départ, elles ont depuis servi de carrière, où chacun venait puiser des matériaux pour bâtir.

» Aussi ne trouvons-nous dans le Pas-de-Calais aucun monument de cette époque à étudier, et nous sommes obligés, si nous voulons connaître la position des cités, des forteresses, et des stations romaines, de fouiller dans le sol, souvent à de grandes profondeurs.

» Il est cependant un monument qui a survécu à tant de ruines, et qui, aux portes d'Arras, s'élève encore bien caractérisé et presqu'entier, c'est le camp d'Etrun.

» Plusieurs auteurs déjà l'ont étudié, ils ont cru y reconnaître ce camp passager, *castrum hybernum*, dans lequel César aurait, en 703, fait hyverner ses légions, et ils ont ainsi affirmé ce dicton populaire qui lui a donné le nom de camp de César.

» Tout semblerait donc dit sur cet ouvrage militaire, si on ne sentait aujourd'hui le besoin de revenir sur ces décisions un peu hasardées parfois, ou si du moins on ne cherchait à vérifier et à revoir les motifs qui les ont dictées.

» Permettez-moi donc, Messieurs, d'examiner avec vous les caractères de ce monument, et de chercher la date de son érection, ainsi que son histoire, sa destination. Mais avant tout, et afin d'avoir les éléments nécessaires à une bonne appréciation, voyons, en consultant les meilleurs auteurs, quels sont les caractères des camps romains pendant les diverses périodes de l'occupation.

» Les camps étaient plus ou moins grands, suivant qu'ils devaient abriter des troupes plus ou moins nombreuses. Leurs caractères varièrent aussi suivant que le séjour des troupes devait s'y prolonger plus ou moins longtemps, et se modifièrent aussi plusieurs fois pendant la durée de l'occupation.

» Ainsi on appelait *stativa* les camps destinés à loger des garnisons sédentaires envoyées pour maintenir ou pour protéger le pays. Les *hyberna* ne devaient loger les troupes que pendant un hyver, et les *æstiva* n'étaient que passagers, et servaient d'abri pendant quelques jours aux légions en campagne.

» Les camps romains pendant la république et sous le règne des premiers empereurs étaient carrés et percés d'ouvertures sur les quatre côtés de l'enceinte. Beaucoup ont en outre une enceinte intérieure presque toujours contigue à la principale. Ils étaient presque toujours placés, du moins les camps sédentaires, les stativa, près des rivières, et sur un terrain incliné vers le midi, afin de trouver l'eau en abondance, de l'utiliser comme défense, et de recevoir, en hyver surtout, la chaleur du soleil, si précieuse pour des soldats italiens. Et puis du haut de ces collines, ils dominaient tout le cours de la rivière et surveillaient plus facilement les environs.

» L'entrée du camp placée près de la rivière, et qui faisait

face au prétoire, se nommait *Porte prétorienne*, et celle qui lui était opposée, au haut de la colline, s'appelait *Décumane*, parce que dix soldats pouvaient y passer de front. Les deux entrées latérales étaient les plus larges et les plus importantes. La forme de ces camps fut modifiée sous le règne d'Hadrien : on les allongea d'un tiers dans un sens, et souvent leurs angles furent arrondis. On donna au fossé six pieds d'ouverture sur trois pieds de profondeur, et au rempart, six pieds de haut sur huit de large.

» Hygin fixe la longueur du camp impérial à 2,400 pas et sa largeur à 1,600 ; il prescrit aussi de creuser en avant de chaque entrée un fossé et d'élever un rempart, afin d'interdire l'entrée directe du camp.

» Constantin apporta encore de grandes modifications dans le tracé des camps, à cause surtout de l'admission des peuples barbares dans les armées, qui devinrent plus nombreuses, ou qui, du moins, se composèrent d'éléments divers ou hétérogènes. On vit alors des camps circulaires, demi-ronds ou triangulaires, en même temps que des carrés longs; souvent aussi, du moins pour les camps passagers, on ne les protégeait que par des palissades, ou quelquefois par un mur en gazon de trois pieds de haut et par un petit fossé.

» Telles sont les règles tracées par tous les auteurs compétents et reproduites de nos jours, soit par M. de Caumont, soit par les auteurs des instructions données par le ministère, soit par tous ceux qui ont sérieusement traité cette question. Voyons maintenant quels sont les caractères du camp d'Etrun.

» Sa forme est un ovale allongé qui mesure, rempart compris, 840 mètres sur 560 dans sa plus grande longueur et largeur, ou 2,540 pieds sur 1,680, c'est-à-dire un tiers de plus en longueur qu'en largeur. D'un côté, il était protégé par la rivière du Gy et les fontaines dites des Brochets et d'Etrun, et sur les autres côtés par un retranchement de 1,540 mètres de longueur sur 7 à 8 de hauteur, un fossé large et profond intérieur et un autre semblable extérieur.

» Aux deux extrémités, à l'Est et à l'Ouest, sont deux grandes ouvertures paraissant en avoir été les entrées et qui ont environ 40 mètres de largeur. La troisième, qui conduit à Duisans et qui laisse passer le chemin de débouché d'Etrun à la route impériale, est plus moderne; elle a été pratiquée par les Dames de l'abbaye d'Etrun.

» Une grande fosse adossée contre l'enceinte et la rivière et qui a une forme demi-circulaire, semble avoir été faite ou utilisée par les Romains comme vallum ou enceinte intérieure. Cependant je la crois d'origine celtique.

» Elle a environ 60 mètres de diamètre, est très-profonde et

présente, à son milieu, une assez grande élévation, qui a tous les caractères d'un tumulus allongé. Nous avons également constaté l'existence de galeries souterraines qui s'ouvraient dans l'un des rebords de cette fosse et qui se prolongent assez loin. Dans cette galerie, nous avons eu une cuiller en bronze dont tous les caractères sont gallo-romains, et qui se trouvait dans un des recoins de la crypte mêlée à des cendres et à des charbons.

» D'autres fosses assez semblables à celle-ci, moins son tumulus, se retrouvent le long de la rivière, et nous en avons notamment étudié une, nommée Grande-Place des Plantis, on dit même aussi Fosse aux Druides, qui passait au moyen-âge pour lieu de réunion des sorciers et des fées, et qui montre aussi dans l'un de ses rebords l'entrée d'une galerie souterraine.

» Le camp s'étage sur une colline élevée s'inclinant vers la rivière; il domine toute la vallée, en présentant au soleil du midi toute son enceinte.

» A son extrêmité, vers l'Ouest, se retrouvent dans le sol des ossements mêlés de tessons de vases et de débris d'armes rongés de rouille. Ces débris, parfois superposés jusqu'à une certaine profondeur, semblent y avoir été déposés à différentes époques.

» Au reste, partout dans cette enceinte et dans ses environs, se rencontrent des monnaies romaines et d'autres débris antiques; mais la plupart appartiennent aux empereurs des trois premiers siècles de notre ère, depuis Auguste jusqu'à Gallien. Nous y avons cependant trouvé une médaille gauloise des Atrébates en bronze, et un peu plus loin, à Marœuil, des vases qui ont tous les caractères germains ou gaulois.

» Des fouilles plus importantes feraient sans doute découvrir bien d'autres objets curieux, et surtout nous donneraient la forme et la coupe des fossés de l'enceinte, l'emplacement du prétoire, celle des rues qui traversaient le camp, sépultures qui recueillirent les soldats que la mort y frappa, et toutes choses qui fixeraient d'une manière certaine notre opinion.

» En attendant, et d'après cette description, ne devons-nous pas penser que ce camp a été habité pendant les trois premiers siècles de l'occupation, qu'il est de la catégorie des *stativa*, et que c'est à tort qu'on lui donne le nom de *Camp de César*, à moins, ce qui est possible, que les empereurs n'aient établi leur station sur l'emplacement d'un autre camp passager tracé par César.

» Il n'est pas carré comme on les faisait à l'époque où vivait ce prince; mais c'est un parallélograme allongé, d'un tiers plus long que large et à angles coupés, forme qu'indique Hygin comme particulière à ceux de son temps. Les objets qu'on y trouve appartiennent à toute cette période des trois premiers siècles;

car, sur une centaine de monnaies trouvées dans son enceinte ou dans ses environs, et que j'ai étudiées, deux à peine appartiennent à l'époque de César, presque toutes les autres sont des bronzes du haut empire, et quelques-unes datent du IIIe siècle. Ce n'est pas d'ailleurs un ouvrage passager, ni même un camp d'hiver, tout prouve que c'était un lieu de retraite pour les troupes préposées à la garde du pays.

» D'abord son enceinte ne pouvait contenir au plus qu'une légion, déduction faite des rues, des magasins, du prétoire, du forum, et qui prenaient à peu près le tiers de l'enceinte, puisque les auteurs exigent un espace de 120 pieds pour un manipule et de 300 de long sur 200 de large pour une cohorte (1).

» Sans doute ce corps, abrité derrière de hauts retranchements, était suffisant pour protéger le pays, surtout lorsqu'il était assez calme, mais il ne pouvait suffire pour faire campagne.

» Et puis les remparts d'Etrun sont-ils ceux d'un camp passager? Hygin fixe à six pieds ceux des camps d'hyver, et Flavius Joseph, à quatre coudées. Enfin, Vegèce nous assure que, de son temps, les armées en marche négligeaient souvent de se fortifier, et que si le danger devenait imminent, alors seulement elles se décidaient a faire un fossé de neuf pieds de large sur douze de profondeur, et à élever un parapet de quatre pieds de hauteur.

» Or, nos retranchements d'Etrun ont parfois, dans les endroits où la culture ne les a pas abaissés, six à huit mètres, ce qui indique un ouvrage important, et destiné à servir pendant longtemps.

» Ainsi, nous trouvons à Etrun la forme et la disposition des camps de l'époque d'Adrien, nous y voyons l'importance de travaux considérables qu'on ne devait pratiquer que pour des ouvrages destinés à un long service. Enfin nous y rencontrons des tombes, des monnaies, appartenant la plupart au IIe ou IIIe siècle de notre ère, car les sépultures étudiées par moi près de là, à Duisans, sont toutes du IIe siècle, et nous avons vu que les monnaies trouvées dans son enceinte ou tout auprès sont presque toutes aussi postérieures à César. Il me paraît donc évident que ce camp est un camp permanent, qu'il était chargé de veiller sur la vieille cité des Atrébates, qui était alors très-voisine de lui, qu'il est resté debout jusqu'au IVe siècle et a précédé le *Castrum nobiliacum* que Valens et Valentinien firent élever de l'autre côté de la ville, vers 370.

» J'ai dit que le camp d'Etrun était très-près de la cité

(1) De Caumont, *Cours d'antiquités*, tom. II. p. 336.

atrébate. Tout prouve en effet que cette ville était alors placée sur la hauteur de Beaudimont : son importance d'abord, qui ne pouvait se restreindre dans les limites de la cité actuelle, puisque nous savons qu'elle ne dépassait pas le Crinchon ; les débris de fondations qu'on retrouve sous le sol, jusques tout près de Wagnonlieu ; et enfin les récits des vieilles chroniques, parmi lesquels je ne citerai qu'un passage d'un auteur manuscrit dont la véracité est connue, Guimann, qui écrivait au XIIe siècle son *Cartulaire de l'abbaye de St-Vast,* dont il était religieux.

« Sicut in veteribus chronicis legimus, hæc civitas antiqui-
» tus in monte qui Balduini mons dicitur sedit, sicut ruinarum
» vestigia et vallorum aggeres qui contra Julium Cæsarem et
» Romanos constructi sunt, hodie que contestari videntur, qui
» eo tempore apud Strumum fixis tentoriis civitatem obsidentes
» dimicabant. Illis vero diebus quibus gens Normannorum de
» vagina suæ crudelitatis educta, in nostris cervicibus graviter
» grassata est, beatus Vedastus Bellovacum translatus est, et
» gens quæ in modum messis in his partibus uberrime excre-
» verat, ultrici divinæ ultionis falce miserabiliter demessa exa-
» ruit. Post multum vero temporis de captivitate ad natale solum
» acceptâ vivendi licentiâ regressi, ob amorem sancti et loci fir-
» mitatem, prioribus relictis mansionibus circà sui doctoris
» aulam confluxerunt. »

» Ainsi, d'après Guimann, les vieux titres compulsés par lui attestent que la ville s'étendait jusques près d'Etrun, et que le camp des Romains était destiné à en faire le siége ; il dit que de son temps on y voyait encore debout une partie des remparts de cette ville. Enfin, il assure qu'après le passage des Normands, c'est-à-dire à une époque assez rapprochée de celle où il vivait, les habitants d'Arras abandonnèrent leurs maisons, situées de ce côté, pour aller se fixer autour de l'abbaye de St-Vaast. »

M. de Cardevacque soumet à l'assemblée le rapport suivant :

LE CHATEAU DE BAILLEULVAL.

« Messieurs,

» Dans la séance du 17 février dernier, notre collègue, M. Robaut, a présenté à la Commission des dessins représentant les ruines du château de Bailleulval. Les ayant trouvés assez intéressants pour devenir l'objet d'une notice, elle a désiré qu'un de ses membres en fit une étude particulière. Cette tâche, dont vous avez bien voulu m'honorer, je viens essayer de la remplir en cherchant à relever pendant quelques instants les débris de ce château, qui sont malheureusement presque frustes aujourd'hui.

» A l'exception de quelques lignes consacrées à l'histoire de

Bailleulval par M. Harbaville, dans son *Mémorial archéologique du département du Pas-de-Calais*, les documents font défaut et nos annales sont bien pauvres à ce sujet. Je vais vous présenter les quelques notes, que j'ai recueillies à grand'peine, sur les ruines qui nous occupent.

» Bailleulval, *Balleoli vallis*, n'était qu'un hameau en 1126; c'est de nos jours un petit village de 300 habitants, situé sur les bords du Crinchon, à 12 kilomètres d'Arras et à 2 kilomètres de Beaumetz-lez-Loges, chef-lieu du canton dont il fait partie.

» La terre de Bailleulval était possédée au XVIe siècle par les seigneurs de Bêvres. Elle passa au XVIIe dans la famille de Béthune-Hesdigneul, par suite du mariage de Camille-Marie-Guillaume de Pietra-Sancta, dame de Bailleulval, avec Eugène-François de Béthune, chevalier, seigneur d'Hesdigneul, dont elle eut des enfants.

» Il y eut plus tard entre eux séparation de biens, et elle fut autorisée à revendiquer ses droits sur le domaine de Bailleulval, en qualité de dame du lieu (1).

» En 1711, le maréchal de Montesquiou, gouverneur d'Arras, fit camper des troupes dans les environs de Bailleulval. Le marquis d'Hesdigneul en ayant été informé, se transporta immédiatement sur le théâtre de ce mouvement. Il y apprit que les soldats avaient reçu l'ordre de couper des arbres dans le bois de Basseux, pour venger leur général d'un affront que lui avait fait le chapitre d'Arras, en lui refusant une place dans le chœur de la Cathédrale, pendant un *Te Deum* chanté par ordre du Roi. Les bois du sieur d'Hesdigneul furent épargnés.

» Depuis ce temps, Bailleulval est rentré dans l'obscurité dont cet évènement l'avait fait sortir un moment, et ne nous offre plus aucun sujet d'intérêt.

» J'ai visité les restes du château de Bailleulval, dont je viens d'esquisser l'histoire, je n'ai plus trouvé que des ruines, et ce n'est qu'en interrogeant les souvenirs des anciens du pays, et guidé par le précieux manuscrit du Père Ignace (2) que j'ai pu recomposer ces anciennes constructions.

» L'état actuel des ruines de Bailleulval laisse entrevoir l'importance de cette ancienne forteresse. « On voyait encore en 1731, dit le Père Ignace, un antique pavillon carré, flanqué de deux tours, dont le sommet était garni de nombreux créneaux ; les tours, presqu'entièrement démolies de nos jours, renfer-

(1) Sentence de la Gouvernance d'Arras du 18 mars 1718.
Arrêt du Conseil d'Etat du 27 janvier 1721.

(2) Supplément aux *Mémoires*, page 584.

maient des salles bien voûtées, et reliées entre elles par des dégagements assez étroits, mais commodes pour passer de l'un à l'autre.

» L'escalier était ménagé dans l'intérieur de la muraille, qui avait 1 mètre 40 centimètres d'épaisseur. Dans le rez-de-chaussée se trouvaient deux places basses voûtées, dont l'une servait de fournil et l'autre de chambre pour le fermier du château. Les fenêtres ne consistaient qu'en des créneaux que l'on avait agrandis pour obtenir le plus de jour possible. La façade du côté du village est le seul objet qui fixe encore l'attention de l'archéologue. En effet, sous le pavillon central se trouve la porte d'entrée dont la clef de voûte est ornée d'un écusson représentant les armes de la maison de Béthune-Hesdigneul.

» En voici la description conforme aux dessins de M. Robaut: *Ecu portant une face accostée d'une étoile cantonnée au côté droit, et surmontée d'un heaume à la couronne de marquis.*

» On voit encore dans les murailles les ouvertures destinées à recevoir les deux branches d'un pont-levis.

» La cour était plus élevée que le terrain du rez-de-chaussée, ainsi que cela se rencontrait souvent dans les constructions de l'époque.

» Enfin, les plus beaux vestiges de la grandeur du château de Bailleulval consistent dans les fossés presque comblés de nos jours, et qui furent jadis témoins des luttes que ses seigneurs eurent à soutenir: très-étroits et couverts de bois, ils donnaient à l'enceinte la forme d'un hexagone.

» Le Père Ignace rappelle de plus l'existence d'une chapelle claustrale ayant nef, chœur et campanile, et placée sous l'invocation de Notre-Dame-de-Grâce; la nef avait été diminuée de moitié en 1729. Naguère encore on voyait quelques traces d'un portail enrichi de sculptures.

» Partout où l'on trouve une enceinte fortifiée, partout aussi l'on rencontre quelques indices de constructions souterraines. Il existe à Bailleulval un souterrain qui reliait son château à celui de Bailleulmont, distant de 2 kilomètres environ; il dut sans doute son établissement aux guerres sanglantes, aux ravages des armées espagnoles et aux représailles des Français qui obligèrent souvent les habitants à y chercher un refuge et un moyen de salut. »

M. de Linas pense que M. de Cardevacque devra, afin de compléter son travail, consulter la généalogie de Béthune-Hesdigneul, par M. l'abbé de Douai.

La séance est levée.

Séance du 26 Janvier 1866.

Président, M. l'abbé Parenty.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

DÉCÈS DE M. HARBAVILLE. — REGRETS.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, M. le Secrétaire rappelle à ses collègues la perte douloureuse que la Commission a récemment faite en la personne de M. Harbaville, qui, pendant dix-huit années consécutives, exerça les fonctions de Vice-Président de la Commission, et rendit d'immenses services aux sciences historiques.

L'assemblée, à l'unanimité, charge son Secrétaire de transmettre à la famille de l'honorable M. Harbaville ses compliments de condoléance et l'expression de ses vifs regrets; elle décide en outre qu'une notice biographique sur la vie et les travaux de M. Harbaville sera rédigée et insérée dans un des plus prochains numéros du Bulletin. En attendant, il est donné lecture des discours suivants, prononcés par MM. l'abbé Van Drival et Alexandre Godin, membres de la Commission.

M. l'abbé Van Drival s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» C'est au nom de la Commission des Monuments historiques du département du Pas-de-Calais, que je me vois chargé en ce moment de la mission, à la fois si triste et si douce, de prononcer quelques paroles d'éloges et de douleur devant la tombe de celui que nous pleurons.

» Je n'ai donc à considérer ici M. Harbaville qu'au point de vue de l'homme de lettres, de l'historien de notre pays, de l'ami dévoué, infatigable, de ses monuments et de ses œuvres d'autrefois. Et, à ce point de vue, M. Harbaville nous apparaît aussitôt comme un homme qui a rendu au Nord de la France des services éminents. Il nous apparaît avec ce caractère d'initiative puissante et calme, avec cette force d'intuition tranquille et sûre d'elle-même, qui sait se mettre au-dessus des préoccupations qui l'entourent et suivre une voie nouvelle, que peu comprennent d'abord, et que beaucoup suivront bientôt.

» En effet, dès 1832, à une époque où les études d'archéologie et d'histoire locale étaient certes bien peu estimées et cultivées encore, bien des années, par conséquent, avant le développement de ce grand mouvement qui, depuis 1839 et 1840, a entraîné la France et l'Europe dans des études et des actes aujourd'hui si avancés et goûtés partout ; dans notre pays, fier d'avoir été l'un des premiers a étudier nos gloires nationales, M. Harbaville avait courageusement donné le signal de ce noble réveil. Citerai-je ici le titre de ce livre que tous nous consultons si souvent : le *Mémorial historique du Pas-de-Calais* ? Je laisserai la parole à un écrivain du pays, dont nous regrettons aussi la perte, à l'érudit M. Le Glay, et je rappellerai ce qu'il nous disait, à Arras, au Congrès scientifique de 1853 : « Quand je n'aurais » à signaler, nous disait-il, de M. Harbaville, que les deux vo- » lumes ayant pour titre : *Mémorial historique du Pas-de-Calais*, » je serais en mesure d'exciter en cette assemblée un juste sen- » timent de reconnaissance pour l'honorable écrivain qui peut » revendiquer le mérite et la gloire d'avoir popularisé ainsi » l'histoire de son département. Il n'est point de village, point » de lieu un peu notable, que ne décrive le *Mémorial* avec » science et conscience. » Et, si de légères erreurs, si quelques lacunes, inséparables de tout travail de ce genre, et que M. Harbaville avait fait disparaître dans une autre édition que la mort l'a empêché de terminer, se rencontrent dans cet ouvrage, ces taches légères prouvent précisément ce caractère d'initiateur et d'investigateur dévoué, qui nous apparaît à la première période de la vie littéraire de celui que nous pleurons. Il ouvrait une voie nouvelle, il renversait des obstacles, il débarrassait le chemin dans lequel nous avons été heureux de le suivre : à nous, ses disciples et ses amis, le devoir de terminer et de polir son travail si franchement attaqué, si heureusement mené bien près du complet achèvement.

» A ce caractère d'initiateur vient se joindre chez M. Harbaville un autre caractère non moins digne de toute notre reconnaissance. M. Harbaville nous apparaît, dans la seconde période de sa vie, comme un homme qui dirige avec sagesse, qui encourage avec douceur et oubli de lui-même les travaux de ceux qui sont devenus ses collègues, sans cesser de le regarder toujours comme leur maître bien-aimé.

» Pendant dix-huit ans, il siége au milieu de nous, car chaque année nos libres suffrages aimaient à le proclamer de nouveau notre chef ; et pendant ces dix-huit ans de vice-présidence active, combien de travaux, combien d'écrits, combien d'actes n'ont point signalé dans tout le département du Pas de-Calais la sollicitude agissante, la vigilance continue avec lesquelles la Commission des Monuments historiques accomplit le mandat qui lui

est confié par M. le Préfet. C'est que cette Commission avait à sa tête un travailleur infatigable, un homme plein de douceur et d'affection pour ses collègues, un noble cœur en même temps qu'un esprit distingué, un homme dont le commerce était toujours agréable et sûr, et avec qui nos travaux devenaient un véritable plaisir, et nos fatigues presque un délassement.

» Et ici, je suis conduit, en terminant, à signaler dans M. Harbaville ces rares qualités du cœur, qui chez lui se joignaient si bien à celles de l'esprit. Mes collègues se rappelleront, comme moi, bien des circonstances dans lesquelles se révélèrent vivement ces nobles sentiments. Quand ses amis éprouvaient quelques succès, quand ils étaient dans le bonheur et dans la joie, M. Harbaville se réjouissait de toute son âme à ces bonnes nouvelles; mais il ne se hâtait point d'aller féliciter celui que le bonheur venait de visiter. Quand au contraire ses collègues venaient à être atteints de l'une ou de l'autre de ces mille épreuves qui sont le lot de cette triste vie, alors on était bien certain que la première visite de condoléance serait celle de M. Harbaville; que sa parole serait sincèrement émue, sa consolation véritable et venant du cœur, sa participation à la douleur vivement sentie.

» Nous ne l'avons plus au milieu de nous, ce cœur généreux et bon, nous ne l'avons plus, cet esprit délicat et distingué. Ah! sans doute, espérons-le, cet esprit et ce cœur reposent ou reposeront bientôt, dans la vue du vrai, dans la jouissance du bien, près du Dieu que le fervent chrétien aima et servit avec fidélité. Car M. Harbaville eut pendant les longues années de sa vie une foi ferme, et ses œuvres furent conformes à sa croyance. Et c'est pour cela que nous pouvons le louer sans restriction, et c'est pour cela que sa mémoire sera pour nous un souvenir plein de douce espérance, et que notre prière aimera dès maintenant à vivre encore avec sa belle âme, pour l'aider à entrer dans ce monde meilleur où nous le retrouverons plus tard. »

M. Alexandre Godin s'est ensuite avancé sur le bord de la tombe, et d'une voix profondément émue a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Après les éloquentes et douces paroles que vous venez d'entendre et qui nous ont dit avec tant de vérité la vie si belle et si pure de notre collègue, de notre chef vivement regretté, je n'ai plus à vous parler des œuvres de notre bien-aimé Vice-Président, de ses vertus, de son activité, de sa bienveillance si parfaite.

» Qu'il me soit permis, toutefois, d'accomplir ici un acte public de reconnaissance et d'avoir recours à un symbole qui retrace vivement nos espérances, nos vœux, notre sincère attachement.

» C'est au nom de mes collègues de la Commission des Mo-

numents historiques, au nom de mes collègues de la Commission des archives communales et hospitalières, au nom de la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais, dont M. Harbaville fut l'un des fondateurs et longtemps le laborieux secrétaire, et, permettez-moi de le dire, au nom de vous tous, Messieurs, que je déposerai sur sa tombe ces couronnes d'immortelles, emblême de notre fidélité à son souvenir, et de l'affection bien vive et bien profonde que nous lui portons au-delà du tombeau, que nous lui porterons toujours. »

M. le Secrétaire dépose sur le bureau une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1865, doit avoir lieu à la Sorbonne le samedi 7 avril 1866, à midi, et que la réunion générale sera précédée de trois jours de lectures publiques, les mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 avril.

MM. l'abbé Van Drival, de Sède, comte d'Héricourt et A. Godin, sont délégués pour représenter la Commission à la cinquième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE D'HÉNIN-LIÉTARD.

M. Dancoisne lit son travail sur l'église d'Hénin-Liétard. La description embrasse toutes les parties de cette église, aussi bien l'œuvre du XVIIIe siècle, remarquable par des stalles du plus grand mérite, que celle du XVe siècle, qui n'est à vrai dire qu'un raccommodage et un provisoire passé depuis trop longtemps à l'état définitif. L'auteur s'étend surtout avec beaucoup de soin sur la partie ancienne, où le style roman se marie au style ogival, et décrit l'une après l'autre les colonnes, les arcades, les voûtes, les moulures, les fenêtres et les baies, toutes si curieuses, de ce monument. M. l'abbé Van Drival ajoute les plus lumineux commentaires à toutes ces explications si riches en véritable science, et il indique avec une grande précision les modifications à apporter aux projets du dessinateur, afin d'en faire un œuvre digne de l'édifice lui-même et de la description qui vient d'en être donnée.

M. de Linas donne lecture de la notice suivante.

LA CROSSE ABBATIALE D'ÉTRUN.

Bien que le droit de porter la crosse fût inhérent à la dignité abbatiale dans les monastères d'hommes, il ne s'étendait pas à l'universalité des abbesses. Le Pontifical romain ne fait aucune mention de cette prérogative au titre *De Benedictione abbatissæ;* le même silence est gardé par Tamburini (1). Néanmoins Catalani

(1) *De Jure abbatissarum*, Disq. XIX, Quæst. V, De modo et forma benedicendi abbatissas.

constate que, soit ancienne coutume, soit privilège spécial du Saint-Siège, diverses supérieures de l'ordre de Saint-Benoît jouissaient du droit de porter la crosse ; il cite entre autres l'abbesse du célèbre monastère de Conversano, au royaume de Naples, qui, dès le XIIIe siècle, avait l'usage du bâton pastoral (1). Une charte de l'an 915 prouve également qu'Atruilde, élue abbesse de Saint-Michel de Lucques, reçut, lors de sa consécration, la férule en même temps que la Règle (2). Mais une circonstance, peut-être exceptionnelle en Italie, se présentait beaucoup plus fréquemment dans les Etats septentrionaux de l'Europe, surtout en France, où la concession de la crosse aux abbesses remonte à des temps lointains. Les Pontificaux de Moissac (XIIe siècle), d'Arles (XIVe siècle) et de Sens (XVe siècle), renferment chacun une formule de bénédiction pour la crosse des abbesses. La formule de Moissac, commune aux deux sexes, est ainsi conçue : « In nomine Domini nostri Jesu Christi, accipe baculum pasto-» ralem ad custodiendos greges et reddendos pastori pastorum. » Les formules d'Arles et de Sens sont particulières aux femmes ; voici la première : « Accipe baculum pastoralis officii, ut sis in » corrigendis vitiis pie sæviens, et cum irata fueris misericordiæ » memoreris. » La seconde diffère un peu de la précédente : « Ac-» cipe baculum pastoralitatis quem perferas catervæ tibi commis-» sæ ad exemplum justæ severitatis et correctionis. Amen. (3) » Le sceau d'Adelheid, abbesse de Saint-Jean de Laon (1123), représente cette dignataire debout et la crosse en main (4). J'ai publié aussi, en 1854, dans la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, un très-curieux bâton pastoral, conservé dans l'église paroissiale de Montreuil-sur-Mer, et attribué à sainte Julienne, abbesse de Pavilly (IXe siècle) (5). Cédant alors aux observations du Comité historique des Arts et Monuments, qui déclara, à diverses reprises, par l'organe de mon si regrettable ami Lassus, que la crosse, dite de sainte Julienne, n'était pas antérieure au XIIIe

(1) *Pontific. Romanum*, De Bened. abbatissæ comment., § VIII, n° 2, p. 497 ; in-4°, Paris, 1850.

(2) « Itaque Regulam et Ferulam de manibus nostris in manum tuam, quæ supra Atruilda, dedimus atque tradimus. » Ap. Muratori, *Antiquit. Italicæ med. ævi*, t. V, col. 525, charte d'élection.

(3) Ap. Martène, *De Antiq. ecclesiæ ritib.*, t. III, p. 23, 43 et 33. Le docte bénédictin ne donne pas en entier la formule d'Arles et renvoye à celle des abbés que j'ai reproduite. Catalani (*loc. cit.*) me semble avoir copié plus soigneusement le texte du manuscrit précité ; voici sa leçon : « Accipe bacu-» lum pastoralis officii, quem præferas catervæ tibi commissæ, ut sis in cor-» rigendis vitiis pie sæviens, et cum irata fueris, misericordiæ memoreris. »

(4) *Annal. Benedict.*, t. VI, p. 101, fig. La légende porte : « Adelide dei » gratia Laudunensis abbatissa. »

(5) T. I, Notice XI.

siècle, j'ai reproduit cette opinion dans ma notice, en faisant néanmoins de prudentes réserves, que je suis aujourd'hui en mesure de justifier. D'abord, le R. P. A. Martin, qui, en 1856, a donné l'ensemble réduit et un fragment, grandeur naturelle, de la crosse de Montreuil, n'accepte que sous bénéfice d'inventaire le sentiment du Comité ; le savant Jésuite, tout en hésitant à trancher la question, pencherait très-volontiers vers l'antiquité traditionnelle de l'objet (1). Le trésor de l'abbaye de Saint-Denis possédait, avant la Révolution, la volute d'une crosse, gravée dans l'ouvrage de Dom Félibien, et ainsi cataloguée sur l'inventaire : « Z. Le haut du baston pastoral de S. Denys : il est tout » couvert d'or, enrichi d'émaux, de pierreries et de quantités de » perles orientales. » (2) Quoique la figure à laquelle renvoie ce texte ne soit pas un chef-d'œuvre d'exactitude, on y reconnaît le système d'ornementation et surtout la courbure en tête de canne qui distinguent la crosse de sainte Julienne. L'extrémité effilée a été coupée carrément et amortie par une longue fleur-de-lys, dont le galbe accuse le XIVe siècle. Je suis loin d'accepter une attribution exagérée que Dom Félibien n'a pu sérieusement admettre ; il ne s'agit ici que d'un insigne abbatial ordinaire. Mais les types de crosses, usités à partir du XIe siècle, étant nettement déterminés (3), il faut assigner sans conteste à la volute de Saint-Denis une date antérieure à cette dernière époque : le Xe siècle me semble devoir obtenir la préférence. En effet, on conserve dans le trésor de la chapelle du château de Quedlinbourg (Prusse saxonne), une crosse d'abbesse, œuvre que mon docte ami, M. le chanoine Bock, excellent juge en pareille matière, regarde comme contemporaine d'Othon III (983—1002). Cet objet, haut de 1 mètre 20 centimètres, est en or très-épais ; la hampe, creuse et cylindro conique, offre une série d'étages superposés, percés d'étroites baies en plein-cintre dont les jours sont aveuglés avec du samit rouge. La volute, ornée de filigranes, et, quant à la forme, presqu'identique à la crosse de Montreuil, s'émousse en calotte sphéroïdale (4).

(1) *Mélanges d'archéol.*, t. IV, p. 164 et 165. Le R. P. Martin, qui emprunte ses deux figures aux croquis de M. Duthoit (*Bulletin du Comité de l'hist. de la langue et des arts*, 1853, p. 146, pl. 1, fig. 1 et 1 bis), avait probablement oublié qu'en 1853 je lui fis voir à Arras l'objet original, une restauration à l'aquarelle, grandeur d'exécution, et des photographies excellentes. Défunt M. l'abbé Texier (*Dictionnaire d'orfèvrerie*, col. 1488, fig. 6 et 7), y a mis encore moins de façons ; il a tout simplement transporté sur bois la planche gravée d'après mes dessins par M Léon Gaucherel, en omettant de citer le titre de l'ouvrage et les noms des artistes qu'il copiait ainsi sans autorisation.

(2) *Hist. de l'Abb. de Saint-Denys*, p. 542, pl. III, Z.

(3) Voyez *Mélanges d'arch.*, t. IV, p. 185 et sq.

(4) Voyez W. Steuerwaldt, *Die mittelalterlichen Kunstschätze im Zittergewölbe der Schlosskirche zu Quedlinburg*, pl. 7 bis. Quedlinburg, 1855.

La tête de reptile ou la pomme, qu'une hypothèse du R. P. Martin donnait pour amortissement au bâton pastoral de Sainte-Julienne, se trouvent donc ainsi écartées (1), car les détails de la crosse allemande n'ont subi aucune mutilation. Les trois pièces que je viens de rappeler garantissent la véracité d'une miniature peinte sur l'antique Sacramentaire d'Autun (2); réunies à celle-ci, elles prouvent que, durant les IXe et Xe siècles, les hauts dignitaires de l'Ordre de Saint-Benoît se servirent de crosses basses, analogues aux cannes en bec-de-corbin de nos aïeux. De plus, l'ensemble de ces monuments fournit un argument décisif en faveur de l'authenticité de la crosse de Sainte-Julienne, et démontre victorieusement que, déjà sous la dynastie carlovingienne, certaines abbesses du nord des états franks étaient en possession du bâton pastoral (3).

La maison des Dames bénédictines d'Etrun, au diocèse d'Arras, avait des titres nombreux pour que son chef jouit du privilège de la crosse. Fondé au IXe siècle par une princesse du sang royal nommée Béatrix, détruit par les Normands vers 881, rétabli en 1085 par Gérard II, évêque de Cambrai et d'Arras, ce monastère avait le rang de chapitre noble. Il fallait, pour y entrer, faire preuve de huit quartiers de noblesse, quatre paternels et quatre maternels; aussi les noms les plus illustres de l'Artois, Fosseux, Bucquoy, Vaulx, Dainville, Mont-Saint-Eloy, Calonne, Noyelles, Ranchicourt, Warluzel, Belvalet, Hautecloque, Tramecourt, Genevières, Beauffort, figurent-ils sur la liste des abbesses d'Etrun (5). On ne trouvera donc pas étonnant qu'une maison religieuse, ouverte à la seule noblesse, et assez

(1) Ouv. cité, p. 165.

(2) Ce manuscrit, qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque du Grand-Séminaire d'Autun, est du IXe siècle. Dom Martène (*Voyage littér.*, t. I, part. I, p. 154) a publié la miniature citée qui représente l'abbé Raganaldus appuyé sur une crosse basse et donnant la bénédiction. La copie de Martène ouvre un peu trop la volute de cette crosse que le R. P. Martin (ouv. cité, p. 165) ferme avec une intention marquée. J'ai moi-même calqué l'original qui diffère peu de la crosse de Quedlinbourg.

(3) Toutes les abbesses, en France, n'avaient pas la crosse. « Il paraît par ces tombes (des anciennes abbesses de Port-Royal des Champs) que les premières abbesses de l'Ordre de Cîteaux, suivant l'esprit de Saint-Bernard, ne se servoient point de crosses : et l'abbesse de Port-Royal des Champs ne s'en sert point encore aujourd'hui. » (Moléon, *Voyages liturg.*, p. 234.) Les abbesses brabançonnes de Cortenberg, Vorst et Grooten-Bigarde, O. S. B., portaient la crosse. (Voyez Sanderus, *Chorogr. sacra Brabantiæ*, t. I, p. 75, 78, 82.

(5) Voyez Gazet, *Hist. ecclés. des Pays-Bas*, p. 188; Ferry de Locres, *Chronicon Belgic.*, p. 135, 136, 221; d'Héricourt, *L'abbaye d'Etrun*, ap. *Archives du Nord de la France*, 111e série, t. II, p. 344, 347 et passim, Valenciennes, 1851; Chérin, *Abrégé chronol. d'édits, etc., concernant le fait de noblesse*, p. 440, Paris, 1788, in-18.

riche pour qu'en 1786 sa commende fût estimée 22,000 livres (1), ait possédé une crosse à la fois précieuse par la matière et par le travail. Des circonstances exceptionnelles, dont je parlerai plus loin, ont soustrait au creuset révolutionnaire cette admirable pièce d'orfévrerie, que M. le Baron Alphonse de Beauffort du Cauroy, aujourd'hui son très-légitime possesseur, a bien voulu me confier durant quelques semaines. Je l'ai fait dessiner, grandeur d'exécution, par deux habiles artistes, MM. A. Deschamps de Pas et d'Averdoing ; le premier s'est chargé de l'ensemble, le second des détails : leur œuvre collective, réduite par M. A. Robaut, remplit la double planche annexée à ma notice. Mais, bien que le consciencieux talent du dessinateur ordinaire de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais soit un sûr garant de la fidélité apportée à reproduire le crayon de MM. Deschamps de Pas et d'Averdoing, la couleur, absente sur une lithographie, les dimensions, ici restreintes, de l'objet, les altérations qu'il a subies, m'obligent à le décrire un peu plus longuement que je ne l'aurais voulu.

La crosse d'Etrun, dont la hauteur est de 1 m. 758 m., comprend une volute, un nœud et une hampe, le tout en métal ciselé. La volute (0 m. 23 c.) d'argent doré, à la forme d'un prisme quadrangulaire irrégulier, dont les flancs sont évidés ; les deux plus larges comportent une série d'accolades de feuilles d'algues, s'échappant d'un anneau polylobé en émail bleu translucide ; les deux moindres sont nus. Les arêtes latérales sont arrondies et striées ; l'extrados est rehaussé de crosses végétales, aussi d'algues : à 0 m. 04 c. environ de son extrêmité supérieure, part un gracieux enroulement des mêmes feuilles allant rejoindre la colonnette cylindrique qui sert d'intrados. A la pointe recourbée de la spirale, s'attache une console hexagone, amortie par un fleuron prismatique cantonné d'algues en crochets. Le tailloir oblong supporte un groupe représentant l'Annonciation. La Sainte-Vierge et l'ange sont agenouillés ; Marie tient un livre ; Gabriel déploie un phylactère sur lequel on a gravé en caractères gothiques le salut :

Ave + graci + plena + dns + tecu +.

Les deux personnages, ciselés à froid dans un morceau de métal, sont merveilleusement rendus et accusent la main d'un orfévre de grand mérite.

Le nœud (0 m. 16 c.), également en vermeil, consiste en

(1) En 1792, le revenu total de l'abbaye montait à la somme de 47,764 livres, 10 sols, 2 deniers. D'Héricourt, ouv. cité, p. 511.

une tour à six pans, couronnée par une galerie à jour. Sur chaque face s'ouvre une niche intérieurement revêtue d'émail bleu translucide, surmontée de pignons flamboyants portés par des colonnes cylindriques ouvragées à torsades, flanquée de contreforts saillants ornés de clochetons et de gargouilles fantastiques. Six statuettes, au nimbe étoilé, mais d'une exécution inférieure à celle du groupe, occupent les niches, à savoir: la Sainte Vierge portant l'enfant Jésus; saint Géry, évêque de Cambrai; sainte Catherine; saint Philippe, apôtre; saint Jean-Baptiste, qui prend la gauche de la Vierge. Les culs-de-lampe à crochets, réunis en chapiteau, aboutissent à un renflement sphéroïdal aplati, posé lui-même sur une tige heptagone dont les faces montrent des niches figurées, avec dais et supports, le tout en argent doré.

La hampe, qui se dévisse en deux morceaux, est partagée en huit étages identiques à la tige du nœud; seulement, cette hampe est d'argent blanc et ses renflements de cuivre doré; son extrémité inférieure s'amoindrit en fleuron prismatique.

L'ensemble et les détails du monument accusent l'art du xve siècle et même du xve siècle avancé; néanmoins, on y reconnait deux faire très-distincts, et l'exécution de la volute l'emporte tellement par sa finesse sur le travail du nœud, que l'on pourrait se demander si ce dernier appartenait réellement à la crosse primitive. Toutefois, il est trop certain que l'objet a subi des mutilations à une époque impossible à préciser. En effet, l'emmanchement de la tige de la volute est brusque et sans intermédiaire; elle n'est fixée au nœud que par deux goupilles grossièrement rivées, et l'on voit encore au sommet de ce nœud les rudiments limés d'un bouquet de feuilles, qui devait s'étager en retrait au-dessus de la tour, pour servir de transition obligatoire entre le massif et la partie effilée. La crosse de l'anti-pape Félix V (Amédée VIII de Savoie, 1440-1449), bien que présentant des lignes purement architecturales, peut aider à comprendre l'agencement primordial de la crosse d'Etrun (1). D'autres signes, non équivoques, concourent à prouver que le caprice d'une abbesse de taille exigue fit raccourcir un insigne que l'on n'avait pas établi sur sa mesure. Le chapiteau cul-de-lampe du nœud n'adhère au fût que par une soudure et des goupilles qui trahissent un rhabillage maladroit.

A quelle supérieure faut-il maintenant attribuer le don magnifique offert au monastère d'Etrun? Les figurines qui rehaussent le nœud vont m'aider à la découvrir.

(1) Voyez Cahier et Martin, *Mélanges d'archéol.*, t. IV, p. 240, fig. 127; Pugin, *Glossary of eccles. ornam. and cost.*, art. PASTORAL STAFF, fig.

La présence de la Sainte Vierge et de sainte Catherine s'explique trop naturellement dans une maison de religieuses pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Saint Géry est l'un des patrons des églises de Cambrai et d'Arras, dont Gérard, second fondateur de l'abbaye, était évêque. Restent donc saint Jean-Baptiste, saint Philippe et sainte Marguerite. De 1440 à 1500, dates extrêmes auxquelles je confine l'exécution de la crosse, Etrun compta cinq abbesses : Thomasse de Calonne (1444), Marguerite de Noyelles (1446), Jacqueline de Béthencourt (1446), Marguerite de Ranchicourt (1476) et Jacqueline de Bussy, morte en 1524 (1). Il a toujours été d'usage que les donateurs fissent représenter leurs patrons sur les ex-voto historiés, et une grande dame du xve siècle ne pouvait oublier de s'y conformer. Or, des trois saints personnages ci-dessus réservés, deux ne touchent pas directement aux dignitaires précitées, tandis qu'un seul, sainte Marguerite, fait double emploi sur la liste des prénoms de ces supérieures. C'est donc aux Marguerite que je rapporterai sans hésitation l'origine du bâton pastoral d'Etrun ; il ne s'agit plus que de prononcer entre elles. Heureusement, le choix n'est pas difficile. La première, Marguerite de Noyelles, ne fit pour ainsi dire que passer sur son siége abbatial, et le temps, sinon la volonté, lui manqua pour réaliser les projets qu'elle aurait pu concevoir (2). La seconde, au contraire, Marguerite de Ranchicourt, sœur de Pierre, évêque d'Arras, vécut assez pour entreprendre et mener à bonne fin la reconstruction de son église ruinée par les guerres, église dont l'illustre frère de l'abbesse célébra la dédicace le 1er août 1476 (3). C'est, on n'en doit pas douter, pour figurer dignement dans une si auguste cérémonie que Marguerite commanda la crosse, épave presqu'unique d'une splendeur aujourd'hui éclipsée ; et, si l'ornementation de cet objet, empreinte du cachet artistique de la fin du xve siècle, si la statuette de sainte Marguerite ne suffisaient pas pour confirmer mon assertion, j'ajouterai que Jean était le nom du père des deux Ranchicourt, et, qu'en cherchant bien, on finirait peut-être par trouver que leur mère s'appelait Philippine (4).

(1) D'Héricourt, ouv. cité, p. 477 à 481.

(2) « Thomasse de Calonne prêta, en 1444, au grand autel de la cathédrale d'Arras, le serment prescrit. Elle occupa peu de temps le siége abbatial d'Etrun ; nous en dirons autant de Marguerite de Noyelles, qui lui succéda, et qui mourut en 1446. » D'Héricourt, ouv. cité, p. 477.

(3) D'Héricourt, ouv. cité, p. 479.

(4) Pierre et Marguerite étaient enfants de Jean, seigneur de Ranchicourt, conseiller et maître d'hôtel de Jean, comte de Nevers. L'évêque Pierre construisit l'église paroissiale de Ranchicourt ; une de ses nièces, Jeanne, fille de Robert de Ranchicourt et de Catherine de Berghes, fut abbesse d'Etrun de 1524 à 1530. La maison de Ranchicourt, qui portait d'argent au

Lorsqu'éclata la Révolution française, Marie-Henriette-Constance de Beauffort venait de succéder comme abbesse d'Etrun à Marie-Philippine-Sabine de Genevières de Samette (1789). Le moment était difficile, cependant Mme de Beauffort ne recula pas devant la tâche imposée, et sa courte administration fut marquée par une fermeté qui ne se démentit pas un instant. Mais il fallut céder à l'orage ; le 26 août 1790, les commissaires du District d'Arras envahirent les bâtiments claustraux et dressèrent un inventaire du mobilier qui les garnissait. Cet inventaire fut renouvelé le 22 septembre 1792, lors de la suppression définitive des établissements religieux. Sommée alors de représenter sa crosse abbatiale avec le reste de l'argenterie de la maison, Mme de Beauffort répondit fièrement « avoir fait enlever » cette crosse et mettre en lieu de sûreté, étant intimement per- » suadée que ce meuble lui appartenait (1). » Les commissaires prirent le parti d'en référer à l'assemblée du District qui n'obtint pas un meilleur succès qu'eux, à en juger par l'extrait suivant d'un procès-verbal du 28 décembre 1792 : « Un membre a rap- » pelé à l'assemblée que, plusieurs fois, différents commissaires » de l'administration avaient requis les ci-devant abbesses » d'Avesnes et d'Etrun de remettre au dépôt indiqué par le Di- » rectoire du District les crosses abbatiales dont elles étaient » pourvues, qu'enfin l'administration avait réitéré cette demande » par des lettres particulières, qu'à l'une on avait donné une ré- » ponse vague, et que l'autre avait été méprisée par le plus pro- » fond silence, ce qui annonçait de la part des dites ci-devant » abbesses l'envie de conserver ce meuble, jadis l'idole des tyrans » des cloîtres, pourquoi il a proposé d'arrêter que le traitement » de N. Beauffort, ci-devant abbesse d'Etrun, et celui de N. Vil- » lers, ci-devant abbesse d'Avesnes, seront suspendus jusqu'à » ce qu'elles aient pleinement satisfait à la réquisition ci-dessus » mentionnée. Cette proposition a été appuyée, mise aux voix » et adoptée à l'unanimité (2). » L'effet suivit-il la menace ? on peut le croire, mais il est très-certain que, malgré les décisions

chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux de même, deux en chef, un en pointe, vit éteindre sa ligne masculine en la personne de Pierre, dont la fille Anne épousa en 1529 Guy de Bournonville. D'Héricourt, ouv. cité, p. 479 et 481, et *Les Evêques d'Arras*, p. 14, in-8°, Arras, 1853 ; Jean Le Carpentier, *Hist. de Cambray et du Cambrésis*. p. 932 et 310.

(1) Archives départ. du Pas-de-Calais, District d'Arras, liasse 209.

(2) Archives du Pas-de-Calais, Arrêtés du District d'Arras, communication particulière de M. l'archiviste Godin. — Je n'ai pu encore me procurer aucuns renseignements sur la crosse abbatiale d'Avesnes ; elle est vraisemblablement passée en Angleterre, et, si quelqu'un de mes lecteurs d'Outre-Manche pouvait me mettre sur les traces de ce précieux objet, la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais lui en aurait une vive reconnaissance.

du District et du Directoire du département (1), l'insigne abbatial ne fut pas rendu. Arrêtée en Picardie, emprisonnée à Amiens, mise en liberté après la chute de Robespierre, Mme de Beauffort, âgée de 77 ans, termina en 1808, au château du Cauroy, près Avesnes-le-Comte, une vie partagée entre l'aumône et la prière (2). La noble dame avait si bien caché son précieux trésor, qu'elle pût le retrouver en sortant de prison et le léguer à ses parents avec le sceau de l'abbaye, également emporté par elle. La famille de Beauffort conserve fidèlement ces reliques, qui ont le double mérite de rappeler à la fois le merveilleux talent de nos anciens orfévres et la lutte héroïque dont une tête pouvait devenir l'enjeu. Quant à nous, humbles explorateurs d'un glorieux passé, nous devons associer désormais dans notre gratitude commune les noms de Marguerite de Ranchicourt, qui donna la crosse d'Etrun, et de Marie de Beauffort, qui la sauva au péril de sa vie.

APPENDICE.

Argenterie et objets d'art appartenant à l'abbaye d'Etrun, mentionnés sur l'inventaire dressé le 26 août 1790 par Charles Blanquart, administrateur et membre du Directoire du District d'Arras (3) :

Deux calices d'argent ;
Un encensoir et une navette d'argent ;
Un goupillon d'argent ;
Un bénitier, deux chandeliers, un plat et deux burettes, le tout d'argent haché ;
Une lampe d'argent ;
Une croix d'argent ;
Une remontrance à deux adorateurs en vermeil :
Deux tableaux à cadre doré (4) ;
La crosse abbatiale d'argent et vermeil ;
Quinze reliquaires, dont huit en argent et le reste en cuivre doré et argenté ;
Six chandeliers et une clochette d'argent haché ;
Quatre bouquets d'autel en argent (5) ;

(1) Voir l'Appendice.

(2) D'Héricourt, ouv. cité, ad fin.

(3) Arch. départ., Dist. d'Arras, liasse 209.

(4) Le récolement, fait le 22 septembre 1792 par André Goudemetz, administrateur du District d'Arras, porte en note que ces tableaux, qui ne contenaient que des reliques, furent, attendu leur peu de valeur intrinsèque, abandonnés aux religieuses qui les réclamaient.

(5) Ils étaient en fer-blanc argenté. Récol. cité.

Une croix en cristal sur pied de cuivre doré (1);
Deux ciboires en argent;
Deux grands tableaux à cadres dorés appendus aux murailles du chœur, l'un représentant l'entrée de Jésus au Temple, l'autre son entrée à Jérusalem.

Vu le procès-verbal du récollement des meubles inventoriés en la maison d'Etrun, en date du 22 septembre présent; les administrateurs du Conseil général du District d'Arras, ouï le rapport des commissaires nommés pour procéder au dit récolement et les conclusions de Constantin Norman, administrateur remplaçant provisoirement le procureur syndic, sont d'avis..... 3° qu'il y a lieu de déclarer que la crosse abbatiale doit être représentée.

Signé : Beugnet, secrétaire.

Vu le procès-verbal du récollement des meubles inventoriés en la maison d'Etrun, en date du 22 septembre présent, les administrateurs composant le Directoire du département du Pas-de-Calais, ouï le rapport du procureur général syndic, déclarent que la crosse abbatiale doit être représentée.

Signé : Galand, secrétaire (2).

La Commission écoute avec un vif intérêt la lecture de M. de Linas, et décide que son travail sera imprimé dans le n° du Bulletin, maintenant sous presse.

M. l'abbé Van Drival donne lecture du travail suivant:

FOUILLES FAITES A ROUVROY.

« Messieurs,

» Le sujet dont je viens vous entretenir aujourd'hui est en dehors, je l'avoue, de mes études habituelles. Je dirai même que jusqu'ici j'avais fait, à part moi, des réserves extrêmes relativement à des découvertes dont on me parlait souvent: j'allais presque au scepticisme sur ce point spécial. Cependant, comme le *parti pris* est nécessairement opposé à toute conduite rationnelle, invité à aller voir je suis allé voir, et je suis revenu assez surpris de ce que j'ai vu, et je viens vous dire, en qualité de simple témoin, ce que réellement mes yeux ont vu, ce que mes mains ont touché. A ceux qui savent mieux que moi l'histoire du siècle dont il s'agit, je laisserai le soin de tirer des conclusions, d'apprécier, de juger.

(1) « Une croix garnie de plusieurs cristaux, laquelle est partie en cuivre, partie en argent. » Récol. cité.

(2) Ces deux pièces, comme l'inventaire qui les précède, sont extraites de la liasse 209.

» Il s'agit en effet d'un siècle fort ancien, le IIIe siècle de l'ère chrétienne.

» Souvent on m'avait dit que des tombeaux remontant à ce siècle et plus haut encore avaient été retrouvés dans les environs d'Hénin-Liétard. On m'avait montré un assez grand nombre d'objets provenant de ces tombes. Mais en provenaient-ils? me disais-je. N'y a-t-il pas là quelque erreur ou même n'a-t-on pas surpris la bonne foi de celui à qui ces objets ont été vendus? Que sais-je? Je voudrais être édifié sur la provenance, extraire de mes mains ces urnes, ces amphores, ces coupes, les voir dans leur enveloppe de terre; alors, mais alors seulement, je serais assuré de ne point errer.

» Votre désir sera satisfait, m'avait-t-on dit, il y a de cela deux ou trois ans, et en effet il est aujourd'hui complètement satisfait.

» Dernièrement donc je fus averti que plusieurs tombes venaient d'être découvertes dans un champ appartenant à M. Tamboise, de Rouvroy, au lieu dit Bétricourt. Afin de me faire assister à toute la découverte, quelle qu'elle pût être, M. Tamboise ne laissa pas ouvrir les tombes, et ce fut seulement quand je fus arrivé sur les lieux avec M. Terninck, le samedi 9 de ce mois, que les ouvriers eurent la permission de commencer les fouilles. M. Tamboise se chargea personnellement de la plus grande, et voici lui et moi ce que nous déterrâmes de nos mains, après un séjour de deux heures environ dans cette fosse si curieuse.

» Nous trouvâmes d'abord, vers le milieu de la fosse, des ossements à demi calcinés, preuve évidente qu'ici le corps avait été brûlé et non point simplement inhumé, comme nous le verrons pour le squelette complet trouvé dans une tombe voisine.

» Puis, assez près de ces ossements, il y avait toute une série d'objets de toilette : une agraffe ou fibule de manteau; une bague ou plutôt une sorte d'anneau formé d'un fil métallique replié sur lui-même en spirale, ce qui est peut-être un reste du ressort de la fibule; deux autres anneaux plus petits; un miroir de métal enfermé dans un sac de cuir, dont on retrouva plusieurs fragments.

» Non loin de ces objets de toilette on avait déposé des provisions de bouche ou des offrandes aux dieux. Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, il y a toujours ici une évidente superstition, et la preuve que nous avons sous les yeux une tombe payenne. Ainsi, nous avons trouvé les restes de ce repas funèbre, les débris d'une hure de sanglier. Puis il y avait un large plat, puis plusieurs assiettes, des tasses avec leurs soucoupes, enfin une collection véritable de vases de toute grandeur, depuis l'amphore majestueuse et l'aiguière dorée, jusqu'à une déli-

cieuse petite fiole en verre d'une extrême ténuité. Les vases que nous déterrâmes ainsi peu à peu, et à l'aide de précautions infinies, étaient d'environ 15 à 20 pour cette seule tombe.

» Ces vases, à l'exception de la fiole dont je viens de parler, sont tous en terre, d'une grande finesse et d'une préparation très-soignée. La plupart sont d'une couleur rouge, avec un vernis ou enduit qui les fait briller d'un vif éclat. Plusieurs sont en outre ornés de divers dessins fort simples : ce sont des lignes droites qui se croisent et qui ont été tracées dans la pâte avant la cuisson.

» Deux ou trois vases sont noirs, d'un grain également très-fin et toujours d'une véritable élégance de formes.

» D'autres enfin sont blancs, et le plus remarquable est sans contredit une admirable amphore, que nous avons pu déterrer presque intacte et dont nous donnerons ici le dessin. On remarquera les courbes si grâcieuses du corps de ce vase, et plus encore la souplesse des deux anses qui se plient si bien pour unir la partie principale du vase à son embouchure large, circulaire, décorée de moulures du meilleur goût.

» Il est un autre vase plus grâcieux encore, que nous n'avons pas pu nous procurer intégralement, mais que nous avons pu recomposer pourtant, quant au dessin, à l'aide de fragments analogues. Ce vase m'a conduit à une observation que je crois fondée et que voici. On distingue très-nettement sur la surface de la terre dont il est fait un assez grand nombre de points brillants. En y regardant de près on reconnait facilement que ces points sont de petites parcelles d'or. Cet or a-t-il été semé sous forme de paillettes lorsque la terre était encore fraîche ? C'est ce que pensent plusieurs des personnes qui les ont vus, entre autres M. Charvet, qui a une longue pratique des objets celtiques et gallo-romains. Ce serait, selon leur expression, une sorte de mica artificiel. Cet or a-t-il été appliqué en feuilles véritables, dont ces petites plaquettes seraient les débris? C'est ce que, pour ma part, je croirai jusqu'à plus ample informé.

» M. Tamboise a trouvé autrefois des objets dorés. Il est certain que les Grecs ont déposé dans leurs sépultures des bijoux de terre cuite dorés, pour tenir lieu d'ornements de métal coûteux, et cela aux plus belles époques de leur histoire. C'est M. de Longpérier qui vient de nous le dire encore tout récemment dans son rapport à l'Institut (Académie des Inscriptions), sur divers objets envoyés par Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et trouvés dans le tumulus et dans le camp romain de Plésidy, par M. l'abbé Le Foll, curé de cette paroisse du diocèse de Saint-Brieuc. « Il se pourrait, dit à ce sujet M. de Longpé-
» rier, que les Gaulois eussent fabriqué des imitations d'armes

» pour les cérémonies funèbres. Mais c'est là un fait nouveau » qui réclame à la fois l'attention et l'examen des archéologues » avant d'être définitivement admis (1). » Assurément, le fait d'un vase doré est beaucoup plus simple et plus admissible que celui d'armes en terre cuite destinées à imiter des armes réelles, et il sera intéressant de poursuivre la vérification de ce fait, que je signale dès aujourd'hui à l'attention des explorateurs.

» Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, de l'ornementation de ce vase, il est certain que le vase lui-même est d'une rare élégance. C'est une sorte d'aiguière, avec un mince goulot s'épanouissant en lèvres ondulées et souples à l'œil comme les feuilles d'une de nos belles plantes. A l'endroit où l'anse légère touche à l'orifice du vase, on voit une tête de divinité toute entourée d'une longue chevelure, ce qui donne à l'objet beaucoup de mouvement et de vie. Quand ce vase était tout recouvert d'or, ce devait être un objet d'une grande beauté. Nous en donnons ici le dessin, et nous n'hésitons pas même à recommander ce modèle comme type à suivre, avec les modifications nécessaires, dans la confection de vases liturgiques (burettes, par exemple, ou vases aux huiles saintes), tant ses formes sont heureuses et en rapport avec d'anciennes formes liturgiques empruntées aux catacombes et à d'autres documents d'une haute antiquité.

» Un des vases rouges était remarquable par sa forme étrange, sorte de pot-à-fleurs, et on m'a dit que c'était le premier de ce genre qui eût été trouvé dans les fouilles nombreuses qui ont eu lieu dans ce pays.

» Tous ces vases et objets, à une ou deux exceptions près, sont aujourd'hui déposés chez M. A. Terninck, à Bois-Bernard.

» Pendant qu'avec M. Tamboise je fouillais cette tombe si riche, M. Terninck, avec plusieurs ouvriers, en fouillait trois autres, moins riches, mais qui fournirent cependant plusieurs vases curieux.

» L'une d'elles était remarquable, en ce qu'elle ne contenait qu'un seul vase assez petit et un squelette complet. Il y a donc là, côte à côte, deux usages différents : l'inhumation qui recommence, l'incinération qui finit, ainsi que tout son cortège superstitieux.

» Dans toutes, d'ailleurs, on a trouvé des restes de bois avec des clous très-forts, indices des caisses dans lesquelles étaient enfermés les corps et les ossements, avec tous les objets décrits plus haut.

» Pour la tombe la plus riche, cette caisse a dû être fort considérable et de forme carrée.

(1) Voir la *Revue archéologique*, numéro de décembre 1865, p. 470.

» Deux jours plus tard, nous continuions nos recherches, et nous avions le bonheur de retrouver la pente ou talus de l'escalier par lequel on a sans doute descendu cette caisse et ces objets.

» Tout autour, ou du moins sur trois des quatre côtés, nous avons aussi constaté l'existence ancienne d'un petit fossé, qui probablement entourait ce cimetière de famille et le garantissait contre l'humidité. Je dis cimetière de famille, car il paraît n'avoir jamais consisté qu'en ces quatre tombes, et un peu plus bas on retrouve des traces d'habitations, avec cendrières profondes, débris de vases, meules pour le blé, sol foulé et piétiné, etc.

» D'autres tombes, au nombre de sept, ont été explorées tout auprès, et elles semblent aussi former un groupe et se rapporter à des habitations analogues.

» En somme, vous le voyez, Messieurs, ce sont là des trouvailles sérieuses et de nature à jeter quelque lumière sur une époque fort peu connue jusqu'ici de l'histoire de nos contrées.

» Mais, quelle est l'époque de ces tombes? C'est ce qu'il n'est pas fort difficile de constater.

» En effet, dans des tombes, toutes semblables pour la forme des vases et l'ensemble des autres objets, fouillées dans ce même champ et dans les environs, on a trouvé des médailles de Gallien. D'autres où l'on a trouvé des médailles de Constance-Chlore, offrent des vases d'un caractère plus grossier. Il est donc légitime de conclure que cette belle tombe est encore du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Peut-être celle où se montre le squelette entier et non brûlée, est-elle plus récente de quelques années.

» Dans l'examen auquel je me suis livré ensuite de la collection déjà importante de M. A. Terninck, et ce en la compagnie de M. Dancoisne, nous reconnûmes, au milieu d'objets d'une valeur moindre, un certain nombre de pièces d'un mérite supérieur.

» Je citerai surtout une plaque de ceinturon en fer damasquiné, de grands vases en verre, une série de perles de verre, de terre cuite émaillée, d'ambre et autres matières, des fibules émaillées, des hâches dites celtiques, des pierres à fronde, des casse-tête, et surtout un nucleus d'une parfaite conservation.

» Nos contrées sont riches encore, Messieurs, elles renferment des monuments précieux à la surface du sol, dans ces constructions anciennes que nous aimons à interroger: elles en renferment à l'intérieur même du sol que nous foulons. Tout ce

pays de Rouvroy et environs est particulièrement riche sous ce rapport, et bien des personnes graves m'ont dit que leurs champs, leurs jardins, les fondations de leurs maisons donnaient des indices nombreux de la présence de richesses semblables à celles que j'ai essayé de décrire. Des indices certains montrent à l'œil habitué, ainsi qu'on me l'a expliqué sur place, les endroits où il faut particulièrement fouiller : il y a donc encore des découvertes à faire dans cet ordre d'idées, et quelques pages à ajouter à l'histoire de notre pays. »

La Commission remercie M. l'abbé Van Drival de son importante communication et elle en vote l'impression dans son Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Séance du 27 Mars 1866.

Président, M. l'abbé Parenty.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante, qu'il vient de recevoir de M. Grigny, architecte.

TOMBEAUX DÉCOUVERTS A MARQUION.

« Messieurs,

» En creusant les fondations de la nouvelle église de Marquion, nous avons fait des découvertes intéressantes que je viens vous soumettre. Sous le bras de croix de gauche de l'ancienne église, se trouvaient plusieurs tombeaux en pierres que nous attribuons à l'époque du XIIIe siècle.

» La même découverte avait déjà été faite lorsque l'on a construit une cave au presbytère qui se trouve à 50 mètres environ de l'église ; tout prouve donc qu'il y avait là un assez vaste cimetière.

» Les tombeaux découverts ont la forme d'un parallélipipède ; ils ont en creux 2^m10 de long, 0^m40 de largeur aux pieds, 0^m70 à la tête et 0^m60 en profondeur.

» Ils avaient les pieds tournés vers l'Orient, et leur grande dimension n'a rien qui puisse étonner, puisque, à cette époque,

il arrivait souvent que l'on enterrait les morts avec leurs habits d'apparat, indiquant leur profession et leur rang; quelquefois aussi on plaçait dans les tombes un bénitier et un petit fourneau rempli de charbons et d'encens.

» Nous n'avons rien trouvé de semblable dans ces tombes; il n'y avait pas même le moindre vestige d'ossements, il ne restait que la cendre des morts.

» Au moyen-âge, tout cimetière avait une construction, soit église, soit chapelle; nous avons retrouvé à environ 1 mètre du sol des fondations plus anciennes que l'église actuelle dont nous faisons remonter la nef principale, construite entièrement en grès et sans voûte, au XIIIe siècle, le bras de croix et les collatéraux au XVIe.

» Quant au clocher, il est du milieu du XVIe siècle, mais tout nous fait supposer que la construction carrée qui enveloppe l'église en partie et d'une manière irrégulière, remonte à une époque très-reculée.

» Cette construction est d'abord composée d'une assise de grès bruts de fortes dimensions, bien cimentés. Vient ensuite une forte assise de pierres blanches, soigneusement appareillées, ayant presque la même dimension, soit 1m40 de long, 0m80 de largeur et 0m50 d'épaisseur.

» Pourquoi ce luxe d'appareil quand le bâtiment du XIIIe siècle est construit en grès grossièrement taillés et de petit appareil? Nécessairement cette maçonnerie est antérieure au XIIIe siècle, et nous avons acquis la certitude qu'elle n'a même pas été découverte lors de l'agrandissement de l'église et de la construction du clocher au XVIe siècle. Les fondations de cette partie de l'édifice n'ayant comme de coutume, à cette époque, que 0m50 à 0m60 de profondeur, elles ont été en quelques petites parties construites au-dessus de ces vieilles maçonneries en laissant entre elles 0m40 à 0m50 de terre non remuée depuis longtemps.

» Nous nous demandons ce qu'a pu être cet enclos de 11 mètres de largeur dans œuvre et de 17 mètres environ de longueur, que nous n'hésitons pas, vu son système d'appareil et les constructions qui le recouvraient, à attribuer à l'époque romaine.

» Le dessin ci-joint donne la forme de cette construction, et les différentes teintes indiquent les diverses époques. »

XIIIe SIÈCLE.

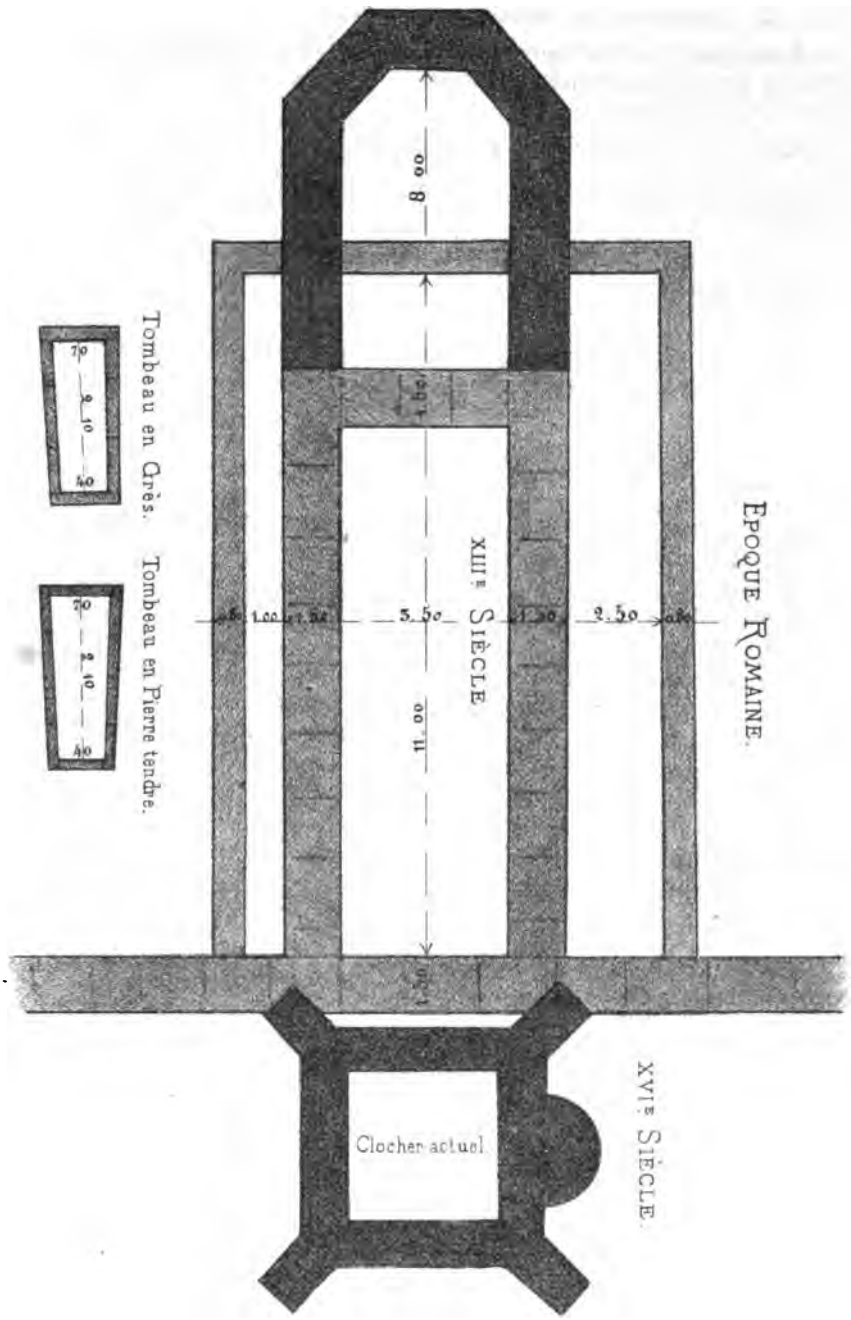

Lith. Ch. Desavary-Dutilleux, à Arras.

M. le Président propose d'offrir à titre d'hommage à M. Paillard, Préfet du Pas-de-Calais, les publications faites par la Commission.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. de Sède fait part que l'on a découvert aux alentours de Lillers des constructions romaines.

M. Amédée d'Hagerue sera prié d'examiner ces découvertes et d'adresser un rapport à la Commission.

Un membre donne lecture d'une notice sur l'église de Busnes, par M. l'abbé Robert.

M. Godin communique à la Commission le travail suivant, publié en 1848 par les soins de M. Grandguillaume, membre de la Commission :

CAVEAU ET CERCUEILS DÉCOUVERTS A ARRAS LE 25 JUILLET 1848, DANS L'AÎLE GAUCHE DES BATIMENTS DE SAINT-VAAST.

—

DÉCOUVERTES ET RECHERCHES.

—

Le 25 juillet 1848, des ouvriers en perçant une porte de communication entre deux caves de l'aîle gauche des bâtiments de St-Vaast, découvrirent un caveau renfermant plusieurs cercueils de plomb et les restes d'un squelette recouverts en partie par des lambeaux de vêtements de laine.

Le même jour, à trois heures, M. le Maire d'Arras, accompagné d'un grand nombre de personnes notables de la ville, descendit dans le caveau d'où les cercueils furent retirés et transportés dans une cave voisine, spacieuse et éclairée : avant de quitter le caveau, M. le Maire, dont la science médicale fait autorité, examina les ossements que l'on voit en face de la porte et reconnut que les os étaient ceux d'un seul individu : l'état du sol donna la certitude que la décomposition des chairs n'avait pas eu lieu à la place où existaient ces débris humains. On peut donc croire que ce n'est pas un cadavre qui a été introduit dans le caveau avant d'en murer la porte et la fenêtre, mais seulement un squelette. Les ossements furent recueillis avec soin et placés dans une boîte.

L'assemblée se transporta ensuite dans la cave où les cercueils, au nombre de sept, avaient été réunis : on parvint à lire, sous une couche épaisse de poussière, les noms de Torcy, Montmorency, Caverel et Sarazin.

Des ouvriers plombiers, appelés par l'administration municipale, attendaient des ordres pour l'ouverture des cercueils.

Le premier cercueil ouvert fut celui de Jean Sarazin. Dès les

premiers coups de ciseau, il s'en échappa une odeur fétide et pénétrante; le corps avait été embaumé, il remplissait encore le cercueil et présentait à l'œil l'aspect d'une masse brune imprégnée d'un liquide visqueux. On distinguait parfaitement les diverses parties du corps enveloppées de bandelettes, couché sur des plantes aromatiques, les bras allongés, la tête relevée par un coussin. Malgré les recherches que M. Plichon n'hésita pas de faire, penché sur ce foyer d'émanations putrides, on ne découvrit ni bague pastorale, ni crosse, ni autre ornement; seulement, sur la poitrine, il existait une croix en étoffe de soie, inscrite dans un cercle de quatre centimètres et demi de diamètre, liserée à son bord d'une petite torsade (1).

On ouvrit ensuite les cercueils de Philippe de Torcy, de M. de Bourgogne et de T. Parenty qui ne renfermaient que des squelettes environnés d'une matière brune, terreuse, à demi liquide, et quelques lambeaux de vêtements de laine.

Le cercueil de plomb de Ph. de Torcy en enveloppait un autre de bois de chêne, d'une forte épaisseur.

Les recherches précédentes étant restées sans résultat, M. le Maire ne crut pas devoir les continuer, et donna l'ordre de refermer immédiatement, par de fortes soudures, les cercueils ouverts.

Cependant le lendemain, à la sollicitation de quelques membres de la Commission des Antiquités départementales, M. Plichon voulut bien encore faire ouvrir l'un des cercueils, remarquable par ses petites dimensions; il ne contenait, comme les autres, qu'un squelette enveloppé d'un suaire de laine noire; mais en voyant la tête, seule partie conservée, M. Plichon affirma que c'était celle d'une femme, et d'une femme âgée: des fragments de clavicule, de vertèbre, le confirmèrent dans son opinion, et, en effet, ces restes sont incontestablement ceux de Suzanne d'Humières.

Tel est l'exposé fidèle de la découverte des cercueils et de l'examen auquel on a cru devoir se livrer dans un but historique et archéologique.

Comment ces cercueils ont-ils été apportés dans les caves de St-Vaast?... Pourquoi?...

Il serait difficile de répondre à cette question par une affirmation : cependant l'état de la maçonnerie, le désordre et la précipitation qui étaient évidents, doivent faire penser que c'est au moment de la Révolution de 93, lorsque les religieux construisaient la cathédrale actuelle, que ces cercueils ont été jetés à la hâte dans un coin obscur et retiré : S. Em. le Cardinal de

(1) Voyez cette croix en marge du dessin.

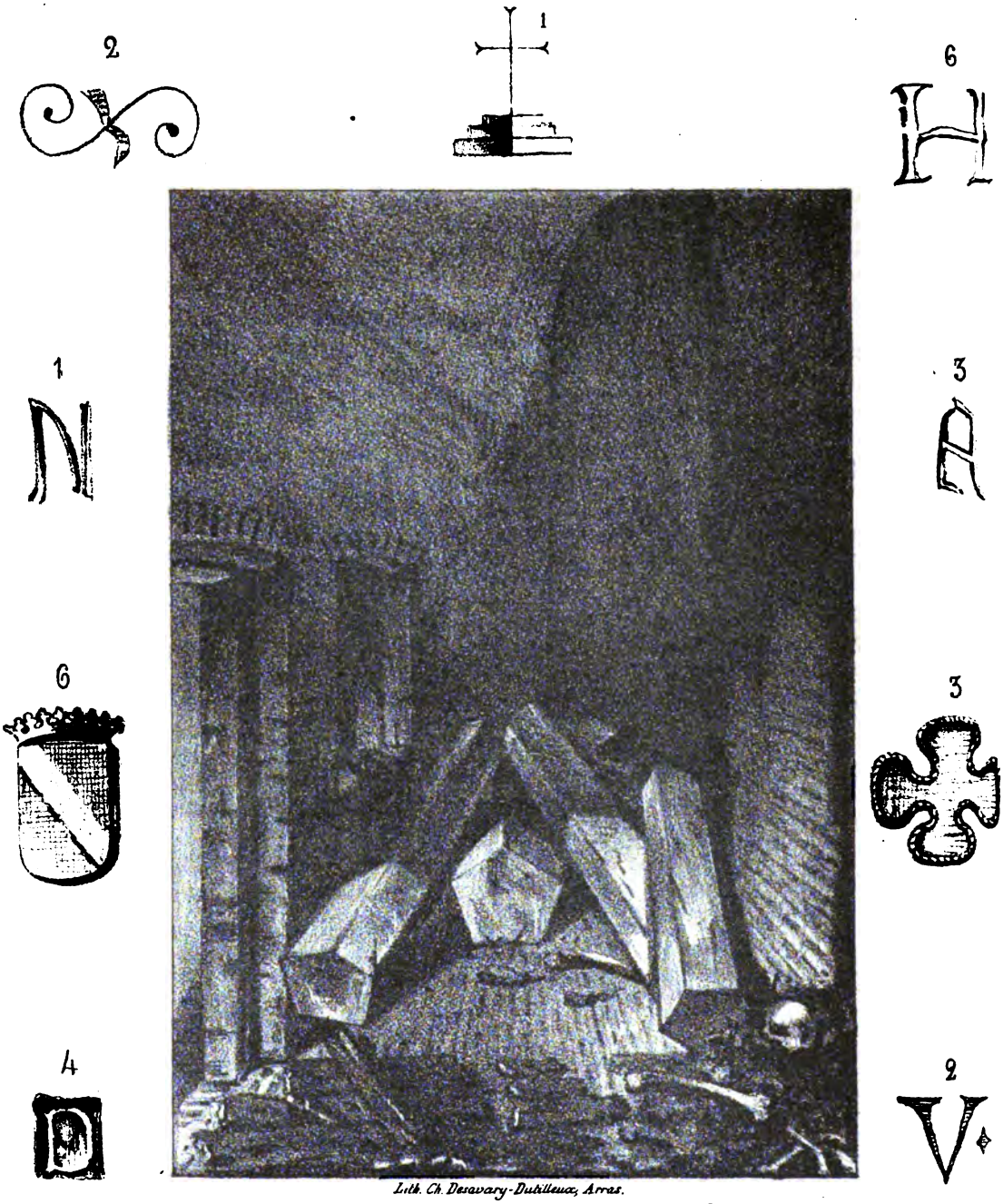

Lith. Ch. Desavary-Dutilleux, Arras.

VUE DU CAVEAU ET DES CERCUEILS,

découverts à St. Vaast, le 25 Juillet 1848.

La Tour-d'Auvergne, qui connaissait l'existence de ce caveau, avait fait prendre, dans les premières années de son épiscopat, les précautions nécessaires pour mettre complètement à l'abri les précieuses et vénérables dépouilles qu'il renfermait.

Peu de jours après, cette découverte ayant été révélée par la voie des journaux, l'archevêché de Cambrai réclama le corps de Jean Sarrazin. Mais Mgr d'Arras obtint de M. le Maire la faculté de pratiquer un caveau dans la chapelle St-Louis, qui rayonne autour du chevet de sa cathédrale. C'est là que les sept corps furent déposés peu de temps après. Cette sépulture est recouverte d'une large dalle en marbre blanc portant cette inscription :

N° 1. Roger de Montmorency.

N° 2. Thomas Parenty.

N° 3. Jean Sarrazin.

N° 4. Philippe de Caverel.

N° 5. Maximilien de Bourgogne.

N° 6. Philippe de Torcy.

N° 7. Suzanne d'Humières (1).

Il est regrettable que ce dépôt n'ait point été fait sous la chapelle dite de St-Vaast, parallèle à celle de St-Louis, et qui renferme les monuments funéraires de Jean Sarrazin, de Philippe de Caverel, de Philippe de Torcy et de Suzanne d'Humières.

Ces monuments sont décrits t. II, n° 3 du Bulletin, p. 246 et suivantes, par M. l'abbé Parenty.

(1) De la famille de Crévent d'Humières.

INSCRIPTIONS

—

N° 1. ROG. DE MONTMORENCY.

N° 2. THOMAS PARENTY.

N° 3. JEAN SARAZIN.

N° 4. PH. DE CAVEREL.

N° 5. Mien DE BOURGOGNE.

N° 6. PH. DE TORCY.

N° 7. SUZ. D'HUMIÈRES (1).

Les cercueils n'étaient pas de même dimensions ; les lignes n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 donnent leur longueur réduite à deux centimètres pour mètre.

On lisait :

Sur le n° 1. — *En grande romaine* (2) : 1572. MONTMORENCY séparés par une croix.

Sur le n° 2. — *Ecrit en lettres romaines sur un fragment de plaque soudée au cercueil :*

R ETI ABB S. VED.
3°. FEB.

Sur le n° 3. — *En lettres gothiques gravées d'un seul trait :*

Hic regdùt. ꝛ ossa illi ac rev. archi
camera et abb. St. Ved. Joan. Saraseni
qui ob. a.° 1598.

Sur le n° 4. — *En romaines poinçonnées :*

REVM. D. PHLI. CAVEREL. ABBI
S. VED. OBIIT 1 DEC.
ANNO MDC TRIGESIMO VI.

(1) De la maison de Crévent d'Humières.

(2) La forme des lettres est indiquée sur la marge du dessin : celles des Nos 1 et 3 ne sont que moitié grandeur.

Sur le n° 5. — Il n'existait pas d'inscription, seulement les soudures de la plaque qui la fixait au cercueil étaient visibles ; c'est le 3e cercueil que l'on ouvrit et qui renferme très-probablement les restes de Maximilien de Bourgogne.

Sur le n° 6. — *En lettres romaines, à trait doublé :*

GY. GIST. HAULT. ET. PUISSANT. SEIGNEUR.
MESSIRE. PHILAPPE. DE. TORCY. CHEVALIER.
SEIGNEUR. DE. LA. TOUR. LINGUEBOEVE. DEN.
TORPS. ROEVILLE. ET. AUTRES. LIEUX. LIEUTE-
NANT. GÉNÉRAL. ÈS. ARMÉES DU. ROY.
MAISTRE. DE. CAMP. D'UN. RÉGIMENT. DE.
CAVALLERIE. ET. D'UN. D'INFANTERIE.
GOUVERNEUR. DES. VILLE. ET. CITÉ. D'ARRAS
QUI. DÉCÉDA. LE VENDREDI. 16 FEBVRIER.
1652. APRÈS. AVOIR. COMMANDÉ. DANS
LES. DITES. PLACES. L'ESPACE. DE. DIX.
ANS. ET. DEMY. ET. AUPARAVANT. EN.
CELLES. DE. MANTOUE. CASAL. ET.
DIEPPE. SOUBZ. LES. RÈGNES. DES.
LOUIS. TREIZIE ET. QUATORZIESME.
TRÈS. CHRETIENS. ROYS. DE.
FRANCE. PRIEZ. DIEU. POUR. SON. AME.

Un peu plus bas, les armes : De sable à la bande d'or.

Sur le N° 7. — Pas d'inscriptions, absence d'indices qu'une plaque y eût été soudée.

Ce cercueil renfermait certainement les restes de Suzanne d'Humières.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DES TORCY (1).

LOUIS DE TORCY, SEIGNEUR DU RUEUL,

ÉPOUSE PAR CONTRAT DU 30 JUILLET 1580

SUZANNE DE BOULAINVILLIERS.

Charles de Torcy, épouse, par contrat du 9 avril 1605, Françoise de Rouvroy.

I.

Louis de Torcy, épouse à Arras, paroisse St-Nicaise, le 9 mai 1660, Marie-Gertrude Fouquier.

I.

Charles-Louis de Torcy, épouse à Arras, par contrat passé devant Lepiple et Alart, notaires, Anne-Marie de Beauvoir.

I.

Anne-Marie de Torcy, épouse, par contrat du 10 juin 1706, passé devant les notaires Henry et Carton, Louis-Dominique Le Caron.

I.

Marie-Yolande le Caron (fille unique), épouse, par contrat du 21 janvier 1744, passé devant les notaires Mannessier et Clabaut, Charles-François de Hautecloque de Wail, dont MM. de Hautecloque, seuls héritiers du chef de leur père, de la famille de Torcy.

Philippe de Torcy, gouverneur d'Arras, né en 1586, mort en 1652, épouse:

1° Suzanne d'Humières,

2° Sylvie-Angélique de l'Hôpital Ste-Mesme, dont du premier lit

I.

Antoine-Philibert de Torcy, baron de la Tour et d'Esgreville, maréchal-de-camp, qui épouse:

1° S. P. Marie-Françoise-Elisabeth de l'Hôpital-Vitry, fille de François, duc de Vitry, et de Marie-Louise Pot, fille du grand-maître des cérémonies de France;

2° S. P. Anne-Marie de Rouault, morte à Paris en 1727, fille de Claude, comte de Cayeu, et de Louise de Loménie.

A. P. de Torcy mourut sans enfants, dans sa 73me année, le 11 décembre 1721.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

71me *Abbé de St-Vaast*, ROGER DE MONTMORENCY.

Roger de Montmorency était fils de Joseph, seigneur de Nivelle, ou de Robert, seigneur de Nismes, grand bailly de Saint-

(1) Cette famille est originaire de Picardie, elle n'a rien de commun avec celle de Moullart-Vilmaretz, dite de Torcy, qui existe en Artois.

Omer. Il se fit remarquer par son goût pour les mathématiques. Elevé à la dignité d'abbé en 1564, il mourut de chagrin, a la vue des maux qui désolaient sa patrie, le 23 juillet 1572.

72me *Abbé de St-Vaast*, Thomas Parenty.

Thomas Parenty est né à Bruxelles ; son père était orfèvre. Il dut à l'Empereur Charles Quint son entrée à l'abbaye de St-Vaast, où il exerça les charges de prévôt et de prieur : Elu abbé en 1572, il mourut le 23 février 1576. Thomas Parenty était un homme instruit et habile dans les affaires.

73me *Abbé de St-Vaast*, Jean Sarazin.

Jean Sarazin est né à Arras, le 20 juillet 1538. Après avoir rempli dans l'abbaye de St-Vaast différentes charges élevées, les Etats-Généraux d'Artois lui confèrent, en 1578, le titre d'abbé. Il s'attacha alors avec ardeur à la réforme des abus, au soulagement des malheureux, à la propagation des sciences : dans la famine de 1587, il fit ouvrir les greniers de l'abbaye et distribuer le blé aux pauvres. Chargé de missions de conciliarion, il sut mériter l'estime de Philippe II, d'Espagne, qui le nomma conseiller d'état et peu de temps après archevêque de Cambrai; le 15 décembre 1596, il fut sacré à Bruxelles, en présence de l'archiduc Albert ; cette nouvelle charge lui imposait des devoirs qu'il remplit avec tant d'ardeur qu'une grave maladie ne tarda pas à se déclarer; il mourut à Bruxelles le 3 mars 1598. Son corps fut ramené à Arras, déposé à St-Vaast, et son cœur placé dans l'église des Capucins, qu'il avait fait bâtir.

74me *Abbé de St-Vaast*, Philippe de Caverel.

Philippe de Caverel, né en 1554 à Maizières, arrondissement de St-Pol, déploya une activité extraordinaire pour l'embellissement et l'érection des maisons religieuses et d'éducation. On lui doit à Arras la Maison des Jésuites, celle de St-Agnès, l'église et le monastère des Clarisses ; à Douai, une maison placée sous l'invocation de St-Grégoire, confiée à des bénédictins anglais et à des religieux de St-Vaast ; au Vieil-Hesdin, un autre monastère des Clarisses ; à La Bassée, un collége des religieux de St-Augustin. Philippe de Caverel fut plusieurs député des Etats d'Artois, pour le clergé ; il était, dit la chronique, charitable envers les pauvres, sobre pour lui-même, doux à ses frères, et d'un zèle infatigable pour instruire les ignorants. Il décéda le 1er décembre 1638, à l'âge de 82 ans.

De Philippe de Caverel à Maximilien de Bourgogne, il y eut une vacance de cinq ans.

75me *Abbé de St-Vaast*, Maximilien de Bourgogne.

Maximilien de Bourgogne était fils de Jean de Bourgogne et de Catherine Doyenbrugne et petit-fils de Philippe-le-Bon. Son élection, qui eut lieu le 23 octobre 1641, fut approuvée par Louis XIII ; mais les partisans de l'Espagne ayant nommé Glaude Hacart, pendant dix-neuf ans Rome refusa les bulles. L'administration de Maximilien de Bourgogne fut douce et paternelle ; il sut, au milieu des difficultés du temps, se concilier l'estime des hommes de tous les partis.

Philippe de Torcy, *Gouverneur d'Arras*.

Philippe de Torcy est né en 1586. Sa première femme mourut à Arras le 2 juin 1644. — Le 6 septembre 1646, il épousa en secondes noces Silvie-Angélique de l'Hopital St-Mesmes, qui lui survécut et mourut en 1706, à l'âge de 80 ans.

On cite parmi les faits nombreux et honorables de la carrière militaire de Ph. de Torcy la défense de Crémone et les efforts qu'il fit pour conserver Casal.

Suzanne d'Humières.

Suzanne d'Humières, première femme de Ph. de Torcy, né vers 1584, était fille d'Adrien, seigneur de Vitermont, chevalier de l'ordre du roi et d'Anne Le Roux. Elle mourut à Arras, le 2 juin 1644, à l'âge de 60 ans.

Le passage suivant, extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de St-Vaast, établit d'une manière positive, que les deux personnages précédents ont été enterrés dans le cœur de l'ancienne abbaye de St-Vaast :

« Philippe de Torcy perdit sa femme à Arras, le 2 juin 1644. » Il la fit inhumer dans le cœur de St-Vaast du côté de l'évangile, » entre le tombeau du roi Thierry, fondateur de cette abbaye et » celui de Jean Sarrazin, vis-à-vis celui de Philippe de Caverel... Il fut enterré près de sa première femme : la seconde » lui fit élever le mausolée que l'on voit encore à présent ; c'est » un tombeau de marbre, sur lequel ce gouverneur est représenté à genoux, et sa femme, chacun sur un carreau de » marbre blanc, ainsi que les figures. »

Ce passage ne laisse aucun doute sur les restes renfermés dans le petit cercueil ; il prouve en même temps que les statues des deux personnages à genoux, que l'on voit dans la chapelle de St-Vaast, à la cathédrale, sont celles de Philippe de Torcy et de Suzanne d'Humières ; le costume, la direction des têtes tournées d'un même côté, le voisinage de la statue de Caverel et d'une

quatrième, qui est très-probablement celle de Jean Sarazin, s'accordent parfaitement avec la description précédente et rejettent toute autre opinion.

M. le Secrétaire demande qu'à l'avenir, et à l'exemple de plusieurs associations scientifiques, les publications reçues par la Commission soient renvoyées à l'examen d'un de ses membres, et qu'un compte-rendu en soit présenté à la séance suivante.

Adopté.

M. Godin rappelle que le Bulletin n° 1 du tome Ier, imprimé en 1848 au nombre de 100 exemplaires, est épuisé depuis longtemps ; il propose, en conséquence, et afin de compléter les livraisons suivantes tirées à un plus grand nombre d'exemplaires, de faire réimprimer le fascicule dont il s'agit.

La Commission adopte cette proposition.

La séance est levée à quatre heures.

ERRATA.

Page 317. Note. Au lieu de Crévent d'Humières *lisez* Crévant d'Humières.

Page 318. Au lieu de R ETI *lisez* RETI.

Ibid. Au lieu de regdut^r *lisez* recdut^r (gothique).

Ibid. Au lieu de Ded. *lisez* Ved. (gothique).

Ibid. Au lieu de PHLI. *lisez* PHIL.

Ibid. Au lieu de Crévent d'Humières *lisez* Crévant d'Humières.

Page 310. Au lieu de Gy *lisez* Cy.

Page 320. Au lieu de Roger de Montmorency était fils de Joseph, *lisez* fils naturel de Robert de Montmorency, seigneur de Wismes.

Page 321. Au lieu de orfèvre *lisez* orfévre.

Ibid. Au lieu de a la vue *lisez* à la vue.

Ibid. Au lieu de conciliarion *lisez* conciliation.

Ibid. Au lieu de réfurme *lisez* réforme.

Ibid. Au lieu de plusieurs député *lisez* plusieurs fois député.

Page 322. Au lieu de l'Hopital St-Mesmes *lisez* l'Hôpital St-Mesme.

Ibid. Au lieu de né *lisez* née.

Ibid. Au lieu de cœur *lisez* chœur.

UNIV
OF
MICH.

Séance du 25 Mai 1866.

Président, M. l'abbé Parenty.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les volumes suivants :

Revue des Sociétés savantes, février et mars 1866 ;

Mémoires lus à la Sorbonne dans la réunion des délégués des Sociétés savantes ; archéologie, 1866.

Ces publications sont renvoyées à l'examen de M. l'abbé Van Drival.

ÉGLISE DE SAINS-EN-GOHELLE.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le comte d'Héricourt appelle l'attention de la Commission sur l'église de Sains-en-Gohelle qui doit bientôt disparaître. On y trouve encore, dit l'honorable membre, deux fenêtres du XIIIe siècle. La date, d'après les caractères architectoniques, ne saurait être mise en doute. Ces fenêtres méritent d'être dessinées, non seulement à cause de leur antiquité, mais parce qu'elles ont un caractère spécial. Les églises du XIIIe siècle, il est vrai, ne sont pas rares : on peut citer nos belles cathédrales du Nord de la France, qui sont encore sans rivales dans le monde chrétien. Mais ce qui est d'une assez grande rareté, toutefois, c'est une église rurale remontant à cette époque, au moins dans nos contrées. Or, c'est cette exception qui se rencontre à Sains-en-Gohelle, avec un cachet d'élégante simplicité que nous n'avons jamais rencontré ailleurs.

M. d'Héricourt propose, en terminant, de reproduire dans le Bulletin de la Commission le dessin de l'église de Sains, pris du côté de l'habitation de M. Lucas, maire de la commune.

Après avoir entendu les observations de plusieurs membres, le Comité adopte la proposition de M. d'Héricourt.

RÉUNIONS DE LA SORBONNE. — DÉLÉGUÉS.

M. le Président fait connaître que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes aura lieu à Paris, à la Sorbonne, le samedi 7 avril 1866, et que cette solennité sera,

comme les autres années, précédée de trois jours de lectures faites à la Sorbonne par les délégués des Sociétés savantes des départements. Il propose en conséquence à la Commission de désigner ceux de ses membres qui devront la représenter à Paris en cette circonstance.

MM. de Linas, de Sède et Godin sont délégués par la Commission.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 26 Octobre 1866.

Président, M. l'abbé Parenty.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (année 1866, 1er semestre) ;

2° Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 7 avril 1865 ;

3° L'Analyse, revue mensuelle des institutions scientifiques, littéraires, etc., par M. le comte d'Héricourt (août, septembre, et octobre 1866).

PROPOSITION TOUCHANT M. BOULANGÉ.

M. Godin appelle l'attention de la Commission sur une nombreuse série de publications qui ont été faites par l'honorable M. Boulangé, actuellement ingénieur en chef des ponts-et-chaussées dans notre département, publications dans lesquelles se montre un remarquable talent d'exposition joint à une critique toujours saine et à une grande habileté de dessinateur. Il propose en conséquence de demander à M. le Préfet de nommer M. Boulangé membre de la Commission. Les membres présents à la séance sont unanimes à se ranger à cet avis : ils seront heureux d'avoir pour collègue un archéologue aussi distingué.

ABBAYES DE St-JOSSE ET DE St-VULMER VUES A VOL D'OISEAU.

M. Godin signale comme devant intéresser particulièrement la commission deux des planches du bel ouvrage *Monasticon gallicanum*, publié par M. Peigné-Delacour. Ces deux planches

représentent des vues à vol d'oiseau de l'abbaye de St-Josse et de celle de St-Vulmer.

ÉGLISE DE VAULX-VRAUCOURT. — PIERRES TUMULAIRES.

M. le Secrétaire fait connaître à l'assemblée que l'église de Vaulx-Vraucourt renferme un caveau qui contient 32 ou 33 pierres tumulaires des membres de l'ancienne famille de Longueval.

M. Cavrois est chargé de visiter ce caveau et d'en rendre compte à la Commission.

CAVEAU DÉCOUVERT A LESPESSES.

M. de Sède rend compte d'une communication qui lui a été faite par M. de Baillencourt, architecte à Béthune, de laquelle il résulte qu'une découverte aurait eu lieu dans la commune de Lespesses. Il s'agirait d'un caveau que l'on suppose être romain, construit en pierres de très-grand appareil, et dans lequel on a trouvé deux monnaies d'Antonin. Des ossements d'hommes et d'animaux et plusieurs grandes épingles (probablement des fibules) et ferrures de coffrets auraient été rencontrées dans les fouilles opérées pour accéder à ce caveau situé au lieu dit le *Rietz-Boulogne*. Ses dimensions seraient à peu près les suivantes:

Longueur, 1 m. 75 c.
Largeur, 1 m. 30 c.
Hauteur, 1 m. 60 c.

M. de Sède n'a pas de renseignements assez précis pour se prononcer sur le caractère et la valeur de cette découverte. Mais il pense qu'il serait bon de la faire explorer par un des honorables membres de la Commission qui habitent les environs de Lillers.

Cette proposition est adoptée et la Commission décide qu'elle priera M. d'Hagerue de vouloir bien visiter les fouilles et lui faire connaître le résultat de son examen.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 7 Février 1867.

Président, M. l'abbé Parenty. — Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE M. BOULANGÉ.

M. le Secrétaire donne lecture d'un arrêté de M. le Préfet, en

date du 29 octobre 1866, qui nomme M. Boulangé, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du Pas-de-Calais, membre de la Commission départementale des monuments historiques.

M. le Président adresse ses félicitations à M. Boulangé et dit que la Commission est heureuse de compter sur les lumières et sur le dévouement de M. l'ingénieur en chef du Pas-de-Calais, déjà connu ailleurs par des publications très-remarquables et qui sûrement voudra aussi enrichir de travaux analogues notre département qui a le bonheur de le posséder.

M. Boulangé remercie M. le Président et ses nouveaux collègues de l'honneur qui lui a été fait et promet de prendre une part active aux travaux de la Commission.

COLLECTIONS SCIENTIFIQUES A FORMER DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre du 6 février courant, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique appelle l'attention de la Commission sur l'enseignement spécial qui s'organise sur un plan nouveau dans la plupart des lycées et des colléges, embrasse l'étude des sciences et de leurs applications, d'une manière beaucoup plus étendue que cela n'avait eu lieu jusqu'à ce jour; Son Excellence demande en conséquence le concours de la Commission afin de former pour ces établissements des collections scientifiques.

M. Boulangé et d'autres membres de la Commission espèrent pouvoir fournir quelques échantillons qui prendraient place dans les collections de zoologie, de botanique et de géologie.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES ÉGLISES D'ÉTAPLES, PAR M. SOUQUET.

M. le Secrétaire donne lecture du travail suivant qui a été adressé à la Commission par M. Souquet.

Etaples possédait autrefois trois églises: Le St-Sacrement, Notre-Dame-de-Foi, St-Michel.

Le Saint-Sacrement.

« Au milieu du marché de la ville d'Etaples, était une gracieuse église sous le titre de St-Sacrement, qui est tombée, » faute de réparations, et a été démolie de fond en comble en » 1634 (1). »

Les archives de cette église, qui portent la date de 1580, nous apprennent qu'elle était, à cette époque, érigée en chapelle, sous la direction de M. Nicaise Merchier, prêtre chapelain; qu'elle

(1) *Histoire de Boulogne et de son Comté*, par Philippe Luto, MS. de la Bibliothèque de Boulogne, p. 20.

possédait de beaux revenus, entre autres le fief de Peuvillon, de Leturne et de Trespied-sous-St-Josse ; qu'elle payait une rente au Roi, à cause de son château d'Etaples et des droits seigneuriaux à M. du Rieulx, seigneur de Fromessent, de Rombly et de Herselaine, à M. Lambert, seigneur des Ecollatres et à M. l'abbé de Notre-Dame de Boulogne.

Le chapelain de la chapelle recevait annuellement pour ses gages une livre, et pour la palme XXX sous.

Tous les ans au terme de Pâques, les curés de la paroisse venaient aussi toucher une somme de XIIII sous, et pour la messe du St-Sacrement X sous.

Dans un cueilloir de 1581, nous voyons qu'à cette époque la fabrique fit l'acquisition d'un crucifix et de deux statues, l'une représentant la Ste-Vierge et l'autre St-Joseph. Ce furent Claude Grumel et ses compagnons qui reçurent l'ordre d'aller chercher ces statues à Montreuil. Ils s'y rendirent par mer et vinrent débarquer au port d'Etaples ; de là ils transportèrent leur précieux fardeau à la chapelle du St-Sacrement, et reçurent pour leur peine la somme de X sous VI deniers.

Le même cueilloir montre que vers les fêtes de Pâques de la même année, un coup de vent des plus violents mit à découvert une partie du toit de la chapelle du St-Sacrement. Les réparations auxquelles donnèrent lieu le dégât, sont ainsi constatées :

A Anthoine Roussel, couvreur de tuiles, 1 jour à X sous	»	X s.
1 setier 1/4 de chaux, à XV sous	»	XXV s.
Pour sable, port des tuiles, assemblage des échelles et façon de chaux.	»	XII s.
Livré 750 tuiles à VI livres le mille. . . .	IIII l.	X s.
A Nicolas Poullain, charpentier, pour avoir *racoutré* la cloche.	»	V s.
A Noël, cordier, pour une paire de traits pour allonger la corde de la cloche.	»	V s.

Les archives de la paroisse constatent, dans le compte du marguillier de 1696, que « les rentes de l'ancienne chapelle du » St-Sacrement ont été annexées à la fabrique de l'église Saint- » Michel, pas ordre de Monseigneur Boutillier, évêque de Bou- » logne, en date du 15 septembre 1640, et sur le concordat des » mayeurs, échevins et des principaux habitants, à cause de la » ruine et démolition de cette chapelle devenue interdite, pro- » fanée et d'ailleurs inutile. »

Notre-Dame-de-Foi.

L'église de Notre-Dame-de-Foi était située au nord de la ville,

dans le quartier habité par les marins, près d'une ancienne fortification nommée les *Cronquelets*. Aussi Luto la désigne-t-il sous le nom de Ste-Marie-du-Kroquet, « parce qu'elle est sur » la croupe d'une petite montagne. »

Dom Grenier dit qu'elle était autrefois dédiée à St-Nicolas (1).

Ces deux auteurs assurent qu'originairement elle était église paroissiale.

Il paraît que ce saint était en grande vénération dans ce pays. En effet, une sculpture en bois, représentant saint Nicolas, se trouvait dans cette église. Cette image fut mise en lieu de sûreté par le zèle d'un particulier à l'époque de la fermeture des églises. Elle est aujourd'hui en la possession d'un habitant d'Etaples, à qui un antiquaire en offrait dernièrement 50 fr.

L'image de ce saint est représentée sur la cloche de l'Hôtel-de-Ville, dans un médaillon entouré de guirlandes de feuilles au-dessous duquel on lit l'inscription suivante : S. NICOLAVS.

C'est le jour de St-Nicolas qu'a lieu annuellement la foire d'Etaples.

Les archives de la paroisse St-Michel constatent : « qu'a-
» vant la réunion des deux cures et paroisses en une seule, elle
» était autrefois église de paroisse. Elle était composée de deux
» espèces de nefs, jointes à l'une par une gouttière qui recevait
» les eaux des deux combles. En 1701 la nef du nord était tombée
» en ruine. Elle fut démolie. On se servit alors des matériaux
» pour entourer de murailles le jardin du presbytère, attenant à
» la nef conservée (2). »

Ce qui resta de l'ancienne église ne fut plus qu'une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Foi. Elle fut vendue comme propriété nationale en 1798, et forme aujourd'hui plusieurs habitations particulières.

Une vue d'Etaples, dessinée en 1660, que j'ai en ma possession, représente en effet ce monument avec une seule nef, au milieu et au-dessus de laquelle s'élève un clocher d'une forme carrée, percé de deux ouïes en plein cintre, du côté sud et est, ce qui fait supposer que les autres faces étaient également percées d'une double ouverture. Ce clocher est terminé par une flèche également de forme carrée, surmontée d'une croix ; il était construit en bois et posé sur la charpente de l'édifice. Il fut démonté en 1817.

Pour rendre plus intelligible la description de cette église, j'ai ajouté à cette notice une lithographie contenant quelques détails architectoniques.

(1) Remarques sur les Antiquités de la ville d'Etaples, par Dom Grenier, MS. de la Bibliothèque Impériale, paquet 2, n° 17.

(2) *Cueilloir des rentes les plus anciennes de la paroisse*, p. 6.

Description de l'Eglise Notre-Dame, par G. Souquet

Détails Architectoniques. Planche N° 1

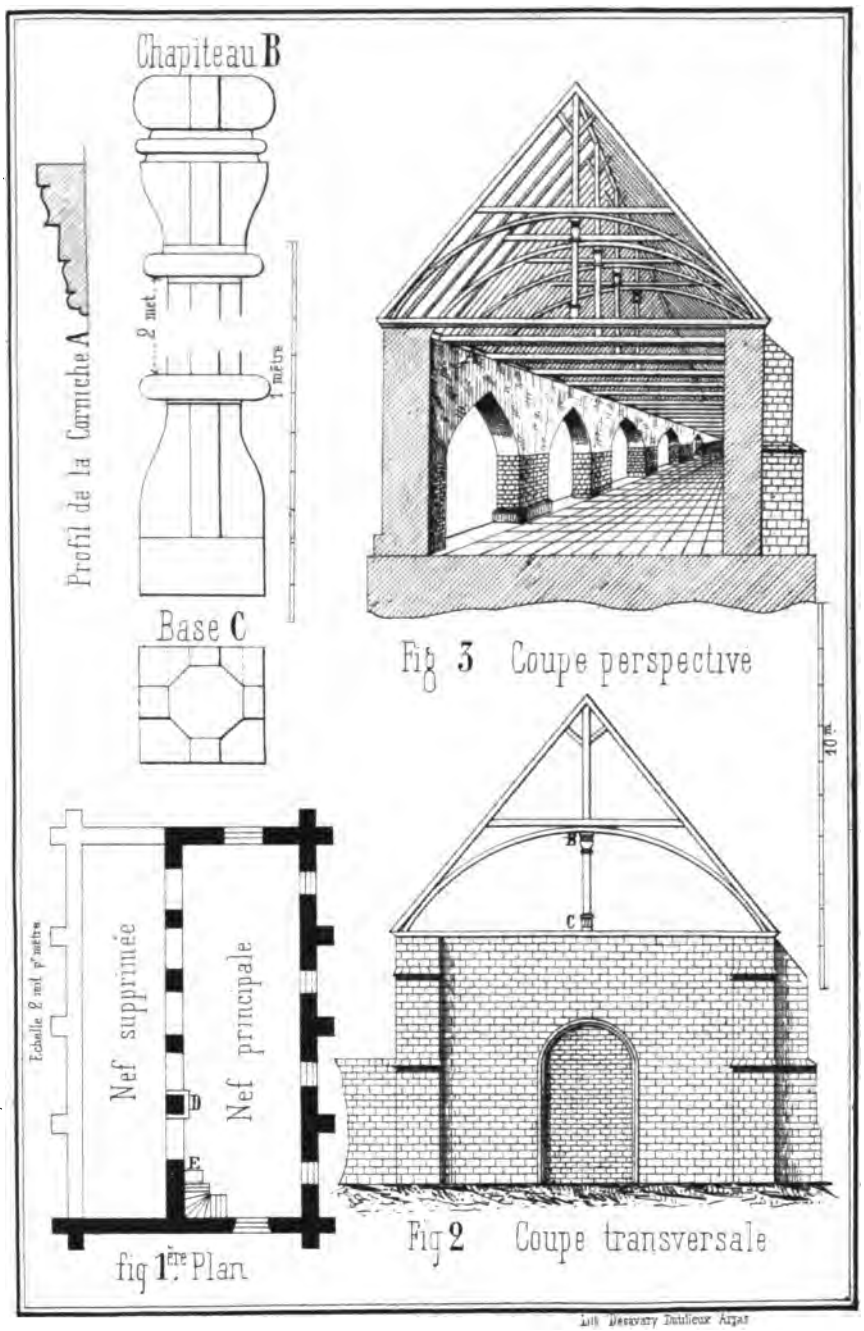

Lith. Desavary Toulouse Arpat

Description

de l'Eglise St Michel d'Etaples,

Par G. Souquet

Planche N° 2

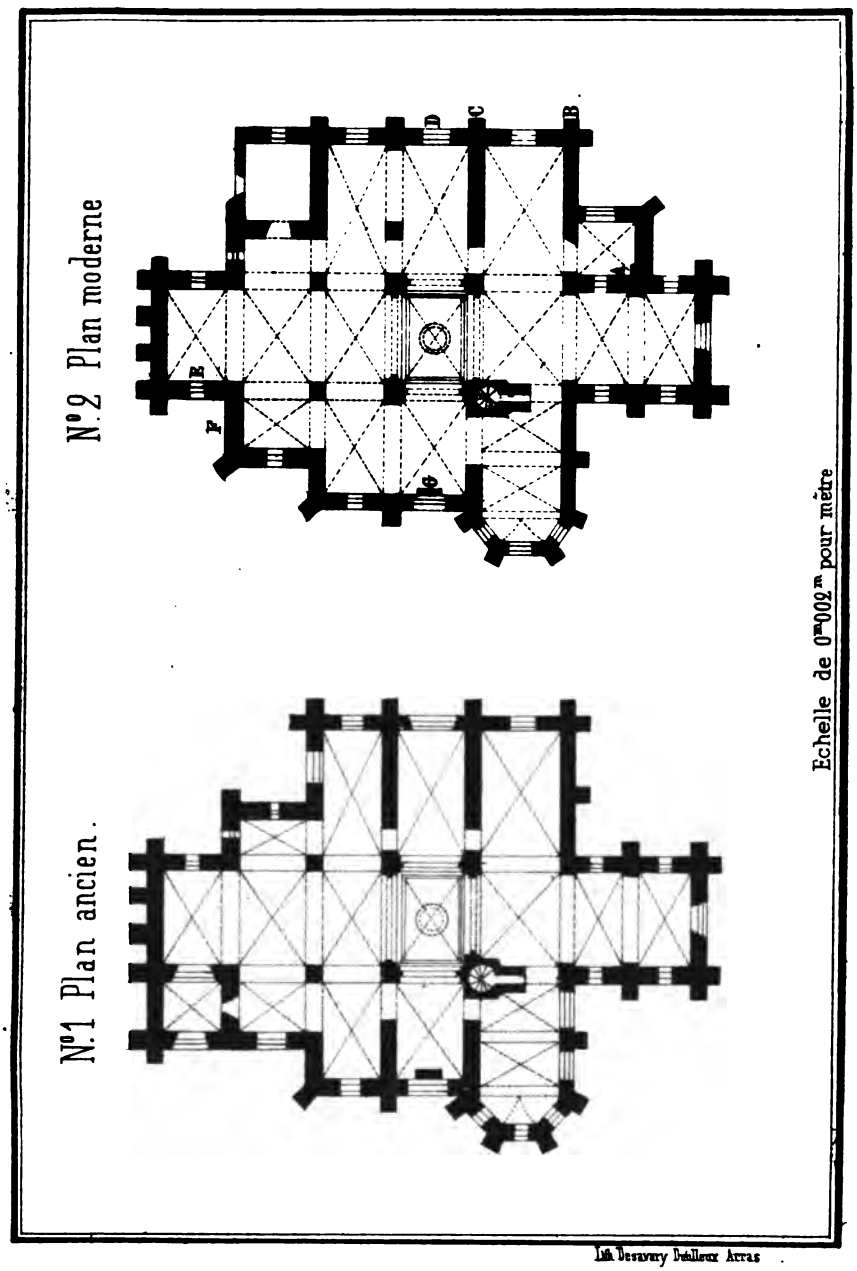

Lith. Desavary Dutilleux Arras

UNIV. OF MICH.

L'orientation de cette église est de l'ouest à l'est.

La longueur totale dans l'œuvre, est de. . . .	24m	80c
La largeur de la nef principale est de	7	75
La largeur de la nef supprimée, comme on peut le reconnaître par la distance des fondations de l'ancien mur septentrional, était de	5	70
Les murs ont une épaisseur de	1	10
La hauteur des murs sous poutres est de. . . .	6	00
Celle des combles est de.	6	50

Les murs extérieurs et les contreforts sont en grès.

Le portail, placé à l'ouest, s'élève en plein cintre sans aucune espèce d'ornementation. Il a 4m de hauteur sur 2m 20c de largeur. Il est muré depuis plusieurs années. Il n'est pas placé exactement au centre de la façade : il est plus rapproché de l'angle sud, afin de laisser, entre le portail et l'angle nord, une largeur de 3m 20c pour donner place à un escalier en pierres qui a été remplacé, depuis la vente de cet édifice, par un escalier en bois qui conduit à un étage établi dans la hauteur de la nef.

De toutes les fenêtres, il n'existe aujourd'hui que l'encadrement de celle qui éclairait le chœur, au fond duquel elle était placée. Cet encadrement est formé d'une simple moulure en pierres blanches, et présente au-dessus de son cintre un demi-cercle tant soit peu tronqué. Elle a 7m de hauteur sur 2m 20c de largeur.

On aperçoit à gauche de cette fenêtre, une petite ouverture longue et étroite, destinée probablement à aérer les combles.

Un mur percé de cinq arcades séparait les deux nefs (planche n° 1, fig. 1 et 3). Lorsqu'on supprima la nef du nord, ces arcades furent fermées par une maçonnerie en pierres blanches, en sorte que cette chapelle ne reçut plus la lumière du côté du nord. On les distingue encore aujourd'hui, tant intérieurement qu'extérieurement, ainsi que les piliers sur lesquels elles reposent. Elles sont de forme ogivale. Elles ont 4m 50c de hauteur sur 3m de largeur. Il y a cinq piliers dont les deux extrêmes sont cohérents, l'un au mur du portail, l'autre au mur du chœur. Le premier de ces piliers a 3m 50c de longueur, à cause de la profondeur de l'escalier placé dans l'angle formé par ce pilier et le mur du portail. ; les quatre suivants ont chacun 1m 20c de largeur; le cinquième a 1m 40c de largeur. Ils ont tous 1m 15c d'épaisseur. Ces piliers sont en grès, et le reste du mur en pierres blanches. Le deuxième pilier a deux des faces de sa base entourées d'un massif en pierres plates sur lesquelles plusieurs personnes peuvent s'asseoir commodément (D).

Il est probable que ce massif entourait primitivement les

quatre faces de sa base et servait de banc. Les autres piliers n'ont conservé aucun reste de ce massif, par suite des changements faits par les propriétaires. Ces bancs n'étaient pas particuliers à ce monument, puisque M. de Rheims, dans sa *Description de Notre-Dame de Calais*, nous apprend qu'on voyait autrefois dans son église des *sedilia* ou sièges ménagés dans l'épaisseur des murs.

Dans l'intérieur de l'église, le haut des murs est encore recouvert d'une corniche en bois de 0m 40c de hauteur. Elle est interrompue dans les endroits où les têtes des poutres passent dans les trumeaux (AA).

L'église était pavée de carreaux de terre rouge, ce qu'on peut vérifier encore aujourd'hui en certaines places où ce pavé est demeuré intact. Une grande partie des carreaux a été employée à paver les habitations particulières établies dans cet édifice. A côté du premier pilier, le pavé est remplacé par une pierre tumulaire en grès de 0m 60c de longueur sur 0m 40c de largeur (E). On y lit l'inscription suivante, en lettres romaines : MIL.

Sous l'arcade du 1er et du 2me piliers se trouve, à la place du pavé, une autre pierre tumulaire également en grès, dont les caractères sont indéchiffrables.

La charpente qui couvre la nef existante se compose de dix fermes dressées transversalement, au droit de chaque pilier résistant de la construction.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces fermes, ce sont les poinçons (BC), qui ont la forme de véritables colonnes octogones avec bases et chapiteaux, sans aucune sculpture. En voici les dimensions :

Base. . .	0 48	Hauteur. . .	2m 94c.
Fût . . .	2 00		
Chapiteau .	0 46		
Diamètre.			0m 26c.

La nef est voûtée en bois (planche n° 1, fig. 3, coupe perspective).

Cette voûte en plein cintre laisse apparaître les entraits et les poinçons. Elle se compose de 10 arcs placés à 0m 40c de distance les uns des autres. Ces arcs n'ont aucun revêtement, en sorte qu'ils laissent voir, dans leurs intervalles, l'intérieur des combles. Cette voûte peut être comparée à la cale d'un navire renversé.

Au-dessus du chœur, les intervalles existant entre les arcs étaient remplis de planchettes de 1m 10c de long sur 0m 17c de large, en sorte que la voûte du chœur était pleine et ne laissait plus voir l'intérieur des combles.

Cette église possédait une cloche qui fut vendue avec le

bâtiment. L'acquéreur en fit présent à l'église St-Michel en 1800. On y lit l'inscription suivante :

MESSIRE ROBERT-NOEL DESCARRIÈRE, CHAPELAIN DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-FOY. DE BAYNASTE, ESCVYER, SEIGNEVR DE PVCELARD, PAREIN, ET DAMOISELLE SVSANNE LENNE, ÉPOVSE DE NICOLAS DVMOMT, ESCVYER, SEIGNEVR DE SOVATLLE, MARAINE. ANTOINE WIAR, ANTIEN MAYEVR, SINDIC DE LA CHAPELLE. CHARLES TVEVX, MARGVILLIER. JE SUIS NOMMÉE SVSANNE HONORÉ.

VIRGO FIDELIS, ORA PRO NOBIS.

PIERRE CHAPERON.

FAIT EN 1714.

Les archives de Notre-Dame-de-Foi ne remontent qu'à 1628. Elles constatent ce qui suit :

Cette chapelle était sous la direction d'un chapelain élu en assemblée genérale par le syndic, le marguillier et les maîtres-pêcheurs, et agréé par Monseigneur l'évêque de Boulogne (1).

Le traitement, le logement du chapelain, ainsi que tous les frais nécessaires à l'entretien et au service de ladite chapelle étaient payés sur le revenu des biens qu'elle possedait, sur le produit du poisson que « donnoient les pescheurs à tous les » démarrages (2), et sur un droict de feu de quatre livres auquel » se soumettoient volontairement les capitaines des bastiaux » étrangers qui entroient dans le hasvre, soit par motif de piété, » soit pour contribuer à l'entretien du feu. » Ce feu était un phare qu'on tenait allumé toute la nuit dans la tour du clocher, lorsque les pêcheurs étaient en mer (3).

Voici la liste des chapelains de Notre-Dame-de-Foi, depuis 1629 jusqu'à 1763.

1629. Noël Gressel.

1636. Nicolas Pluart.

1648. Toussaint Wiart.

1663. Jean Hurtrel, décédé le 16 janvier 1681.

1669. Blondel.

1693. Clément.

(1) Registre de 1695 à 1760.

(2) Comptes de 1640 à 1760.

(3) Registre de 1695, page 6.

1695. François Martin, décédé le 11 novembre 1697.

En cette année, il fut passé un traité entre le syndic, le marguillier et les maîtres-pêcheurs, d'une part; et François Martin, d'autre part; par lequel les premiers dénommés s'obligèrent à payer annuellement audit chapelain un traitement de 80 livres, et une contribution de 4 liv. par grand bateau et de 2 liv. par petit bateau. De son côté, le chapelain s'engageait à célébrer la messe tous les dimanches à l'intention desdits pêcheurs, à dire une messe tous les lundis pour les trépassés, et une autre tous les samedis pour l'intercession de la Sainte-Vierge.

Martin fut nommé en 1764 chapelain des dames religieuses de St-Dominique, à Calais.

Il eût pour successeur :

1704. Charlemagne Lardé, qui passa un traité le 3 janvier 1704, par lequel son traitement fut élevé à 87 liv. et la contribution des petits bateaux portée à 3 liv. Il s'engagea à dire un service à chaque décès d'un pêcheur ou de sa femme, en échange d'une messe de trépassés, et de chanter les vêpres pendant l'octave de la Purification.

Sa mort amena la nomination de :

1704. Charles Hamerel, prêtre de la paroisse St-Michel d'Etaples, qui souscrivit les mêmes engagements, le 20 septembre 1704.

A sa mort, il fut remplacé par :

1710. François Salempin, qui s'engagea à desservir cette chapelle pendant un an seulement, par acte du 13 janvier 1710.

Nommé prêtre de la paroisse de la basse-ville de Boulogne, il présenta pour continuer ses fonctions de chapelain :

1710. Jean Baudelique, qui fut agréé le 5 juillet 1710.

Jean Baudelique eût pour successeur :

1713. Robert-Noël Descarrière, très-digne prêtre de Samer. Il mourut en mai 1724, laissant une rente de 100 liv. à cette chapelle qu'il desservit pendant onze ans consécutifs.

On ne lui connaît pas de successeur.

Les Administrateurs de Notre-Dame-de-Foi présentèrent une requête à Mgr l'évêque de Boulogne, en mars 1730, pour lui exposer que « les malheurs dont les pê- » cheurs étaient accablés depuis quelques années ne

» leur permettaient plus de subvenir au traitement d'un » chapelain et qu'ils suppliaient Sa Grandeur de vouloir » bien faire desservir leur chapelle par le vicaire de » la paroisse, en attendant une époque plus heu- » reuse. »

Cette demande leur fut accordée, par mandement de Mgr Jean-Marie Hanriot, donné le 10 avril suivant.

1738. Louis-Josse Lecamus accepta le titre de chapelain, par acte du 5 janvier 1738, moyennant un traitement de 150 liv. aux conditions exprimées dans les précédents traités.

Il eût pour successeur :

1738. Moffet, qui céda cette charge le 6 mars 1739, à :

1739. De Canchy. Par acte du 23 septembre 1742, les capitaines des navires marchands du port d'Étaples, voulant succéder aux pieuses intentions de leurs pères, vivants maîtres de bateaux-pêcheurs, et matelots bienfaiteurs de la chapelle de Notre-Dame-de-Foi, leur protectrice et la leur, et imiter le pieux zèle des matelots de cette » paroisse qui se trouvent hors d'état, par la misère du » temps, de payer seuls l'entretien de leur église et le » traitement du chapelain, s'engagent à verser entre les » mains du marguillier 6 fr. après chaque voyage. »

1742. Charles-Nicolas Lebel, nommé par acte du 3 septembre 1742. Son traitement est fixé à 160 fr. — Outre les conditions dont nous avons déjà parlé, il est fait mention dans le traité d'un « pieux usage qui consiste à chanter » tous les jours le *Salve*.

Il eût pour successeur :

1744. Denis Monard, qui fut remplacé par :

1746. Jacques Duflos. Il conserva cette fondation jusqu'à sa mort, qui eût lieu en 1763.

A partir de cette époque, le service divin fut fait par les curés de la paroisse, la marine s'étant trouvée dans l'impossibilité de faire les frais d'un chapelain.

« Il existait dans cette chapelle une image miraculeuse de » Notre-Dame-de-Foi. Elle a été apportée, le 2 février 1628, » par M. de Fafemont, jésuite, mort à Doye (Douai), en odeur » de sainteté. Il était le frère aîné du Sr d'Hilbert. Cette image » venait d'un arbre dans lequel on avait sculpté aussi celle de » Notre-Dame-de-Foi, qui était en grande vénération dans le » Hainaut. Il voulut qu'on lui chantât un *Salve* fêtes et di- » manches : c'est en commémoration de cette date et contraire-

» ment à la pratique universelle de l'église que ce jour-là on
» célébrait annuellement une octave ou une neuvaine (1). »

Cette octave n'a plus lieu, mais on a conservé l'ancien usage de chanter un *Salve Regina* à la fin de chaque messe que font célébrer les marins dans l'église St-Michel à l'autel de Notre-Dame-de-Foi.

Cette statue fut sauvée des flammes révolutionnaires par M. Bigot, ancien marin. Aussitôt que l'église St-Michel fût rendue au culte, M. Bigot remit cette sainte relique à M. Wavran, curé de la paroisse, qui la fit placer sur l'autel dédié à Notre-Dame-de-Foi, où elle est encore aujourd'hui.

Elle était riche d'*ex-voto*. Un inventaire de 1703 constate que, entre autres objets, elle possédait deux colliers d'agate, ou autre matière, l'un blanc, l'autre bleu, un troisième garni de grains d'or, en écailles ou burlots, avec une petite croix en argent, à larmes pendantes, trois croix, un St-Esprit et un collier de quarante écailles, avec une larme en or, etc.

On voyait aussi dans cette chapelle, une autre image de la Vierge qui avait été offerte le 16 avril 1706 par MM. Pighau, Derigson, Grisel et autres armateurs de Calais. Elle avait été trouvée dans un vaisseau hollandais pris par le sieur Godouin, capitaine de corsaire, appartenant auxdits armateurs. Le procès-verbal rédigé en cette occasion, nous apprend qu'une messe en actions de grâces fut célébrée le lendemain par M. Hamerel, prêtre et chapelain.

En 1699, Susanne Lesne, veuve de Charles Dauphin, mayeur, obtint le privilége de placer un prie-Dieu au milieu de la nef de Notre-Dame, pour elle seule et jusqu'à sa mort, en souvenir de la donation de 60 livres de rente qu'avait faite son mari à la fabrique.

En 1751, d'après le témoignage des archives, Charles Wyart, dernier de ce nom, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de Bellefont, « dont la pieuse générosité ne le
» cédoit pas à celle de ses ancêtres, fit présent à ladite chapelle
» d'ornements en damas et de deux burettes avec leur plateau
» en argent aux armes du donateur. »

Tel était cet ancien édifice, d'après ce qui en reste aujourd'hui, d'après une vue de 1660, et d'après les archives existantes.

Je le regarde comme un monument d'architecture romane, et je pense que sa construction est antérieure à la date de MIL, abrégé de *millesimo*, gravée sur la pierre dont j'ai parlé page 8.

(1) Tradition recueillie par Martin, chapelain en 1703, et consignée sur les registres de cette chapelle en 1628.

UNIV. OF MICH.

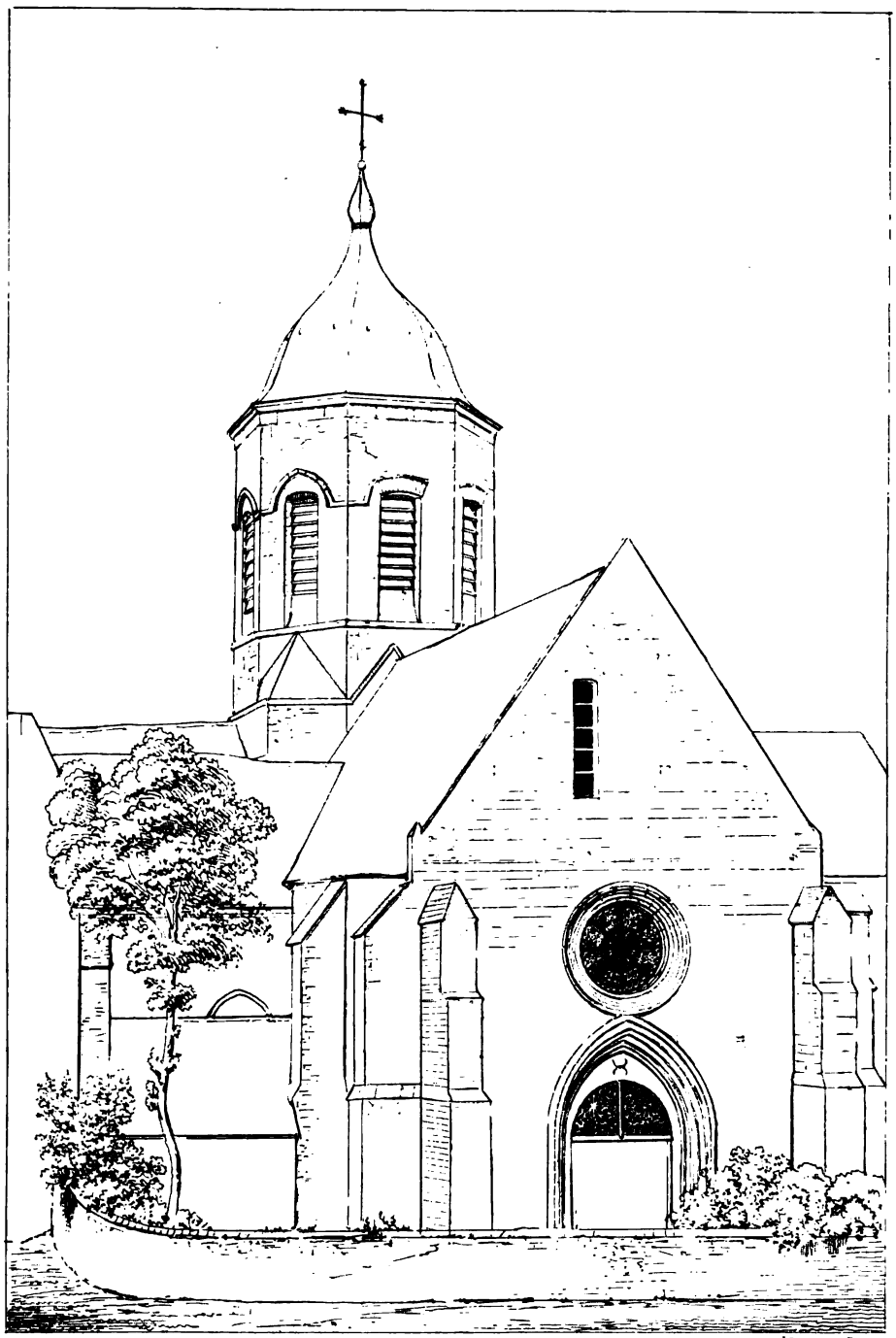

Lith. Ad. Robaut à Douai

EGLISE D'ETAPLES (P. D C)

En 1790, la chapelle de Notre-Dame-de-Foi fut fermée, et cessa d'appartenir au culte ; *la Société populaire* y tint ses séances. Ce club était un vrai pouvoir public à côté de l'administration municipale en 1798. Les bâtiments de cette chapelle, son presbytère et les terrains qui en dépendaient furent vendus par l'Etat, en vertu de l'arrêté préfectoral du 22 prairial, an VI (10 juin 1798).

St-Michel.

Il ne reste donc aujourd'hui qu'une seule église paroissiale sous l'invocation de St-Michel.

Pour rendre plus sensible ce que j'ai à dire de cet édifice, je joins à ma description deux plans, dont l'un la représente telle que je conçois qu'elle a dû être primitivement (n° 1) et l'autre telle qu'elle est de nos jours (n° 2).

Cette église offre le caractère du style roman, formé du plein cintre et de l'ogive. Elle a beaucoup d'analogie avec l'église de Lillers, qui remontant aux données historiques du XIe siècle, est d'une architecture mêlée de plein cintre et d'ogive.

La date de sa construction est gravée en caractères romains sur le premier pilier de gauche de la nef; on y lit l'inscription suivante :

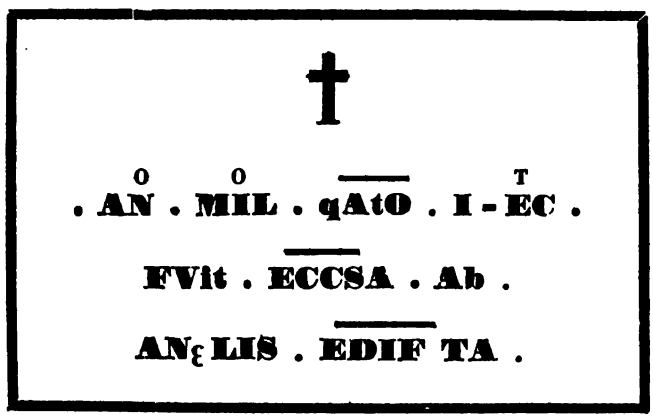

Il est certain que, d'après le témoignage des Anglais qui visitent l'église d'Etaples, elle a beaucoup d'analogie avec celles de la même époque qui existent encore en Angleterre. Ne peut-on pas interpréter le mot AB ANGLIS par cette idée que des Anglais, habiles ouvriers en architecture, ont pu être chargés de la construction de ce monument sur le même modèle que ceux qu'on bâtissait dans leur patrie ?

Lulo, dans l'ouvrage cité plus haut, page 291, donne l'explication suivante sur cette inscription :

« Il vint à Etaples une colonie d'Anglais qui, se voyant mal-
» traités des peuples de Danemarck, lesquels, avec leur roi
» Suénon, faisaient des ravages étranges en Angleterre vers
» l'an 983, furent obligés d'abandonner leur pays et de passer la
» mer pour chercher ailleurs quelque établissement. Ils prirent
» terre à l'embouchure de la Canche ; et, ayant trouvé le lieu
» propre pour s'établir, ils s'y arrêtèrent.

» Il n'y avait alors en cet endroit qu'une petite chapelle ;
» mais le peuple, s'y étant multiplié en peu de temps, on y bâtit
» bientôt après une église plus considérable, qui fut dédiée à Dieu
» sous l'invocation de l'archange St-Michel. Ce fut apparem-
» ment l'évêque Baudouin, qui gouvernait le diocèse, et qui
» s'appliquait de son côté à rétablir dans le même temps son
» église cathédrale de Thérouanne, qui célébra cette dédicace.
» Cette église St-Michel fut édifiée en l'an 1004 par ces
» Anglais qui s'étaient répandus dans le Boulonnais, lesquels
» étaient des ouvriers de différentes professions, qui en furent
» chargés ; ce qui est justifié par une inscription antique qu'on
» voit dans cette église, gravée sur une pierre d'un des pilastres
» qui soutiennent la tour et le clocher, et qui est du côté gauche.
» Vers la chapelle de St-Jean on voyait encore, il n'y a pas
» longtemps, dans l'intérieur, la date de 1,004 figurée en ca-
» ractères de chiffres comme on me l'a assuré sur les lieux. »

La tradition encore subsistante fait connaître que le chœur de cette église fut construit par les moines de l'abbaye de St-Josse.

On sait que cette abbaye possédait à Etaples un grand domaine qui s'étendait depuis les bords de la Canche jusqu'à la terre désignée encore aujourd'hui sous le nom du Champ de St-Josse, dont l'avait gratifiée en 630 l'épouse de Déochtrique, successeur d'Haymon (1).

Ce terrain comprenait évidemment celui sur lequel étaient bâtis l'église et le château d'Etaples.

Aux termes d'une charte de 1172, cette abbaye recevait annuellement 10,000 harengs en échange du terrain sur lequel s'élevait le château d'Etaples, ainsi que des terres qui étaient du domaine de St-Josse (2).

Cette abbaye avait aussi « un droit de comté, depuis Etaples
» jusqu'auprès de Montuuis et St-Aubin. » que lui avait donné

(1) *Pro munere Placationis Villam proprietatis suæ nomine Crispaniacum et in aliis locis etiam dedit ultra Quantiam fluviam, simul rura non pauca.*

Bollandianus XVI Junii, p. 519.

(2) *Cartulaire de St-Josse aux archives du Pas-de-Calais*, page 101.

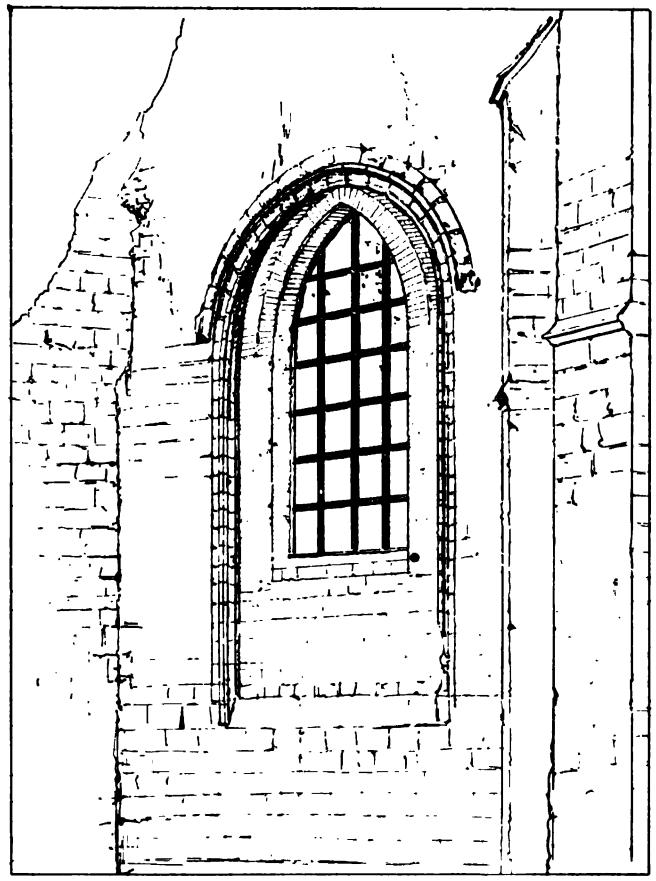

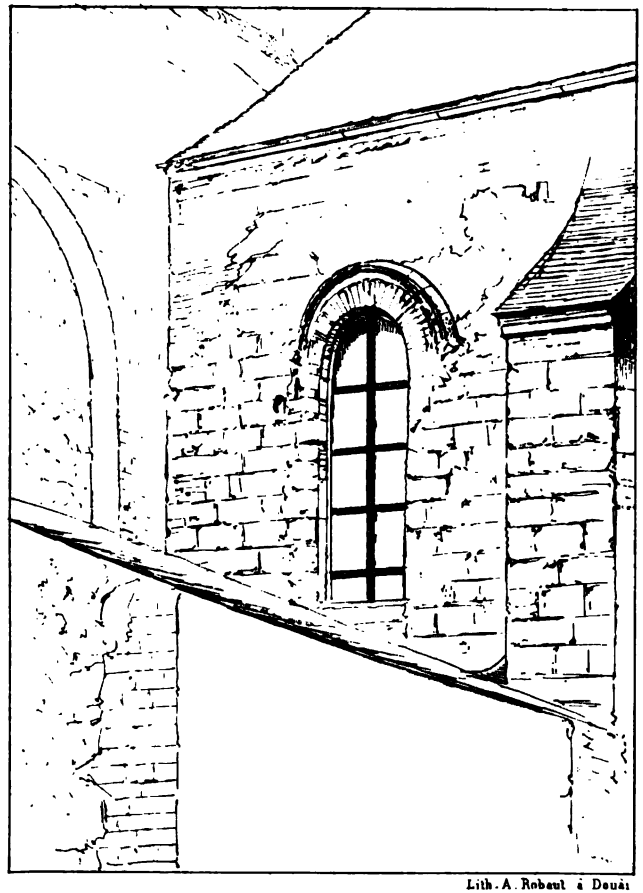

Lith. A. Robaut à Douai

EGLISE D'ETAPLES (Détails extérieurs)

UNIV. OF MICH.

le comte de Ponthieu, Guy II, en 1091, en actions de grâce de la naissance d'Agnès, sa fille (1). « Elle avait aussi droits de » justice à sang et à banc sur les larrons, et le privilége de la » pêche dans les rivages de l'Océan qui avoisinaient l'abbaye » et dans les eaux de la Canche (2). »

Elle avait également obtenu d'Arnoult d'Etaples, la dîme de cette paroisse, qui lui fut confirmée en 1238, par Baudouin, chevalier, Mathilde, son épouse, fille d'Arnoult, et Eustache, son fils (3).

Les minutes de M. Becquet, notaire, constatent que les moines de St-Josse étaient les gros décimateurs de la paroisse, et qu'à ce titre ils payaient, en 1774, au curé d'Etaples une portion congrue de 500 livres.

Ces particularités, jointes à l'arrêt du Parlement de Paris du 31 août 1686, cité page 23, peuvent expliquer la tradition dont je viens de parler.

Son orientation est celle qui se fait remarquer dans la plupart des anciennes églises; le chevet est à l'orient et le portail à l'occident.

La seule porte ouverte aujourd'hui est celle du portail, composée de deux pieds-droits en retrait, soutenant un plein cintre vitré, surmonté d'un arc ogival à double boudin et encadré d'un cordon qui descend à la naissance de l'arceau pour serpenter horizontalement autour des murs et des contreforts de l'église.

Au-dessus du portail est percée une rose d'un diamètre de deux mètres, dont les vitraux de couleur sont modernes.

Plus haut se trouvaient primitivement deux fenêtres géminées de $1^m 20^c$ sur $0^m 65^c$ en plein cintre. Celle de droite a été bouché. par une maçonnerie qui en détrusitla symétrie (Voir planche n° 3)

L'église est construite en pierres blanches. Les soubassements sont en grès. Les contreforts sont adhérents aux murs; deux sont entièrement en grès. Je les ai distingués dans le plan par les lettres B. C. (planche n° 1). Tous les autres ont été réparés en briques.

Les fenêtres ayant été toutes élargies, exhaussées ou rétrécies, les portes latérales supprimées, il n'est possible d'en décrire la forme et l'emploi que d'après les traces qu'on retrouve sur les murs extérieurs.

Il faut faire remarquer que la première construction à droite,

(1) *Vie de St-Josse*, par Abelly, page 91.

(2) *Cartulaire de St-Josse*, page 3.

(3) *Cartulaire de St-Josse*, page 113.

servant aujourd'hui de fonts baptismaux, est une addition faite dans un temps déjà très-reçulé (planche n° 2, A).

La façade du midi a sept ouvertures. A la place de la quatrième fenêtre il existait une porte de 2m 20c de largeur sur le cintre de laquelle s'élevait une fenêtre divisée en quatre compartiments par une croix en pierres (planche n° 3, D). Cette porte donnait entrée dans le transept et se trouvait « en face d'une « petite rue supprimée, nommée St-Hubert, qui aboutissait » à la rue de Montreuil, vis-à-vis une fameuse hostellerie appelée » maison St-Hubert, et plus anciennement le Repsy (1). »

Cette porte fut fermée pour former la chapelle Ponponne, « ainsi nommée parce qu'elle fut édifiée, selon toute apparence, » par les nommés Ponpon, dont on a vu les mémoires ; » elle fut dédiée en 1703 à St-Pierre, quand il y fut transféré de la chapelle St-Hubert (2).

La sixième ouverture est une fenêtre fort ancienne dont nous avons donné le dessin (planche 4, n° 2.)

Des ouvriers, chargés de réparer l'église viennent de mettre à découvert l'inscription suivante gravée sur la rosace de la voûte de cette chapelle :

IAI ESTE FAIT DV DROIT DV BOURGOIS.
MARC BAVDELIQUE 1702.
LECAT. LEVECQ. SANIER. ANIÉRÉ.

La façade du nord a neuf ouvertures. Les deux premières sont deux fenêtres à ogives trilobées.

La sixième fenêtre avait autrefois une largeur de 2m 90. Elle était de la forme de celle qui lui fait face. Elle éclairait le transept (Planche n° 4, n° 1.)

Au-dessous de la neuvième ouverture s'ouvrait une porte à plein cintre de toute la longueur du mur donnant entrée au sanctuaire (Planche n° 2, E.) On remarque encore dans les angles deux culs de lampes. Une porte s'ouvrait aussi dans le mur triangulaire du fond du bas-côté du chœur (Planche n° 2, F), ce qui fait présumer que la sacristie se trouvait en cet endroit ; la forme des deux portes et les culs-de-lampes ne pouvant donner lieu à d'autres suppositions. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est la découverte faite en 1824, d'une pierre gravée intérieurement dans le mur et portant pour inscription : S T GODVIN 1611. C'est-à-dire *Sacravit Goduin*, qui prouve que cette porte fut bouchée pour y consacrer un autel aux Agonisants, et qui depuis quelques années seulement est dédié à la Vierge.

(1) *Cueilloir des rentes*, page 8.

(2) *Cueilloir des rentes*, page 120. — Registres de Catholicité, 26 janvier 1695.

Le Registre de catholicité n° 1 constate cette consécration dans un procès-verbal du 1er mai 1611, où l'on voit que sire Guillaume Goduin, natif d'Etaples, a chanté sa première messe dans cette église, assisté de maistres Jean Grumel et Pasquier Reculle, son cousin, tous deux curés de cette paroisse, et de plusieurs autres prêtres des villages voisins et en présence des mayeur et échevins de la ville d'Etaples.

Les toits sont couverts en tuiles.

Une tour octogone s'élève sur les quatre piliers placés au centre de la nef. Chacune des huit faces est percée d'une ouïe à plein cintre. A chaque naissance d'arcs un cordon serpente autour de la tour en se recourbant en archivolte pour reprendre la direction rectiligne (planche n° 3).

Plusieurs des trumeaux qui séparent les ouïes ont été réparés en briques jaunes et rouges, ce qui forme, avec la blancheur de la pierre, une bigarrure choquante.

La tour est couronnée d'un dôme, également octogone, couvert en ardoises en partie festonnées. Elle est surmontée d'une boule qui supporte une croix dont les bras sont tournés, l'un à l'est, l'autre à l'ouest.

Une vue d'Etaples, dont j'ai parlé page 5, représente la tour flanquée de quatre clochetons et entourée d'une galerie.

D'après les souvenirs d'un octogénaire, qui exerce encore les fonctions de bedeau, ces clochetons auraient été supprimés en 1773, ainsi que la galerie extérieure placée à la naissance de la tour. En effet, les archives de 1773 et 1774 nous apprennent « qu'un pan de parement de la tour étant tombé sur le toit de la » nef, y fit une brêche considérable d'environ dix toises et qui » obligea la fabrique à réparer la tour et à supprimer la galerie » qui était alors dans un tel état de dégradation, que les eaux » pluviales filtraient à travers la voûte qu'elles endommageaient » beaucoup. »

Après avoir descendu une marche, on aperçoit avec admiration l'autel, riche de ses belles boiseries en chêne, brunies par le temps, le chœur entouré de stalles, la nef séparée des bas-côtés par des piliers massifs, flanqués de pilastres soutenant les nombreuses nervures des voûtes entrecroisées et fortement dessinées. L'ensemble de cette vénérable construction a un aspect sombre et religieux.

Voici les dimensions en détail de ce monument.

Hauteur sous voûte de la nef.	7m	80c
— — des latérales.	7	40
— du pavé à la croix du clocher. . . .	29	80

Longueur dans l'œuvre.	36 m	20 c
— — des transepts	22	60
Largeur de la nef du chœur	7	40
— — des transepts	4	70
— des latérales de la nef, à droite. . . .	8	20
— — — à gauche . . .	6	00
— des bas-côtés du chœur, à droite. . .	3	40
— — — à gauche . .	4	40

La première partie de la nef est formée de deux murs, sur chacun desquels sont figurées deux arcades lancéolées, de 4 m de largeur sur 5 m 70 c de hauteur, et percées chacune d'une fenêtre à ogive trilobée. Les fenêtres de gauche sont les deux premières dont j'ai parlé dans ma description extérieure page 19. La première de droite s'ouvre sur l'extérieur. Son ovive trilobée a disparu dans une réparation inintelligente. La seconde, du même côté, aujourd'hui sans vitrage, mais parfaitement intacte, ouvre sur une chapelle destinée aux fonts baptismaux, construite postérieurement à une époque qui paraît peu éloignée de la date de la construction de l'église. Ainsi, avant l'existence de cette chapelle, adossée à la partie de la nef dont je parle, la fenêtre, aujourd'hui intérieure, s'ouvrait sur l'extérieur, comme la première. Ce qui prouve que cette chapelle a été ajoutée après coup, c'est qu'on a conservé, dans son intérieur, le contrefort A (planche 2), qui soutient ce côté de la nef. D'ailleurs, on ne peut douter que cette construction ne date d'une époque très-reculée, car ce sont les mêmes matériaux et le même style architectonique. Cette salle est désignée dans les archives de 1651 sous la dénomination de *Chapelle payenne*.

M. Liot de Nortbécourt, dans le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1855, page 245, nous apprend que « contre les murs de certaines églises il existait anciennement » des bâtiments qui servaient de retraites à un certain nombre » de pauvres, et dans lesquels on leur donnait des aliments » achetés du produit de rentes ou de locations d'immeubles » provenant de fondations pieuses. »

Il est probable que cette salle servait alors à cet usage.

La seconde partie jusqu'au chœur se compose de quatre énormes piliers qui supportent la tour et le clocher. Ils sont formés d'un vigoureux pied-droit, flanqué d'un pilastre sur chaque face intérieure. Leur hauteur est de 0 m 50 c de base, 2 m 60 c de fût, et de 0 m 20 c de chapiteaux qui n'ont de saillant que l'abaque.

Une marche conduit de la seconde partie dans la troisième où se trouve le chœur. Elle n'a que deux piliers carrés sans aucune décoration.

La nef entière présente, de chaque côté, quatre ouvertures dont les archivoltes s'appuient sur lesdits piliers.

L'église est voûtée dans toute son étendue en berceau cylindrique, avec la même pierre que les murs. Ces voûtes sont soutenues par des arcs-doubleaux et par de fortes nervures adhérentes aux murs, à leur naissance, pour se réunir en croix au sommet de la voûte.

La voûte du chœur s'étant écroulée en 1685, les curés et les marguilliers de l'église St-Michel, ainsi que les habitants de la ville d'Etaples, firent assigner les religieux de l'abbaye de St-Josse pour les contraindre au rétablissement du chœur de cette église, et à la fourniture des ornemens et des livres nécessaires au service du culte.

Condamnés par défaut, en vertu d'une sentence du bailliage d'Etaples, du 2 août 1685, les religieux de l'abbaye de St-Josse interjetèrent appel de ladite sentence au Parlement de Paris.

Dans l'intérêt de leur cause, ils rédigèrent un *factum* dont un exemplaire se trouve à la bibliothèque impériale, dans la collection des manuscrits de Dom Grenier.

Ils présentèrent deux fins de non-recevoir. La première, que « le chœur de l'église d'Etaples ayant été ruiné, il y avait plus » de six vingts ans, pendant le commencement des guerres ci- » viles, et n'ayant été introduit à Saint-Josse que depuis en- » viron 25 ans, ils ne pouvaient être condamnés au rétablisse- » ment du chœur. La seconde, que la fabrique d'Etaples, étant » riche, on ne pouvait les obliger à fournir les ornements et les » livres en question. »

Néanmoins, un arrêt du Parlement de Paris, rendu le 31 août 1686, mit l'appel au néant, et condamna les religieux de l'abbaye à la réparation du chœur et du cancel.

Un acte passé pardevant Me Beaufils, notaire à Etaples, constate que le 26 juin 1696, la première pierre du rétablissement du chœur fut posée par Charles Dauphin, mayeur, Susanne Lesne, son épouse, et Etienne, leur fils, assistés du révérend Dom Jean, religieux de l'abbaye de St-Josse, de MM. Maressal et Osmont, curés de la paroisse, des sieurs Jacques Lecat, d'Adrien Levêque, de François Sagnier, échevins, et d'Antoine Lartizien, procureur fiscal, greffier de la ville.

Cette pierre était blanche. On y avait gravé les noms des sieur et dame Dauphin. Elle fut recouverte d'une ardoise, où, selon l'acte, les noms des autres personnes sus-nommées furent écrits par le sieur Dauphin ; puis on la déposa sous le pilier qui fait la séparation du chœur et de la chapelle méridionale, tenant à la Chapelle Ponponne.

La minute de Me Lefebvre, notaire à Etaples, renferme un acte portant la date du 21 juillet 1701, par lequel M. Osmont, curé, Marin Marteau, conseiller du Roi, marguillier, Antoine Baudelicque, bailli, Charles Dauphin, vice-mayeur, Antoine Wiart, ancien mayeur, et les principaux paroissiens, reconnaissent et certifient que les révérends pères, Prieur, procureurs et religieux de l'abbaye de St-Josse-sur-Mer ont dépensé plus de neuf mille livres pour la reconstruction du chœur de ladite église, en leur qualité de gros décimateurs de la paroisse, sans préjudice aux ornements qu'ils sont obligés de fournir, et dont la dépense s'élèvera à plus de mille livres.

Cette reconstruction fut terminée en 1702. Cette date est sculptée sur la pierre qui sert de clef aux nervures du chœur.

Le pavé de l'église, jusqu'à l'entrée du chœur, est en dalles de marbre blanches et violettes, disposées en damiers. Les autres parties de l'édifice sont en carreaux de terre rouge, sauf quelques pierres tumulaires dont je parlerai plus loin.

Le chœur, garni de stalles en bois de chêne, était entouré d'une balustrade il y a quelques années. La partie qui fait face à l'autel était surmontée d'un fronton, sculpté à jour, dont la pointe portait un crucifix, représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ triomphant et glorifié. Elle était percée d'une porte à deux battants ainsi que les deux portions latérales. Cette balustrade, qui rappelait les anciens jubés, a été remplacée par une grille en bois peint, en forme de lances, grossièrement travaillées et n'étant nullement en harmonie avec les boiseries du grand autel. Les portions dont elles se composaient ont été placées dans différentes parties de l'église. Le crucifix, transformé en calvaire, a a été planté dans l'ancien cimetière. Il serait à désirer que ce christ ainsi que ces boiseries fussent remises à leur ancienne place, où elles étaient un des ornements du chœur.

Le maître-autel offre une richesse de sculpture sur bois, qu'il serait difficile de décrire pour s'en faire une idée exacte : c'est l'ordre corinthien dans toute son élégance.

Le tableau dont il est décoré est une très-bonne copie de Van-Dyck due au talent de Pellizar ; il représente la crucification.

Ces boiseries sont l'œuvre d'un nommé Crouy, de Boulogne. Elles ont été commencées en 1703, aux frais des religieux de St-Josse, et ont été terminées en 1707.

Les bas-côtés de l'église sont traversés par deux murs qui étaient percés d'une baie très-basse, à plein cintre. Ces murs ont été démolis de fond en comble et remplacés par de larges et hautes arcades, dans le but d'éclairer davantage l'église et d'offrir un passage plus commode aux processions. Il eût mieux valu, pour éclairer l'eglise, rendre aux fenêtres leur dimension

primitive, que d'altérer ainsi le style roman dont les bas-côtés offraient un modèle si pur.

Ces bas-côtés renfermaient chacun deux chapelles. La première du bas-côté gauche de la nef, dont le fonds se termine en hémycicle éclairé par trois fenêtres en plein cintre, séparées entre elles par un trumeau étroit et qui de deux mètres au-dessus du sol, s'élevaient jusqu'à la hauteur des voûtes. Les nervures qui s'élancent des murs sont appuyées sur des culs-de-lampes représentant des sujets symboliques et se réunissent, au point d'intersection de la voûte, sur un écusson où sont sculptées les armes de Jean Avantage, d'après l'armorial du révérend père Daire (1).

Cette chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Foi est en grande vénération parmi la classe maritime. Elle est riche d'*ex-voto*. On s'y rend en pélerinage le lundi de la Pentecôte.

Après cette chapelle on arrive à l'extrémité du transept. Contre le mur du fond et sous l'autel portatif dédié à St-Jean, on remarque une maçonnerie en craie, recouverte horizontalement d'une pierre (G). On ignorait l'existence de ce monument jusqu'au jour où mon fils Achille, élève du Lycée d'Amiens, ayant ouvert

(1) Jean Avantage naquit à Etaples, port de mer et ville de Picardie. Il fut premier médecin du duc de Bourgogne, chanoine de Cambrai, puis d'Amiens et prévôt de Tournai et de St-Pierre-de-Lille. Grâce à la faveur du duc et à son mérite, il fut nommé évêque d'Amiens. Le pape Eugène IV le recommanda au Roi le 6 des calendes d'avril 1437. Le 27 septembre il fit prendre possession de son siège, par Robert de Fontaine, chanoine et official chargé de sa procuration. Le 16 mars suivant, il fit son entrée dans la cathédrale d'Amiens et demanda au chapitre la permission de porter l'aumusse grise dans le chœur. Le 18 août de la même année, il obtint du Roi un délai pour sa prestation de serment entre les mains de S. M.. ce qui eût lieu le 12 avril 1440 dans la ville de Laon, avant la fete de Pâques. Ceux qui le connaissaient regardaient son élévation comme la récompense de son mérite : il était en effet savant et vertueux. Il permit l'établissement d'un couvent de Clarisses cloîtrées dans sa ville épiscopale en 1443. Il visita en 1451 le monastère de St-Saulve, et accorda des indulgences à ceux qui le visiteraient le jour de l'anniversaire de la translation des reliques de St-Saulve et de St-Ingande. Il permit que le *Personnat* de *Pedeto* fût réuni à l'église de St-Valoir en l'an 1454. Il se trouva au concile provincial de Reims tenu à Soissons le 11 juillet 1455 par l'archevêque Jean Juvenal des Ursins. Il a fait des Statuts synodaux, qui ont été imprimés après sa mort. Il mourut le 26 novembre 1456 et fut enterré dans la chapelle des chapelains de la cathédrale d'Amiens.

On lui a élevé un moment un pnusur ilastre en marbre noir, décoré d'une plaque de cuivre au haut de laquel leparaissent la Sainte Vierge, l'évêque Avantage, et St-Jean, son patron. L'inscription placée au bas retrace plusieurs traits de sa vie, et fait connaître que ce prélat avait fondé dans la chapelle voisine, une messe perpétuelle qui devait être dite tous les jours après le son de la choche, sous peine de seize livres d'amende. — *Gallia christiana*, tom. x, p. 1200. — *Histoire d'Amiens*, par le père Daire, tom. II, p. 56. — *Visite à la cathédrale d'Amiens*, page 33.

le devant d'autel, en fit la découverte. En voici les dimensions :

Longueur.	0 m 70 c
Largeur	0 85
Hauteur	1 00

y compris la pierre qui a 0 m 15 c d'épaisseur.

La date de ce monument remonte à la construction de l'église. Je le regarde comme un de ces autels en forme de sarcophage usités dans les églises romanes et qui devaient être placés sur les reliques de quelque saint.

Cette chapelle fut érigée par une corporation d'ouvriers désignée sous le nom de Confrérie de St-Jean-Baptiste. En raison des dépenses qu'elle s'était engagée à faire pour l'entretien de cette chapelle, cette confrérie avait le privilége de « charrier avecq charettes et chevaux quelques sortes de mar- » chandises que ce soit provenant des vesseaux estant dans le » hasvre de ceste ville (1). »

Une ordonnance du mayeur en date du 30 avril 1608 supprima ce privilége.

Les membres de cette confrérie au nombre de vingt-six, présidés par M. Pasquier Reculle, curé de la paroisse St-Michel, protestèrent contre cette ordonnance, et en appelèrent à la cour du parlement de Paris qui rendit un arrêt par lequel ils furent rétablis dans tous leurs droits et priviléges.

On arrive au clocher par un escalier en hélice, pratiqué dans une cage en pierres adossée au premier pilier de gauche de la nef. Il conduit à la partie supérieure où sont les trois cloches de l'église et dont elle est séparée par des poutres recouvertes d'un plancher.

Le 9 novembre 1793, les trois cloches de cette paroisse, ainsi que tous les ornements et les vases sacrés ont été saisis et transportés au district de Boulogne

L'église d'Etaples fut privée de ses cloches jusqu'en 1800. A cette époque l'acquéreur de la cloche de Notre-Dame-de-Foi en fit présent à la paroisse. Plus tard on en acheta deux autres qui furent fondues en 1811 par Garnier père et fils, sous l'administration de MM. Souquet-Marteau, maire, et Jorre, curé-doyen. En sorte que l'église posséda trois cloches qui existent encore aujourd'hui.

La première, nommée Michel, eût pour parrain Bossus, notaire, et pour marraine Julie Lamour.

(1) Minutes de Jean de Hailles, 30 avril et 3 novembre 1608. — *Lartizien*, 2 août 1727.

La deuxième, nommée Catherine, eût pour parrain Delaporte Théodore, et pour marraine Catherine Bouchart.

La troisième provient de l'église de Notre-Dame-de-Foi.

Les pierres sépulcrales qu'on remarque dans l'intérieur de l'église recouvrent les restes mortels des familles les plus notables de la paroisse, dont les noms sont inscrits sur les registres de catholicité de 1610 à 1772.

La plus remarquable de ces pierres est placée contre le premier pilier droit de la nef. Trois autres pierres sont posées dans la chapelle St-Hubert. Elles ferment un caveau où sont, dit-on, enterrés les anciens gouverneurs d'Etaples. Il serait à désirer que l'autorité accordât la permission d'ouvrir ce caveau pour s'assurer s'il ne contient pas quelque chose d'intéressant pour l'art ou pour l'histoire.

Les archives de la paroisse ne datent que de 1616. Celles des années précédentes ont été enlevées et déposées à la Tour de Londres en 1435 par les Anglais qui, pour se venger de Philippe, duc de Bourgogne, qui venait d'abandonner leur parti et à qui Charles VII, roi de France, avait cédé le comté de Boulogne, envahi par les Anglais et les Bourguignons réunis, s'avancèrent jusqu'à Etaples qu'ils livrèrent au pillage et aux flammes.

Les revenus de l'église consistaient en rentes, parfaitement détaillées dans un registre établi par M. Osmont, curé en 1702, affectées sur des immeubles situés à Etaples, Bréxent, Grigny, Frencq, Longvillers, Villers, etc., etc., relevant du Roi à cause du château d'Etaples.

Aux revenus propres de la paroisse on réunit en 1640 les rentes qui appartenaient à la chapelle du St-Sacrement.

A ces revenus il faut ajouter la location des bancs, la concession du droit d'inhumations dans l'église, les quêtes des confréries et le produit des troncs.

Les confréries étaient au nombre de quatre :

Celle de St-Jean-Baptiste; celles de St-Hubert, instituée en 1500, du St-Sacrement, instituée en 1568 et celle de St-Pierre, instituée en 1669.

Les deux premières n'existent plus, mais on a conservé l'usage des reines.

En 1621, l'église avait sept troncs :

1° Tronc pour l'entretien de l'église.

2° — des réédifications.

3° — du cierge bénit.

4° — de St-Hubert, dont le produit était destiné à invoquer ce Saint contre la rage.

5° — de St-Adrien, dont le produit était destiné à invoquer la protection de ce Saint contre la contagion.

6° — des trépassés, pour les prières des morts.

7° — de la Sainte-Vierge, pour l'entretien de son autel.

Il y avait dans la paroisse les Indulgences des Quinze-Vingts pendant les fêtes de la Pentecôte.

L'église d'Etaples dépendait autrefois du diocèse de Thérouanne ; mais, après la destruction de cette ville, il fut arrêté, par le traité de Cateau-Cambrésis en date du 3 avril 1559 entre Henri II, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne, qu'il serait formé deux évêchés de celui de Thérouanne pour être placés l'un à St-Omer, l'autre à Boulogne.

Par suite de cette décision, Etaples fut compris dans le diocèse de Boulogne, doyenné de Frencq, prieuré de Saint-Josse.

Depuis le concordat de 1801, qui supprima l'évêché de Boulogne pour le transférer à Arras, Etaples fait partie de ce dernier diocèse.

La cure d'Etaples était anciennement divisée en deux parties désignées dans les actes de nominations par *una portio* et *altera portio*.

Elles furent réunies en une seule cure le 6 janvier 1706.

LISTE DES CURÉS D'ETAPLES.

PREMIÈRE PORTION.

1575. Guillaume Suin, dont la mort amena la nomination de :

1583. Jean Trachart, clerc du diocèse le 21 février 1583. Deux ans après, il se démit de cette cure entre les mains de Mgr l'Evêque de Boulogne, qui nomma le 16 juillet 1585 :

1585. Jean Lemaire, que les actes disent être du diocèse de Boulogne et d'Amiens.

1610. Jean Grumel.

1613. F.-N. Camazez.

1615. Guillaume Goduin, natif d'Etaples.

1629. F.-G. Lempereur.

1631. A. Voisin, qui permuta avec :

1631. P. Dusolon, pour un bénéfice inconnu.

1642. T. Wyart. Le 5 février 1651, par acte chez M. Meignot, notaire à Etaples, il résigna cette portion de cure en faveur de :

1651. N. Hurtel. Il eût pour successeur :

1654 à 1706. Antoine Mareschal. Après plus d'un demi-siècle de possession, ce vénérable ecclésiastique, « attendu » son grand âge et ses infirmités qui l'empêchaient de » desservir sa cure, » donna sa démission entre les mains de M. Lefebvre, notaire apostolique à Etaples, le 5 janvier 1706. Il mourut le 12 du même mois.

DEUXIÈME PORTION.

1578. Robert Laisne, dont la mort amena :

1583. Nicaise Merchier, prêtre du diocèse, chapelain de la chapelle du St-Sacrement.

1595. Dom Pierre Marès, religieux de St-Germain-des-Près, près Paris. Nommé curé de St-Nicolas, à Boulogne, il prit possession de cette cure le 1er octobre 1596.

1596. N. . . . . .

1608. Pasquier Reculle, dont la mort amena la nomination de de :

1648. Nicolas Pluat, chapelain de Notre-Dame.

1661. Antoine Bayart, prêtre du diocèse d'Amiens. Il permuta cette cure contre celle de Sorrus, au diocèse d'Amiens, avec :

1679. Gratien Bachelé, prêtre du diocèse de Boulogne, curé de Sorrus, par suite de la permutation susdite, le 19 juillet 1679. Immédiatement après, Gratien Bachelé permuta sa cure d'Etaples pour la cure d'Inxent, le 21 juillet 1679, avec :

1679. Réné Ringot. Le 22 juillet 1679, il se fit nommer curé de Beuvrequen et Wacquinghen, par permutation avec :

1679. Oudart Ohier, curé de Beuvrequen. Le dernier acte de catholicité signé par lui, porte la date du 20 janvier 1694. Il eût pour successeur :

1694. Philippe Osmont, qui entra en fonctions le 1er février 1694.

RÉUNION DES DEUX PORTIONS.

Par mandement de Mgr Pierre de Langle, évêque de Boulogne, du 6 janvier 1706, les deux portions de la cure d'Etaples furent réunies en une seule. M. Philippe Osmont, curé de la deuxième partie, fut nommé curé d'Etaples, et prit possession de cette

cure le 12 janvier 1706, par acte passé pardevant Me Lefebvre, notaire apostolique à Etaples. Le 12 décembre 1714, il fut nommé doyen de la chrétienté de Frencq ; mais il ne jouit pas longtemps de sa dignité, il mourut peu après en 1715.

1715. François Guillot, nommé *per obitum* d'Osmont, le 14 février 1715, était licencié en théologie de la faculté de Paris ; et, bien que prêtre, il demeurait encore à Paris *ès-études*. Il donna commission à Louis Morel, curé de St-Tricat, de prendre en son nom possession des deux portions réunies de la cure d'Etaples, ce qui se fit le 22 février suivant. Il fut nommé doyen le 22 juin 1720, et mourut en 1725.

1725. François Anseaume, curé d'Alette, bachelier en théologie de la faculté de Paris, nommé curé d'Etaples le 25 novembre 1725, par suite de la mort de Guillot. On ignore s'il prit possession de cette cure, car il donna sa démission ; il fut remplacé le 17 janvier 1726, par :

1726. Antoine Bouilly, curé d'Attin. Il prit possession le 24 janvier, à condition que sur les revenus des deux portions de la cure, le curé payerait en entier et à ses dépens les 150 livres. revenant au vicaire et à ses successeurs. chacun an, et que jamais le vicaire ne serait à la charge des paroissiens ; à condition encore que le curé ferait homologuer en parlement, à ses frais, la sentence de réunion des deux portions de cure en une, ce qu'il a accepté. (Le vicaire était à cette date François de Lattre.)

1751. Grégoire-Joseph Doresmieux succéda à Bouilly au commencement de l'année 1751. Il était curé de Marenla depuis 1729. Il donna sa démission de la cure d'Etaples, le 3 juin 1751, et reprit sa cure de Marenla où il resta jusqu'en 1771.

1751. Louis-Marie Deldrève fut nommé le 7 juin 1751, par suite de la démission du précédent.

1776. Hennequin prit possession de la cure d'Etaples le 9 mars 1776, par acte passé pardevant Me Becquet, notaire apostolique. Hennequin et Guerville, son vicaire, moururent tous deux le 7 juin 1776, victimes de leur dévouement dans l'épidémie qui ravageait Etaples. Martin Lecat, vicaire de Boulogne, périt aussi de la même mort en venant donner ses soins à ses compatriotes. Hennequin fut remplacé par :

1776. Wavrin. Il prit possession de la cure d'Etaples le 14 juin 1776, par acte passé pardevant Me Becquet. Il prêta serment à la constitution civile du clergé le 23 jan-

vier 1792, et fut maintenu en possession de sa cure par les électeurs du district réunis à Boulogne en cette même année. Le 28 octobre 1795 il obtint l'ouverture de l'église St-Michel pour le service du culte catholique. Il mourut le 11 avril 1799.

1799. Codron, vicaire de la paroisse depuis le mois de juin 1791, remplit les fonctions de curé d'Etaples, sans nomination légale, jusqu'en 1803, où il fut nommé curé de Camiers.

1803. Ballin, nommé curé d'Etaples, signa le 1er acte de son ministère le 26 mars 1803. Il eût pour successeur :

1806. Louis-François Jorre, qui entra en fonctions le 18 octobre 1806. Sa mort, qui eût lieu le 4 juillet 1820, amena la nomination de :

1820. Constant Ledieu, vicaire de Montreuil. Il prit possession de cette cure le 3 octobre 1820, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il succomba le 12 octobre 1849, victime de son zèle évangélique à secourir les cholériques. Il fut dignement remplacé par :

1849. M. Hanquer, curé-doyen de Lumbres, dont les vertus chrétiennes lui ont acquis déjà l'estime et l'affection de ses paroissiens.

DATE DE L'ÉGLISE D'ÉTAPLES PAR M. HARBAVILLE.

Messieurs,

Il y a quelques années déjà, que dans une de nos réunions solennelles, notre honorable collègue, M. Souquet, mit sous vos yeux le *fac simile* d'une inscription gravée en lettres romaines sur le premier pilier de gauche de l'église de St-Michel d'Etaples, et ainsi conçue : (1)

L'énonciation *ab Anglis*, avec la date de 1004 a excité tout votre étonnement ; aussi, avez-vous décidé que cette question serait l'objet d'un examen sérieux ; et dernièrement, l'attention du Comité ayant été de nouveau appelée sur ce point, je me suis chargé de l'étudier.

Un mot d'abord sur le monument dont il s'agit.

L'église d'Etaples est construite en pierres blanches de moyen appareil. Ses ouvertures à plein cintre, dont la plupart ont été remaniées, ses archivoltes, et les cordons régnant autour de

(1) Voyez cette inscription page 333.

l'édifice, présentent tous les caractères du style roman du XIe siècle. La tour octogone qui repose sur les quatre gros piliers du point d'intersection des nefs, est perçée à chacune de ses faces d'une baie à plein cintre, ses contreforts sont adhérents. Cet extérieur accuse de nombreuses et misérables réparations exécutées en briques et formant une hideuse marqueterie. L'église est orientée. Les deux premières travées de la nef sont sans collatéraux. Les quatres travées suivantes ont des bas-côtés assez développés pour former transepts. Les nefs sont séparées par six piliers massifs et trapus qui supportent des voûtes ogivales surbaissées, à fortes nervures entrecroisées. Le chœur a été reconstruit en 1702. Longueur dans œuvre 36 mètres, largeur dans les transepts 22 mètres, hauteur sous voûte 8 mètres, de la croix du clocher au pavé 29 mètres.

Je renvoie pour plus de détails à l'*Histoire et Description des églises d'Etaples*, monographie consciencieuse publiée en 1855 par M. Souquet et dans laquelle l'inscription ci-dessus se trouve naturellement reproduite.

Que l'église dont il s'agit ait été commencée en 1004, l'édifice étant à base romane, cette date est rigoureusement possible. Mais, qu'elle ait été construite par des Anglais, c'est ce qui a paru moins vraisemblable. M. Souquet appuie cette mention d'un passage de l'*Histoire de Boulogne et de son Comté*, manuscrit de Philippe Luto, déposé à la bibliothèque de Boulogne (page 20), et duquel il résulterait que : « Vers l'an 983, une colonie » d'Anglois, pour se soustraire aux violences et à l'oppression » des Danois, quittèrent leur pays et passèrent la mer pour » chercher ailleurs quelque établissement. Ils prirent terre à » l'embouchure de la Canche et ayant trouvé le lieu propre, ils » s'y arrêtèrent. Il n'y avoit en cet endroit qu'une petite chapelle, mais le peuple s'y étant multiplié en peu de temps, on » y bâtit bientôt après une église plus considérable sous l'invocation de St-Michel..... Cette église fut édifiée en l'an 1004, » par ces Anglois qui s'étoient répandus dans le Boulonnois, » lesquels étoient des ouvriers de différentes professions, qui » en furent chargés. Ce qui est justifié par une inscription » antique qu'on voit dans cette église, gravée sur une pierre » d'un des pilastres qui soutiennent la tour du côté gauche. » La date de 1004 était encore répétée en caractères de chiffres » vers la chapelle St-Jean, comme on me l'a assuré sur les lieux. »

Ce passage a un caractère de bonne foi et j'invoquerai pour fixer la valeur de Ph. Luto comme historien, l'autorité de mon savant ami M. Hédouin. Voici ce qu'il en dit dans une des pièces jointes à son édition de 1839, de l'*Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, pages 247-48 : « Le prêtre Luto vivait au commencement » du siècle dernier ; c'était un savant très-laborieux qui a com-

» pilé tous les manuscrits des bibliothèques nobiliaires et reli-
» gieuses du pays, pouréclaircir les points historiques sujets
» à contestations..... L'opinion de Luto mérite d'autant plus
» de confiance, qu'il avait fouillé nos archives et qu'il y avait
» puisé les détails que transmet son manuscrit; » et plus loin,
« l'attestation de Luto nous paraît plus que suffisante. »

Ainsi la mention *ab Anglis*, qui a d'abord paru étrange, s'expliquerait par la circonstance de l'émigration d'un certain nombre d'artisans anglais fuyant leur pays désolé par les Danois, et ce fait est d'ailleurs bien en rapport avec l'histoire d'Angleterre à cette époque désastreuse.

Discutons maintenant la date de 1004. On sait qu'après les vaines terreurs de l'année millénaire, la chrétienté entière, comme poussée par une pensée commune, songea à rebâtir les églises. Ecoutons sur ce point le moine Raoul Glaber, chroniqueur qui écrivait vers l'an 1047; il dit, lib. 3, cap. 4 : « Près
» de trois ans après l'an 1000, les basiliques et les églises furent
» renouvelées dans presque tout l'univers, surtout dans l'Italie
» et dans les Gaules, quoique la plupart fussent encore assez
» belles pour ne pas exiger de réparations. Mais les peuples
» chrétiens semblaient rivaliser entre eux de magnificence,
» pour élever des églises les unes plus belles que les autres. On
» eût dit que le monde entier avait secoué d'un commun accord
» les haillons de son antiquité, pour revêtir la robe blanche des
» églises. Les fidèles, en effet, ne se contentèrent pas de recons-
» truire presque toutes les cathédrales, ils embellirent aussi
» tous les monastères dédiés à différents saints et jusqu'aux
» chapelles des villages. »

Cette voix contemporaine est ici d'une grande autorité, et si l'on tient compte du nombre des monuments religieux qui dans les seuls Pays-Bas ont été construits ou rétablis dans la première moitié du XIe siécle, on ne s'étonnera plus de la date de 1004 inscrite sur les murs de l'église d'Etaples.

Reste maintenant à examiner la valeur épigraphique de l'inscription. « Les inscriptions gravées sur la pierre, dit Batissier
» (éléments d'archéologie), sont toujours écrites en grandes ca-
» pitales romaines, qui ne sont autre chose, selon l'avis des
» Bénédictins, que les lettres majuscules que nous voyons aux
» titres de nos livres imprimés. » Les abréviations marquées par des signes conventionnels, n'ont rien que de très-ordinaire. Mais, j'avoue que les sept lettres minuscules en caractères d'impression et surtout la forme insolite de la lettre G (ɛ), font naître des doutes sur le temps ou la date aurait été gravée.

Quoiqu'il en soit, le témoignage de Ph. Luto, mieux encore,

la lourdeur du monument et son analogie avec les types d'architecture saxonne existant en Angleterre, permettent d'assigner à sa construction la première moitié du XIe siècle.

Quant à son attribution à des ouvriers anglais émigrants, elle ne repose, il est vrai, que sur une tradition locale ; mais, cette tradition elle-même, s'appuie sur des circonstances que l'histoire d'Angleterre de l'an 975 à 993 rend probables. Dans cette période, en effet, les Danois mirent plusieurs fois le pays à feu et à sang et traitèrent les Anglais avec une extrême rigueur. Tous les historiens sont d'accord à cet égard. De nombreuses émigrations ont dû être la conséquence de cet état de choses. L'attribution *ab anglis* est donc possible et cela suffit.

Je dois dire en terminant, qu'il serait bien à désirer que, la ville d'Etaples put faire quelques sacrifices, pour restaurer convenablement l'extérieur du vénérable édifice et lui rendre ainsi toute sa valeur.

NOTE ET LETTRES A L'APPUI DE LA DATE ASSIGNÉE COMME PROBABLE A L'ÉGLISE D'ÉTAPLES.

Je crois utile de donner une liste de quelques églises ayant date certaine, élevées ou rétablies dans les Pays-Bas, de l'an 1,000 à l'an 1050, savoir :

St-Rombaut de Malines, 1002 (reconstruite en 1451).

Thérouanne, à la même date de 1002, Bauduin, 25me évêque, relevait de ses ruines sa cathédrale.

Aix-la-Chapelle, collégiale de St-Adalbert, 1002.

St-Gengulph, église abbatiale, par l'évêque Gérard Ier, 1012-14.

St-Jean, idem, 1012-14 (Ces deux monastères situés à Florines).

St-Jacques, de Liége, par l'évêque Baudry, 1014.

St-André, du Cateau, par l'évêque Gérard Ier, 1020.

Bergues, église abbatiale de St-Winnoc, 1028.

St-Servais, de Maëstricht, 1029.

Lens, collégiale, première fondation, 1029.

Cathédrale de Cambrai, Gérard Ier, 1029-30.

Cathédrale d'Arras, rétablie à la suite d'un incendie, 1030.

Ste-Walburge, de Furnes, érigée en 1030.

St-Laurent, de Liége et le dôme d'Utrech, 1034.

Béthune, collégiale de St-Barthélemy, 1037.

Phalempin, église abbatiale, 1037 ou 39.

Pas, prieuré, 1038.

Hautmont en Hainaut, abbaye, 1040.

St-Jean-Baptiste, de Florines, Gérard Ier, 1040.

Nivelles, abbaye, 1040 (Fondation impériale).

Collégiale de Lillers, 1043.

Collégiale de St-Pierre, de Louvain, 1045.

Collégiale d'Alost, 1046.

St-Aubin, de Namur, 1046.

Ste-Gudule, de Bruxelles, commencée en 1047.

Abbaye de Loo, près de Dixmude, 1050.

Collégiale de St-Sauveur, de St-Pol-en-Artois, 1050.

D'autres monuments sont de la même époque, mais on n'en peut préciser la date. J'en ai relevé plus de cinquante ayant date certaine, qui appartiennent à la période de 1051 à 1100. Il serait sans intérêt d'en donner la nomenclature.

A M. SOUQUET.

« Arras, le 4 novembre 1855.

» Monsieur,

» J'ai lu avec intérêt votre histoire et description des églises d'Etaples et je vous félicite bien sincèrement sur la publication de ce premier fruit de vos recherches sur la ville qui vous a vu naître.

» L'histoire locale a besoin d'être composée sur place. C'est alors que rien n'échappe à l'attention de l'écrivain. L'amour du sol natal étant pour lui un précieux stimulant, il narre des faits qui échapperaient à un auteur étranger à la localité.

» Les églises d'Etaples méritent l'étude que vous en avez faite. Elles appartiennent à l'époque de transition du cintre-roman à l'ogive. Les archéologues les rangeraient parmi les monuments du XIIe siècle. Vous leur assignez le onzième. Si cette opinion prévalait, elle serait conforme à celle émise par M. Dumortier au congrès scientifique d'Arras. Ce savant tournaisien a soutenu avec beaucoup de chaleur que l'ogive a été introduite dans nos contrées du Nord un siècle avant qu'on la vit apparaître dans les provinces qui avoisinent la Seine et surtout la Loire. Nous avons, dans le diocèse, l'église de Lillers où l'on trouve également l'ogive unie au plein cintre, et qui, d'après les données historiques, aurait été construite dans le XIe siècle. M. Terninck a émis une opinion semblable à la vôtre, dans l'ouvrage qu'il a publié sur l'ancienne cathédrale d'Arras.

» Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements bien

sincères, pour l'hommage que vous m'avez fait de votre œuvre, celle des sentiments bien dévoués avec lesquels je suis, etc.

» PARENTY, vicaire général. »

A M. SOUQUET.

« Ledscastle, Maidstone, le 30 septembre 1864.

» Monsieur et cher Confrère,

» J'ai montré le *fac-simile* de l'inscription à Etaples à plusieurs de nos archéologues, lors de notre séance à Reitborough. Votre savant compatriote M. l'abbé Haigneré, de Boulogne, l'a vu aussi en même temps, nous ayant fait l'honneur d'y assister. Surtout je l'ai commis aux mains de M. Charles Ronel Smith, dont le nom est connu même à l'étranger, et qui mérite bien sa réputation. Ce savant archéologue a vu l'inscription à Etaples, et il a conservé des notes qu'il a faites de sa visite à votre ville. Il espère visiter votre église encore une fois, pour l'étudier de nouveau.

» En attendant, je désire vous faire connaître que tout le monde me paraît de l'avis qu'il y ait quelque chose d'inconséquent entre la date et les circonstances. Les caractères ressemblent beaucoup ceux de l'époque des conquêtes de l'Angleterre en 1066 lesquels vous pouvez voir à Bayeux, dans la tapisserie si célèbre, travaillée par la femme de Guillaume le Batard. Mais au contraire, il y a des archéologues qui sont de l'avis que l'abréviation « q â t o » veuille dire : q[u]a[deing en]t[esim]o, une date qui s'accorderait mieux avec le style de l'architecture. Vous saurez mieux constater en France qu'en Angleterre si l'on se servait de tels caractères en France dans le XVe ou XVIe siècle. J'ai une fort belle cloche française, datée en 1435, en caractères gothiques, mais ce n'est qu'un seul spécimen. J'aurais le plus grand plaisir en vous présentant encore des renseignements si j'en pourrai trouver.

» Agréez, Monsieur, l'expression de ma plus haute considération.

» Charles WYKEHAM-MARTIN »

MONUMENTS DÉSIGNÉS POUR ÊTRE ÉTUDIÉS ET DÉCRITS.

M. Godin soumet de nouveau à l'assemblée un projet d'album départemental. Par suite de l'examen des différents monuments désignés dans ledit projet, les membres de la Commission dont

les noms suivent sont chargés de décrire les monuments ci-après indiqués, savoir :

Ouvrages définitifs de la baie de Wissant. — M. Boulangé.

Portail de Nielles-lez-Ardres et Fonts baptismaux ; vue ancienne du château de la Montoire.—MM. Boulangé et de Linas.

Pour le Bulletin : Eglise de Dannes. — M. François Morand.

Eglises de Lacouture et de Richebourg-St-Vaast (décrire spécialement le cordon historié de l'église de Lacouture.) — M. Dancoisne.

Eglise de Locon. — M. d'Hagerue.

Eglise de Senlis. — M. Terninck.

MONUMENT DRUIDIQUE, A LANDRETHUN-LE-NORD.

M. l'abbé Parenty appelle l'attention de la Commission sur un monument druidique, à Landrethun-le-Nord et désigné dans le pays sous le nom de *Neuches*.

M. le Président rappelle que MM. Henry, de Givenchy et Cousin ont parlé de ce monument dans leurs ouvrages, que M. Cousin y a fait faire dernièrement des fouilles ; que par suite de ces fouilles il croit pouvoir affirmer qu'il existe en cet endroit un *Cromleck*.

L'assemblée pense qu'il convient d'examiner sérieusement le monument en question, et de publier une notice sur tous les monuments druidiques qui se trouvent dans le Pas-de-Calais.

M. Boulangé accepte la mission d'examiner le monument de Landrethun-le-Nord et de faire connaître prochainement son opinion à la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Séance du 9 Mai 1867.

Président, M. l'abbé Parenty.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

ÉCLISE DE SAINT-VAAST A BÉTHUNE.

M. le Président donne quelques renseignements sur l'église St-Vaast à Béthune, et invite M. Robaut à s'entendre avec M. le comte d'Héricourt, afin de choisir et de désigner à la Commission les parties les plus importantes de ce monument.

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. de Sède, Van Drival et Godin, il est décidé que M. Robaut dessinera et soumettra à la Commission, dans une prochaine séance, les parties les plus remarquables de l'église St-Vaast, à Béthune.

TOURS DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-ÉLOY.

M. le Président communique différentes lettres qui lui ont été adressées afin d'obtenir la restauration des tours de St-Eloy. M. le comte de Galametz demande, par ces lettres, que la Commission réclame un secours de l'Etat, qui viendrait en aide au département pour les travaux les plus urgents de réparation.

M. le comte d'Héricourt appuie la demande dont il s'agit et pense que la Commission doit faire une démarche auprès de l'Administration pour lui recommander de nouveau cette importante restauration.

M. de Sède ne s'oppose pas à cette démarche, mais il croit nécessaire de faire connaître à la Commission la situation actuelle de cette affaire. Avec le double dévoûment de l'administrateur et de l'archéologue, M. le Préfet s'est déjà fait, non-seulement auprès du Conseil général, mais aussi auprès du Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, l'interprête des vœux de la Commission. Il a obtenu du premier un crédit de 500 fr. employé aux travaux indispensables pour permettre l'étude d'une restauration complète dont il a fait dresser les plans

et devis par M. l'architecte en chef du département. Cette restauration comporte une dépense d'environ 30,000 f., mais on pourrait à la rigueur se borner pour le moment aux travaux les plus urgents dont le chiffre ne dépasserait pas 12,000 fr. En appliquant à la restauration des tours de St-Eloy les bases qui ont servi à leur rachat à deniers communs, par l'Etat et par le département, il était naturel de demander au premier de concourir pour moitié dans la dépense projetée. C'est ce qu'a fait M. le Préfet ; mais une récente décision, motivée sur le faible intérêt artistique qu'offrent les tours de St-Eloi, a refusé le concours du gouvernement. Dans cette situation, et sans rien préjudicier des intentions ultérieures de M. le Préfet dont il n'a pas eu connaissance, l'honorable membre pense qu'il sera fort difficile de proposer au Conseil général de prendre à sa charge la totalité de la dépense. On ne saurait se dissimuler que c'est à l'Etat surtout qu'il incombe de conserver les monuments de l'histoire nationale, et que le Pas-de-Calais a de beaucoup dépassé la limite des libéralités ordinaires en participant pour moitié dans les frais de rachat. Les monuments historiques ne doivent pas être envisagés seulement au point de vue de l'art, mais aussi sous le rapport des souvenirs qu'ils réveillent. Bien que récentes, les tours de St-Eloy attestent la splendeur de l'antique abbaye qui, semblable à sa puissante voisine de St-Vaast, avait senti au XVIIIe siècle le besoin du confortable moderne et trouvé les ressources nécessaires pour se le procurer : ce n'étaient plus des monastères, qu'exigeait la magnificence du haut clergé régulier, c'était de splendides palais, et les chapelles monacales se transformaient en vastes basiliques. Cette période de l'histoire est-elle sans intérêt ? Doit-on laisser tomber les derniers monuments de la puissance catholique à la veille de la sanglante et terrible épreuve que lui réservait la révolution ? M. de Sède ne le pense pas ; il ne pense pas davantage que le monument dont il s'agit soit dépourvu de tout intérêt artistique. L'art n'a pas et ne doit pas avoir une expression unique : il faut se garder des opinions exclusives et admettre que certaines formes de l'art antique et de la renaissance sont dignes de nos respects. Le XVIIIe siècle lui-même nous a laissé des monuments qui n'ont pas sans doute, au point de vue religieux la profondeur mystérieuse et symbolique des vieilles cathédrales gothiques, mais qui ont de la grandeur, de l'harmonie et ne manquent point, parfois, d'une certaine originalité. Les tours de St-Eloy sont de ce nombre, les proportions en sont grandioses ; l'ordonnance majestueuse ; elles ne répondent pas à toutes les données classiques, mais il y a dans l'indépendance même dont l'architecte a fait preuve, quelque chose qui leur donne une sorte d'individualité et en recommande la conservation. Je pense donc, ajoute M. de Sède, que la Commission, s'associant au vœu exprimé par

M. d'Héricourt, et dans la respectueuse limite que lui imposent de hautes convenances, insister de nouveau pour que l'Etat prenne à sa charge la moitié de la dépense des réparations les plus urgentes qu'exigent les tours de St-Eloi, en priant M. le Préfet de vouloir bien être encore une fois l'interprête de ses désirs auprès du gouvernement de l'Empereur, et en adressant à M. Paillard ses vifs remerciements pour tout ce qu'il a daigné faire déjà dans l'intérêt de la conservation du monument dont il s'agit.

— Ces propositions sont adoptées à l'unanimité. —

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Garnier, annonçant que l'ouverture de la 34e session du Congrès scientifique de France, aura lieu à Amiens, le 3 juin prochain.

MM. Van Drival, d'Héricourt et de Sède sont délégués pour représenter la Commission à ce Congrès.

M. le Secrétaire informe la Commission que le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts vient d'allouer une somme de 37,500 fr. pour la restauration de l'église Notre-Dame, à St-Omer.

M. de Sède fait connaître à ce propos qu'une nouvelle demande de secours va être très-prochainement adressée à S. Exc. le Ministre des Cultes. Bien que le chiffre de 37,500 fr. soit fort élevé pour un budget qui doit pourvoir aux nombreux besoins de toutes les églises de France, il serait fort à désirer que cette demande fut accueillie. L'allocation de ce nouveau secours, en élevant à 75,000 fr. le chiffre total des subventions, permettrait à la ville de St-Omer qui affecte généreusement elle-même 100,000 fr. à cette destination, d'entreprendre la première et la plus urgente partie de restauration dont l'ensemble dépassera un demi million. De plus la ville a l'intention d'acquérir et d'exproprier même, si elle y est contrainte, le terrain nécessaire pour ouvrir une rue sur le côté gauche de l'église Notre-Dame et préserver ainsi ce beau monument des dégradations trop profondes déjà causées par l'élévation du sol voisin et l'humidité qui en est la conséquence. L'isolement de l'ancienne cathédrale de St-Omer coûtera au moins 30 ou 40,000 fr. à la ville de St-Omer dont la Commission ne saurait trop, dans cette circonstance, reconnaître et louer l'intelligente et généreuse initiative. Du reste, le beau monument qu'il s'agit de préserver de la ruine mérite bien, par ses vastes proportions, par son antiquité et par le mérite artistique de certaines de ses parties, les sacrifices projetés. Il convient d'ajouter que la restauration en sera confiée à un des architectes les plus habiles de Paris, M. Boerwiswald, inspecteur général des édifices diocésains, et que ce choix permet d'espérer une restauration, ou plutôt une restitution dont l'archéologie aura hautement à se féliciter.

UNIV. OF MICH.

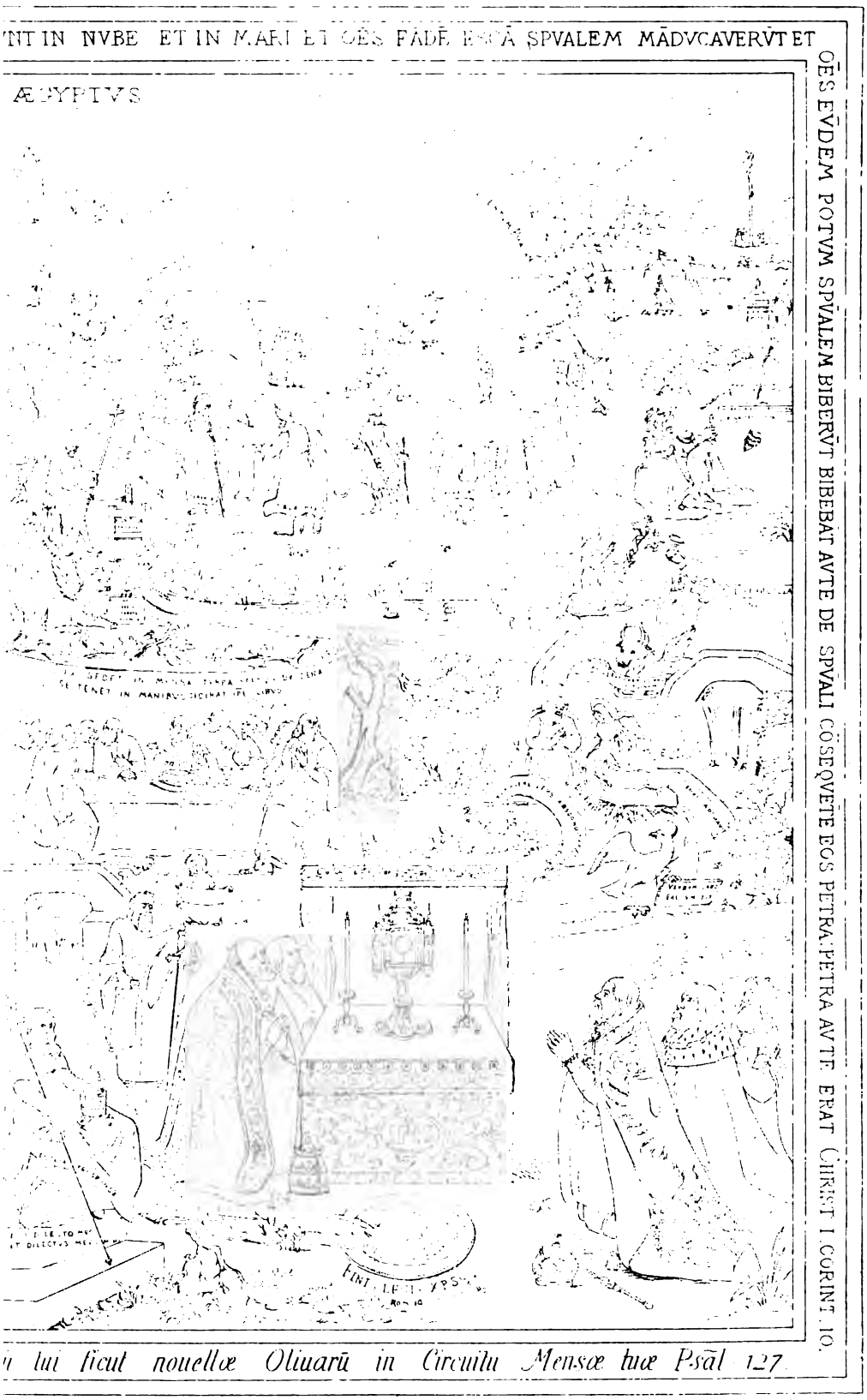

Idée synthétique et figurée de la Religion

(Tableau de l'Eglise St Nicolas-en Cité à Arras)

La Commission, s'associant aux considérations exposées par M. de Sède, décide qu'une démarche dans ce sens sera faite auprès de M. le Préfet du Pas-de-Calais.

M. Van-Drival donne lecture de la notice suivante :

NOTICE SUR UN TABLEAU DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS, D'ARRAS.

« L'église St-Nicolas d'Arras renferme plusieurs objets dignes de l'attention des hommes de goût aussi bien que de celle des amis de l'histoire des choses de ce pays. Déjà depuis plusieurs années j'ai signalé et décrit le beau reliquaire *encolpion* de la dent de St-Nicolas, qui a figuré avec honneur à Malines en 1864 et figure non moins dignement en ce moment même à l'Exposition universelle parmi les produits les plus intéressants de *l'Histoire du travail*. Il est à peine utile de rappeler la belle châsse de la Manne, connue partout sinon convenablement décrite, et plusieurs autres objets précieux dont plus tard sans doute la Commission des monuments historiques devra s'occuper. Aujourd'hui nous nous bornerons à l'examen rapide d'un tableau que la Commission a distingué depuis longtemps, qu'elle a fait reproduire dans une belle lithographie au trait, par la main habile de M. Robaut et dont elle a ainsi le dessin sous les yeux.

» Si nous considérons attentivement ce dessin, nous y verrons tout d'abord une série parfaitement accusée de plans successifs, s'élevant de la base du tableau jusqu'au sommet, et s'enfonçant dans une perspective d'une grande profondeur. L'artiste a rendu sensible aux yeux l'idée même du tableau, qui part en effet d'une réalité présente, pour s'enfoncer dans l'histoire d'une longue suite de siècles et aboutir à une date initiale d'environ 16 siècles avant Jésus-Christ.

» C'est en effet ce qu'indique tout au fond de la perspective le mot *Ægyptus*, écrit au-dessus d'un ensemble de constructions destiné à représenter ce pays d'où le peuple de Dieu vient de sortir.

» Un peu plus près de nous vous voyez des tentes dressées dans le *désert de Pharan*, dont le nom est là indiqué en toutes lettres, et en vous rapprochant encore vous trouvez les Israélites occupés à recueillir la nourriture tombée du Ciel, et vous les entendez répéter ces mots, écrits deux fois ici même : *Man hu, Man hu?* Qu'est-ce que cela? interrogation qui est l'origine du mot *Manna*.

» Un peu plus près encore nous sommes à la *Pierre miraculeuse*, de laquelle Moïse fait jaillir l'eau vive, et désormais nous pouvons suivre cette eau dans toutes ses courses, dans tous ses

détours, jusqu'à ce que nous la voyions aboutir, tout au premier plan de notre tableau, au puits d'eau vive qui est Jésus-Christ lui-même, source et fin de toute doctrine, dont l'eau a toujours été le symbole : *Finis legis Christus*, nous dit l'inscription placée dans ce dernier endroit.

» Au reste, après Moïse et les Israélites de son époque, vous voyez, à un plan intermédiaire, et toujours sur le bord de cette eau qui est la vraie doctrine, vous voyez, dis-je, les prophètes succéder à la loi. Il y a Isaïe, Zacharie, Malachie, Jérémie : il y a aussi le prophète-roi, avec sa harpe devant l'arche sainte : il y a d'ailleurs, dans le lointain, le serpent d'airain, image saisissante de la réalité du Calvaire.

» A partir de ce plan tout change, et c'est un personnage mystérieux, placé à la gauche du tableau, vers les deux tiers de la hauteur, qui est chargé de nous annoncer cette transition.

» *Lex et Prophete usque ad Joannem*, est-il écrit à côté de ce personnage. En effet, jusqu'à la mission de Jean-Baptiste, il y avait le règne de la Loi et le règne des Prophètes ; mais à partir du Précurseur la plénitude des temps est venue, et ceci même est écrit sur la vanne de l'écluse que lève St-Jean-Baptiste, *Plenitudo temporum*, afin de laisser couler avec une abondance désormais complète le fleuve des vérités révélées.

» Je n'examine pas, je ne juge pas cette allégorie naïve de l'écluse, j'y reviendrai dans un instant : en ce moment je raconte, j'explique, je décris. Nous voici donc en plein Nouveau-Testament.

» A droite, sur un pont jeté par-dessus le torrent divin, se passe la scène l'Annonciation de la Ste-Vierge. Un peu au-dessous, encore sur un pont également jeté sur le fleuve mystérieux, c'est la naissance temporelle du Fils de Dieu, avec ces belles devises : *Tu es vere Deus absconditus*, Vous êtes vraiment le Dieu caché ; *Quem genuit adoravit*, Marie adore celui qu'elle vient d'enfanter. De l'autre côté c'est l'institution de la Ste Eucharistie représentée avec une complaisance marquée, dans tous ses détails. Elle s'accomplit d'ailleurs toujours, comme le reste, sur un pont, en plein air, sous une draperie soutenue par des arbres et portant cette belle inscription, en forme de distique :

Rex sedet in mensâ, turbâ septus duodenâ ;
Se tenet in manibus, se cibat ipse cibus.

» Aux quatre angles de cette partie moyenne du tableau, on voit les symboles bien connus des quatre évangélistes : l'homme aîlé, le lion aîlé, le bœuf ailé, et l'aigle. Comme les prophètes, ils tiennent tous des inscriptions, dont le sens principal paraît être celui dont je parlerai dans un instant.

» Nous voici sur le devant de la scène, au premier plan du tableau. Sur un autel magnifique, orné d'un antipendium en tapisserie et surmonté d'un dais avec rideaux, on voit le St-Sacrement dans un bel ostensoir à cylindre de cristal et pied de calice. Deux petits chandeliers de style moyen-âge l'accompagnent, supportant des cierges ardents.

» A droite et à gauche vous voyez, à genoux, le Pape et l'Empereur. L'image assise de l'Eglise portant la croix, le tirègne et les clefs se voient sur le devant de toute cette scène et en donne le sens : *Ego dilecto meo et dilectus meus mihi.* Avec l'Empereur, au grand manteau décoré de l'aigle germanique, on voit d'autres souverains, à genoux : l'un deux est décoré de l'Ordre de la Toison d'or. Derrière le Pape, debout, est St-Paul, apôtre. Est-il là seulement parce que toute sa doctrine est partout transcrite ici, surtout autour de ce tableau? Est-il là pour indiquer le patron du Pape, qui dans ce cas serait Paul III ou Paul IV.

» Je ne sais, et je propose ce doute comme étant digne d'être résolu.

» Ce qui me semble fort probable, c'est que le sujet principal de ce tableau étant la Sainte Eucharistie, il a dû être peint pour une confrérie du St-Sacrement ou autre corporation analogue, et destiné à orner le fond d'un autel, où vu de face et à une faible distance il a dû produire un bon effet.

» Je dis que le sujet principal est l'Eucharistie. En effet, dans les figures de l'ancienne loi nous voyons qu'on a choisi la manne. Parmi les prophètes on a pris ceux qui ont particulièrement prédit ce mystère. Dans la réalité de la loi nouvelle on s'est attaché à trois scènes qui rappellent l'Incarnation et on a surtout accentué celle qui représente l'institution même de l'Eucharistie. D'ailleurs le bas du tableau, la partie principale, la plus importante, nous offre positivement une scène d'adoration, et une scène d'adoration complète dans sa majestueuse grandeur. C'est le Pape, c'est l'Empereur, à genoux devant l'hostie sainte, au bord de ce fleuve d'eau vive qui vient de Jésus-Christ dès l'origine du monde et aboutit à Jésus-Christ. C'est l'Eglise elle-même qui trône, assise et forte, tandis que là haut, dans un coin perdu, vous voyez la synagogue qui laisse tomber les tables de la loi, qui a son drapeau d'honneur brisé, sa tête découronnée. Au reste, l'inscription générale est dans ce même sens, elle parle d'une famille, d'une table sainte : *Filii tui sicut novelle olivarum iu circuitu mensæ tuæ.* Quant à celle qui fait le tour du tableau, c'est un texte fort connu, tiré de St-Paul, première épître aux Corinthiens, et qui est le résumé de toute l'explication que je viens de donner.

» L'âge de ce tableau me semble assez bien désigné par le

genre même et la conception du sujet, semi moyen-âge semi moderne. Les nimbes conservés par habitude aux symboles évangéliques et tranformés ailleurs en rayons ou en petites couronnes détachées au-dessus de la tête, rappellent encore cette même époque, que je crois être le XVIe siècle. Certaines poses, l'orfroi de la chape du Pape, les rayons de la tête du Sauveur, indiqueraient une main italienne plutôt que celle d'un artiste de notre pays.

» Comme idée générale, il rappelle bien ces conceptions analogues, mais beaucoup plus employées dans les vitraux que dans les tableaux : c'est surtout à ce point de vue que ce tableau est digne d'être étudié et que la Commission des Monuments historiques devait le signaler, tout en en fixant par le dessin les ingénieuses combinaisons. Une idée synthétique et figurée de la Religion, considérée surtout dans son mystère principal, l'Eucharistie, tel est, en deux mots, le résumé de cette présente dissertation, et le titre que j'ai cru pouvoir mettre au bas de la lithographie de ce curieux tableau. »

PROJET D'ÉGLISE DANS LA BASSE-VILLE, A ARRAS.

M. le Secrétaire signale à la Commission un article publié par M. Jules Périn, ancien élève de l'école des Chartes, avocat à la cour impériale de Paris, dans le *Courrier du Pas-de-Calais* du 7 mai 1867, sur un *Projet d'église dans la Basse-Ville, à Arras.*

» Il nous paraît superflu, dit M. Périn en terminant cet article, d'ouvrir un concours, quand on a sous la main un architecte du mérite de M. Alexandre Grigny, que la Suisse appelait naguère pour construire la Cathédrale catholique de Genève, et à qui le département du Nord doit une merveilleuse église, celle de Valenciennes, dont la tour, l'une des plus élevées de la France, porte le nom de son auteur aussi haut que ceux des architectes de génie qui jouissent de la plus brillante réputation. » (1).

La séance est levée.

(1) M. Jules Périn vient de remettre à l'imprimerie une Notice qui contient la description des diverses œuvres du savant architecte artésien M. Alexandre Grigny.

Séance du 13 Mai 1867.

Président, M. l'abbé Parenty.—Secrétaire, M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

TOURS DE SAINT-ÉLOY.

M. de Sède donne de nouveaux renseignements sur les tours de St-Eloy.

Au sujet de la somme demandée pour la restauration de ces tours, M. Boulangé pense que les chiffres indiqués pour la dépense à faire sont bien considérables, relativement au résultat à obtenir.

M. Boulangé demande que la Commission se borne à recommander non pas la restauration mais l'exécution de petits travaux destinés à empêcher la destruction complète de ce qui subsiste. Il faut, en un mot, laisser les tours de St-Eloy à l'état de ruine, en se bornant à lutter contre l'effet destructeur de l'infiltration des eaux dans la maçonnerie.

Il ne faut pas remplacer les pierres qui manquent, il suffit de commencer par le haut, au fur et à mesure des ressources dont on disposera, en y employant un maçon habile, à mettre du ciment dans tous les interstices des pierres pouvant donner lieu à l'infiltration des eaux.

La Commission adopte les observations faites par M. Boulangé et décide qu'elles seront adressées à M. le Préfet.

M. Boulangé signale des ruines très-remarquables qui existent dans le département de la Moselle et qui ont été gâtées par une restauration comprenant le remplacement des pierres tombées ou détruites.

NOUVEAUX MEMBRES A NOMMER.

Un membre demande de proposer à M. le Préfet de nommer MM. Charles d'Héricourt, à Souchez ; Normand, architecte à

Hesdin; Gustave de Hauteclocque, maire, à Bermicourt; de Bailliencourt, architecte, à Béthune et Libersalle, architecte, à St-Omer, membres de la Commission départementale des Monuments historiques.

Cette proposition est adoptée.

M. le Secrétaire donne lecture de la Notice suivante :

NOTICE SUR L'ÉGLISE DE BUSNES, DOYENNÉ DE LILLERS, PAR L'ABBÉ ROBERT, CURÉ DE FOUQUIÈRES-LEZ-LENS.

« Il n'est pas de village, presque point de hameau, dans notre beau département, qui ne possède son église, où les générations confondues dans une même foi, avec leurs pasteurs, viennent s'agenouiller devant la majesté de Dieu.

» L'église de Busnes, près des ossements bénits des fidèles qui gisent au champ du repos, est donc de ce nombre.

» Située à l'extrémité de la paroisse, vers Robecq ou Lillers, semblable au chêne majestueux, parmi les bruyères, vous n'appercevez la tour de son église, à travers de bouquets d'arbres ou de groupes de maisons, que lorsque vous êtes sur le point d'entrer dans cette commune.

» D'après Harbaville, le nom de Busnes, du mot celtique *Bu*, habitation, remonte à une haute antiquité. Nous le voyons en effet figurer déjà, dès l'an 1043, dans un acte authentique, puis en 1240, dans une donation faite à l'abbaye de Mont-St-Martin. Autrefois, selon l'annuaire statistique de 1814, ce village s'appelait *Benutum*, Buenne, mais, d'après nous, son étymologie pourrait bien encore venir du nom d'une petite rivière *Bulneti fluvius*, qui prend sa source à Canteraine pour traverser Busnes par Beaulieu, et se précipiter dans la Lys à St-Venant.

» L'église qui nous occupe est donc là debout depuis bien des siècles faisant anciennement partie du diocèse de Thérouanne, puis de celui de St-Omer jusqu'à la révolution de 93.

» La paroisse de Busnes était alors du doyenné de Lillers dont le chapitre nommait à cette cure, qui, avec le curé et ses vicaires, jouissait d'une part de la dîme partagée avec l'évêque diocésain, selon la teneur d'un testament de Wenemar, sire de Lillers, l'an 1043, d'après Etienne Le Pez, religieux de St-Vaast.

» Le curé de Busnes fut quelquefois honoré du titre de doyen de la chrétienté de Lillers. En ce temps, ce village appartenait à l'Artois, d'abord en partie, du bailliage de Lillers, puis en totalité, d'après Maillart, dans son traité sur les limites, 21 septembre 1664.

» Son église, partie en pierres blanches, ainsi que la tour,

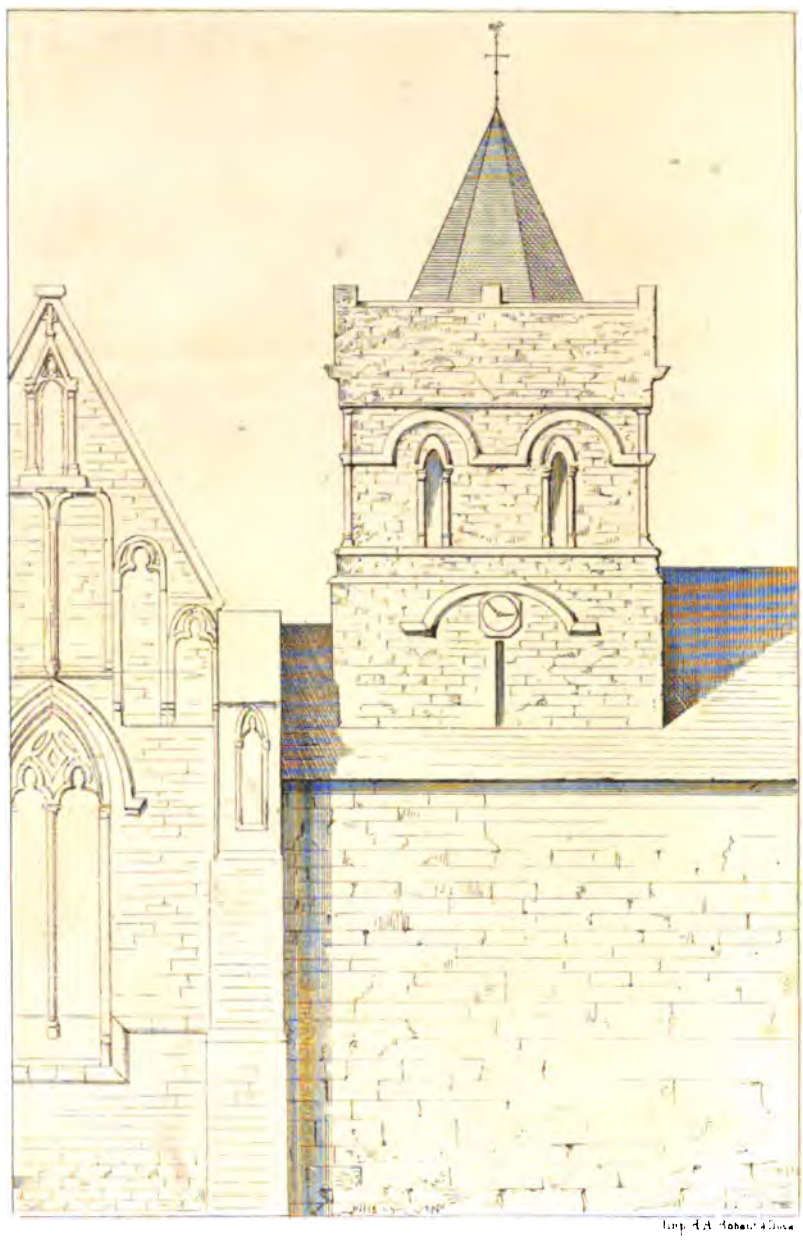

Tour de l'Eglise de Buenes.

UNIV. OF MICH.

indique les caractères architectoniques de la dernière moitié du XIIe siècle, ou au moins de la première période du treizième; le reste en briques rouges, par sa transition de l'architecture romane en celle gothique, appartient au style mixte.

» Elle est divisée en trois nefs, séparées qu'elles sont par des arcades cintrées au nombre de six, reposant sur des colonnes dont les chapiteaux coniques ont la forme néogrecque. On n'y remarque point de transept, parce qu'à l'époque où elle fut construite, cet emblême mystérieux de la croix était peu connu, et n'avait pas encore acquis le développement qu'on lui donna depuis, au XIIIe siècle. La longueur de cette église, *intra-muros*, est de 30 mètres, sur 17 m. 50 de large, prise du portail à la tour. Son élévation dans la grande nef, porte 10 mètres sur 6 m. 57 de largeur, et les bas-côtés ont 8 mètres de haut sur 2 m. 78 de largeur, dont un mesure 3 mètres seulement.

» Cet édifice religieux, détruit et brûlé en partie, par nos guerres de religion et d'Espagne avec la France, ainsi que nous l'indique quelques restaurations sur les murs les plus vieux, nous rappelle de plus les dévastations des bandes flamandes, commandées par Oudard de Renty, qui, en 1346, pour se venger de son insuccès, lors du siège de Béthune, vint se jeter dans les villages voisins, où il causa d'affreux ravages; Busnes y eût sa grande part. Ses habitants, alors réfugiés dans leur église comme dans un fort, tinrent tête à l'ennemi, par une noble défense, comme depuis, ils le firent à diverses reprises, pendant les courses des Anglais, 1383, des Espagnols encore et des Français, 1537 à 1543 et 1657, d'après ce que nous venons de dire plus haut.

» Alors Condé révolté contre son pays, à la tête de la cavalerie espagnole, vole reconnaître Turenne à St-Venant, commandant un corps d'armée de 30,000 hommes. Le général français contraint cette ville qui, après un siége de sept jours poussé avec vigueur, finit par se rendre, et les campagnes détruites, ravagées, les environs de Busnes surtout, à cause du passage des troupes sur la Lys, pour pénétrer dans la Flandre.

» A quelque temps de là le prince d'Orange chargé, à son tour, du siége de St-Venant partit avec vingt bataillons; il fit exécuter une tranchée tirant une parallèle, depuis la rivière de Robecq jusqu'au grand chemin qui conduit à Busnes, près de l'église.

» C'est vers cette époque que naquit une des célébrités de ce village, d'après Locre; Jean d'Ongoys, vivant au XVIe siècle, et auteur d'un *promtuarium* ou abrégé de l'Histoire universelle, selon Harbaville, et qui jouit de quelque estime avant la publication de l'immortel ouvrage de Bossuet.

» Si nous traversons maintenant la paroisse de Busnes, sur la route départementale de Lillers à St-Venant, l'un des pignons de l'église, attirera certainement les regards du touriste, ou ceux de l'archéologue. En effet, cette partie si imposante de l'édifice sacré, la plus intéressante sous le rapport de l'art, est étagée d'arcatures lancéolées et superposées. Il nous rappelle le triplet roman en mître ou fronton. Au centre se trouve une croisée ogivale, divisée par un meneau qui repose sur un masque humain, taillé dans la pierre. Ce côté du monument, épargné par la guerre, a su résister aussi à toute influence corrosive. Au-dessus, dans l'angle du pignon, s'encadre une baie simulée, ou peut-être une niche, portée par deux colonnettes, sur lesquelles s'appuie une arcade gothique aigüe, surmontée d'une croix. Cette baie repose sur une fenêtre double, formée par des arcades ogivales évasées qui se rattachent à deux autres, et s'agencent parfaitement dans le pignon comme soutènements extérieurs pour l'appuyer. Le tout est porté sur l'arcade lancéolée de la baie qui éclaire l'intérieur. Cette baie est divisée par un meneau perpendiculaire jusqu'à la hauteur de la naissance de l'arcade où il se bifurque en découpures lobées. D'après la symbolique chrétienne, ces trois baies superposées figurent la très-sainte Trinité : la plus élevée est l'Œil de Dieu, comme les six croisées simulées en gradins en rappellent les six principaux attributs.

» Ce pignon de pierres blanches, ainsi que nous l'avons dit, repose sur un soubassement en grés ; il porte 5 m. 86 de hauteur dans l'intérieur des chapelles, sur 5 m. 32 de largeur à la partie supérieure, *ad-extrà*, il s'appuie sur deux piliers butants avec ornements, comme on le remarque partout en France dans nos églises les plus anciennes. Le clocher de Busnes, aux proportions larges, couronne le centre de l'édifice au point de jonction de la nef et du chœur. Sur cette construction assez élevée, on aperçoit des baies ogivales, à arcade pointue, ornées de colonnettes. Au-dessus serpente, en pierre blanche, une ligne brisée par un cintre formant archivolte, ou arcature en saillie, pour abriter le cadran de l'horloge, contre les injures du temps. On y voit de plus une ou plusieurs ouvertures étroites, peut-être derniers vestiges des créneaux qui autrefois défendaient la tour, ou point de mire des assiégeants contre les habitants réfugiés dans leur église, lors de nos guerres du XIIIe et du XIVe siècle.

» Cette tour, qui se terminait primitivement par une flèche élégante et en pierre, rappelant la domination espagnole, finit aujourd'hui par une pyramide peu visible, de mauvais goût, et surmontée d'une croix en fer, cè signe de la victoire du Sauveur sur le monde, et sur cette croix, le coq, pour rappeler au pasteur la vigilance, et aux fidèles le zèle et l'amour de la prière.

» Sexangulaire à sa base, cette tour est entourée d'une galerie assez simple, couronnée de quelques pierres aux angles et au centre, rares jalons, sans doute, des machicoulis, à l'instar de nos tours militaires du XIVe siècle, qui la défendaient au temps du moyen-âge.

» Aux coins de cette tour, vers le haut, on aperçoit quatre petites colonnes reposant sur une corniche dont l'ensemble porte du sommet à la base, 22 mètres d'élévation, sur 4 m. 22 de largeur.

» L'église de Busnes, avant la révolution, possédait trois cloches, aux sons graves et mélodieux ; le gouvernement de 93 en prit deux, pour laisser la plus forte à la commune, brisée seulement en 1853 par cas fortuit. Cette cloche pesait 1,503 kilos 500 grammes ; elle portait l'inscription suivante :

« *Messire Claude de Croy, comte de Rœux et du St-Empire, seigneur de Beaurainville et Chateau, maistre d'hostel des archiducs, capitaine général d'une compagnie entretenue ; et dame Destourmel, Houdain, Lampres, Busne, son épouse.* 1619. »

» Aujourd'hui cette église ne possède plus que deux cloches, dont la plus pesante est de 1,522 kilos 500 grammes, sur laquelle nous voyons une autre inscription de date plus récente, et que voici :

« *J'ai été bénite par M. Félix Fourcroy, curé de Busnes, en présence de M. Blanquin, maire, l'an* 1853. *J'ai été nommée Marie-Pauline, par M. Gustave-Henri de Baillard del Bord de la Reinty, et dame Gabrielle-Florence Dunker de Cohem, douairière comtesse de Busnes.* »

» Une autre inscription sur la petite cloche est ainsi conçue :

« *L'an* 1786, *j'ai été bénite et nommée Gomert, par M. François Legay, écuyer seigneur de Mascurre de Scotel, et autres lieux ; et par dame Françoise-Catherine Gomert, épouse de messire Louis-François Cochet, écuyer seigneur de Corbemont, Busnes, Triamery, Quesnoy, Carluy, et autres lieux.* »

» Nous pensons que cette petite cloche provient du château de Busnes qui avait une chapelle avant la révolution.

» La tour qui renferme ces cloches, du côté de la route départementale, est cachée par l'accotement disgracieux d'un escalier muré de briques qui y conduit, addition assurément peu flatteuse, sous le rapport de l'art.

» C'est en 1824 seulement qu'on a fait disparaître sa flèche dont on craignait la chute. Alors on a trouvé plus facile de la démolir pierre à pierre, au lieu de la consolider par une réparation intelligente, ce qui n'aurait point coûté davantage, d'après ce qui nous a été dit. Que n'y avait-il à cette époque,

comme aujourd'hui, une commission archéologique, pour les édifices diocésains, le doyenné de Lillers, à l'heure qu'il est, compterait un monument de plus !

Nous avons rapporté que l'église de Busnes n'avait pas de transept. Cependant à partir de la tour, dans la nef, au point de jonction, le sanctuaire avec ses deux chapelles latérales forment un *tau* grec, image de la croix, d'après Sylvio Pellico, pour aider les hommes à braver les douleurs et les périls d'ici-bas.

» Le porche principal de cette église rappelle les sièges qu'elle a dû supporter, comme le peu de goût dont ont fait preuve les maçons (c'est le vrai mot) qui l'ont restaurée à diverses fois ; à une façade riche, en rapport avec le pignon que nous avons décrit, a succédé un mur des plus prosaïques, dans lequel on a découpé, sans proportion aucune, une porte d'entrée, encadrée dans deux colonnes plates et unies, surmontées d'un frontispice en triangle de bien pauvre style. Nos régénérateurs de 93 y avaient fait écrire cette inscription :

« Sur ce portail le peuple français reconnaît l'Être Suprême » et l'immortalité de l'âme. » En cela encore, plus sage que nos idéalistes modernes rejetant nos dogmes religieux, qui néanmoins ont bravé ces jours malheureux, où notre patrie semblait être frappée de l'aveuglement le plus incompréhensible.

» Pourquoi le temps, pourquoi la guerre plus destructive encore n'ont-ils pas conservé les trois pignons qui devaient sans doute correspondre aux nefs intérieures, comme sembleraient l'indiquer des raccords sur les aîles, en lignes brisées, ce qui blesse singulièrement l'œil de l'observateur ; serait-ce pour cacher ce travail informe, que quelques lignes de tilleuls ont été plantées là, ou pour embellir la place qui fait face à l'église ?

» La toiture de ce monument, en partie détruite pendant nos guerres des XVIe et XVIIe siècles, a été restaurée alors, ainsi que l'indique le millésime de cette époque qu'on remarque du côté sud du cimetière. Diverses réparations de ce genre coûtèrent à la commune de Busnes de 1810 à 1812, 2,030 fr. ; en 1813, 819 fr. et en 1853, 863 fr. pour le plafond de la grande nef.

» Près du sanctuaire, et du même côté, existe une petite porte en grès, à arcade semi-circulaire, type habituel de l'époque qu'elle caractérise ; elle est surmontée d'une imposte inachevée, au centre un écusson veuf d'armoiries.

» Cette porte donne accès à l'antique chapelle des comtes de Busnes, sous laquelle se trouve le caveau de sépulture où reposent leurs cendres.

» Dans cet oratoire, sur l'autel, fixé contre le mur, on remarque un superbe bas relief en pierre, de couleur noire, verte et or ;

il représente la descente de croix et l'embaumement de Notre Seigneur par de saintes femmes et son disciple bien-aimé. Ce saint Apôtre est de plus indiqué à droite du monument, avec cette inscription : *Espoir consolle Northoud* ; à sa gauche, c'est Ste-Marguerite et ces mots : *S'il est en veu Bournel* ; au centre, sur les genoux de la Ste-Vierge accompagnée de St-Jean et de deux femmes, et dessous, cette autre inscription : *Dame Cathérine de Baenst, fille de feu Guy de Baenst + écuyer seigneur de Menovst Kerke, etc., vefve de feu messire Anthoine de Northoud, seigneur du dict lieu, pour exécuter l'ordonnance et dernière volonté de feu messire Jehan de Northoud et son beau-père, fondateur de ceste chapelle, a fait faire ceste table d'hostel*, 1562.

» Ce bas-relief, très-bien exécuté, est surmonté d'une élégante corniche avec frise enlacée de têtes couronnées, de fleurs, de fruits, et repose sur des colonnes ou cariatides qui représentent la mort enveloppée de draperies d'or, nous rappelant, par leur forme, les momies d'Egypte.

» Les nervures de cette chapelle sont très-simples, comme toute la voussure du reste. Construite en pierres blanches, elle a 5 m. 80 de hauteur, sur 4 m. 78 de largeur ; la clef de voûte porte une croix grecque ; sur le mur d'enceinte, à droite de l'autel, on aperçoit une pierre tumulaire, en marbre noir, assez bien conservée : elle a 2 m. de hauteur et 1 de largeur. Sur le tailloir ou bordure sont gravées plusieurs écussons avec ces mots en caractères gothiques assez difficiles à lire : *Floury, Bournonville, Senlis, Naroentigny*, (c'est peut-être Montigny ou Montmorency). Puis cette épitaphe : *Ghy gist noble demoiselle Athoynette de Floury, dame de Samer, Segier, en son temps femme et épouse de nosble escuyer Athoine de Northoud, sg^r de Miémon, laquelle trépassa COV quarante* (1540). *Priez Dieu pôu sô ame.* Au centre de cette pierre se trouve un ange en pied, (St-Michel, peut-être), tenant en sautoir un bouclier, en forme de losange, avec armoiries presqu'effacées, supporté de la main droite, à l'un des angles et de la gauche, par un ruban, à la hauteur de l'épaule.

» Dans une autre chapelle, à gauche du chœur en entrant, semblable à celle dont nous venons de parler, et qui a 5 m. 86 de hauteur, sur 5 m. 32 de largeur, est placé le simulacre ou la représentation du St-Sépulcre de Notre Seigneur, en pierre, et d'une assez belle facture. Il repose sous un dais, en forme de niche ornée, style de la renaissance. Cest le corps inanimé de Jésus, entouré de la Ste-Vierge, de Joseph d'Arimathie, de Nicodême et des saintes Femmes. Ces statues ont un mètre de hauteur ; elles sont assez remarquables par leur proportion et l'expression des figures ; dessous, un marbre noir relate cette inscription : *Anthoine Prvvost et Jenne Denel sa femme, avecq levrs*

devx filles Margverite et Marie Prvvost, povr la décoration de cest église de Busne, ont donné cest remembrance dv Sainct-Sépvlcre de Nostre-Seignevr Jésvs-Christ, si ont avssi fondé vne messe chanté annvellement et à perpétvité en ladicte église, en l'honneur de monsievr Saint-Hvbert avec procession, priez Diev povr evx.

» Parmi les tableaux de quelque valeur qui décorent cette église, il en est un qui fixe surtout l'attention : c'est, d'après M. Parenty, vicaire-général, une descente de croix de l'école de Rubens. Un autre tableau, de petite dimension, peint sur chêne, ne manque pas non plus d'une certain mérite; il représente Notre Seigneur en croix, les donateurs au pied, avec cette devise : *A l'honneur de Dieu et de la Ste-Vierge, Jean Réant et Jêne Dusaultoir sa femme, ont dôné ceste table, priez Dieu pour eulx.*

» Le bénitier des fonts baptismaux, en grès, d'une forme assez rustique, porte la date de 1440.

» Quatorze fenêtres pour les nefs, cinq pour le sanctuaire, permettent à la lumière de pénétrer dans ce temple. Les premières, veuves de leurs meneaux, indiquent par des restes d'ornementation qu'elles en étaient enrichies autrefois.

» Le chœur, les chapelles qui l'accompagnent, ainsi que la voûte du clocher y adjacente, n'offrent aucun intérêt archéologique. Ce chœur a 5 m. 96 de hauteur, sur 5 m. 36 de largeur et 4 m. 10 de profondeur. Des nervures peu riches, restaurées à diverses époques, sans doute, nous reportent au temps si reculé de leur construction. Le sanctuaire, trop exigu, se termine en forme carrée, de même que les chapelles latérales, dont les toits à l'extrémité, se dessinent en demi-pignons de forme conique, beaucoup plus bas que le galbe principal.

» Des stalles anciennes, de style Louis XV, meublent le chœur fermé par une balustrade du même ordre; la nef du milieu nous montre une chaire de vérité du même style, assez élégante du reste, chargée d'ornements en relief, et donnée par Pierre Rose et Isabeau Poulet, l'an 1633.

» Dans la tourmente révolutionnaire, par le vertige le plus inconcevable, l'église fut vendue et devint un édifice public qui, tour à tour, servit de club, de salle de danse et de fabrique à poudre. Grâce à l'énergie des habitants de Busnes, la déesse *Raison* n'y implanta point son culte ignoble.

» Elle fut rendue au culte le 20 février 1802, 1er ventose an X de la République. Alors Mme de Corbemont, comtesse de Busnes, lui offrit un calice en argent, ainsi que plus tard, en 1820, Lemerchier de Criminil, curé de cette paroisse, ancien chanoine gradué de la cathédrale de St-Omer; puis un autre calice et une somme de 200 fr. pour la restauration du chœur. Que n'a-t-il aussi donné pour réparer la flèche, car c'est cette même

année qu'elle fut démontée par les soins de M. de Bailliencourt, architecte de Béthune !

» Une somme de 3,049 fr. 40 fut employée à bâtir une sacristie, hélas sans style, en l'an 1842, et en 1846 on a dépensé 1,800 fr. pour un maître-autel de forme gothique qui nous fera connaître comment, aux jours mauvais de 93, l'église de Busnes sut échapper miraculeusement au marteau démolisseur des Vandales de cette époque.

» Les démagogues de St-Venant venaient de prêcher la *montagne* dans l'église de Guarbecque, ils se disposaient à faire de même dans celle de Busnes avec l'intention de livrer aux flammes les statues et les images des saints qu'elle contenait, ils font appel à leurs *frères* de ce village, puis le nommé Mayolle se charge de l'exécution de cette œuvre impie ! Il commence d'abord par vouloir descendre un antique Calvaire fixé dans l'intérieur au haut de la tour, à l'aide d'une corde fixée au cou du Christ ; il l'arrache, et tombe de tout son poids sur le sol. Six dalles du marbre le plus dur sont brisées, et la croix, quoique très-ancienne, reste intacte aux pieds du malheureux. Cette espèce de prodige le touche, et alors, soit crainte ou respect, il jure de ne pas livrer ce Calvaire, et encore moins de laisser profaner la maison de Dieu. Mais ce n'était point ainsi que l'entendaient les révolutionnaires de St-Venant, on en vint donc aux mains. Les patriotes de Busnes, et à leur tête Mayolle converti, armés de bâtons, de fléaux ou d'autres armes plus meurtrières encore, défendent leur église ; les femmes munies de vases remplis de cendres jettent à la tête de l'ennemi ces sortes de projectiles. Nous renonçons ici à retracer les diverses phases de ce combat dont la victoire ne fut pas douteuse, mais nous dirons de suite que nos fanatiques de St-Venant, peu soucieux de perdre la vie, ou de devenir aveugles, cédèrent à nos Jeanne Hachette improvisées, pour fuir à toutes jambes, après avoir laissé quelques-uns des leurs sur le champ de bataille. C'est par ce stratagème hardi, que l'église de Busnes dût sa conservation, à cette époque si malheureuse.

» Et maintenant on voit quelques restes d'une large bande noire sur le pourtour de ce monument, ornée de l'écusson seigneurial presque effacé, il nous rappelle l'antique famille des comtes de Busnes qui, l'an 1499, comptait, parmi ses membres « messire et maître Philippe de Busnes, » prêtre doyen, chanoine de Lens, d'après Estienne Pez, et dont la seigneurie, suivant le Pére Ignace, appartenait à la maison de Corbemont, l'an 1745.

» Brantome, dans ses mémoires, cite un comte de Rœux, seigneur de *Buenne* qui y fut enterré. Plusieurs générations de ses anciens maîtres sont donc là, dans le caveau de famille, près

de la petite porte d'entrée et reposent ainsi sous les dalles froides de leur chapelle funèbre, en attendant la résurrection générale !....

» *Sic transit gloria mundi.* »

ABBAYE DE SAINT-VAAST, D'ARRAS.

Un membre rappelle que l'abbaye de St-Vaast doit occuper une large place dans la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais.*

Il est décidé que la description de cet important édifice sera faite par M. Van Drival.

Le Comité fixe ensuite l'ordre du jour de l'assemblée générale qui aura lieu à la Préfecture, le 11 juillet prochain.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Assemblée générale du 11 Juillet 1867.

L'an mil huit cent soixante-sept, le onze du mois de juillet, à trois heures du soir, la Commission des Monuments historiques du département du Pas-de-Calais, s'est réunie à l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Parenty.

Etaient présents :

MM. l'abbé Van Drival, Dancoisne, l'abbé Lamort, Terninck, Boulangé, le comte d'Héricourt, de Cardevacque, Auguste Parenty, de Sède, Ledru, Robaut et Godin, secrétaire.

M. le Préfet espérait occuper le fauteuil de la présidence, mais appelé par dépêche télégraphique à Boulogne, pour le passage du Sultan, et partant dans quelques minutes, il vient en personne témoigner ses regrets de ne pouvoir prendre part aux travaux de l'assemblée et assurer les membres de la Commission de toutes ses sympathies.

MM. Cavrois, Grigny, Coffinier, l'abbé Haigneré, l'abbé Robert, le comte de Fouler, le marquis d'Havrincourt, l'abbé Robitaille, l'abbé Guillaume, Albert Legrand, Morand, de Linas, de Bayser, l'abbé de Létoille, et de Rheims, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Godin rend compte des travaux de la Commission pendant l'année 1866-67.

On procède ensuite à l'élection du Vice-Président.

M. l'abbé Parenty est réélu à l'unanimité.

M. Parenty adresse ses remerciements à ses collègues et les assure de tout son dévouement.

L'honorable Vice-Président s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Appelé par vos suffrages à la Vice-Présidence de la Commission des Antiquités départementales, je saisis l'occasion de cette assemblée générale, pour vous offrir l'expression de ma reconnaissance, au sujet du concours persévérant que vous avez prêté à la continuation de nos travaux et de nos recherches archéologiques.

» J'ai fait de mon mieux, depuis deux ans, pour suivre les errements de notre très-regretté Vice-Président, M. Harbaville. Je n'entreprendrai point ici, Messieurs, de vous faire l'éloge de cet homme de bien. Le souvenir de ses hautes qualités est profondément gravé dans vos cœurs. L'un de nous est d'ailleurs chargé de composer pour être inséré dans nos bulletins, un récit sommaire de ce qu'il a fait dans l'intérêt de l'œuvre que nous poursuivons en commun. M. le Président de l'Académie d'Arras va, de son côté, publier dans les mémoires de ce corps savant, une biographie très-développée, où sont amplement décrites les vertus publiques et privées de notre éminent collègue.

» Cette réunion me procure aussi l'avantage d'offrir l'expression de nos communs remerciements au premier Magistrat de ce département, qui veut bien suspendre les travaux de sa haute administration pour venir la présider. Nous osons compter sur son appui auprès du Conseil général, sur ses conseils et le concours de ses lumières, à l'effet de continuer et de rendre plus utiles à la science et notamment au pays, nos publications, entreprises sous les auspices de MM. les Préfets depuis 1846.

» A l'époque de la création de notre Commission, la science archéologique était encore peu cultivée en France et notamment dans le Pas-de-Calais, M. Desmousseaux de Givré fit un appel à quelques hommes qui avaient pris goût à l'étude de l'histoire locale et s'étaient fait connaître par la publication de

divers travaux dont les éléments avaient été puisés dans nos vieilles chroniques et nos archives. Cet appel fut entendu, et bientôt on vit ces hommes laborieux unir aux études paléographiques celle des monuments que le temps a laissés debout ou en ruines, depuis l'époque celtique jusqu'à nos jours.

» Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les livraisons qui composent la *Statistique monumentale* et la collection de nos bulletins. Ces publications et les nombreuses planches qui les enrichissent font honneur au département du Pas-de-Calais. On ne pouvait soupçonner dès le début, qu'il renfermât tant de richesses archéologiques. Poursuivons nos recherches, Messieurs, elles amèneront la decouverte d'autres trésors encore ignorés.

» Avant la création de cette Commission, nos monuments anciens avaient été mal restaurés, ou plutôt mutilés par des travaux mal compris. Les églises, en particulier, avaient souffert, sous ce rapport, depuis le rétablissement du culte catholique après le concordat de 1801. Celles qu'on avait reconstruites étaient dépourvues du caractère religieux qui leur est indispensable. L'autorité diocésaine a suivi l'exemple de l'administration départementale. Elle a créé dans le séminaire un cours d'archéologie dont le premier professeur fut Mgr Lequette, remplacé depuis par notre collègue M. l'abbé Van Drival. Ces leçons sont continuées dans cet établissement.

» C'est ainsi que l'art chrétien tend à se vulgariser pour ainsi dire, et trouve sous l'humble toit du presbytère un asile dont on ne peut contester les avantages. Mgr Parisis a, de plus, formé des commissions cantonales, chargées d'adresser à l'Evêché des rapports sur les projets de restauration ou de construction des édifices religieux.

» De leur côté, MM. les architectes, dont plusieurs sont associés à nos travaux de la Commission des Antiquités départementales, ont tous, ou presque tous, mis à contribution leur talent, en faveur du mouvement réactionnaire provoqué par les premières autorités civiles et ecclésiastiques du département, et, de plus, par les encouragements du Conseil général. Ces hommes honorables sont tous actuellement à même de restaurer avec intelligence, ou de reconstruire les monuments du moyen-âge, depuis le roman le plus primitif jusqu'au style tertiaire des XVe et XVIe siècles. L'un d'eux qui s'était fait connaître avant la création de la Commission par un remarquable essai, a produit depuis plusieurs monuments qui immortaliseront sa mémoire.

» Ces résultats, Messieurs, sont de nature à nous encourager dans la poursuite de nos recherches et de nos publications archéologiques. Toute science bien cultivée doit nécessairement

amener des progrès. Animés comme vous l'êtes, d'un vrai zèle pour l'étude de nos antiquités artésiennes, vous ferez mieux encore que par le passé, et vous aurez bien mérité de la postérité et de tous les hommes éclairés de ce département. »

M. l'abbé Lamort donne lecture de la note suivante :

ECOURT-SAINT-QUENTIN. — SOUVENIRS ÉPIGRAPHIQUES.

« Il y a à peine quinze ans, trois églises existaient au centre de Marquion. Sœurs d'origine, entièrement dépourvues de style et bien peu en rapport avec leur sainte destination : c'étaient les églises d'Oisy, de Marquion et d'Ecourt-St-Quentin, que des maçons avaient été chargés de bâtir, au commencement du XVIIe siècle, avec des matériaux informes et grossiers, tels que les fournissaient alors les nombreuses carrières du pays.

» Ces trois églises massives et insuffisantes ont disparu, sauf le clocher de Marquion, qui remonte à une meilleure époque, et doué d'un caractère convenable d'architecture, méritait, à ce double titre d'être conservé. Elles ont été remplacées, celles d'Oisy et de Marquion, par des églises de style roman, dues au talent de notre habile architecte et collègue M. Grigny. La troisième, celle d'Ecourt, s'élève en ce moment, en forme ogivale du XIIIe siècle, sous la direction de M. Leroi, architecte à Lille.

» Les trois églises que je mentionne ont disparu sans laisser aucun regret aux amis de l'art. Toutefois, il ne sera pas indifférent de vous signaler quelques souvenirs épigraphiques qui se lisent encore gravés sur la pierre, dans l'église d'Ecourt actuellement en voie de démolition. Ce sont des chronogrammes latins auxquels je pense que vous trouverez quelque mérite. Ils ont dû être composés par le pasteur du lieu, M. Coquel. Les voici par ordre de date :

» Le premier se lit sur une pierre incrustée, au dehors, dans la muraille de la chapelle du Rosaire. Il rappelle et la date de la construction de cette chapelle (1682) et la destination :

DEO OPTIMO.

LAVRVS CHISTIPARÆ VIRGINI

TERQVINQVE ROSÆ.

1682.

» La deuxième se lit sur la façade extérieure de la chapelle de St-Quentin, patron de la paroisse, érigée en 1685 :

qVIntInVs gente roManVs
e senatorIa stIrpe natVs
reLIgIone ChrIstianVs
In terra pœnIs VeXatVs
In Cœlo gloriA CoronatVs
eLeCtIone noster patronVs ; ergo
pro nobIs oratIonI sIt IVgIter IntentVs.

» Le troisième s'applique au baptistère bâti en 1695. Ce n'est pas le moins bon :

baptIsterIVM
renasCentIbVs
seDVLa eXstrVXIt pIetas.

» Enfin le vénérable pasteur voulut aussi décorer d'un chronogramme son modeste presbytère rebâti en 1685. Il y mit celui-ci :

paX hVIC DoMVI
et saLVs.
habItantIbVs In ea.

» L'antique presbytère des curés d'Ecourt a changé de destination ; mais le chronogramme est resté. Espérons que le vœu du vénérable pasteur qui l'a fait graver au frontispice de sa demeure continuera néanmoins d'avoir sa réalisation.

» Toutefois qu'il nous soit permis de remarquer que le souhait du pieux pasteur ne se réalisa pas entièrement, du moins de suite, pour ses chères ouailles, car le registre de catholicité constate qu'en 1710, sous l'administration curiale de M. Navez, dans cette grande paroisse dévastée par les guerres de cette époque, il n'y eût pas un seul baptême. Il y en avait en moyenne quarante, dans les années normales. Il serait curieux de constater, par les registres de catholicité de cette époque, si cette désolation fut générale, et s'il ne faut pas autant l'attribuer à l'horrible famine qui suivit le cruel hiver de 1709, qu'aux ravages de la guerre. »

Au sujet des registres de catholicité, MM. d'Héricourt, Ledru et Godin signalent à l'assemblée des documents historiques très-intéressants consignés dans les registres des paroisses et qui peuvent puissamment servir à l'histoire du pays.

M. Godin ajoute que, depuis 1854 principalement, des mesures ont été prises par l'administration départementale afin d'opérer le classement et la reliure de ces précieux documents; qu'en sa qualité d'inspecteur des archives communales, il est heureux de constater que dans presque toutes les communes la conservation des actes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles est maintenant assurée.

M. le comte d'Héricourt donne lecture de la notice sur l'église de St-Vaast, à Béthune, qu'il a été chargé de rédiger.

Cette notice sera publiée dans la *Statistique monumentale*.

L'assemblée adresse ses félicitations à M. le comte d'Héricourt.

M. Auguste Terninck donne lecture du travail suivant :

SÉPULTURES MÉROVINGIENNES D'AMBRINES ET DE COULLEMONT.

» Messieurs,

» La bienveillance avec laquelle vous avez accueilli les notes que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, dans de précédentes séances, au sujet des tombes gauloises et gallo-romaines que j'ai explorées dans notre pays, me fait espérer que vous accueillerez avec la même indulgence quelques renseignements sur les sépultures mérovingiennes d'Ambrines et de Coullemont. Sans doute d'excellents travaux ont été publiés sur cette époque, ceux notamment de M. l'abbé Cochet, pour la Normandie, et de M. Henri Baudot pour la Bourgogne. Mais il m'a semblé utile d'étudier aussi les tombes de ce même temps pour nos contrées, afin qu'on pût les comparer les unes avec les autres.

» En effet, vous le savez comme moi, Messieurs, la grande invasion des Francs n'était qu'une vaste confédération composée de bien des peuples, aussi différents souvent par le langage que par les mœurs, les habitudes et les arts, et les objets trouvés dans nos divers pays peuvent aider à constater ces diverses nationalités de leurs habitants.

» Ce n'est pas ici le moment de discuter cette question que de savants historiens ont déjà résolue du reste. Pour notre province, nous savons déjà que dans cet espace aussi restreint plusieurs princes se partageaient alors le pouvoir : Ragnacaire (Raganarius ou Raghenaher) et Ricaire, rois d'Arras et de Cambrai, et Cararic, roi de Thérouanne. Ce fait seul indique la présence dans ce pays de deux nations distinctes qui se le partageaient. On pourrait aussi remarquer à l'appui de cette opinion, combien sont différents les noms des villages de ces deux

parties du département, celle du Nord, l'ancienne Morinie où l'on trouve cinquante ou soixante terminaisons en *ghem*, tandis que l'Artois n'en possède aucune, et montre en compensation soixante-trois communes dans les noms desquelles se trouvent les mots *court*, et vingt qui tirent leur dénomination du mot *villa*. Plusieurs auteurs érudits, il est vrai, croient que le mot *ghem* est seul d'origine germanique, que le *court* est carlovingien et la *villa* gallo-romaine. Mais ne pourrait-on pas aussi tirer ce mot *court* du germain ou au moins du latin *chors*, *cortis* (cense, basse-cour) ? En effet, on trouve déjà pendant la domination romaine le mot *municipium curtricisum*. Courtrai, dans la notice de l'Empire et aussi les *equites cortoriacenses*, noms dont l'origine semble bien la même que celle de nos courts, *cortes*. Et puis les francs Carlovingiens ou Ripuaires qui supplantèrent les Mérovingiens pour mettre à leur place les Karliens, n'habitaient-ils pas ce pays-ci bien avant cette époque, puisque ce changement de race ne fut que la proéminence des francs du Nord sur ceux du Midi? Je ne vois donc pas quelle différence aurait pu s'introduire alors dans la langue du pays et dans les dénominations des villages.

» Mais, je le répète, ce n'est pas ici le moment de discuter cette question, et je vais me borner à faire ressortir en quoi les sépultures des francs Atrébates se distinguent de celles des Bourguignons et des francs Veliocastes et Morins ; car ces dissemblances seront encore une preuve de la diversité des races de ces peuples.

» Cependant, pour ne pas allonger ce travail, je me bornerai ici à décrire les cimetières d'Ambrines et de Coullemont. C'est à M. le docteur Ledru, notre zélé collègue que je dois la découverte de ces âtres funèbres, la permission de les explorer et toutes les facilités désirables en ouvriers et en transport.

» C'est donc en collaboration avec lui que je vais étudier la première de ces deux localités, et, quant à la seconde, nous nous adjoindrons en outre un autre de nos dévoués collègues, M. Cavrois, qui m'a puissamment aidé à conduire cette fouille très-onéreuse relativement aux objets qu'elle nous a procurés.

Ambrines.

» Cette commune est située entre Avesnes-le-Comte, Frévent, St-Pol et Aubigny, sur le bord d'un chemin vert, peut-être romain, qui de Lens conduit à Frévent par Liévin, Souchez, Ablain, Camblin, Aubigny, Ambrines et Canettemont. Nous ne

connaissions son ancienneté que par les chartes de 1100 et de 1111 données par Lambert, évêque d'Arras et par la présence d'un de ses seigneurs, Simon d'Ambrines comme témoin d'une autre charte de 1152. Mais son sol contient des fondations bien plus anciennes, et je ne doute pas que des recherches intelligentes n'y fassent découvrir des constructions et des tombes gallo-romaines.

» La découverte des sépultures mérovingiennes, que je crois appartenir au Ve siècle, nous rapproche déjà de cette époque et en attendant qu'on ait retrouvé leurs aînées, nous allons étudier ces dernières.

» Elles étaient situées près du village actuel, du côté de Villers, sur le chemin qui conduit à cette commune et sur une pente douce qui s'incline vers le couchant. Le sol est un calcaire affleurant presque la surface, ce qui le rend peu productif. et c'est dans cette pierre spongieuse qu'ont été creusées les tombes qui, pour cette raison sans doute, n'étaient garnies de cercucils ni en pierres, ni même en bois.

» Le propriétaire de ce terrain, M. Savary, y fit une excavation en 1865 pour en retirer de la pierre, et ce fut alors qu'il trouva un cadavre accompagné d'un vase, d'une lance et d'une agrafe de ceinturon.

» Averti de cette découverte, notre collègue, M. Ledru, s'empressa d'aller visiter ce terrain. Il agrandit cette fosse, y constata la présence de plusieurs autres cadavres, et après avoir obtenu toutes permissions du propriétaire qui fut très-empressé de nous accueillir et de nous aider, il m'appela près de lui et nous pûmes alors étudier tout ce terrain. Nous avons exploré douze à quinze ares de ce sol. Nous en avons exhumé une centaine de cadavres, presque tous orientés et qui étaient disposés en lignes parallèles tracées du nord au sud. Quelques tombes curieuses par les objets qu'elles contenaient, étaient placées au centre de ce cimetière, les autres étaient en général pauvres et ne contenaient que des ossements. Plusieurs, même, étaient de véritables saloirs, renfermant plusieurs corps superposés ; dans l'une étaient six squelettes placés dans tous les sens. Cette dernière se trouvait à l'extrême limite du cimetière ; en un mot, plus les tombes s'éloignaient du centre, plus elles étaient pauvres.

» Comme je l'ai dit plus haut, nous n'avons trouvé aucune trace de cercueil en pierre ou en bois. Seulement, quelques corps avaient près d'eux, et même sur la tête ou sur la poitrine, un ou plusieurs grès assez forts, dont nous ne pouvons expliquer la présence. Quant aux ouvriers, ils s'en rendirent compte bien vite et prétendirent qu'ils avaient servi à assommer les individus dont nous retrouvions les ossements en-dessous.

» Un seul corps d'enfant s'est montré au milieu de tous ces cadavres de personnes adultes ; quant au sexe de celles-ci, nous n'avons pu le constater d'une manière certaine que pour une jeune femme enterrée assise, ce que prouvait la forme de la fosse et la position du corps. La tête de celle-ci avait été enlevée sans doute par la charrue, ou plutôt à l'époque d'anciens défrichements, parce qu'elle se rapprochait trop de la surface du sol. Tous les autres corps étaient couchés sur le dos, à plat, la tête posant sur le sol, les bras étendus le long du cadavre : mais plusieurs membres firent défaut, soit que les morts les eussent perdus avant leur inhumation, soit que, pour une cause quelconque, maladie ou autre, leur décomposition eut été plus rapide que celle des autres parties. Parfois aussi nous avons trouvé les crânes brisés, aussi avions-nous d'abord pensé que ce lieu funèbre était la conséquence d'une petite bataille. Cependant, nous n'osons soutenir cet avis, car nous n'y avons trouvé que peu d'armes : deux lances, trois sabres et une dizaine de couteaux. Et puis, à côté de ce lieu, nous avons constaté la présence de fondations peu solides, il est vrai, mais qui nous font croire à l'existence d'un petit village ou hameau qui a peuplé ce cimetière.

» Voici maintenant la note des objets trouvés près de ces corps. Ce sont d'abord ces trois sabres, ces deux lances et ces couteaux dont je viens de parler ; les premiers, les scramasæxes, sont pointus et ne coupent que d'un côté ; ils sont munis sur chaque surface, d'une ou de deux rainures peu profondes, destinées, suivant plusieurs auteurs à contenir du poison, et suivant d'autres, à loger des ornements en métaux plus riches. La première opinion me paraît la plus probable, d'abord parceque, si ces entailles avaient contenu quelque métal incrusté, nous en retrouverions au moins de temps en temps quelque trace, puisque nous les voyons encore souvent sur d'autres objets du même temps, plaques ou boucles ; ensuite parce que les chroniques et les historiens anciens nous apprennent qu'en effet, ce fut dans une de ces rainures que la reine Frédégonde logea du poison, lorsqu'elle remit à ceux qu'elle envoyait à Vitry pour assassiner le roi Sighebert, deux scramasæxes (1). Tous ces sabres étaient munis de manches en bois dont on retrouve encore quelques parties adhérentes à leurs soies.

» Les lances sont variées de formes et de grandeur. Cependant elles sont plus longues et plus effilées que celles de Coullemont et de beaucoup d'autres cimetières mérovingiens du pays.

(1) Tunc duo pueri cum cultris validis, quos vulgo scramasaxos vocant, infectis veneno, maleficati a Fredegunde regina. (Greg. Turon. hist. franç. liv. IV.)

Elles se composent d'une douille dans laquelle le bois avait été emboité, d'une tige assez longue, puis d'une pointe flanquée d'ailerons garnis en lames tranchantes sur les bords et se réunissant de pointe dans le haut. Une seule était placée à côté d'un corps, une autre était au-dessus, et la troisième a été rencontrée un peu au-dessus d'une tombe, mais je ne puis affirmer qu'elle y ait été placée lors de l'inhumation, et qu'elle n'y ait pas été entraînée par des terrassements subséquents.

« Les couteaux variaient aussi de formes et de grandeurs et tous portent les traces des manches en bois.

» La tombe de femme avait pour instrument de fer, un ciseau à ressort, de la forme, en petit, de ceux qui servent aujourd'hui à tondre les moutons. Il a de longueur 0 m. 15.

» Comme transition entre les armes et les bijoux ou objets de toilette, je dois parler ici des plaques de ceinturons et des boucles qui ont servi à soutenir les sabres et les couteaux. Ces objets, inconnus dans les tombes gauloises et gallo-romaines, se trouvent de temps en temps dans celles des francs, et des deux cimetières que je décris, elles sont les plus curieuses dépouilles.

» Les plaques de ceinturons diffèrent de grandeurs. Ambrines m'en a procuré plusieurs, dont une complète, c'est-à-dire composée de trois plaques et de la boucle, le tout presque intact; les trois pièces ont ensemble 0 m. 33 de long. J'en ai trouvé une aussi en bronze ciselé ; les autres étaient en acier. Celles-ci sont très-remarquables parce qu'elles sont plaquées ou damasquinées d'argent. Les ornements incrustés forment sur toutes les parties de ces plaques et boucles, les arabesques les plus variés qui dénotent dans les artistes francs des goûts et une adresse artistique assez avancés. Ces arabesques sont ordinairement encadrés par des dessins plus ou moins historiés, et par quatre, six ou sept boutons en cuivre doré, espacés sur le pourtour des plaques. Nous avons recueilli douze plaques à Ambrines, la plupart sont rectangulaires, quelques-unes ont l'une des extrémités terminée en pointe mousse.

» La plaque en bronze, dont j'ai parlé plus haut, mesure 0 m. 10 de long sur 0 m. 07 de large; elle est oblongue et terminée en pointe à l'extrémité opposée à la boucle. Elle est toute découpée à jour, c'est-à-dire que les intervalles entre les arabesques ont été enlevés ; ceux-ci sont ornés de ciselures et de dorures, et le tout est encadré par sept boutons.

» Outre ces grandes boucles, destinées à retenir le large e épais ceinturon du guerrier, nous avons encore trouvé sur leurs cadavres d'autres boucles avec plaques plus petites, et en bronze ciselé. Ici les arabesques sont tracés par de profondes gravures qui les font ressortir vivement. Nous avons retrouvé aussi à

Ambrines cette même ornementation sur des fibules qui souvent se composent de deux plaques rondes, reliées par une bande disposée en anse toujours demi-circulaire. Une autre des fibules est en acier couvert d'ornements en argent. A côté de ces boucles et fibules étaient des chaînes en fer à mailles ordinaires et petites; l'une d'elles n'a pas moins de 1 m. 20 de longueur.

» Le cadavre de femme assise, dont j'ai parlé, était orné d'un collier, composé de perles très-variées. Les unes étaient polichromes, carrées ou tubulaires, en terre émaillée; d'autres sont en verre, petites et disposées en spirales, plusieurs ne sont que des pierres brutes, informes et percées.

» Quant aux vêtements, ils ne paraissent pas avoir été formés d'étoffes bien fines, car les empreintes nombreuses que nous en avons retrouvées montraient un tissu assez gros, qui paraît être en chanvre.

» Une douzaine de vases ont été recueillis dans ce même endroit, tous sont en terre assez fine, semblable à peu près, à celle qui forme les vases gallo-romains du IVe siècle. On n'y trouve pas cette pâte dure, presque sablonneuse, si commune dans les tombes franques. Ceux d'Ambrines sont généralement annelés, noirs ou jaunâtres, quelques-uns sont décorés de ces ornements tracés au pointillé et qui rappelle les zig-zags, les billettes et les autres dessins qui peu après couvrirent les monuments. Nous avons même trouvé au milieu de ces vases une petite assiette faite avec le fond d'un autre vase du IIIe siècle, reconnaissable à sa pâte fine, d'un beau rouge brillant.

» Trois médailles des enfants de Constantin, près de la ceinture d'un cadavre, et une coquille de la famille des porcelaines, complètent la série des objets trouvés en cet endroit. Ce cimetière n'avait donc ni vases en verre, ni bijoux en or, ni boutons, ni bagues, ni bracelets, ni haches, ni colliers en médailles percées; en un mot, il était assez pauvre. Beaucoup de tombes étaient vides d'objets curieux, et ceux que les autres nous ont procurés doivent surtout leur valeur à leur bonne conservation, due sans doute à la nature spongieuse et sèche du sol dans lequel ils étaient placés.

Coullemont.

» C'est encore à l'intelligente et toute dévouée collaboration de notre collègue, M. le docteur Ledru, que je dois la découverte de ce cimetière, et c'est aussi à celle de notre ami, M. Cavrois que nous devons d'avoir pu étudier ce terrain qui, sur une grande étendue, recèle d'antiques débris. En effet, ce n'est pas seulement un âtre funèbre que nous y avons trouvé, mais une suite de grandes et parfois assez solides fondations, entremêlées de

tessons de vases, de tuiles à rebords, de meules plus ou moins entières, de médailles et de bien d'autres objets. Mais procédons par ordre, afin de rendre plus lucide, quoique succint, ce récit.

» Entre Coullemont, Couturelle et Soncamps, est une colline assez élevée qui portait jadis le nom de maison des Templiers et aujourd'hui celui de moulin de Coullemont. Son sommet est, comme je viens de le dire, couvert de débris antiques qui semblent prouver qu'il a porté autrefois des constructions importantes. Peut-être était-ce un accessoire de ce camp romain reconnu par moi à Soncamps (hameau de Sombrin) et dont l'enceinte intérieure comprend 1 hectare 75 ares et celle extérieure 9 hectares au moins, toutes deux protégées par des fossés et des parapets qui contiennent des fondations entremêlées de tuiles à rebords. Nos constructions de Coullemont dominent ce camp et semblent avoir eu plutôt pour destination de le protéger que d'être défendu par lui. Tous les débris que nous y trouvons indiquent l'époque du IIIe siècle ; on y a recueilli aussi une belle médaille de l'Empereur Auguste. Nous avons exploré quelques parties de ces fondations; elles sont composées de pierres non cimentées, silex, éclats de grès et débris de meules, entassées dans de grandes et profondes tranchées. Nous en avons ouvert deux parties qui semblaient les bases de tourelles ou les angles d'un grand bâtiment et qui formaient un cube de 1 m. 50 à 2 m. de côté.

» Nous n'avons exploré qu'un coin de ce terrain, car le travail entier eût été long et onéreux; il est cependant probable que des recherches n'y seraient pas infructueuses, car à diverses époques, on y a recueilli de curieux objets. On nous a parlé aussi de grès posés à plat sous le sol et qui pourraient bien recouvrir des tombes ou les entrées d'excavations, caves ou puits; et aussi d'une tige de bronze doré, ornée de feuilles imbriquées s'élargissant de distance en distance pour former des petites volutes. Mais, je le répète, l'exploration de tout ce terrain eût demandé assez de temps, de nombreux ouvriers et aussi un temps serein qui nous a manqué complètement pendant les deux jours que nous y avons passé.

» Heureusement, nous avons trouvé pour nous reposer durant ces pénibles recherches, une hospitalité généreuse chez M. le comte de Lafontaine-Solare, qui s'est encore mis à notre disposition avec une grande amabilité pour nous aider à y continuer quelque jour nos recherches.

» Obligé de limiter nos investigations, puisque le temps et nos ressources l'exigeaient, nous dûmes donc nous contenter de rechercher le cimetière qui, toujours, accompagne les fon-

dations gallo-romaines, quelque peu importantes qu'elles soient. Nous n'avons trouvé jusqu'ici que celui de l'époque mérovingienne. Nous avons d'abord examiné ces nombreux cadavres inhumés presque à la surface du sol et au milieu même des fondations plus anciennes. Beaucoup avaient été bouleversées, soit par la charrue, soit par d'anciens défrichements. Ce sont bien là des tombes mérovingiennes, et si elles contiennent les habitants de maisons voisines, comme cela est presque certain, il faut admettre que celles-ci s'étaient élevées sur les ruines de constructions plus anciennes, à droite du chemin de Couturelle à Coullemont.

» Au milieu de ces tombes superficielles ont été trouvés une lance, un sabre brisé, trois petites plaques d'un ceinturon avec boucle, curieuses par les damasquinures d'argent qui les décorent, puis trois vases en terre noire à dessins annelés, des petits bronzes de Tetricus et de Valens et quelques instruments en acier dont nous ne connaissons pas l'usage.

» Mais ces tombes, souvent bouleversées, ne pouvaient suffire à notre étude; aussi avons-nous poussé nos recherches un peu plus loin sur la pente de la colline inclinée vers l'est. Là, nous avons rencontré un véritable cimetière, les corps enterrés à 1 m. ou 1 m. 50 de profondeur y étaient disposés par lignes parallèles et tous étaient orientés. Nous n'y avons pas recueilli d'objets bien curieux, mais la disposition des cadavres nous a paru remarquable, parce qu'elle différait de celle que l'on remarque dans tous les autres cimetières antiques. Tous les corps, en effet, avaient les mains croisées sur le bas-ventre et la tête relevée sur une pierre ou sur une motte de terre et inclinée sur le côté gauche en regardant l'orient. Plusieurs de ces corps avaient 1 m. 90 à 2 m. de taille.

» Sur cinquante de ces tombes environ que nous avons explorées, deux seulement nous ont donné : l'une, une lance myrtiforme, et l'autre, une arme de même espèce, mais toute différente quant à la forme. Elle n'est, en effet, qu'une pointe conique, effilée, longue de 0 m. 33 et ornée à 0 m. 10 de la base, d'un renflement carré qui en rompt la monotonie.

» Les corps avaient été placés dans la terre sans cercueils d'aucune sorte; autour de quelques-uns étaient des pierres ou des morceaux de ciment tirés des fondations voisines. Un cadavre même était couvert de grés assez forts qui posaient immédiatement sur lui, ce qui faisait dire aux ouvriers qu'on l'avait ainsi chargé pour l'empêcher de revenir, ou même que ces pierres avaient servi à l'assommer. Cependant, les ossements ne portaient aucune trace de lésion qui put justifier cette dernière opinion.

» Un seul corps était recouvert de deux grandes dalles car-

rées, en pierre blanche du pays, assez minces, et qui, à en juger par les rudiments de rebords visibles encore sur tout leur pourtour, ont dû auparavant servir d'auges ou de réservoirs.

» Plusieurs autres squelettes étaient entourés d'une terre noire épaisse et abondante, dont j'étudierai tout à l'heure la nature et la destination.

» Ce cimetière mérovingien de Coullemont était donc plus pauvre encore que celui d'Ambrines, il me semble cependant bien ancien, à en juger par les monnaies et les autres objets qu'il nous a procurés. Mais cet endroit n'a pas encore sans doute dit son dernier mot, et je pense que si de nouvelles fouilles y étaient faites, on pourrait y trouver de curieux objets. Notamment si l'on ouvrait ces tombes gallo-romaines, situées sans doute dans la direction du nord, ou du nord-ouest, et qui, vu l'importance des constructions voisines, doivent-être assez riches.

» Je vais maintenant essayer quelques observations sur nos cimetières francs de l'Artois, comparés à ceux des pays voisins.

» Nous avons d'abord remarqué que les cadavres de Coullemont avaient tous ou presque tous les mains croisées sur le ventre. Cependant, Monsieur l'abbé Cochet, assure que l'usage de placer les mains croisées sur le corps, s'il a commencé de bonne heure en orient est arrivé fort tard en occident. Aussi, ajoute-t-il, un auteur grec du XIIIe siècle reprochait-il aux latins d'inhumer alors encore leurs morts à la façon des païens. Au reste, je n'ai constaté cette position qu'à Coullemont et cependant les objets que j'y ai trouvés paraissent remonter à une époque voisine des Romains. L'absence de vases auprès de la plupart de ces corps ne prouve pas, en effet, qu'ils ne soient pas bien anciens, car les chrétiens du moyen-âge en plaçaient souvent aussi dans les tombes, et puis tout ce que nous avons trouvé est évidemment mérovingien, très-ancien même sans doute. Nous n'y avons remarqué aucun emblème chrétien, ni croix en fer comme à Cottes-St-Hilaire, ni croix en plomb comme celles que signale M. l'abbé Cochet, ni croix, ni poissons, ni aucun de ces autres ornements symboliques tracés souvent sur les bijoux chrétiens même des premiers temps. Et puis toutes les monnaies trouvées sont romaines et assez bien conservées, et les vases me paraissent se rapprocher beaucoup plus de cette première époque que des temps carlovingiens.

» Les cimetières visités dans d'autres pays ont montré souvent les traces de cercueils en bois et parfois même des tombes en pierre. Quant à moi, je n'ai trouvé ces dernières, et bien peu nombreuses, qu'à Camblain-Châtelain, à Gavrelle et à Izel, et les cercueils en bois, que j'ai si souvent observés dans les sépultures gallo-romaines, font toujours défaut dans celles de nos Francs.

Presque toujours le corps est déposé dans une fosse creusée dans la pierre calcaire, et quelquefois je l'ai trouvé entouré d'une matière terreuse noire et assez abondante. Celle-ci provient sans doute des gazons dont souvent, dit Grégoire de Tours, les paysans entouraient les corps de leurs morts (*ut mos rusticorum habetur* (1).

» Dans nos contrées, à Ambrines, Aubigny, Coullemont, Cottes-St-Hilaire, Nœux, Gavrelle, Camblain, etc., les bagues, les bracelets, les épingles font souvent défaut; et quant aux vases en verre je n'en ai trouvé que deux, à Cottes-St-Hilaire et à Izel, tandis que tous ces objets se rencontrent plus souvent en Normandie et en Bourgogne.

» Je n'ai jamais vu de monnaie dans la bouche des morts mérovingiens, une seule fois du reste à Bétricourt, dans un cimetière du IVe siècle, j'en avais trouvé une dans celle d'un gallo-romain. Les autres monnaies recueillies par moi dans les tombes, étaient placées près de la ceinture des cadavres, sans doute dans une bourse que le temps avait détruite, ou bien dans un vase placé près du corps.

» Plusieurs fois, notamment à Ambrines, à Aubigny et à Vireuil-lez-Rouvroy, j'ai rencontré des cadavres superposés, ce qui me semble indiquer un peuple étranger à la race des Francs-Salliens, car la loi salique et plus tard les capitulaires de Charlemagne prohibèrent formellement ces superpositions. Nous y voyons, en effet, les passages suivants : *Si quis mortuum hominem... super alium miserit, culpabilis judicetur;* et ailleurs : *Fideles ut mortuum supra mortuum non ponat, nec ossa défunctorum super terram dimittant quod si faciunt punientur.*

» Enfin, si M. l'abbé Cochet ne désigne pas dans ses excellents écrits l'emplacement qu'occupent dans les cimetières francs, les sépultures les plus riches, M. Baudot, lui du moins, le constate dans son bel ouvrage sur les tombes des barbares en Bourgogne, car il s'exprime ainsi : Les corps des chefs paraissent avoir été déposés dans la partie la plus élevée du coteau, et le commun des soldats disposés par groupes ou isolément dans toute la partie déclive du terrain.

» Quant à moi, j'ai toujours trouvé les sépultures les plus riches vers le milieu des cimetières et à mi-côte. Si les chefs bourguignons semblent avoir voulu, même après la mort, dominer ceux qui étaient sous leurs ordres pendant la vie, ceux de l'Artois, au contraire, reposent au milieu des leurs, et sont encore entourés et non suivis de leurs anciens soldats et serviteurs.

(1) Vitœ patrum, C. 6, n° 7.

» Quant à la direction des lignes de sépulture que M. l'abbé Cochet indique comme tournée souvent du haut en bas des collines, et parfois horizontalement, j'ai remarqué qu'ici ces lignes se dirigent toujours du nord au sud, de sorte que tous les corps orientés sont enterrés côte à côte ou juxta-posés.

» Dans la Morinie, autant du moins que j'en puis juger par les découvertes faites par M. Albert Legrand, à Arques, à Soyeques et à Blandecques, les tombes mérovingiennes ne contiennent pas où presque pas d'objets en fer damasquiné, mais les vases en verre y sont plus nombreux, et les bijoux plus riches que les notres, car plusieurs sont en or et cloisonnés, tandis qu'en Artois, une seule parure de ce genre y a été trouvée, à Lens. Les haches y sont aussi plus abondantes et plus variées; en un mot, si j'en excepte les sabres qui sont pareils aux nôtres, beaucoup d'autres objets différent de ceux de l'Artois, autant par la matière que par la forme et le goût artistique. »

M. l'abbé Van Drival, lit le travail suivant :

NOTICE SUR LES ANCIENS MONUMENTS DU MUSÉE D'ARRAS.

« Le Musée d'Arras renferme une suite assez nombreuse de monuments anciens, les uns entiers, les autres en fragments plus ou moins considérables, d'autres encore formant des parties séparées, mais complètes dans leur genre, débris respectables d'un ensemble majestueux dans la composition duquel ils entraient autrefois. Dire que la plupart de ces objets proviennent de l'ancienne Cathédrale d'Arras ou d'autres églises de la même ville, c'est dire leur caractère historique et leur importance. Cette importance sera d'ailleurs mieux constatée encore, lorsqu'on saura qu'il y a là des représentants de l'art pour tous les siècles qui se sont écoulés depuis Charlemagne jusqu'à nos jours.

» Chargé par mes collègues de l'administration du Musée de m'occuper du classement de ces précieux objets qui gisaient jusques-là un peu pêle-mêle dans deux des cloîtres de St-Vaast, j'ai fait d'abord une distribution générale, ou, si l'on veut, un classement par ordre de matières ou nature d'objets, puis j'ai examiné et étudié une à une chacune de ces pierres et l'ai placée dans l'une ou l'autre de ces catégories, non sans d'assez grandes difficultés, et après y être revenu bien des fois. Aujourd'hui donc, s'il n'y a pas encore beaucoup d'élégance dans cette galerie, au moins y a-t-il de l'ordre, et le sculpteur aussi bien que l'ami des arts pourra dorénavant se livrer à l'étude avec toute facilité. En effet, s'il suit le côté droit du premier cloître en entrant, il trouvera rangés en deux groupes, avec des inscriptions particulières, 61 chapiteaux de toutes les grandeurs et de toutes les

époques. Il admirera sûrement ces beaux types carlovingiens, restes vénérés de la troisième Cathédrale, celle du xe siècle; il pourra suivre l'histoire de l'art architectural au xiie siècle, au XIIIe, au XVe, à la Renaissance même, sans quitter ce cloître; assurément, cette collection de chapiteaux est une des plus importantes collections de notre Musée. De l'autre côté du même cloître on pourra remarquer d'abord une assez belle collection de clefs de voûtes, puis une très-belle piscine entourée de pierres ornées d'arcatures, style roman et style ogival. Plus loin on trouvera d'autres membres d'architecture de diverses époques, enfin, nous avons réuni sur des étagères jusqu'aux moindres fragments qui portaient une sculpture ou offraient quelque intérêt,

» Dans l'autre cloître nous avons placé les statues et statuettes, les bas-reliefs, les ornements plus délicats en albâtre ou en bois, enfin et surtout les pierres tumulaires, les grands ornements. C'est de cette dernière et très-importante série d'objets anciens que nous allons parler dans cette première partie de notre travail.

» Avant tout il y a la tombe en mosaïque de l'Evêque d'Arras Frumauld. Elle est trop connue et a été trop souvent décrite pour que nous en parlions plus longuement ici. Disons seulement que, pour la préserver, on l'a entourée d'une balustrade qui empêchera les enfants de la fouler aux pieds, et que très-prochainement, avec le concours de M. Demory, on assujettira mieux les petits cubes de la mosaïque, non pas en y touchant en aucune manière, ce qui serait contraire à toutes les règles, mais bien en remplaçant par un mastic plus serré et plus homogène le ciment qui a été coulé dans les larges interstices, dans les plaies du monument, lors de son invention. En un mot on tâchera d'empêcher un plus grand mal, afin de conserver au moins ce qui nous reste de ce curieux spécimen de l'art au XIIe siècle dans nos contrées.

» Il y a dans cette même galerie un autre monument qui se rapporte à un autre Evêque d'Arras, Pierre de Noyon. C'est une longue plaque en plomb, portant une inscription assez facile à lire, et qui ajoute quelques détails à la notice que nous avons sur cet Evêque dans le *Gallia Christiana*. Nous croyons donc bien faire en transcrivant ici cette inscription, qui a été plusieurs fois citée, mais jamais avec une exactitude tout à fait irréprochable.

» *Anno Domini Millesimo Ducentesimo Octogesimo Tertio Nonas Septembris obiit Pater reverendus Petrus Episcopus, hic sepultus, de Noviomo oriundus. Qui largus et pius, per XX annos et menses septem hanc Attrebattensem rexit Ecclesiam. Jura Episcopatus declaravit, et*

UNIV. OF MICH.

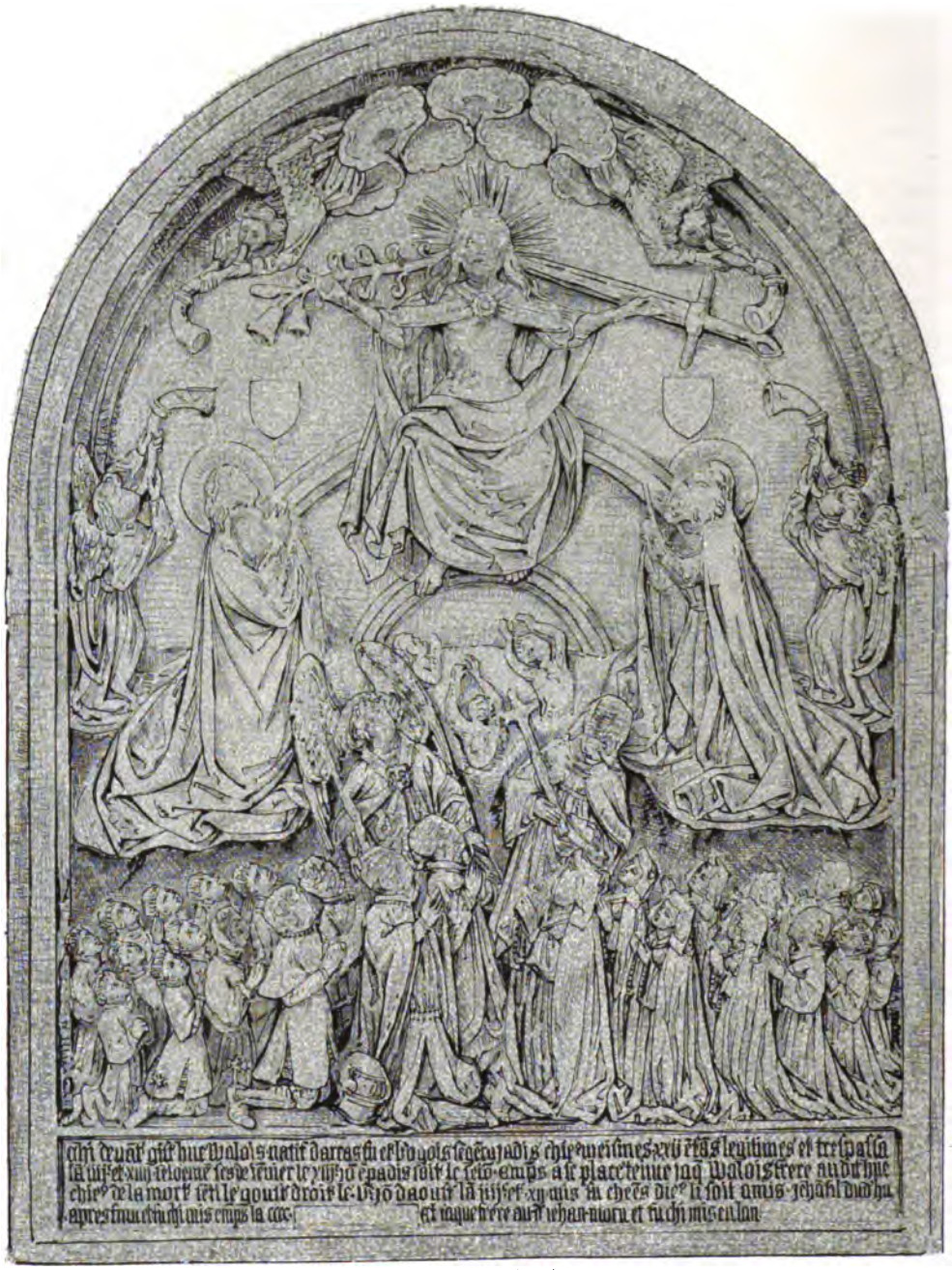

Imp A. Robaut, Douai

Monument de la Famille VALOIS

Conservé au Musée d'Arras.

possessiones multas adquisivit, et de eisdem capitulo largiter erogavit tandem propter proprii corporis debilitatem petita magnis sumptibus cedendi licencit et cum difficultate obtenta, hujus episcopatus libere cessit regimen, nichil de bonis episcopatus perpetuis retinendo : cujus anima per misericordiam Dei in pace requiescat. Amen.

» Il est un monument qui jusqu'ici n'a été, que je sache, déchiffré par personne, et que l'on peut présenter comme complètement inédit ; c'est donc sur ce monument qu'il est surtout utile de s'arrêter un peu. Tout le monde se dit en passant devant cette pierre, qui se trouve assez près de la porte d'entrée du salon italien : Voilà une sculpture qui représente le jugement dernier. Comme tout le monde, j'ai dit la même chose pendant bien des années, et ce n'est qu'après avoir examiné avec soin cette composition, qui rappelle vraiment dans son ensemble le jugement dernier de l'hôpital de Beaune et du Musée de Dantzig, ce n'est qu'après avoir à grand'peine déchiffré l'inscription gravée audesssous de la scène mystérieuse, que je suis arrivé à en comprendre le vrai sens. Je ne sais comment cela se fait, cette inscription est très-difficile à lire. Et pourtant il n'y manque rien, l'écriture est une bonne et belle gothique, et j'ai échoué complètement en employant le procédé de l'estampage : d'autres essais ont été suivis d'un insuccès semblable ; ce n'est qu'en accentuant le relief des lettres au moyen d'une légère couleur, enlevée aussitôt, que je suis parvenu à distinguer nettement les creux d'avec les saillies, par suite à lire couramment ces longues lignes qui m'ont donné bien du mal, mais qui en même temps nous font connaître un fait fort curieux, tout en nous expliquant l'énigme de la sculpture qui est au-dessus.

» Donc cette inscription est conçue comme il suit, en vieux langage du pays, en patois artésien : je n'oserais pas appeler cela des vers, ce sont au moins des allittérations, des bouts-rimés.

CHI DEVANT GIST HUE WALOIS
NATIF D'ARRAS FU ET BOURGOIS
SENGENDRA JADIS CHIEUS MEISMES
XXII ENFANS LEGITIMES
ET TRESPASSA L'AN IIII C
ET XIIII SELON MEN SENS
DE JENVIER LE XIIIe JOUR
EN PARADIS SOIT SE SEJOUR
EMPRES A SE PLACE TENUE
JACQUES WALOIS FRERE AU DIT HUE
CHIEUS DE LA MORT SENTI LE GOUST
DROIT LE Ve JOUR D'AOUST
L'AN IIII C ET XII MIS
FU CHEENS DIEUS LI SOIT AMIS
JEHAN FIL DU DIT HUE APRES

FINA ET FU CHI MIS EMPRES
L'AN CCCC (1). . . . . .
ET JAQUE FRERE AUDIT JEHAN
MORU ET FU CHI MIS EN L'AN
(2). . . . . .

» Jusqu'ici on n'avait publié que quelques mots de cette curieuse épitaphe en vieux français : On trouve ces quelques mots dans le travail de notre collègue M. de Linas, annuaire de 1856, et dans celui de M. Asselin, Douai, 1865. On ne pouvait donc pas savoir pourquoi au-dessous du Souverain-Juge, assis sur l'arc-en-ciel, environné d'anges, sonnant de la trompette, assisté de la Ste-Vierge et de St-Jean, on ne voyait que deux groupes de personnes, les hommes à droite, les femmes à gauche, tous bien vêtus et fort recueillis, dans l'attitude et avec les caractères des élus, et pas un seul réprouvé. Après avoir lu l'inscription la chose devient par trop facile à expliquer. Ce n'est pas ici, en effet, un jugement dernier, c'est le jugement particulier de la famille Walois, du père de la mère, de leurs vingt-deux enfants, et même de deux oncles mentionnés dans l'épitaphe et encore vivants quand on posa ce monument. On trouve d'ailleurs tout juste ce compte en supputant un à un les personnages représentés, la plupart bien conservés et offrant des caractères de tête et des détails de costumes fort curieux. Ce monument est en pierre dure de Tournai, il est d'une bonne exécution et provient du cimetière de St-Nicaise. On trouve un Hugues Walois, échevin en 1406, sur le registre aux bourgeois de la ville d'Arras, archives de la mairie. Ce nom et cette date s'accordent parfaitement avec le caractère de notre monument.

» Quant à son mérite artistique, on souscrit volontiers à l'opinion de M. Asselin qui le regarde comme une imitation fort intelligente de deux œuvres célèbres. « Quand on a étudié les peintres primitifs de l'école flamande, dit-il dans un de ses articles sur le Musée d'Arras, on est frappé de l'analogie offerte par ce bas relief avec l'ordonnance du jugement dernier de l'hôpital de Beaune et du Musée de Dantzig, attribués l'un à Van der Weyden, l'autre à Memling. » A ce titre, comme aussi à cause du sujet réel qu'il représente, ce bas-relief mériterait, ce me semble, d'être reproduit par un bon dessin.

» Il est un autre monument, voisin de celui-là, devant lequel il est comme nécessaire de s'arrêter, tant ses dimensions sont

(1) Le reste est en blanc : évidemment l'inscription a été faite avant la mort de celui-ci.

(2) Même lacune, pour la même raison.

UNIV. OF MICH.

Imp. A. Robaut, Douai

Monument de SAKESPÉE

Conservé au Musée d'Arras.

considérables, tant son aspect est artistique et plein de grandeur. Sous une triple arcade de style ogival très-orné, on voit, au centre, une délicieuse figure de la Ste-Vierge, assise majestueusement sur un trône et allaitant Jésus enfant. A sa droite, un homme de guerre et un magistrat en robe, tous deux à genoux, à sa gauche, trois femmes également à genoux, sont en supplication devant la Mère de Dieu. Des anges volent au-dessus de ces personnages et soutiennent leurs écussons. Ces anges semblent véritablement voler, tant la perspective est bien prise et les lignes savamment étudiées. Il y a beaucoup d'art dans tout ce monument, auquel nous avons assez bien rendu son harmonie première à l'aide d'un procédé excessivement simple et autrefois fort employé, un peu de cire. On ne le voyait que par parties, aujourd'hui il apparaît dans tout son ensemble et produit un grand effet.

» A qui appartient-il? L'inscription nous le dira en grande partie. Quant aux lacunes qu'on y trouve, nous les comblerons à l'aide d'un manuscrit, le n° 328 de la Bibliothèque d'Arras.

† Chi gist Pieres Sakespée
Et trespassa l'an MCCC et XI
Le XII^sime^ jour de novembre,
Pries pour Same †
† Et trespassa maistres Jehans du Pluvinage
Conseliers du Roi et gist a Saint-Nicolas
Et trespassa l'an 1376, le 8 avril †
† Chi gist demiselle Marie
Au Grenon, femme des dessus dit
Et trespassa l'an MCCC XX et V.

» Nous avons eu soin de transcrire ici les restitutions, d'ailleurs peu nombreuses, faites comme il a été dit tout à l'heure d'après le manuscrit de Dom Lepez.

» On le voit, nous avons ici un souvenir de deux familles célèbres et bien connues, notamment celle des Sakespée, dont le nom se trouve si souvent dans l'histoire de la Ste-Chandelle d'Arras. Les deux personnages qui sont à droite sont évidemment Pierre Sakespée et Jean du Pluvinage. Quant aux trois personnages de gauche, ils représentent Marie au Grenon et ses deux filles. Les armoiries sont remarquables. La plus connue des familles d'Arras du nom de Sacquespée portait un aigle qui tire (*qui sacque*) une épée, c'est ainsi qu'on les voit souvent dans le nécrologe de St-Vaast. Ici les Sakespée au Grenon se distinguent par un blason tout différent, puisqu'on y voit trois léopards.

» Il serait bien à désirer que cette belle pierre eût aussi les honneurs d'un bon dessin.

» Le monument du chanoine Leroy a été décrit et dessiné

déjà, notamment par notre collègue M. Terninck, qui en a donné une lithographie fort nette : il est en effet très-curieux. Restituons en passant un texte qui a été mal lu par ceux qui l'ont cité, et qu'on voit beaucoup mieux depuis que le bas-relief a été débarrassé de la poussière qui le salissait un peu partout. Il s'agit du distique placé sur le phylactère qui se trouve entre le chanoine en prières et la Mère de Dieu :

Virginis eximie fili salvare memento
Quem tibi presento Matris amore pie.

» Le chanoine Le Rois est là en effet à genoux, l'aumusse sur le bras et dans le costume ecclésiastique du XVe siècle, devant la Ste-Vierge assise et tenant sur elle l'enfant Jésus debout et vêtu, tourné avec bonté vere le personnage qui l'implore. Derrière le chanoine on voit un évêque, son patron, St-Robert, qui adresse à la Vierge Marie, en forme de prière pour son client, le distiquequi vient d'être cité,

» Nous décrirons une autre fois le beau monument d'Oudard de Bournonville, que le Musée doit à la généreuse initiative de notre bon collègue M. Dancoisne : ce monument doit être bientôt complété par l'adjonction de nombreux blasons qui ont conservé leurs vives couleurs ; ce sera alors une des gloires du Musée d'Arras.

» Nous réservons également pour une mention ultérieure plusieurs autres pièces importantes mais déjà connues, pour attirer aujourd'hui, en terminant cette première étude, pour attirer, dis-je, l'attention la Commission sur la pierre qui est placée tout au fond de la galerie où nous sommes, pierre fruste au possible, c'est vrai, mutilée horriblement par la main de la révolution, qui a tout brisé : l'image du crucifix, celles de la Ste-Vierge et de St-Jean, les images des défunts et celles de leurs patrons. Mais cette main a laissé intacte l'inscription, et cette inscription est encore en vieux français du langage artésien de 1414 et de 1442, du temps des ducs de Bourgogne et des plus belles tapisseries d'Arras. N'est-ce point assez pour se faire écouter avec indulgence et intérêt ? Et d'ailleurs, c'est si naïf et si bon !

BONNES GENS QUI PASSES PAR CHI,
PRIES A DIEU QU'IL AIT MERCHI
D'UN NOMMÉ PIERRE DE HERSELLE,
QUI, EN SON TEMPS, EUT VIE BELLE.
ESQUEVINS D'ARRAS TRESPASSA,
ET CHI SON SÉPULCRE ORDONNA
L'AN MIL. CCCC. XIIII ANS.
EMPRÉS LUI VAUT ESTRE GISANS
SE FEMME, NOMMÉE EN PERSONNE

DEMOISELLE JEHANNE VIONNE,
QUI FU FILLE A ADRIEN VION ;
LAQUELLE PRIST CONCLUSION
L'AN CCCC ET XLII.
(*Ici est une lacune de deux vers et demi*).... ET CHI SONT LES CORPS.

» Nous nous arrêterons aujourd'hui à ce point de notre promenade au milieu de nos vieux monuments, témoins de la gloire, de la richesse de nos pères, de leur amour pour les arts et surtout de leurs vifs sentiments de foi. Ce n'est point sans une légitime appréhension que nous avons consenti à produire le commencement de cette œuvre devant un juge aussi éclairé que celui qui veut bien nous faire l'honneur de présider cette Commission fondée par un de ses prédécesseurs. Mais nous avons considéré en même temps que notre très-honoré Président est aussi et surtout parmi nous le protecteur connu des lettres et des arts, et alors nous n'avons pas hésité à donner cette faible marque de bonne volonté et de coopération à une œuvre, qui est celle du Préfet avant d'être la nôtre, l'œuvre de la description, de l'histoire, de la conservation des monuments du département du Pas-de-Calais. »

C'est la 1re partie d'un travail complet sur les anciens monuments du Musée dont la suite sera donnée très-prochainement.

L'assemblée décide l'impression de ce mémoire avec deux planches confiées au crayon de M. Robaut.

Ces deux planches représentent le monument de Hugues Valois et sa famille et celui de Pierre Sacquespée.

M. Ledru communique à l'assemblée quelques renseignements sur un four de potier gallo-romain.

NOTE SUR UN FOUR DE POTIER GALLO-ROMAIN.

Dans le cours du printemps dernier, quelques fouilles furent pratiquées à Noyelle-Vion par mon ami M. Lucas sur l'emplacement du four à potier romain que j'eus l'honneur de faire connaître à la Commission dans sa séance du 4 août 1863. Elles donnèrent lieu à la découverte de quelques annexes de l'établissement : un trou en terre destiné à retirer la braise; une espèce de cave qui se trouvait remplie de débris de terre et de moellons qu'un encombrement de cendres et de charbon de bois dénotait avoir été le siège d'un incendie ; un assez grand nombre de débris de poteries grises, noirâtres, rouges, ayant tous les caractères de celles que l'on retrouve dans les nombreux établissements romains du voisinage; enfin, une brique que sa forme démontre avoir fait partie de la voûte du four. Cette brique est

curieuse par sa forme qui est celle d'une pyramide tronquée. Ses quatre faces latérales sont un peu concaves et moulées en creux pour recevoir le ciment, La réunion de ces briques juxtaposées devait former une voûte parfaitement cintré, et d'une grande solidité,

MÉDAILLES TROUVÉES A AIRE ET OBJETS ANTIQUES RECUEILLIS A LENS.

M. Dancoisne donne la description de plusieurs médailles trouvées à Aire.

Il communique ensuite à l'assemblée plusieurs objets en fer bien conservés qu'il offre au Musée d'Arras : ce sont un poignard ou plutôt une courte épée du nom de *miséricorde*, et deux entraves ou manilles séparées par une chaîne que forment deux grandes mailles et un anneau. Voici les renseignements qu'il a recueillis sur la découverte de ces objets qui remontent à la première moitié du XVIe siècle. Des ouvriers occupés à des travaux de terrassement dans l'emplacement de l'ancien château de Lens, y trouvèrent à un mètre de profondeur, le squelette d'un homme de forte stature. Il était assis ; à ses pieds étaient rivées les deux manilles ; près de lui était placée la courte épée ou miséricorde. Cet homme avait-il subi, comme criminel, une mort cruelle ? Aurait-il été victime d'une affreuse vengeance ou d'un crime horrible ? L'histoire locale et la tradition n'apprennent rien à ce sujet.

COINS DE LA MONNAIE D'ARRAS.

M. Godin rappelle que son collègue et ami M. Dancoisne a lu, dans la séance du 12 août 1847 un rapport fort intéressant sur une découverte de 168 coins de monnaie frappés à Arras.

M. le Secrétaire propose de faire insérer ce rapport dans le prochain numéro du Bulletin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures et demie.

Séance du 15 Novembre 1867.

L'an mil huit cent soixante-sept, le quinze novembre, le Comité chargé de centraliser et de diriger les études de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais s'est réuni à la Préfecture, à deux heures du soir, sous la présidence de M. Paillard, préfet du Pas-de-Calais.

Etaient présents : MM. l'abbé Parenty, vice-président ; de Linas, Boulangé, Cavrois, l'abbé Robitaille, l'abbé Van Drival, Robaut, de Sède, Epellet, Quenson, Coffinier, de Cardevacque, le comte d'Héricourt, Auguste Parenty et Godin, secrétaire.

M. Grandguillaume s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MORT DE M. GRIGNY, ARCHITECTE.

M. le Président donne lecture d'une lettre annonçant la mort de M. Alexandre-Charles Grigny, architecte, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, membre de la Société française d'archéologie, de la Commission des Antiquités départementales, etc.

M. Paillard rappelle les nombreux monuments construits par M. Grigny, parle de son influence sur le développement de l'art dans la contrée, rend un pieux hommage à la mémoire de l'éminent artiste, et propose à l'assemblée de se faire représenter aux funérailles par quelques-uns de ses membres. Déjà MM. Van Drival, de Linas et Godin sont demandés par la famille pour tenir les coins du poèle ; la Commission désigne en outre, pour la représenter plus particulièrement, MM. Cavrois, de Cardevacque, le baron de Sède, Epellet. L'Assemblée décide ensuite, à la demande de plusieurs membres, que M. l'abbé Van Drival sera chargé de prononcer un discours funèbre sur la tombe de M. Alexandre Grigny.

Sur la proposition de MM. de Linas et Godin, M. Van Drival est désigné pour rédiger une Notice biographique sur la vie et les travaux de M. Alexandre Grigny. Cette Notice sera publiée dans le Bulletin de la Commission.

MONUMENT A ÉLEVER A LA MÉMOIRE DE M. GRIGNY.

MM. de Linas, Van Drival et Godin, demandent qu'une souscription soit ouverte afin d'élever un monument funèbre à la mémoire d'Alexandre Grigny.

Après quelques observations ayant seulement pour objet de bien préciser le caractère spécial de la Commission, qui ne lui permet pas de prendre une initiative proprement dite, l'Assemblée décide qu'elle verra avec grand plaisir ses membres prendre part à une telle œuvre, et que les offrandes recueillies seront centralisées entre les mains de M. Godin, secrétaire de la Commission.

ÉGLISE DE WILLEMAN.

Il est ensuite donné lecture d'un travail intitulé: *Description de l'église de Willeman*, par M. Normand.

L'Assemblée décide que la notice sur Willeman et les trois planches qui l'accompagnent seront publiées dans une prochaine livraison de la *Statistique monumentale*.

ÉGLISES DE FRENCQ ET DE TUBERSENT.

M. Normand fait hommage à la Commission du dessin de deux peintures murales qui existent dans l'église de Frencq, et du dessin des fonts baptismaux de l'église de Tubersent.

DESSINS DE L'ÉGLISE DE SAINT-VAAST DE BÉTHUNE.

M. Robaut soumet à la Commission trois planches relatives à l'église de Saint-Vaast à Béthune: la première représente une vue extérieure; la seconde une vue intérieure; la troisième est une planche de détails.

Après quelques observations et de légères corrections indiquées, ces dessins sont approuvés.

MM. d'Héricourt et Robaut rendent hommage à M. de Bailliencourt, architecte à Béthune, pour les précieux documents sur l'église de Béthune, qu'il a gracieusement mis à leur disposition.

PLAINTES TOUCHANT L'IMPRESSION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION.

M. Parenty, Vice-Président, et plusieurs membres, se plaignent de la lenteur apportée par l'imprimeur de la Commission, à l'exécution de ses travaux. M. le Préfet veut bien se charger de transmettre ces plaintes à qui de droit.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

Un membre demande si, récemment, des découvertes archéologiques n'ont pas été faites à Camblain-l'Abbé ou à Camblain-Châtelain, et s'il ne serait pas convenable de rappeler une fois encore les circulaires insérées au Recueil des Actes de la Préfecture et qui recommandent d'une manière toute spéciale à MM. les Sous-Préfets, Maires, Ingénieurs, Agents-Voyers, etc., de signaler à la Préfecture, sans aucun retard, les découvertes archéologiques qui seraient faites dans leurs circonscriptions respectives, afin que la Commission puisse étudier les objets découverts.

M. le Préfet répond qu'il vient d'écrire à MM. les Maires de Camblain-l'Abbé et de Camblain-Châtelain, et qu'une nouvelle circulaire sera prochainement insérée au Recueil des Actes de la Préfecture.

STATISTIQUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

M. le Préfet propose d'établir une statistique historique et archéologique du département du Pas-de-Calais. M. Paillard explique dans quel sens ce travail devra être fait.

M. Boulangé fait connaître qu'il a rédigé, lorsqu'il habitait le département de la Moselle, un projet de statistique historique et archéologique pour toutes les communes de ce département. L'honorable membre dit qu'un questionnaire avait été adressé par le Préfet à tous les Maires, avec prière de s'entendre avec le curé de la paroisse pour la rédaction des réponses ; que, sauf de rares exceptions, les réponses obtenues ont fourni de précieux renseignements. Elles ont servi surtout à appeler l'attention sur des monuments ou des objets intéressants jusqu'alors inconnus, et à indiquer les points essentiels à visiter. C'est ainsi qu'un bas-relief gallo-romain, d'une très-grande importance archéologique, a été découvert, ce qui a permis à M. Boulangé d'aller de suite le reconnaître et d'en publier le dessin.

MM. d'Héricourt, Auguste Parenty et plusieurs autres mem-

bres prennent successivement la parole, et la Commission, à l'unanimité, s'associe à la proposition de M. Paillard.

Une Commission, composée des membres du bureau et de MM. le comte d'Héricourt, Auguste Parenty et de Cardevacque, est chargée de rédiger et de présenter à une prochaine séance un programme de statistique historique et archéologique du Pas-de-Calais.

CROMLECK DE LANDRETHUN-LE-NORD.

M. Boulangé donne quelques renseignements sur les pierres dites de Landrethun-le-Nord. L'honorable membre s'exprime ainsi :

« En vue de répondre au désir de la Commission, je me suis rendu à Landrethun-le-Nord, et j'ai pu constater, après un examen sérieux, que ces pierres constituent bien un cromleck, comme l'a indiqué M. Cousin, de Dunkerque. Elles portent tous les caractères des cromlecks de Bretagne. Une bonne partie de ces pierres, désignées dans leur ensemble sous le nom de pierres des noces, ont été dressées par la main des hommes. Le sens de la stratification ne permet pas d'en douter. Quelques-unes sont en place, et quoique saillantes, n'ont pas été levées. Mais cette disposition se retrouve dans la lande de Trégunc, dans le Finistère, où l'on peut voir encore l'un des plus saisissants spécimens des monuments du culte religieux des peuples anciens.

» Ces pierres occupent le sommet d'un petit monticule au milieu d'une lande, à la limite des deux communes de Landrethun-le-Nord et de Ferques.

Près de là se trouve une *fontaine sacrée* (selon l'expression bretonne) et à laquelle se rattache une légende : *Le voyageur qui n'ayant pas connaissance des vertus de cette source, veut s'y désaltérer, y boit du vin.*

» La légende des pierres levées de Landrethun-le-Nord a déjà été publiée : *Un prêtre portant le St-Sacrement à un malade passait sur le chemin qui se trouve au pied du monticule. De jeunes mariés et leurs conviés dansaient sur la pelouse du Cromleck. Ils ne eurent pas suspendre leurs danses malgré le passage de la procession et furent changés en pierres.*

» En somme, il résulte de mes impressions qu'il faut voir dans les faibles restes des pierres levées de Landrethun, un monument du culte des anciens peuples. »

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du 30 Novembre 1867.

Président : M. Paillard, Préfet du Pas-de-Calais. — Secrétaire : M. A. Godin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'un arrêté de M. le Préfet en date du 15 novembre courant portant nomination de MM. de Bailliencourt, architecte à Béthune; Giéseler, architecte en chef du département; de Hauteclocque (Gustave), maire à Bermicourt; d'Héricourt (Charles), à Souchez et Normand, architecte à Hesdin, en qualité de membres de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais.

M. le président procède ensuite à l'installation des nouveaux membres.

M. Godin rappelle le vœu émis par le Comité dans sa séance du 26 octobre 1866 de faire explorer par un des membres de la Commission un caveau récemment découvert à Lespesses, et que, sur la demande de M. le président, M. Debeugny d'Hagerue a bien voulu accepter cette mission. L'honorable membre, par lettre du 22 de ce mois, donne les renseignements suivants :

TOMBEAU DÉCOUVERT A LESPESSES.

« Le caveau avait environ 2 m. de long sur 1 m. 50 c. de large et 2 m. de hauteur. Trois petites niches, creusées dans la pierre, étaient placées, une à chaque paroi, et l'autre à la tête.

» Le tombeau était parfaitement maçonné avec des pierres de taille de la même nature que le morceau que je vous fais parvenir. Il y en avait environ 80.

» On croit qu'il avait été déjà découvert, car une pierre de recouvrement manquait, et l'escalier était rempli de moëllons.

» Il renfermait des ossements. »

M. d'Hagerue termine cette lettre en signalant à la Commission le zèle que M. Mariage, agent-voyer à Norrent-Fontes a déployé pour lui procurer divers objets recueillis par plusieurs personnes. Ces objets sont : un fragment de pierre, deux pièces de monnaie en bronze, un objet en cuivre de la longueur de 40 cent. environ, et une longue épingle en cuivre.

L'assemblée décide que M. le secrétaire transmettra les re-

merciements de la Commission à M. d'Hagerue pour le travail dont il vient d'être question, et que des félicitations seront adressées par les soins de M. Cavrois, agent-voyer en chef du département à M. Mariage, agent-voyer placé sous ses ordres.

Les objets mentionnés plus haut seront déposés dans les collections du Musée, et M. l'abbé Van Drival veut bien promettre de les y classer avec des renseignements utiles sur leur caractère et leur provenance.

M. l'abbé Parenty donne lecture d'une lettre en date du 23 de ce mois, par laquelle M. le curé de Willerval appelle de nouveau la sollicitude des membres de la Commission sur les pierres tumulaires que possède l'église de Willerval. Voici les passages essentiels de cette lettre :

PIERRES TUMULAIRES DE L'ÉGLISE DE WILLERVAL.

« Depuis la démolition de l'ancienne église, ces pierres ont été transportées dans le cimetière où elles restent exposées à l'air et au mauvais temps, ce qui ne contribue pas peu à les altérer, malgré les précautions qui ont été prises. Afin que ces précieux monuments ne soient pas bientôt perdus pour l'art, il est nécessaire et il devient possible, maintenant que la nouvelle église est fort avancée, de les enchasser dans les murailles latérales, selon les conseils plusieurs fois donnés par quelques archéologues distingués qui nous ont fait l'honneur de nous visiter. Quant au tombeau de Gérard de Sains, une place spéciale lui est réservée.

» Mais avant d'entreprendre ce travail, d'abord nous serions heureux de savoir quelles sont les pierres qui méritent d'être conservées, car l'une d'elles a été brisée lors de son déplacement, et il en est d'autres sur lesquelles un œil exercé lirait à peine quelques restes d'inscriptions effacées par le temps et le piétinement des habitants.

» En second lieu, avant d'être replacées, quelques pierres, principalement la statue de Gérard de Sains, auront besoin d'une restauration : de là des dépenses qu'il nous est impossible de supporter seuls ; car, quoiqu'on en ait dit, nous manquons de ressources suffisantes pour l'achèvement de l'église, et si nous parvenons à en faire naître, il sera urgent de les employer à l'acquisition du premier mobilier indispensable dans une nouvelle église (maître-autel, fonts baptismaux, table de communion, etc.) C'est pourquoi, Monsieur le Président, je vous supplie instamment de solliciter de la docte assemblée une subvention qui nous permette d'exécuter convenablement le travail de restauration dont j'ai parlé. De notre côté, nous nous imposerons

UNIV. OF CHICAGO

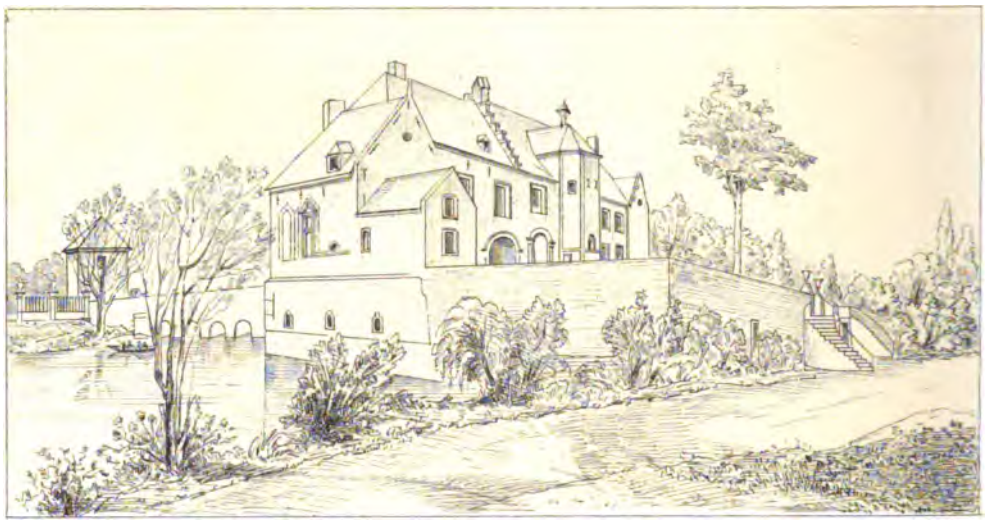

Pierre du XVIe S^t conservée à Leforest dans l'ancien château.

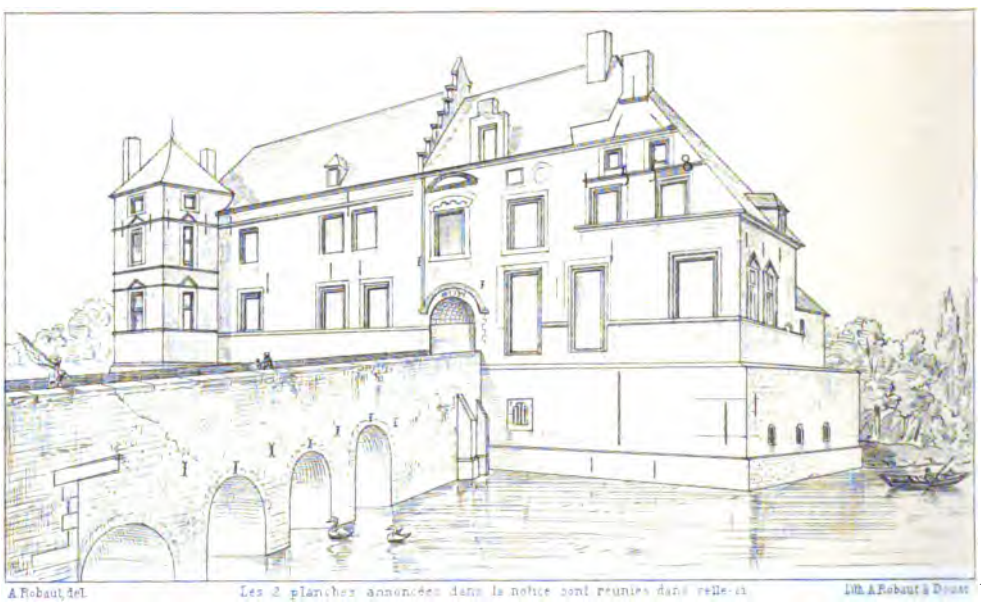

A. Robaut del. Les 2 planches annoncées dans la notice sont réunies dans celle-ci. Lith. A. Robaut à Douai

Commune de LEFOREST.

volontiers quelques sacrifices, car si ces monuments sont précieux pour tous au point de vue de l'art et de l'antiquité, ils rappellent en particulier aux habitants de Willerval des souvenirs qui ne sont pas pour eux sans gloire. »

Après quelques observations présentées par MM. Coffinier, de Sède et Godin, l'assemblée décide que M. le comte d'Héricourt sera chargé d'examiner les travaux nouvellement exécutés, de désigner les monuments à conserver et d'indiquer les moyens à employer afin de se procurer les fonds nécessaires pour le placement, dans l'intérieur de l'église, des pierres tombales en question.

Un membre donne lecture de la notice suivante :

NOTICE SUR LE VILLAGE DE LE FOREST, SON CHATEAU ET SES SEIGNEURS.

Par le chevalier Amédée de Ternas,
ancien élève de l'Ecole des Chartes.

« Le touriste qui parcourerait les environs de Douai, autrefois si riches en châteaux anciens, n'en retrouverait guère de vestiges, presque tous ont disparu. A l'exception du château de Le Loire, situé près d'Orchies, vieux monument gothique flanqué de quatre tours en parfait état de conservation, bâti en 1401 par Louis du Quesnoy; de celui de Bersée, longtemps possédé par l'illustre maison de Montmorency, aujourd'hui habité par la famille Le Vaillant de Jollain, et enfin celui de Gœulzin, en partie restauré, demeure habituelle de la famille Taffin d'Heursel; il n'en est aucun qui ait conservé son cachet primitif comme le château de Le Forest, construit en 1558. Baigné par les belles eaux qui le défendent de trois côtés, il a la forme d'un parallélogramme auquel on arrive par un pont très-long élevé sur quatre arches et à peine assez large pour laisser passer une voiture. La façade, située sur le jardin autour duquel règne un grand fossé, est défendue par une terrasse fort élevée qui pouvait servir de rempart et remplacer l'eau qui ne permet pas l'approche du château sur les autres côtés. Il est entièrement excavé, construit dans le style renaissance et n'a qu'un étage, à l'exception d'une tour carrée qui en compte deux et qui se trouve placée à l'angle gauche de la façade principale. Les murs, dont la base est en grès et le reste en briques, sont percés de fenêtres encadrées de pierres blanches, autrefois garnies de meneaux et surmontées de petits frontons faisant saillie, également en pierres blanches et aujourd'hui disparus (1).

(1) Voir les deux planches ci-jointes dessinées par M. Alfred Robaut, de Douai.

» Ce château, d'un aspect triste, est un véritable type des demeures seigneuriales où nos ancêtres allaient se délasser des fatigues de la guerre; il était construit de façon à pouvoir à l'occasion, non pas résister à un siège en règle, mais bien être à l'abri d'un coup de main.

» Le Forest, où se trouve ce monument qui en a remplacé un autre beaucoup plus ancien, dont l'existence nous est révélée par un relief de 1404, est un joli petit village d'environ 1,300 habitants, situé à sept kilomètres de Douai, sur les limites de la Flandre et de l'Artois, ressortissant autrefois du bailliage de Lens et faisant aujourd'hui partie de l'arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais).

» Cette terre très-importante relevait du château de Lens, le seigneur y possédait la justice vicomtière (1), pouvait nommer un bailli, avoir des hommes de fief et cottiers, un mayeur et cinq échevins, qui se renouvelaient chaque année le jour de la Saint-Nicolas, en mai.

» Elle se composait anciennement de quatre fiefs liges: 1° la seigneurie avec le château-fort; 2° dix-huit bonniers de bois éclissés du fief précédent, par N... d'Estourmel, qui les vendit en 1377 ou 1378 à Wantier Haterel et depuis réunis au fief principal; 3° d'un fief acheté en 1388 par messire Caulus de Luxembourg, chevalier, seigneur du Forest à Jean Barré; 4° d'un autre fief acheté par le même Caulus, en 1396, à Hugues Duhem.

» Un relief servi le 10 septembre 1593 (2) par Robert de la Tramerie, nous apprend que cette terre consistait alors « en » l'espace d'un château-fort, donjon, basse-cour, coulombier, » granges et autres édifices, enclos de fossés, contenant, com- » pris les jardins y attenant, 7 rasières, 1 coupe, 1 quarreau. » Item: En un jardin séant devant la porte du château et chef- » lieu dudit Forest, aucquié et pourplanté d'ormeaux, conte- » nant 1 coupe. Item: En terres labourables. Item: En prés, » bois, chaingles et aulnois. Item: En un grand marest, nommé » le Marest du Forest, entre Courcelles et Malmaison. Item: » En 12 rasières de marest, prises au marest d'Auby, du lez » vers Courcelles, tenant à la fosse d'Aunoit, item: En un » moulin à l'eau. Item: En diverses rentes foncières et seigneu- » riales. »

» Parmi les fiefs qui étaient tenus du seigneur du Forest,

(1) On désigne ainsi en Artois les terres où le seigneur exerce la moyenne justice.

(2) Registre des rapports et dénombrements de fiefs mouvant du château de Lens, renouvelé en 1600; Chambre des comptes de Lille, folio 535 et suivants.

nous citerons les plus importants, savoir: la terre et seigneurie de Bersée, avec son château-fort, donjon, basse-cour et motte, le tout enclos de fossés et dont relevaient aussi plusieurs arrières fiefs; la terre et seigneurie du Liez (1), à Raimbeaucourt, avec le lieu-manoir, amasé de maison de plaisance, basse-cour, etc., contenant y compris les mottes, jardins, eaux, bois et aulnois, 4 bonniers; le fief du Pont-à-Decy, au village d'Evin; la seigneurie de Malmaison, aussi au village d'Evin; la seigneurie d'Appencourt (2) au Forest. »

SEIGNEURS DE LE FOREST DEPUIS 1370.

» Le plus ancien seigneur du Forest que nous rencontrons est Jean Creton, seigneur d'Estourmel, chevalier, qui avait épousé, avant 1370, Marie d'Ongnies dont il eût un fils, Mathias Baudart Creton, seigneur d'Estourmel et du Forest après son père (3).

» En 1388, Jean de Luxembourg *dit* Cavelus ou Caulus, chevalier, bâtard de Guy Luxembourg, premier comte de Ligny, était seigneur du Forest et tenait cette terre du chef de Jeanne d'Encre, sa femme. Ce seigneur qui avait un hôtel à Douai (4), rue du Puch-Pilory (clocher St-Pierre) en 1388 et 1394, mourut le 25 juin 1403 et sa femme le 25 octobre 1432. Tous les deux furent enterrés à l'abbaye de Phalempin, dans une chapelle à droite où l'on voyait un marbre élevé représentant deux personnages couronnés de perles et offrant l'inscription qui suit :

Cy gist messire Jehan de Luxembourg, dit Cavelus, bastard de Lini, chevalier, seigneur du Forest et du Bos, qui trespassa le 25e jour du mois de juin et jour St-Eloi de l'an 1403. Priez Dieu pour same.

Chy gist medame Jehanne d'Encre, dame de Forest et du Bos qui fut la femme du seigneur dessus dit, qui trépassa l'an 1432, le 25e jour d'octobre. Priez Dieu pour same (5).

» Pierre de Luxembourg, fils de Jean et de Jeanne d'Encre servit, en 1404, le relief de la terre du Forest au duc de Bourgogne, qui l'avait probablement confisquée en 1416, car cette

(1) Cette terre, que Jacques Bacquehem releva en 1420 resta dans sa famille jusqu'à 1793, époque où elle fut vendue révolutionnairement à un sieur Blanpain. — Saint-Genois, monuments anciens (2e vol. page 120).

(2) Voir à la suite de l'article du Forest une petite notice sur ce fief.

(3) Carpentier. Histoire de Cambray, page 448.

(4) Archives des hospices, comptes de la table du St-Esprit de St-Pierre. Communication de M. Félix Brassart.

(5) Bibliothèque de Douai. — Manuscrit n° 886, page 261.

année nous voyons que Marguerite Le Bouchière, veuve de Guy de Hauzard paye au receveur de Lens les droits de relief que Jean de Hauzard, son fils mineur, devait au seigneur du Forest à cause de son fief de Malmaison (1).

» Peu après la seigneurie du Forest appartient à Robert Le Josne. Ce personnage l'avait-il achetée ou l'avait-il reçue en don du duc de Bourgogne? nous ne pouvons le dire, n'ayant trouvé aucun titre qui puisse nous renseigner à cet égard. Robert Le Josne, fils de Robert et de Marie de Carnin, né à Lens en 1371 de parents aisés (2), se fit recevoir avocat et exerça sa profession à Amiens dont il fut nommé bailli par le roi d'Angleterre, vers 1420, au lieu et place du seigneur de Humbercourt. Ce prince le fit entrer dans son conseil, alla loger dans son hôtel à Amiens avec la reine et, enchanté de la belle réception qu'il en avait reçue lui fit, ainsi qu'à sa femme, de riches présents (3), et l'arma chevalier. Robert Le Josne exerça la charge de bailli d'Amiens l'espace de quinze années pendant lesquelles, s'il faut s'en rapporter à Jacques Du Clercq (4), il déploya une grande rigueur ; en effet cet auteur nous apprend qu'il fit pendre, mourir, décapiter et noyer 1,900 hommes et plus, et qu'il dût quitter furtivement Amiens pour échapper à la fureur des habitants qui, lassés de ses cruautés, le cherchaient pour lui faire un mauvais parti.

» Après la paix d'Arras, voyant que le duc de Bourgogne, devenu maître du pays destituait tous les officiers nommés par le roi d'Angleterre, Robert Le Josne, utilisant la grande fortune qu'il avait amassée et usant d'un peu d'adresse, trouva moyen d'obtenir les faveurs de ce prince qui le nomma, en 1436, gouverneur d'Arras, à la place de David de Brimeu (5). Ce seigneur mourut dans son hôtel à Arras, le 10 avril 1463, âgé de 92 ans et fut enterré dans l'église de St-Jean-en-Ronville. Il avait épousé Jeanne de Beauvoir, dame de Lagnicourt, dont il laissa trois enfants : 1° Jean Le Josne (6) ; 2° Guillaume Le

(1) Communication de M. le comte Rodolphe de Brandt de Galametz, d'Abbeville.

(2) Jacques du Clercq dans ses mémoires, collection Buchon, page 204, le dit né à Lens en Artois, « de assez petit lieu, » mais sans repousser complètement ce que rasporte cet auteur qui est assez dénigrant pour tous les personnages de son temps qui étaient arrivés à de hautes positions, nous pensons qu'il veut dire par là qu'il n'était pas noble, ce qui ne l'empêchait pas d'appartenir à la bonne bourgeoisie de cette époque dont presque toutes les familles nobles de nos jours tirent leur origine.

(3) Mémoires de Monstrelet, collection Buchon, page 496.

(4) Jacques du Clercq, déjà cité, page 204.

(5) Enguerrant de Monstrelet, déjà cité, page 717.

(6) Jean Le Josne, né à Amiens en 1410, successivement évêque de

Josne *dit* de Contay ; 3° Marguerite Le Josne, mariée à N.... Le Besgue de Ranchicourt qui la rendit mère de l'évêque d'Arras de ce nom.

» Guillaume Le Josne (1), qui prit le nom de Contay d'une terre qu'il avait achetée en Picardie, releva Le Forest, que son père lui avait abandonné en 1461. Il était alors conseiller, chambellan et premier maître d'hôtel du duc de Bourgogne et avait pris part aux grands évènements de son époque ; nous le voyons, en 1438, au nombre des ambassadeurs que le duc de Bourgogne envoya au pape Eugène, qui les reçut très-bien et leur accorda ce qu'ils étaient venus demander (2); de retour en France, en 1440, il se porta d'après les ordres du Roi avec plusieurs seigneurs Français au secours d'Harfleur assiégé par les Anglais et se comporta avec tant de bravoure à l'assaut que les Français livrèrent au camp anglais, qu'il fut armé chevalier (3) ; quelques temps après, une troupe de cavaliers et de gentilshommes dont Guillaume de Contay était l'un des chefs, rencontra près de Folleville (Picardie) les Anglais emmenant un grand butin, elle les attaqua, mais repoussée, elle perdit un grand nombre d'hommes, plusieurs furent faits prisonniers et les autres, parmi lesquels se trouvait le seigneur du Forest, ne durent leur salut qu'à la vitesse de leurs chevaux (4).

Guillaume de Contay, chevalier, seigneur de Montcourt, succéda à son père au gouvernement d'Arras. Appelé par de Haynin, un sage et vaillant chevalier, il mourut à Bruxelles, le 19 décembre 1467, et son corps ramené à Contay dont il était seigneur y fut inhumé (5). De son mariage avec Marie de Hamel, dame de Lully, fille de Jean seigneur de Mons et de Marie de Châtillon, il eût plusieurs enfants parmi lesquels Louis Le Josne, plus connu sous le nom de Contay, qui prêta serment

Mâcon en 1431, d'Amiens en 1433, de Thérouanne en 1436, nommé cardinal le 18 décembre 1439, mort à Rome le 9 septembre 1451. Jacques du Clercq, déjà cité page 204, dit qu'il gouverna en partie le Saint-Siège, qu'il était fort riche, fit beaucoup de bien à ses parents et était homme à devenir Pape s'il n'était mort si jeune.

(1) Cette famille portait pour armes : 1° De gueules fretté d'argent semé de fleurs de lis d'or dans les claires voies ; 2° écartelé aux 1 et 4 de gueules fretté d'argent semé de fleurs de lis dans les claires voies aux 2 et 3 fascé d'argent et de gueules de six pièces, à la bordure d'azur, sur le tout de gueules au créquier d'argent, et 3° de gueules au créquier d'argent.

(2) Monstrelet, déjà cité, page 770.

(3) Monstrelet, déjà cité, page 797.

(4) Monstrelet, déjà cité, page 811.

(5) Anchiennes cronicques d'Engleterre, par Jean de Wavrin, choix de chapitres inédits, annotés et publiés par Mlle Dupont. 1863, tome III, page 266.

comme gouverneur d'Arras le 13 janvier 1467 et releva la seigneurie du Forest en 1468. Ce seigneur embrassa le parti des armes comme son père et se mit au service du duc de Bourgogne; le 4 mars 1471, enfermé dans Corbye avec d'autres capitaines (1); il quitte cette place le 17 du même mois pour prendre avec le seigneur de Myraumont le commandement de 300 hommes de guerre qui accompagnent un grand nombre de châriots chargés de vivres, d'argent et d'artillerie, et doivent les mener au camp du duc de Bourgogne (2). L'année suivante, au mois d'août, Louis de Contay et d'autres chefs vont à St-Riquier avec les gens du duc de Bourgogne et causent beaucoup de dégât à cette ville et aux pays des environs (3). Enfin, en 1474, le seigneur de Cappagnes et lui, chargés de défendre Corbye assiégée par les Français, capitulent après avoir vu renverser une partie des murs de cette place et obtiennent l'autorisation de se rendre avec leurs armes et bagages à Arras, laissant Corbye au pouvoir des Français qui la pillèrent et en démolirent les fortifications (4). Louis de Contay fut fait prisonnier en 1475 et emmené à Doulens par les Français qui étaient venus pousser une reconnaissance jusqu'à Arras (5). Ce seigneur, qui possédait aussi la terre de Lully, du chef de sa mère, fut tué à la bataille de Nancy, le 1er janvier 1476. La seigneurie du Forest passa alors à son deuxième fils Philippe Le Josne *dit* de Contay qu'il avait eu de son mariage avec Jacqueline de Nesle dame d'Acheux et de Frémicourt (6). Philippe de Contay, seigneur du Forest, accompagne Engelbert, comte de Nassau, 1er chambellan du roi des Romains, l'abbé St-Bertin, chancelier de la Toison-d'Or et plusieurs autres seigneurs qui se rendent en ambassade auprès du roi de France Charles VIII et passent à Douai, le 17 avril 1491 (7). Philippe de Contay, (8) écuyer, capitaine des gentilshommes de l'hôtel du roi des Romains, avait en 1492 un procès au grand conseil avec Jacques de Luxembourg, chevalier de la Toison-d'Or, au sujet de l'office de capitaine de la ville de Douai, dont il prétendait avoir été investi par le roi des Ro-

(1) Anchiennes cronicques d'Engleterre déjà citées, tom III, page 71.

(2) Anchiennes cronicques d'Engleterre déjà citées, tom III, page 75.

(3) Anchiennes cronicques d'Engleterre déjà citées, tom III, page 296.

(4) Anchiennes cronicques d'Engleterre déjà citées, tom III, page 307.

(5) Anchiennes cronicques d'Engleterre déjà citées, tom III, page 310.

(6) Fille de Guy, seigneur d'Osemont Merlo et de Jeanne de Saluces.

(7) Guilmot, manuscrit, inventaire des archives de Douai, page 1316.

(8) Voir sur ce seigneur, qui prit une part active au siége d'Arras, l'ouvrage de M. Achmet d'Héricourt, intitulé : Les sièges d'Arras, histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre.

mains et l'archiduc, le 24 juin 1488, (1) lorsqu'il fut nommé gouverneur d'Arras après la reprise de cette ville sur les Français, le 4 décembre 1492, par les gens de Maximilien d'Autriche. Philippe de Contay mourut, le 24 juin 1501, laissant de Marguerite Lalaing (2) une fille unique, Marguerite de Contay, au nom de laquelle sa mère releva les terres et seigneuries du Forest et de Raimbeaucourt, qui lui étaient échues par le trépas de son père. Marguerite de Contay ne survécut guère à son père, car en 1504, son oncle Charles de Contay, marié à Barbe de Hallewin, était seigneur du Forest et de Raimbeaucourt, dont il servit de relief au château de Lens. La terre du Forest passa ensuite à sa deuxième fille, Marie de Contay, qui la releva en 1511 et mourut peu après, ayant pour unique héritière sa sœur Françoise de Contay, mariée à Jean de Humières, chevalier, seigneur dudit lieu, du Forest et de Raimbeaucourt, du chef de sa femme, chevalier de l'ordre du roi, chambellan, gouverneur de Péronne, Mondidier et Roye, lieutenant général pour le roi en Dauphiné, en Savoie et en Piémont, l'un des gouverneurs du dauphin l'an 1535, mort en 1550. Ce grand seigneur et sa femme, qui possédaient déjà la terre du Forest en 1515, (3) la vendirent du consentement de leur fils aîné, Jean de Humières, seigneur de Béquincourt, à François de la Tramerie, chevalier, seigneur dudit lieu, de Bercus de Drehaucourt (Drocourt) et à Jacqueline de Gouy, (4) sa femme, dame d'Auby, de Corbehem et de Hertaing, qui s'en firent mettre en possession, par acte passé, le 5 février 1546, devant Jacques Roye, écuyer, seigneur de l'Epinoy en Berguette, lieutenant de monseigneur le bailli de Lens. (5)

» Le nouveau seigneur, capitaine de Douai, lieutenant du comte de Rœux, auditeur des comptes de la ville de Douai, de 1544 à 1550, habita le château du Forest, où fut signé, le 25 novembre 1553, le contrat de mariage de sa fille Jacqueline de la Tramerie avec François de Gosson (6), chevalier, seigneur de

(1) Archives de la ville de Douai, premier registre aux mémoires 1491 à 1520, folio IX.

(2) Fille de Josse et de Bonne de la Viesville, dame de Sains, Brassart, histoire et généalogie des comtes de Lalaing, Douai, 1854, page 34.

(3) Archives des hospices de Douai, fonds des Chartriers, communication de M. Félix Brassart.

(4) Fille d'Arnould, chambellan et maître d'hôtel de Philippe, duc de Bourgogne.

(5) Archives de M. le marquis d'Aoust, de Cuincy.

(6) Fils de Philippe de Gosson, chevalier, seigneur du Halloy, d'Ambrines, Remy, Ligny, Dury et Gouy-en-Artois, et de Charlotte de Ghistelle. Jacqueline de la Tramerie, devenue veuve, se remaria en 1561 à Charles de Bonnières, chevalier, baron d'Auchy, gouverneur de La Gorgue et grand bailly pour Sa Majesté, du pays de Lalœu.

Halloy et de Remy, demeurant dans la ville d'Arras, rue Ronville. La future apportait en dot 500 florins, carolus de 20 patars, monnaie de Flandre, 50 carolus de rente héritière chaque année, payable en deux termes, etc., et certaine portion de quint des fiefs de Lambres et Frémicourt, que son grand oncle Jacques de Gouy, écuyer, seigneur d'Auby, lui avait léguée par testament.(1) François de la Tramerie fit démolir l'ancien château, à la place duquel il fit élever, en 1558, celui dont nous avons parlé plus haut. Robert de la Tramerie (2), chevalier, gouverneur d'Aire, releva, le 10 décembre 1593, la terre du Forest qui lui était échue par le trépas de son père. Ce seigneur, qui possédait également les terres de la Tramerie, Auby, Corbehem, Maisniet, Rebecq et Drocourt, épousa Anne de la Fosse, fille unique d'Antoine, chevalier, seigneur de Givenchy, et de Jacqueline de Roisin (3). Un énorme grès couché actuellement par terre dans la basse-cour du château, représente les armes de ce seigneur, accolées avec celles des de La Fosse; il a dû être placé au-dessus d'une porte et nous apprend que Robert de la Tramerie augmenta les constructions commencées par son père.

» Nous ne savons à quelle époque il eût pour successeur son fils François de la Tramerie chevalier, sieur de la Tramerie, baron de Roisin, seigneur d'Auby, Corbehem, Maisnil, etc.; lieutenant de la compagnie du comte de Rœux et enfin gouverneur de la ville d'Aire. Celui-ci laissa de son mariage avec Marie de Bernemicourt, fille de Jean, chevalier, sieur de la Thieuloy, de Douvrin, de Frérin, de Gomer, etc.; chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, gouverneur de Béthune, et de Jeanne Cotterel, dame de Flers (4), Erre, etc.; plusieurs enfants parmi lesquels Louis de la Tramerie, son second fils, aussi sieur d'Auby, Drehaucourt, chevalier, qui releva Le Forest, le 15 octobre 1612.

» Louis de la Tramerie, capitaine de chevaux pour le service de Sa Majesté et gouverneur sur la nouvelle rivière pour les

(1) Archives de M. le marquis d'Aoust, de Cuincy.

(2) Un acte passé à Arras, le 19 février 1561, où il se porte fort de sa sœur Françoise de Gosson, nous apprend qu'il était né à Neuville-Saint-Vaast.

(3) C'est par cette alliance que la terre et baronnie de Roisin entra dans la maison de la Tramerie.

(4) Jean de Bernemicourt, aussi chevalier d'honneur du conseil d'Artois et grand prévôt de Tournay, servit en août 1584, le relief de la terre de Flers en Escrebieu. On voit par le dénombrement qu'il en fit, que cette terre était vicomtière, relevait de Lens et consistait en un château assis sur une motte, ayant basse-cour entourée de fossés et contenait parmi les chaingles et prairies 4 rasières d'héritages. — Guilmot. Inventaire des archives de Douai, page 783.

fortifications des pays de Lille (1), épousa Anne de Haynin (2), sa veuve en 1656, ayant la garde noble de son fils Louis-François-Alexandre de la Tramerie, en faveur duquel la terre du Forest fut érigée en marquisat par lettres de Louis XIV datées du mois d'août 1667, au camp devant Lille. Par ces lettres qui ne fournissent aucun détail sur la famille de la Tramerie ni sur la terre du Forest, le grand roi accordait à Louis de La Tramerie la haute justice, lui permettait d'ériger les fourches patibulaires à quatre pilliers et stipulait que dans le cas où le marquisat viendrait à tomber entre les mains de quelque personne qui pratiquerait la religion prétendue réformée, il ne pourrait être fait dans l'étendue du nouveau marquisat aucun prêche ni service de ladite religion à peine de nullité de ces lettres.

» Le 31 décembre 1699, le marquis du Forest donna un magnifique repas suivi d'un bal pour célébrer la fin du XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe; il y eût plusieurs tables dressées pour les habitants du pays, et toutes les maisons religieuses de Douai reçurent une pièce de vin en souvenir de cette fête. (3)

» Louis-François de la Tramerie qui était encore seigneur du Forest en 1721 et avait à cette époque un procès avec Jacques-Eustache-Joseph d'Aoust, marquis de Jumelle, ne laissa de son alliance avec N.... de Milendoncq, qu'une fille unique, Anne-Louise de la Tramerie, qui porta par mariage le marquisat du Forest à Philippe-François duc de Croy, comte de Rœux, prince du Saint-Empire, et grand d'Espagne de première classe.

» Anne-Marie-Louise-Charlotte-Albertine-Joseph de Croy, seule fille de ces derniers, devint marquise du Forest et dame d'Auby après la mort de ses parents, et épousa en 1722 Jean-François-Nicolas Bette, marquis de Lède, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne de première classe, l'un des plus grands capitaines du XVIIIe siècle, mort à Madrid le 11 janvier 1725, âgé de 57 ans, après avoir été successivement capitaine général des armées d'Espagne, président du conseil suprême de guerre, directeur-général de toute l'infanterie du royaume, commandant

(1) Il est ainsi qualifié dans un acte faisant partie des archives des hospices de Douai. — Fonds des orphelins. Communication de M. Félix Brassart.

(2) Fille de Philippe de Haynin, dit de Hennin, sieur de la Vallée de Wavrans, Rechin, etc., et de Françoise de Hénin-Liétard. — Gœthals, miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, tom. 1. page 46.

(3) Voir Jacques Legroux, pasteur de Marque en Barœul, manuscrit ayant pour titre : *Flandre gallicane*, ville et chatelenie de Douay.

général en Aragon et dans l'île Majorque, vice-roi et capitaine général de Sicile. (1)

La marquise du Forest, princesse de Croy et du Saint-Empire, grande d'Espagne de première classe, dame du palais de Sa Majesté, première gouvernante de la Très-Sérénissime infante, veuve du marquis de Lède, séjourna souvent, d'après la tradition, à son château du Forest, où elle se trouvait au moment de la révolution. L'église moderne, dédiée à Saint-Nicolas, petite et sans style, comme presque tous les monuments de ce genre élevés à la fin du siècle dernier, fut reconstruite par les soins de cette dame en 1763. Ce fait est rappelé par un petit écusson en pierre blanche, aujourd'hui presque effacé et surmonté d'une couronne de marquis, que l'on aperçoit encore sur le milieu de la tour de cette église. La date (1764), placée dans le haut de cette tour, indique qu'elle fut terminée l'année suivante.

Le 28 juillet 1792, la marquise du Forest vendit le château avec les terres qu'elle possédait par contrat passé à Paris, devant Pion et Gilles, son collègue, notaires, à Frédéric-Richard-Volfgan-Joseph baron de Ferette (alias comte). La sœur de ce dernier, Marie-Anne de Ferette, mariée à François-Ignace-Louis de Calonne de Beaufait, ancien capitaine au régiment de Lamarck, infanterie, en ayant hérité, vint l'habiter avec son mari qui décéda, maire du village de Le Forest, le 8 septembre 1800. Ce château devint alors la propriété de son fils aîné, Philippe-Philibert-Louis de Calonne de Beaufait, qui le vendit en 1827 à M. Louis Dupire. Madame Lecomte, fille de ce dernier, l'habite actuellement avec M. Royaux, son gendre, à qui elle l'a donné par contrat de mariage.

Seigneurie du Forest (suite).—Le fief d'Appencourt. (2)

« Le fief d'Appencourt, situé au Forest dont il relevait, con-

(1) Le marquis de Lède n'avait eu de son mariage avec Anne de Croy, qu'un fils unique, Ferdinand-François Bette, marquis de Lède, grand d'Espagne de première classe, maréchal des camps et armées de France, le 25 août 1749, mort au château de Lède, le 6 juillet 1792. La dévolution de ses biens, diminués du reste par des dettes considérables, donna lieu a une des rares applications de la fameuse loi du 17 nivôse, an II, qui régissait rétroactivement toutes les successions ouvertes depuis le 14 juillet 1789 et admettait la représentation à l'infini en ligne collatérale. C'est en vertu de cette loi que Pierre-Alexandre-Adrien, comte d'Esclaibes, chevalier de Saint-Louis, père de M. le comte Léon d'Esclailbes, avocat à Douai, et les barons de Carondelet-Noyelle, héritèrent du marquis de Lède, dont ils étaient parents au 14e degré. Il fallut pour cela remonter à Liévine Bette, décédée en 1559, épouse d'Antoine, sieur du Quesnoy et de le Loire, sœur du quatrième aïeul du défunt.

(2) Nous devons des remerciments à M. le baron de Warenghien, con-

sistait en une maison, cense, grange, étable, jardin, pré, terres à labour, aulnois, pâture, chaingles et halloterie, d'une contenance de 40 rasières en une seule pièce enclavée en partie dans le bois du Forest, tenant d'un coté à la longue haie et de l'autre à la taille et bois du Fresnoy et au riez à préau.

» Ce fief appartenait en 1582 à Augustin Despretz, écuyer, chef des six hommes de la ville de Douai, marié à Marguerite Eglehel, qui était veuve, le 23 mai 1583 et déclarait aux échevins n'avoir pas trouvé le testament de son mari (1). Un bail du 28 mai 1627 nous apprend qu'il était alors possédé par Jacques d'Avreux ou Avereux, écuyer, sieur de la Rosière et d'Appencourt, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, qui le tenait du chef de sa femme Adrienne Despretz, dame dudit Appencourt, probablement la fille d'Augustin Despretz qui précède.

» Jacques Bauchet, époux de Marguerite Hériguer, acheta ce fief, le 12 mars 1639 ; cette date, qui est rapportée dans une pièce de procédure, ne nous donne pas le nom du vendeur. Jacques Bauchet, par son testament du 4 février 1642, légua au profit de la table du St-Esprit, de la paroisse de St-Albin, de Douai, la somme de 200 florins par an, au rachat du denier 20, à prendre sur tous ses biens et spécialement sur ses terres, cense et marché d'Appencourt. Il laissa ce fief à sa fille Françoise Bauchet, qui le porta par mariage à Bauduin Bellegambe, maître peintre, descendant du fameux peintre Jean Bellegambe, de Douai (2). Bauduin Bellegambe, étant veuf, disposa par son testament du 31 janvier 1666, empris le 11 février suivant, comme suit de son fief d'Appencourt : il devait passer à Louis Bellegambe, son fils aîné, mais comme celui-ci avait quitté le pays (3), ce fief devait à son défaut appartenir à son second fils Jean-François Bellegambe. Ce dernier, que nous trouvons en 1688, cabaretier et jardinier, au faubourg de Notre-Dame-des-Affligés, l'afferme à cette époque, ayant épousé Marthe Coppins ; il en eût un fils, Marc-Antoine Bellegambe, aussi cabaretier au faubourg Notre-Dame-des-Affligés, puis soldat au régiment royal (artillerie), compagnie du sieur de Fontenay, mort à l'hôpital de Strasbourg, le 24 juillet 1739, ne laissant de son mariage avec Marguerite-Françoise Boyez qu'une seule fille.

seiller à la cour impériale de Douai, pour l'obligeance avec laquelle il a bien voulu nous communiquer les pièces qu'il possédait sur ce fief.

(1) Archives de la ville de Douai, registre aux testaments de 1576.

(2) Voir sur ce peintre et sa famille l'article de M. A. Preux : Souvenirs de la Flandre Wallonne, tome II, Douai, 1862, page 81.

(3) Louis Bellegambe habitait Turin, où il avait épousé Marguerite Jungalés.

» Le 31 janvier 1722, Marc-Antoine Bellegambe avait vendu son fief d'Appencourt à P hilippe de Warenghien, ancien échevin de Douai, nommé secrétaire du roi en la chancellerie du Parlement de Flandre, le 17 juin 1733 et mort le 27 avril 1736; Marie-Thérèse Duminy, sa femme, lui avait donné plusieurs enfants, parmi lesquels Louis-Joseph de Warenghien, écuyer, qui hérita du fief d'Appencourt et devint secrétaire du roi auprès du Parlement de Flandre, en remplacement de son père. Il mourut le 8 mai 1769, laissant d'Angélique-Henriette-Joseph Cuvelier, Louis-Joseph-Marie de Warenghien, chevalier, seigneur d'Appencourt, Flory, Grandmets, Wavrechin-sous-Faulx (1), conseiller au Parlement de Flandre et premier Président de la Cour impériale de Douai, où il mourut le 13 janvier 1824. »

M. le secrétaire donne lecture de la lettre suivante adressée à M. le Préfet par M. le comte d'Héricourt :

STATISTIQUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Souchez, le 12 novembre 1867.

« Monsieur le Préfet,

» Vous m'avez fait l'honneur de m'entretenir de la statistique réclamée par M. le Ministre de l'Instruction publique et vous avez bien voulu me demander quelle était mon opinion à cet égard.

» Dès le début, il est à regretter que la ville d'Arras, qui compte un si grand nombre de sociétés savantes, tant d'hommes amis de l'étude, se soit laissée distancer. Sans doute, elle publie la *Statistique monumentale*, bel album qu'enrichissent les gravures et les dessins de MM. Gaucherel et Robaut. Fondée en 1843, elle a, dans les limites de ses forces, aidé au mouvement archéologique. Ses conseils ont été écoutés, à côté d'elle s'est formée une commission des édifices diocésains et l'on a établi comme inspecteur général l'un de nos collègues les plus aimés et les plus justement appréciés. N'eussions nous fait que cette institution, fille de la nôtre, que nous aurions rendu un grand service.

(1) La terre et seigneurie de Wavrechin-sous-Faulx, située près de Bouchain, relevant du prince de Ligne à cause de sa terre et baronnie de Belœil, consistant en haute, moyenne et basse justice et un domaine de 40 rasières de terre, avait été achetée le 19 mai 1774 (contrat passé à Cambrai), par Louis-Joseph-Marie de Warenghien, aux héritiers de Nicolas-Robert de Baralle, écuyer, qui par son testament en avait ordonné la vente, afin d'en partager les deniers entre ses trois sœurs ou leurs enfants par représentation. Louis-Joseph-Marie de Warenghien en fut adhérité par acte passé à Valenciennes, le 23 juillet 1774.

» Nos publications sont sous vos yeux et ont obtenu votre approbation, mais dans le bien on ne peut point s'arrêter. M. le Ministre demande une statistique et il en pose les bases. Faut-il nommer une commission mixte prise parmi les membres de l'Académie, de la Commission des Antiquités départementales, de celle du musée, de celle des archives, etc.? telle n'est pas mon opinion. J'ai l'honneur de proposer ce travail à la Commission des Antiquités départementales et de l'engager à prendre pour modèle celui de la commission historique du Nord.

» Beaucoup de statistiques ont été publiées depuis celle de notre regretté confrère Leprévost ; ce n'est pas à vous qu'il faut parler des travaux des Quantin, des Cochet, des de Caumont, des de Soultrait, tous nous sont chers à l'un et à l'autre. Je constate seulement que la Commission des Antiquités départementales, placée au centre, ayant la mission d'avoir une action directrice, est en retard. Notre regretté confrère Courtois, de Saint-Omer, a fait une statistique que sa mort a interrompue, mais qui se complète dans ce moment. M. l'abbé Haignéré a presque terminé celle de l'arrondissement de Boulogne. Puisse la Commission des Antiquités départementales combler entre la Picardie, l'Oise, la Seine-Inférieure, l'Aisne, le Nord, les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer, une lacune qui, si elle n'attaquait pas son érudition justifiée, pourrait la faire accuser d'indifférence. »

A la suite de cette lecture, une longue discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, il est décidé que la statistique dont il s'agit sera divisée en deux parties : 1° de la partie ancienne; 2° la partie moderne ; que le travail sera fait par arrondissements, par cantons et par ordre alphabétique de communes.

M. le Préfet présente de savantes observations sur les étymologies, la formation des noms de communes, noms français, tudesques, celtiques, etc.

L'assemblée décide que la Commission nommée dans la dernière séance présentera, dans une prochaine réunion, un modèle de statistique archéologique et monumentale du département du Pas-de-Calais.

Afin de pouvoir faciliter la rédaction de ce travail, MM. l'abbé Van Drival, Terninck, comte d'Héricourt, de Cardevacque, A. Parenty, promettent de donner prochainement lecture chacun de deux notices sur un village et sur une ville ou localité plus importante du département, afin qu'on ait une idée exacte de la manière dont chacune de ces deux catégories peut être traitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

TABLE DES MATIERES.(1)

Abbaye de St-Vaast, à Arras, 370.
— de St-Eloi (Essai archéologique sur l'), 9.
— — (Refuge de l'), 11, 106, 133.
— — (Description des ruines de l'), 30.
— — (Tours de l'), 167, 172, 240, 266, 282, 354, 361.
— du Verger (Notice sur l'), 212.
— de Ham (Ruines de l'), 103.
Abbayes de St-Josse et de St-Vulmer, vues à vol d'oiseau, 318 (*).
Bibliographie — Histoire de Lille, par Monlinot, 186.
Bulletin publié par la Commission (Table du tome Ier du), 11.
Camp d'Etrun, 286.
Carte archéologique du Pas-de-Calais (Projet d'une), 156, 157.
Carte des environs d'Arras et de Douai, 171.
Caveau découvert à Lespesses, 319 (*).
Caves et souterrains de la ville d'Arras, 130, 131.
Chapelle de Notre-Dame du Saint-Sang à Boulogne-sur-Mer, 120.
Château d'Ablain-St-Nazaire, 181.
— d'Anvin (Notice et dessins concernant le), 10, 20.
— de Bailleulval, 268, 291.
— d'Etaples (Fouilles faites au), 270.
Chronique de Froissart (Publication de la), 203.
Cimetière gallo-romain à Avesnes-le-Comte, 175, 282.
Cloche de la paroisse d'Héricourt, 157.
Coins de la monnaie d'Arras, 392.
Collections scientifiques à former dans les lycées et les collèges, 320 (*).
Collection de M. A. Legrand, de Béthune (Documents historiques), 277.
Cromleck de Landrethun-le-Nord, 393.
Croix du Metz, à Aubigny, 219.
— de Divion, 243.
— en grès de Vacquerie-le-Boucq, 93.

(1) Il y a une erreur de pagination dans le présent volume : les pages 317 à 323 ont été numérotées deux fois de suite ; le second numérotage est désigné dans cette table par un astérique.

Crosse abbatiale d'Etrun, 21, 297.
— funèbre de Frémaut, évêque d'Arras, 16.
Crosses d'abbesses, 106.
Découverte d'antiquités à Avesnes-le-Comte, 132, 143, 175, 183.
— de cercueils à Arras, dans un caveau des bâtiments de Saint-Vaast, 314.
— d'un souterrain à Sains-lez-Marquion, 45, 49, 184.
Découvertes archéologiques, 142, 314, 395.
— — signalées par M, Dancoisne, 42.
— — — par M. Terninck, 169.
— qui ont eu lieu sur le terrain de l'ancien couvent de la Paix. à Arras, 202.
Dépêches en chiffres du cardinal de Richelieu, 130.
Dolmen de Tubersent, 265, 280.
Echange de publications, 180, 273, 279.
Eglise d'Ablain St-Nazaire, 27, 42, 48, 139, 163, 168.
— des Ursulines d'Arras, 12, 25, 196, 202, 221, 261, 266, 278, 280
— d'Auchy-lez-Moines, 20.
— de St-Vaast, à Béthune, 354, 394.
— de Busnes, 279, 314, 362.
— de Canlers, 10, 21, 212.
— de Croix. Pierre tombale, 153.
— de Fressin (Dessins de l'), 20.
— d'Hénin-Liétard, 278, 280, 297.
— d'Heuchin, 29, 48, 139, 185.
— de Labeuvrière, 29, 42, 51.
— de Marquion, 311.
— de Neuville-Vitasse (Ancienne), 129.
— d'Oignies, 168.
— de Ruisseauville, 207.
— de Sains-en-Gohelle, 267, 317 (*).
— Notre-Dame, à St-Omer, 356.
— de Senlis, 278.
— de Vaulx-Vraucourt, 319 (*).
— de Willeman, 394.
— de Willerval (pierres tumulaires de l'), 398.
— de Wismes, 277, 279, 280.
Eglises d'Etaples, 12, 40, 106, 176, 221, 320 (*), 347.
— de Souchez, d'Aix-en-Gohelle, de Vimy, 28, 43
— des Jésuites d'Aire et de St-Omer, 106, 139.
— de Frencq et de Tubersent, 394.
Encensoir appartenant à l'église de Canlers, 10, 173.
Epigraphes (souvenirs épigraphiques d'Ecourt-Saint-Quentin), 378.
Evêques du diocèse d'Arras (Liste des), 48.

Excursions historiques et archéologiques dans le canton d'Etaples, 62, 80.
Fouilles faites à Rouvroy. 307.
Four de potier gallo-romain à Noyelle-Vion, 391.
Frontières de l'Atrébatie, 217, 223.
Groupe de Notre-Dame-des-Ardents à la grande procession du 15 juillet 1860, 22.
Haches celtiques trouvées à Vaudricourt, 222.
Histoire du village de Le Forest; son château et ses seigneurs, 390.
Hôtel des comtes d'Artois, à Paris, 131, 154.
Inquisition dans la ville de Béthune (l'), 203.
Lettres du roi Henri IV, 177.
Liste des membres de la commission, 5.
Maître-autel de l'église Saint-Géry, à Arras, 178.
Manuscrit concernant la famille de Longueval, 157.
Manuscrit de François de Boffles, seigneur de Souchez, 112.
Médailles trouvées à Aire, 392.
Médaillon romain, 90.
Monnaie gauloise trouvée dans la vallée de Souchez, 161.
Monuments de l'histoire de France, par M. Hennin (don de cet ouvrage) 279.
Mort de M. Félix Lequien, 142, 225.
— de M. Harbaville, 294.
— de M. Grigny, architecte à Arras, 393.
— du dernier descendant d'Eustache de Saint-Pierre, 277.
Musée d'Arras (anciens monuments du), 385.
Narration sur Eustache de Saint-Pierre et ses compagnons, 204.
Nomination de MM. Haigneré et Robert (proposition pour la), 19.
— de trois membres de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais. (MM. Parenty, Ledru et de Cardevacque), 28.
— de MM. de Sède et Coffinier, 171, 180.
— d'un membre de la Commission des antiquités (M. Boulangé) 318 (*), 319 (*).
— de MM. Ch. d'Héricourt, Normand, Gieseler, G. de Hauteclocque, de Bailliencourt, Libersalle, 361, 397.
Notes historiques sur Beaurain-Château, 105.
Numismatique Béthunoise, 132.
Objets antiques trouvés dans l'arrondissement de Béthune, 41.
— Plaque d'argent représentant St-Jérome, 153.
— recueillis à Lens, 392.
Objets mérovingiens trouvés à Waben, 273.
Peintures murales de l'église d'Avesnes-le-Comte, 262.
Pélerinage de Notre-Dame-de-Pitié, à Bapaume, 250.
Pélerinages, 16, 21, 41.
Pierre tumulaire trouvée à St-Josse, 46.

Pierres tombales trouvées dans l'ancien couvent des Carmes à Arras, 19, 53.
Pierres tumulaires de l'église de Willerval, 185, 280, 398.
Plan du Vieil-Hesdin, 27, 41.
Porte St-Pry à Béthune, 140, 155.
Port Itius, 217.
Poteries romaines trouvées à Noyelle-Vion, 214.
Préface, 3.
Préfet du Pas-de-Calais (Hommage de la Commission des antiquités à son Président M. Paillard), 314.
Procession du 15 juillet 1860, à Arras, 22.
Projet d'église dans la Basse-Ville, à Arras, 360.
Pyramide de la Sainte-Chandelle d'Arras, 12.
Questions concernant les communes de Waben, Beaurainville et Douriez, 44.
Reliquaire dyptique, 40.
Reliquaire d'une dent de St-Nicolas, appartenant à l'église de St-Nicolas-en-Cité à Arras, 109.
Reliquaire d'Amettes, 111.
Renseignements archéologiques fournis par M. l'abbé Robert, 46.
Répertoire archéologique de France, 9.
Réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, 185, 222, 265, 274, 297, 317 (*).
Sceau du prieuré de Lucheux, 181.
Seigneurs de Beaurainville (Note sur les anciens), 215.
Seigneurs d'Oisy (Notice sur les), 212.
Sépulture ancienne trouvée au château de Gorre, 185.
Sépultures anciennes (Renseignement sur les), 187.
— mérovingiennes d'Ambrines et de Coullemont, 375.
— romaines et gallo-romaines de l'Atrébatie, 254.
— (Voyez Tombeaux et Tombes).
Souscription pour une médaille à offrir à M. de Caumont, 141.
Souterrains de la ville d'Arras, 197.
Souvenirs de la Flandre wallonne (analyse de cet ouvrage), 141.
Statistique historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, 395, 411.
Statues de la chapelle de Saint-Vaast dans l'église cathédrale d'Arras, 26, 246
Sujets divers concernant particulièrement les travaux de la commission, 28, 40, 44, 45, 49, 173, 183, 187, 207, 219, 222, 244, 268, 278, 318 (*), 323, 352, 371, 395.
Tableau de l'église Saint-Nicolas, à Arras (Notice sur un), 357.
Tombeau mérovingien découvert à Méricourt, 142.
— gallo-romain à Villers-Châtel, 159.
— ancien, découvert à Bailleul-sire-Berthoult, 142.
— du roi Thierry, 250.
— trouvé à St-Josse, 46.

Tombeau découvert à Lespesses, 397.
Tombeaux découverts à Marquion, 311.
— à Arras, dans les caves des bâtiments de St-Vaast, 250.
Tombes gauloises, 27.
Tour de l'église St-Pierre, à St-Pierre-lez-Calais, 97.
Tour de Carency, 162, 181.
Usages anciens conservés à Etaples, 43.
Vases gallo-romains trouvés à Souchez, 274.
Vice-Président de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, 61, 166, 206, 243, 269, 270, 294, 371.

NOMS DES AUTEURS. (1)

Beugny d'Hagerue (de), 397.
Boulangé, 361, 336.
Cardevacque (de), 9, 29, 30, 49, 106, 133, 153, 219, 240, 291.
Dancoisne, 41, 90, 132, 170, 222, 225, 297, 39'.
Danvin, 93.
De Rheims, 97.
Deschamps de Pas (Louis), 177.
Epellet, 131, 267.
Godin, 19, 53, 207, 244, 296, 375.
Grandguillaume, 314.
Grigny, 178, 197, 201, 261, 266, 311.
Harbaville, 61, 141, 156, 166, 167, 196, 201, 216, 223, 243, 269.
Hauteclocque (de), 153.
Héricourt (le comte d'), 29, 42, 53, 112, 130, 131, 140, 152, 154, 155, 157, 161, 162, 181, 203, 217, 274, 317*, 375, 410.
Lamort, 212, 373.
Ledru, 143, 158, 175, 181, 214, 262, 282, 391.
Lequette, 10, 21, 29, 40, 185.
Linas (de), 16, 51, 106, 176, 297.
Normand, 394.
Parenty (Auguste), 130.
Robaut, 19, 20, 43, 173, 394.
Robert, 46, 105, 215, 362.
Robitaille, 10, 120, 250.
Séde (de), 172, 183, 202, 319, 354.
Souquet, 12, 43, 62, 270, 320*.
Ternas (le chevalier Amédée de), 399.
Terninck, 27, 169, 187, 207, 254, 286, 375.
Van Drival, 22, 45, 109, 139, 168, 183, 280, 294, 306, 357, 385.

(1) Voyez l'observation qui se trouve au commencement de la table des matières.

TABLE DES NOMS DE LIEUX. (1)

Ablain-St-Nazaire, 27, 42, 139, 162, 181.
Aire, 392.
Aix-en-Gohelle, 28, 43.
Ambrines, 375.
Amettes, 111.
Anvin, 10, 19, 20.
Arras, 11, 12, 16, 19, 22, 25, 26, 53, 106, 109, 133, 178, 197, 202, 246, 261, 266, 280, 314, 357, 360, 370, 385, 392.
Attin, 76.
Aubigny, 219.
Auchy-lez-Moines, 20.
Avesnes-le-Comte, 132, 143, 175, 262 282.
Bailleul-sire-Berthoult, 142.
Bailleulval, 268, 291.
Bapaume, 250.
Beaurain-Château, 105.
Beaurainville, 44, 215.
Bernieulles, 84.
Béthune, 140, 203, 277, 354, 394.
Beutin, 78.
Beuvry (voyez Gorre).
Billy Montigny, 169.
Boulogne-sur-Mer, 120.
Brexent-Enocq, 78.
Busnes, 279, 362.
Camblain-Châtelain, 395.
Camblain-l'Abbé, 394.
Camiers, 81.
Canlers, 10, 21, 173, 212.
Carency, 161, 181.
Cormont, 83.
Coullemont, 375.
Croix, 152.
Douriez, 44.
Ecourt-St-Quentin, 373.
Estréelles, 87.
Etaples, 12, 40, 43, 106, 176, 221, 270, 320*.
Etrun, 21, 286, 297.
Frencq, 68, 394.
Fressin, 20.
Gorre (commune de Beuvry), 185.
Ham, 103.
Hénin-Liétard, 268, 278, 297.
Héricourt, 157.
Hesdin, 41.
Heuchin, 29, 139, 185.
Hubersent, 83.
Inxent, 84.
Labeuvrière, 29, 43, 51.
Landrethun-le-Nord, 353, 396.
Lefaux, 62.
Leforest, 399.
Lens, 392.
Lespesses, 319*, 397.
Le Transloy, 48.
Longvillers, 70.
Lucheux, 181.
Maresville, 74.
Marquion, 311.
Méricourt, 142.

(1) Voyez l'observation qui se trouve au commencement de la table des matières.